

**DU AMÉNAGEMENT ET  
DE L'ÉQUIPEMENT  
DU TERRITOIRE**

**LES JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX**

Lurs en Provence  
*(Septembre 1966)*



**LURS EN PROVENCE**  
**(septembre 1966)**



**LES JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX**

**LURS EN PROVENCE**

**(septembre 1966)**

*La protection de la nature et des espaces libres n'est pas seulement affaire de générosité ou d'esthétique, c'est une question de survie.*

*Certains pays européens, dont la densité de population est sensiblement supérieure à la nôtre, ont, en ce domaine, engagé depuis plusieurs années des actions décisives.*

*L'heure était venue d'agir en France, avant qu'il ne fut trop tard.*

*La loi permet depuis 1960 la création de parcs nationaux sur notre territoire. Les parcs de la Vanoise, de Port-Cros, des Pyrénées-Occidentales assurent la protection et l'animation de certains des plus beaux ensembles naturels de France.*

*L'initiative des parcs naturels régionaux, plus récente, intervient aujourd'hui d'une manière complémentaire.*

•

*Toute action d'envergure, sur des milliers d'hectares, nécessitait des textes, des hommes et une doctrine.*

*Les textes viennent d'être signés.*

*Quinze futurs directeurs de parcs reçoivent actuellement une formation spécialisée et parcourent le monde en observant les expériences étrangères.*

*Quant à la doctrine, elle se dégage des pages qui suivent et qui retracent fidèlement les journées d'études qui ont eu lieu à Lurs, en Provence.*

*Elles seront utiles, elles seront nécessaires, à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, prépareront les espaces de vie des générations de demain.*

Raymond MARCELLIN  
*Ministre délégué  
auprès du Premier ministre  
chargé du plan et de l'aménagement  
du territoire.*

# COMPTE RENDU DES CONFÉRENCES ET DÉBATS



## LES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Lurs-en-Provence, du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1966

*ont été réunies  
sur invitation du ministre d'Etat  
chargé des Affaires culturelles  
du ministre de l'Agriculture  
du ministre de l'Intérieur  
du ministre de l'Education nationale  
du ministre de l'Equipement  
du ministre des Affaires sociales  
du ministre de la Jeunesse et des Sports  
du secrétaire d'Etat chargé du Tourisme  
du délégué à l'Aménagement du territoire  
et à l'Action régionale*



organisation des journées :

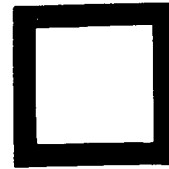
- le groupe de travail interministériel des parcs naturels régionaux, MM. Serge ANTOINE, Henri BEAUGE et Jean BLANC.

## L'ACCUEIL DU COMITE INTERMINISTERIEL

Le groupe de travail interministériel des parcs naturels régionaux vous souhaite la bienvenue à Lurs. Il espère qu'oubliant les frontières verticales des disciplines ou les problèmes particuliers de chaque région, le travail en commun dans ce site qui permet toutes les réflexions, dégagera des (1) lignes de force qui conduiront notre pays à trouver des formes originales à ce que, par modestie, nous n'avons encore tracé que d'un symbole : le carré vert à fond blanc.

A vous tous un agréable séjour.

Le groupe de travail des  
parcs naturels régionaux.



Lurs le 25 septembre 1966.

---

(1) Ce pluriel est bien évidemment intentionnel : aucun parc naturel n'étant susceptible, par essence, de ressembler aux autres.

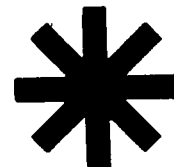
## LA PUBLICATION DES TRAVAUX

*Afin de préciser la réflexion et de dégager quelques lignes d'action pour une politique cohérente des parcs naturels régionaux en France, le groupe de travail interministériel des parcs naturels régionaux a réuni en septembre 1966 des journées nationales d'études. Ces 5 journées consacrées à l'étude, à l'audition de conférences suivies de discussions ont permis à plus de 100 participants choisis parmi les spécialistes de diverses disciplines de confronter leur point de vue. C'est le recueil de ces travaux qui est ici présenté, conformément à l'engagement pris avant les journées de publier l'intégralité des interventions.*

*Nous informons tous ceux et toutes celles qui nous ont fait l'amitié de répondre à notre invitation et de venir à Lurs participer à nos travaux, que le compte rendu intégral de ceux-ci sera rédigé d'après la sténotypie des séances et des débats.*

*Par respect pour les auteurs, pour la nature de ces journées que l'on peut, sans orgueil, qualifier d'historiques, et surtout eu égard à la qualité des interventions, nous nous sommes refusés à rédiger toute motion ou tout texte de synthèse. Ce sera donc la totalité des documents bruts, simplement remis en forme sur le plan de l'expression rédactionnelle (1), que vous trouverez dans ce rapport et dont tout participant pourra librement diffuser les extraits.*

Lurs le 15 mai 1967.



---

(1) Les intertitres ont été, dans la plupart des cas, ajoutés par les auteurs et exceptionnellement par M. Maintigneux.





M. Edgar FAURE s'entretient avec un des participants, M. Jacques COUELLE.



Dans le village de Lurs, de gauche à droite : M. Olivier GUICHARD, Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale, et M. Edgar FAURE, Ministre de l'Agriculture.



Dans le moulin à huile, concert de musique ancienne et baroque par le Ricercare, ensemble instrumental de Zurich.

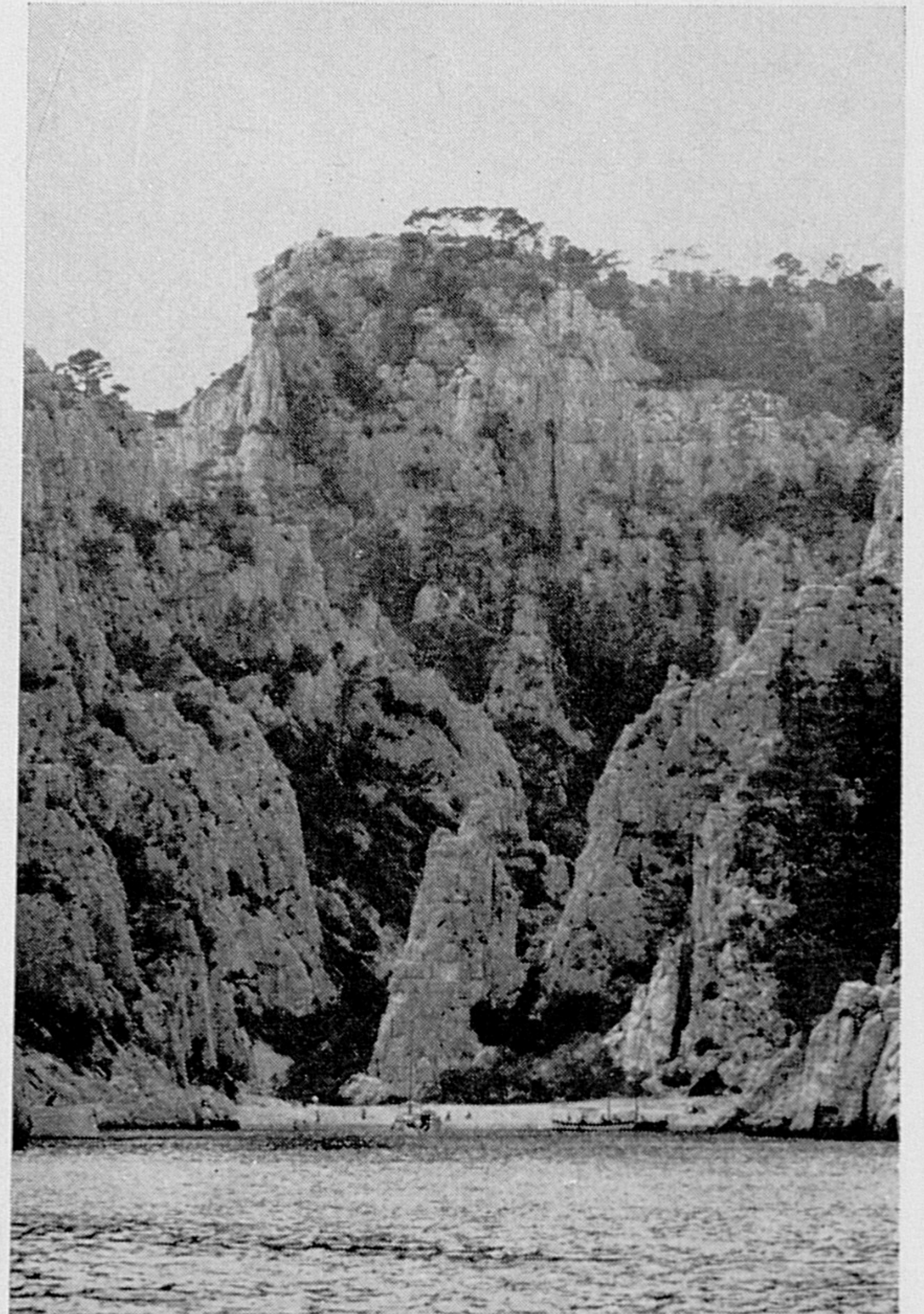
Discussion-débat dans l'amphithéâtre « Marius-PERAUDEAU ».



Cliché M. Analdi



*Cliché Presse und Informationsamt  
der Bundesregierung*



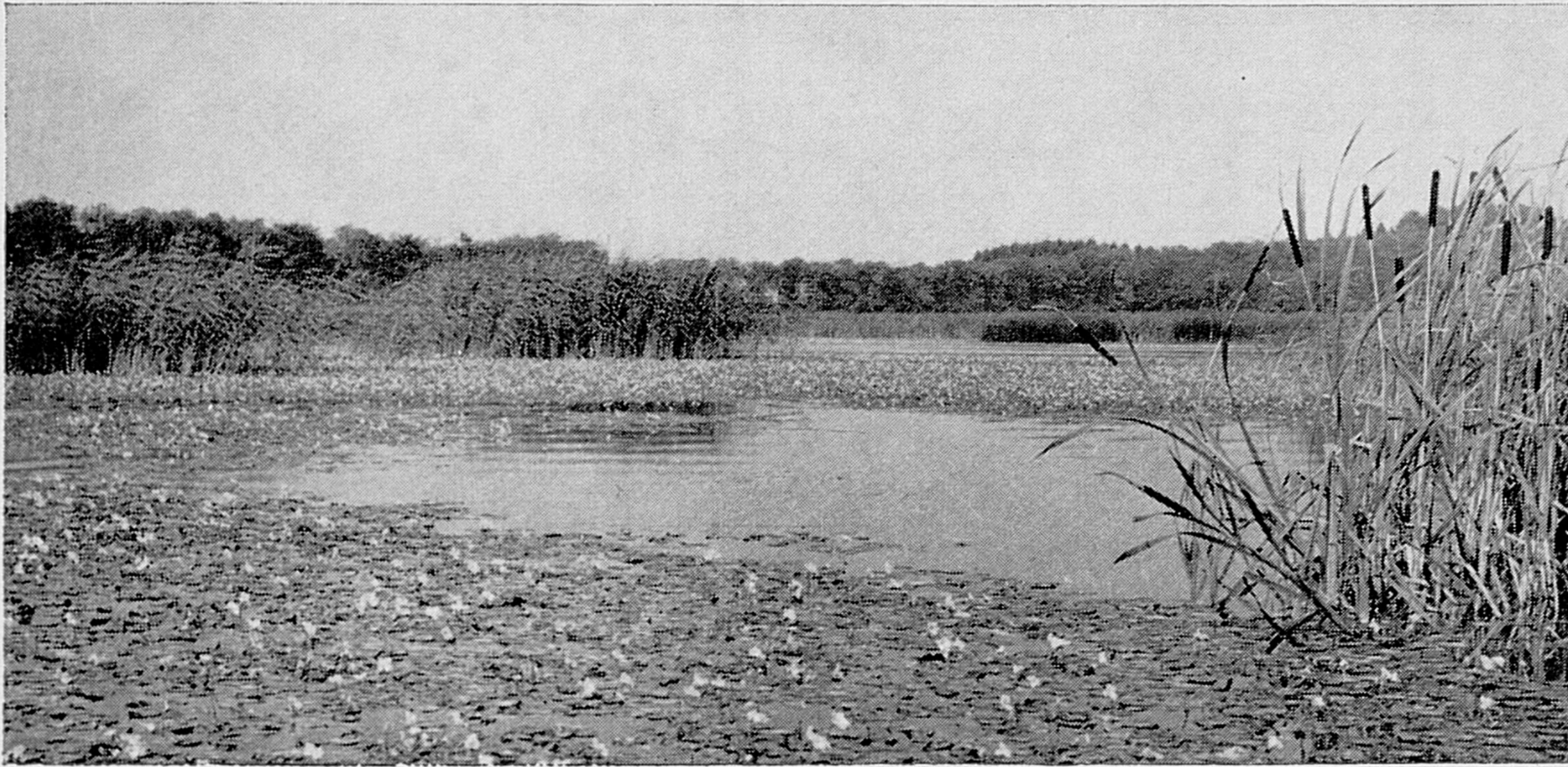
Le nautisme, comme d'ailleurs d'autres sports tels que l'alpinisme ou l'équitation, ont besoin de larges espaces : il est indispensable de prévoir à cet effet la sauvegarde du cadre naturel nécessaire.



*Cliché Lods*

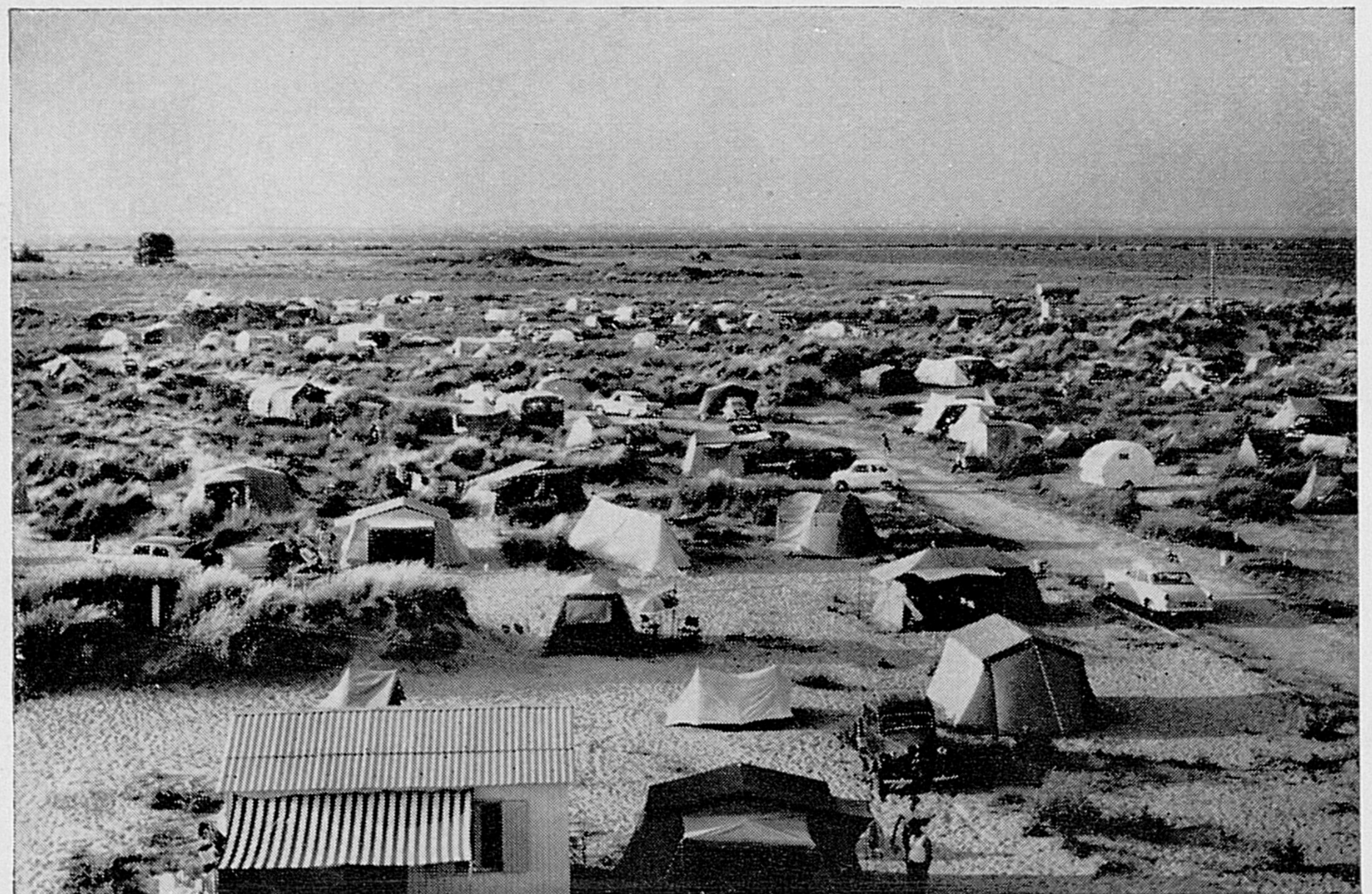
Réserves naturelles, les marais représentent un point d'accueil privilégié pour les oiseaux migrateurs ; des zones non orientées sur la culture économique ont un rôle indispensable pour la conservation et la biologie — faune et flore.

*Société nationale de protection de la nature — Cliché J.M. Baufle*



Réserves culturelles : il convient de sauver des témoignages culturels du passé. Les musées de plein air peuvent trouver leur place dans les parcs naturels régionaux.

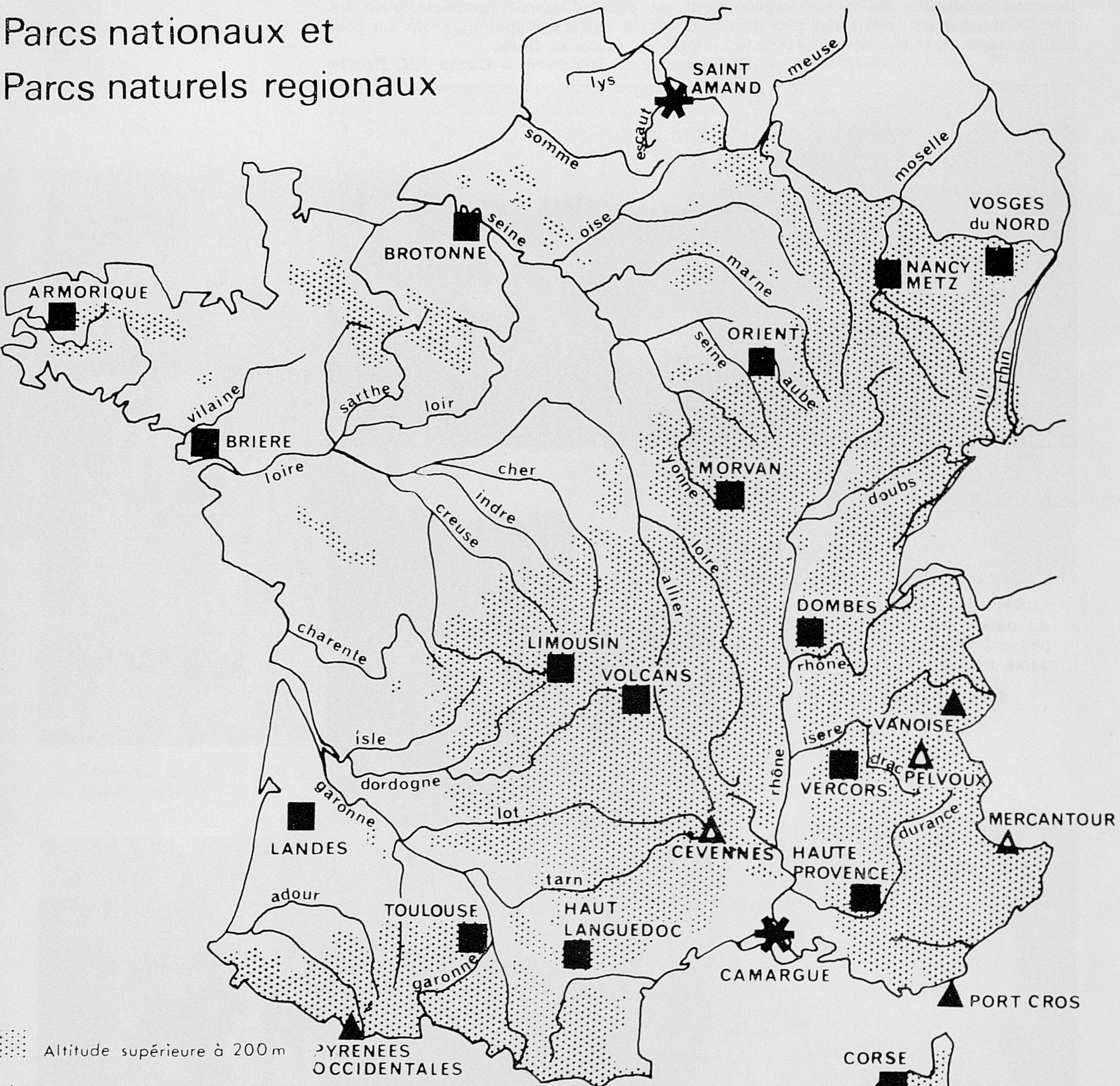
*Cliché Touring-Club de France*

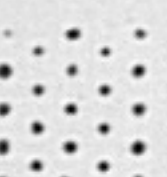






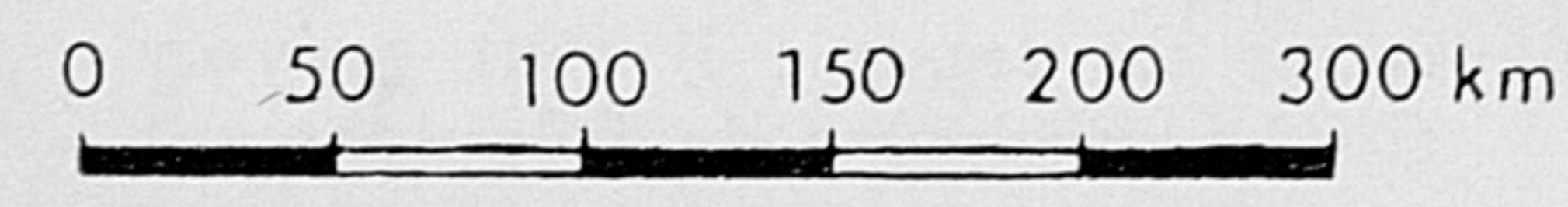
Une trop grande concentration de « vacanciers » peut aboutir à une destruction du milieu naturel recherché comme cadre de repos : il faut prévoir l'accueil et l'organiser.

*Cliché ministère de l'Équipement*

# Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux



-  Altitude supérieure à 200 m
-  Parcs nationaux existants
-  Parcs nationaux à l'étude
-  Parcs naturels régionaux en cours de réalisation
-  Parcs naturels régionaux à l'étude



# INTRODUCTION AUX JOURNÉES D'ÉTUDES

---

## SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Lurs en Provence, septembre 1966

### OUVERTURE DES JOURNÉES

**M. O. GUICHARD**

délégué à l'aménagement du territoire  
et à l'action régionale

Ayant appris par expérience que l'aménagement du territoire ne se définit pas à priori, mais, comme le mouvement, se prouve en marchant, je ne me livrerai pas à l'exercice présomptueux de définir les parcs naturels régionaux. Je m'en voudrais d'autant plus que votre présence ici a précisément pour objectif de définir ce qui n'est encore qu'un cadre vert à remplir. Mais enfin le départ est donné.

Bien sûr, rien de définitif n'a été arrêté : mais le mot est lancé et la réalisation suivra de près. Les pouvoirs publics, avant d'aller plus avant ont souhaité connaître le sentiment, la manière de voir d'hommes qui, par leur expérience régionale, peuvent nous dire comment des projets s'inséreront dans la réalité ; et aussi celle de spécialistes des multiples disciplines qui entrent nécessairement dans une œuvre éminemment collégiale.

Nous en sommes, notre civilisation en est, à des choix d'utilisation des sols qui seront déterminants :

— ou ils se fonderont sur les seuls mécanismes économiques,

— ou ils traduiront une éthique, une civilisation : celle de demain. Il ne convient pas de faire de faux pas dans une affaire qui concerne la santé du pays.

### Trois objectifs

Notre souci, quand, il y a moins de deux ans, nous avons commencé l'étude des parcs régionaux était triple :

— équiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente,

— animer quelques secteurs ruraux, notamment ceux qui seront le plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne,

— protéger enfin la nature et les sites, sur des ensembles suffisamment vastes.

### L'espace naturel des métropoles

— Le premier objectif, équiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente, se passe de commentaire :

35.000 voitures quittent Toulouse chaque fin de semaine,

120.000 voitures quittent Lyon chaque fin de semaine.  
950.000 voitures quittent Paris chaque fin de semaine.  
Où vont-elles ? Vers les résidences secondaires de quelques-uns, vers la campagne ou les bois les plus proches.

Cette migration hebdomadaire, manifestation d'autodéfense de l'organisme humain, est devenue pour l'homme moderne, la condition même de son équilibre quand le cadre urbain le traumatise ou quand l'urbanisme est inhumain. La verdure et l'espace lui sont aussi nécessaires pour vivre que l'air et l'eau.

La création de zones naturelles de détente, au bénéfice des habitants des grandes cités revêt, de nos jours, une telle importance qu'elle ne peut être laissée au hasard des circonstances.

Elle est la condition même du développement des métropoles.

Elle est la condition de la santé des habitants.

A toute extension urbaine, à tout développement de zone industrielle, doit correspondre la protection,

la création d'une zone naturelle de détente. Cette création doit s'inscrire dans les plans d'aménagement des métropoles au même titre que les principaux équipements, au même titre que l'établissement d'enseignement — que bien souvent elle complète, au même titre que l'hôpital — que, dans certains cas, elle aurait utilement précédé. Même des formes nouvelles d'urbanisme et une nature plus intégrée à la ville n'y changeront rien ; en dehors du parcellaire bâti ou des résidences secondaires, de vastes ensembles de nature protégée sont la condition du développement équilibré d'un pays industrialisé.

\*  
\*\*

## Animer des secteurs ruraux

Le second objectif n'est pas moins évident que le premier. Alors que le citadin fuit momentanément sa ville pour aller respirer l'air meilleur des campagnes, l'habitant des campagnes abandonne, parfois sans intention de retour, le village qui l'a vu naître. Sans doute, les conditions économiques actuelles impliquent-elles ces importantes migrations. Mais dans certaines zones il y a un seuil qui ne saurait être dépassé sans conséquences graves ; un seuil au-delà duquel toute économie, quelle qu'elle soit, même touristique, devient impossible, un seuil au-delà duquel la terre, naguère entretenue, façonnée par l'homme, s'achemine non vers la nature comme on pourrait s'y attendre mais vers le désert.

La création de parcs naturels n'est pas, bien entendu, une solution générale pour toutes les zones en déclin. Mais pour certaines régions de montagne, de marais ou de landes, elle peut seule ouvrir une voie d'avenir et notamment là où la réorientation de l'agriculture s'avère impossible.

Or, bien souvent, les secteurs les plus touchés sont parmi les plus beaux et les plus favorables à un équipement culturel et touristique, grâce à leurs ressources historiques, artistiques ou naturelles.

C'est ainsi que des villages autrefois vivants s'évanouissent lentement sur un trésor qui pourrait être leur chance.

C'est pour ces raisons que fut abordé en 1960, par la loi, le problème des parcs nationaux.

La création de tels ensembles était, en effet, apparue comme l'un des plus sûrs moyens de préserver intégralement de très vastes ensembles naturels dont l'existence même risquait d'être mise en cause par le développement d'une certaine forme de tourisme. Elle était aussi le plus sûr moyen d'animer, par un équipement léger d'accueil, une « zone périphérique » valorisée par la création même du parc.

La loi sur les parcs nationaux intervenait à propos pour compléter, en certaines circonstances, malheureusement trop limitées, la législation antérieure, notamment la loi du 2 mai 1930 sur la protection des

sites, qui, efficace pour les sites, nettement individualisés, s'était révélée d'une application délicate et extrêmement onéreuse aux sites de quelque envergure, tels que nous les concevons aujourd'hui.

Deux parcs furent alors créés en France, les parcs de la Vanoise et de Port-Cros, bientôt suivis de celui des Pyrénées occidentales, maintenant décidé.

Les trois premiers parcs français répondent à la définition donnée par la Convention internationale de Londres le 8 novembre 1933. Ils concernent généralement de vastes territoires, présentant un intérêt scientifique et artistique exceptionnel, de caractère essentiellement sauvage et dans lesquels il est possible, sans grand dommage, de limiter les interventions humaines aux activités traditionnelles de l'élevage et de la sylviculture. Ces exigences qui font des parcs nationaux des sanctuaires de la nature, en limitent cependant le nombre. Elles éliminent notamment certaines zones rurales, situées non loin des grandes agglomérations, momentanément désertées par l'attraction de la ville mais dont il importe de conserver le caractère artistique et relativement naturel.

La dispersion de l'habitat en haute Provence, en Bretagne intérieure, en Auvergne par exemple... y rend difficilement applicable la législation des parcs nationaux.

Il existe, en effet, en France de nombreuses régions qui maintiennent, dans un site naturel, des témoignages de civilisations humaines successives et qui présentent un intérêt exceptionnel pour la détente et la culture.

Il fallait donc rechercher des formules plus souples, plus adaptées à la présence humaine permanente, où la faune et la flore seraient protégées, le site naturel entretenu, moins à des fins scientifiques qu'en fonction du cadre qu'ils constituent pour l'homme ; des formules permettant à la fois une mise en valeur des richesses naturelles et artistiques et la préservation du paysage.

Le parc naturel régional est un des résultats de cette première réflexion.

\*  
\*\*

## Protéger la nature et les sites

Le troisième objectif enfin, bien qu'énoncé en dernier, n'était pas pour nous le moins important des trois : la protection de la nature pour elle-même d'abord à des fins scientifiques ; comme cadres de vie et de détente pour l'homme, ensuite, pour le témoignage que ceux-ci maintiennent d'un certain style de vie, d'une certaine manière de travailler, de bâtir.

Les affirmations de principe sont faciles lorsqu'on les dit rapidement ; mais leur application met en jeu les rapports difficiles entre protection et restauration, qu'il s'agisse de villages, de flore ou d'espèces en voie de disparition. Nous sommes bien résolu à

faire des parcs naturels excluant le bruit, la compétition, la commercialisation ; mais il faudra des équipements légers ; or où commencent et où finissent ces équipements ?

Nous avons conscience que la frontière ne doit pas être tracée entre la terre et l'esprit. Les parcs naturels seront culturels ou ils ne seront pas. Endroits privilégiés pour l'observation de la nature, ils sont aussi une chance pour la muséographie en vraie grandeur. Bien d'autres activités culturelles sont concevables. Sans vouloir contester ni voler à la ville sa mission culturelle, nous avons l'impression que le phénomène moderne de l'évasion hebdomadaire doit être pris en compte.

Exclure la commercialisation et affirmer que le parc naturel doit être un service public est un principe. Mais il faut en accepter les servitudes et les conséquences.

Qui oserait mettre en cause l'existence du jardin de Luxembourg ?

Sa charge est admise par tous. Il faudrait donc que les villes admettent d'aider hors leurs murs des formes de parcs naturels dont leurs citoyens seront les premiers à en bénéficier. Mais je pense que la dimension urbaine a changé. A une époque d'économie régionale c'est à l'échelle régionale qu'il faut concevoir les jardins des hommes et les aider à naître.

Si la protection de la faune et de la flore doit commencer dans la ville même, elle doit s'étendre en même temps aux grands espaces : il faut des zones témoins de respect de la nature ; ainsi ce respect deviendra la préoccupation constante des administrateurs, des urbanistes, des enseignants, avant de devenir le réflexe quotidien de chaque citoyen. Nous n'en sommes pas encore là !

Il n'est pas de jour qui passe, sans qu'il faille intervenir pour maintenir un étang, reculer un projet de route côtière, défendre l'unité d'un site rural.

L'implantation de l'industrie en province, le perfectionnement des liaisons routières, de développement des résidences secondaires — qui sont aussi, et pour cause, des objectifs de la politique générale d'aménagement du territoire — doivent être conçus en fonction du cadre et subordonnés à ses impératifs.

## Un témoignage de culture

L'effort qu'un peuple accorde à la protection de ses monuments naturels ou architecturaux, est, à lui seul, un témoignage de sa culture.

Mais si tout était clair nous ne serions pas ici pour chercher. Site naturel, conservation, paysage, ont tant d'ambiguïtés que l'on ne sait pas où commence la protection, où elle finit. Nous avons beaucoup à apprendre de nos amis étrangers qui nous ont devancés et que je remercie : beaucoup à définir par nous-mêmes dans ce pays qui, tous les jours, m'apprend son extraordinaire diversité.

Je ne vous en dis pas plus : j'aborde modestement un sujet dont vous allez définir les contours. Mais sur vos définitions, c'est avec ambition que nous donnerons à notre pays les moyens de profiter d'une nature intacte.

## LE POINT SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX EN FRANCE SEPTEMBRE 1966

M. H. BEAUGE

M. le délégué à l'aménagement du territoire a bien voulu, il y a un instant, nous définir nos objectifs et nous donner notre mission. En tacticiens, il convient maintenant d'examiner nos moyens pour engager nos études et, au passage, faire le point de nos premiers travaux.

### Une organisation d'étude et de réalisation

La seule énoncée de nos objectifs nous montre le nombre et la diversité des disciplines intéressées par nos projets : nature, culture, santé (des jeunes et des moins jeunes) agriculture, éducation nationale, équipement... Tous les ministères étaient concernés.

Il incombait donc à la délégation à l'Aménagement du territoire, qui est un organisme de coordination, de constituer un groupe de travail interministériel d'étude des parcs naturels et régionaux. C'est ce qui fut fait, il y a de cela plus d'un an et demi. Ce groupe a reçu pour mission :

- de concevoir un nouveau type de parc adaptable aux régions non concernées par les parcs nationaux ;
- de dresser un premier inventaire des possibilités de création de parcs en France ;
- de suivre et d'animer certains projets témoins.

En dépit de l'ordre énumératif des différents objectifs que je viens de citer, nous avons préféré prendre le problème en sens inverse. A une conception « a priori » nous avons préféré la méthode expérimentale, comptant bien tirer de nos premiers projets des éléments nécessaires à la définition d'une doctrine.

### Quelques exemples étrangers

Nous avons commencé par examiner les réalisations étrangères. Je ne vous ferai pas ici un exposé sur les parcs étrangers, mais je vous dirai simplement que de tous les parcs que nous avons visités, ou à propos desquels nous avons obtenu une documentation précise, nous avons étudié trois exemples dont la synthèse nous a paru séduisante, adaptable à notre territoire, semblant répondre à nos préoccupations.

Il s'agit d'abord d'une toute petite réalisation belge :

le parc de Bokrijk près de Hasselt dans la province de Limbourg.

Eléments intéressants :

- pas de circulation automobile mais un transport en commun,
  - un arborétum,
  - un parc de jeux d'enfants,
  - trois types de restaurants : restaurant chic et cher ; un restaurant « couleur locale » ; un « self-service » près des installations sportives.
- et surtout un très beau et très complet musée de plein air.

Eléments moins intéressants :

- une densité d'équipement trop forte. La surface n'est que de 500 ha, dans une région très habitée ; on rencontre des promeneurs partout. Les allées sont goudronnées, il y a des flèches dans toutes les directions, à tous les carrefours. C'est, en fait, un grand parc de ville bien léché.

Le deuxième exemple est celui de la haute Veluwe en Hollande. Là, les dimensions changent — 6.000 ha — propriété d'Etat, de nature très pure, partie forêt, partie chaumes et landes :

- une réserve d'animaux de 2.000 ha ;
- au cœur de la forêt, le plus extraordinaire musée de Var. Gogh qui soit au monde : 300 toiles de Van Gogh y sont réunies ;
- deux restaurants à la périphérie.

C'est tout, et c'est fort bien ainsi. Est-ce transposable ?

Le troisième exemple est celui du Luneburger-Heide à 60 km au sud de Hambourg.

Là, nous trouvons 20 à 25.000 ha de terre, zone rurale en voie de dépeuplement, comportant des propriétés privées et collectives avec des agriculteurs, des éleveurs : un village avec son église, son cimetière. Et quel cimetière ! A vous donner envie de vous endormir sur place !

- une architecture rurale extrêmement soignée ;
- de nombreuses auberges (anciennes fermes aménagées) avec très peu de chambres d'ailleurs ;
- pas de circulation automobile sauf pour les habitants, mais une organisation perfectionnée de carrioles à cheval ;
- de très belles et très pratiques installations de pique-nique ;
- une signalisation au carrefour des chemins sur des rochers gravés ;
- aucune installation sportive.

Bref, en Belgique, nous avons trouvé une gamme d'équipements distrayants qui sont, sans doute, concevables à condition de pouvoir disposer d'une superficie beaucoup plus grande.

L'exemple hollandais, c'est la nature et la culture.

L'exemple allemand, c'est la nature-paysage seule.

Le rapprochement de ces trois exemples a été notre premier guide.

## Un inventaire français

Puis nous avons entrepris un premier inventaire des zones susceptibles d'être aménagées dans cet esprit, en France.

Pour effectuer cet inventaire, nous avons constitué une équipe itinérante composée d'un géographe, d'un sociologue, d'un ingénieur du génie rural et des eaux et forêts, d'un urbaniste, d'un inspecteur des monuments historiques.

Très aidée localement par les fonctionnaires régionaux ou départementaux concernés, ainsi que par certaines personnalités compétentes, cette équipe s'est d'abord attachée à découvrir une douzaine de zones convenables situées à moins d'une heure de voiture des grandes métropoles régionales. Ces zones qui constituent la première partie de l'inventaire, répondent évidemment aux besoins des agglomérations plus qu'à des critères d'esthétique établis à l'échelon national. Certaines d'entre elles, notamment dans les métropoles Nancy-Metz et Rouen-Le Havre, au cœur même de l'aire urbaine, pourraient s'intégrer à la cité future constituant tout à la fois une rupture d'urbanisation et un lieu de rencontre des habitants des cités composantes.

L'équipe itinérante a, d'autre part, délimité quelques vastes sites ruraux dont le choix s'impose par leur exceptionnelle qualité et que l'on admet communément parmi les hauts lieux de la nature habitée.

D'autres critères sont cependant intervenus comme la nécessité d'une réanimation de l'économie locale, le statut foncier, les risques de dégradation ou l'existence d'initiatives valables ; mais ici le choix est plus ouvert.

Parmi les zones envisagées figurent : le Vercors ; la haute Provence ; l'Ardèche ; l'Auvergne, avec la chaîne de volcans de la région du puy Mary ; le haut Languedoc, région du Caroux et de l'Espinouse ; le haut Doubs ; le Morvan ; la Bretagne avec les monts d'Arrée, la presqu'île de Crozon et l'archipel d'Ouessant ; la vallée de la Seudre ; les Ardennes, le Limousin ; le Cotentin ; la Camargue.

Cette liste n'est évidemment pas limitative : d'autres projets sont possibles et souhaitables, notamment dans les Dombes, dans les Landes, dans les Vosges du nord, en Corse, encore qu'il ne s'agisse ici que de parcs régionaux ; certaines régions comme les Cévennes, le Mercantour, le massif de l'Oisans, la haute Ariège peuvent s'insérer, elles, dans le cadre des études relatives aux parcs nationaux.

Sans attendre les conclusions de ce premier inventaire qui a demandé plusieurs mois et afin d'approcher



une définition des parcs par l'expérience de cas concrets, nous avons entrepris l'étude d'un premier projet à Saint-Amand à 35 km au sud de Lille.

## Les premiers projets

### Les critères de création

Pourquoi le nord ? Parce que la création d'un tel ensemble s'imposait de toute évidence dans cette région. Laissant aux municipalités le soin de créer des parcs municipaux à l'intérieur comme à la périphérie immédiate des villes, nous n'avons retenu que les suggestions d'intérêt régional. Le seul examen de la carte de cette région, la localisation des espaces disponibles comme celle du bassin minier, nous ont naturellement dirigés vers l'unique massif boisé d'une certaine envergure qu'est la forêt de Raismes.

Cette étude est maintenant terminée pour le compte du syndicat intercommunal d'étude qui s'était constitué à cet effet. Par ce projet nous sommes entrés dans le vif de notre affaire.

Il n'y a pas de difficultés que nous n'ayions rencontrées dans cette étude ! La première, la principale leçon que nous ayons tirée de cet exemple, c'est l'extrême difficulté, quand on parle d'équipement, de maintenir le caractère naturel et rural du paysage. Le souci des collectivités publiques d'assurer la rentabilité de l'affaire par l'application du principe que la foule attire la foule (« il faut du bruit et de la musique pour avoir des clients ») nous a permis de dégager, dès cette première expérience, trois critères qui nous ont, à leur tour, guidés jusqu'à ce jour et que je soumetts à vos débats :

1° Les parcs seront naturels ou ils seront tout autre chose que ce que nous voulons qu'ils soient.

Ce critère est essentiel car c'est de lui que découlent tous les autres.

2° Le parc ne devrait pas être le lieu de concentration de tout ce que l'imagination peut inventer pour distraire les citadins en fin de semaine. Un choix s'impose : le respect du cadre naturel doit nous dire la sélection à faire.

3° Une telle création ne sera pas obligatoirement rentable.

Comme l'a dit M. Guichard : Peut-on parler, sur le plan des deniers, de la rentabilité du jardin du Luxembourg ?

C'est sur d'autres plans que cette rentabilité s'assure.

Après St-Amand, nous avons tourné nos regards vers la Camargue, vers les monts d'Arrée, vers le Morvan, vers la Grande Brière. Ces localisations nous ont été suggérées bien sûr par l'inventaire, mais aussi par des initiatives administratives et privées.

Au cours de son exposé, M. Henri Beaugé rendit hommage à la mémoire de M. Michel-Hervé Julien : « Le parc breton notamment nous avait été préparé par M. Michel-Hervé Julien, secrétaire général de la société de protection de la nature en Bretagne et directeur adjoint du centre de recherche sur les migrations des mammifères et des oiseaux, qui devait être aujourd'hui parmi nous et dont nous avons, hier, appris la mort. Nous perdons en M. Michel-Hervé Julien, qui avait préparé sa conférence pour Lurs la semaine dernière, l'un des plus éminents défenseurs de la nature. »

L'étude de Camargue est pratiquement achevée. Sous l'autorité d'un groupe de travail animé par le préfet de région, elle a conduit à l'élaboration d'un plan d'utilisation des sols qui prévoit surtout des mesures de sauvegarde, répartit les sols entre les saliniers, les agriculteurs, les éleveurs et la réserve naturelle, définit les conditions de circulation et concentre l'accueil aux abords des Saintes-Maries et d'Arles. Quelques équipements permettront un meilleur développement de la réserve naturelle et sa présentation aux visiteurs par un parcours périphérique et des locaux d'exposition.

Une fondation constituera l'organisme de gestion et d'animation du parc groupant les collectivités locales, des organismes scientifiques, les représentants des producteurs, d'associations de jeunes et d'amis de la nature.

Le projet morvandieu est en cours d'étude. Il a fourni à la région de Bourgogne l'occasion d'une action concertée des quatre départements qui la composent et qui se partagent la région naturelle du Morvan.

Il constitue, sans doute aussi, une chance majeure de cette région naturelle qui, par l'autoroute, se trouvera demain à deux heures de Paris et pourra, par un équipement touristique approprié, retenir une partie de sa population active.

Quant au projet breton qui couvrira les monts d'Arrée, l'extrémité de la presqu'île de Crozon et peut-être aussi l'archipel d'Ouessant, constitué vraisemblablement de zones distinctes, il favorisera le développement de réserves naturelles, de bord de mer (Arcoat), animera une zone rurale de la Bretagne intérieure singulièrement déshéritée, et permettra la mise en valeur d'une architecture rurale et religieuse d'un exceptionnel intérêt (Armor).

## Un critère capital : la culture

Ces trois études ont, en effet, mis en évidence un quatrième critère, capital aussi à nos yeux, qui est celui de la culture.

Le parc naturel nous est apparu comme un haut lieu de culture. Le parc peut être d'abord une école

d'observation de la nature, une école de la terre, un laboratoire de recherches. Il peut aussi prendre appui sur les richesses d'histoire et de préhistoire, sur les merveilles architecturales ou artisanales que possèdent tant de villages oubliés. Il est la chance inespérée de tous ceux qui aiment et la nature et l'art.

Voilà où nous en sommes. Vous voyez à travers ces exemples qu'un certain chemin a déjà été fait. Le budget de 1967 qui paraîtra dans une quinzaine de jours, dans son volume régionalisé, ajoute aux études que je viens de citer celles des parcs de haute Provence, du Vercors, de Toulouse, du Caroux et de l'Espinouse, d'Auvergne, du Limousin et des Vosges du nord.

Quelques critères, quelques études en cours, beaucoup de projets en perspective.

Pour important que soit le chemin parcouru, il n'en reste pas moins que des options majeures sont offertes. Nous n'avons pas voulu les prendre, pas plus que nous n'avons voulu nous engager dans la phase des réalisations avant ces journées auxquelles vous participez maintenant.

Les deux premières journées d'étude sont consacrées l'une aux usagers, l'autre à l'espace rural, c'est-à-dire en quelque sorte aux résidents. L'état, les besoins, les aspirations des usagers et des résidents, bien que différents, ne sont pas nécessairement contradictoires et doivent pouvoir trouver des solutions réciproquement bénéfiques.

Les deux jours suivants sont consacrés, d'une part à la conservation, d'autre part à la création.

Les problèmes pratiques ne sont pas les mêmes, les services attendus ne sont pas les mêmes. Cependant, un caractère leur est commun : ils sont tous deux dynamiques ; la conservation est une action comme l'équipement. Il s'agit de déterminer le « possible » et le « souhaitable » de la conciliation.

Cette notion de dynamisme, nous pensons la préciser, dès ce premier jour, par l'idée de mobilité : mobilité du paysage, de tout ce qui recouvre le territoire.

Nous sommes sûrs, dans ce site de Lurs qui est une somme, de découvrir cette mobilité, comme aussi d'y assurer la rencontre entre toutes les disciplines dont les parcs naturels auront besoin pour entrer dans la réalité de demain.

## **BIENVENUE DE MAXIMILIEN VOX : DES MILLENAIRES DE MYSTERE**

« Pour quelques heures, pour quelques jours, vous voici à Lurs, c'est-à-dire au cœur même d'un mystère. Depuis les plus lointaines périodes de la civilisation romaine, Lurs, où pourtant résidèrent au cours des temps tant de grands personnages politiques,

ecclésiastiques, culturels, s'est sans cesse tenu hors de l'Histoire, au-dessus de l'Histoire. Les habitants de Lurs n'ont pas l'habitude de se mêler des grands événements sans raison valable. La Révolution elle-même vit ici collaborer l'évêque et le maire républicain pour le meilleur ravitaillement de la population.

« Les évêques ont dans cette région joué un rôle fort important. Charlemagne ne fit-il pas, au moment de mener la guerre contre les Lombards, prince de Lurs l'évêque de Sisteron ? En 1627, s'ouvrit à Lurs le premier séminaire pour l'éducation ecclésiastique en Provence, Saint-Charles Borromée, le « Prieuré » où vous accueillent aujourd'hui les hôtes. Plus tard, Mgr Laffitau, dont Saint-Simon, qui le soupçonnait d'appartenir à la faction des Noailles, ne vous dira pas de bien, occupa le siège épiscopal de Lurs durant près de 60 ans.

« Les comtes aussi firent de Lurs, ce dernier éclat des Alpes brisées contre les Pyrénées, une ville dont on tint compte mais dont on parla peu. A vrai dire, c'était à Forcalquier que siégeaient ces princes d'un autre temps ; Forcalquier, résidence des comtes souverains de Provence ; Forcalquier dont le seigneur le plus célèbre demeurera sans doute Raymond Béranger V, de la maison de Barcelone, qui connut le rare privilège de marier ses quatre filles à quatre rois : Saint Louis, Henry III d'Angleterre, Richard de Cornouailles et Charles de Naples et de Jérusalem. Celui-ci d'ailleurs fit tant et si bien que Forcalquier devint, au cœur de la Provence, une étonnante cour napolitaine.

« Des princes de l'Eglise à ceux de la Couronne — la Provence est une Couronne — il fallait bien que l'homme trouvât sa part. Ce fut en ces lieux, parmi ces pierres, au pied de cette église antérieure à l'An 1000, que fut pour la première fois instaurée « la trêve de Dieu ».

« N'est-ce pas, en ce temps où l'homme songe avant tout et bien imprudemment à l'instauration de son confort immédiat et encombré, à une nouvelle trêve, en faveur de la nature celle-ci, que nous invitent ces Journées d'études ? »

## **EXTRAITS DE LA CONFERENCE DE PRESSE**

tenue par M. O. Guichard  
le 25 septembre à Lurs  
(ouverture des journées)

— *Le rôle des collectivités locales sera primordial dans l'établissement des parcs naturels régionaux. Il s'établira tour à tour au niveau des consultations et de l'exécution.*


— *Les parcs naturels ne doivent pas tomber dans le mini-parc. Le part d'attraction n'est pas notre propos. Toutefois, il est possible que des réalisations locales s'insèrent dans d'autres de plus grande importance.*

— Plusieurs villes peuvent avoir en commun un parc régional. Ce fut le cas pour Lille, Roubaix et Tourcoing : ce le sera pour Nancy et Metz, le futur parc régional devant vraisemblablement se trouver entre ces deux métropoles. De toute manière, nous négocierons toujours avec les grandes agglomérations, les communautés urbaines, les syndicats intercommunaux, les districts.


— Il n'y a aucun espace privatif créé par un parc régional : celui-ci est ouvert à tout le monde.

— La gestion de chaque parc sera, selon le cas, remise à l'organisme le plus compétent. L'aménagement du territoire ne saurait être considéré comme gestionnaire. En matière de parc forestier, par exemple, nous comptons faire appel à l'Office national des forêts.

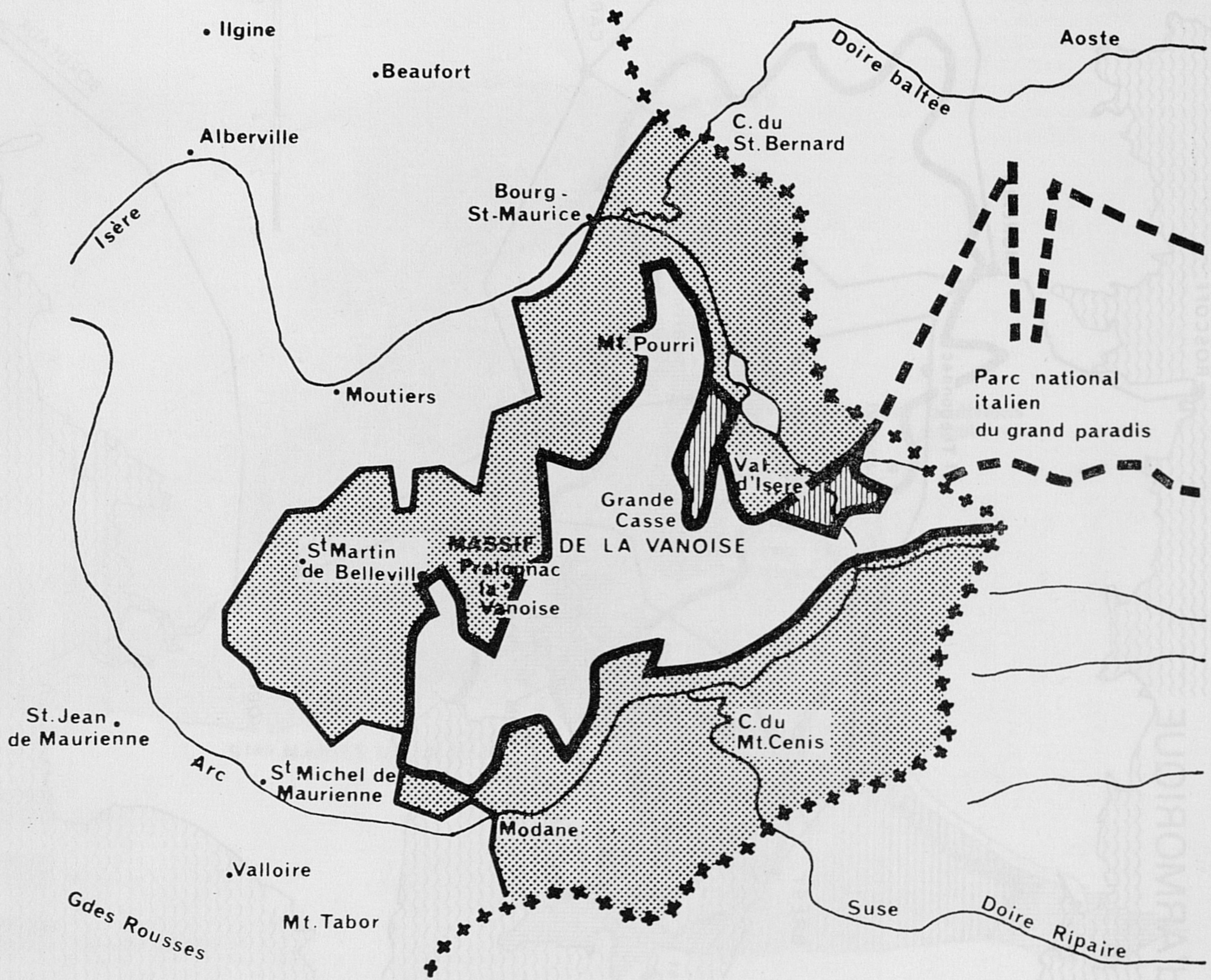
# Parc naturel regional de CAMARGUE









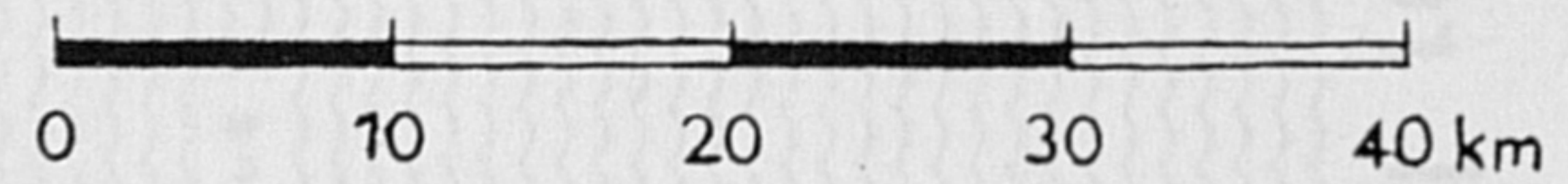
# Parc naturel regional d'ARMORIQUE



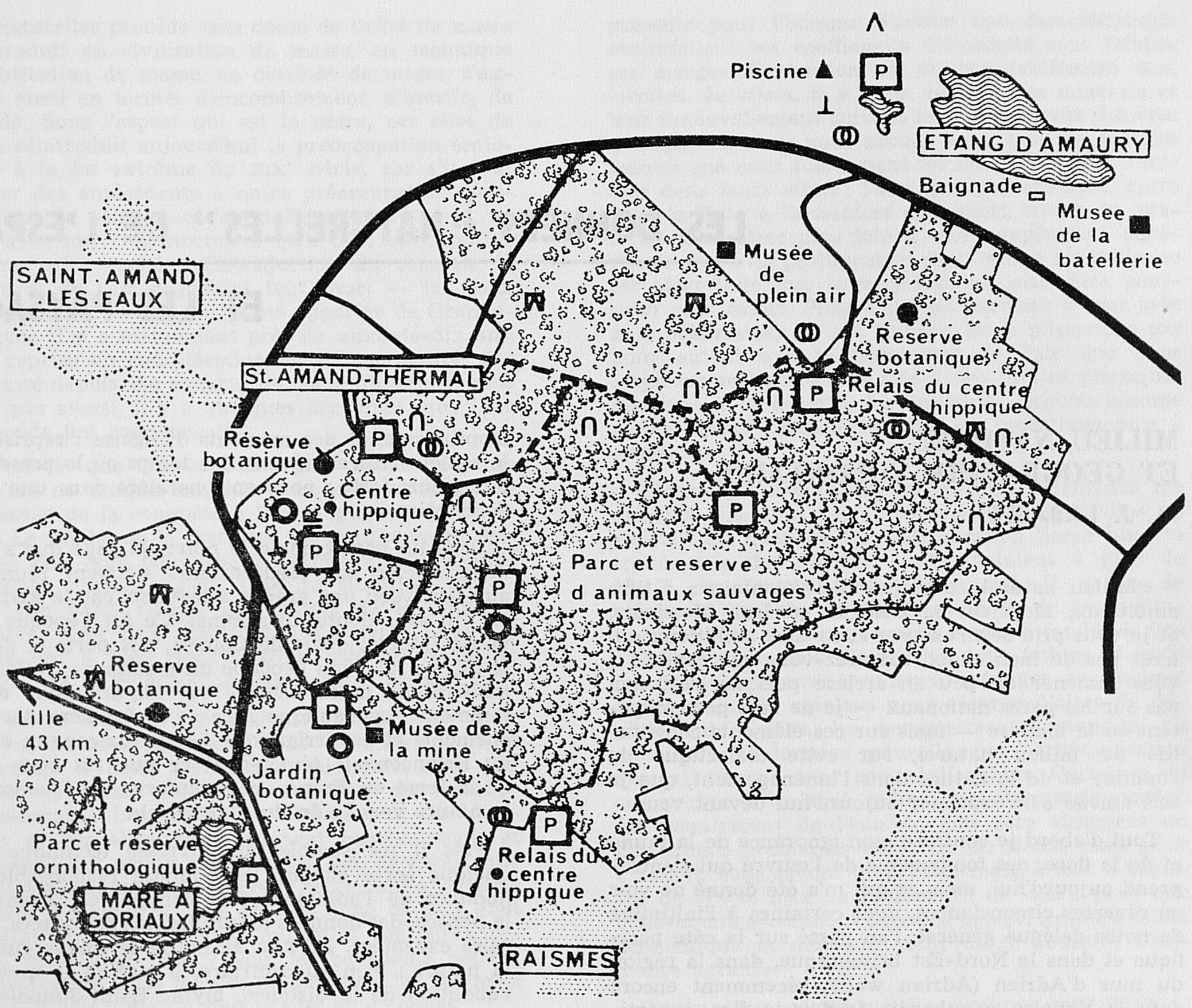
# Parc national de la VANOISE


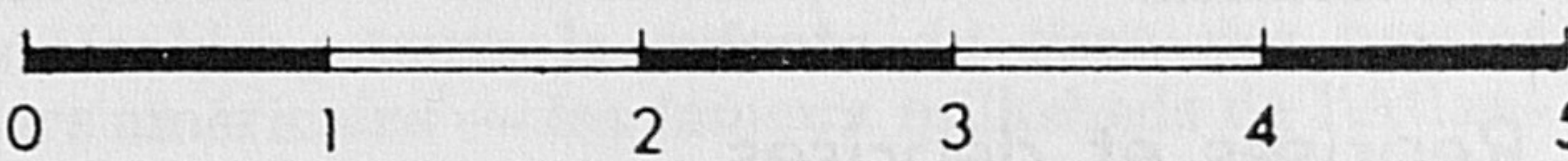



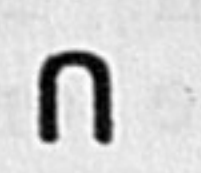
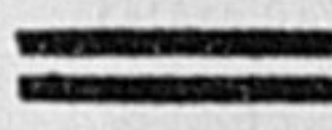



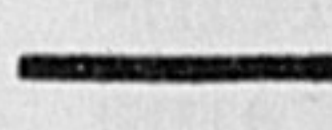







-  Le parc
-  Limites du parc italien
-  Zone périphérique
-  Réserves naturelles
-  Cours d'eau les plus importants
-  Frontière



# Parc naturel régional de SAINT-AMAND



	Reserve d animaux		0 1 2 3 4 5 km
	Forêt		Restaurant
<b>RAISMES</b>	Nom de lieux		Camping
<u>PROJETS ROUTIERS:</u>			Aire de pique-nique
	Embranchement d'autoroute		Tennis
	Rocade extérieure à circulation rapide		Aire de bivouac
	Route de pénétration dans le parc		Aire de jeux
	Transports collectifs éventuels en période estivale		Centre d'accueil
	Aire de stationnement		Aire de jeux couverte

## LES DONNÉES "NATURELLES" DE L'ESPACE

---

### ET LES PAYSAGES

#### MILIEU NATUREL ET GEOGRAPHIE VOLONTAIRE

M. J. LABASSE

« Milieu naturel et géographie volontaire » : titre ambitieux, Monsieur le Délégué général, Messieurs, et je vous prie de m'excuser si ce titre ambitieux qui n'est pas de mon choix, rassurez-vous, me conduit à vous ramener un peu en arrière puisque c'est non pas sur les parcs nationaux — je ne suis pas compétent en la matière — mais sur ces éléments constitutifs du milieu naturel, sur cette dialectique de l'homme et de la nature dans l'aménagement, que je suis amené à m'exprimer aujourd'hui devant vous.

Tout d'abord je confesse mon ignorance de la faune et de la flore, des fondements de l'œuvre qui s'entreprind aujourd'hui, mais ce qui m'a été donné de voir en diverses circonstances, dont certaines à l'initiative de notre délégué général, l'an passé sur la côte pacifique et dans le Nord-Est britannique, dans la région du mur d'Adrien (Adrian wall), récemment encore dans la Vanoise, m'enhardit, je dois le dire, à participer à votre travail et à y apporter une très modeste contribution.

#### Reprises et déprises

Tout d'abord il n'est peut-être pas inutile pour nous de nous interroger sur la réintroduction de l'espace dans notre conjoncture politique, au sens noble du mot, de gestion de la cité, bien sûr. La maîtrise des éléments naturels emplit l'histoire des sociétés civilisées, ne serait-ce que la maîtrise de l'eau. Toute l'histoire de l'humanité s'identifie avec cette entreprise et le code Hammourabi, vingt siècles avant notre ère, est là pour nous rappeler que c'est cette maîtrise de la nature qui a inspiré les premières conceptions collectives de la vie des sociétés.

Mais cette lutte continue n'a pas été une lutte régulière ; elle a connu des phases dans sa longue confrontation avec la terre. On traverse des périodes d'élan,

d'optimisme, et des moments d'angoisse : reprises sur le milieu naturel suivies d'un temps où la pression se fait moins forte ; nous entrons alors dans une phase de déprise.

Dans un pays comme le nôtre, je gage que s'il y a deux siècles nos prédécesseurs s'étaient réunis, ils auraient vécu une grande allégresse, car le XVIII<sup>e</sup> siècle fut sans doute un sommet. Ce fut l'époque de la voirie interrégionale de Colbert, des ports et des canaux ; ce fut aussi l'époque du maximum d'efforts, de maîtrise de notre histoire sur l'hydraulique et notamment l'hydraulique rurale ; ce fut l'ère des assèchements et des irrigations. Les petits canaux fossiles du Briançonnais témoignent ce que fut cette tenue de la terre en France, cette emprise de l'homme sur la nature vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Puis il me semble que l'ivresse technique a en quelque sorte éloigné les hommes responsables, les hommes de l'administration comme les hommes de la pensée, des données naturelles, les ressources minérales exceptées. Le XIX<sup>e</sup> siècle ne se soucie guère de la nature ; bien au contraire, il cultive le mythe de l'abolition de la distance, mythe Saint-Simonien qui se voit favorisé par la révolution ferroviaire : nous entrons alors dans ce grand gâchis du milieu naturel, dans cette urbanisation déréglée du libéralisme manchestérien qui fait pendant à cette culture minière, cette « raubwirtschaft » comme disent nos collègues allemands, que mon ami Monbeig et moi-même avons fréquemment rencontrée autour du monde.

Je pense que ce sont les legs de cette période, qui n'est pas universellement révolue, de cette période que Geddes, il y a quelque quarante ans, appelait la cité carbonifère, des carbovilles. Cette période non encore révolue nous dote d'héritages qui sont des plus pesants pour les aménageurs. Le pseudo-Eden paléo-technique sur lequel a ironisé Lewis Mumford est aujourd'hui à l'origine de nos plus grands soucis.

#### Un effet de masse

Mais nous voici, depuis peu, confrontés à une réintroduction des données naturelles dans le panorama de notre vie collective. Cette réintroduction des don-



nées naturelles procède sans doute de l'effet de masse qui, traduit en civilisation de masse, en technique de fabrication de masse, en destinée de masse, s'exprime aussi en termes d'encombrement, d'inertie, de finitude. Sous l'aspect qui est le nôtre, cet effet de masse réintroduit aujourd'hui la préoccupation écologique à la fin extrême du XIX<sup>e</sup> siècle, car s'il faut trouver des antécédents à notre préoccupation d'aujourd'hui, je pense que c'est à Ebenezer Howard, en 1898, avec son « *to morrow* » qu'il faut nos reporter puisque cette grande réintroduction du sens de la nature et de l'aménagement tout court — les deux vont ensemble — qui nous a été apportée de Grande-Bretagne il y a maintenant près de soixante-dix ans, cette reprise en considération du milieu naturel ont progressé depuis. Au surplus, un poète illustre ne nous a-t-il pas averti, il y a quelques décennies, que l'ère du monde fini commençait ?

Qu'est-ce que cela veut dire pour nous ? Je pense que l'ère du monde fini, cela évoque essentiellement le passage de la conquête à l'aménagement du territoire. Le mythe de la frontière est pratiquement dissipé — j'en veux pour preuve cette première grande législation américaine de 1948 du *Housing Act* —, et si l'on parle encore aujourd'hui de la nouvelle frontière, c'est dans un tout autre sens. L'ère du monde fini a bien débuté. Nous sommes sortis de l'époque de la colonisation des mondes inconnus.

Qu'est-ce à dire ? Tout d'abord c'est dire, je crois, que les données naturelles, que le milieu naturel s'imposent à nous d'abord et essentiellement par leur caractère fini. Cela est vrai d'abord des ressources minérales. Les exemples d'épuisement des gisements et des sites nous frappent constamment, et l'humanité sait depuis relativement peu de temps, que son capital minéral se renouvelle seulement à l'échelle des ères géologiques. Cela est vrai aussi de l'air dont la pollution revêt des effets multiples, sanitaires, sociaux, esthétiques, etc. : voir les bâtiments noircis, la chute précoce des feuilles en automne, les 230 m<sup>3</sup> à l'heure de gaz toxiques émis par les automobiles.

Autre donnée naturelle majeure, au caractère fini : l'eau. Il y a relativement peu d'années que nous prenons conscience de l'inextensibilité de ce capital.

Nos vingt-cinq millions de mètres cubes d'eau douce, solide ou liquide, représentent le 1/50 seulement du volume des mers, mais comme cette eau douce n'est pas accessible universellement dans des conditions favorables — il y a là une des limites physiques, peut-être la plus stricte de toutes — au gigantisme urbain et à l'hyper-concentration industrielle, la soif des villes est devenue l'une de nos préoccupations.

Quant au sol arable, il est inutile d'aborder cet aspect de la donnée naturelle fondamentale ; il suffit de nous rappeler ce qui, il y a peu encore, nous a été dit sur la faim dans le monde.

## Un milieu peu élastique

Ce milieu naturel que nous affrontons sous ses divers aspects que je viens d'énumérer brièvement,

présente pour l'homme d'action une caractéristique essentielle : ses coefficients d'élasticité sont faibles, ses marges d'extension ou de renouvellement sont étroites. Je citais, il y a un instant, les minerais et leur renouvellement suivant la cadence lente des ères géologiques, mais nous savons aussi que les données mêmes que nous fournissent les techniques sont limitées dans leurs effets ; l'eau qui, par exemple, entre dans la Ruhr à Dusseldorf en ressort, trente ou quarante kilomètres plus loin à une température supérieure de 9°. La prolifération de la faune microbienne est alors telle que le recyclage ne peut être poursuivi plus avant. Pittsburgh est parvenu à peu près à se débarrasser de ses fumées. Nous n'ignorons pas pour autant que le traitement de l'air que nous respirons se heurte à la fois à des limites physiques relatives à la densité des émissions nocives comme à des limites financières dans les investissements à consentir.

Récemment encore, les aménageurs allemands me disaient que dans certaines régions industrielles on assistait au recul de l'industrialisation parce que les traitements des fumées correspondaient à plus de 10 % de l'investissement industriel. Il en va de même, en matière de conservation ou de reconstitution des sols, si bien que nous sommes fondés à dire que les coefficients d'élasticité sont faibles et qu'il nous faut agir avec prudence, ménager en quelque sorte ce que la création nous réserve d'aires de déploiement. Certes, les perspectives d'extension du monde et des données naturelles par l'artificialisation des milieux ne sont pas négligeables. Certaines de ces perspectives sont même fort impressionnantes. Le dessalement de l'eau de mer sera sûrement un des grands problèmes de la fin du siècle, mais pour l'instant, nous savons qu'il reste malgré tout à abaisser de 3/4 le prix de revient du m<sup>3</sup> d'eau pour que celle-ci entre vraiment dans les perspectives du calcul économique et devienne d'un usage courant, c'est-à-dire agricole.

Certes, nous savons que l'agriculture sans terre, la production des produits d'élevage et de basse-cours sur la côte nord-est des Etats-Unis font des progrès considérables ; toute la refonte du tissu des bassins laitiers américains — les fameux *milksheds* de l'Atlantique — est inspirée par les progrès de cette agriculture sans terre, en quelque sorte une agriculture urbaine... Nous savons aussi que la culture des mers est peut-être une expérience pour l'humanité.

## L'importance des données qualitatives

Mais si les données quantitatives que nous recevons du milieu naturel se font moins oppressantes, les données qualitatives, par contre, s'avèrent de plus en plus contraignantes. C'est de cette considération que découlent certains phénomènes caractéristiques de notre temps. Cette importance des données qualitatives explique, par exemple, l'inversion des valeurs foncières dans certains terrains du nord de la France où les terres de sols pauvres et siliceux les plus faciles

à travailler, à artificialiser, sont valorisées au moment où les terres lourdes, dites riches, grosses consommatrices de carburant à l'hectare, pour les tracteurs, baissent, au contraire, pavillon. Si bien que les données naturelles que nous percevons sont en quelque sorte une résultante à la fois du quantitatif et du qualitatif, et ce sont bien ces résultantes que nous voisins qui nous ont devancé il y a vingt-cinq ans, hollandais ou britanniques, ont enregistré sur leur carte mixte d'utilisation des sols, dans leur discipline du land use. Nous serons amenés, nous Français, à progresser à notre tour sur l'aride chemin d'une technique que nous avons ignorée longtemps ; tout simplement parce que nous étions un pays peu peuplé et à grandes dimensions, les disciplines du sol étaient des disciplines contingentes, voire accessoires. Or, nous n'y réfléchissons jamais assez, nous avons cessé d'être un pays peu peuplé et, tout à la fois, l'humanité autour de nous, et nous du même coup, nous nous apercevons que, face au problème de la population du monde, la question de l'usage que nous faisons du sol devient prédominante.

## Espace brut, espace utile, espace désiré

Or il nous faut descendre dans nos réflexions des dimensions de l'espace théorique vers les trois espaces, les trois données réelles de l'espace, que nous avons à maîtriser : l'espace brut, l'espace utile, l'espace désiré.

Sur les 509 millions de km<sup>2</sup> que représente la surface du globe, du 1/4 au 1/3 seulement correspondent à des terres proprement dites, soit 148 millions de km<sup>2</sup>. De cette surface théoriquement disponible, il faut retrancher les aires négatives, si bien que l'espace utile égale à peine les 2/3 des terres émargées, si bien qu'actuellement sur cet espace utile, 24 hommes à peu près par km<sup>2</sup> sont appelés à vivre.

Mais il y a plus ; l'espace utile nous le savons que trop, n'est pas nécessairement l'espace désiré. Nous constatons tous les jours que ce sont généralement les mêmes fonds limoneux, les mêmes terres planes que convoitent simultanément l'agriculteur et l'architecte : ceci constitue la source de nos difficultés mais aussi l'objectif le plus envrant de nos interventions.

Me référant à Stamp, éminent savant de notre discipline, je cite sa conclusion d'après laquelle, en l'état actuel des choses, l'humanité dispose de 30 % de son capital spatial pour accomplir sa destinée. De là, par conséquent, cette compétition qui prend tous les noms, qui prend le visage d'un récent procès des agriculteurs de Lannion contre l'autorité expropriatrice, qui prend l'aspect de la discussion engagée autour de l'usage que l'on fait de la forêt de Fontainebleau, qui prend, dans la vallée de Chamoni, l'aspect très concret de deux partis d'urbanisme entre lesquels choisir. Dans cette compétition pour le sol qui va devenir une de nos grandes préoccupations, nous nous heurtons à deux grands obstacles : celui des critères et celui de l'instabilité.

Obstacle des critères : je veux dire par là que nous sommes tenus — et Monsieur Olivier Guichard le rappelait tout à l'heure — d'élargir les valeurs économiques en valeurs sociales, c'est-à-dire en valeurs collectives. Le qualificatif doit entrer dans nos jugements. Si nous espérons arbitrer l'usage des sols par les données de l'économétrie, nous risquons d'aller à des impasses.

Autre obstacle : il suffit d'évoquer cette grande révolution actuelle qu'est la revanche de la haute montagne sur la moyenne montagne pour concevoir que tous les éléments de discrimination dans l'usage des sols ne sont pas des éléments stables. Il suffit d'évoquer ce que les Allemands appellent la « sozialbrache », la jachère sociale, ce cycle de déprise et de reprise des terres aux alentours des villes, pour comprendre que l'arbitrage du sol ne saurait prétendre être un arbitrage éternel, un arbitrage éthique.

## Quatre appels de l'espace

Ainsi l'espace, en quelque sorte, se présente à nous sous des formes infiniment variées et de plus en plus contraignantes. Nous pouvons définir quatre types d'appel que nous adresse l'espace pour sa maîtrise.

Il sollicite d'abord son usage par le relief, mais aussi par le sol, par l'orographie et plus encore par le climat. S'agissant du relief nous avons le droit d'être un peu inquiets parce que nous assistons, grâce aux progrès de la technologie, à une dévalorisation continue de l'obstacle, à une exception près, la pente ; je crois en effet à la maximisation de la pente : l'industrie étant de plus en plus consommatrice de surfaces planes et la circulation, le verticalisme urbain nous rendant également de plus en plus attentifs à la question de la pente. J'ai eu à connaître ces jours-ci le plan-masse de la ville de Saint-Claude : j'ai pu mesurer à quel point le problème de la pente était important puisque l'équipement touristique lui-même et l'équipement des stations de ski se posent continuellement en fonction de celle-ci, placée au premier plan.

Quant au sol, au vu des deux aspects sous lesquels nous avons à l'affronter — qualités chimiques et qualités physiques — ce ne sont pas les données physiques qui sont les plus contraignantes, aujourd'hui où les données chimiques, par l'artificialisation, ouvrent au contraire la voie à quantité de solutions.

Bien entendu, je laisse de côté l'orographie, cette tyrannie hydraulique que j'évoquais tout à l'heure, cette valorisation constante des rives des fleuves à laquelle nous devons prêter une attention croissante pour l'aménagement de notre territoire : la classification des sols la plus impérieuse est celle des berges fluviales.

Par contre, s'agissant du climat, nous en sommes encore au B.A. BA. Nous sentons bien que le climat est un facteur fondamental, non pas seulement de l'aménagement touristique, mais peut-être aussi de l'aménagement urbanistique à travers les micro-

climats, voire de l'aménagement industriel, en tout cas et toujours de l'aménagement agricole.

Devant les sollicitations du climat, l'homme n'est pas sans défense et réagit par la technique, humidifiant ici, asséchant là, entravant ou favorisant l'action des vents par la disposition de ses œuvres. Bien sûr nous sommes stupéfiés de cette puissance d'artificialisation du milieu. Pour ma part, je tiens que le chauffage urbain d'Oulan-Bator en Mandchourie est une des choses les plus extraordinaires, puisqu'il permet de retrouver une vie urbaine à une latitude et dans des conditions de continentalité où normalement cette vie devrait être exclue. De même les villes pétrolières du Sahara, Hassi-Messaoud par exemple, dont nous gardons un vivant souvenir. Ainsi assistons-nous à l'insertion de nouvelles régions dans l'économie du monde, du fait de cette artificialisation, de cette puissance technique. Des rivages jadis favorisés ont perdu leur attrait, ceux de la mer Rouge par exemple. Au contraire, de vastes zones enclavées attirent aujourd'hui notre attention. C'est le cas, par exemple, du Sinkiang.

Mais ce que j'évoque à l'échelle mondiale, je pense que nous pouvons le dire aussi bien à l'échelle nationale. Je me garderai de tout enthousiasme et de tout rêve prométhéen, parce que ces conquêtes libératrices ont d'abord leur limites qui sont celles de l'investissement (voir la conquête des terres vierges en Union soviétique) mais aussi parce que, au-delà de leurs limites, elles entraînent à leur tour de nouvelles servitudes. Les tirants d'eau des grands minéraliers sont un instrument décisif de discrimination des ports, et le traitement des déchets des centrales atomiques pose également à nos économies riveraines quelques problèmes.

En outre, ces conquêtes libératrices sont des facteurs de mutation considérables que nous retrouverons à propos des parcs, parce que les bons pays du XIX<sup>e</sup> siècle sont devenus les mauvais pays du XX<sup>e</sup>. Cela est vrai de la basse Alsace comme du Borinage belge ou des Midlands britanniques.

## La conjoncture spatiale

Il nous faut donc à la fois lorsque nous parlons de l'espace, percevoir les menaces à temps et entendre aussi les appels. La France entendra sous peu l'appel des rivages atlantiques qui constituent certainement une des grandes chances de sa génération prochaine. Ceci signifie que nous devons nous élever à une conjoncture spatiale et non plus seulement à une conjoncture économique. Cette conjoncture spatiale est difficile ; sa complexité est d'autant plus grande que les données naturelles auxquelles elle nous affronte ne se présentent qu'exceptionnellement à l'état brut. La nature que nous avons à maîtriser est bien une nature humanisée : la forêt coloniale n'est plus qu'exceptionnellement la nature brute, et c'est peu de dire en vérité que les hommes agissent, par leur nombre, leur stabilité, leur sensibilité, comme obstacle et comme élément majeur de la probléma-

tique de l'espace. Nous savons qu'en réalité les plus grands obstacles à une maîtrise « rationnelle » de l'espace viennent de l'homme, des oppositions inspirées par les traditions héritées du passé. Il ne faut pas pour autant céder au masochisme, parce que fréquentes sont les réminiscences constructrices qui peuvent bien souvent inspirer l'ingénieur ; je pense à certains tracés d'autoroutes, car la mémoire des itinéraires humains est certainement une des données qu'il nous faut savoir prendre en considération avant des choix hâtifs.

En tout cas, pour nous — sinon nous ne serions pas ici ce soir — l'homme habitant a priorité sur l'homme producteur. C'est bien l'expression fondamentale de l'aménagement qui est d'abord le respect du semis fondamental, du peuplement, trame charnelle d'un pays.

J'en ai beaucoup trop dit et de manière beaucoup trop décousue sans doute sur ces données naturelles, sur ce milieu naturel au regard de l'aménageur pour ne pas maintenant revenir très hâtivement à ce qui est de manière plus immédiate l'objet de vos débats.

Le problème des parcs recouvre un aspect extrêmement original de l'aménagement, l'« aspect soustraction », le seul aspect soustraction de l'aménagement. On se soucie enfin de « réserver » avant d'ajouter, avant d'équiper. Est-ce à dire que cet aspect soustraction soit un aspect négatif ? Je ne le crois pas. Au contraire, c'est une soustraction positive. Les parcs ne doivent pas être les laissés-pour-compte de la mise en valeur. C'est donc une opération de promotion inspirée par l'étude de l'affectation des sols et de leur utilisation. Ce que nous pouvons retirer, semble-t-il, de l'exemple britannique qui n'a pas été non plus exempt de faiblesses, c'est que la seule affectation des terrains pauvres ou difficiles à cet usage ne suffit pas en elle-même, au risque d'aboutir à la dispersion, au parc, à l'espace vert en timbres-poste.

En réalité le parc sera le fruit d'un compromis, compromis inspiré par la connaissance du réel, en ce domaine aussi nos voisins britanniques nous ont donné des exemples puisque ce sont les « unités de production potentielle » (P.P.U.) des hommes de Stamp, qui ont contribué à éclairer leur réflexion sur les surfaces à réserver en parcs. Si la classification de la valeur des sols allait de un à neuf, les terrains de parcs n'ont pas été nécessairement les plus dépréciés : on a en effet cherché à obtenir des effets de cohérence.

Il faut faire également des études de marchés. Notamment la balance et la nature des fréquentations urbaines sont une donnée d'importance considérable pour la sélection des espaces affectés aux parcs.

## Attention à l'idéologie verte

Je voudrais maintenant terminer cet exposé (une introduction à votre propos fondamental) par une mise en garde contre ce que j'appellerai l'« idéologie verte » ; nous risquerions d'échouer si nous nous

comportions en dignes successeurs des grands prédicateurs victoriens de l'espace vert. Il est bien vrai que la civilisation urbaine et mécanicienne réintroduit un aspect nature dans l'arbitrage foncier, mais j'admire pour ma part ces quelques mots du duc d'Edimbourg président, à Londres, en 1963 la première semaine de conférence sur la défense de la campagne : « Conserver la campagne ne peut consister à transformer le pays en musée d'histoire naturelle de plein air... Toutefois le progrès technique doit épargner les coins les plus beaux et respecter leur tranquillité. Il s'agit aussi d'encourager les gens à profiter de la campagne intelligemment et avec amour. »

Certes, les parcs et les réserves naturelles sont les plus puissants dérivatifs aux contraintes qui pèsent sur les citadins, et ce n'est pas par hasard si ce sont précisément les pays les plus urbanisés, comme les pays anglo-saxons, qui ont donné l'impulsion en la matière. Mais peut-être faut-il nous défier d'une revanche « naturaliste » au sens philosophique du terme, au sens du culte religieux de la nature ou, si vous préférez, d'une revanche « ruraliste ». La nature ne doit pas devenir un but en soi et je suis frappé, pour ma part, à la lecture d'un récent ouvrage de Jane Jacobs sur les problèmes de l'espace américain, de constater combien le parc peut par ailleurs devenir synonyme d'abdication de criminalité, d'un certain nombre de nuisances urbaines auxquelles nous ne devons pas être indifférents. Si bien qu'ayant donné de longue date mon adhésion au premier aménageur, celui qui a été notre père, en cette discipline, Abercrombie, je regrette de trouver par contre dans son « Park system » quelques réminiscences de cette idéologie verte, quelque lointaine filiation puritaine inégalement adaptable à notre éthique française.

D'un autre côté, le problème de l'espace vert ne se réduit pas à celui des parcs, puisque l'espace vert se déploie depuis l'allée piétonnière jusqu'à la protection de l'espace rural interstitiel entre les grandes villes ; de ce fait, ce sont toutes ces grandes attitudes de l'aménagement qui peuvent arbitrer nos choix : cohérence dans la classification et la dévolution des sols, association des collectivités territoriales et urbaines à la gestion et aux charges, unité d'esprit pour l'éducation du public, cette dernière notion m'inspire une réflexion : si le parc n'est pas un territoire fossile, il ne faut pas qu'il risque de devenir un territoire fossilisé par un mauvais usage.

Le parc nous affronte au défi de l'automobile : c'est pourquoi le parc urbain, comme le parc régional, doit être essentiellement accessible par les transports en commun et le premier bénéficiaire d'une infrastructure moderne, comme nous le voyons dans certains pays, car il est difficile de qualifier de parc, ni même d'espace vert, les 153 mètres carrés de zone vague affectés à chaque habitant de Los Angeles.

## Une difficile conciliation

Ainsi la création des parcs nationaux suppose des choix raisonnés : ceux de l'ensemble des disciplines de l'aménagement ; ceux de la conciliation entre l'an-

ticipation et l'accompagnement, l'accompagnement de la croissance urbaine et l'anticipation sur les besoins et les goûts de l'homme de demain ; ceux de la taille ; ceux des niveaux d'intervention : locale, régionale et nationale.

Nous voici donc amenés, en définitive, à rechercher une difficile conciliation entre les vertus dégradatrices du citadin que nous sommes, et nos exigences de détente et d'équilibre ; difficile conciliation entre la spontanéité et la discipline.

Nous aurons les parcs de notre jeunesse mais, pour conclure sur ce thème du milieu naturel, j'ajouterai que nous risquons d'être dupes d'une certaine idéalisation de la nature. Relisant, il y a quelques jours, les souvenirs d'enfance de Renan, je suis tombé sur un passage singulier de la préface dont je me refuse à faire le frontispice de toute action en notre domaine : « Courage, courage, nature ! Poursuis comme l'astérie sourde et aveugle qui végète au fond de l'océan ton obscur travail de vie ; obstine-toi... Tâche d'enfiler le trou imperceptible du pertuis qui mène à un autre œil. »

La nature ne saurait se suffire à elle-même ; elle est au service de l'homme mais sans doute celui-ci n'en bénéficiera-t-il que s'il la respecte.

## LE PAYSAGE, ELEMENT DYNAMIQUE, VIVANT ET INSTABLE

M. P. MONBEIG

Je dois dire que je me sens quelque peu gêné, surtout après l'exposé de mon ami Labasse, puisqu'il a déjà largement posé les problèmes du milieu naturel, quelque peu gêné parce que le paysage est le thème le plus fréquent du travail des géographes. Or, je suis géographe et je sais, depuis qu'un de mes amis sociologue et fils de pasteur me l'a dit, que les géographes ont une tendance à vouloir évangéliser les foules et à vouloir prêcher leur discipline. Je me méfierai donc, j'essaierai de ne pas « faire trop le géographe », encore qu'il me soit difficile de me transformer. D'autre part, je voudrais essayer d'éviter de prêcher pendant trop longtemps, puisque nous avons la chance de profiter d'un temps magnifique. Je regrette de n'avoir pas disposé des loisirs suffisants et surtout d'avoir manqué de confiance dans la météorologie nationale ; car, sinon, je serais venu deux jours plus tôt pour mieux contempler cet admirable paysage, qu'il s'agisse de la vallée de la Durance ou de la montagne de Lure, et je vous l'aurais expliqué.

Il est un autre écueil : parler en scientifique du paysage, c'est courir le risque de singulièrement l'amoiner. N'oublions pas en effet qu'un paysage

c'est avant tout un charme au sens grec du mot ; le paysage agit sur nous par son charme. Pourquoi nous charme-t-il ? Il nous charme par son extension, par ses dimensions, par ses formes, par ses couleurs.

Les dimensions du paysage ! Elles sont le résultat de l'architecture du sol ; elles proviennent de la structure du sol. Ainsi, de ce côté, cette petite plaine encadrée par ces collines forme un ensemble lié à une certaine structure géologique que le moins géologue d'entre vous peut remarquer en constatant par exemple la présence de buttes, au premier plan, de ces buttes doucement inclinées où l'on découvre immédiatement l'existence de roches dures surmontant des roches plus tendres.

De même, vous pouvez vous rendre compte qu'en dessous de ces premières plates-formes inclinées se trouvent, dans les fonds de la vallée, des terrains beaucoup plus tendres, comme ceux que nous voyons au premier plan, ou ceux que nous voyons un peu érodés ou bien encore ceux que nous voyons très érodés de l'autre côté d'une vallée que nous devinons. Il n'est pas difficile de se rendre compte que nous avons là une accumulation de débris au fond d'un bassin.

Nous constatons donc, dans la dimension de ce paysage, le résultat d'une évolution géologique et d'une certaine structure. Si cet admirable amphithéâtre était situé encore plus haut, nous verrions, de l'autre côté, la vallée de la Durance, et nous aurions alors à essayer d'expliquer pourquoi cette vallée de la Durance et pourquoi la forme de cette vallée. Il nous faudrait faire appel à d'autres arguments, à des phénomènes de fractures ou de plissements.

## Des « clichés » de géographes

Voilà donc pour les dimensions. Quant aux formes, nous avons tous appris, avec les clichés dont usent malheureusement trop les professeurs de géographie, l'existence de formes lourdes et de formes jeunes... ce qui, du reste, ne veut rien dire du tout. Par contre, nous savons tous que les formes du terrain sont liées à la nature des roches, à leur résistance plus ou moins forte, à leur âge et à leur position.

J'évoquerai, si vous voulez, le contraste qui existe entre ce qui est de l'autre côté — mais beaucoup d'entre vous connaissent le plateau de Valensole — et les formes très différentes des hauts massifs de l'intérieur des Alpes que nous rencontrerions si nous remontions la vallée de la Durance.

Enfin, les couleurs. Ces couleurs, certes, elles changent de l'aube au crépuscule, mais ces couleurs, vous les voyez, vous les avez devant vous ; vous voyez des teintes plus ou moins vertes, plus ou moins ocres ou plus ou moins blanchâtres ; elles expriment la végétation, mais elles expriment aussi les sols ; elles expriment le climat, car les sols et la végétation ne sont pas les mêmes sous les différents climats ; la luminosité même de l'air fait que la lumière d'un pays, la

couleur de son sol, la teinte des mêmes arbres peut-être ne sont pas exactement les mêmes. Les forêts de l'Ile-de-France, constituées par des espèces que l'on retrouve souvent dans l'est de la France, n'ont évidemment pas les mêmes couleurs que leurs voisins de l'Est.

Tout ceci a été admirablement bien vu, admirablement bien décrit par les écrivains. Je crois, pour ma part, qu'il n'existe pas de meilleure description de la Castille et du climat de la Castille, que dans le livre de Unamuno, qui a été traduit sous le titre de « L'essence de l'Espagne » ; et je crois que les meilleures descriptions du Hurepoix, qui est un pays taillé à notre usage, les meilleures descriptions de la Beauce, elles sont dans Péguy. Mais il s'agit de descriptions. Or, nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple description ; il faut, non seulement décrire en termes scientifiques et non plus simplement en termes littéraires, mais il faut du même coup essayer de comprendre et d'expliquer. Or, dès que l'on passe à l'explication du paysage dans son aspect physique, on saisit les liens entre tous ces facteurs que je viens d'évoquer : structure du sol, architecture du sol, âge et nature des roches, nature du sol, type de végétation. Ce sont là des éléments qui sont indissolubles, qui agissent les uns sur les autres, que nous ne pouvons pas considérer isolément si ce n'est pour les commodités de l'exposé ou de l'étude. Mais nous ne devons jamais perdre de vue qu'ils sont tous liés et qu'une action sur la végétation entraîne une action sur les sols ; une action sur le climat — car il y en a, j'en parlerai dans un instant — entraîne une action sur les sols et sur la végétation, etc.

Donc, le paysage est un ensemble, mais un ensemble qui n'est pas seulement constitué par des éléments sensibles, visibles, mais aussi par des éléments invisibles. Je pense d'abord, bien sûr, à cette structure de la terre que même les meilleurs géologues ou écologistes ne voient pas du premier coup et connaissent encore très mal ; mais je pense aussi, par exemple, à l'hygrologie souterraine : cette présence, cette profondeur ou cette absence de nappe d'eau qui contribue, elle aussi, à la transformation des sols et à leur couleur, à la transformation de la végétation, à sa densité, à sa composition, à sa physionomie.

Par conséquent le paysage, vous le voyez, je vous le suggère et je me limite actuellement au paysage brut, physique, le paysage n'est pas compréhensible si l'on ne fait uniquement appel qu'à ce que nos sens perçoivent directement.

## Le paysage, produit de l'histoire

En outre, ce paysage est le produit d'une très longue histoire, et il n'est qu'un moment dans une histoire... Certes, les phénomènes d'ordre géologique se déroulent lentement ; certes, les modifications du climat ne se produisent pas d'une manière brusque, soudaine. Néanmoins on est de plus en plus amené à tenir compte de ce que j'appellerai les mutations sou-

taines de la topographie, dues aux cataclysmes. Je pense particulièrement aux régions tropicales dans lesquelles le paysage peut être très brutalement modifié par une série de jours pluvieux inattendus, de ces pluies tropicales que certainement vous connaissez, ou dont vous avez lu de très belles descriptions, de ces pluies qui détruisent tout et qui font qu'au bout de quelques jours la topographie a été changée... et très brutalement.

A côté, sans aucun doute de la lente évolution de cette érosion progressive et de sa corrélation, l'accumulation constante dont on nous a parlé dans notre enfance, il faut faire une très large place aux modifications brutales que j'ai appelées mutations pour faire image — mais je ne tiens pas essentiellement au terme sur lequel on aurait beaucoup à dire — il faut faire une très large place aux cataclysmes. Quoi qu'il en soit, la compréhension, la compréhension du présent n'est possible que grâce au recours à l'histoire, histoire qui, dans ce cas, est la géologie ou l'étude du paléoclimat, mais c'est tout de même l'histoire...

J'ai conscience que, dans cette introduction, j'ai singulièrement déformé la réalité. J'ai arbitrairement, en effet, isolé le paysage naturel de ce que les géographes allemands ou les géographes américains appellent le paysage culturel. En fait, ce mot ne veut rien dire du tout car il n'y a qu'un paysage, à la fois produit de la nature et des hommes. Dans nos pays de l'Europe occidentale ou de l'Europe méditerranéenne, ou bien dans les régions de superdensité, comme l'Asie des moussons, ce produit est beaucoup plus le fait des hommes mêmes que celui du milieu naturel.

## Les hommes fabricants de paysages

J'évoquais tout à l'heure les transformations des sols et de la végétation. Point n'est besoin d'insister là-dessus, tout le monde le sait ; personne ne l'ignore plus et ce que nous avons devant les yeux nous le confirme. Personne n'ignore plus quel a été le rôle des défrichements dans la destruction de la végétation, mais aussi dans la difficulté qu'elle a rencontrée à se reconstituer et, du même coup, dans l'évolution des sols, leur évolution chimique, parfois leur disparition, leur transformation en tout cas. Dans toute cette partie des Alpes du Sud — les travaux d'historiens nous l'ont amplement enseigné — la couverture forestière était autrefois infiniment plus dense qu'elle ne l'est de nos jours. Ne croyez pas que la végétation que vous voyez ici soit une végétation naturelle ; c'est une végétation anthropique, une végétation fabriquée par les hommes : les hommes sont les fabricants de paysages.

Comment sont-ils fabricants de paysages ?

Par leur nombre, d'abord, et c'est peut-être l'élément le plus important : nombreux ou peu nombreux ! Ce sont les régions où les densités de population ont été les plus fortes à certains moments de l'histoire, qui portent les paysages les plus modifiés,

les plus humanisés ; et c'est bien le cas dans cette région ! La formule « densité de population » n'a de sens que lorsque l'on tient compte des techniques employées par la société à laquelle s'applique cette formule même. La densité de population, c'est une abstraction ; cela ne devient concret que si on repense le chiffre dans un certain contexte historique, économique, social, technique...

Or, à un certain moment, avec certaines techniques agricoles comparables à celles qu'utilisent encore beaucoup de populations tropicales, c'est-à-dire une agriculture qui se déplace, ces Alpes du Sud ont été surpeuplées. Je veux dire — car la formule n'est pas tout à fait valable si elle est commode — que ces Alpes du Sud portaient une population qui avait du mal, étant donné ce qu'elle savait faire du milieu naturel, à subsister : elle était donc amenée à détruire ce milieu naturel.

Le paysage exprime donc le nombre des hommes ; puis, par leurs habitations, leur habitat, ces hommes manifestent leur présence ou plus exactement leur type de peuplement. Celui-ci, en effet, peut être extrêmement différent : soit de très gros villages qui deviennent presque des villes ; soit, au contraire, un peuplement dispersé de fermes isolées, comme dans certaines parties de l'ouest de la France ; soit, encore, de petits hameaux de quelques maisons qui s'intercalaient entre des villages plus importants.

Tout ceci marque le paysage ; mais ces modes de peuplement ne sont, eux aussi, que l'expression de certaines sociétés à certains moments de leur histoire. Il est devenu classique de rappeler que les grosses agglomérations méditerranéennes, peuplées de paysans, sont relativement récentes à l'échelle de l'histoire des hommes. Elles sont le résultat de la concentration des hommes au moment de l'insécurité sur les rivages méditerranéens ; les hommes ont abandonné les côtes basses et se sont regroupés quand ils étaient dispersés pour pouvoir mieux se défendre, sur les points les plus élevés, d'où cette structure en villages qui, par ailleurs, déclenche ces migrations quotidiennes de travail que nous connaissons tous et que l'on voit partout.

Il y a huit jours, j'avais la chance d'être encore en vacances en Grèce, et je voyais dans la plaine de Thessalie, à la fin du jour, les charrettes des paysans qui revenaient vers leur village-ville. Aucune maison dispersée si ce n'est parfois des maisons visiblement neuves, correspondant à un acte de volonté vraisemblablement d'inspiration gouvernementale pour une colonisation nouvelle. Et je me rappelais ce que j'avais vu dans mes années de jeunesse, lorsque j'avais commencé un travail sur les îles Baléares. Il n'y avait pas de charrette ; il n'y avait pas encore de tourisme, croyez-moi ; il n'y avait que moi à pied et en bicyclette pour faire du tourisme : et l'on voyait les paysans de la région de Manacor qui, le soir, revenaient chez eux tranquillement sur leur âne. C'était admirablement virgilien, et cela existe toujours, en dépit du tourisme, car je l'ai revu il y a quatre ou cinq ans au plus.

Donc : nombre des hommes, effectif démographique pour parler en termes plus nobles et mode de peuplement contribuent à l'aspect du paysage.

## Des travaux et des jours

Mais, en plus des hommes, il y a, bien sûr, leur action, leurs travaux, soit que les habitants cultivent la terre, soit qu'ils élèvent du bétail. Ce sont alors les paysages agricoles, les paysages pastoraux, et tout ceci dépend, bien sûr, du type de bétail et du type d'élevage, des cultures pratiquées, des espèces végétales cultivées, des modes de culture et des techniques culturales. Nous en avons, là aussi, des exemples.

Je demandais tout à l'heure à une personnalité de Lurs, à quoi correspondaient ces champs que nous voyons maintenant labourés. Bien sûr, cela correspond à des cultures surtout de blé, mais, jadis, c'était exclusivement du blé et, une année sur deux, dans un système de jachère biennale, cette terre était mise en culture, puis l'année suivante abandonnée. Ces techniques agricoles, ce système de culture correspondaient en même temps à une certaine économie : économie de subsistance entraînant donc un certain paysage. La rupture de cette économie de subsistance, le passage à l'économie de spéculation ou à une économie commercialisée avec introduction des arbres fruitiers et la possibilité de les exporter, avec les cultures de primeurs, de légumes, etc. entraîne d'autres changements dans le paysage, mais aussi d'autres changements dans les mentalités : je vais vite et je néglige beaucoup de choses parce que j'ai le sentiment que je ne fais qu'essayer de vous rappeler ce que vous savez largement. De même que, tout à l'heure, à propos du paysage physique, je vous disais que tout n'était pas visible dans le paysage pour le comprendre, de même, pour le paysage humain ou pour le paysage tout court, il faut faire appel à ce que l'on ne voit pas.

Je ne sais pas si mon collègue et ami Henri Lefebvre sera d'accord, lui qui connaît mieux le Sud-Ouest que moi, mais il me semble avoir lu jadis, sous la plume de M. Faucher, qu'avant l'introduction du maïs, cette plante américaine (et j'aurais dû rappeler tout ce qu'un paysage doit aux plantes qui ont été apportées de très loin : ce que nos bons touristes de la Côte d'Azur par exemple appellent « le paysage de la Côte d'Azur » ne date que du xvr<sup>e</sup> siècle, après la découverte de l'Amérique, puisque bon nombre des plantes qui sont là sont d'origine américaine, et n'ont rien à voir avec le paysage de la Méditerranée classique) au fond, le même type de culture était établi dans le Midi atlantique et dans le Midi méditerranéen français. L'introduction du maïs a changé les choses ; du côté atlantique, cela a été heureux, cela a été une bonne affaire pour les agriculteurs, mais, en même temps, cela a provoqué l'insertion de nouvelles céréales dans leurs habitudes d'agriculteurs céréaliers. Cette opération les a en quelque sorte confirmés dans leur routine agricole et dans une certaine mentalité routinière, alors qu'au contraire les

paysans du secteur Midi-méditerranéen, n'ayant pas su ou n'ayant pas pu à cause des conditions climatiques, adopter le maïs, ont été petit à petit amenés à trouver d'autres solutions, et, ces solutions, ils les ont trouvées dans l'agriculture de spéculation ; ils ont été obligés, contraints en quelque sorte, de modifier leur mentalité.

## Un exemple : le café, au Brésil

Ces psychologies agissent terriblement. Il m'a été donné, pendant plusieurs années, d'habiter la capitale du café brésilien, Sao Paulo. J'y ai vu évoluer, j'y ai vu naître et mourir des paysages. Cette naissance et cette mort étaient, certes, explicables, par des arguments pédologiques, et c'était avant tout explicable par la mentalité des planteurs de café, business-men et non agriculteurs.

Je reprendrai cette affaire du Brésil pour nous ramener à ce que je disais tout à l'heure à propos du paysage physique, pour prendre conscience de la solidarité des différents éléments et en même temps de l'évolution perpétuelle du paysage.

Les grandes cultures caféières ont été introduites au Brésil voici une bonne centaine d'années : 125 ans, puisque l'introduction, du point de vue économique, remonte à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Elles ont débuté dans l'arrière-pays de Rio de Janeiro et on voit encore les ruines du paysage du café de cette époque : non pas seulement les plantations abandonnées, les sols dégradés, mais aussi les ruines des maisons, des habitations des planteurs qui reflétaient une certaine société. C'était l'époque de la main-d'œuvre servile : les esclaves étaient installés au pied d'une petite colline, dans des bâtiments entourant une cour. Aujourd'hui les bâtiments ont disparu mais la cour est restée : elle sert presque toujours de terrain de football pour les gamins de la région. Le maître, lui, avait installé sa résidence sur la petite éminence : cela lui permettait de dominer son personnel et de le surveiller — au fond, c'était un paysage féodal —, et les terrasses sur lesquelles on faisait sécher le café, étaient étagées sur les pentes de la colline.

Un tel paysage exprimait bien une certaine topographie, mais il exprimait en même temps une certaine société. Et puis, ces plantations ne produisant plus suffisamment pour satisfaire les appétits de profit des planteurs, ceux-ci, ou leurs fils, déménagèrent, et ce fut l'époque — la première phase se place vers 1850-1860, la deuxième vers 1899 — ce fut la grande époque du rush caféier de l'Etat de Saint-Paul, non plus à Rio de Janeiro mais dans l'intérieur de l'Etat de Saint-Paul.

Toutefois, à ce moment, on abandonne le régime servile : les esclaves sont remplacés par des travailleurs libres, des immigrants italiens surtout. Le planteur ne se sent plus aucune responsabilité vis-à-vis de cette main-d'œuvre libre et, en même temps, il n'a plus aucun intérêt à les surveiller ; cela lui est égal, d'où une dissociation entre la maison du planteur

et les résidences des colons. C'est le paysage classique de la grande plantation.

Si vous avez quelque loisir, recherchez un récit de voyage en Amérique du Sud de Georges Clemenceau, vers 1910 ou 1912. Il décrit admirablement une grande plantation dans laquelle il était allé : une somptueuse bâtisse style 1900 qui, par conséquent aujourd'hui nous ferait frémir, au milieu d'un superbe parc d'agrément imité, du reste, souvent des châteaux de la région parisienne. Et puis, très loin, très à l'écart, des sortes de corons comme ceux des mineurs du Nord jadis, dans lesquels on logeait les colons.

Les plantations de café de cette époque sont, elles aussi, tombées en décadence, et les petits-fils des premiers planteurs sont eux aussi, partis plus loin. Les liaisons, les rapports entre patrons et ouvriers se sont, eux aussi modifiés ; une législation sociale est intervenue, d'où une transformation dans l'habitat de l'ouvrier agricole. En même temps, surtout après la crise de 1930, le planteur a cessé d'être exclusivement un homme de la campagne. Il réside en ville ; il est homme d'affaires, chirurgien ou professeur de droit, avocat, magistrat ou homme politique. Il n'a plus besoin d'avoir une belle résidence à la campagne, et il est remplacé dans la gestion de l'entreprise par un intendant. C'est l'intendant qui a une bonne maison, et le planteur n'a plus qu'une sorte de résidence secondaire dans laquelle il vient passer quelques jours. Le parc d'agrément n'a plus d'intérêt ; on ne va plus passer ses vacances à la « Hacienda », à la plantation, on va les passer dans la montagne ou sur les plages, à Rio de Janeiro ; par conséquent le parc d'agrément disparaît et, comme on veut tout de même tirer parti de l'espace, à la place du parc d'agrément, entre la maison à laquelle le planteur fait quelques rapides séjours et les habitations des ouvriers, on a mis des vergers d'orangers, de citronniers, de pamplemousses ou quelques pieds de bananiers, ce qui donne une production complémentaire.

En moins d'un siècle, et je passe, bien sûr, sur les nuances, des paysages distincts se forment, des paysages dont les contrastes expriment beaucoup plus des sociétés, des moments historiques différents que des conditions géographiques différentes au sens où l'on employait jadis le mot « géographie », où moi-même, je m'y obstine, je m'en accuse, c'est-à-dire, en confondant géographique et naturel.

## De l'élevage à la... banque

Voilà donc l'intérêt du paysage, voilà son importance, mais là aussi il faut faire appel, pour le comprendre, à des éléments qui ne sont pas directement perceptibles. Je regrette d'autant plus le départ de M. Labasse que j'aurai eu le plaisir à citer devant lui le cas qu'il a admirablement analysé de la zone d'élevage du Charolais. Cette zone couvre en effet des terrains de natures très différentes : ils ne sont pas tous à vocation pastorale, mais on la leur a donnée, cette vocation, et M. Labasse a admirablement montré comment cette zone de l'élevage du Charolais corres-

pondait à un certain système bancaire et à l'extension d'un réseau bancaire. Evidemment les banques ne se voient pas dans le paysage, mais si on veut comprendre ce paysage, vous voyez qu'il faut faire appel à des arguments qui sont invisibles.

Je pourrai encore donner d'autres cas, par exemple sur les terrasses de loess de l'Alsace, dans la petite région dite du Coralsberg, un collègue, dont je regrette l'absence car il aurait été beaucoup plus proche de vos préoccupations que je ne le suis moi-même, mon ami Julliard, m'a montré jadis des villages séparés les uns des autres par quelques kilomètres et présentant des terroirs entièrement différents. Il n'y a pas de différence de climat, c'est exactement le même loess, c'est exactement la même altitude. Pourquoi les terroirs sont-ils différents ? L'un est protestant, l'autre catholique. L'explication est donc à chercher non pas dans le paysage lui-même mais bien au-delà. Et, en Afrique, les paysages ruraux du Soudan par exemple, dans le tracé des parcelles, dans les sinuosités des chemins, dans la répartition des terres, sont incompréhensibles si l'on ignore les structures sociales du village, bien sûr, mais aussi les croyances et cette présence constante des divinités dans tous les actes des hommes.

Voilà donc encore une fois vérifiée cette complexité du paysage. Evoquons maintenant le problème des résidences secondaires qui jusqu'à présent, grâce au ciel, tirent surtout parti des vieilles maisons. Supposons que cette invasion citadine s'amplifie ; elle aura, sans doute, quelques conséquences heureuses pour les gens du pays : elle leur apportera un supplément, une opportunité de travail et un supplément de gains. Mais ces maisons nouvelles ne seront plus construites sur le type et avec les couleurs de ces mas : le paysage se transformera.

Ce paysage est en constante évolution, parfois coupée de mutations brutales, qu'il s'agisse de paysages physiques ou de paysages humains. En somme, nous pourrions le définir comme étant un état plus ou moins durable de rapports extrêmement complexes, extrêmement divers. Cependant, s'il nous importe de comprendre ce paysage actuel, de savoir comment il est constitué, c'est-à-dire de nous tourner vers l'historien, il faut aussi essayer de faire de la prospective puisque tout le monde en fait, envisager ce que ce paysage deviendra. Après tout, s'il est très intéressant de savoir le pourquoi et le comment, s'il est très intéressant de décrire le présent, il faut surtout essayer d'en tirer quelques leçons. Or, pour pouvoir dûment tirer des leçons et faire de la prospective du paysage, il faut avant tout avoir étudié celui-ci extrêmement soigneusement.

Dans certains cas, en France comme à l'étranger, les géographes, aidés de leurs amis qui devraient être leurs frères, sociologues, ethnologues, économistes, pour répondre aux demandes soit d'organismes officiels, soit d'organismes semi-publics ou privés, ont procédé à des études qui n'étaient, hélas, du fait du demandeur qui payait le contrat — et nous avons besoin d'argent — que des études trop rapides. Les géographes et leurs frères ont livré simplement des



analyses descriptives et n'ont point retracé la genèse. C'est exactement comme si vous mettiez un point sur une feuille de papier millimétré sans avoir indiqué la courbe qui conduit à ce point. Le résultat, c'est que les payeurs du contrat ont été satisfaits ; ils se sont livrés à quelques actions qui étaient très souvent — trop souvent mais pas toujours — beaucoup plus nuisibles qu'utiles, et qui même, parfois, n'ont entraîné aucun avantage, aucun changement. Le défaut le plus fréquent, c'est la méconnaissance totale des traditions paysannes et de la mentalité traditionnelle paysanne. On dit à ces gens-là qu'ils produisent trop de café ou trop de vin, et je dois dire que les comparaisons entre vignobles et plantations de café, entre problèmes du vignoble et problèmes du café, pourraient être poussées très loin. On pense qu'ils produisent trop de café et on décide qu'il faut les inciter à faire autre chose, leur en donner les moyens. Certes, c'est techniquement possible ; mais on s'aperçoit que les paysans continuent à faire du café et à planter de la vigne parce que c'est ce qu'ils veulent faire, c'est ce qu'ils aiment faire. Ceci s'explique par le fait que l'on n'a pas du tout entrepris, parallèlement à l'effort technique, l'effort de persuasion. Dans certains cas même, on n'a réussi, là où l'on pensait arrêter l'exode rural, qu'à accélérer cet exode.

Par conséquent, tout cet ensemble de recherches, que nous pouvons appeler recherches fondamentales, sont indispensables pour l'action.

## Paysage et région

Pour terminer, je voudrais aborder très rapidement un dernier thème : celui de paysage et région. Un paysage caractérise, occupe un certain espace et permet de définir cet espace, et on peut parler d'un paysage méditerranéen, d'une région méditerranéenne ; on peut parler du paysage de la Côte d'Azur, d'une région de la Côte d'Azur... Mais est-ce bien satisfaisant ? Les hommes ont, en effet, au moins dans notre Europe, un mode de vie qui ne se limite pas uniquement à l'intérieur de leur paysage, et les transformations des manières de vivre, des manières de travailler et des modes de pensée des hommes ne résultent pas de changements internes, mais d'actions qui viennent de l'extérieur. Un paysage, un peuplement rural se transforment et se sont toujours transformés, sous l'influence des villes ; c'est toujours des villes que sont venus les changements, que ce soit dans le monde antique, dans le monde féodal, au x<sup>e</sup> siècle ou au xix<sup>e</sup> siècle. Le paysage-région est utile, intéressant à connaître et à analyser, mais encore faut-il rattacher cette unité régionale, paysagiste, à celle qui l'avoisine et au réseau de communications qui permet également aux hommes habitant ce paysage et le fabriquant, des échanges de pensées. Il faut, je pense, puisque l'on veut conserver un certain paysage, agir avec beaucoup de soin, et il faut penser, essayer de prévoir les transformations qui pourront se produire dans les contrées qui l'entourent, qui l'avoisinent. La région moderne, celle dans laquelle nous vivons et celle sur laquelle nous voulons agir,

ce n'est pas la région naturelle, c'est la région constituée par un tissu de communications qui sont non seulement les communications traditionnelles mais aussi, maintenant, les communications de masse.

Il faut y songer ; il faut donc avoir le souci d'insérer l'action que l'on veut mener sur un paysage dans le cadre plus vaste d'une région plus étendue.

Nous pouvons nous arrêter là : j'ai déjà abusé de votre patience, Je vous ai dit tout à l'heure que je redoutais de trop me conduire en géographe ; je n'ai pas évité le piège. Mais, puisque j'effectue aussi des recherches en sciences humaines, je voudrais profiter de cette occasion — et je crois que plusieurs ici seront bien d'accord avec moi — pour vous dire combien ces recherches de sciences humaines que d'aucuns jugent inutiles sont pourtant fondamentales, non seulement au sens de recherches fondamentales, mais surtout pour l'avenir de notre pays. Il n'y a pas d'action régionale possible, il n'y a pas de problèmes d'organisation du territoire envisageable s'il n'y a pas en même temps, dans notre pays, un véritable essor des sciences humaines. Autrement dit, nous retrouvons ce que j'ai essayé de souligner aussi souvent que je l'ai pu à propos du paysage : cette terrible unité des choses, et le péril qu'il y a à vouloir n'agir que sur une partie, en ignorant le tout.

## LES PARCS REGIONAUX, L'OBSERVATION ET L'ENSEIGNEMENT DE LA GEOGRAPHIE

(note remise à l'occasion des journées)

**M. J. PELLETIER**

La nécessité de la constitution de parcs régionaux repose entre autres, sur un si grand nombre de données sociologiques qu'elle n'a guère besoin de démonstration. La somme des avantages à en retirer est énorme dans tous les domaines et nous essaierons simplement ici d'indiquer sommairement ce que le géographe peut en attendre, ainsi que les conditions matérielles qui lui seraient nécessaires pour la satisfaction de ses besoins scientifiques. Le parc régional nous apparaîtra alors comme un lieu privilégié pour les géographes dans le domaine de l'observation scientifique et de l'enseignement.

### A. — Le parc régional : l'observation scientifique et l'enseignement

#### a) L'observation scientifique

L'essentiel y est le domaine de la géographie physique. Dans cette perspective très vaste, indiquons seulement qu'un parc sera un milieu privilégié dans

lequel sera conservé un cadre naturel en l'équilibre, sol, flore, faune, dont l'observation sera beaucoup plus difficile ailleurs : surtout, il peut constituer un élément essentiel pour l'expérimentation morphologique. Jusqu'à présent, malgré quelques remarquables réussites, l'étude expérimentale de l'érosion n'a pu être entreprise valablement faute de trouver des milieux favorables, c'est-à-dire suffisamment protégés pour que des influences extérieures ne viennent fausser le résultat des expériences. Dans les zones de réserves intégrales que pourront comporter les parcs régionaux, des laboratoires fixes pourront facilement être implantés.

### b) L'enseignement

Le géographe ne peut être qu'un homme de terrain ; le principal outil du géographe-physicien, ce sont ses pieds : la meilleure méthode d'enquête en géographie humaine est l'osmose et non le questionnaire désincarné. De cela les étudiants doivent être convaincus. et l'excursion géographique, l'enquête directe sont absolument irremplaçables dans l'enseignement : ainsi d'ailleurs en ont convenu les directives récentes de la réforme de l'enseignement supérieur.

Ces excursions doivent être variées pour « frotter » les étudiants à des milieux différents ; elles débordent ainsi le cadre des parcs régionaux qui ne comporteront pas de milieux industriels et urbains, mais seront des cadres idéaux pour l'observation de tous les phénomènes de géographie physique, les phénomènes agraires et, pour une part, ceux des loisirs.

Les parcs régionaux sont donc tout désignés pour devenir les cadres privilégiés de l'enseignement géographique, c'est-à-dire le contact avec la réalité.

## B. — L'équipement du parc régional pour les géographes

### a) Equipement de recherche

Délimitation, dans un certain nombre de parcs, de secteurs protégés de dimensions réduites pour l'expérimentation de la pédogenèse et surtout de l'érosion actuelle, dont l'intérêt est évident puisque l'on pour-

rait ainsi définir les milieux naturels de faibles dimensions qui constituent l'essentiel des terrains agricoles.

Surveillance de ce secteur par un garde-observateur.

Installation d'une station de recherches légère :

— un bureau ;

— un laboratoire (10 à 15 m<sup>2</sup> peuvent suffire) avec appareillage d'observations météorologiques, d'analyses granulométriques et morphoscopiques (ce matériel pourrait être fourni par le C.N.R.S.) ;

— une salle de travail pour chercheurs, étudiants avancés, d'une capacité d'une vingtaine de places ;

— enfin, si possible, un équipement d'hébergement comportant une dizaine de chambres et l'équipement sanitaire afférent.

### b) Equipement pour l'enseignement

Le plus grand nombre des excursions ne comportera qu'une journée, lorsqu'il s'agit d'initiation, et non de recherche.

Aucun équipement d'hébergement ne paraît indispensable et, en cas de prolongement au-delà d'une journée, le groupe pourrait éventuellement utiliser des installations accordées pour d'autres buts.

En revanche, il pourrait être opportun de prévoir une salle de réunions et d'expositions pouvant accueillir une cinquantaine de personnes et comportant tableau noir, écran, possibilité de projections. Dans cette construction qui serait légère pourraient avoir lieu les exposés explicatifs, être entreposés maquettes, cartes et documents.

Le succès rencontré aux Etats-Unis dans les parcs de l'Etat de New York, par exemple, par l'infrastructure scientifique montre que l'on pourrait intéresser les visiteurs du parc à des causeries assez courtes sur l'origine des phénomènes géographiques qui sont visibles autour d'eux. En ce sens, cette salle pourrait être à la fois utilisée par les géographes et par le public.

On y verrait, non point une manifestation d'impérialisme ou de cuistrerie de la part des géographes, mais une manière d'intégrer mieux à l'environnement cette forme de tourisme.

## LES USAGERS DU PARC

### BESOINS PROFONDS, BESOINS NOUVEAUX DE LA CIVILISATION URBAINE

M. H. LEFEBVRE

Je dois donc vous parler des besoins profonds des populations urbaines. Les considérations que je vais vous soumettre chercheront peut-être, plus ou moins maladroitement, à atteindre l'ampleur de celles qu'on est accoutumé d'appeler philosophiques, mais il ne s'agit pas plus d'une philosophie de la ville que d'une philosophie des besoins. Ces considérations sont fondées sur des enquêtes précises, l'une menée par mes collaborateurs de l'Institut de sociologie urbaine, qui a porté sur les modes de l'habitation, notamment sur l'habitation « pavillonnaire », l'autre à l'échelle européenne, sous l'égide du Centre de Vienne des sciences sociales de l'U.N.E.S.C.O., portant sur « industrialisation et urbanisation ».

#### Considérations sur un langage

Ces deux enquêtes se sont poursuivies sous ma direction et se poursuivent encore ; les résultats dont je puis vous faire part sont dus aux équipes qui mènent ces deux enquêtes. (La seconde équipe est composée d'éléments de tous les pays d'Europe.) Ce que je vais vous soumettre, ce n'est cependant pas le résultat d'un travail spécialisé. Je ne viens pas en sociologue urbain, avec une brassée de constatations : « Voici des faits et des faits, et puis voici mon cœur qui ne bat que pour vous... Mon cœur de sociologue ! » Je vais vous soumettre un ensemble d'hypothèses, d'interprétations, de conclusions à débattre — surtout les conclusions, bien entendu. Il n'y a pas de science sans hypothèse et sans interprétation discutable.

Je poursuivrai cet avertissement par quelques considérations sur le langage. J'emploie le langage des sociologues, c'est-à-dire de la sociologie, qui n'est pas

le vôtre à tous, ce qui entraîne des malentendus que nous nous efforcerons de dissiper.

D'autre part, dans ce langage, il y a des termes qui m'appartiennent. Je demande à ceux d'entre vous qui sont économistes de ne pas faire de confusion. Il m'arrivera peut-être d'oublier l'épithète qui doit compléter le mot « investissement » : affectif. Il s'agit d'investissement affectif. Il s'agit du processus par lequel un individu ou un groupe valorise un objet, y investit son énergie affective, ses capacités d'action, tente d'en faire quelque chose à son image, à son empreinte, tente d'en faire son œuvre.

Je parlerai aussi de « l'appropriation ». Il ne s'agit pas du tout de propriété ; il s'agit même de quelque chose de tout à fait différent ; il s'agit du processus par lequel un individu ou un groupe s'approprie, transforme en son bien quelque chose d'extérieur, de telle sorte que l'on peut parler d'un temps ou d'un espace urbain appropriés au groupe qui a façonné la ville ; l'espace urbain de Venise, de Florence, est un espace approprié aux gens qui ont créé Venise ou Florence.

De grands malentendus peuvent surgir d'un mot. Je prends le mot « contrainte » ; il peut être employé, en sociologie ou ailleurs, de façon assez triviale. Si vous décrivez les contraintes de la vie urbaine, vous ne risquez rien ; vous pouvez les étudier, depuis les passages cloutés jusqu'aux contraintes fiscales et juridiques. Cela ne nous engage pas à grand-chose et cela ne donne pas une science développée, encore que ce soit peu contestable.

Il est déjà moins trivial de distinguer, en sociologie urbaine, trois espèces de temps :

- 1) Le temps libre (le temps des loisirs) ;
- 2) Le temps obligé (le temps du travail) ;
- 3) Le temps contraint (le temps des déplacements, par exemple, ou le temps des formalités bureaucratiques nombreuses qui s'abattent sur les pauvres habitants des villes).

Le centre européen de Vienne a poursuivi, concurrentement avec l'I.N.S.E.E., une grande enquête sur les budgets-temps. Les chercheurs ont mis en évidence le fait que le temps contraint s'accroît rapidement, de telle sorte que la diminution du temps de

travail, dans la société contemporaine, est contrebalancée par cette croissance du temps contraint. Le temps de loisir, le temps libre n'augmente pas même si la journée de travail diminue. Dans les trois secteurs du temps, le temps contraint ne cesse d'augmenter.

Je regrette que M. Dumazedier ne soit pas ici, lui dont l'idée d'une toute proche civilisation des loisirs (1), de son entrée glorieuse dans notre société, paraît battue en brèche par cette constatation scientifique de l'accroissement du temps contraint dans les pays industrialisés. C'est un des problèmes fondamentaux de la civilisation urbaine.

## Philosophie de la contrainte et fuite vers l'irrationnel

Il peut donc y avoir un usage trivial du concept de contrainte ; il peut y avoir déjà un usage plus scientifique. D'autre part, on peut arriver à une véritable philosophie de la contrainte, supplantant la philosophie de la liberté à laquelle certains, j'en suis sûr, restent attachés. La valorisation de la contrainte est aujourd'hui un lieu commun de beaucoup d'idéologies, l'éloge de la contrainte allant des études sur la prohibition de l'inceste dans les sociétés primitives jusqu'aux études sur la planification ! La contrainte est valorisée et on a affaire à une véritable philosophie.

Ici j'écarterais beaucoup de difficultés si je me bornais à des constatations : je serais beaucoup moins vulnérable aux attaques qui peuvent venir de différents côtés, et que je provoque d'ailleurs, à l'occasion, si je parlais d'enquêtes sans rien ajouter aux faits.

Dans un certain nombre de villes françaises et européennes, pour l'enquête sur « urbanisation et industrialisation », nous avons étudié cette espèce de fuite vers l'irrationnel qui accompagne la civilisation urbaine ou technicienne. En France, il s'agit surtout de Mulhouse et d'Orléans, qui ont été nos points d'investigation. Les horoscopes, les cartomancie, enfin l'irrationnel, se développent de façon extraordinaire. C'est une véritable fuite devant le rationalisme techniciste.

Nous avons étudié aussi les associations et là, en faisant appel à des enquêtes anciennes, notamment de M. Dumazedier sur Annecy, mais aussi avec des enquêtes sur les associations à Mulhouse, Orléans, Mourenx-Ville nouvelle, etc. nous avons reconstitué un effort maladroit des gens, à travers telle association, pour restituer les fonctions omises par un certain fonctionnalisme : la fonction informative, la fonction symbolique, la fonction ludique, par exemple, toutes fonctions oubliées dans les cités nouvelles. Les gens cherchent, comme ils peuvent, des produits de remplacement.

(1) J. Dumazedier : *Vers une civilisation des loisirs*, Le Seuil.

Je voudrais aller un peu plus loin et vous présenter deux schémas conceptuels sociologiques, complémentaires l'un de l'autre et qui, je crois, contiennent une certaine analyse de notre société. Si vous trouvez ces tableaux trop noirs, si vous estimez qu'ils donnent une appréciation trop sévère de notre société, de notre civilisation, de notre culture, nous pourrions en discuter. Je n'ai pas l'intention de les atténuer, de dédramatiser la situation.

## Un schéma vertical

Les schémas sont relatifs à notre objet, à nos besoins profonds, exigeants. Nous y distinguons trois niveaux :

1) En bas, ou plutôt au soubassement, un mélange conflictuel de contraintes et d'appropriations. Les contraintes, c'est ce qui est imposé ; c'est l'organisationnel et l'institutionnel ; c'est la rationalité, la manière dont celle-ci s'exerce, disons tout ce qui concerne la construction, les autorisations, le permis de construire, les normes, les habitudes des architectes, etc. Mêlées à cet ensemble de contraintes, le temps, l'espace de l'habitant du pavillon comportent une certaine appropriation ; il peut modeler jusqu'à un certain point son temps et son espace, et cela constitue sa manière d'habiter.

2) Au-dessus, il y a l'imaginaire social, véhiculé par le langage, une espèce de déploiement de fiction. Le pavillonnaire interrogé oublie les inconvénients de la banlieue pavillonnaire qui éclatent à vos yeux ; il ne les voit pas ; il les oublie, il les scotomise, il vit le pavillon sur le mode du bonheur ; c'est une utopie ; c'est un imaginaire social.

3) Au niveau encore plus « élevé », par convention ce sont des idéologies élaborées ou plutôt fabriquées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par la presse, par toutes sortes de propagandes, parmi lesquelles une idéologie de la propriété. Le pavillonnaire se sent propriétaire ; cela ne se confond pas avec ses autres manières d'être, mais cela les couronne, cela se superpose à elles.

Vous voyez bien ces niveaux superposés et plus ou moins articulés : niveau « inférieur » : appropriations et contraintes ; niveau « supérieur » : déploiement de l'imaginaire social et du symbolisme ; au niveau encore « supérieur » : l'idéologie.

Un de mes amis fait des études remarquables qui ne sont pas encore complètement connues ni même publiées sur le vêtement et la mode ; c'est Roland Barthes ; certains d'entre vous le connaissent. Je pense que ces études révèlent aussi ces niveaux : au niveau inférieur, si l'on peut dire, les contraintes socio-économiques, une certaine appropriation du vêtement (par exemple dans le prêt-à-porter) ; puis, au-dessus, ce grand imaginaire social qui se déploie dans les journaux féminins où le vêtement est vécu sur le mode de l'imaginaire, c'est-à-dire dans la mode, autour des noms des couturiers et des vedettes, et du langage qui véhicule les images et les symboles de

la mode. Les femmes vivent sur le plan de l'imagination quelque chose qui, par ailleurs, est pratique : le vêtement.

Puis s'entrevoient des idéologies, par exemple une certaine représentation du masculin et du féminin, du viril et du non viril, représentations qui viennent couronner cet ensemble.

Nous retrouverions, je crois, ces niveaux, dans d'autres études, peut-être à propos de la ville et des loisirs eux-mêmes. C'est là que nous approchons de notre sujet, car je ne veux pas perdre de vue notre propos.

Peut-être le loisir aussi se vit-il sur plusieurs plans : un plan pratique dans lequel les contraintes et l'appropriation du temps se mêlent et s'opposent ; un plan imaginaire ; une idéologie.

Vous trouverez ce schéma contestable. Il l'est car il ne retient pas tous les faits : c'est une interprétation. Je crois que la ville se vit sur ces trois plans : d'abord les contraintes strictes, avec une certaine appropriation plus ou moins réussie du temps et de l'espace. Il y a des endroits, dans les villes, qui sont réussis, et d'autres qui ne le sont pas. Il y a des villes vivantes et des villes mortes ; il y a des places, des rues vivantes et des rues mortes. Pour des raisons très multiples. Les rues vivantes sont des rues où on a réussi une appropriation du temps et de l'espace aux habitants et aux passants, à ceux qui viennent du dehors. Il y a une appropriation. Au-dessus il y a l'imaginaire qui se déploie dans les villes, qui a des points d'impact et d'attache : les monuments. Les monuments sont perçus sur un plan d'imagination évoquant ceci ou cela : le monde entier, le passé historique, des figures et récits plus déterminés. Il n'y a pas que les monuments : il y a la rue, perçue comme un théâtre spontané où se passent des choses amusantes ou dramatiques, des rencontres ou des accidents. Il y a les innombrables symboles des signes. La ville est un langage, une écriture, plus exactement. Elle écrit quelque chose ; elle écrit devant nous un ensemble vécu, mémorisé, et imaginé.

Et puis il y a l'idéologie ; des idéologies qui restent plus ou moins conscientes ou plus ou moins inconscientes. Par exemple, qu'est-ce qui fait que tout grand Etat manifeste sa puissance dans de grands espaces vides ? Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les grandes places, les grandes avenues, les grands espaces vides manifestent la puissance de l'Etat. C'est une idéologie de la puissance politique avec un symbolisme propre. On lit les villes, cette écriture, quand on arrive à se placer à tous les niveaux les uns après les autres et à voir leur juxtaposition et leurs interférences.

Voilà une analyse par niveau des réalités sociales de nos jours. Si l'on veut aménager des espaces neufs et les ouvrir à la sensibilité et à la conscience des gens, il faudra préparer ces niveaux, concevoir des activités pratiques, offrir des espaces appropriés et aussi parler à l'imagination ; il faudra savoir également sur quelle idéologie cet ensemble se fonde, mais nous reviendrons là-dessus.

## Un schéma horizontal

Le deuxième schéma est un schéma dans le temps. Il semble qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, au début du XX<sup>e</sup>, l'investissement se fait dans le travail. On aime son métier et on cherche à l'aimer ; on trouve que le travail fait la dignité, l'honneur ; il y a une éthique du travail. Elle a son point d'attache, son support social dans le prolétariat, mais elle ne règne pas uniquement dans le prolétariat. Cette morale, cette éthique du travail vont beaucoup plus loin que les travailleurs. Tous ceux qui ont un métier cherchent à s'attacher à leur métier. Or, le métier tend à disparaître, dans l'acceptation encore artisanale du terme. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le travail se décompose, se parcellise, se morcelle et les instances de décision plus ou moins bureaucratiques se multiplient. Le travail perd son intérêt ; il n'est plus possible de faire un grand investissement affectif dans le travail. Il n'y a plus de contact avec une matière ouvrée.

Nous sommes frappés du fait que le désintérêt à l'égard du travail s'accompagne d'une extraordinaire valorisation de l'habitation. Les banlieues se sont couvertes, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de pavillons ; encore aujourd'hui, les enquêtes montrent que 82 % des Français désirent habiter un pavillon plutôt qu'un immeuble collectif. Cette valorisation de l'habitation individuelle accompagne le désintéressement à l'égard du travail en tant que discipline et façon de vivre collective.

Mais vient aussi la frustration. Le pavillon, même si on oublie ses inconvénients, ce n'est jamais qu'une vie étroite, renfermée. L'imaginaire se déploie au-dessus de cette vie désocialisée ou resocialisée d'une façon insatisfaisante par la radio et la télévision. Malgré cette compensation dans l'imaginaire, la déception est profonde ; vient alors le nouvel investissement massif dans les loisirs. La succession est frappante : travail — habitat — loisirs.

Le travail n'est plus guère conçu qu'en fonction des vacances ; un désir de rupture totale de la vie quotidienne accompagne cette frustration, ce désinvestissement qui se fait par rapport au travail d'abord, ensuite par rapport à l'habitation.

## Il n'y a plus que deux possibilités

Mais il se pourrait que le sentiment de frustration à l'égard des vacances soit en route ; les signes annonciateurs s'en multiplient. Dans ces mouvements de masse dont les agents sont, tantôt la classe ouvrière, tantôt la jeunesse, tantôt les femmes (et c'est là où l'analyse du sociologue se particularise et devient plus concrète), y a-t-il encore des possibilités d'investissement ? Peut-être l'invention collective en trouvera-t-elle d'autres ; nous ne voyons pour l'instant que la nature et le sexe.

L'investissement dans la sexualité et l'érotisme est en marche. Le sociologue de la jeunesse qui doit parler tout à l'heure nous donnera peut-être des

détails à ce sujet. Pour certains, c'est simplement le strip-tease ou les images de revues comme « Play Boy ». Il y a aussi — ce qui a tellement frappé les observateurs : la tendance au viol collectif ritualisé ; c'est un rite d'une religion de l'Eros. Dans le viol collectif, il y a des caractères rituels. C'est un des indices de l'investissement dans le sexe accompagnant une frustration à l'égard du travail, du métier, des loisirs, des parents, de tout ce que vous voudrez, pour la jeunesse.

Voilà la gravité du problème devant lequel nous nous trouvons. Au point de vue théorique, pour ceux d'entre vous qui sont sociologues, nous avons de très grandes discussions pour savoir s'il n'y a pas là une structure sur la nature de laquelle nous nous interrogeons. Y a-t-il eu de véritables options, des alternatives ? Comment cela s'est-il passé ? Peut-on se représenter une sorte de choix collectif passant d'un secteur à un autre pour le valoriser ? Est-ce le résultat de pressions multiples ? Est-ce une sorte de fuite ?

J'ai l'impression que ce sont des pressions qui s'exercent, des évasions, des fuites, des recherches à l'aveugle d'une issue lorsqu'une autre vient de se boucher. Hypothèse à discuter.

## Le besoin d'une œuvre

Le sens de ceci, à mon avis, c'est que l'œuvre a disparu. A tort ou à raison, les gens veulent faire quelque chose ; ils voudraient sentir cette chose dans leurs mains et la voir surgir de leur activité. Peut-être cette exigence d'une œuvre est-elle destinée à disparaître en même temps qu'un certain humanisme, mais pour le moment cela semble encore extrêmement puissant et cet investissement dont je parle est bien la recherche de quelque chose, à s'approprier par un effort.

Vous voyez le problème que cela pose pour des espaces que l'on veut ouvrir à une activité sociale. Dans quelle mesure ces espaces peuvent-ils être pris en charge par ceux qui s'y intéressent, devenir leur œuvre ?

Je ne crois pas à la « pure nature » ; c'est une idéologie et cela m'amène à mon dernier point.

Je voudrais signaler le fait que l'opposition « ville-campagne » est en train de disparaître en tant qu'opposition dominante dans le langage, dans les idées, les représentations sociales. Elle n'a pas disparu, bien sûr ; elle demeure à titre de survivance d'une époque révolue : l'une de nos grandes difficultés, c'est de faire le point, de savoir ce qui est survivance et ce qui ne l'est pas. Cette opposition ville-campagne s'estompe au profit d'une opposition montante qui est celle de la grande ville et de sa périphérie. Pour préciser la terminologie, l'opposition qui monte dans la conscience et le langage, c'est l'opposition : tissu urbain serré et tissu urbain à larges mailles. Pourquoi ? Parce que la ville commence à s'étendre sur l'ensemble du territoire. N'est-ce pas pour cela que

nous sommes ici, pour ouvrir un autre champ d'expérience que la mégapole ou la métropole à des gens frustrés ?

Mais alors, la notion de nature se transforme ; elle évolue ; il n'y a plus de contact avec la nature ; les idéologies attachées à ce contact s'estompent aussi. La nature devient symbolique pour le citoyen de la ville. Le Parisien qui a une maison de campagne ne va pas à la campagne. Il véhicule avec lui la ville ; il l'emporte ; il détruit la campagne en venant dans sa maison de campagne ; il la fait disparaître à peu près comme le touriste fait disparaître ce qu'il cherche d'authenticité dans la ville ancienne. Venise avec deux cent mille touristes n'est plus Venise. L'objet disparaît avec l'activité qui s'en occupe. De même la campagne disparaît avec le citadin et l'authenticité pour autant qu'on puisse employer ce mot scabreux, se transforme en pittoresque.

Le pittoresque et la nature, ce sont deux choses passablement différentes, deux concepts profondément différents. D'autant que vient le moment où le touriste, le citadin en déplacement, devient son propre spectacle, comme sur le bord des routes où les gens regardent les voitures défiler.

## Prendre les plus grandes précautions

La nature, qu'est-ce ? Pour beaucoup, la nature, c'est simplement l'anti-cité. Un exemple : la question du bruit, si souvent invoquée. Or, la nature est bruyante, un village fait beaucoup de bruit : les chants des coqs, les aboiements des chiens ; le marteau du maréchal-ferrant, les charrettes ou les tracteurs. Le citadin veut le silence de la mort : l'anti-cité, l'anti-bruit, le contraste ; ce n'est plus la nature ; c'est tout à fait autre chose. La notion de nature devient alors une idéologie, un symbolisme encore véhiculé par le langage où nous trouvons un certain nombre d'oppositions, mais elles s'atténuent ; elles sont destinées à disparaître. Alors, attention : vous risquez d'offrir de la nature à des gens qui ne savent plus ce que c'est et qui y verront tout à fait autre chose que ce que vous croyez. Il faut prendre les plus grandes précautions.

J'en arrive à mes conclusions.

La création de parcs va au-devant de beaucoup de dangers ; elle prend beaucoup de risques si on ne s'adresse pas à l'imaginaire social et surtout à une catégorie qui vit pour une part dans l'imaginaire, donc pas selon le réalisme, et qui s'appelle la jeunesse. Si on ne comprend pas qu'elle vit aussi dans l'imaginaire, si on ne restitue pas simultanément — c'est un véritable paradoxe — la nature et l'œuvre, si le fait de sauver des ravages de l'industrie et de l'avenir certains secteurs établit seulement un ensemble de contraintes et non pas une dimension de la liberté ou une restitution de la liberté, on aboutira à quelque chose qui ne sera certainement pas ce que l'on veut. Je suis très embarrassé pour dire ce qu'il faut faire, bien entendu.

Il faudrait au moins tenter de mettre une partie de ces espaces en autogestion plus que selon une participation ou animation, concepts sur lesquels je formulerais quelques réserves. Il faudrait qu'une partie au moins de ces espaces soit confiée aux groupes de jeunesse en autogestion, de manière qu'ils y fassent quelque chose, ce qu'ils ont envie d'y faire, ce qu'ils peuvent et veulent faire, qu'ils en fassent leur espace, qu'ils en fassent leur œuvre comme autrefois les citadins d'une grande cité façonnaient peu à peu les espaces, en faisaient leur bien, leur appropriation.

Voilà ce que je veux vous soumettre comme idée positive. Je sais bien qu'elle est critiquable ; je sais bien qu'elle peut être très attaquée ; je ne sais pas ce que vous en direz, mais il me semble que c'est une idée importante. Cela ne veut pas dire que tous ces espaces doivent être abandonnés aux initiatives ; non, les formules sont à mettre au point ; il faut réfléchir, les mettre à l'épreuve, mais c'est la seule manière de constituer des espaces nouveaux dans une nature dont on ne peut dire qu'elle soit encore vierge.

## Débat

### Parcs nationaux et régionaux

M. P. LAMOUR. — *Il s'agit aujourd'hui, dans ces journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux, de la question des usagers du parc, et du point de vue des usagers. On a parlé surtout des citadins, mais peut-être y a-t-il d'autres usagers du parc ? Nous en parlerons peut-être tout à l'heure, mais auparavant, étant donné les lapsus déjà commis, je considère qu'il est très important que nous sachions bien que nous parlons des « parcs régionaux », car les parcs nationaux et les parcs régionaux sont deux choses, qui, à mon avis, relèvent de deux démarches de l'esprit sensiblement différentes. Le parc national est, avant tout, orienté vers la défense de la nature ; sinon contre l'homme du moins en ne laissant à l'homme qu'une intervention contrôlée, surveillée par des contraintes particulièrement sévères, tandis que, si j'ai bien compris, d'après la seule vision, il est vrai citadine de ce matin, le but des parcs naturels régionaux serait, au contraire, d'ouvrir assez largement à l'homme des parcs naturels. Ce sont donc deux notions qui ne sont pas seulement séparées par un adjectif. Le premier est plus orienté vers la protection de la nature ; l'homme n'y est admis qu'exceptionnellement, tandis que le second, lui est plus largement ouvert.*

### Pour une définition de la « clientèle »

Mme AUZAS. — *Il est très difficile de parler après M. Lefebvre surtout lorsque, sur le fond des idées exprimées, on est parfaitement d'accord avec lui.*

*Il est certain qu'actuellement le temps de contrainte grandit de plus en plus et mange une part de temps*

*de plus en plus importante, et cela, pour tout le monde, qu'il s'agisse d'un temps obligatoire comme les temps de recyclage, ou d'un temps de contrainte comme les temps de transport, par exemple de chez soi à la résidence secondaire, qui mangent le temps de loisir.*

*Ceci étant, et après avoir exprimé notre accord complet à M. Lefebvre, je crois que cela n'engage pas pour autant les usagers qui viendront dans le parc. Qu'il y ait eu un investissement nature, c'est certain ; qu'il y aura un investissement nature ; que celui-ci soit transformé ; que le mot de « nature » varie ; il n'en reste pas moins vrai que retrouver quelque chose d'autre que son univers de tous les jours devient actuellement un besoin très profond.*

*Il y aura donc une clientèle du parc, et cette clientèle va se sérier suivant des strates pour lesquelles, peut-être, les investissements n'auront pas même nature. Ces investissements deviendront beaucoup plus liés à l'origine même de la population, et nous verrons arriver dans le parc des groupes à statut familial nettement différencié, et des groupes qui, à l'intérieur de ce statut familial, seront motivés de manière totalement différente. Autrement dit, nous aurons des usagers qui seront des usagers périodiques, qui viendront par flux successifs, qui viendront retrouver la nature sous une forme ou sous une autre — celle qu'on leur proposera —, qui viendront retrouver peut-être autre chose que la nature, d'ailleurs peut-être rechercher un simple dépaysement, rechercher même les quelques distractions que l'on pourra mettre dans le parc, qui viendront peut-être simplement par curiosité ; mais nous aurons ce flux de visiteurs qui passeront.*

*Au-delà de ce flux de visiteurs qui passeront, qui s'arrêteront huit jours, une heure ou une semaine, il y aura des usagers qui, eux, seront plus directement concernés par le parc et pour lesquels les investissements — affectifs, j'entends bien — seront totalement différents. Ce seront les résidences secondaires que l'on rencontrera à l'intérieur du parc, ce seront les résidents permanents parce que le parc sera une vaste zone « traitée » : ce ne sera pas, en effet, une zone que nous allons vider, que l'aménagement du terrain doit vider de sa population, mais une zone qui, au contraire, restera animée, et cela me paraît extrêmement important.*

*On trouvera donc ces deux types d'usagers qui pourraient entrer en conflit d'ailleurs ou qui, au contraire, pourraient organiser le parc.*

*En fait, je n'apporte rien en disant cela. Il semble, simplement, que, quelle que soit la forme d'investissement, quel que soit le mobile qui portera vers les parcs, quel que soit le temps que l'utilisateur aura à consacrer au parc, on peut être sûr que, de toute façon, le nombre des usagers sera souvent très grand. D'autant qu'à la notion de temps limité pour l'individu s'ajoute la notion de temps beaucoup plus important pour la collectivité, puisqu'il y aura de plus en plus de gens qui voudront investir, comme les autres, c'est-à-dire aller au parc puisque les autres iront.*

M. LEFEBVRE. — *En venant des Pyrénées, je suis passé par Saint-Ferréol, par la montagne Noire, et je me posais la question de savoir, si on constituait un parc dans la montagne Noire, ce que cela changerait, si le nombre des Toulousains qui y vont se modifierait et de quelle manière. C'est probable, mais comment peut-on arriver à faire des prévisions? J'avoue que je ne suis pas arrivé moi-même à répondre à cette question. L'avez-vous examinée sous une forme très précise, opératoire, par exemple, en ce qui concerne une ville avec sa manière de vivre, avec ses traditions?*

M. BALLOSSIER. — *Je pense, effectivement, que nous n'avons pas examiné à fond ce problème, même dans le cadre de la mission interministérielle. Nous avons étudié les métropoles. Il est certain que le besoin d'évasion semble apparaître à un certain niveau de l'agglomération. Au-dessous de 300 à 350.000 habitants, il ne semble pas que le besoin d'évasion soit ressenti profondément par tout le monde; ce chiffre est encore à nuancer, car d'autres facteurs interviennent comme la structure de l'habitat. L'échoppe bordelaise, avec son petit jardin, ou même l'agglomération toulousaine assez diffuse dans sa périphérie, ne sont pas des facteurs qui font partir les gens; par contre, l'habitat concentré de Nantes accélère la tendance à sortir.*

*L'origine régionale de la population joue d'ailleurs aussi sur ce plan de façon assez différente, car le départ hors de Toulouse ou hors de Bordeaux n'a pas la même signification que le départ hors de Metz. Les populations toulousaines et bordelaises qui sont originaires des environs ont gardé des attaches très profondes, des modes de vie, des modes alimentaires. Elles vont se ravitailler en fin de semaine dans l'exploitation familiale avec laquelle elles ont gardé des contacts, ce qui fait que le départ important — même des Nantais, d'ailleurs, en direction des Deux-Sèvres ou de la Vendée —, n'est pas obligatoirement de même type que le départ des Messins, ou des gens de Thionville qui sont très souvent originaires de zones tout à fait différentes et qui cherchent à sortir de Metz ou de Thionville pour trouver un peu de verdure.*

Mme AUZAS. — *Encore qu'on ne sache pas comment le modèle qui s'installe actuellement dans les petites villes sera effectivement suivi, parce que, lorsqu'on interroge les habitants de ces petites villes, ils vous répondent : « Nous ne partons pas en week-end pour le moment, mais dans quelques années nous partirons. » Il y a cette sorte d'image du mode de loisir du Parisien, par exemple, qu'il ne faut pas du tout minimiser.*

M. BALLOSSIER. — *On a encore un autre facteur intéressant à noter : c'est, en fait, la qualité de l'environnement qui provoque le départ. Par exemple, les Marseillais partent beaucoup car ils ont un littoral, un arrière-pays; les Bordelais vont autour du bassin d'Arcachon.*

M. P. LAMOUR. — *Ne faudrait-il pas, justement, situer un peu l'étude en fonction de cette évasion, voir, par exemple, la part que pourrait prendre le*

*parc régional de Toulouse dans l'attraction, car il existe déjà une sorte de vaste parc régional, ce sont les Pyrénées.*

Mme AUZAS. — *Une notion économique entre également en jeu. Le parc de Toulouse ne fera peut-être pas appel exactement aux mêmes couches économiques de la population que ne le font actuellement les Pyrénées.*

M. P. LAMOUR. — *Et il s'agit peut-être plus de questions de temps disponible que d'argent.*

Mme AUZAS. — *Il s'agit aussi d'argent. Les pompiers interrogés autour de Toulouse, par exemple, dans les quartiers très peuplés accusent des prises d'essence s'élevant à 5 F maximum pour le dimanche. Avec 5 F d'essence, même si on a une petite cylindrée, on ne va pas bien loin.*

M. TRYSTRAM. — *Je voudrais poser une question à M. Ballossier : Vous dites que le charme de l'extérieur attire; or, les habitants de l'agglomération lilloise quittent leur ville et vont à l'extérieur : est-ce à cause du charme du pays minier?*

Mme AUZAS. — *Vous savez qu'ils passent la frontière dans une proportion d'à peu près 90 %; autrement dit, ils s'évadent de leurs corons.*

## Parcs et Luna-Parks

M. BALLOSSIER. — *Je prie M. Lefebvre de m'excuser de rester à un niveau aussi trivial, mais je lui fais confiance pour intégrer ces données à sa théorie :*

*Une des façons de mesurer les besoins des usagers, c'est de constater comment on y a déjà répondu car, dans notre économie libérale, si un besoin est clairement défini et exprimé, il est fatalement l'objet d'un certain nombre de réalisations qui permettent de constater son efficacité et sa réalité.*

*C'est malheureusement dans le domaine des loisirs, et surtout du tourisme, que les possibilités de comptage sont parmi les plus rares. Il faut compter les réalisations qui répondent aux besoins. Or, si nous regardons ce qui se fait en matière de parc, ce qui répond actuellement à peu près à une notion de parc, c'est ce qu'on appelle le Luna-Park, Ermenonville, Merlimont, un certain nombre de choses de ce genre où on se retrouve pour une série de foires en plein air, avec beaucoup de monde, beaucoup de bruit. Il y a là quand même quelque chose d'assez étonnant.*

*Face à cela nous affirmons, et j'en suis ravi, que nous voulons que les parcs naturels régionaux soient autre chose. Nous risquons de faire des parcs qui répondent à une vue généreuse, à une vue culturelle sur laquelle je suis entièrement d'accord, encore une fois, mais des parcs qui ne répondraient pas très bien aux aspirations et aux besoins tels qu'ils sont ressentis ou satisfaits actuellement par les populations.*

*Il y a là, je crois, une contradiction sur laquelle il faut se pencher, car nous dirons, je pense, prochainement*



nement, que nous voulons associer les groupes (on a dit tout à l'heure autogestion, je suis bien d'accord), associer les municipalités. Il est vraisemblable que ces dernières seront réticentes si on veut les aider à soutenir une construction qui ne répondra pas aux besoins de leurs électeurs.

Cette contradiction, qui est réelle, d'ailleurs, devra nous permettre de trouver des formules et de nous adapter.

Si nous regardons un peu plus loin ce qui se fait quand on va dans la nature, nos amis, conservateurs des Eaux et Forêts que nous avons eu le temps de voir au cours de nos tournées en France, se sont étonnés de cette volonté, constatant que, dans le fond, tout le monde reste au bord de la route, pourquoi aménager la forêt ? Il suffit d'aménager les parkings en bord de route. C'est-à-dire que l'homme que nous voulons satisfaire par nos parcs naturels régionaux, se comporte exactement comme si la nature lui faisait un peu peur, comme s'il ne savait pas l'utiliser, et je pose la question aux sociologues :

Est-ce que la vie urbaine n'a pas conditionné l'individu par ses sollicitations, par son ambiance, et n'a pas fait que cet individu n'est plus capable de retourner dans un milieu d'où il est sorti il y a deux, trois, cinq générations ; vraisemblablement, d'ailleurs, il sera plus ou moins adapté et capable de profiter du parc naturel suivant qu'il sera encore plus proche de ses origines rurales.

Si nous voulons que nos parcs soient vraiment fréquentés, tout en leur gardant une certaine tenue, un calme, il faudra vraisemblablement, d'une part, dans une certaine limite restreinte, satisfaire ce besoin de regroupement ; il n'est pas si mauvais, car cet univers pavillonnaire qu'on nous décrivait, est la vie de tous les jours ; il se traduit dans les besoins par un certain nombre de promenades solitaires encore, mais où le contact social et la communication se feront-ils ? Pourquoi le parc ne serait-il pas un moyen de communication pour ces gens vivant dans l'univers pavillonnaire ?

D'autre part, il faudra trouver des solutions, et il en existe, pour réapprendre l'utilisation du parc.

Il est frappant de voir qu'à partir du moment où nos amis des Eaux et Forêts ont balisé des sentiers — et je pense aux sentiers bleus de Fontainebleau — en indiquant aux gens combien de temps durait la promenade en partant de l'endroit où on laisse la voiture, avec certitude de revenir à cet endroit sans perdre son chemin, on a vu une augmentation de la fréquentation piétonnière en forêt. Les gens n'ont plus hésité à quitter leur voiture parce qu'ils savaient qu'ils y reviendraient dans tant de temps sans risque de se perdre.

Si on allait plus loin, et si on avait un certain nombre de forestiers compétents pour expliquer les essences, les oiseaux, la vie de ces animaux qu'ils peuvent rencontrer autour d'eux, un lot de piétons plus nombreux encore seraient tout heureux de réapprendre un certain nombre de choses ; ils pourraient

même trouver dans le parc naturel l'artisan qui expliquerait son métier, etc.

Le sens de l'œuvre se manifeste dans la renaissance de cet artisanat non plus utilitaire mais décoratif. On trouve de plus en plus de personnes désireuses de faire de la vannerie, de la poterie, etc.

M. LEFEBVRE. — La question des structures d'accueil est très importante.

M. BALLOSSIER. — Je pense donc que là, au niveau de ce que j'appelle les animateurs — en étant un peu gêné, puisque M. Lefebvre disait que c'est un concept, mais je suis d'accord avec lui — il faut réapprendre un certain nombre de choses. Qu'il y ait une autogestion, je suis bien d'accord, mais il faut qu'un certain nombre de spécialistes soient formés et à la disposition, à la fois sur le plan de tous les artisanats possibles, sur le plan de tout ce qui est la vie de la nature. Il y a là une nécessité, et, faute d'y satisfaire, nous ferons ce qui a déjà été fait : on a construit des maisons de jeunes et de la culture qui, faute d'animateurs, sont vides alors que des bandes de jeunes restent dans la rue. Si nous n'attachons pas beaucoup d'importance à cet aspect de l'animation dans les parcs nous risquons de faire ces erreurs déjà commises ailleurs dans les structures d'accueil en ville pour les loisirs des jeunes.

M. LEFEBVRE. — Je voudrais ajouter un petit mot : Il faudrait peut-être éviter de consacrer, au nom de la science, de la sociologie ou de la philosophie, les besoins existants, parce que nous sommes aussi quelquefois amenés à une critique de ces besoins. Ce n'est pas parce que nous constatons qu'il y a 82 % des Français qui désirent un pavillon qu'il faut abandonner la critique de l'univers pavillonnaire.

M. P. LAMOUR. — Surtout qu'il faut dire « croient désirer », car nous avons fait une petite enquête par sondages amusante : ceux qui étaient dans des appartements à Paris, voire des appartements de classe, préféraient la campagne, mais quand on faisait la même enquête pour ceux qui étaient en banlieue, ceux-ci disaient : quand serons-nous libérés des réparations de chaudière ou de toiture ? quand aurons-nous enfin un bon H.L.M., à condition qu'il y ait des commerces et des écoles, et aussi des arbres ? Mais les 82 % des gens qui veulent habiter dans les pavillons n'y ont jamais été, et peut-être 82 % des pavillonnaires rêvent-ils de retourner dans un appartement ayant toutes les commodités. Autrement dit, on désire ce que l'on n'a pas et ce que l'on n'a pas encore eu. L'homme est un être insatisfait qui désire ce qu'il ne connaît pas.

Mme AUZAS. — C'est l'instinct de propriété.

M. P. LAMOUR. — Dans les villages de montagne, les citadins veulent une maison un peu isolée, face à la nature, mais près du remonte-pente, où passent les pistes de ski. Autrement dit, le citadin veut être le seul à avoir une maison à côté du remonte-pente ; les autres iront au village. Sur les routes, nous sommes tous les mêmes. Nous sommes contre les automobiles des autres et ils sont contre la nôtre ; c'est normal.

## Œuvre et autogestion

M. CHIVA. — *Je voudrais reprendre un des points de M. Lefebvre concernant le besoin d'œuvre.*

*Il me semble qu'au-delà, effectivement, du besoin exprimé, ressenti, dans le sens de l'œuvre dont on perçoit obscurément le besoin, il y a des rapports très nets qui s'établissent entre le mode de vie et surtout le travail qui nous permettent peut-être, avec une certaine marge de hasard, de prévoir ce que seront les activités que sont susceptibles d'entreprendre, ou de souhaiter entreprendre en dehors du travail, dans les temps libres, les habitants de telle ou telle région.*

*Je voudrais citer brièvement quelques faits d'observation : certains d'entre vous se rappellent une étude qui a déjà une dizaine ou une douzaine d'années sur la colombophilie chez les mineurs du Nord.*

*Certains de nos collègues, en particulier Jean Cuisenier, qui étudient le tourisme, se sont aperçus que les gens ne cherchent pas du tout nécessairement les endroits vides et calmes, mais que pour leurs vacances, où ils arrivent absolument épuisés, c'est bien souvent le cas, ils cherchent délibérément les endroits bruyants et surpeuplés.*

*Sur un autre plan, celui du travail, j'ai pu moi-même voir, il y a quelques années, dans un endroit qui préfigurait un peu l'évolution industrielle assez importante, à Bagnoles-sur-Cèze, parmi la population qui travaillait au centre atomique, le fait suivant : les personnes extrêmement qualifiées, employées à surveiller toute la journée des écrans et des cadrans d'appareils dont, justement, la fonction était de faire marcher les choses sans que le spécialiste ait à intervenir, se défoulaient en quelque sorte, se rattrapaient, soit en bricolant trois fois par semaine le moteur de leur voiture, ou leur téléviseur, soit en cherchant à l'extérieur des endroits où faire des fouilles archéologiques plus ou moins correctes ou plus ou moins sauvages.*

*Je rappelle pour mémoire aussi ce que l'on peut voir dans pas mal de banlieues de ville : je prends au hasard l'exemple d'Agde, avec les innombrables petits jardins flanqués de la roulotte ou de la cage à lapin montée avec des tôles, et qui traduisent, visiblement, le besoin qu'éprouve un homme épuisé au bout de sa semaine, de se donner un autre type d'activité.*

*Or, il me semble que les types d'activités recherchés sont très étroitement liés à la nature du travail et de l'environnement. Il y a là des facteurs différentiels et des facteurs d'évolution prévisibles qui nous permettraient d'avancer un peu dans la prévision, la planification pour employer un grand mot, de ce qu'il faudrait mettre à la disposition des hommes dans les années ou les décennies qui viennent. En ce sens, l'accroissement du tertiaire bureaucratique, d'un côté, les progrès de l'automatisation de l'autre, introduisent des facteurs nouveaux qui permettent de prévoir des tendances nouvelles.*

M. C. H. RIVIERE. — *M. Lefebvre a parlé d'autogestion pour introduire cette notion dans le cadre du parc régional. J'appuie cette idée car dans le projet de centre culturel que nous avons élaboré pour le nouveau Musée des arts et traditions populaires, nous avons envisagé, justement, un aspect d'autogestion. Nous attachons beaucoup d'importance, pour les expositions, activités et discussions librement organisées dans un cadre simplement de moralité, à une discipline minima autour des sujets et des thèmes envisagés. Cela me semble une notion très fructueuse.*

M. LORGNIER DU MESNIL. — *Les sociologues nous ont familiarisé avec les investissements affectifs. Or, je pense que cela se consomme comme le reste et, pour employer un terme trivial toujours de sociologue, il faudrait envisager la notion d'amortissement de ces investissements affectifs. Comment pourrait-on les amortir ? Je vois deux possibilités :*

*En premier lieu, et là il y a une conjonction d'observations (et je pense qu'on en reparlera) au sujet de la formation et de l'information des gens qui fréquentent les parcs, je pense qu'il n'y aura jamais d'école de moniteurs ou d'animateurs pour les parcs ; les gens se formeront tout seuls, sur le tas. Or, d'ici à ce que ces gens soient en mesure d'animer les parcs ou de les faire visiter de façon convenable, on aurait intérêt à faire appel davantage aux gens du troisième âge. Je ne donnerai pas de limite d'âge pour ces gens du troisième âge, bien sûr.*

## UNE ETUDE DE MARCHE

M. J. FALLEVOZ

*Laissant à des voix plus autorisées le soin d'expliquer les contenus sociologiques de cette recherche des besoins profonds et des besoins nouveaux de la civilisation urbaine, l'équipe de la « S.C.E.T.O. », un peu en enfants perdus, a dû répondre, il y a de cela maintenant un an, à la question : « qui fréquentera les parcs naturels régionaux ? »*

### Trois missions d'étude...

*Notre première réflexion sur cette question, grâce à trois missions qui nous ont été confiées par la délégation, s'est centrée sur l'aménagement et la fréquentation des premiers parcs français, notamment ceux du Nord (Saint-Amand), de Bourgogne (Morvan) et de Bretagne (Armorique).*

*Des analyses physiques des sites choisis et des études de clientèle potentielle ont été faites, pour chacun des parcs ; il convient de présenter d'abord les résultats de ces études et de rechercher ensuite les points communs.*

Lundi 26 septembre 1966, matin, présidence de M. P. LAMOUR.

## Saint-Amand...

A Saint-Amand, la clientèle retenue est essentiellement une clientèle de promeneurs du dimanche habitant dans un rayon de moins de deux heures de voiture, soit une clientèle potentielle de 4 millions d'habitants. A cette clientèle de base, il faut ajouter un noyau minoritaire de clientèle sportive (voile, cheval) venant le dimanche, en week-end ou, pour les jeunes, en stage. Ce sont les animateurs de fond qui permettent aux promeneurs, la grande masse, d'avoir eu l'impression de participer à une activité mieux que devant leur poste de télévision et, qui sait, d'avoir envie de devenir eux-mêmes participants autrement qu'en rêve.

## Quelques exemples étrangers...

Les quelques exemples étrangers sur lesquels nous sommes appuyés pour délimiter cette clientèle potentielle nous ont permis de constater qu'en prenant 25 % comme visiteurs futurs des parcs nous étions à peu près dans les limites que nous avons pu observer à Bokrijk, le parc belge, qui intéresse une clientèle de 4 millions d'habitants et où on trouve chaque année à peu près 1 million de visiteurs, soit 25 % très exactement.

Les autres exemples, le parc hollandais de la haute Veluwe ou le parc allemand de Luneburgerheide, sont plus difficiles à interpréter, car l'un possède un musée exceptionnel qui biaise les données ; on arrive à 46 % de fréquentation pour une zone d'influence de 2.500.000 personnes, ceci pour la haute Veluwe. Quant à Luneburgerheide, pour une zone d'influence de 2.300.000 personnes le taux est de 130 %, soit 3 millions de visiteurs par an, taux, d'ailleurs, qui se recoupe avec les quelques informations que nous avons pu avoir sur les fréquentations aux U.S.A., puisqu'on estime couramment, aux U.S.A., dans des régions comparables aux nôtres (nous pensons au Maryland) que chaque habitant rend une visite et demie par an à un parc de l'Etat, soit, pour le Maryland qui a une zone d'influence de 3.100.000 habitants, 3.800.000 visiteurs ; coefficient 123 %.

On peut ajouter à ces deux clientèles de base, trois clientèles marginales qui sont :

— Les spécialistes de la nature : ornithologues, botanistes ;

— Une clientèle de promeneurs de fins de soirées des villes les plus proches (quartiers nord de Valenciennes) ;

— Une clientèle de passage, spécifique des parcs, venant essentiellement de l'étranger.

## Le Morvan

Les caractéristiques du Morvan nous ont conduit à une analyse totalement différente. La clientèle locale ou régionale est quasi inexistante. L'analyse a donc porté sur les possibilités d'attirer dans la région une clientèle de week-end ou de courtes vacances

pour laquelle le parc présenterait un attrait supplémentaire.

On arrive donc dans le Morvan, à proposer un développement touristique dont le parc ne serait que le justificatif et le couronnement, du moins au point où nous en sommes pour l'instant de nos réflexions, l'étude ayant commencé depuis fort peu de temps.

Il faut noter cependant que, parallèlement à cette idée de fond actuelle et réaliste pour les cinq ou dix ans qui viennent, en apparaît une autre qui fait du Morvan une réserve d'espaces verts pour une clientèle de promeneurs du dimanche lorsque les conditions de déplacement se seront améliorées par l'ouverture de l'autoroute A6.

Une étude récente faite à Milan et citée par le professeur Leutzbach au dernier congrès de l'A.I.T., montre que l'ouverture d'une autoroute faisait augmenter le trafic de fin de semaine de 30 % et allongeait les distances parcourues de 15 à 20 %. Si cette tendance se maintient, le Morvan rentrera, dans un délai prévisible, dans la couronne d'espaces verts de Paris et sa région, jouant alors le même rôle que Saint-Amand par rapport à Lille.

A cette clientèle de base, qui, elle aussi, se divisera en clientèle de promeneurs de week-end, en majorité, et clientèle de sportifs de plein air, s'ajoutera, mieux qu'à Saint-Amand, une clientèle spécifique des parcs dérivée de l'axe majeur de circulation vers le soleil, qui est actuellement la N. 6, et ultérieurement la future A. 6. Enfin, liées à cette clientèle, on voit apparaître de plus en plus des familles qui, lassés de leurs quinze jours de soleil et de mer, cherchent au retour, le repos et le calme que le Morvan peut peut-être offrir ainsi que d'autres régions, avant de rentrer vers les lieux de travail.

## Le parc d'Armorique...

Dernier volet de ce triptyque, le parc d'Armorique est encore une variété différente par rapport au Morvan. Implanté au cœur d'une des régions agricoles les plus denses de France et à proximité d'un haut lieu touristique — les côtes du Nord et du Sud-Finistère — sa clientèle devra être recrutée en majorité parmi les touristes de Bretagne et, accessoirement, dans la population urbaine de la zone de Brest. Il s'agit donc bien d'un essai d'équipement de vacances d'un type nouveau, comme dans le Morvan, sauf que la motivation principale de la clientèle est et restera ailleurs que dans le parc.

## Un exemple hollandais Zandvoort

Nous avons, à ce propos, un exemple en Hollande où il existe une station touristique de Zandvoort, située à proximité d'Amsterdam, qui reçoit 1.100.000 nuitées environ par an et qui a la chance de posséder, à proximité immédiate des limites de l'agglomération, le parc ornithologique de Kennemerduinen de 1.200 ha, qui reçoit à peu près 600.000 visiteurs par an.

Il est intéressant de voir que la fréquentation de la station touristique et la fréquentation du parc de Kennemerduinen sont, en ce qui concerne leur évolution, assez parallèles.

\*\*

### Une hiérarchie des parcs...

Ces analyses sommaires font déjà apparaître trois échelons dans la hiérarchie des parcs :

— Ceux destinés à une clientèle citadine du dimanche, déjà surabondante, et dont l'utilité est indiscutable et l'urgence absolue — type « Saint-Amand ». Les zones actuelles de loisirs se surpeuplent, à proximité de ces grandes agglomérations ;

— Ceux, du type du Morvan, destinés à la préservation d'un espace naturel, qui, dans un délai inférieur à dix ans, rempliront le même rôle que Saint-Amand.

L'urgence de leur équipement doit être mesurée en fonction de trois éléments :

— Leur risque de dégradation, car le libre accès du public aux régions naturelles est essentiel, mais sans une protection il mène à la destruction des sites ;

— La possibilité d'y attirer, dès à présent, une clientèle de week-end ou de vacances ;

— Les espoirs de réanimation d'une région qu'ils peuvent cristalliser.

Le Morvan nous semble être le type même de ces parcs.

Enfin, un troisième échelon :

— Ceux destinés à la préservation d'un espace naturel, mais pour lesquels, à échéance, prévisible, aucune pression urbaine n'est à craindre.

Si des risques de dégradation sont vraisemblables, leur équipement doit être entrepris. Mais l'analyse de clientèle reste alors secondaire, et nous nous trouvons là devant un problème qui s'apparente à celui des parcs nationaux, étant entendu que la dimension du milieu naturel est différente.

Le parc d'Armorique participe nettement à cette catégorie en ce qui concerne les monts d'Arrée et, dans une moindre mesure, Ouessant. Les problèmes posés dans la presqu'île de Crozon et son prolongement du Cranou se rapprocheraient plus de ceux du Morvan, appliqués à une population mi-vacancière, mi-urbaine (Brest).

\*\*

### Deux méthodes Une étude

Nous voyons ainsi apparaître les deux méthodes cohérentes d'étude que nous essayons de suivre pour définir ces trois parcs :

— L'une basée sur une analyse de clientèle, permettant de dégager des hypothèses de fréquentation ;

— L'autre basée sur une analyse physique des sites et sur l'évolution du contexte qui les entoure.

L'analyse de la clientèle prouve que les parcs destinés à la détente du dimanche et du week-end court pour des populations urbaines, sont les plus intéressants. Ils le sont d'autant plus que la pression démographique est plus forte, les paysages urbains sont plus dégradés ; qu'ils sont installés le plus près possible des agglomérations « émettrices ».

### Quelques exemples étrangers...

Quelques exemples étrangers illustrent l'importance de cette demande — excusez-moi de les citer, mais nous n'avions pas d'autre source d'information française :

En Hollande, le taux de départs pendant la saison des week-ends est estimé à environ 30 ou 40 % de la population des villes très importantes. Les urbanistes polonais limitent l'extension des villes en raison des possibilités de récréation en plein air situées dans la zone suburbaine.

Aux U.S.A., les planificateurs estiment que la population aura peut-être doublé vers la fin du siècle, mais que la demande de loisirs aura certainement triplé.

En Suède, depuis soixante ans, la demande de loisirs a augmenté de 35 %.

Ces données de l'évolution des loisirs ont été exposées au cours du congrès de l'A.I.T., à Rotterdam.

L'étude des sites démontre que la création d'un parc est d'autant plus urgente que le site choisi est menacé dans ses qualités esthétiques et, éventuellement, scientifiques. Le rapprochement de ces deux ordres d'urgence devrait faire apparaître un choix pour, la première génération des parcs, donnant la priorité à ceux où les impératifs de site et les impératifs de clientèle se conjuguent.

### Les critères permettant le choix des localisations...

Les vocations principales des parcs étant précisées, les critères suivants permettant le choix des localisations apparaissent :

— D'une part : la proximité des villes où la pression démographique est la plus grande et où le paysage urbain est le plus dégradé ;

— D'autre part : les espaces naturels dont les qualités esthétiques exceptionnelles sont, soit menacées (parcs préventifs), soit dégradées (parcs curatifs).

Cette doctrine d'implantation des parcs suburbains et ruraux devrait permettre d'offrir au plus grand nombre la possibilité de pratiquer des activités de plein air sans détruire les sites fréquentés ; si, toutefois, l'aménagement proposé reste adapté à ces sites et au goût de la clientèle.

Mais cette politique, destinée à faire face aux besoins les plus urgents, devra obligatoirement se compléter d'une politique à plus long terme où l'idée dominante sera que, à échéance plus ou moins lointaine, tous les sites naturels français de qualité sont appelés à devenir un jour, soit des parcs, soit des zones particulières qu'il faut déjà protéger, même si la pression de la clientèle n'y est pas encore déterminante. J'ajoute qu'en filigrane à toutes ces considérations, les aménageurs de parcs devraient toujours avoir le souci de l'animation des zones rurales dans lesquelles les parcs s'implantent, d'où la nécessité de mesurer sereinement les conséquences économiques des décisions d'aménagement dans des domaines tels que l'exploitation des richesses naturelles, quelquefois difficilement compatibles avec un idéal de nature préservée.

En résumé, les besoins sont importants mais encore mal définis. Le comportement récréatif des citoyens, la quantité des besoins à satisfaire ne sont pas assez connus pour permettre de dimensionner avec exactitude l'effort d'équipement qui sera nécessaire pour faciliter à tous l'accès aux loisirs.

Conserver une grande élasticité pour faire face aux besoins nouveaux nous semble nécessaire dans l'état actuel de cette réflexion, mais l'importance des réserves d'espaces naturels de qualité doit dès maintenant apparaître. Des études scientifiques restent à faire pour connaître les « tendances lourdes » de l'évolution du phénomène des loisirs et explorer les directions souhaitables de son développement. On peut, toutefois, prévoir que l'effort d'équipement sera grand et qu'il ne pourra s'effectuer sans la participation de l'Etat, des collectivités locales et des particuliers qui devront unir leurs moyens.

## Débat

### De l'étude de marché à la commercialisation

M. LEFEBVRE. — Il me semble que vous posez la question de la stratégie de l'opération. D'ailleurs, il y a plusieurs stratégies possibles ; vous-même le dites, mais il y a peut-être encore d'autres stratégies de l'opération que celles que vous indiquez. Ce que je crains, c'est que votre stratégie soit déterminée par des préoccupations très bien définies. Par exemple, vous venez de nous résumer une brillante étude de marché touristique, mais il y a peut-être d'autres moyens, d'autres perspectives à envisager. Je ne pense pas que les considérations que vous avez introduites, pour valables qu'elles soient, soient les seules qui puissent entrer dans la perspective de l'opération.

Par exemple, on peut penser que certaines exigences (pour ne pas parler de besoins, puisque ce mot offense tellement) doivent elles-mêmes être définies. Il y a des exigences de la jeunesse qui n'apparaissent

peut-être pas dans votre mise en perspective, de la jeunesse en tant que telle qui n'est pas une clientèle définissable à l'avance pour les parcs, qui ne sera clientèle que si vous la faites clientèle par d'autres moyens. C'est un problème...

M. FALLEVOZ. — ... qui ne nous a d'ailleurs pas entièrement échappé dans la mesure où la jeunesse est à ranger (rapidement et dans une analyse insuffisante) parmi les animateurs du parc, c'est-à-dire les sportifs, ceux qui pratiquent, du moins on peut l'espérer, les loisirs dynamiques et non les loisirs passifs.

Il est certain aussi que les grands usagers du parc seront beaucoup plus constitués par l'automobiliste qui viendra par curiosité voir un certain nombre de réalisations du parc, grâce à des vitrines judicieusement disposées, et qui découvrira peut-être, à la suite de cela, tout l'intérêt que l'on a à se promener ou à pique-niquer, ou à pouvoir se servir d'un bateau ou à monter à cheval. Mais, au départ, nous semblait-il, nous avons une mission d'information auprès du public, qui n'est pas pour l'instant sensibilisé et qui reste assez déformé par les quelques réalisations que nous lui offrons.

Il faut bien comprendre que la clientèle de jeunes, du moins celle dont nous nous entretenons, est en partie encadrée, et qu'il sera assez facile de les diriger vers le parc. Il n'en est pas de même de la grande masse, et, en un premier temps il était peut-être plus délicat d'essayer de mieux définir les conditions dans lesquelles les investissements que nous proposons au-delà des études de clientèle, pouvaient avoir quelque chance de se rentabiliser.

Pour essayer de définir cette rentabilité, il faut bien d'abord saisir le flux principal avant de se préoccuper de flux importants mais qui restent malgré tout assez secondaires.

Sur ce plan-là on peut discuter, sans aucun doute, de la nécessité d'aborder ainsi les problèmes, c'est-à-dire par le biais, dans une certaine mesure, de la rentabilité. Nous avons malgré tout à nous en préoccuper dans les études.

M. LEFEBVRE. — Pour tout vous dire, ma crainte, c'est que l'on arrive à faire, avec les parcs régionaux, quelque chose comme un Club Méditerranée sous parapluie étatique, si j'ose dire.

### Un éloge de la contrainte

M. BECHMANN. — M. Lefebvre nous a dit tout à l'heure qu'il fallait restituer simultanément la nature et l'œuvre, et il a même insisté, ce que je trouve excellent, sur le fait que le second était encore plus important que le premier, c'est-à-dire l'action personnelle que M. Madiot vient de développer dans le sens de l'initiative des jeunes.

L'œuvre est le fruit de l'imagination et de la contrainte, et je déplore en passant que les sociologues s'approprient ce mot qui désigne plusieurs choses assez

différentes. Ce n'est pas parce que j'ai écrit, il y a quinze ans, dans une revue l'éloge de la contrainte, que je revendique plus spécialement pour les techniciens l'usage de ce mot conformément à la façon que nous avons de l'employer en construction, mais il est certain qu'il y a des contraintes constructives et fructueuses qui, dans toutes les œuvres de création, sont indispensables. Ce n'est pas la peine de développer ceci ; Valéry l'a fait.

*D'autre part, cela m'ennuie d'appeler « contraintes » des servitudes improductives, stériles, appauvrissantes comme la « paperasse », les transports, les démarches, etc. Mais ces dernières sont pour partie le fruit d'une mauvaise organisation de l'existence, de l'urbanisme en particulier, dans certains cas. Il y a d'ailleurs des degrés, en ce sens que si l'on conçoit une agglomération telle que nous la décrit par exemple Le Corbusier, nous voyons des hommes qui vont à pied, c'est-à-dire que la contrainte est transformée en exercice sain et qu'il y a un mélange de loisirs, de culture physique dans quelque chose qui, autrement, serait une servitude mauvaise.*

*Dans le métro soviétique, on voit les gens se cultiver systématiquement, ce qui transforme une servitude en quelque chose d'enrichissant.*

*Je cite un exemple personnel : je vais tous les huit jours sur un chantier en province ; je prends le train. Je n'ai plus besoin d'y aller que tous les quinze jours, mais je continue à y aller parce que c'est le seul endroit où je puisse réfléchir, être tranquille, ne pas être dérangé. J'ai donc imaginé de transformer cette servitude en une chose que je trouve extrêmement profitable et qui m'est devenue un rythme nécessaire. Il m'est arrivé d'y aller pour reprendre le train une heure après.*

*L'objectif est donc de transformer des servitudes improductives en contraintes utiles et je crois qu'il existe beaucoup de moyens pour y parvenir et qu'on peut ne pas être trop pessimiste à ce sujet.*

## LES JEUNES, L'AUTOGESTION, LA CREATION

### M. G. MADIOT

Je voudrais vous présenter quelques faits qui vont tout à fait dans le sens de l'intervention de M. Lefebvre, particulièrement en ce qui concerne les expériences d'autogestion. Si on analyse des réalisations montrant une effective initiative et participation de jeunes dans ces zones, au moins dans deux — dans l'une depuis treize ans, dans l'autre depuis dix ans — un certain nombre de phénomènes de présence active de la jeunesse ont pu être précisés.

Il s'agit, dans le premier cas, de la région des Alpes de Lumière dans laquelle nous sommes, et je me permets là de renvoyer à une brochure que le président des Alpes de Lumière ne manquera pas de distribuer, sur les « vacances utiles en haute Provence », qui, à mon avis, simplifie mon travail puisque je dirai que l'étude des perspectives de présence active de la jeunesse y est présentée.

Mais si on analyse les expériences qui se déroulent en haute Provence depuis 1953 et en Cévennes, à l'initiative de Font-Vive, depuis 1956, on s'aperçoit que l'on est devant un nombre considérable d'expériences d'animation véritablement à l'initiative des jeunes, sous forme d'autogestion, notamment dans l'enracinement de bandes de camarades parfois issues de mouvements de jeunesse, parfois pas, qui ont pris en charge un élément du patrimoine foncier et immobilier à l'abandon et qui en font des centres d'animation où le besoin de création, d'ailleurs, s'exprime très vite, notamment de création artistique.

Il est extrêmement intéressant de noter, surtout depuis trois ans, l'évolution de ces centres qui étaient, au départ, des centres de vacances que l'on construisait et que l'on aménageait, qu'on développait parfois même, et puis qui, peu à peu, sont devenus des centres où l'on pratique des techniques que certains diront artisanales, ou d'activités manuelles créatrices.

Il est assez intéressant de constater que cette implantation de groupes, dans ces zones rurales, est souvent le résultat d'une sorte de frustration du milieu urbain, d'équipes qui n'ont pas eu la possibilité d'entrer dans le dialogue avec des structures adultes et qui n'ont pas eu la possibilité de trouver un enracinement ou une forme d'animation qui sauvegarderait leur volonté d'initiatives, de responsabilités. Leur sens de la participation, ils l'ont retrouvé en milieu rural et dans ces régions où très vite on a senti une liaison, une harmonie s'établir entre le milieu rural d'accueil et ces urbains.

Dans d'autres analyses qui ont pu être faites, notamment dans le cadre du district, du haut comité de la Jeunesse, un autre aspect nous a beaucoup frappés : c'est le désir de ces groupes urbains de développer ce que j'appellerai des résidences secondaires communautaires de jeunes, désir, d'ailleurs, qui a pu être analysé notamment dans certains mouvements comme le scoutisme dont on espère que peut-être un jour on tiendra compte, notamment lors de la création de parcs naturels régionaux. Je pense au parc naturel régional de Saint-Amand ; le colonel Beaugé connaît bien mes réactions quant à la programmation et quant à ce que, pour ma part, je qualifie d'omission regrettable quant aux besoins de groupes de jeunes de l'agglomération lilloise ou de la région de Valenciennes en matière simplement de possibilités d'implantation pour des activités qu'ils ne peuvent pas pratiquer en milieu urbain, qu'il s'agisse d'activités du jeudi, du dimanche pour les groupes de jeunes, les troupes scoutées, etc., ou qu'il s'agisse d'activités plus organisées.

D'autre part, tout le monde sait que chaque fois que l'on crée des pôles attractifs importants — je

pense, par exemple, à un grand plateau, à un terrain de vol à voile — il faut sauvegarder la possibilité pour des groupes de jeunes d'y faire là leur résidence, leur petit club où ils peuvent fabriquer des bateaux, construire des planeurs, sans pour autant s'intégrer à une grande réalisation qui leur échappe.

Vous parliez d'autogestion, Monsieur Lefebvre. Je crois que là est la solution pour trouver des formes d'autogestion, puis, à un échelon supérieur, à l'échelon territorial, des formes de participation comme la cogestion.

Enfin, un problème me paraît extrêmement important au niveau des parcs naturels régionaux, et je crois que, là, on peut dire qu'ils sont pour nous une occasion extraordinaire de développer une série originale d'actions expérimentales, justement sur le développement de l'initiative et de la participation des jeunes, une jeunesse qui se sent évidemment assez frustrée, il faut bien le dire, et qui sent très difficilement le dialogue avec le monde adulte, un monde qui lui apparaît comme essentiellement conservateur.

Des groupes de jeunes, jusqu'ici, ont tout de même prouvé, parfois même avec beaucoup plus d'aisance, de spontanéité et de générosité que les structures d'adultes, qu'ils étaient parfaitement capables de « piger » ces problèmes. J'en veux pour témoignage le développement depuis douze ou treize ans, de ce qu'on a appelé des chantiers d'études, justement dans ces zones, qui se sont traduits par une certaine exploitation de la main-d'œuvre juvénile. C'est ce que l'on a reproché à maintes reprises, mais on a eu la chance, grâce à ces chantiers d'études, de permettre à des étudiants architectes, à des élèves ingénieurs, de découvrir un certain nombre de réalités et de participer à des échanges de vues, à des dialogues que, peut-être, on ne leur offrait pas dans le cadre de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts ou de telle autre grande école.

Quand une équipe d'étudiants architectes ou d'élèves ingénieurs réalise les plans d'une adduction d'eau de, je crois, 16 à 17 kilomètres pour un certain nombre de villages cévenols, faisant le travail d'un bureau d'études, permettant à l'Etat et surtout aux communes, un certain nombre d'économies, et que l'on s'aperçoit que ces études d'étudiants sont pour le moins aussi valables que certaines études de bureaux d'études patentés, on se rend compte que, faire confiance aux jeunes cela peut être également un bon placement pour la nation et peut-être pourrait-on multiplier des expériences comme celle-ci.

Nous sommes devant un problème sur lequel il faudra bien choisir : savoir si nous voulons que ces parcs naturels régionaux soient un élément à la fois expérimental et actif du domaine de la jeunesse et de la participation de celle-ci à la vie et au renouveau de ce pays. D'autre part, les expériences ont montré que ces interventions d'éléments jeunes ont très souvent permis de liquider les vieilles tensions milieu urbain - milieu rural, notamment au niveau des jeunes. Mes amis des Cévennes connaissent un certain nombre d'expériences, dans de petits villages des

Cévennes — je pense à Saint-André de Cussière — où depuis quatre, cinq ans, une expérience originale de liaison entre milieu urbain et milieu rural se développe. Cela tombe sous le coup du bon sens ; c'est extrêmement élémentaire ; cela suppose simplement une volonté de continuité, et cela suppose tout de même de la part des pouvoirs publics une certaine disponibilité et parfois entre pouvoirs publics certaines liaisons pour faciliter le développement de ces initiatives spontanées.

Il est très important, à mon avis, que ne soit pas oublié ce qui peut intéresser la jeunesse au niveau des parcs : à savoir en premier lieu tout le problème des études et de la programmation des équipements. J'avoue avoir personnellement des inquiétudes car, lorsqu'on voit ce qu'est la programmation des équipements collectifs en milieu urbain, on s'aperçoit qu'une place toujours grande est réservée aux macro-équipements parcellaires, dont on ne pourrait pas jurer, après coup, de la rentabilité — je ne parle pas financière, mais sociale — particulièrement efficace. Le développement de l'institutionnalité aiguë en milieu urbain fait que certains processus d'animation, certains processus de participation, d'autogestion ont été liquidés au profit de formules spectaculaires et, paraît-il, électoralement payantes, ce qui n'est pas évident.

Il faudrait peut-être tirer les leçons de cela et, en matière de programmation, revenir à beaucoup de bon sens, et surtout, associer ceux qui, d'une part, connaissent le milieu d'accueil, et ceux qui, d'autre part, ont le souci de s'implanter dans ce milieu d'accueil, non pas pour le coloniser, mais simplement participer à son organisation.

Il y a là, je crois, un problème à la fois d'éducation, de formation civique de la jeunesse qui est extrêmement élémentaire, mais dont peut-être on pourrait se soucier.

En deuxième lieu, il ne faudrait pas oublier d'associer la jeunesse au niveau des réalisations. L'activité de jeunesse qui s'est le plus développée depuis 1959, ce sont les chantiers. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres activités qui se soient ainsi multipliées — par six — en sept ans. Par ailleurs, nous sommes incapables de répondre à l'attente des jeunes, notamment des adolescents. Excusez-moi de citer quelques chiffres, mais cette été nous avons dû accueillir 16 ou 17.000 jeunes sur des chantiers, néanmoins on oublie qu'on en a refusés 4.000, et sur les 4.000, 3.000 avaient de 15 à 18 ans. D'ailleurs, cette année, nous avons constaté l'évolution de trois faits :

- 1) Une diminution de la moyenne d'âge des volontaires — environ trois ans.
- 2) Un accroissement considérable du nombre des jeunes filles.
- 3) Des exigences de qualité dans le travail fourni, et un souci d'utilité sociale.

Il y a sept ans, les chantiers de voirie étaient de grande mode ; c'est terminé ; cela ne rend plus ; on cherche des chantiers véritablement d'intérêt social,

et je puis vous dire que, grâce d'ailleurs au ministère de la Jeunesse et des Sports, on a eu cette année une soixantaine de chantiers qui se sont axés sur l'équipement socio-éducatif en milieu rural ; les 2/3 dans des zones qui, peu ou prou, seront peut-être demain susceptibles d'être des parcs naturels régionaux, où des équipes de jeunes ont démarré leur résidence secondaire communautaire, souvent en liaison très étroite avec le milieu d'accueil.

## Jeunesse = économie

Je crois que, là, il n'y a pas seulement la réalisation par les jeunes de leur propre domaine ; il y a la participation des jeunes à un certain nombre d'aménagements ; je pense, par exemple, dans toutes ces zones de parcs, au retard souvent très considérable en matière de développement des adductions d'eau. Nous avons maintenant un certain nombre d'expériences d'adductions d'eau réalisées par les jeunes où les municipalités ont fait des économies substantielles, de l'ordre de 40 à 50 %. Nous avons eu cette année des chantiers dans 400 communes ; les maires ont pu faire 1 milliard d'anciens francs d'économies. Ce n'est pas cela qui est important, ce n'est qu'un argument secondaire pour moi, mais l'intérêt c'est qu'un certain nombre de jeunes ont découvert le civisme, la vie sociale, cet effort de vie communautaire en la vivant eux-mêmes, en autogestion, car c'est le propre de ces équipes.

Enfin, le problème de l'animation. Nous aurons là des difficultés. Il est incontestable qu'il ne faut pas confondre gestion et animation, et il n'est pas dit que les niveaux d'animation dans les parcs devront être calqués sur les structures de gestion et d'administration. Il n'est pas dit, d'ailleurs, que tous les problèmes d'animation présenteront la même physionomie dans tous les parcs. Certains auront sans doute des problèmes d'animation culturelle particulièrement au niveau des jeudis et des dimanches, des petites vacances ; dans d'autres parcs nous aurons des problèmes beaucoup plus importants qui se poseront au niveau de toute une région. Je songe, par exemple, à des zones comme les Alpes de Lumière ou celle sur laquelle agit Font-Vives. Nous sommes là devant une forme de coopération qui me paraît devoir être particulièrement efficace entre plusieurs ministères, les collectivités locales et les organismes privés. Je pense qu'il y a en matière de parcs régionaux des zones privilégiées. Personnellement, je ne connais pas le Morvan, mais la Provence et les Cévennes me paraissent deux secteurs privilégiés. Nous avons là, incontestablement, des occasions extraordinaires de liaison entre, d'une part l'Education nationale, par le biais essentiellement de la Direction des bibliothèques, et le ministère des Affaires culturelles, qu'il s'agisse du service de M. Rivière, du service de l'action culturelle ou d'autres services ; ainsi qu'avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Agriculture.

A ce jour on peut dire que ces deux ministères ont pris une position pilote dans les expériences : ce

sont les ministères de l'Agriculture et de la Jeunesse et des Sports ; c'est aussi la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale que je suis heureux de remercier pour l'impulsion qu'elle donne aux activités de chantiers.

## DEUX MILIEUX : URBAIN-RURAL ?

### M. J.-P. TRYSTRAM

Je voudrais reprendre deux des points de l'exposé de M. Lefebvre en ajoutant quelques bémols et quelques dièses en prenant même le risque d'engendrer de terribles fausses notes.

\*\*

Le premier point est celui de savoir si on peut encore aujourd'hui parler d'un milieu urbain et d'un milieu rural. On pense que les parcs naturels vont sauver les citadins de la « terrible situation » qui est la leur, et on a une sorte d'attitude messianique à l'égard de ces parcs naturels qui doivent apporter tout ce qui manque cruellement à l'homme moderne.

Personnellement, j'arrive mal à distinguer, dans notre pays, un milieu qui serait vraiment urbain d'un milieu qui serait vraiment rural, et les parcs prévus en apportent une preuve supplémentaire, car c'est bien plutôt d'un parc urbain qu'il faudrait parler. En effet, si on caractérise les parcs non pas par leur matérialité, mais par leur public, il est bien évident qu'il s'agit de parcs pensés et conçus en fonction des citadins et non pas des ruraux.

Ne constate-t-on d'ailleurs pas actuellement que les bois qui se trouvent aux environs des villages sont de moins en moins utilisés par les habitants de ces villages ? Peut-être faudrait-il aussi réapprendre aux habitants des villages les sentiers des bois environnants, car ayant de plus en plus une voiture automobile, ces villageois consacrent la plus grande partie de leur temps libre à d'autres activités. D'ailleurs, ils n'allaient pas dans les bois uniquement pour leur plaisir ; ils allaient chercher du combustible. A l'heure actuelle, ils n'en ont plus besoin ; ils ont le butane et le mazout ; et la campagne libre est de plus en plus abandonnée, même par les ruraux. Peut-être, grâce aux parcs, va-t-elle être reprise en charge par les citadins !

Je dois aussi avouer une inquiétude. On a parlé tout à l'heure du nombre des personnes qui allaient dans les parcs ou qui pourraient y aller. On compte parfois, pour évaluer les progrès culturels, le nombre de personnes qui entrent dans les musées. Or, toutes les personnes qui s'occupent de problèmes culturels savent bien que le nombre d'entrées dans les musées est un très mauvais indice de l'augmentation de la



valeur culturelle d'un pays. Le jour où des autocars arriveront à l'orée de ces parcs et où, comme il s'agit de montrer la nature aux gens, on aura mis dans des cages un certain nombre d'oiseaux ou de bêtes, les autocars s'arrêteront, les gens regarderont et on verra ce que l'on voit habituellement devant les monuments et les musées : le conducteur, l'animateur du car tapera dans ses mains en disant : « Mesdames, Messieurs, c'est fini, on part ! »

Je dis cela d'une manière peut-être un peu exagérée, mais il n'empêche qu'il y a là un risque. Plus profondément, il s'agit du problème du type de civilisation que l'on cherche à créer à travers ces parcs naturels. J'aimerais beaucoup que l'on ne perde pas de vue aussi la possibilité de trouver un équilibre de civilisation dans l'animation de la ville. Peut-être va-t-on vers une civilisation dans laquelle la ville nouvelle n'aura aucun des caractères de ce qui est fondamental dans une civilisation urbaine. Les villes ne méritent probablement leur nom que dans leurs centres. C'est entre les deux pôles des parcs naturels et des centres-villes, à condition de les envisager conjointement et solidairement, qu'on pourrait retrouver une véritable civilisation.

\*\*

Mon deuxième point sera plus directement orienté vers les propos de M. Lefebvre.

Tout d'abord, l'investissement-jeunesse ne me semble pas avoir été cité or il est particulièrement important aujourd'hui, et c'est à juste titre qu'une des interventions de la matinée lui a été consacrée.

L'investissement-jeunesse de notre civilisation me paraît infiniment plus important à l'heure actuelle, que l'investissement-logement, car la plupart des concepts de notre société, la plupart des actions se font en direction de la jeunesse. Il faudrait donc placer cet investissement quelque part sur la chaîne.

Mais surtout, c'est la forme même de cette chaîne qui me paraît difficilement acceptable. Les investissements ne sont pas successifs, mais ils sont permanents, on devrait donc plutôt les représenter par des tranches qui se poursuivraient dans le temps, certaines se gonflant à certains moments et se diminuant à d'autres.

Il faudrait, d'autre part, nuancer encore ce schéma, car ces investissements n'ont sûrement pas le même poids dans les différentes couches de la population. Il faudrait aussi fortement régionaliser ces investissements, même pour un pays comme la France, et, bien entendu, beaucoup plus si on englobe les « investissements-sociaux » du monde entier.

Cela pose un problème à l'égard des parcs car leur modèle est plutôt anglo-saxon et non pas méditerranéen. Les peuples méditerranéens se sont toujours signalés comme des destructeurs de bois et de forêts ; la protection de la nature est un idéal anglo-saxon, il faudra en tenir compte dans la politique.

\*\*

Pour conclure, j'exprimerai encore une crainte. Les planificateurs cherchent le bien public et ils proposent à la nation des options fondamentales pour la répartition des efforts à consentir. Or, leur conception du « bien public » ne peut manquer d'être influencée par leur échelle personnelle d'investissements sociaux. Si on n'est pas très vigilant, ne risquerait-on pas de créer des parcs en fonction de l'idéal d'une partie très faible de la société française ? L'opération ne risquerait-elle pas alors d'apparaître un jour comme poussée par certains privilégiés et réservée à leur seule satisfaction ?

## Un cénacle de techniciens ?

M. LEFEBVRE. — *Ce n'est pas à moi de vous répondre sur votre dernier point parce que si le rêve des parcs régionaux est un rêve de technicien supérieur et de cadres, je serais très curieux de savoir ce que d'autres que vous et moi en penseraient. Vous avez mis là le doigt sur un point névralgique. Ce serait assez drôle que l'énorme majorité de la nation se moque parfaitement de la nature et des parcs et que seuls quelques congressistes, un peu poètes sur les bords, s'en préoccupent.*

*D'autre part, pour ce qui est du schéma que j'ai présenté, il tient compte au maximum de certains faits historiques : la grande vague pavillonnaire avec le sommet de la loi Loucheur en 1926 ; cela subsiste, cela ne disparaît pas mais s'étale. Il y a un autre relais des sortes de transferts sociaux dans le temps. Cet investissement affectif massif se porte dans telle ou telle direction. Puis ensuite, dans une autre. Il en reste d'ailleurs quelque chose ; le phénomène n'est pas uniquement temporaire ; il comporte aussi des tranches.*

*Seulement, vous avez dit quelque chose de terrible — j'insiste beaucoup là dessus ; je suis d'ailleurs très jaloux de ce que vous avez pris le rôle démoniaque que j'avais envie de prendre. Qu'en pense l'auditoire ? Sommes-nous là un cénacle de techniciens se penchant sur la nature et disant des choses qui n'ont de rapports qu'avec nous ?*

.....

*...dix secondes de grand silence ; c'est une sorte de réponse.*

## DES PARCS DE « DISSUASION »

### M. P. LAMOUR

Avant de vous libérer, je crois tout de même qu'il est nécessaire d'essayer de créer un lien, puisque c'est le but même de ces journées, entre les travaux qui ont été entrepris ce matin et ceux qui seront poursuivis cet après-midi. Je voudrais formuler quelques remarques qui auront peut-être pour effet de stimuler

la discussion et la contradiction pendant la période du déjeuner et ainsi de ne pas altérer ce potentiel de contestation sans lequel un congrès n'est plus un congrès.

J'ai été frappé par les réflexions faites aussi bien par M. Lefebvre que par M. Chiva et même par M. Trystram. M. Lefebvre nous indiquait que la plupart des citadins ne sont maintenant plus capables de concevoir le sens de la nature et qu'ils se bornent à s'insérer dans la nature avec leur mentalité de citadins, c'est-à-dire en transportant dans un milieu différent leurs propres formes de pensées et des attitudes que ne sont pas modifiées par le contact de la nature. Ils se bornent à juxtaposer, par conséquent, leur comportement urbain dans le milieu naturel. On ajoutait — je crois que c'était M. Chiva — que, par voie de conséquence, une grande partie de la population citadine cherchait moins dans la nature le silence ou le repos qu'un changement de décor pour son agitation ordinaire. On se borne à changer de madrepore.

Il est vrai qu'effectivement la plus grande partie de la population a pour idéal de passer ses vacances sur des plages bruyantes et surpeuplées où le loisir consiste à rentrer un peu plus tard qu'à la ville, parce qu'on fait succéder la boîte de nuit aux distractions de la journée. Il en est de même d'ailleurs aux sports d'hiver où l'hommage à la nature comporte dans les night-clubs un grand nombre de desservants.

Si il est vrai — et ce n'est certainement pas faux, si ce n'est pas tout à fait vrai, c'est une question de nuance — qu'une grande partie des citadins ne cherche pas autre chose qu'une évasion du milieu urbain pour reconstituer au sein de la nature, mais sans communion avec elle, l'agitation de la vie urbaine, cela pose une question qu'il faut soulever pour éviter des malentendus.

Si ce que nous appelons les parcs régionaux sont une sorte d'attraction organisée pour le citadin dans un lieu qui n'est pas son lieu habituel, ce serait un coin de nature sacrifié aux citadins, un abcès de fixation destiné à mieux protéger le reste. C'est moins un parc régional qu'un « luna-park ». Dès lors, ce n'est plus une action de sauvegarde mais une intervention positive relevant de l'organisation des loisirs au même titre que celle qui préside à l'aménagement de stations balnéaires ou hivernales à fréquentation saisonnière qui viennent s'ajouter aux cités permanentes en exigeant d'ailleurs à peu près les mêmes investissements.

Si, au contraire, on veut assurer la protection de la nature au profit de la minorité des citadins qui s'intéresseraient encore réellement à la nature et qui y recherchent vraiment l'air pur, le silence et les distractions paisibles comme la pêche de la truite. Il nous faut alors revenir à une notion plus proche de celle du parc national. Il s'agit moins d'une action d'organisation que d'une action de défense ou plus

exactement d'une organisation de la défense : pas trop de maisons, pas trop de routes, pas trop d'automobiles et des parcs pour en éviter la prolifération au sein des sites protégés.

Je me demande donc nous n'avons pas parlé, au fond, parallèlement de deux choses très différentes : d'une part le parc de détente exutoire de la grande métropole destiné à procurer aux citadins les distractions qu'ils recherchent mais dans un autre milieu que leur milieu coutumier ce qui est une conception valable et peut être une nécessité. J'ai été frappé par une remarque qui m'a été faite, il y a quelques semaines, dans le village de montagne dont je suis maire, de la part d'une personne qui y avait loué un chalet pour l'été. Je lui demandais si elle était satisfaite. Elle m'a répondu qu'elle était satisfaite parce qu'à la ville on ne peut pas choisir son logement ; qu'on se loge là où on peut et non là où on veut, c'est-à-dire médiocrement — « alors, quand je vais en vacances ajouta-t-elle, c'est pour y être mieux que chez moi ». Ce qui voulait dire qu'enfin elle avait un frigidaire, une cuisinière électrique qui marchait et une douche avec l'eau chaude et l'eau froide, ce qu'elle n'avait pu obtenir en ville. Cette conception de l'urbanisme transposé à la campagne dont le principal charme est le bénéfice d'un équipement ménager n'a que peu de rapport avec le souci de la nature.

D'autre part, une minorité de citadins peut aussi éprouver le désir d'échapper aux villégiatures organisées qui constituent maintenant à la mer comme à la montagne, le plus clair de l'occupation des loisirs et qui n'a rien de rural, qui n'est qu'un urbanisme transposé. Des parcs régionaux pourraient être destinés à cette minorité de citadins encore suffisamment nostalgiques de la nature pour y retrouver, non pas une transposition de la ville mais ce qui en est la véritable substance.

Il semble donc que le problème ait plusieurs aspects, dont une action en partie défensive, qui consiste à ne pas laisser défigurer un milieu naturel : celui-ci sera d'autant mieux défendu qu'on ouvrira à la population urbaine qui, au fond, ne s'intéresse pas tellement à la nature et veut simplement, comme elle dit, changer d'air, c'est-à-dire de lieu où exercer son activité ordinaire, un exutoire qui est le parc de détente.

Il faut que la question soit posée : Que voulons-nous exactement ? Voulons-nous faire mettre la nature à la disposition de la population comme un élément d'expansion de son activité ordinaire ou voulons-nous protéger de vastes milieux naturels tout en réservant à la population des villes un certain nombre de périmètres plus restreints qui seront organisés pour l'accueillir.

Je crois que la question mérite au moins d'être posée. J'espère que vous nous aiderez à la résoudre lorsque vous aurez ajouté maintenant, à ces nourritures hautement spirituelles, les nourritures matérielles qui sont également indispensables.

## QUE SIGNIFIE

### « DEFENDRE LA NATURE » ?

M. P. LAMOUR

M. LAMOUR. — Ainsi qu'il avait été prévu, la discussion s'est poursuivie pendant le déjeuner. Quelques décisions ont été demandées, en particulier à l'usage de nos amis journalistes, au sujet des parcs nationaux.

Si le parc national est destiné, avant tout, à la sauvegarde de la nature, il ne doit pas, pour autant être interdit à l'homme. La conception américaine du parc national qui est de protéger de grands espaces vides dont ont été préalablement évacués les quelques habitants n'est que rarement possible dans un pays comme la France qui, depuis toujours a connu une certaine densité d'occupation et qui est parcouru par de nombreuses voies de communication. Les parcs nationaux français revêtent de ce fait un aspect original. C'est un noyau aux enveloppes successives, depuis les réserves intégrales, vouées à l'observation de l'évolution de la nature abandonnée à elle-même pour le parc lui-même, avant tout destiné à la protection de la faune et de la flore et où l'homme n'est admis que sous condition de certaines disciplines et enfin, à l'extérieur, la zone dite périphérique ou pré-parc destinée à l'accueil des visiteurs du parc au profit de l'activité économique locale qu'il est, dès lors nécessaire d'organiser pour y maintenir et y développer l'habitat ainsi que les activités traditionnelles mêmes réduites.

Cette zone périphérique permettra aux habitants de bénéficier de la présence du parc au lieu d'avoir à en souffrir. Au lieu d'être sacrifiée elle sera, au contraire, considéré comme devant recevoir l'équipement spécial nécessaire pour pouvoir être exploitée, dans une mesure raisonnable en fonction de la proximité du parc.

Quant aux parcs régionaux, les discussions ont porté sur l'équivoque pouvant résulter des échanges de vues vigoureux de ce matin.

On parle de défendre la nature. Quest-ce que cela veut dire : défendre la nature ?

Pour le savant cela veut dire considérer la nature en elle-même comme une valeur indépendante de l'homme. Or la nature n'a pas, au cours de l'histoire, évolué sans l'homme mais avec lui. L'étude de la nature pure, exclusive de la présence humaine ne peut donc logiquement être étendue à de très grands espaces puisque cela suppose que l'on choisit un peu arbitrairement parmi les manifestations vivantes de la nature.

Pour les autres, défendre la nature, qu'est-ce que cela veut dire ? Quand nous parlons de la nature nous parlons d'une certaine conception esthétique que nous

nous sommes faite de la nature, à un certain état de sa transformation par l'intervention humaine, mais un état auquel s'est attaché notre choix.

La nature naturelle, abandonnée à elle-même, est un maquis horrible. La nature que nous aimons aujourd'hui, c'est dans la plupart des cas, non pas la nature vierge, mais les champs et les forêts et les jolis villages. Nous aimons les forêts aménagées par l'administration des Eaux et Forêts ; si on les avait laissées, depuis quelques milliers d'années dans leur état primitif je ne crois pas que nous les apprécierions beaucoup. Nous sommes des hommes civilisés, nous vivons en Europe occidentale, et ce que nous aimons ce sont les forêts entretenues qu'on appelle d'ailleurs les forêts soumises ; les pacages soignés tondu par la dent des animaux. Nous nous sommes fait une conception esthétique de la nature qui correspond à notre goût d'homme occidental et c'est elle qu'avant tout, nous voulons défendre, ce qui est d'ailleurs rassurant car le hasard de l'évolution naturelle comporte autant d'éléments malfaisants que bienfaisants.

Nous aimons certains aspects exceptionnels de la nature au sein de laquelle l'homme n'est pas intervenu, par exemple en haute montagne. Mais notre souci de sauvegarde ne se limite heureusement pas à ces cas, somme toute exceptionnels. Pour le reste c'est la conception d'une nature aménagée par l'homme depuis des milliers d'années, dans des conditions qui aujourd'hui nous plaisent parce que nous en avons pris le goût ou plus simplement l'habitude.

Cette conception nous la défendons contre des menaces qui sont d'ordres divers.

Au premier chef il faut parler des menaces résultant de l'intervention technique. Vous voulez défendre et vous avez raison, un certain nombre de kilomètres carrés de la surface du territoire français, contre certaines interventions intempestives de la technique qui sont hors d'état d'être harmonisées voir même conciliées avec la nature ; contre des constructions vulgaires, contre des coloris inopportuns bref, contre les nombreuses injures que l'intervention maladroite de l'homme peut apporter au paysage traditionnel. C'est une défense contre le mauvais goût.

En second lieu, il faut envisager les menaces d'invasion par des citadins qui viennent dans les sites naturels non parce qu'ils apprécient spécialement la nature mais dans le but de changer de décor, de s'aérer mais en transportant avec eux, dans la nature, dans l'espace rural, leur état d'esprit, leur comportement de citadin. Ils n'y voient que la possibilité d'exercer leur activité ordinaire dans un milieu différent, d'y transférer leurs habitudes et leurs distractions sans que la qualité de la nature influe sur l'orientation de leur esprit et sur leurs mœurs. C'est une évasion de la ville plutôt qu'une accession à la campagne. Dès lors, si on ne cantonne pas cette invasion citadine dans quelques espaces naturels qui seront, dans une certaine mesure sacrifiés au besoin d'évasion et de détente des citadins, si on la laisse s'étaler sans contrôle, sur les espaces naturels que précisément, on veut protéger, la nature ne sera pas sauvegardée, mais saccagée.

Si j'ai tort, je ne demande qu'à être convaincu mais je crois que cette franchise présente au moins l'avantage de permettre de poser clairement le problème et d'éviter la confusion. Pour qu'elle soit tout à fait évitée, je résume :

Les parcs nationaux en France comportent, le parc lui-même voué par priorité à la défense de la nature et l'organisation du périmètre extérieur destiné à permettre aux habitants de ce périmètre de bénéficier de la présence du parc par un aménagement particulier qui assurera la prospérité de leurs activités. Pour mieux défendre la nature sur ces vastes espaces, il faut avoir le courage de concevoir, à proximité des grandes villes, des parcs qu'on pourrait appeler parcs de détente et de loisir dont la fréquentation ne serait pas nécessairement vulgaire mais qui au contraire devraient être aménagés dans le but d'amener le citadin à se rapprocher de l'appréciation de la nature, tout en lui donnant les possibilités d'y trouver les distractions qu'il recherche. Ce qu'il faut éviter, c'est que l'espace naturel soit seulement utilisé pour, comme l'a dit M. le Professeur Lefebvre non pas se rapprocher de la nature mais se juxtaposer avec elle.

Il y aurait donc trois notions complémentaires, le parc national, le parc régional qui obéirait à l'échelon régional aux mêmes principes que le parc national mais sur une moindre superficie et le parc de détente situé à proximité des métropoles et des grandes villes qui serait un espace naturel organisé pour accueillir la foule en évitant que cette foule, par anarchie, inorganisation ou ignorance compromette l'aspect satisfaisant des lieux qu'on lui offre pour sa récréation.

Voilà ce que je voulais ajouter pour préciser ce que j'ai été amené à déclarer ce matin. J'en ai trop dit. Je n'engage donc pas de discussion et je vais donner la parole au premier orateur, le docteur Pierre Chanoit, médecin des hôpitaux psychiatriques, qui va nous parler de l'espace comme facteur d'adaptation.

## L'ESPACE, FACTEUR D'ADAPTATION

### Docteur P. CHANOIT

Les quelques réflexions présentées ici sont issues de l'expérience pratique d'un thérapeute et responsable de service, d'un technicien de la santé mentale profondément engagé dans l'étude d'un champ en remaniement constant : la psychiatrie.

Mais ces réflexions font écho à d'autres recherches dans des domaines variés, tant expérimentales que théoriques. Elles ont été et sont encore occasion de la réflexion de certains psychiatres français ou étrangers, et parmi eux le professeur Sivadon avec qui nous travaillons depuis plusieurs années, et à qui nous nous référerons souvent.

Lundi 26 septembre 1966, après-midi, présidence de M. P. LAMOURE.

Après justification de notre prise de position, nous étayerons notre propos en empruntant quelques données fondamentales ou complémentaires, à des auteurs divers, authentifiant ce qui nous paraît réalité et souvent évidence : « l'espace est un facteur d'importance dans la structuration et l'équilibre de la personnalité ».

Peut-on, tout d'abord, reconnaître le droit à un psychiatre de traiter un tel sujet, apparemment si loin de son rôle social ? Oui ! répondrons-nous si l'on accepte l'idée du changement survenu depuis quelques années dans le champ de travail de ce praticien.

Si le psychiatre garde, encore, un halo magique, un peu inquiétant, il pénètre grâce à la force évolutive de sa science dans la collectivité, démystifiant par sa seule présence un personnage méconnu jusqu'alors et rejeté, au même titre que le malade mental.

Ce n'est pas une boutade que dire : le psychiatre est sorti de son asile pour suivre ses malades améliorés. Il s'agit d'une réalité, liée au progrès thérapeutique, qui a permis d'étendre le champ d'observation, de renouveler la perception des facteurs influant sur l'équilibre et l'adaptation des malades guéris, de dépister précocement les malades nouveaux, de comprendre les facteurs pathogènes. Il a pu ainsi intégrer des données nouvelles, rechercher dans une perspective préventive les facteurs biologiques, familiaux, professionnels, sociaux et culturels favorisant l'équilibre dynamique de la personnalité.

Une science nouvelle est née, l'hygiène mentale. Elle a pour objectif de préserver la santé mentale des individus et leur équilibration harmonieuse dans une société hétérogène, en perpétuelle évolution. Il ne s'agit pas de chercher à éliminer les sources de conflit qui sont la condition de tout progrès, mais de donner aux hommes les instruments leur permettant de communiquer entre eux et de se comprendre.

« La complexité de cette tâche (dit le professeur Sivadon dans une récente conférence) exige une action enthousiaste et persévérante. Elle exige aussi une réflexion attentive, créatrice de concepts scientifiques suffisamment établis pour soutenir et orienter cette action. La science de la santé mentale est incluse dans la plupart des traditions, des coutumes, des religions. Mais elle s'y présente sur un mode rudimentaire et disparate et s'y trouve encombrée de scories, d'archaïsme n'ayant plus aujourd'hui de signification que pour un groupe humain déterminé. »

### Un centre : l'individu

Au centre de nos études se trouve l'individu, complexe, indéfiniment varié dans sa structure originale, soumis à des lois générales souvent mal connues. Mais l'individu est étroitement lié à son milieu dans une relation dialectique mouvante. En même temps qu'il anime ce milieu et le fait évoluer, il reste soumis aux influences historiques de sa culture. L'adaptation résulte d'un compromis, entre une certaine perma-

nence de l'individu et l'établissement d'un réseau maximum d'échanges (nutritifs, émotionnels et culturels) avec ce milieu. Une trop grande hétérogénéité entre l'individu et le milieu est génératrice de tensions dont la résolution peut être source de progrès (par modification du milieu ou assimilation) ou bien souvent de régression (isolement, fuite, pathologie mentale, délinquance).

L'espace est avec le temps un des axes par rapport auquel s'organise le comportement. Si ces deux axes sont intimement associés, dans l'analyse des conduites, ils semblent pouvoir être séparés dans l'histoire individuelle de chacun.

Donner la priorité à la dimension spatiale dans l'édification de la personnalité est-elle une prise de position arbitraire ?

Y a-t-il des justifications théoriques ou expérimentales à une telle hypothèse et quelle est finalement sa valeur, c'est-à-dire quelles implications pratiques peut-on en tirer pour expliciter ou intervenir dans l'adaptation de l'homme ?

C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre, et ce faisant d'ailleurs en posant d'autres questions qui sont, à notre sens, implicites dans nos propos.

## Qu'est-ce que l'espace ?

L'abord spatial des relations humaines n'attire l'attention que depuis peu. Si au siècle dernier les aliénistes étaient familiarisés avec les angoisses liées aux grands espaces (agoraphobie), ou aux espaces clos (claustrophobie), s'ils utilisaient la restriction de l'espace par l'isolement physique du malade agité, en cellule, l'importance théorique et pratique de ces problèmes est restée longtemps au second plan.

Peut-être était-ce à la conviction simpliste que l'organisme réagissait aux stimuli, mais en réalité cette réaction passe par la représentation mentale que l'organisme se fait de la relation aux objets qui sont évoqués par les stimuli.

La théorie de la forme nous a également familiarisé avec les notions de figure et de fond. Le fond n'est-il pas finalement l'espace qui s'établit entre l'organisme et l'objet. Et n'en peut-on conclure que la relation s'effectue toujours dans une dimension spatiale ?

La psychologie génétique nous a montré que chez l'adulte la personnalité représente une continuité temporelle, fruit d'une série d'expériences, elles-mêmes intégrées dans une culture et une histoire sociale. C'est ainsi que l'aspect historique, donc temporel, dans la définition d'un individu est-elle prévalente. Mais si par un effort de réduction phénoménologique au sens de Husserl on parvient à ce « monde avant la connaissance », qui est sans doute celui de l'enfant et de l'animal, on s'aperçoit que la situation n'est plus la rencontre d'une histoire individuelle et d'une histoire sociale mais simplement d'un

organisme vivant et d'un monde qui tire sa signification, non plus de sédiments culturels, mais de relations essentiellement spatiales.

Cette manière de voir est annoncée par Bergson dans l' « Essai sur les données immédiates de la conscience » lorsqu'il écrit :

« Il y aurait donc lieu de se demander si le temps conçu sous la forme d'un milieu homogène ne serait pas un concept bâtard dû à l'intrusion de l'idée d'espace dans le domaine de la conscience pure. De toute manière on ne saurait admettre définitivement deux formes de l'homogène, temps et espace, sans rechercher d'abord si l'une d'elles ne serait pas réductible à l'autre. Or l'extériorité est le caractère propre des choses qui occupent l'espace tandis que les faits de conscience ne sont pas essentiellement extérieurs les uns des autres et ne le deviennent que par un déroulement dans le temps considéré comme un milieu homogène. Si donc l'une de ces deux prétendues formes de l'homogène, temps et espace, dérive de l'autre, on peut affirmer à priori que l'idée d'espace est la donnée fondamentale. »

Henri Wallon souligne que parmi les premières différenciations, ce sont les relations de lieu qui se dégagent d'abord de l'expérience, le lieu et l'objet ne sont pas primitivement différenciés : « l'espace est dans les choses plutôt que les choses en lui » ; et il rejoint Bergson qui ajoute : « le temps psychologique n'est pas une donnée première. Il a pour composante indissolublement complémentaire le fait suggestif et l'ordre objectif de la succession. Il suppose l'existence des objets donc des relations spatiales. »

## L'enfant, objet de recherches

Bergson n'est pas seul à soutenir que la dimension spatiale précède les données temporelles ; Wallon, Piaget, Gesell ont publié des études sur la psychologie de l'enfant et déterminé les phases par lesquelles progressivement se structure sa personnalité. La connaissance de soi par individualisation progressive se situe dans un espace peu à peu élargi. De la naissance à l'adolescence, une longue conquête permet à l'enfant, ainsi que l'ont montré Baldwin puis Stern, de se construire un espace proche, buccal, un espace péri-corporel, locomoteur, puis un espace de comportement.

Pour d'autres auteurs, les psychanalystes en particulier, l'enfant vit une première phase d'indifférenciation due à l'incoordination des appareils perceptifs. Le vécu corporel morcelé sera peu à peu intégré grâce aux perceptions visuelles du corps de l'autre et tout particulièrement de la mère qui facilitera la mutation de cet ensemble de données hétéroclites en une forme unitaire. Cette imago maternelle est une structure fondamentale à partir de laquelle vont s'ordonner les nouvelles perceptions mais aussi l'organisation du psychisme.

Piaget étudiant le développement de la motricité individualise un certain nombre de périodes passant par la manipulation des objets permettant l'identification des formes (constance de l'objet, constance de ses dimensions), puis ensuite les rapports des objets entre eux. Plus tard apparaîtront les notions d'identité de contenant à contenu. Enfin lorsque l'objet peut être détaché de l'espace qui l'entoure, c'est-à-dire lorsqu'il reste identique à lui-même quel que soit sa position, lorsqu'il peut être imaginé, conceptualisé, la perception du temps apparaît. Avec Sivadon on peut schématiser et décrire ainsi les étapes successives des acquisitions de la personnalité : l'étendue, le mouvement, la durée, l'espace représenté et le temps représenté, chaque étape suppose les précédentes et se dégage d'elles par différenciation sans pour autant les annihiler.

L'espace de comportement décrit par Stern nous intéresse, seul, chez l'adulte mais il est fort complexe, et on ne peut envisager un abord simplifié, par le biais des recherches éthologiques (travaux de Howard, Hediger et Hall).

## Des besoins d'adultes

Il ne s'agit pas de retrouver chez l'animal, en une perspective anthropomorphique, des comportements humains, mais bien plutôt comme le veut Tinbergen, par l'analyse des différences quantitatives de faire les premiers pas qui mènent vers la compréhension du comportement humain.

Les études éthologiques de Buytendijk, Lorenz ou Tinbergen traitent de la psychologie en général, mais aussi des instincts, source basale du comportement. L'espace y représente encore un aspect majeur et significatif. D'une façon très générale, tous les êtres vivants supérieurs, pratiquement tous les vertébrés, expriment outre le besoin de se nourrir et de se reproduire, celui de disposer d'un territoire et celui de maintenir une certaine distance par rapport à autrui. L'instinct de territoire a été décrit par Howard chez les oiseaux et a donné lieu à de multiples études systématiques. Le territoire est une zone de sécurité à l'intérieur de laquelle l'animal peut se reproduire avec le maximum de sécurité. Il est spatialement défini ; l'entrée en est défendue par des attitudes ou des comportements significatifs. Vis-à-vis de l'ennemi le territoire a un autre sens : sa forme, ses dimensions, sa disposition (spécifique à l'espèce) donnent une supériorité sur l'attaquant en facilitant le combat, le repli ou la fuite.

Hediger étudiant le comportement des animaux sauvages en captivité a noté que privés de territoire certains présentaient des troubles du comportement avec restriction alimentaire, immobilité stuporeuse. Chez l'anthropoïde supérieur l'instinct de reproduction disparaît et parfois se manifestent des comportements suicidaires collectifs. Le territoire, donnée spatiale, acquiert une signification affective comme représentation sécurisante ou insécurisante des modalités de relation à autrui.

Sous le nom de proxémique, Edward Hall, anthropologue américain, a approfondi l'étude des relations spatiales de l'homme et compare certaines constantes transculturelles aux comportements animaux. La distance critique ou distance de fuite est l'espace indispensable à nos mouvements de défense qui varie suivant la taille et la capacité de fuite rapide ; lorsqu'il s'agit de deux sujets de même taille et de force analogue, l'espace critique correspond à la distance de combat. Le franchissement par autrui de cette frontière fictive modifie le sens de la relation ; au-delà, c'est l'indifférence ou le respect, en deçà, c'est l'agression ou la tendresse.

Une autre source de constatation nous est fournie par les comportements et attitudes des malades mentaux.

## L'espace et les malades mentaux

« Ce qui garantit l'homme sain contre le délire et l'hallucination ce n'est pas sa critique, c'est la structure de son espace », dit Merleau-Ponty.

Sivadon décrit ainsi ses premières constatations cliniques :

« Tandis que je recherchais l'effet du nombre sur l'activité d'un groupe de schizophrènes, je fus frappé par un fait inattendu. Ce groupe, placé dans un espace clos sur trois côtés, travaillait, aussi longtemps que le quatrième côté était protégé par une rangée d'instruments (il s'agissait de brouettes au moment de la première expérience), et s'arrêtait de travailler si cette protection était enlevée. A ce moment, pour la plupart, ils levaient la tête et regardaient dans la direction de l'extérieur. Il suffisait de rétablir une barricade protectrice, mais de préférence discontinue pour que le travail recommence. L'expérience reproduite à plusieurs reprises donna des résultats analogues quoique variables, et j'en conclus alors que, parmi les conditions favorisant le travail, que l'espace jouait un rôle et que, de même que le groupe, il devait être de petite dimension. »

Ces remarques rejoignent celles d'aliénistes de jadis, Tuke et Pinel, qui avaient noté que les groupes restreints dans des espaces de petites dimensions réalisaient des travaux divers, échangeaient des propos, tandis que les malades en grand nombre dans de vastes enclos ou bien restaient immobiles ou bien déambulaient sans arrêt. Plus récemment, Racamier reprend la notion de territoire et de distance critique en ce qui concerne une population de schizophrènes. Il rappelle le rôle de l'isolement matériel et affectif dans la genèse de l'incontinence et la coprophagie.

« L'activité stéréotypique, dit Racamier, survient chez les schizophrènes, dans un espace qui, tout en invitant à l'action, rend cette action impossible », et il évoque ce faisant le triste spectacle auquel les médecins des hôpitaux psychiatriques sont accoutumés, à savoir la déambulation interminable des malades dans les cours, les couloirs, ou les salles de séjour. Ces

stéréotypies déambulatoires sont pratiquement toujours liées à des situations ambiguës : une porte qui peut s'ouvrir mais qui reste fermée, une fenêtre privée d'espagnolette ou condamnée par des grilles.

Des constatations analogues ont été faites par Woodbury au St. Elisabeth Hospital de Washington, sur l'utilisation de l'espace par des malades. Un service lui ayant été confié, service de malades chroniques, livrés à eux-mêmes depuis des années, Woodbury, frappé de la fréquence et de la nature des incidents survenant entre les malades, décida dans un premier temps d'observer ce qui se passait ; pendant plusieurs semaines, il vint s'asseoir dans la salle commune et put noter une série de faits étonnants.

Il remarqua tout d'abord que, pour lutter contre la peur qui l'envahissait de se trouver seul avec ces malades, il s'asseyait toujours sur le même banc, contre un mur, c'était son propre « territoire ».

Il écrit : « Je sentais qu'il ne fallait pas que j'aie à droite ou à gauche, sans quoi quelque chose de fâcheux me serait arrivé. Je dis bien que je sentis cela avant d'en connaître la raison. Ce tabou de l'espace vécu me donna une des clefs qui me permit de comprendre l'organisation qui se cachait derrière le désordre et le brouhaha général. »

La salle était ainsi divisée en « territoires », clairement démarqués aux yeux des initiés, bien que n'ayant aucune limite visible. Pour aller d'un point de la salle à l'autre, il fallait faire toutes sortes de détours, sous peine d'être attaqué par le possesseur d'un territoire dont on violait la frontière.

Organisant la répartition territoriale, la structure hiérarchique du groupe rappelait l'ordre de becquage des poules, décrit par les éthologues. Au plus bas de l'échelle sociale, le malade passait toute sa journée sous un banc, la tête tournée vers le mur. C'était sa place, il n'avait pas le droit de se rendre à un autre endroit et de ce fait était incontinent. Un seul malade pouvait traverser toute la salle, donc tous les territoires, sans être importuné. Ce personnage était le grand chef, le roi incontesté de ce domaine.

Cette description extrême révèle dans ces comportements régressifs et quasi expérimentaux, la prévalence des schèmes spatiaux et la résurgence de l'instinct de territoire décrit par les éthologistes. Les modifications des conditions de séjour des malades montrent que ce type de comportement disparaît lorsque l'espace est plus conséquent.

Il est habituel également dans les cas de régression plus importants encore, comme l'a noté Searles, en étudiant la perception, de noter que certains malades perdent la notion des limites de leur corps, les confondant avec les limites de la pièce où ils se trouvent. Peut-on rapprocher de ce fait les analogies existant entre la maison et le corps humain telles qu'elles apparaissent dans l'interprétation des dessins d'enfants.

## Une architecture psychiatrique

Ces constatations ont amené certains, rares encore, parmi les psychiatres, à étudier l'incidence de l'espace, architecturalement défini, dans la réalisation des établissements psychiatriques.

Deux Américains, Osmond et Izumi, qui ont violemment critiqué la conception habituelle des hôpitaux psychiatriques, ont proposé des plans ménageant pour le malade des zones de valeur sociale différentes. L'unité thérapeutique constitue un demi-cercle. A la périphérie, se trouvent les chambres individuelles où le malade peut s'isoler, s'enfermer avec lui-même. Les chambres s'ouvrent sur des pièces un peu plus grandes, permettant les réunions de 3 à 5 personnes. Ces dernières pièces encerclent à leur tour une salle de séjour où des groupes plus larges peuvent se former. Au centre de ce système radié est située la salle du personnel soignant.

Une autre expérience française, à laquelle j'ai le grand intérêt de collaborer, est un hôpital psychiatrique expérimental conçu par le professeur Sivadon, et réalisé par la Mutuelle générale de l'Education nationale.

Le plan d'ensemble utilise l'espace comme agent thérapeutique. Treize hectares de plaine aménagés grâce à des reliefs artificiels, et 22 hectares de forêt sont occupés par 10 pavillons groupés en villages, orientés par rapport à un centre social et un centre médical.

Au lieu des murs et de barrières, ce sont les espaces libres qui servent à maintenir le malade. Le manie-ment quotidien d'un tel établissement apporte une moisson de faits cliniques d'un grand intérêt. La qualité affective de la perception spatiale est ainsi mise au premier plan. Il y a des espaces sécurisants et des espaces insécurisants. Les paramètres en sont la forme, la dimension, le volume, la situation par rapport aux autres.

On peut y observer la qualité des échanges inter-humains, certains lieux les favorisent, ce sont les espaces sociopètes d'Osmond ; d'autres les inhibent, ce sont les espaces sociofuges.

Il est possible ainsi de réduire par un artifice analogique certaines difficultés pathologiques de relation au monde à leur seule dimension spatiale. Les résultats thérapeutiques justifient une telle entreprise.

## Mais l'individu normal... ?

Peut-on transposer les faits recueillis par l'éthologie, par l'observation psychopathologique, par l'abord de la psychologie génétique, à l'homme adulte normal ?

En d'autres termes l'espace, un des facteurs de son environnement, représente-t-il une possibilité d'abord pour l'étude de mécanisme d'adaptation, peut-il être aménagé pour faciliter l'adaptation ?

Nous l'avons vu, l'adaptation est un mouvement dialectique associant l'individu et le milieu. Or, l'individu, du moins par référence au temps humain, possède une certaine constance phylogénique, par contre, et nous y assistons depuis quelques décennies, le milieu évolue de façon rapide.

L'épidémiologie psychiatrique montre la progression constante des troubles mentaux, reflet de difficultés croissantes de l'homme à surmonter certains problèmes et la fréquence des échecs.

L'homme a vécu d'abord la phase de communion absolue avec un monde ne se différenciant pas de la nature, dont les forces le dominaient de si haut qu'il ne pouvait que les révéler par un culte précis élaboré dans le but de s'y adapter, de leur obéir en tous points ; c'est l'époque préhistorique. Des manifestations naturelles frappent l'homme primitif d'un respect craintif. Pulsions irrépressibles du désir, batailles pour la possession des femelles et pour la reproduction de l'espèce, correspondaient trop bien au retour cyclique des astres, au rythme des marées, aux périodes des saisons et surtout aux séquences alternées des graines des fleurs et des fruits pour que l'homme n'ait pas senti de bonne heure une relation définie entre son univers personnel et les forces qui l'entouraient.

L'histoire, les mythes et les cultes se ressentent encore de cette communion avec la nature bientôt érigée en déesse mère vénérée et célébrée par les pratiques préhistoriques et les premières religions de l'antiquité. C'est là, peut-on dire, la première phase du développement de l'humanité, phase de fusion où le sentiment océanique d'être immergé dans un immense milieu, doué lui-même d'une vie particulière qui le dépasse, opprime l'homme en même temps qu'il le soutient.

Commence alors le deuxième cycle de l'évolution. C'est le cycle anthropocentrique où l'homme projette ses propres désirs et ses propres vicissitudes internes sur cet entourage qu'il commence à mieux dominer. La nature n'est plus aussi totalement adorée parce que l'homme sait y apporter des modifications, grâce à son organisation cérébrale complexe, à son pouce opposable, qui lui permet une certaine maîtrise technique. Son langage articulé permet, dans le court espace d'une vie, de nommer des objets, de discerner des fonctions et des intentions dans ses semblables et dans le milieu ambiant ; chaque génération part ainsi d'un niveau plus élevé que la précédente.

C'est une révolution très importante que celle par laquelle l'homme décide de s'évader de sa condition, de dominer ce qui l'entoure en se donnant, en même temps des lois qui le dépassent et qui viennent d'ailleurs. La nature est réduite à l'état d'environnement mais l'homme obéit aux dieux et il les imite. Il crée ainsi, parallèlement, un autre monde, la culture, qui assure depuis des siècles l'unité évolutive des civilisations.

De la civilisation minoenne à la civilisation hellénique, puis gréco-romaine, et civilisation occidentale

ou euro-américaine, on conserve une unité culturelle, ossature sur laquelle sont venues se greffer diverses influences des civilisations nomades.

Mais le déterminisme historique rend difficile parfois, en raison de sa rigidité, une adaptation rapide et évolutive. Les rythmes adaptatifs de l'homme, encore proches de la nature et de ses cycles immuables, sont souvent perturbés par l'accélération évolutive de notre civilisation, particulièrement depuis l'ère industrielle. Les traditions dépassées et souvent inutiles sont dévalorisées puis abandonnées sans qu'un ordre nouveau ait pu les remplacer.

Les structures sociales les plus solides sont mises en discussion. L'homme véritable apprenti sorcier risque de ne plus maîtriser le milieu pour en tirer l'énergie nécessaire à sa survie. On constate l'accroissement du nombre des maladies mentales dans les pays industrialisés, et tout particulièrement dans les zones urbaines.

P. Sivadon, que nous citerons, a encore dit : « La densité des rapports sociaux avec les multiples obligations qu'elle entraîne doit être une source de conflits et partant de psychose. »

White en Amérique a constaté que le nombre des aliénés était deux fois et demi plus élevé dans les Etats où la majorité de la population résidait dans les villes de plus de 8.000 habitants que dans celles où un seizième de la population est urbaine.

## Espace géographique, espace vécu, espace culturel

En ce qui concerne le rôle propre de l'espace, Chombard de Lauwe a montré, dans toute une série d'études sur les grands ensembles, que les phénomènes pathogènes, tels que le taux de punition des enfants, les conduites excessivement tendres ou coléreuses des parents, apparaissent nettement significatives quand la surface de l'appartement est de moins de 8 à 10 m<sup>2</sup> par personne, ou quand il y a plus de 2 personnes dans une pièce.

Mais on ne saurait s'arrêter seulement à l'espace géographique et il faut envisager la notion d'espace vécu.

La signification de l'espace en tant qu'évocateur de comportement résulte de l'intériorisation d'éprouvés relationnels et de schèmes de comportement dont la continuité constitue notre histoire. Les conduites humaines oscillent entre deux pôles, l'autonomie et l'indépendance, la sécurité ou l'insécurité. Evoluer vers une plus grande autonomie, donc une plus grande distance à l'égard de la mère ou de ses substituts, est insécurisant. Citons ici la constatation fréquente du début de troubles mentaux chez les jeunes de 18 à 20 ans, à l'occasion d'un voyage à l'étranger, du service militaire ou d'un événement dramatique survenant hors du milieu familial dans lequel ils ont vécu leurs premières relations sécurisantes. Main-



tenir les conditions de sa sécurité implique rester à proximité et être dépendant. C'est donc d'une dialectique proximité-distance qu'il s'agit et en fait d'une problématique formulable en termes spatiaux. Sivadon conclut dans une de ses publications :

« La formation de notre personnalité a consisté, dès la première enfance, à différer nos désirs et la satisfaction de nos besoins pour pouvoir les réaliser, non pas n'importe où mais là où il convient. Chaque lieu devient bientôt le signe d'un acte, et l'ordonnance des lieux est la marque de l'ordonnance de notre esprit, et l'on comprend pourquoi une pensée claire s'élabore sur la base de schèmes de comportement logique. Un espace bien organisé permet des comportements adaptés. L'incongruité, signe d'inadaptation, résulte bien davantage de l'inconvenance du lieu que de celle du moment. »

L'espace géographique, l'espace vécu, recouvrent la notion d'espace culturel. Mise en question par l'urbanisation et l'industrialisation, la nature s'éloigne chaque jour davantage de la perception du citoyen. Les comportements de foules, hebdomadaires ou estivaux, ont une signification profonde, expriment un besoin que la cité, malgré sa richesse, ne peut combler.

Ces différentes constatations nous paraissent démontrer un malaise dans la civilisation actuelle : ce malaise est occasion de penser, dans une vue prospective, l'organisation future ; nous pensons qu'il faut y inclure la dimension spatiale, sans vouloir cependant être naïf au point de ramener à cette seule dimension la compréhension des nombreux phénomènes de comportement. N'est-ce pas le sens de la politique de l'aménagement du territoire ?

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai éprouvé grand intérêt et grand profit à participer aux travaux de ce cercle d'étude. Au risque d'être critiqué et de voir mes convictions combattues, je reste persuadé que si les psychiatres veulent, dans une perspective préventive, œuvrer pour la santé mentale, c'est-à-dire pour l'édification harmonieuse d'une personnalité, ils doivent s'adresser à ceux qui ont la charge ou la vocation d'organiser le cadre spatial du comportement des hommes.

Faut-il conclure ou faut-il ouvrir un champ de discussion ? Je reprendrai ce qui a été dit, il n'y a pas de « nature en soi » sur le plan de l'espace naturel, sauf peut-être dans les lieux inhabités. Mais la nature est le résultat de l'action de l'homme et le comportement de l'homme est le reflet de cette nature qu'il aménage.

## ESPACE NATUREL ET SANTE MENTALE

**Docteur Cl. VEIL**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en effet, je dois commencer par un aveu : nous nous sommes un peu concertés, le docteur Chanoit et moi, et nous nous sommes réparti ce que nous pouvions avoir à dire.

## Qui suis-je ?

Je commencerai comme lui, c'est-à-dire que je vais me présenter. Comme lui, je suis psychiatre, mais avec quelques variantes, c'est-à-dire que j'ai des fonctions d'enseignement et de recherche dans le domaine de la psychopathologie sociale ; on peut considérer ces fonctions comme symétriques de la fonction thérapeutique du psychiatre : il s'agit là de fonctions descriptives.

Tout à l'heure, M. le président vous a dit que j'étais secrétaire général de la Ligue d'hygiène mentale. Quelle est cette fonction ? Cela consiste à tenter de proposer une prophylaxie, et je vous dis tout de suite que c'est en ce sens que va être essentiellement axée mon intervention.

Faire de la prévention, cela veut dire d'emblée qu'on est incapable de travailler seul. En matière d'hygiène publique, c'est bien la même chose ; d'ailleurs, vous allez le voir : à beaucoup d'égards, ce que je dirai retrouvera la substance des exposés qui ont été faits hier et ce matin.

Mon point de départ sera le phénomène d'urbanisation, qui nous conduira rapidement au problème de contact de l'homme avec la nature et, au même niveau de réalité, au problème des contacts de l'homme avec l'homme. Je terminerai par quelques suggestions que je soumettrai à votre appréciation et à votre discussion. En aucun cas, je ne saurais vous proposer de « recettes ».

Ma première proposition sera une remarque un peu défaitiste, en ce sens que je vais devoir m'appuyer sur un corps de connaissances qui est malheureusement encore très incomplet. Ce que je vous dirai sera étayé sur la clinique médicale psychiatrique, mais sera appuyé aussi parallèlement sur des données sociologiques, et là, il faut dire les choses comme elles sont : à l'heure actuelle, nous sommes à peine à l'aube de nos entreprises de recherches interdisciplinaires ; nous ne possédons pas toutes les données scientifiques dont nous aurions besoin dans l'ordre sociopathologique. A défaut de certitudes suffisantes, je serai obligé d'extrapoler à partir de certaines observations, et il faudra me pardonner de vous présenter parfois une sociologie de seconde main.

Ma seconde proposition sera la suivante : bien que je me sois présenté d'emblée comme médecin, j'essaierai de ne pas vous parler maladie, même pas d'hôpitaux. Je ne parlerai pas des parcs naturels comme remède au surmenage. Evidemment, c'était une tentation ; je me suis demandé si je n'allais pas y céder, mais ce serait rétrécir d'emblée notre sujet et, en quelque sorte, dévier le sens de notre réflexion. Je préfère reprendre, selon ma propre perspective professionnelle, un certain nombre de points qui, je l'ai dit tout à l'heure, ne sont pas nouveaux pour vous, qui vous paraîtront peut-être même banals.

J'ai dit que je parlerai d'abord de l'urbanisation. Le fait de l'urbanisation, dans mon esprit, maintenant, comprend aussi l'industrialisation. J'ai beaucoup à apprendre de vous, j'ai déjà appris depuis que je suis ici. Loin de moi donc la prétention de vous apprendre quelque chose ; je vous propose seulement d'essayer de réfléchir ensemble et de reprendre, sous l'angle de l'hygiène mentale, un certain nombre de propositions qui ont trait à l'urbanisation en général.

## Les coupables ?

### Nous-mêmes

J'énoncerai une profession de foi : je ne suis ni pour ni contre le phénomène d'urbanisation ; je considère que l'urbanisation est un fait qui s'impose à l'observateur ; je n'ai pas à en discuter la légitimité. J'irai un peu plus loin en disant que je ne puis pas me solidariser avec ceux qui, ici, ou ailleurs, présentent les phénomènes liés à l'urbanisation comme des phénomènes inhumains. Ces phénomènes sont essentiellement notre œuvre ; ils sont notre produit ; c'est le monde où nous vivons, le monde que nous faisons, le monde que nous préparons pour nos enfants. Nous ne pouvons pas rejeter la responsabilité sur d'autres personnes, sur la machine ou sur la technique. Par exemple, quand nos villes sont laides, c'est nous qui ne sommes pas capables de les construire jolies, c'est nous qui ne sommes pas capables de mettre à leur place dans l'échelle des valeurs les préoccupations esthétiques, c'est nous qui sommes, collectivement, insuffisamment cultivés. Le premier acte positif dans la lutte contre la laideur consiste à assumer notre responsabilité à son égard.

On l'a déjà dit ici, l'urbanisation est une rupture avec un certain mode de vie (je durcis peut-être certaines positions), un mode de vie antérieur non seulement rural mais aussi urbain. Les villes que nous connaissons maintenant ne sont pas les villes d'hier.

Pour ne pas rester trop abstrait, je vous en donnerai quelques exemples. Je pense à un enfant qui habitait New York, qui débarque à Paris, qui vient en vacances en France ; se promène un peu autour de Paris ; un jour, il pousse un cri, tire sa mère par la manche, et lui dit : « Maman, regarde, il y a une poule comme dans mon livre ! » Il n'avait jamais vu de poule. Cela donne à réfléchir.

Autre exemple, qui a été étudié par les docteurs Borrey, Lambert et Fessard, au cours des études organisées par Prohuza. Il s'agit des nomades sahariens, de personnes qui vivaient dans des conditions (plus ou moins satisfaisantes, cela n'est pas notre propos) telles qu'ils possédaient un certain savoir ; ils savaient vivre dans le désert, ils savaient se nourrir, s'orienter. Du fait qu'on a cherché du pétrole, qu'on en a trouvé, ils ont quitté ce mode de vie. Or, il a été constaté par les observateurs que j'ai cités tout à l'heure que ce savoir des nomades se perdait très vite et irrémé-

diablement. Il y a là un phénomène d'appauvrissement du savoir massif et extrêmement rapide, qui ne manque pas d'être un peu inquiétant.

Quelques mots sur les relations familiales. On ne peut pas parler d'urbanisation sans aborder les relations familiales. Je me référerai ici notamment aux études de l'Organisation mondiale de la santé. A propos de l'urbanisation au Congo, on a constaté, de façon très nette, que la famille tribale traditionnelle se trouvait dissociée, rompue, sans que pour autant on accède d'emblée à la famille conjugale, à la famille de type occidental que nous connaissons. Les conséquences en sont extrêmement graves : abandon des vieux au village, abandon de la jeunesse, un peu perdue dans les villes déstructurées, désemparées — je passe sur la délinquance et le reste.

Je suis allé un peu loin, je suis allé chercher un exemple au Congo. Mais, en Pologne, c'est pareil ; on possède des études excellentes montrant que *mutatis mutandis* le même phénomène se produit en Pologne. Mais ce n'est pas la peine non plus d'aller chercher jusqu'en Pologne, c'est vrai aussi en France. Nous avons donc là un phénomène qui a une portée universelle : cette déstructuration qui semble liée à l'urbanisation.

## Connaître un cheval

Essayons de pousser davantage l'analyse. Examinons un exemple permettant d'observer un cycle un peu plus complet : le cheval. Ma femme a vécu dans une grande ville de province à une époque où il était encore possible de nouer des relations personnelles avec un cheval, ou plusieurs chevaux, qui avaient un nom et avec qui un enfant pouvait entrer en contact direct. Je n'ai pas connu cela : je suis né à Paris et, s'il est vrai qu'à cette époque je pouvais voir des chevaux, je n'en connaissais aucun. Des enfants qui sont nés après la guerre à la campagne sont dans la même situation que moi : c'est assez troublant, ils ne connaissent aucun cheval. Et puis, quand même, il y a une génération encore plus récente : je pense à une petite voisine d'une quinzaine d'années, et à une petite fille encore plus jeune, qui font des kilomètres en voiture pour aller monter à cheval. On voit là éclore un processus nouveau, qui est la reprise de contact avec l'animal, mais après une rupture et un remaniement du lien. Vous remarquerez que cette relation nouvelle n'est pas une rupture avec le présent, puisqu'on se déplace en automobile pour aller retrouver le cheval.

On voit ainsi se développer des mouvements complexes où le progrès technique intervient, semblant d'abord créer un appauvrissement, des frustrations — je reprends le mot (en lui donnant un sens un peu différent) qu'avait employé M. Lefebvre ce matin —, des conflits (rappelez-vous ceux que j'ai évoqués à propos des dissociations familiales), mais on peut voir aussi apparaître une nouvelle génération qui est capable de recueillir l'héritage, capable d'assimiler le passé et le présent et de les reconvertir en les ouvrant vers l'avenir.

Ce que je viens de vous dire est un peu trop schématique, un peu idyllique aussi : il y a des drames intermédiaires ; il ne faut pas les méconnaître. Il y a aussi des risques très sérieux de perte définitive : supposons qu'il n'y ait plus eu du tout de chevaux, on n'aurait pas pu recréer le lien. Dans le cas des nomades sahariens, on ne voit pas très bien qui pourrait leur réapprendre à se diriger dans le désert.

Le moment est venu d'insister sur deux besoins, fort importants, et indissociables, qu'il faut reconnaître chez l'homme : le besoin de mouvement et le besoin de continuité.

L'avenir, pour chaque individu, mais aussi pour les groupes, dépend de leur solidarité avec leur passé et de leur capacité à se dégager de ce passé pour se tourner vers l'avenir.

Ceci nous amène à une première conclusion : nous n'avons pas à craindre le changement s'il est associé à une conservation suffisante, et à condition, encore une fois, que l'on conserve, non pas le passé pour le passé mais le passé pour l'avenir.

Deuxième conclusion : si nous devons penser en termes d'avenir et si nous le voulons, il ne faut pas nous laisser absorber par nos difficultés d'aujourd'hui. C'est pourquoi, maintenant, je vais essayer de voir avec vous ce qui est permanent, ce qui est inhérent à notre espèce, et ce qui est contingent, ce qui est temporaire et qui ne concernera vraisemblablement pas nos enfants (je dis « vraisemblablement pas », parce qu'en toute sincérité, je ne peux pas l'affirmer).

## De subtils rapports homme - nature

Les rapports de l'homme avec la nature sont subtils, ils sont profonds. Je vais m'employer à justifier l'emploi de ces adjectifs, qui ne me satisfont pas complètement, mais je ne vois pas la possibilité d'en employer d'autres. L'homme a toujours eu conscience de l'importance de ces rapports ; toutes les civilisations en font état. Nous avons appris que la terre a été donnée à Adam pour qu'il la domine. L'homme a conscience d'avoir à conquérir et dominer la nature. Pour ce faire, et dans cette conquête même, il s'affirme comme homme. Cette conquête reste indispensable ; elle est loin d'être achevée, et elle permet à l'homme une certaine communion, une certaine forme d'union avec la nature, qui, à travers les différentes sociétés, les différentes époques, se retrouve sous des formes différentes. Chaque société recherche le contact à sa façon — cela a été dit ici, j'ai été très heureux de l'entendre — ce n'est pas nouveau. C'est une erreur que de dire que seuls les modes de contact contemporains sont artificiels : le XVII<sup>e</sup> siècle a quand même donné de magnifiques exemples du jardin à la française qui est un contact avec la nature quel que peu sophistiqué, et le jardin à l'anglaise ne l'est pas moins.

De plus — et ceci est un point auquel j'attache beaucoup d'importance — la nature apparaît à

l'homme comme foncièrement incompréhensible. Chaque société se forge son système d'explication : qu'il soit mythique, magique, religieux, scientifique, tout cela revient à peu près au même : c'est toujours à la fois suffisant pour les besoins de l'époque et tout à fait incomplet. En définitive, la nature est, pour l'homme, ambiguë : toujours en même temps familière et étrangère.

Tentons à présent de voir quelles différences on pourrait relever entre hier et aujourd'hui ; en voici quelques-unes, que j'ai réparties un peu arbitrairement en six chefs.

## Tonalité affective

Première notation : elle concerne le changement de tonalité affective dans le rapport entre l'homme et la nature. L'humanité d'aujourd'hui est plus sûre de son pouvoir sur la nature ; celle-ci est moins perçue comme hostile qu'elle ne l'était dans le passé. Nous pouvons le vérifier dans le contenu des mythologies. Mais aussi, dans le contenu des délires de nos malades ; nous constatons des modifications qui semblent le montrer.

Cela a un certain nombre de conséquences. En particulier : actuellement, nous tolérons mieux ce qui est « sauvage ». Il est de moins en moins nécessaire d'être un héros pour aller affronter la nature.

## Appartenance réciproque

Deuxième constatation : il s'est produit des changements dans le rapport d'appartenance réciproque entre l'homme et la nature. Nous avons toujours eu besoin d'échanges ; nous avons encore besoin d'échanges, mais ces échanges tendent à devenir plus collectifs, plus socialisés. J'en prendrai pour exemple l'approvisionnement en eau. Evidemment, le plus simple, c'est d'aller puiser l'eau au ruisseau. Puis il y a le puits pour la famille. A un degré d'organisation plus tardif, on voit apparaître les répartitions féodales ; vous savez que ce sont souvent des traditions qui sont encore bien vivantes (les syndicats d'arrosants, que sais-je encore...). Ultérieurement, la distribution de l'eau devient une affaire de très grande dimension, une affaire de société anonyme, une affaire d'Etat. Ce que je viens de dire appelle un correctif : étant donnée l'importance primordiale de l'eau pour l'homme, d'emblée pour autant qu'on puisse le savoir, et en tout cas toujours maintenant, les sociétés humaines ont entouré cette répartition de l'eau de rites ou de lois.

Ce qui compte donc le plus, ce n'est pas l'existence d'un rapport collectif, le fait en lui-même, mais c'est le changement d'échelle : les groupes qui sont concernés n'ont plus la même dimension que celle qu'ils avaient il y a encore assez peu de temps.

Qu'est-ce que cela veut dire pour chacun, pour chaque personne concernée ? Que le lien qu'il entre-

tient avec la nature (l'eau, dans l'exemple que j'ai pris) devient plus lâche, s'est dilué ; qu'il y a atténuation de la part de responsabilité individuelle.

Ceci va bien apparaître à la lumière d'un autre exemple ; j'ai parlé de l'eau, je peux parler du feu. Quand une forêt communale brûle, chaque habitant de la commune peut voir l'incendie, et peut aller éteindre le feu. Quand il s'agit d'une forêt qui appartient à la nation, ce n'est pas possible ; il n'est même pas pensable que chaque citoyen aille éteindre le feu.

## Médiatisation

Troisième constatation : c'est celle que j'appellerai la médiatisation. Je m'explique. Le contact de l'homme avec la nature se fait par l'intermédiaire d'outils de plus en plus complexes, qui demandent pour leur mise en place une technique de plus en plus élaborée, et qui sont de plus en plus faciles d'emploi pour l'utilisateur.

Deux exemples très banals. Ainsi, la différence qui existe entre le feu de bois et la cuisinière électrique déjà citée ce matin. Second exemple également cité, la différence entre des vacances dans la ferme familiale et des vacances dans un camp organisé. On voit apparaître des fonctions qui sont concentrées, qui sont spécialisées, qui constituent pour l'ensemble des gens un écran interposé. On retrouve ici le risque de perte d'aptitude dont je parlais tout à l'heure, la perte du contact immédiat ; la distance de l'homme avec la nature croît, et, encore une fois, nous sommes en face d'une frustration. On voit apparaître une nécessité que je ne suis pas le premier à énoncer : il y a nécessité de réapprentissage.

## L'espace

Quatrième constatation : on voit apparaître et se former de nouveaux rapports avec l'espace. Je pourrai aller vite puisque le Dr Chanoit vous a exposé cette question très à fond. J'ai parlé tout à l'heure de distance ; il y a des distances topographiques qui ont leur importance. C'est ainsi qu'en matière de mode d'accès, comme je le disais tout à l'heure à propos du cheval, on prend sa voiture pour aller rejoindre le cheval, qui est devenu lointain et guère accessible autrement. Pour rejoindre la nature vraiment sauvage, il faut aller très loin : il faut prendre une fusée et aller dans la Lune... nous en sommes là.

Je m'associerai encore à une idée que j'ai eu le plaisir d'entendre exprimer ici par d'autres participants : l'espace vert n'a de sens pour l'homme, de sens plein, que s'il est couplé avec des moyens de transport, s'il est conçu conjointement avec la possibilité d'y accéder.

## La peau de chagrin

Cinquième constatation, qui va concerner encore l'espace : la population augmente, tout le monde le sait, mais cela a comme conséquence que le territoire, quel qu'il soit, dans quelque pays que ce soit, devient une peau de chagrin qui se rétrécit, et cela crée un

sentiment d'urgence. L'image de la peau de chagrin, telle qu'on la trouve dans le roman (pas seulement la formule) évoque un certain malaise, très pénible. On est acculé à une forme d'angoisse à travers le rétrécissement de l'espace. En même temps, on constate un phénomène qu'on pourrait dire de pollution. Pensons à la pollution de l'atmosphère, aux champs d'épandage, aux cimetières qui mangent l'espace. Les banlieues, les bidonvilles, sont des formes de peuplement qui peuvent être assimilées à des formes de pollution. L'accroissement de la population donne à beaucoup de gens cette impression confuse de saleté, d'impureté, de malaise.

## Le temps

Sixième constatation : après l'espace, le temps. J'ai décrit très succinctement des crises, qui dessinent une sorte de progression dialectique. Ces crises s'inscrivent dans une histoire qui est très longue (nous n'avons pas le droit d'en considérer seulement un petit morceau) et très ancienne. Par rapport à cette histoire, on peut admettre, et on admet généralement, qu'il y a accélération des processus et que cette accélération est de nature à accroître l'anxiété. Là encore, on se sent pris à la gorge par des phénomènes qui se déroulent plus vite qu'on n'était préparé à les affronter.

Beaucoup de personnes, aussi, vivent les transformations actuelles comme des ruptures de continuité, et je vous rappelle ce que je vous disais tout à l'heure, que l'homme a besoin à la fois de stabilité et de mouvement.

## L'intelligibilité

En somme, et à certains égards, l'homme, actuellement, tend à se libérer d'un certain nombre de rapports pénibles, de certaines formes de rapports pénibles avec la nature. Ainsi quant à la pluie. La pluie suspend les activités à la campagne ; c'est une excuse valable pour ne pas aller à un rendez-vous, pour ne pas faire un travail qu'on avait promis : il pleuvait, tout le monde comprend. A Paris, cela n'a pas de sens ; on ne manque pas un rendez-vous parce qu'il pleut ; à vrai dire, les Parisiens subissent aussi la pluie (chacun sait que les communications deviennent plus difficiles quand il pleut) mais ils se refusent à en tenir compte. Ce qui est frappant, c'est que cette libération de l'assujettissement s'accompagne d'une incompréhension. Les Parisiens ne comprennent plus bien le rapport de leur mode de vie (des modes de vie humains) avec la pluie — avec les intempéries, avec la nature. Plus exactement : on n'apprend plus aussi tôt et aussi naturellement à comprendre les phénomènes naturels. Si on ne les apprend pas assez, ou si on les apprend mal, il y a émergence d'un besoin d'enseignement. Il va falloir enseigner la nature. J'oserais dire que la nature nous est donnée sans mode d'emploi, un peu comme la peinture abstraite ; c'est le même type de problème (je n'ai pas dit que c'était la même chose).

## L'homme et l'homme

A ce point de la réflexion, je ferai une remarque que je crois importante, c'est que le rapport de l'homme avec la nature est en grande partie un rapport de l'homme avec lui-même, dans une large mesure un rapport de chaque homme avec les autres hommes.

Quels arguments donner ? Je rappellerai ce que j'ai dit de la médiatisation, de l'intervention des spécialistes, de l'évolution des appartenances collectives, de l'importance de la pédagogie, de l'accroissement du volume des sociétés qui, à son tour, provoque la rupture de liens antérieurs et la difficulté à s'isoler (dont on a beaucoup parlé et que le Dr Chanoit a bien précisée).

Nous avons vu que le monde où nous vivons souffrait d'anxiété, de frustrations. Rappelons encore le risque de perte irrémédiable d'un certain patrimoine, le risque d'appauvrissement des contacts biologiques et des contacts sensoriels dont nous avons besoin de façon permanente. Un auditeur m'a demandé ce matin si je n'allais pas parler des besoins physiologiques ; eh bien, non, pas en détail ; mais ici justement nous sommes à la charnière. On peut encore parler de la difficulté à laquelle nous nous heurtons de trouver des rapports humains dont la forme et l'échelle soient satisfaisantes.

Tout cela se traduit dans des phénomènes très bien connus, que tout le monde a observés, phénomènes qui tendent à rétablir des communications. Les gens cherchent à retrouver la terre. Un seul exemple, le fameux exemple des routes, le week-end, de cette activité désordonnée, assez peu efficace, des citoyens qui essaient de reprendre contact avec la nature.

A ce propos, il faut dire que les touristes, leur mode de vie, et le parc lui-même, risquent d'être vécus par les autochtones comme un corps étranger. On n'a pas assez attiré l'attention là-dessus ; on l'a dit, mais je voudrais le souligner. Vous me permettrez de citer Gosciny et Uderzo, et cette phrase d'un brave homme sur le bord de la voie romaine N° VII qui s'écrie : « Tous fadas, ces Lutéciens ! » C'est bien cela, le problème : il n'y a pas de contact humain réel entre les hommes importés et les hommes qui résident là. J'avais déjà noté cette idée lorsque j'en ai trouvé une confirmation inattendue. J'ai trouvé dans un des journaux régionaux de ce matin une protestation contre nos Journées — certains d'entre vous l'ont peut-être lue — quelques lignes où il est fait état de l'absence d'un certain nombre de personnages représentant les intérêts locaux. Je n'ai absolument pas à apprécier la situation, sauf sous l'angle psychologique, c'est-à-dire qu'il y a des difficultés de contact entre les étrangers du dehors et les gens qui habitent là, et ceci se retrouvera dans toute création de parc.

Que peut-on faire ?

## Faire ensemble les villes neuves et les parcs naturels

La première réponse est évidente. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, il ne s'agit pas de refaire le « Petit Liré » ; il ne s'agit pas de refaire Versailles. Il s'agit peut-être de construire quelque chose de neuf, qui serait le Versailles de notre temps, et que nous aurions à définir ici. Je crois surtout qu'il faut délibérément faire d'un même mouvement les villes neuves et les parcs naturels. Je crois qu'il faut les penser ensemble. Il ne faut pas les opposer les uns aux autres, et l'un ne saurait être le remède de l'autre. C'est une seule et même création.

Je n'ai pas terminé. En effet, j'ai insisté sur notre incapacité à nous servir de notre patrimoine et de nos acquis. Il faut donc proposer une ligne de conduite appropriée aux risques que nous devons encore affronter.

Je commencerai par une histoire vraie. Il s'agit d'un malade mental qui, pour sa première sortie, s'en va en voiture en forêt, dans la région de Paris, avec sa famille. Il pique-nique ; à la fin du repas il s'installe sur le marchepied de la voiture, le long de la route, dans le fossé, et allume une cigarette. Un garde forestier survient : « Monsieur, vous fumez en forêt, vous ne savez pas que c'est interdit ? — Non — Eh bien, cela va vous coûter cher ! » Et, effectivement, cela lui a coûté très cher ! Le garde forestier appliquait un règlement parfaitement justifié (quoique dans les circonstances où cela se passait le risque ait été faible), mais voyez-vous les conséquences individuelles et familiales de cette application d'un règlement tout à fait justifié ? Ce fut un véritable désastre. Qu'est-ce que le garde forestier avait sanctionné ? L'ignorance.

Il ne faudrait pas laisser situer la nature trop haut ou trop bas dans l'échelle des connaissances et dans l'échelle des valeurs. Je voudrais insister sur l'échec de l'école urbaine. Je ferai appel à mes propres souvenirs : quand j'étais en 8<sup>e</sup>, j'avais un très bon professeur, mais il suivait le programme ; on ne m'a rien appris sur ma ville ; on m'a bien appris beaucoup de choses sur la campagne, mais sur une campagne qui était à l'époque parfaitement périmée. On m'a enseigné, en 1928, la campagne de 1880. C'était absurde. Cela me paraissait parfaitement étranger, à mes petits camarades aussi. Puis quand je suis devenu, incidemment, bien plus tard, agriculteur, ce que j'avais appris en classe ne m'a servi absolument à rien : ce n'était pas du tout cela le monde rural de 1940. C'est quand même assez troublant. Je dois dire que l'U.N.E.S.C.O. s'en est aperçue.

Il faudrait éviter de ressasser des idées toutes faites sur la beauté et sur la laideur des sites. En réalité, la plupart des gens n'ont pas de termes de comparaison et jugent uniquement en fonction de ce qui leur est familier et de ce qui leur est inhabituel. Ils ont des réactions tout à fait irrationnelles. Là encore, on voit qu'on est à peine à l'orée d'une appréciation esthétique.

## Des mythes et des défenses

Justement, à propos de réactions irrationnelles, je voudrais insister sur la résurgence d'angoisse violente que peut provoquer l'évocation de la nature ou le contact avec elle. Peut-être certains d'entre vous connaissent-ils cet ouvrage qui s'appelle « Le Monde vert », où la terreur de l'homme dominé à nouveau par la nature est parfaitement exprimée par Brian Aldiss.

Puis il faudrait quand même rappeler, cela l'a été, mais c'est un clou que je peux contribuer à enfoncer, cet incroyable mythe de la virginité de la nature avec tout ce que cela comporte ; cette forêt vierge dont on a une peur terrible ; qu'on essaie d'approvoiser et en même temps de détruire, et de préserver. Cette peur entraîne toute une série de conséquences, et, en particulier, c'est à cause d'elle qu'on se construit des réseaux de protection. On dit qu'on va protéger la nature contre l'homme (nous sommes toujours dans la même ligne) mais il s'agit tout autant de protéger l'homme contre la nature. C'est un écran à double face, avec des piquants des deux côtés. On néglige trop facilement, dans de telles circonstances, le fait que la nature a un très grand potentiel d'évolution ; le fait que l'homme a besoin d'être synchrone avec cette évolution ; le fait que l'homme a besoin de contribuer à cette évolution de la nature, qu'il a besoin de s'affirmer en contribuant à cette évolution.

J'évoquerai, à ce propos, les doctrines modernes de la muséographie et de la bibliothéconomie. Dans les bibliothèques modernes, on veut que l'institution soit elle-même vivante. On a le droit de toucher, de faire, de parler. Les livres sont faits pour être feuilletés. L'usager a le droit de prendre part à la vie de la bibliothèque. Il ne doit pas être confiné d'un côté d'une barrière, alors que les livres sont enfermés hors de son atteinte.

Et maintenant, nous voici tout à fait mûrs pour parler du vandalisme ; on l'a un peu évoqué, mais il me revient d'en parler davantage.

Qu'est-ce que cela veut dire, se comporter en vandale ? J'ai besoin de la nature ; je veux dominer la nature ; je veux la posséder ; je veux m'incorporer à elle, l'incorporer à moi, et je ne sais pas comment faire. C'est la situation du petit enfant en face de son jouet. Logiquement, que fait l'enfant ? Il le casse... vous me l'avez soufflé et je suis d'accord ; on consomme l'objet, c'est-à-dire qu'on le détruit.

Plus simplement, si l'on a des murs blancs devant soi, ou des murs sur lesquels il y a quelque chose qu'on ne peut pas lire, qu'est-ce qu'on fait ? Des graffiti. On prend possession du mur, on s'y incorpore. La réaction logique des autorités consiste à sévir, à interdire, et, bien sûr, il faut des lois, des décrets, des règlements. Mais cela ne suffit pas. Si on brime l'enfant, il ne se développe pas, et les conclusions immédiates que je vais en tirer, c'est très facile de les résumer ainsi : il faut permettre des débats inoffensifs dans certaines limites, il faut expliquer, apprendre à l'enfant, ou à l'usager à regarder. Il

faut l'aider à connaître ; il faut lui donner la possibilité de prendre une part constructive ; il faut lui donner la possibilité d'accéder à une forme de propriété qui lui soit directement accessible ; il faut développer son sens de la responsabilité individuelle et son sens de la responsabilité collective. Il faut savoir aussi, que la confiance — c'est un mot que je n'ai pas encore prononcé mais il vient à son heure, et je ne l'ai pas tellement entendu ces jours-ci — il faut savoir que la confiance que nous mettons dans autrui n'est respectée que si nous commençons par le respecter lui-même, et que si nous savons mériter qu'il nous fasse confiance.

## Quelques suggestions

En guise de conclusion, je formulerai quelques suggestions pratiques, dont je rappelle qu'elles ne sont pas des recettes, et que le « climat » joue un rôle essentiel.

Quand on pense à la nature, on pense souvent aux arbres. On a raison ; c'est un excellent symbole. Pour que les gens sachent que les arbres sont à eux, il faut leur en faire planter. On peut offrir aux passants la possibilité de planter des arbres. Je pense à ce qui se fait à Eilat, au bord de la mer Rouge, où chaque enfant, à sa naissance, est doté d'un arbre dont il sera responsable quand il sera assez grand pour marcher ; c'est lui qui ira l'arroser et l'entretenir. Là on a su instituer un lien entre l'homme et la nature ; il est parfaitement biologique et parfaitement sensible.

Bien entendu, à côté de toute zone qu'on aura voulu préserver, il faudra une zone où l'on tolérera les cigarettes et les papiers gras. Il ne faut pas dire trop de mal des papiers gras ; il faut savoir les accepter à certains endroits, et c'est en fonction de cette tolérance qu'il est possible d'exercer et de faire accepter certaines contraintes (ces contraintes qui ont soulevé des tempêtes).

Il faut avoir des gardiens, bien sûr, mais rappelez-vous mon histoire du garde forestier ; il faut attendre des gardiens que ce soient des éducateurs et des gens qui fassent de la prévention et pas seulement des sauveteurs ou des gens qui interdisent.

Il faut des animateurs. C'est un gros problème ; on l'a évoqué, je n'insiste pas ; d'ailleurs, je serais assez embarrassé pour dire quel genre d'animateurs il faut.

Il faut apprendre à faire confiance au public. Il faut savoir courir des risques, mais bien sûr pas n'importe comment. J'évoquerai ici une des responsabilités majeures des médecins des hôpitaux psychiatriques. Mon ami, le Dr Chanoit, y a fait allusion tout à l'heure. Il vient un jour où l'on décide d'ouvrir les portes d'un hôpital psychiatrique ; il y a un jour où le médecin assume cette responsabilité, avec les risques qu'elle comporte. De même, au moment où l'on ouvre la nature au public, on prend des risques.

A mon sens, ce sont des risques qui méritent d'être pris ; des risques qu'il faut savoir décider de prendre. Mais comment le médecin de l'hôpital psychiatrique s'y prend-il ? En s'appuyant sur la sociothérapie. Cette sociothérapie qui serait impossible si l'on restait dans un espace clos (je sais être d'accord avec le Dr Chanoit). Voici notre programme tracé.

D'autre part, il faut trouver des formules de gestion telles que les usagers et les résidents se rencontrent, et cessent d'être des étrangers les uns pour les autres.

Je proposerai, en terminant, une image un peu hardie, un renversement de perspectives. Au cours de Journées comme celles-ci, on voit revenir un certain cliché. Il y a, d'un côté, l'homme civilisé du xx<sup>e</sup> siècle, et, en face de lui, une nature plus ou moins sauvage. Je poserai la question que voici : qui a le plus besoin d'être apprivoisé ? Ma réponse sera que c'est l'homme qui a besoin d'être apprivoisé.

Si, parmi les différentes idées que je vous ai proposées, il devait n'en surnager qu'une seule, ce serait celle-ci : il y a une profonde ambiguïté dans la relation de l'homme avec la nature, dans la relation de la ville avec la nature. Il faut éviter que de cette ambiguïté naisse une opposition qui serait parfaitement stérile et qui serait frustrante. En revanche, nous avons devant nous de grandes possibilités de progrès, à la condition que ces relations nous soient rendues compréhensibles, et qu'ainsi l'homme, la ville et la nature puissent se développer dans un même mouvement.

## JEUNESSE ET PARCS NATURELS

### M. P. VIANNAY

Il m'a été demandé d'analyser ou plutôt de prévoir quelle pourrait être la réponse des jeunes à l'idée de « parcs naturels régionaux », soit considérés en eux-mêmes, soit comme lieux privilégiés d'activité pouvant intéresser les jeunes.

Plutôt que de partir d'un schéma de parc naturel régional et d'essayer d'y placer la jeunesse en imagination, je voudrais, partant du monde où se meut la jeunesse et des tendances majeures qui semblent animer celle-ci, définir à quels besoins pourraient répondre les parcs aux côtés d'autres réalisations. Mais je voudrais auparavant rappeler un problème très général et sans la prise en considération duquel toutes nos discussions ici seraient vaines.

### La condition des conditions

Il y a environ deux ans, dans le cadre du haut comité des Sports, nous avons réalisé une brochure qui avait fait un peu de bruit à l'époque et dont le titre était « De l'air pour vivre ». Tout ce qui a été

dit ces derniers jours montre que beaucoup de chemin a été parcouru depuis cette parution puisque des idées qui semblaient alors révolutionnaires apparaissent maintenant banales. Mais il ne suffit pas de définir et de faire accepter une idée. Il faut aussi savoir quels ennemis rencontrera sa mise en œuvre et se donner des armes pour les combattre.

Les ennemis en effet durent plus longtemps que l'éclat projeté par une idée nouvelle. L'un d'eux que nous avons dénoncé dans cette brochure est, hélas, bien vivant : la consommation anarchique du sol.

Nous venons de beaucoup parler dans ce colloque de parcs, d'espaces naturels à sauvegarder. Nous avons analysé les divers déterminismes plus ou moins galopants qui dénaturent les espaces, routes qui les fractionnent, lotissements qui suivent, pression urbaine dévoreuse de campagne. Nous avons évoqué les harmonies rurales qui se dégradent parce que, situées dans des zones d'économie marginale, elles ne trouvent plus d'hommes qui les entretiennent ni, à plus forte raison, qui les développent et y accomplissent une œuvre.

Mais à aucun moment n'a été dénoncée la cause profonde de cette anarchie, la spéculation, qui empêche toute politique cohérente du sol. Il faut affirmer ici la nécessité d'une loi foncière, d'une révision du statut de la propriété du sol, du moins en ce qui concerne le droit de céder et la liberté des prix, la nécessité de la création d'une fiscalité adaptée décourageant la thésaurisation des terres. Il ne serait pas sérieux que tant de personnes éminentes se soient attachées à définir les paradis futurs sans se donner en même temps les moyens de les créer.

Mais il faudra aussi inventer de nouvelles attitudes d'esprit : la démolition de constructions non vétustes mais inadaptées ou mal placées, le retour à la terre et au silence de routes abusives, grâce à une judicieuse utilisation du scrapper, doivent désormais apparaître comme des actes normaux, tandis que des espaces libres, sans affectations immédiatement prévisibles, doivent être réservés au cœur des nouvelles cités, et non à la périphérie. Le futur a aussi des droits.

Les deux attitudes se rejoignent dans le refus d'admettre la finition du monde dont nous menaçait Valéry en regardant l'avenir avec les yeux du passé. Les possibles doivent être préservés ou recréés : terrains vagues et bulldozers. Il ne faut pas avoir vis-à-vis de l'espace une âme mesquine : « quoi ce terrain ne sert à rien ! » ou bien « pourquoi démolir ce qui est encore bon à servir ». Les Grecs n'ont pas hésité à raser plusieurs fois les constructions sur l'Acropole. Il ne faut pas non plus avoir la hantise du passé et dire « sauvons les quelques lieux où l'on peut encore vivre comme vivaient nos ancêtres ». Il faut se redonner la totalité de l'espace, ville, banlieue, campagne, montagnes et déserts, littoraux, et recomposer des harmonies.

## Une certaine liberté

Je voudrais maintenant évoquer l'environnement où évoluent les jeunes, comparativement à celui de notre jeunesse qui a, qu'on le veuille ou non, façonné notre paysage mental.

Les jeunes présentent une différence assez fondamentale avec la génération des plus de trente ans, non parce qu'ils sont en révolte par principe contre les vieux, mais parce qu'ils se trouvent détenteurs, en grandes masses, d'une certaine liberté que très peu d'entre nous avaient pu connaître jusqu'à ces dernières années. Cette liberté se définit par une quantité accrue de temps libre et par un pouvoir d'achat permettant de meubler ce temps en consommations diverses.

Avant, quand pour 95 % des jeunes les études se terminaient à douze ou treize ans, on était immédiatement encadré par un métier et par une vie sans horizons. Aujourd'hui tous les jeunes ont de longs temps libres jusqu'à dix-huit ans et ne sont plus responsables d'une tâche mais seulement d'études à accomplir. Ceux qui, après dix-huit ans, travaillent ont des congés en extension continue et disposent d'un pouvoir d'achat croissant. L'importance du marché des jeunes (disques, livres, loisirs organisés, habillement) prouve surabondamment le développement de ce type de liberté.

Cette disponibilité des jeunes vient à la rencontre d'un monde lui-même de plus en plus fluide que j'illustrerai d'une simple image : notre époque est l'époque du « plastique », c'est-à-dire celle des formes libres.

Avant, le matériau donné et imposé par la nature : bois, pierre, fer, argile, encadrait le geste, encadrait l'existence, tout aussi fermement que les saisons ou les marées fixaient le rythme de vie des hommes de la terre ou des hommes de la mer. Il fallait tenir compte des fibres du bois, des fronts de taille de la pierre, des limites de la forge. Aujourd'hui, grâce au béton, au plastique, à la colle, aux presses, l'univers des formes est devenu aussi libre que l'imagination même. Ainsi le monde qui nous entoure, en une sorte de justification de la vision kantienne, est devenu création de l'esprit et non plus résultat d'une ruse ou d'un combat contre une résistance. La matière n'est plus que le support de plus en plus neutre de la création mentale.

Cette fluidité, cette cérébralisation de l'environnement, se doublent d'une possibilité pour chacun de déplacer sans avoir à subir une durée et une progressivité du changement. Le déplacement tend vers la simultanéité, l'ubiquité. Une démarche administrative... et en quelques instants, du moins pour ceux de plus en plus nombreux qui disposent d'un pouvoir d'achat, l'hiver devient l'été, la plaine devient pente neigeuse, la géographie n'est plus obstacles mais décors, cela grâce à l'avion, l'avion pour tous avant peu.

Cette « dénaturation » de l'environnement, ce désenracinement de l'homme par l'ubiquité, ne signifient

pas que l'homme soit dégagé de toutes contraintes et que l'Eden du futur libre soit à notre porte. A l'agressivité des éléments, à l'encadrement de la géographie, au rythme de la nature ont succédé les obligations et les contraintes de l'organisation urbaine : travail anonyme, logement obtenu et non choisi, transports obligés bi ou quadriquotidiens. Le temps libre est plus long qu'avant. Mais il n'est peut être plus qu'un créneau dans une muraille plus impitoyable, muraille abstraite et douée de volonté collective et dont Kafka eut le cauchemar. La loi des marées et des saisons est apaisante parce que c'est une donnée définitive, immuable, sereine. L'organisation est oppressante parce qu'elle cerne l'homme dans sa retraite et veut agir sur son comportement.

## Un monde cérébral

Mais il y a plus. Non seulement cet univers est de plus en plus fluide et de plus en plus arbitraire, mais aussi, il est de plus en plus appréhendé par une représentation indirecte, de moins en moins vécu ou agi. L'image, l'évocation sonore ou verbale, envahissent par la télévision, le cinéma, la radio le champ de conscience.

A la limite on pourrait imaginer que bientôt vivront des êtres n'ayant jamais rencontré directement le monde naturel : le vent, le froid, le chaud, les champs, les forêts, les troupeaux, les cascades, toutes choses qui ne seraient connues, comme dans le mythe de la caverne, que par les ombres ou les images portées. Ne resterait comme contact avec la nature que le sommeil, la nourriture (surgelée, conditionnée), le sexe (banalisé) et la mort (camouflée). Déjà les loisirs, chance majeure pour le citadin de découvrir la campagne, sont l'objet des sollicitations des entrepreneurs de vacances tout compris. On a parlé tout à l'heure d'un garçon de dix ans qui n'avait jamais encore vu autrement qu'au cinéma d'animal de basse-cour. Est-ce une préfiguration ?

Qu'est-ce alors que la réalité ? Est-ce le match auquel j'ai joué, celui auquel j'ai assisté du haut des gradins du stade, celui, surréel, suractivé, recomposé, que je vois avec les objectifs de 5 à 6 caméramens, placés en des lieux différents, spectacle que jamais personne, sauf un dieu omniprésent, ne verra jamais avec ses deux seuls yeux, à partir d'un lieu unique. Aux débuts de la télévision en France, lors du défilé en l'honneur de la reine d'Angleterre, on voyait les personnes massées aux balcons, hésiter sans cesse entre la vue directe et le petit écran.

Ainsi l'univers vécu par procuration, musique à travers le disque et non plus l'orchestre entre amis ou les chœurs, l'amour à travers les aventures imaginaires d'une vedette, le sport par le spectacle, la maison dans les revues, la guerre à l'écran, cet univers va s'étendant sans cesse. L'action, l'acte plutôt, n'est plus que le prétexte à représentation, même pour son auteur (quand il met par exemple ses vacances en conserve en diapositives ou en films), de même



qu'ailleurs, pour le cosmonaute par exemple, elle n'est plus que vérification ultime d'une longue chaîne dialectique.

Tout cela les jeunes le vivent et le vivent sans référence à un monde antérieur différent. Ils se meuvent dans le monde du temps libre cerné de contraintes (logement, transports, fractionnement du travail, obligations administratives pour le moindre acte de la vie quotidienne) sollicités par la publicité qui guette leur pouvoir d'achat, dans un monde où l'environnement est cérébralisé, le monde d'une universalisation de la connaissance médiatisée.

## Le néoréalisme des jeunes

Dans ce bain comment se comportent les jeunes ? Et à quels besoins pourraient répondre les parcs naturels régionaux ?

Je ne puis pour répondre que faire appel à ma propre expérience portant sur la création et l'animation de centres de plein air, Les Glénans notamment, où sont déjà passés plus de 20.000 jeunes, sur les observations que j'ai pu réaliser dans le cadre du Comité de Coordination des Associations d'échanges internationaux qui rassemble une cinquantaine de groupements brassant chaque année des dizaines de milliers de jeunes de tous pays, sur les contacts plus restreints, mais plus significatifs, que j'ai pu avoir comme professeur, sur les enquêtes que j'ai pu effectuer ou faire effectuer comme journaliste. Il ne s'agit donc aucunement de résultats d'une analyse scientifique, comportant un échantillonnage social équilibré, analyse qui d'ailleurs reste à faire et selon d'autres méthodes que celles inaugurées récemment par le ministère de la Jeunesse. Ce ne sont donc que des notations descriptives qui pourraient aider à une enquête plus systématique. Je m'efforcerai aussi, comme je l'ai dit en commençant, à prévoir.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'exposé du professeur Lefebvre ou même une apparente conclusion logique de ce que je viens de m'efforcer d'analyser à sa suite, je n'ai pas constaté chez les jeunes de recours systématique à l'imagination pour s'évader d'un monde emprisonné. J'ai bien au contraire senti un très grand réalisme. Je n'ai trouvé aucune de nos nostalgies qui les lanceraient à la recherche de paradis perdus ou en train de se perdre. Point de Michel Vieuchange et plus de Smara la mystérieuse. Peu de souci d'héroïsme, ni même de fuite comme Alain Gerbault. Pas de recherche de Maison du Berger vers qui ils fuiraient les « cités serviles » comme le rêvait Vigny. Rien de comparable non plus à la patamystique scoute et à la quête du chevalier. Non, une acceptation des données de base, une vision souvent petite bourgeoise du bonheur à base de salaires en extension et donc de confort accru. Mais aussi d'autres vertus.

Ce qui me paraît le plus positif chez eux est le désir de faire et d'organiser les choses soi-même ou du moins de participer à l'élaboration des décisions.

Sauf peut-être pendant une courte période, juste après l'adolescence, les jeunes ne se sentent pas différents des adultes ou du moins sont préoccupés des mêmes problèmes : organisation de la société, logement, vacances, voiture, préparation professionnelle, salaires. Mais, parce qu'ils sont au fond sans nostalgies, ils ne veulent pas se borner, comme le font trop souvent les adultes, à camper dans le futur en attendant le retour de la terre promise. Ils veulent organiser le présent. Et par dessus tout (sauf encore une fois pour une phase très courte, mine d'or pour des marchands astucieux créateurs et exploités du marché des jeunes), ils ne recherchent pas des activités en marge qui leur soient réservées, comme ce fut le cas pour leurs aînés. La présence des adultes ne les gêne en rien, précisément parce qu'ils sont adultes eux-mêmes, à la condition que ceux là ne soient pas infantiles ou désuets. Quand un vieux croit à la vie, il exerce au contraire une extraordinaire attirance pour les jeunes. Je dirai davantage : au fond les jeunes savent que leurs yeux sont plus neufs et que leur intuition est plus certaine. Mais ils savent aussi que les vieux ont plus de savoir faire. Ils attendent donc que ceux-ci se mettent à leur service ou du moins au service des idées qu'ils perçoivent avec acuité. Ce sera la honte de l'université ne pas avoir compris le véritable sens de l'appel de l'U.N.E.F. L'échec de celle-ci est d'abord imputable aux adultes qui ont alterné démagogie et défensive (ce qui revient au même car l'une et l'autre procèdent à la peur) en réponse à de vraies questions. Privée du savoir faire nécessaire, repliée sur elle-même, l'U.N.E.F. n'est plus que le symbole d'un espoir déçu. Mais l'espoir était valable et c'est une défaite pour tout le monde.

En bref, je crois pouvoir dire sans exagération que la jeunesse n'a jamais été plus capable qu'aujourd'hui de responsabilités, plus désireuse de peser sur le présent et la préparation du futur, du moins à l'échelle de la vie quotidienne et de son environnement. Beaucoup moins préoccupée (ce qui est dommage) des grands mouvements du monde, peut-être parce qu'elle a l'impression que la France ne peut guère peser ou que le pouvoir s'en charge, elle redécouvre l'importance de l'action collective de base, non au service d'idées mais au service du mieux-être. A travers cette action elle découvre aussi d'autres valeurs. Il est très révélateur que les mouvements exerçant sur les jeunes la plus grande attirance soient précisément ceux qui proposent une action collective concrète, comportant initiative, responsabilité, organisation humaine. Ce sont également ceux qui n'hésitent pas à mélanger dans une telle action jeunes et adultes.

Les motivations les plus fortes, probablement en réaction contre le mélange homicide de la fluidité abstraite et des contraintes sans poésie, me semblent être le désir de façonner son environnement, la volonté d'être maître de ce qui peut encore nous exprimer au milieu de l'anonymat généralisé et de trouver de nouveaux moyens de le faire, la recherche des activités qui nous feront rencontrer l'Autre, en dehors de tout engagement préalable, politique ou religieux. A l'individualisme traditionnel des Français semble succéder un micro-collectivisme. Il faut ajouter aussi

le souhait d'être de quelque part, d'avoir une petite patrie, un village, un coin à soi. Toutes les enquêtes sur le camping ont révélé que la plus grande masse des campeurs retournaient chaque année au même endroit, quand on avait trouvé un coin qui leur plaisait.

Alors que proposer ? A ces besoins, que peuvent répondre les aménageurs ? Pour ne pas risquer de mélanger des notions connexes mais différentes et de faire du parc régional un fourre-tout, je voudrais marquer trois étapes.

## La reconquête de la ville

En zone urbaine d'abord. On a déjà dit qu'il fallait réserver des possibilités d'invention et réserver le futur. Les équipements de loisirs doivent être le plus possible indifférenciés. Plutôt que des maisons de jeunes, par exemple, trop peu nombreuses, hybrides — ersatz d'une école ouverte qui devrait redevenir le lieu de la jeunesse et des adultes : bibliothèque, salle de musique, conférences, ciné-clubs, installations sportives de base — il faut prévoir par immeuble ou par petit groupe d'immeubles, des locaux libres qui permettent aux jeunes de retrouver l'équivalent de ces merveilleux hangars ou granges qui à la campagne avaient été pour nous le lieu de tant de joies, lectures tranquilles, fabrication d'objets, jeux à soi ; locaux dont on pourrait, comme le suggérait Henri Laborde, confier la gestion à des gardiens d'immeubles possédant de bonnes qualifications manuelles et qui sans caporalisme apprendraient à se servir d'un outil, à entretenir un moteur, veilleraient à l'entretien, comme le faisaient les jardiniers ou les artisans de notre enfance ; locaux maintenus ouverts tard le soir. Plutôt que des jardins sophistiqués entre les maisons des nouveaux grands ensembles ou des parkings sous les fenêtres on pourrait imaginer un mélange de terrains de jeu libre, football, rugby ou terrains de l'aventure, de zones de plantations où, assistés des conseils d'un pépiniériste, les enfants des écoles pourraient créer leur forêt, chacun choisissant et plantant son arbre, veillant avec un soin jaloux à sa protection, son arrosage, son développement, où ils pourraient semer des fleurs, où il y aurait quelques petites serres pour abriter les espèces fragiles l'hiver ou faire des expériences. Plutôt que de grandes piscines coûteuses et rares, pourquoi ne pas prévoir de nombreuses « patageoires » et des micro-piscines de plein air, où tout à la fois on pourrait essayer des bateaux, se baigner, vers lesquels on pourrait faire couler un ruisseau au bord duquel on pourrait fabriquer des moulins. S'il faut aussi un stade, qu'il soit dans la ville (et non à la périphérie, en dehors de la vie) que l'on puisse suivre un match, une course, du haut de ses fenêtres ; et quel plus charmant spectacle que celui d'une jeunesse qui plonge et nage ! Alors pourquoi des piscines couvertes et ne pas en faire un théâtre sur la place. A Manosque, où la piscine est sinon dans la ville ou du moins contre elle, on vient le soir en promenade prendre un verre en regardant un beau spectacle. Et le froid n'est pas un obstacle puisqu'à Moscou il y

a des piscines de plein air chauffées qui servent en plein hiver.

En premier lieu donc plutôt que de chercher à multiplier en dehors des villes des zones de loisirs, des parcs évasions, il faut rendre agréable le lieu où l'on habite, le quartier, la ville et y inventer une liberté de création. Il ne s'agit pas de trouver des compensations à une vie inhumaine mais de poser les actes qui rendent la vie humaine et d'établir des priorités, même si elles vont à l'encontre des calculs des ingénieurs et des marchands. Je suis persuadé que si l'on conviait les jeunes à participer à de tels actes, il y aurait une extraordinaire réponse et que la recherche de « l'ailleurs », maladie des adultes, serait en régression. Le désir d'enracinement est réel, mais il ne peut se développer sur rien. Il faut créer les premières conditions.

## Entre les villes

Tout ne peut pas être fait dans un quartier ou dans une ville : la voile, l'équitation, les longues promenades où l'on rencontre des chevreuils en liberté, les musées de plein air, les stands de tir à l'arc, les pistes pour avions maquettes, le karting. Aux abords des grandes villes, ou plutôt entre elles, la création de parcs de loisirs (qui ne sont pas encore les parcs naturels régionaux, au sens qui commence à se définir) sera une nécessité. La réussite de Draveil, près de Paris, parc de loisirs hebdomadaires que nous avons créé avec une dizaine de comités d'entreprises, montre que le besoin existe. La réalisation de Saint-Amand, à une toute autre échelle, attirera sans aucun doute nombre d'habitants des villes du Nord. Mais, sans que l'on puisse encore préjuger du style qui prévaudra, il faut simplement déjà affirmer que la préfabrication d'activités les concessions données aux marchands de frites ou aux loueurs d'attractions, ne seront pas un gage de réussite. Il ne s'agit pas de refaire le Bois de Boulogne qui représente le concentré de tout ce qui peut faire haïr la nature. Là aussi il faudra savoir suggérer et faire confiance à la liberté de création. Il pourrait notamment être intéressant d'affecter des secteurs à des groupes de jeunes en leur donnant quelques moyens.

## La jeunesse et les parcs naturels

J'en arrive enfin aux parcs naturels régionaux, tels qu'ils semblent surgir de nos échanges depuis trois jours. Les choses me paraissent devoir s'ordonner assez bien. Un parc régional, c'est soit une harmonie rurale vivante, ensemble de villages, cultures, forêts, souvenirs du passé et réalisations nouvelles, soit une harmonie menacée par le sous-développement ou le développement, soit une harmonie à inventer et créer dans une zone encore privée de poésie. Quelle peut être la contribution, l'action des jeunes vis-à-vis d'un tel programme ?

Il y a d'abord l'action des jeunes qui habitent dans de tels parcs. Elle sera comparable, sur des modes différents, à l'action des jeunes gens dans les villes que j'évoquais plus haut. La renaissance d'un village, le reboisement, le balisage de sentiers, le nettoyage de canaux, tout cela peut donner lieu à une intense participation de la jeunesse locale.

Il y a aussi la participation de la jeunesse urbaine. Celle-ci aujourd'hui, à de rares exceptions près, n'a du monde rural qu'une vision touristique ou sportive. Sans doute les animateurs de colonies de vacances, les mouvements éducatifs, s'efforcent-ils d'enseigner une région à l'occasion des vacances. Mais il ne s'agit encore que de voir et pas du tout de participer. Sans doute va-t-on faire de la voile, du ski, du cheval, mais on ne participe pas à la vie d'une commune ou d'un canton.

Quelque chose serait à tenter, dont les chantiers d'études de Cotravaux et les réalisations du mouvement des Alpes de Lumière nous donnent une première idée. Quelle que soit la réussite — lointaine — d'une politique de renaissance de l'environnement urbain, un besoin se manifesterait de manière durable : être de quelque part, où tout soit à l'échelle de l'homme. La rage des résidences secondaires en est une preuve. On pourrait imaginer une double appartenance, des jumelages. Des jeunes de Sarcelles seraient en même temps, l'été, des citoyens d'Aquitaine et participeraient à la renaissance des canaux entre les lacs. Ils seraient chez eux dans des familles du pays, leur canoës seraient l'hiver rangés dans des fermes, les municipalités échangeraient des enfants pendant les vacances et on s'expliquerait la vie de chacun. On pourrait imaginer aussi des « gangs de 2 CV ». Des groupes de jeunes passeraient un permis de conduire particulièrement exigeant (mécanique, sécurité), seraient responsables d'une flotte de 2 CV à bord desquelles ils partiraient en reconnaissance dans des régions à « découvrir », seraient logés ou camperaient chez l'habitant, feraient des enquêtes, rédigeraient des rapports, feraient au retour des exposés à leurs camarades. M. Madiot me montrait ce matin l'extraordinaire progression des chantiers d'études où se retrouvent mélangés toutes sortes de jeunes compétences au service de la renaissance de village ou de régions. Je puis aussi citer la reconstruction sur les Iles de Glénans où tout : transport de pierres, constructions de maisons, plans, reboisement, protection contre la mer est fait par des membres du club, toutes générations confondues. Pour des milliers de personnes les Glénans sont désormais un peu une patrie.

Tout ceci suppose un intense effort de définition. Il faut nommer, dramatiser les objectifs. Des études doivent être faites dans les universités : des groupes de géographes, de sociologues, de botanistes, doivent publier des études simples, illustrées, compréhensibles par tous, dont on pourrait se servir dans les écoles de la région ou dans les écoles des villes sœurs, études qui seraient incorporées au programme. Lors de manifestations d'été la télévision régionale devrait être mobilisée. Pour ma part je propose que soient

créés des parcs régionaux maritimes où le monde serait vu de la mer et non de la terre. Les avens, les criques, les îles ont tout autre visages et l'on s'aperçoit qu'un rien suffit à valoriser ou à détruire la poésie d'un lieu maritime. Pénétrer le soir dans l'Aven ou l'Anse-St-Jean, longer Porquerolles ou Pinarello en Corse avec le massif de l'Incudine en fond de décor est un spectacle de dieux. Naviguer au-dessous d'un cordon de voitures allant vers l'Espagne, en bord de falaise, c'est un peu comme faire de la voile sur la Seine à Maisons-Alfort. Des définitions des programmes d'action, sauvegarde et aménagement, doivent être proposés et je suis bien certain que se présenteraient d'innombrables concours pour contribuer à leur réalisation. Je vois en tous cas une dizaine de parcs maritimes possibles.

Pour conclure je dirais ceci : villes, parcs naturels régionaux ne sont que deux aspects complémentaires d'un même problème : n'aurons-nous comme refuge pour vivre que la peau de chagrin du passé, le désert deviendra-t-il notre idéal, ou au-delà de la dictature des techniques mais grâce à celle-ci, saurons-nous recomposer un univers ? Les jeunes en tout cas ont envie de prendre le temps de vivre.

## LES PROBLEMES DE LA JEUNESSE ET LES PARCS NATURELS REGIONAUX

M. P. TRAYNARD

Je parlerai ici en tant que Président du Comité régional du Dauphiné de la Fédération française de la montagne et au nom de son Président, M. Devies, qui m'a demandé de le représenter. Je parlerai aussi en qualité de vice-président de l'Association pour la sauvegarde des hauts plateaux du Vercors, dont le Président, M. Taylor, est parmi nous. Je suis aussi universitaire, enseignant une discipline scientifique ce qui pourra expliquer les propos très pragmatiques que je vais tenir devant vous.

Je crois qu'au point où nous en sommes de nos discussions, il faut que quelqu'un tire une conclusion. Sans le vouloir, j'avais préparé cette conclusion. Je vous la livre telle qu'avec quelques amis de notre Association, avec aussi l'aide de M. Bardel, de M. Balossier et de quelques autres, nous l'avons envisagée, plus spécialement pour le Vercors.

### Les parcs naturels sont pour les jeunes

Avant de préciser ce que nous allons réaliser, il faudrait savoir pour qui nous allons travailler. On ne l'a pas assez dit — mais peut-être cela était-il sous-entendu. Les parcs sont faits pour les jeunes. Certes, je pense que nous voulons tous rester jeunes, mais les

Lundi 26 septembre 1966, après-midi, présidence de M. P. LAMOUR.

années passant, il devient de plus en plus difficile de conserver cette vigueur physique qui nous permet de jouir pleinement de la nature. Et si nous ne faisons des parcs que pour aller contempler cette nature, nous ne faisons que des musées, des œuvres mortes, dont nous ne saurions pas nous servir. Comme ces outils qui ne s'animent que si l'homme s'en sert, les parcs n'auront de vie qu'à travers la jeunesse.

La jeunesse désire surtout, me semble-t-il, une certaine évasion. Je ne suis pas sociologue et je le regrette, mais il me semble clair que les jeunes se plaignent et souffrent d'être enfermés, d'être abêtis par la radio, par la télévision. Cette ration journalière de mièvreries et de vulgarité ne les rassasie pas. Confusément la jeunesse sait qu'il lui faut autre chose, qu'il lui faut se retremper dans un creuset plus viril et plus naturel. Elle a soif de silence. Elle a besoin qu'on lui réapprenne le silence, car elle ne sait plus ce qu'il est. Tels les intoxiqués, les jeunes ne savent plus retrouver leur personnalité dans le calme.

Enfin et surtout, ces adolescents souffrent d'être enfermés : enfermés à l'école, enfermés dans la rue, enfermés chez eux, ils sont toujours enfermés et jamais l'espace ne se dévoile devant eux.

Cet horizon borné, ces amusements avilissants provoquent une véritable rébellion. Un psychologue décrirait mieux que moi tout ce qu'il y a de défi et de désir de changement dans l'attitude de la jeunesse urbaine.

Alors, maintenant, nous en sommes arrivés à un point tel qu'une solution doit être trouvée qui tranche avec tout ce qui a été proposé jusqu'à présent. Ce ne sont plus les tranquilles promenades dominicales, ce ne sont plus les cinémas, ni même les bals musettes qui mettront fin à cette recherche confuse d'« autre chose ».

Ce qu'il faut : ce sont d'autres espaces, une autre dimension, un autre horizon. Et nous aboutissons à l'extraordinaire essor du ski et aussi à son extraordinaire faillite. Dans sa soif d'espace, de vitesse et de liberté, le skieur avilit ce qu'il est venu chercher. Groupés dans les stations, écrasés aux portes des téléferiques comme aux portes des métros, attentifs aux collisions comme dans une rue surpeuplée, les skieurs recréent à la montagne l'univers urbain qu'ils étaient pourtant venus oublier. Et là aussi le skieur est enfermé dans un espace strictement défini par le téléferique.

Pourtant, ce ski de piste, j'en ai l'expérience personnelle, quelques-uns le fuient, quelques-uns ont trouvé la voie et partent loin des stations retrouver la vraie dimension dont ils ont rêvé. Skis aux pieds, ou sur l'épaule, ils vont par des vallons perdus se retremper dans une vie plus simple en redonnant leur noblesse aux gestes élémentaires. L'été, cette recherche les conduira dans les camps de voile ou sur les sentiers de grande randonnée dont on sait le succès. L'hiver, on les verra sur les sommets de nos Alpes ou sur les grands itinéraires tels que Nice-Briançon, Chamonix-Zermatt.

Certes, cet effort d'évasion nécessite une certaine dépense physique. Porter un sac, porter des skis représente un gros effort. Mais doit-on ne proposer à la jeunesse que des amusements de faibles ? La contemplation de la télévision et de son match de football hebdomadaire ne suffit pas. Cette jeunesse a des capacités physiques, à nous de lui montrer comment s'en servir et ainsi de l'aider à retrouver les valeurs profondes de la vie. Il faut préserver l'avenir ; la soif de l'espace est grande, il faut préserver l'espace : c'est le but de nos parcs.

## Qu'offrir à la jeunesse dans ces parcs ?

Dans ces parcs, que pourrions-nous offrir ?

Mais, tout simplement, des arbres, de l'herbe, des pierres ; rien d'apprêté, rien de sophistiqué, une nature toute simple avec son soleil et sa pluie, sa chaleur et son froid, son agressivité. Quelqu'un a dit avant moi que la nature était « méchante ». Non ! la nature n'est pas méchante, mais elle est dure et pour cette raison on la retrouve avec plaisir. C'est un adversaire qui ne connaît pas les coups bas mais qui, parfois, frappe sévèrement. Combien de fois entend-on, lors d'une pénible marche à pied : « C'est bon de suer ! » ; et c'est exact : c'est bon, c'est agréable, de lutter avec la nature, de lutter avec le soleil et le froid.

Puis on retrouve la marche, le geste simple mille fois répété, le lent défilement des paysages qui nous fait d'abord regretter les traversées rapides de l'automobiliste, puis nous impose sa monotonie toujours renouvelée. Il faut apprendre à marcher et pas seulement avec ses jambes. Souvent la fatigue n'est que le signe d'une impatience. Il faut savoir attendre, tout vient, le sommet sera là quand le temps nécessaire ce sera écoulé.

Et ainsi nous aurons le temps de voir un paysage, de le décortiquer, de nous en imprégner et, chose merveilleuse, ce paysage ne sera pas pollué, il n'y aura pas de mécanique, pas de moteur, pas de radio. Nous serons seuls dans une nature toute neuve. Tout est calme, tout est éternel, tout est silencieux. La cure de silence, voilà qui est essentiel. Sauvons le silence qui permettra de nous retrouver nous-mêmes. Je connais des adolescents qui aiment le silence. On les dira anormaux alors que ce sont eux qui retrouveront ainsi un élément fondamental de leur équilibre psychique.

## Un désir métaphysique de liberté

Enfin, on retrouve les grands espaces. On en a beaucoup parlé, j'en parlerai ici en termes beaucoup plus élémentaires. Contempler de grands espaces c'est, je crois, retrouver le désir et la crainte métaphysiques de la liberté : grimper sur une montagne même modeste, regarder au loin, c'est conquérir l'espace : « Tout ceci est à moi et je puis aller où je veux ! ».

Seul, je décide, seul je pèse le pour et le contre du chemin choisi et si je choisis mal je serai seul responsable. Encore faut-il offrir des espaces suffisamment vastes pour que ce choix ne soit pas entravé par des routes, des chemins, des barrières. En haute montagne, ce choix pour s'exercer doit aussi tenir compte des difficultés d'itinéraire et du danger. Mais le danger est viril et seul le risque est bête et avilissant. En basse montagne, il n'y a pas de danger sérieux mais on y est déjà à l'école de la liberté. Et, tel le prisonnier récemment libéré qui ne sait où diriger ses pas, le citadin délivré de la tutelle des rues sera hésitant, submergé par un espace dont la vastitude l'effraie.

Il n'est que de se promener à Chamonix, autour du Lac Blanc, par exemple, pour s'apercevoir que beaucoup de ces promeneurs du dimanche s'appellent l'un l'autre dès qu'ils sont isolés ; émotionnés et impressionnés par la majesté du lieu et l'ampleur des Aiguilles qui se dévoile à leurs yeux.

Enfin, dernier attrait : la beauté du site. C'est ce qui reste quand on a épuisé ces satisfactions un peu enfantines : la saine fatigue, la joie de faire son itinéraire. On va en montagne parce que c'est beau. On est surpris en parlant avec les jeunes de constater qu'eux aussi vont en montagne parce que c'est beau. Bien sûr, ils y ajoutent quantité d'autres considérations : attrait du danger, dépassement de soi ; mais la beauté reste toujours un élément essentiel, intime, de l'attraction éprouvée. Et cette beauté, si l'on cherche à l'analyser, est difficile à définir. Qu'y a-t-il de beau dans un glacier, des aiguilles acérées, ou encore dans ces plateaux monotones du Vercors à peine animés de quelques arbres ? On dit aussi que les déserts sont beaux. Ne serait-ce pas parce que ces immensités font surgir en nous un complexe de liberté ?

## Que faire dans les parcs régionaux et notamment dans le Vercors ?

Et maintenant, comment pouvons-nous aménager les plateaux du Vercors pour qu'ils répondent aux critères dont je viens de parler ?

Peut-être faudrait-il présenter d'abord cette région. A l'est des préalpes, à la hauteur de Grenoble, s'étend un vaste plateau karstique dont le rebord oriental et méridional s'écroule de façon très abrupte sur la vallée du Drac ou de la Drôme. Quelques points de ce rebord sont célèbres chez les varappeurs : le mont Aiguille, les rochers du Parquet, les Deux Sœurs, le cricue d'Archiane. A l'est, à quelque cinq kilomètres du rebord oriental, se trouve une autre dépression, moins abrupte, parcourue par la route qui joint le col du Rousset aux gorges de la Bourue. Elle est jalonnée par Saint-Agnan, Saint-Martin et Saint-Julien-en-Vercors. Au nord, refermant le rectangle, les limites naturelles sont moins nettes et il faut tracer une ligne arbitraire entre Carençon (au sud de Villard-de-Lans) et la Bourue. On enferme ainsi un plateau

de 20.000 hectares, complètement désert, au relief typiquement karstique. Ses mamelons calcaires d'altitude moyenne 1.500 mètres sont parcourus de sillons parfois profonds, d'entonnoirs effondrés, de dolines, de vastes grottes et de scialets (le grouffre Berger n'est pas loin). Sur ce terrain poreux, l'eau ne séjourne pas et rares sont les sources ou les puits. La végétation est maigre et, bien qu'une partie s'appelle le Glaudasse, ce qui laisse à penser qu'une forêt de chênes s'y trouvait autrefois, il ne subsiste plus que des pins à crochets, assez clairsemés.

Autour de cette zone déserte, il s'en trouve une autre plus riante, plus aménagée, parcourue de chemins et de routes tout en restant assez peuplée. Elle porte de belles forêts, les forêts de Lente et de la Loudière. Elle recèle aussi de véritables merveilles naturelles comme les Grands Goulets et les Gorges de la Bourue.

Nous voudrions, et c'est le vice-président de l'Association de Sauvegarde des Hauts Plateaux qui parle, nous voudrions conserver à la gour karstique son caractère actuel. Cette gour central est un merveilleux terrain de jeux. Elle sera la partie sportive du futur Parc régional du Vercors. Vingt mille hectares sans routes, sans chemins, sans voitures, n'est-ce pas là de quoi faire rêver nos jeunes ? A eux le Far-West, la Terre Adélie, la steppe. Il faut leur conserver intacts ces grands espaces et leur apprendre sur le terrain à exercer leurs prérogatives d'homme : choisir l'itinéraire, se fixer le but, l'atteindre, marcher non pas à l'aventure mais guidé par une carte, une boussole et leur tête. La liberté ne peut s'exercer que si on a la possibilité de s'y perdre, il faut donc que l'on puisse s'y perdre.

Et ceci m'amène au problème important du balisage. Dans cette gour central, dans ce sanctuaire, il faudrait, je crois, peu de balisage. Quand on aura balisé, discrètement, quelques itinéraires clefs, ce sera tout. Le reste doit être décidé avec une carte et un peu de bon sens. De cette confrontation naîtra, sans doute, un peu d'humilité vis-à-vis de la nature. Chassons le confort et d'abord le confort intellectuel qui consiste à marcher guidé par un bornage trop serré. Quelques rares bergeries qui, l'été, accueilleront les troupeaux, pourront servir de refuges. Il en faut peu, il les faut sommaires — surtout pas de grands centres et pas de campings organisés, sinon nous reconstituerons, dans ce désert, une ville de toile et l'isolement disparaîtra.

On verra alors de petits groupes, d'une dizaine de personnes au maximum, partir « traverser » le Vercors, l'été à pied, l'hiver à skis. Si l'on fait quelques entorses à la ligne droite, c'est une affaire de deux à trois jours. Ceci à cinquante kilomètres de Grenoble, à cent kilomètres de Lyon. Qui ne voudrait conserver un parc, un jardin pareil ?

Autour de la gour central, le Vercors lui-même, le Vercors habité qui constitue le gour périphérique. Si nous voulons que la gour central soit rude, il faut que la gour périphérique soit accueillante. Les villages devront s'équiper en installations sportives

sédentaires : piscines, tennis, boules, que sais-je ! C'est là que les forêts seront aménagées pour recevoir les touristes en voitures. Quelques cafés, gîtes de France ou autres, recevront leurs visites ; des campings organisés permettront à tous de venir séjourner avant de partir vers ces hauts plateaux dont la solitude et le silence paraîtront à beaucoup plus enviables que les plaisirs populassiers.

## Sacrifier les chamois et sauver la jeunesse

On me dira que j'ai oublié d'évoquer une question épineuse : la protection de la faune. Je ne l'ai pas oubliée, je n'en ai pas parlé parce que dans un parc régional c'est un petit problème. Si la population locale se dresse contre l'interdiction de la chasse et en fait une condition « sine qua non » de la création du parc, abandonnons la chasse ! Nous faisons un parc pour les hommes et surtout pour les jeunes. Si, dans ce parc, peuvent se trouver des chamois, tant mieux, si ce n'est pas possible, s'il faut sacrifier quelque chose, sacrifions le chamois pour sauver notre jeunesse !

Voilà la grande œuvre à laquelle nous sommes conviés, une œuvre qui doit marquer un pays, qui doit marquer une époque et qui fera d'une petite région déshéritée un des hauts lieux du tourisme français.

## Débat

M. LEFEBVRE. — Vous avez affirmé, monsieur, qu'un parc devait être pour les jeunes. Ne craignez-vous pas que ce soit une attitude d'investissement, cette fois non pas des jeunes mais sur les jeunes, c'est-à-dire qu'on rejoindrait la politique générale actuelle qui consiste à ne plus se préoccuper que des jeunes ?

M. TRAYNARD. — Bien sûr. J'ai exposé la conception d'un parc sportif. Il y a un autre aspect qui est le parc culturel ; je ne m'en suis pas occupé, mais on peut parfaitement prévoir des musées, des expositions de peinture.

Mme AUZAS. — La généralisation du parc me paraît une chose assez importante. Par ailleurs, qu'appellez-vous jeune ? Dans quelle limite, à quel moment commence-t-on à être jeune et à quel moment finit-on ?

M. TRAYNARD. — On a dit qu'on n'avait que l'âge de ses artières ; je vous dirai que l'on a l'âge que l'on veut avoir.

Mme AUZAS. — Mais à quel moment acceptez-vous le jeune ? Dix ans ?

M. TRAYNARD. — C'est le jeune adulte, au moins quinze ans.

Mme AUZAS. — Ce jeune d'au moins quinze ans, il va très vite devenir un jeune à responsabilités familiales. Comment imaginer un parc où il sera seul concerné, alors que sa famille dont il sera le responsable sera par là même rejetée ?

M. . — Je crois que le président Traynard vient de nous parler, et dans des termes extrêmement simples, ce qui est merveilleux pour un scientifique comme lui, du parc du Vercors, en limitant son sujet. La définition du jeune tel qu'il l'entend, il vous l'a donnée implicitement : ira dans cette portion centrale tout homme de 7 à 77 ans, capable d'y aller et d'y porter ses enfants dans son sac avec quelques biberons pour deux jours s'il le faut.

Mme AUZAS. — Si nous prenons le Vercors uniquement, je veux bien accepter de 7 à 77 ans.

Par ailleurs, monsieur, vous parlez beaucoup de la rébellion de la jeunesse actuelle. N'avez-vous pas l'impression que les jeunes de tous les temps ont été en état de rébellion ?

M. TRAYNARD. — C'est un lieu commun de dire cela ; en effet, la jeunesse de tous les temps a été en rébellion contre les parents ; les parents ont toujours tort, nous le savons bien, mais maintenant je suis en âge et en fonction de dire pourquoi, alors que les problèmes antérieurs me sont étrangers. Vous pouvez certainement répondre mieux que moi à cet égard.

M. BECHMANN. — Je voulais parler d'un détail très terre à terre : il y a trente ans, je faisais ce que j'espère sera de nouveau possible, ce que vous avez décrit, c'est-à-dire des grands itinéraires, quinze jours à pied dans les Alpes, à l'aide de cartes. C'était un grand plaisir de s'en servir parce que c'était vraiment une devinette que de suivre la carte d'état-major au 1/80.000<sup>e</sup> établie en 1881 et qui avait été révisée, je crois, en 1910. C'est très important, effectivement, de faire promener des jeunes et des vieux, avec des cartes. Il en existe actuellement ; on a créé depuis un certain nombre de cartes au 1/50.000<sup>e</sup> mais pas dans toutes les régions, dans celles qui avaient un intérêt au départ, un intérêt militaire ; ensuite dans certaines autres régions. Je me suis promené récemment dans les Cévennes avec des cartes qui ne correspondaient pas du tout et dont la moitié des repères n'existaient plus.

Il serait donc intéressant, peut-être, dans le but que vous décrivez, que l'aménagement du territoire pousse un peu à ce que, d'un point de vue touristique, d'un point de vue éducatif, on refonde ces cartes afin qu'elles soient utilisables.

M. TRAYNARD. — Oui, au moins dans les endroits où sont prévus des parcs.

M. LORGNIER DU MESNIL. — Excusez-moi si je reviens un peu en arrière, on a étudié les besoins des jeunes et des moins jeunes pour ces parcs ; il me semble qu'on n'a pas parlé des besoins de la femme.

## EQUIPEMENT D'UN PARC MISE EN GARDE

Mme AUZAS  
M. BALLOSSIER

(note remise à l'occasion des journées)

La diversité très grande des sites où seront implantés les parcs, la diversité des clientèles qui les fréquenteront, vont assurer la diversité des équipements nécessaires.

Etablir l'inventaire de ces équipements n'aurait donc que peu de sens, d'autant qu'il paraîtrait souhaitable d'accroître, par leur nature, le particularisme de chaque parc.

La richesse du territoire est, en effet, telle qu'il n'y a aucun intérêt à uniformiser les manifestations concrètes de l'idée commune de protection et de mise en valeur de la nature. Les parcs seront plus riches de leur diversité que de leur unité et les équipements participant à cette diversité traduiront cette richesse.

A ceux classiques définis par la vocation du parc-zone où l'homme retrouve le contact de la nature — s'ajoutera donc, tout ce qui pourra, d'une manière originale, contribuer à un enrichissement.

L'originalité d'équipement d'un parc sera assurée par un ensemble de contraintes tenant :

- aux possibilités du site,
- au climat,
- à la nature de la clientèle espérée.

Cette dernière notion paraît primordiale. En effet, nous ne possédons dans le domaine des parcs naturels régionaux aucune expérience de référence. Si nous connaissons le comportement des Allemands ou des Hollandais dans leurs parcs, nous ne pouvons en déduire le comportement des Français dans ceux qui seront créés. La psychologie du Français, son attitude vis-à-vis de certaines valeurs sont étrangères à celles de ses voisins. Il conviendra donc, en matière d'équi-

pement de se montrer très pragmatique, si on veut n'être pas contredit par les faits.

Deux tendances opposées guideront le choix des équipements :

- nécessité de voir le public utiliser le parc ;
- nécessité d'éviter certaines déviations sous la pression de ce public.

Ces deux tendances, à effets contraires temporisants obligeront à des ajustements délicats mais indispensables au succès du parc.

Une contrainte, enfin, d'ordre économique, cette fois, pèsera sur tous les parcs, nous voulons parler de la contrainte financière. Il ne nous appartient pas d'en donner la mesure et il nous est une obligation de la signaler. Elle jouera à deux niveaux : celui des financements des réalisations et celui de la rentabilité de la gestion. Souligner cette contrainte, c'est montrer que l'économie du parc ne peut être ignorante de l'économie régionale.

Au niveau du financement, des limites raisonnables devront être respectées (la capacité d'emprunt du maître d'ouvrage les imposera) afin que le parc reste compatible avec les autres équipements nécessaires aux collectivités. Cela conduira peut-être à abandonner certains équipements qui auraient pu présenter de l'intérêt (ou à remettre à une phase ultérieure leur réalisation).

Au niveau de la gestion, les coûts annuels d'entretien pourront conduire à différer des réalisations peu onéreuses au départ mais dont la gestion annuelle mettrait les finances du parc en mauvaise posture. A l'inverse d'ailleurs, les nécessités de l'équilibre financier de la gestion pourront conduire à assouplir les vues trop théoriques que l'on pourrait avoir sur l'équipement des parcs et à revenir sur certaines exclusives à l'égard d'équipement dont la gestion assurerait la rentabilité de l'exploitation sans être en contradiction formelle avec la notion du parc.

Les quelques lignes ci-dessus ne représentent qu'une mise en garde contre toute systématisation. Il appartiendra aux responsables des parcs régionaux, d'affirmer l'originalité d'une réalisation, d'inscrire cette réalisation dans un plan plus général d'aménagement et d'en assurer le franc succès.

## L'ESPACE RURAL

### L'ESPACE RURAL : CREATION DE L'HOMME

#### M. I. CHIVA

Je dois tout d'abord vous faire des excuses pour les recoupements inévitables qui s'opéreront entre certaines des choses que je serai amené à dire et celles qui ont déjà été dites, soit par moi-même soit par M. Labasse, soit hier soir encore par M. Bardel avec tellement de vivacité à propos d'exemples et de faits précis. Je vous demande aussi par avance de m'excuser pour un certain degré de généralité dans ce que je vais dire. C'est pour fixer le problème dans ses aspects les plus larges, étant entendu qu'ensuite M. Flandin mettra de la chair sur les os. Mon propos est, pour les besoins de la démonstration et de la discussion, dans une certaine mesure, un propos extrême, indûment extrême : Parc naturel — parc régional.

Si le parc naturel vise à conserver un territoire à l'état de nature et à livrer cette conservation à la nature elle-même, au premier chef, aux mécanismes naturels comme c'est le cas, par exemple, dans le parc suisse des Grisons où la nature conserve, enterre et régénère elle-même la nature et où l'homme se borne à protéger, les parcs régionaux sont d'abord la conservation d'espace humain, fait par l'homme et où des hommes vivent. Ce sont donc, au premier chef, des espaces ruraux.

#### Un équilibre artificiel, temporaire et précaire

Je voudrais aborder en premier lieu successivement cinq points et partir de cinq propositions :

— souligner d'abord à quel point l'espace rural est un espace artificiel, création de l'homme ;

— en second lieu, à quel point il représente toujours un système en équilibre ; équilibre à deux points de

vue : entre l'homme et la nature, entre l'activité humaine et les processus naturels, un équilibre autrefois entre campagne et ville voisine ;

— en troisième lieu, je voudrais faire ressortir les aspects temporaires, particuliers, de l'espace rural, le fait qu'il est le fruit d'une longue évolution au rythme et à la durée extrêmement particuliers ;

— en quatrième lieu, je ferai ressortir la fragilité de l'équilibre qui gouverne l'espace rural, fragilité au point que sa dégradation est parfois irréversible ;

— enfin, ouvrir le problème des conditions de sa conservation, lorsqu'on envisage son inclusion dans un ensemble protégé du type parc régional ou autre.

L'action de l'homme rencontre, dans une mesure que l'on ne soupçonne pas — et vous l'avez, je crois, assez bien vu à propos des séries d'exemples donnés par M. Monbeig, illustrés hier soir aussi par M. Bardel —, de très nombreux aspects patents et déjà sous-jacents du paysage agraire. L'utilisation de la terre à des fins de subsistance entraîne, surtout en Europe occidentale où l'homme est relativement dense, fixé depuis longtemps à son terroir, une transformation durable du paysage : défrichement, labours, parcellement, constructions, clôtures, chemins, aménagements et contrôle de l'eau. Tout le monde connaît ces aspects, aspects différentiels dus à l'emploi prolongé des techniques agricoles et des outils, qui accusent des caractéristiques tellement frappantes qu'on les appelle pittoresques, des différentes régions de la France ou de l'Europe occidentale.

Le parcellaire, tout d'abord. Ce parcellaire que nous percevons tellement mieux depuis que nous disposons en abondance de photographies aériennes. Je voudrais évoquer simplement l'existence de cet étonnant outil qu'est l'atlas géographique aérien de la France dont, je crois, cinq tomes sont déjà parus. N'importe quel fascicule ouvert au hasard vous permettra de voir à quel point la terre est façonnée par la main de l'homme, à quel point, à peu de chose près, les 7/10 de la superficie de la France sont des tissus de parcelles, de chemins, d'aménagements mis en place par l'activité humaine durant tant de siècles : bocage normand ou grands champs de la Beauce ; les deux extrêmes révèlent aussi bien cette facture humaine.



Non seulement le parcellaire mais le couvert végétal lui-même — et il n'y a pas lieu d'insister là-dessus — est artificiel : rideau d'arbres et couvert de plantes cultivées, ainsi que, comme, je le pense, le fera ressortir cet après-midi M. Bétolaud, le couvert forestier, sont autant de marques précises d'initiatives, d'interventions et d'activités durables de multiples générations. Les aménagements topographiques, les aménagements en relief eux-mêmes : terrasses, vancelles, murs d'épierrage, autant de formes dont certaines peuvent être aperçues d'ici même, qui montrent quelle ampleur a pris le remodelage physique d'une très grande partie de l'espace cultivé et habité, et même là où on ne le soupçonne pas comme, par exemple, sur les plaines autour de Chartres. Les fouilles ont montré qu'en l'espace de trois siècles il y a parfois des mètres, et plusieurs dizaines de mètres, de reliefs complètement transformés par les centaines de labours annuels qui sont intervenus : crêtes de labour, rideaux. En Alsace, ce sont les microformes difficilement perceptibles qui ne sont pas moins importantes, dans une certaine mesure que ne le sont le talus des pays bocagers ou les murettes et les terrasses des pays méditerranéens et alpins. Enfin, aménagements hydrauliques d'une importance et d'une ampleur exceptionnelles.

Bien sûr, on pense au premier chef à ce qui est le plus spectaculaire : les systèmes d'irrigation que l'on voit dans les Cévennes, dans les Alpes ; les systèmes de drainage dans les pays humides comme les pays de l'Ouest ou comme la Sologne. Mais il y a aussi d'autres transformations du régime hydrologique, plus discrètes, plus occultes, qui interviennent indirectement par la modification du couvert végétal, que ce soit le régime pluviométrique, que ce soit ce qu'on appelle l'hydrologie occulte, les rosées, l'évaporation de l'eau, l'activité agricole, la transformation, la mise en place, la destruction du couvert végétal en sont très largement et très profondément responsables.

## Un sol particulièrement fragile

Le sol, enfin, a déjà été évoqué. La couche superficielle, si mince et pourtant si importante à la fois dans la vie des hommes et dans l'évolution même du paysage cultivé, et surtout dans son évolution à prévoir. Dans la mesure où l'eau reconstituée est difficile à maintenir, ce sol est tout particulièrement fragile, et lorsqu'on l'abîme, on met en route des processus parfois difficiles à arrêter.

Cette utilisation du milieu naturel est au premier chef une technique sociale au point que l'on peut parler, comme l'ont fait les historiens, d'une véritable projection spatiale des sociétés paysannes.

Bien sûr l'espace rural reflète, au premier chef, les techniques et le mode de vie du groupe qui l'a aménagé. Les distinctions dans l'utilisation des terroirs : terres arables, pâturages, forêts, vergers, pièces d'eau, espaces bâtis, renvoient à autant de techniques de production : agriculture ou élevage, techniques intensives ou extensives de production, aboutissant à

l'autoconsommation ou, au contraire, à l'agriculture commerciale, rendent compte d'autant de façons des modelages et de l'aspect particulier de tel ou tel terroir. Elles renvoient aussi à l'organisation sociale, juridique et économique de la société, sa structure socio-économique par la matérialisation durable sur le sol d'un certain nombre d'éléments sociaux et économiques : les mythes de propriété, les mythes d'exploitation, l'usage d'exploitation, report sur le sol de certains droits d'exploitation comme celui de passage ou de coupe.

D'autres traductions sont plus complexes, comme nous verrons tout à l'heure à propos de certains exemples plus précis : la notion de paysage rural défini par les géographes exprime justement ces caractères de milieu naturel doublement aménagé — socialement et techniquement — que revêt tout territoire exploité par l'homme de façon plus ou moins durable.

Des exemples : un paysage artificiel en voie de destruction, le bocage de l'Ouest. Si on lit rapidement, il est en voie d'arasement accéléré. Avec comme fonctions évidentes le drainage tout d'abord, mais également la production de bois pour le chauffage ainsi que pour la protection contre l'érosion éolienne. Par endroits s'ajoutait une fonction beaucoup plus discrète, comme dans le Finistère où l'on trouvait un certain système de tenure qui était le domaine congéable. Or, dans le domaine congéable, le teneur avait droit à une propriété quasi définitive du sol là où il y avait des superstructures, des constructions. Il avait donc tout intérêt à augmenter au maximum la superficie consacrée aux talus puisque c'était autant de soustrait au bailleur, au propriétaire.

On voit donc comment certaines formes sociales, économiques, arrivent, parfois absurdement dans nos perspectives actuelles, à se traduire sur le sol par des formes, des morphologies et des pratiques qui confèrent à ce paysage ce caractère singulier et souvent, *a posteriori*, incompréhensible ou difficile à comprendre autant qu'à justifier.

Aujourd'hui, la conséquence immédiate et évidente de la destruction du bocage est un gain de place ; cela permet la motorisation, la circulation des tracteurs, et améliore évidemment la rentabilité de ces terres ; on n'a plus besoin de bois de chauffe et on emploie des techniques de drainage plus modernes.

Il y a aussi des inconvénients, cependant, qui se feront sentir à plus longue échéance, comme par exemple, les effets de l'érosion éolienne, et là on est beaucoup moins sûr de ce que va donner la modification actuelle.

Autre exemple extrême de paysage complètement façonné, fait de main-d'œuvre : les marais asséchés ou humides, les polders qu'on trouve dans l'Ouest de la France où l'intervention de l'homme est ancienne, puisqu'elle remonte au Moyen Age — elle a été améliorée au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'aide des ingénieurs hollandais — mais où l'intervention actuelle, dans un processus naturel assez complexe, ne permet pas non

plus de voir quel sera, à long terme, le développement de ce paysage. Pourtant, il est presque impossible, aujourd'hui, d'imaginer certaines parties du littoral atlantique sans penser à ces damiers et à ces lanières du marais poitevin ou du marais vendéen si caractéristiques, si complexes et dans leur entretien et dans leur équilibre biologique et technique.

## Une œuvre longue et continue

La création de cet espace rural aménagé est essentiellement une œuvre de longue haleine, de longue durée, très lente, et continue, en ce sens que, d'une certaine manière on ne peut pas s'arrêter. Si on s'arrête, c'est la régression et la dégradation. L'évolution des formes de la morphologie agraire est une évolution très lente, et je dirai que sa caractéristique la plus frappante est qu'elle survit. Le paysage agraire survit toujours au cadre social et technique de sa création. Il y a une inertie due aux caractéristiques physiques du milieu et due aussi aux exigences du milieu biologique qui ne se change pas au rythme des modifications techniques, ce qui en fait un trésor, d'une manière générale, pour les historiens — les terroirs sont des archives ouvertes — et un casse-tête pour les aménageurs.

On a toujours affaire, lorsqu'on aborde l'aménagement actuel d'un paysage agraire, à une superposition, à un feuilletage de sociétés et de techniques souvent extrêmement anciennes.

Une autre caractéristique de l'espace rural semble peut-être encore plus pertinente à notre propos, c'est le fait que ce n'est jamais un espace inerte : l'espace rural constitue toujours un système en équilibre qui traduit le souci inconscient de toute société paysanne, qu'elle soit européenne ou autre, de conserver la nature tout en permettant à l'homme d'en vivre.

On a pu dire que l'agriculture (j'entends l'agriculture traditionnelle) n'a jamais visé à un maximum de rendement mais à un certain niveau de sécurité, et je pense que c'est vrai. En effet, si, le plus souvent, les sociétés paysannes peuvent être qualifiées de médiocres — que ce soit du point de vue de la rentabilité économique de ses techniques, de son mode de vie — du moins ces sociétés ont-elles toujours su instituer et respecter un certain équilibre entre l'homme et le milieu physique qui l'entoure et dont il vit.

En Europe occidentale, ces systèmes en équilibre ont cependant le plus souvent connu des évolutions particulières, illustrées notamment dans cette région du littoral de la Méditerranée. En effet, pendant très longtemps, il y a eu un équilibre relativement facile à instituer et à observer dans la mesure où les hommes n'étaient pas trop nombreux, où guerres, famines, épidémies, insécurité politique se chargeaient de les décimer périodiquement et de les maintenir dans les limites des ressources naturelles relativement faciles à exploiter ; mais, surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle,

on a enregistré une certaine sécurité, une amélioration des conditions de vie, qui, par voie de conséquences, ont entraîné une véritable révolution démographique.

## Les changements d'un paysage

L'œuvre d'Emmanuel Leroy-Ladurie, qui vient de sortir récemment et qui porte sur l'histoire sociale et économique du Languedoc, illustre admirablement ce processus. Que se passait-il ?

Les sociétés, les communautés paysannes ont commencé à se surpeupler, en quelque sorte, alors que, par ailleurs, et les techniques de production et le champ de vie sociale — communications avec l'extérieur — restaient sensiblement les mêmes. Il a donc fallu trouver de quoi nourrir ces bouches supplémentaires : petit à petit, et surtout dans les zones difficiles, dans les zones montagneuses, on a été amené à mettre en culture des ressources de plus en plus marginales, qui demandaient un investissement de plus en plus considérable, d'où ces champs qui grimpaient de plus en plus haut sur les pentes, d'où les charges pastorales qui s'accroissaient, d'où le défrichement et la constitution de paysages agraires nouveaux, infiniment plus complexes, plus fragiles d'équilibre et plus difficiles d'exploitation que ceux qui étaient antérieurement utilisés.

Ajoutons-y une demande croissante de moyens monétaires, de produits à commercialiser, et on mesurera d'autant mieux l'ampleur obligée de cette mise en œuvre de ressources de plus en plus marginales obtenues, soit par déforestation, soit par défrichement de pentes escarpées dans des régions tout à fait rocheuses, où il a fallu parfois constituer jusqu'au tiers du sol uniquement en réserves de dépierrage ; d'où aussi, et particulièrement dans les régions méditerranéennes, le recours à des revenus d'appoint facilement mobilisables : les troupeaux d'ovins et de chèvres qui se sont alors notablement accrus, source de biens monnayables et de produits permettant la soudure, mais aussi source de destruction pour le paysage.

Or, un paysage aménagé, exploité et qui se dégrade (et je ne pense pas que les techniciens me contrediront) c'est beaucoup plus grave dans une nature qui n'a pas encore été défrichée, qui est restée à un état plus ou moins spontané. La désertification est un processus souvent irréversible. Pour un exemple de réaménagement réussi comme le Neguev israélien, où des portions considérables sont à l'heure actuelle remise en valeur, on peut citer d'innombrables exemples où la pente n'a jamais pu être remontée.

Sans aller jusqu'à la désertification proprement dite, comme c'est le cas dans la tranche saharienne ou dans le Moyen-Orient, l'abandon d'un milieu cultivé déclenche des processus en chaîne. Nous avons vu hier soir l'exemple de la Vanoise : lorsqu'on ne fauche plus, un tapis végétal parasite s'instaure qui facilite les avalanches et les destructions se répercutent

jusque dans les vallées. Un autre exemple nous est fourni par la Corse où, lorsqu'on n'a plus cultivé les espaces désertiques supérieurs, la place a été prise par ces maquis si faciles à allumer, et, aujourd'hui, le désert ne fait que progresser. On pourrait citer d'autres exemples de massifs forestiers.

Certes, en Europe, les désertifications et les abandons de terroir ne sont pas chose neuve. Pour simplifier, on trouve une vague considérable à la fin du Moyen-Âge, au *xiv<sup>e</sup>* et au *xv<sup>e</sup>* siècles, consécutive à la guerre de Cent Ans. On a une deuxième vague entre 1560 et 1720. On connaît son ampleur et ses conséquences beaucoup mieux dans des pays comme l'Allemagne, l'Angleterre où des recherches ont été menées à ce propos depuis très longtemps beaucoup mieux qu'en France où les recherches à ce sujet sont récentes. On commence ici tout de même aussi à mesurer déjà l'ampleur et les conséquences de ce phénomène.

La troisième vague de désertification et d'abandon est celle qui affecte, depuis la fin du *xix<sup>e</sup>* siècle surtout, les régions agricoles de montagne et immédiatement inférieures.

## L'équilibre ville-campagne

C'est, je crois, sur ce processus, qui ne commence pas d'aujourd'hui ni même depuis la toute récente période de modernisation, que les aménageurs auront à s'arrêter un peu lorsqu'ils choisiront les zones à conserver ou à réaménager, parce qu'il me semble que ce sont ces zones-là qui posent, d'une certaine manière, les problèmes les plus critiques et les plus exemplaires aussi. Mais, l'espace rural constitue un système d'auto-équilibre intime entre l'homme, le sol, la biologie animale et végétale, il est un autre aspect d'équilibre qu'il faut considérer et qui aujourd'hui change radicalement. Je pense à l'équilibre qui existait autrefois — du moins un certain équilibre différentiel — selon les régions — et que reflétaient les rapports entre les campagnes et les villes. En gros, on peut dire que cet équilibre n'est plus une réalité depuis quelques décennies seulement. Des travaux tels que ceux de Juillard, en particulier, et d'autres géographes français, l'attestent d'une façon assez peu sujette à contestation. C'est éminemment à la suite de la révolution industrielle et de ses répercussions sur l'agriculture (augmentation radicale de la productivité des activités urbaines par rapport à la productivité du travail agricole, mécanisation, expansion et rapidité nouvelles des moyens de transport, développement des aires urbaines elles-mêmes, attraction de la main-d'œuvre) que l'équilibre ancien a été rompu et qu'un déséquilibre s'est installé un peu partout, déséquilibre qui ne fait que s'accroître et qui a multiplié ses effets déjà bien connus sur l'espace rural. Le cas le plus courant est celui du divorce entre l'évolution de la ville et celle de la campagne environnante, ce que les géographes appellent la ville insulaire : l'organisme urbain ou industriel grandit comme une sorte de corps étranger qui vit en stérilisant ses environs au lieu de les féconder.

## La friche sociale

On relèvera dans notre perspective les migrations des éléments ruraux les plus jeunes et les plus dynamiques vers ces pôles urbains. On constate également l'affaiblissement des liens organiques quotidiens entre la ville et son environnement immédiat, notamment pour ce qui est du ravitaillement urbain d'un côté et des investissements de la ville dans la campagne environnante de l'autre : d'où contraction de terres labourables et progrès de ce qu'on appelle la friche sociale, en parallèle au progrès territorial anarchique de la ville, comme on peut le constater, en Lorraine du Nord, autour de Clermont-Ferrand, autour de Peage-de-Roussillon, dans la Rhénanie allemande où se forment des agglomérations usinières rurales. La terre est là, les habitants sont là, mais la terre n'est plus cultivée et tombe à l'abandon, friche que l'on peut opposer à la friche de dépeuplement comme celle qui s'instaure dans le Massif Central ou dans certaines régions alpines.

Le développement de l'urbanisation continue de la Côte d'Azur a pour conséquence un processus analogue de friche sociale. Processus étudié il y a quelques années par Bernard Kayser, à Toulouse, où l'on voit une population rurale stable mais qui, en réalité, n'est plus une population agricole puisqu'elle est remplacée dans les villages de l'intérieur par des éléments dont le mode de vie, les activités sont à l'extérieur, d'où : chute d'activité agricole, donc de l'entretien du paysage ; modification du domaine bâti, surtout avec ses conséquences catastrophiques que l'on peut voir partout dans les villages de Provence et de la Côte d'Azur — je pense que M. Rivière en parlera demain — ; et dégradation profonde, catastrophique du paysage aménagé, que ce soit le couvert forestier ou ses merveilleuses collines travaillées.

Ce processus de dégradation par stérilisation de l'activité agricole et par instauration des friches sociales, guette surtout les régions où un développement économique accéléré s'est produit, face à des campagnes peu peuplées, vivant dans un milieu naturel difficile ou présentant des structures économiques et sociales vieilles et déjà désorganisées.

En ce sens, ce concept quasibiotopie dans lequel on trouve la friche sociale, est un instrument de prévision et, par là, de prévention valable. On peut diagnostiquer un certain nombre de situations correspondant à cette configuration et on peut à peu près, à partir de là, prévoir ce type d'évolution.

Cette stérilisation par la ville insulaire et anarchique n'est pas la seule répercussion possible. Il y en a d'autres. J'ai choisi la plus frappante. Je me contenterai d'évoquer la ville que l'on peut appeler urbanisable, celle qui est capable d'inclure un espace non seulement rural mais agricole, où l'on pratique une certaine agriculture interstitielle. Malheureusement, je dirai que les exemples manquent sur le territoire français ; on les trouve plutôt dans les environs d'une ville comme Bâle, comme Zurich ou

dans certaines régions du centre de l'Allemagne, ou encore en Hollande. Je pense que M. Flandin reviendra là-dessus avec plus de détails.

## On ne conserve pas un lieu sans conserver ses habitants

Dans ces perspectives, quelles sont les conditions de la conservation d'un espace agricole créé par l'homme, que l'on souhaite inclure dans un périmètre de conservation ?

Dégradation physique, dégradation humaine : un espace entré dans ce cercle vicieux peut-il fournir un support à un parc régional ?

Si on ne conserve pas un certain nombre d'éléments autres que les éléments purement physiques, il me semble que cela ne peut se faire que pour peu de temps. On voit ce qui se passe dans les régions où une activité touristique, saisonnière ou permanente, une activité de loisirs, se sont implantées massivement sans égard pour ce qui se passait avec le support naturel, avec ses habitants et avec les activités qu'ils avaient aménagées et perpétuées. C'est la catastrophe. On voit ce qui se passe dans les massifs forestiers de Provence. Mais il y a aussi d'autres exemples tel que celui observé par M. Blanc dans la lande bretonne où ces merveilleux paysages de promenade préudent en quelque sorte à de sérieuses catastrophes végétales, biologiques dans peu d'années.

Il me semble — et c'est une affirmation un peu brutale que je me permets d'annoncer devant vous pour ouvrir la discussion, il me semble inconcevable de songer à conserver dans le plein sens du mot, c'est-à-dire à maintenir vivant un ensemble physique, biologique sans lui conserver en même temps ceux qui l'ont fait, les hommes et leurs activités.

Il me semble aussi que, de même qu'on ne peut pas concevoir une conservation de l'espace sans la conservation de certains hommes et de leurs activités, on ne peut pas envisager le découpage de ces zones sans se poser la question de l'échelle.

Certes, on ne peut pas avancer de chiffres absolus pour un minimum, pour un maximum de superficie et de densité d'occupation et d'utilisation de l'ensemble sous forme de parcs régionaux ou autres ; mais c'est là, peut-être, l'un des problèmes les moins bien connus qui permettrait néanmoins de faire les travaux de prévisions les plus appropriés. On devrait en effet poser alors la question de l'optimum, du seuil minimal et du seuil maximal à assigner en superficie et en densité d'occupation à un ensemble que l'on souhaite inclure, dont on souhaite faire un espace rural.

Il est absolument évident — M. Betolaud le faisait remarquer — que dans le cas d'une mise en valeur,

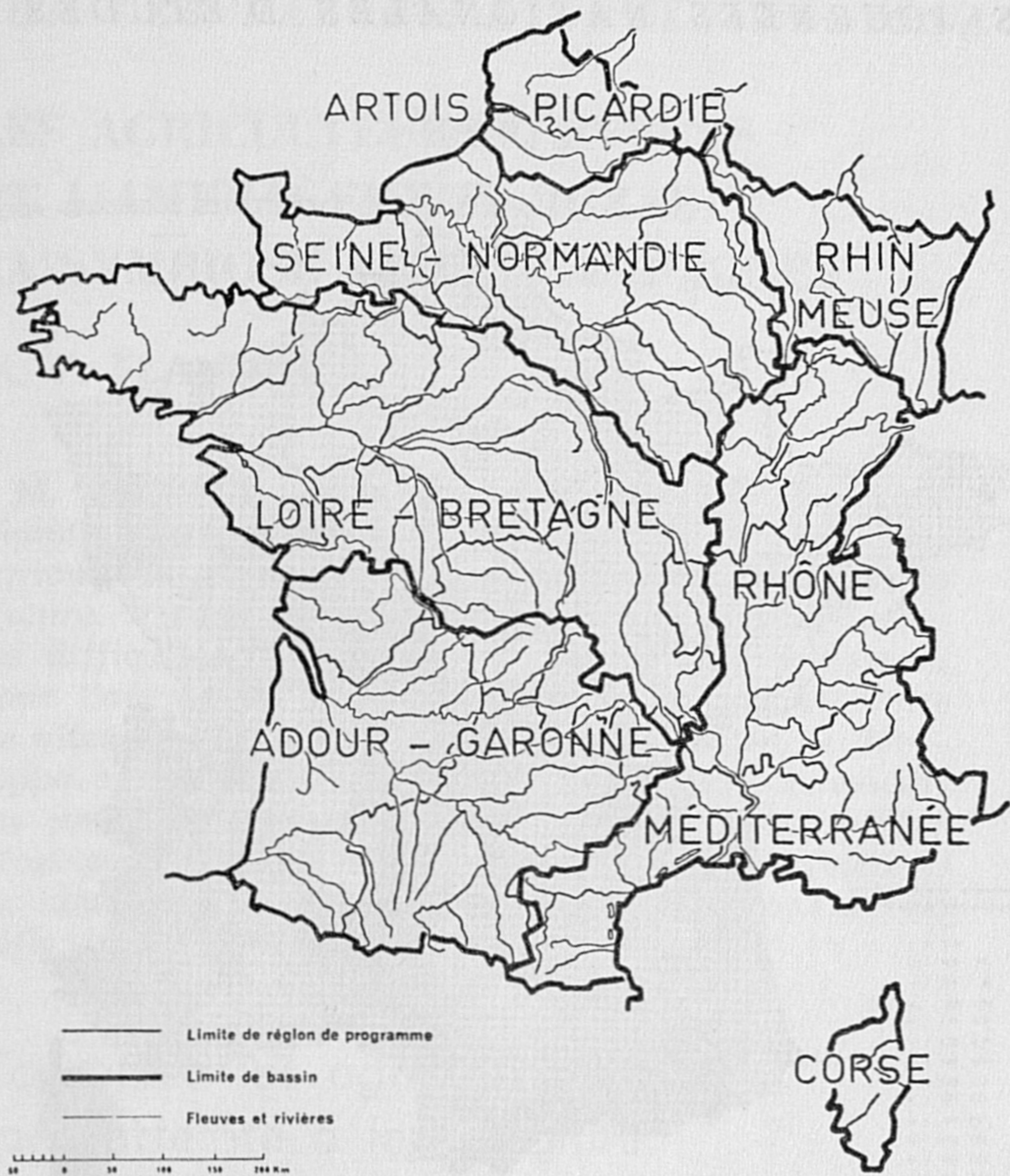
certaines activités complémentaires appellent à la fois des investissements techniques et des agglomérations humaines considérables : les stations de ski, par exemple. Quel est le support de superficie minimum permettant de faire coexister un milieu naturel réservé et un foyer de convergences et d'activités d'urbains en vacances, sans que les deux interfèrent d'une façon négative, sans que le support territorial soit abîmé ? Inversement, au-dessus de quelle superficie s'arrête l'assistance possible de l'aménageur planificateur de l'économie nationale, lorsqu'il s'agit de maintenir les activités indispensables pour que cet espace, qui est un espace humain formé de la main de l'homme et dont les caractères apparemment les plus naturels sont des caractères artificiels, non seulement soit préservé, au regard des paysans, pour la saison à venir, mais pour une période relativement longue ?

Voici les quelques questions que je voulais poser qui, j'espère entraîneront, non seulement des interrogations mais aussi un certain plan de travail pour la communauté de réflexion qui sortira, je le souhaite, de ces journées.

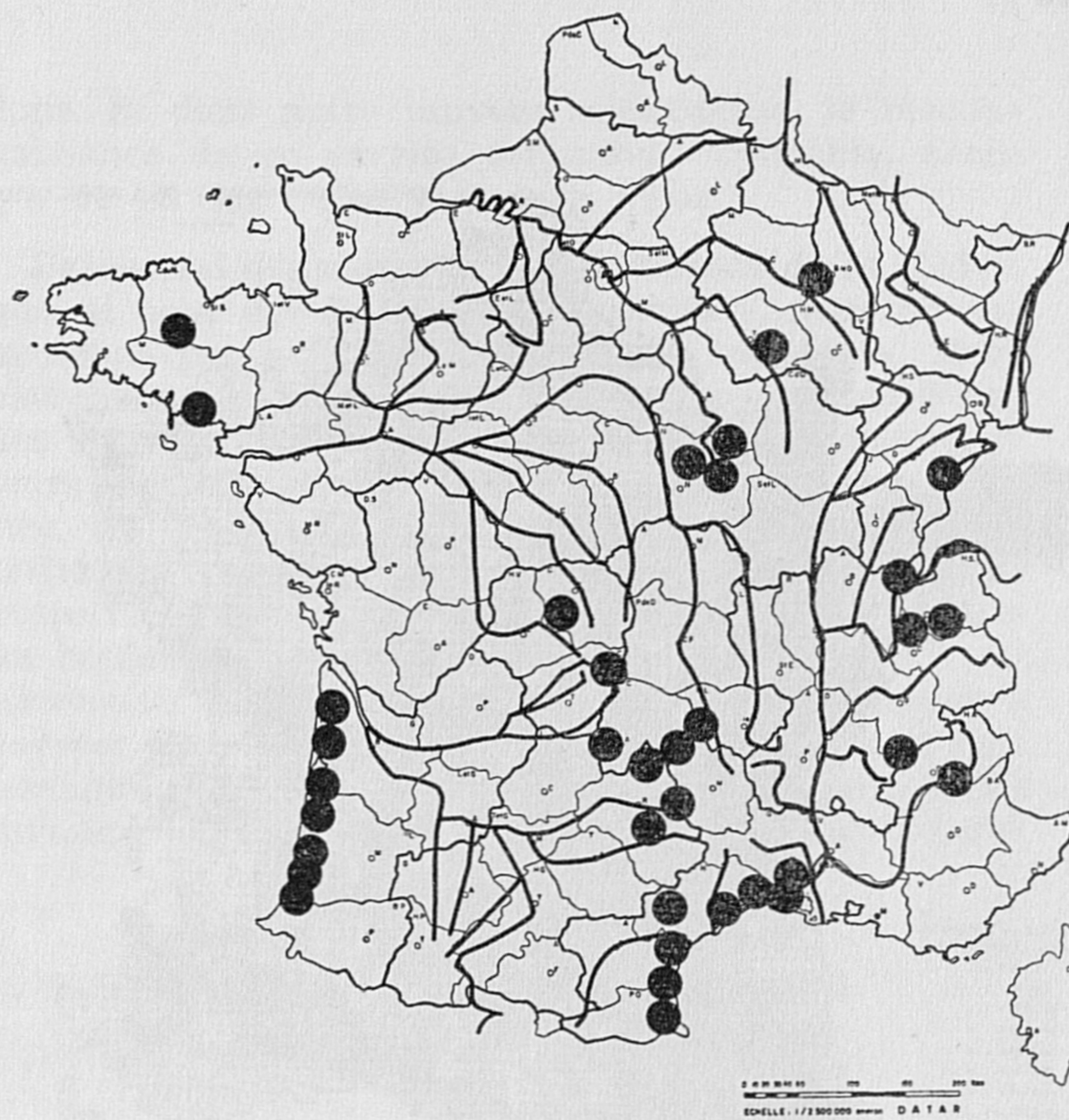
M. G. MONNET. — *M. Chiva a évoqué l'importance des photographies aériennes dans la connaissance du terroir ; il vient de nous faire un voyage à travers l'espace et à travers le temps, qui, très rapidement (trop rapidement à notre gré) nous a permis à la fois de voir l'importance de l'homme dans l'organisation de ce terroir, et j'ai noté cette formule : « les terroirs sont des archives ouvertes ». C'est évidemment une très belle phrase et très vraie. Ensuite, il nous a montré la phase de dégradation dans laquelle nous étions engagés, spécialement depuis la révolution industrielle. Sa conclusion me paraît également très fondée, puisque c'était notre démonstration, l'an dernier, de l'aménagement de l'espace rural mais au profit de l'homme. Il est inconcevable de conserver l'espace rural sans conserver les hommes et leurs activités. Il est bien évident que c'est là pour nous le fonds du problème, et je crois que, précisément, ce sont ces aspects là que va traiter maintenant M. Pierre Flandin.*

M. CHIVA. — *Une simple information : à côté de cette salle, M. Antoine a fait apposer un certain nombre de cartes concernant essentiellement la distribution de faits humains, de l'espace rural en France. Ces cartes proviennent d'un ouvrage actuellement sous presse qui est le premier atlas sociologique et économique de la France rurale, entrepris sur l'idée et sous la direction d'Henri Mendras. C'est un instrument qui est le premier de ce genre, qui est destiné justement à poser les termes du problème lorsqu'on aborde des discussions comme celles qui ont lieu ici, à savoir quelles sont les zones vides, les zones pleines, démographiquement parlant, les zones en crise, etc. Ceux que cela intéresse pourront trouver, dans ces quelques spécimens, des éléments de réflexion assez utiles.*

**GRANDS BASSINS FRANÇAIS**



**PRINCIPAUX PLANS D'EAU**

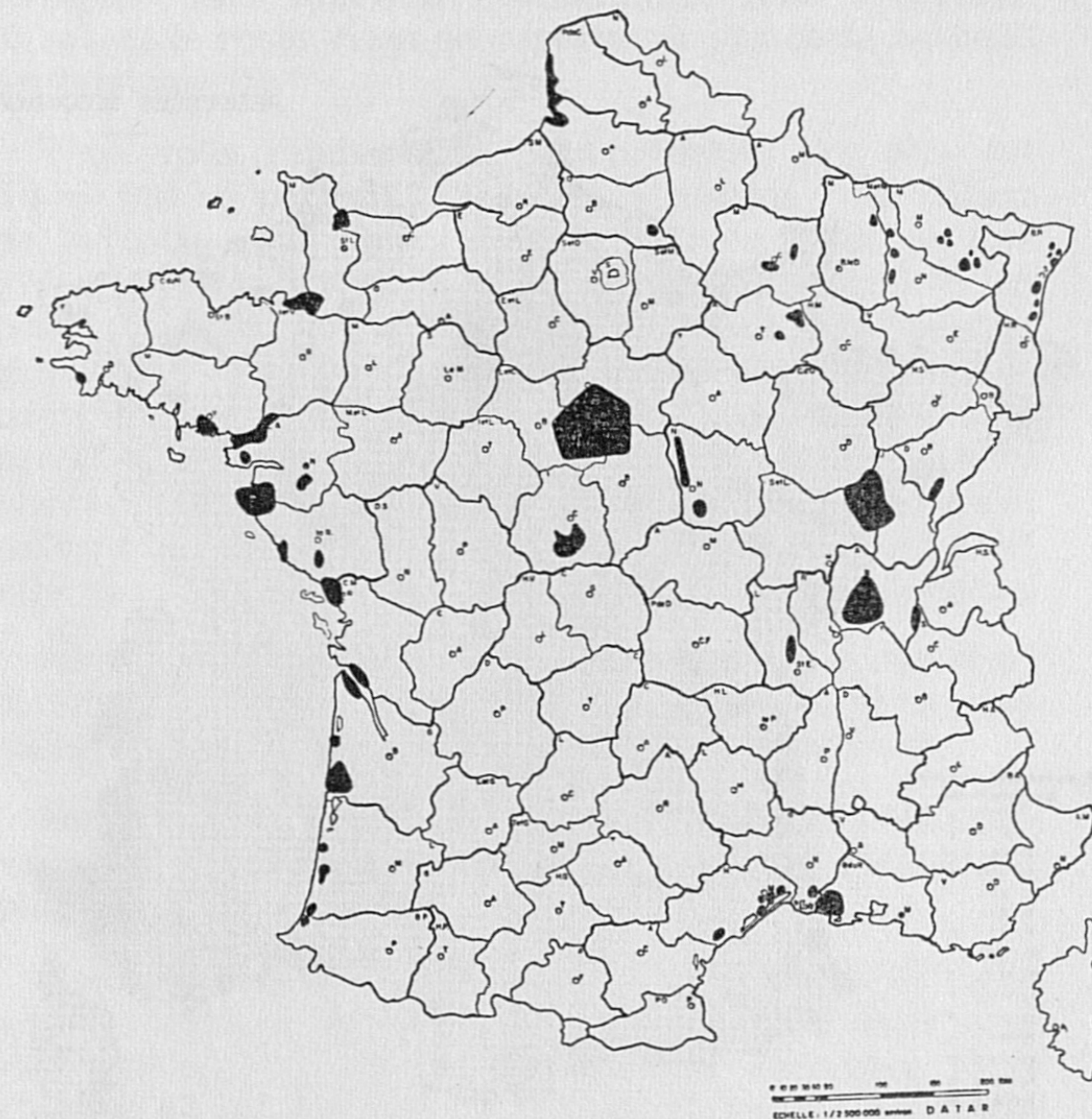
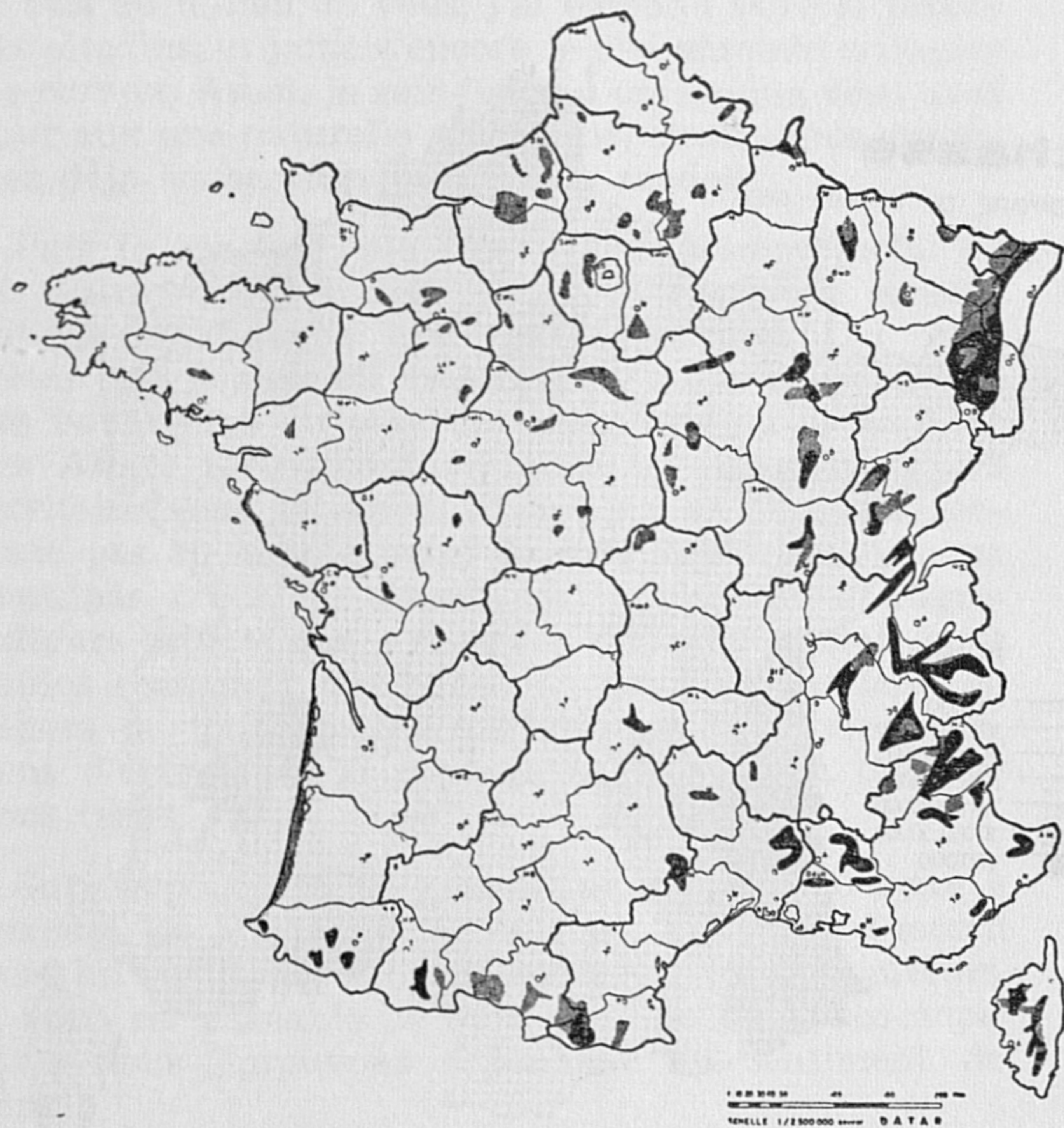


*d'après la carte Michelin au 1 millionième.*

**LES FORETS DOMANIALES ET COMMUNALES DE FRANCE**

dont la superficie dépasse 5.000 hectares

**LES MARAIS**

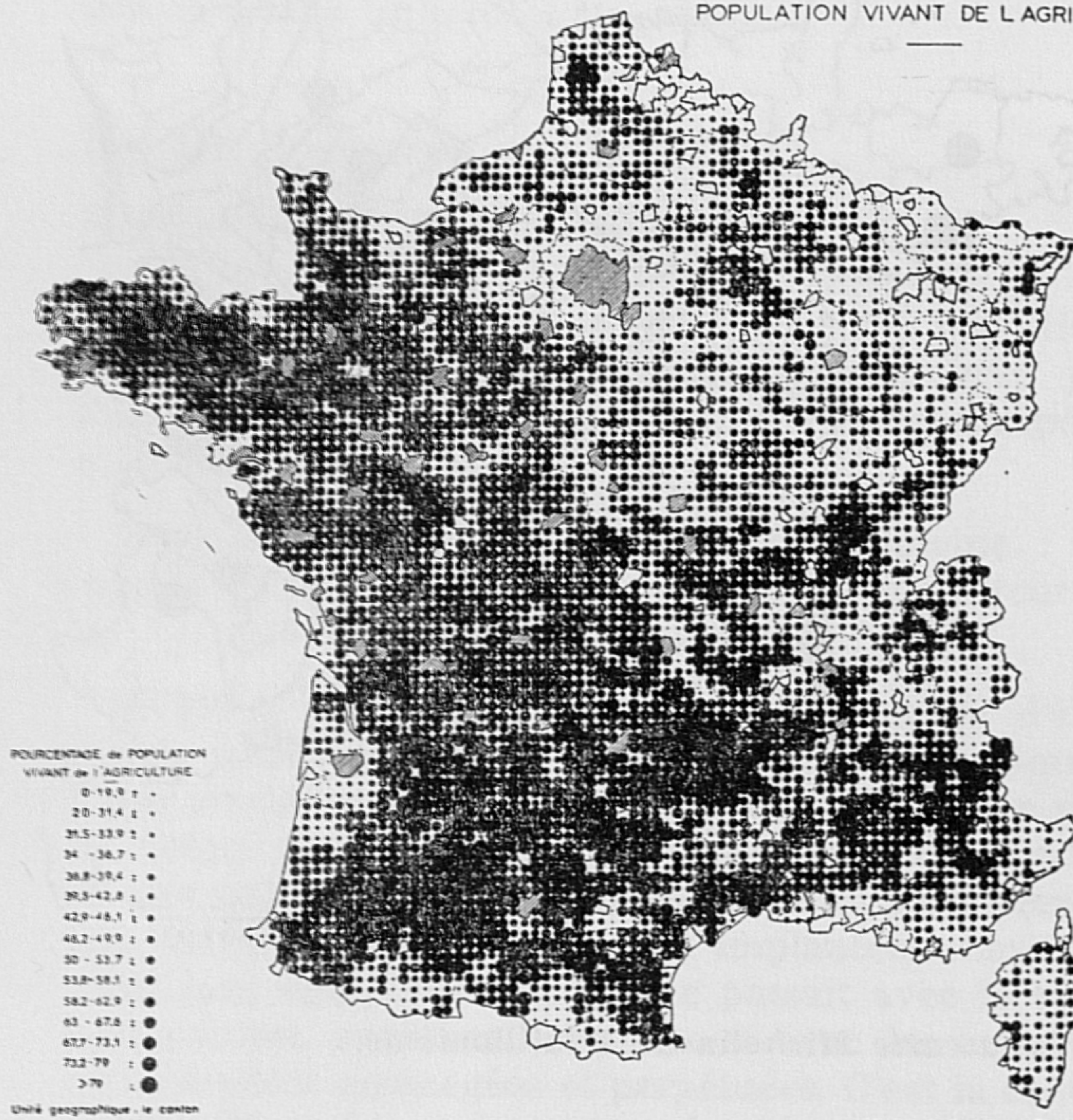


- Forêts domaniales
- Forêts communales

*d'après les documents du bureau M.A.R.*

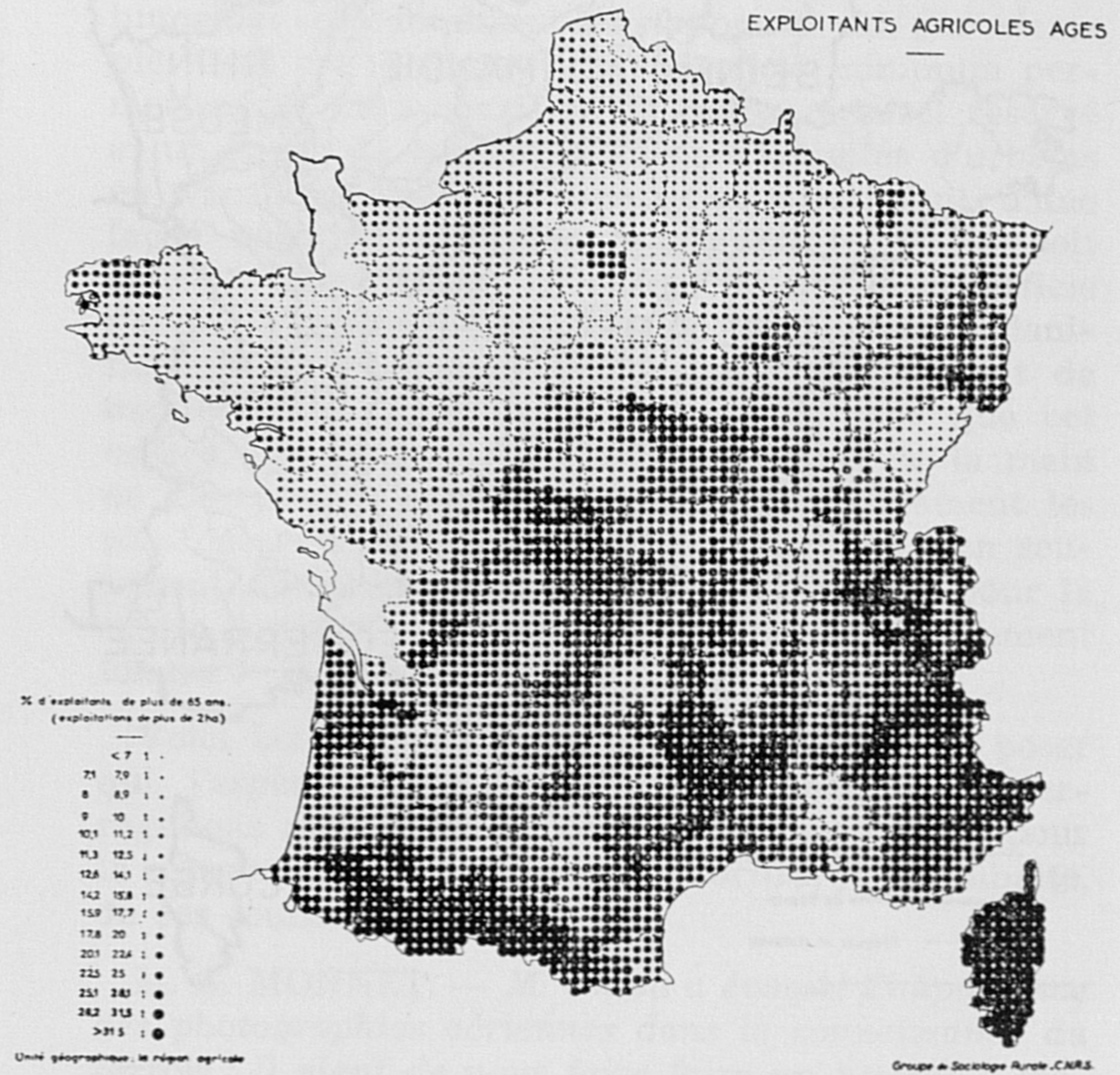
*d'après la carte forestière de la France de M. J. Carrier (1949).*

POPULATION VIVANT DE L'AGRICULTURE



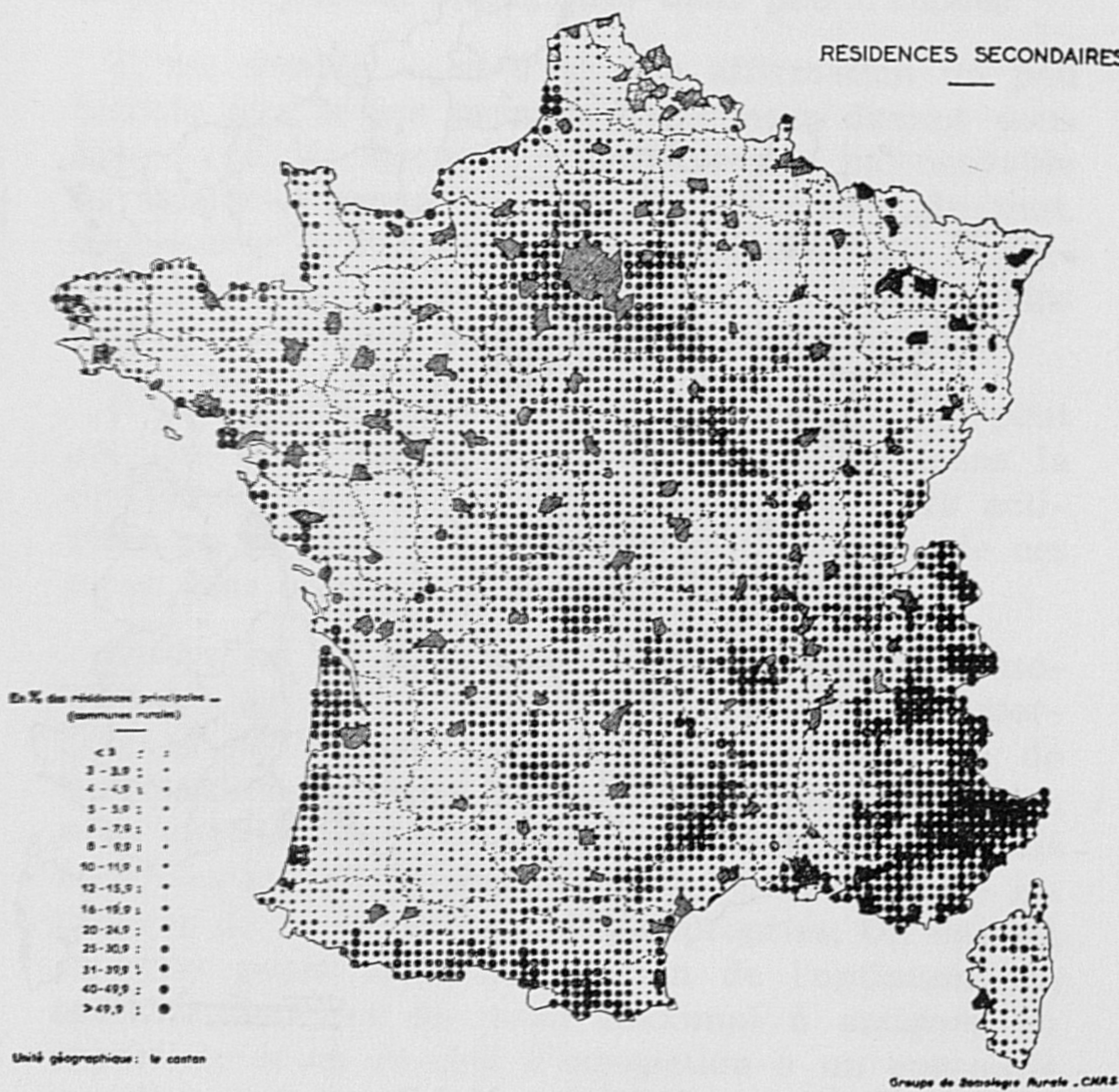
Extraits de l'Atlas à paraître de sociologie rurale.

EXPLOITANTS AGRICOLES AGES



Extrait de l'Atlas à paraître de sociologie rurale.

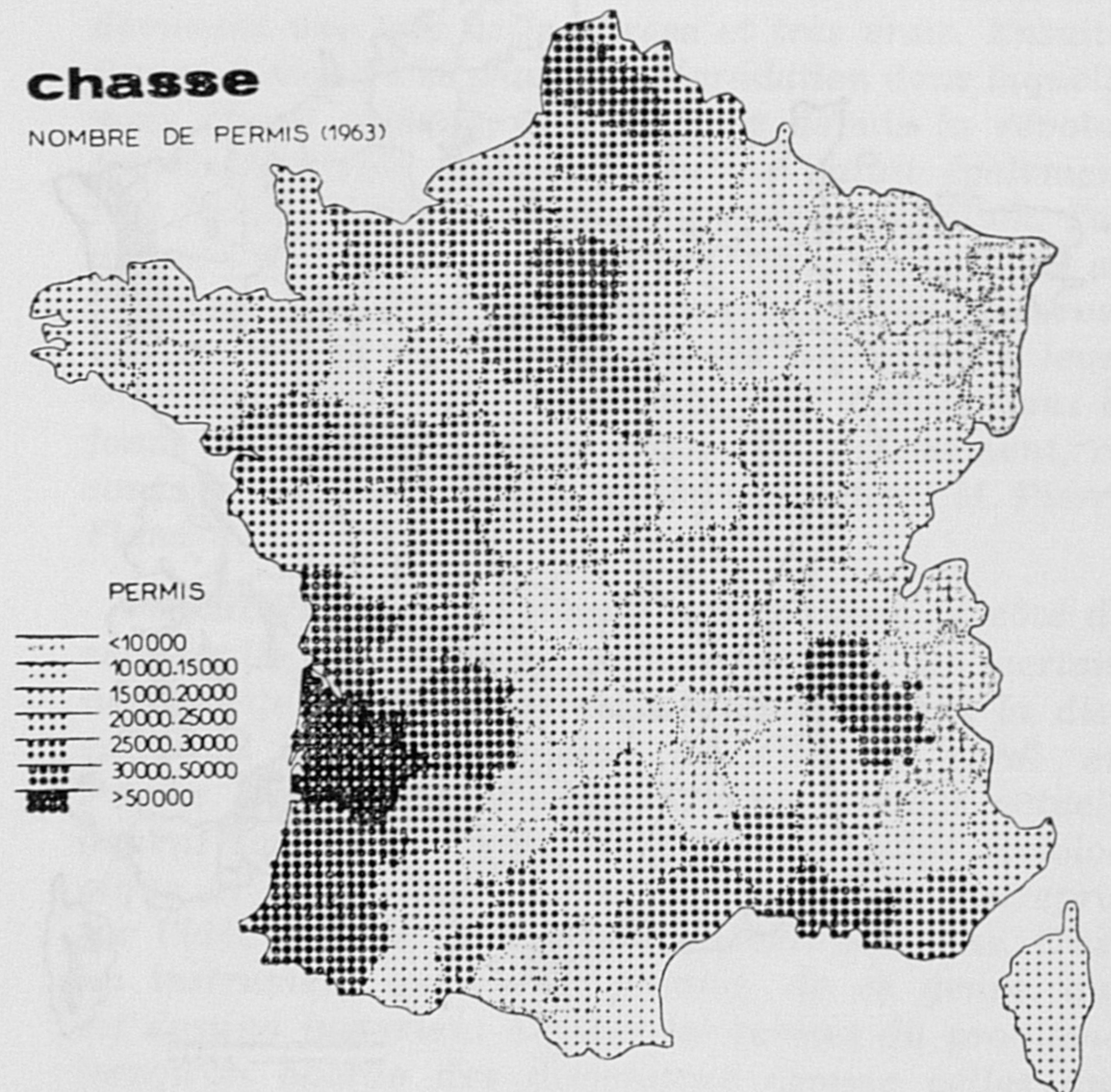
RESIDENCES SECONDAIRES



Extrait de l'Atlas à paraître de sociologie rurale.

**chasse**

NOMBRE DE PERMIS (1963)



Source : DATAR, min. de l'Agriculture. Dessin : C.A.E.S.

## LES AGRICULTEURS-ELEVEURS ET L'AMENAGEMENT RURAL LA SYMBIOSE VILLES-CAMPAGNES

M. P. FLANDIN

M. MONNET. — *Je donne la parole à M. Pierre Flandin, que vous connaissez tous. Il est à la fois agriculteur et maire d'une petite commune de la Nièvre. Vivant en milieu rural, il en connaît toutes les difficultés. Il travaille utilement, non seulement pour l'avenir de cette région qui n'est pas en perte de vitesse puisque le Charolais, au contraire, se développe et est considéré, en France, comme le modèle du jour, mais pour la France rurale tout entière. C'est pour elle que M. Flandin réfléchit, s'inquiète et va nous le dire en nous indiquant les raisons de ses réflexions et de ses inquiétudes.*

### Conserver les agriculteurs sans atteinte à leur dignité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas seulement comblé par l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant vous pour vous exposer des problèmes terre à terre, car, depuis que je suis au milieu de vous, j'ai entendu faire le procès des citadins, et jamais encore je n'ai entendu critiquer les ruraux. Aussi, je suis fondé à croire que vous avez pour eux une naturelle sympathie, et que vous appréciez déjà les services qu'ils vous rendent.

Puis je constate que des exposés, comme celui de M. Chiva tout à l'heure, insistent sur cette conservation de l'homme qui vous préoccupe. Car vous n'êtes pas seulement préoccupés de la conservation des bouquetins du parc de la Vanoise ou de la flore des Alpes. La population humaine dispersée sur le territoire vous intéresse également, et ne vous intéresse pas au simple point de vue folklorique. On ne veut pas créer, je pense, des « réserves » d'agriculteurs comme des « réserves » d'Indiens. Mais vous voulez conserver des habitants qui vous rendent, en dehors de tous aspects folkloriques, le service éminent d'entretenir le paysage et la terre à laquelle vous tenez.

Sur ce point, je ne pourrai ajouter rien d'autre à l'exposé de M. Chiva. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur la nécessité de conserver les agriculteurs. Il nous est agréable de voir que l'on s'en préoccupe. Mais nous éprouvons cependant un sentiment de gêne :

Nous sommes fréquemment accusés d'être les assistés de la nation parce que, probablement, on n'éprouve pas très exactement les services que nous lui ren-

çons. Et dans notre univers scientifique, la méconnaissance de ce service est assez explicable, parce que ce service ne se « mesure » pas.

J'ajouterai donc simplement à l'exposé de M. Chiva, que, si nous devons être « conservés », nous ne demandons pas à l'être comme des « assistés ». Nous cherchons, au contraire, à trouver les moyens d'être des citoyens « à part entière », capables d'assumer leurs fonctions, en comptant dans une mesure justifiée, sur la solidarité nationale, sur la complémentarité des fonctions, pour que nous puissions assumer notre tâche sans être accusés d'être une charge, voire un boulet à traîner pour l'économie nationale. Il est nécessaire que les agriculteurs puissent continuer à exercer leur métier et à remplir leurs fonctions économique et sociale. Il est également nécessaire qu'ils puissent le faire sans être blessés dans leur dignité.

### Un rôle essentiel des agriculteurs : l'aménagement spontané

Un phénomène apparaît immédiatement. Cet aménagement dont nous sommes les artisans, dont nous sommes les créateurs perpétuels, nous ne le faisons pas comme tel ; c'est quelque chose qui se superpose à notre activité. Nous faisons, si j'ose dire, un aménagement spontané, un aménagement involontaire. Notre premier objectif n'est pas d'aménager. Nous exerçons une fonction économique, nous cultivons le sol, et le reste vient se superposer sur cette activité professionnelle.

Vous vous rendez fort bien compte, car cela est dit et publié partout, que cette « nature » au milieu de laquelle vous aimez à vous trouver, c'est un don gratuit. Mais je voudrais seulement insister sur un point qui me paraît capital. Cela n'est pas un don gratuit de la nature puisque, depuis un jour malencontreux, chacun sait que, livrée à elle-même elle produit, des ronces et des épines. Et nous avons vu encore hier soir, sur les diapositives de la Vanoise, qu'encore aujourd'hui, si elle est livrée à elle-même, elle produit des ronces, des épines et des avalanches.

Alors, ces dons sont bien gratuits, mais résultent directement de notre activité, ce sont les dons gratuits, non pas de la nature, mais des agriculteurs.

Nous avons évidemment une influence déterminante sur le paysage. Nous l'avons à titre individuel. Nous l'avons à titre collectif.

Nous choisissons les cultures ; il dépend de nous que la terre ait ses couleurs. Si, en effet, vous avez des champs de lin bleus dans les Flandres, si le Centre de la France se couvre en avril du jaune des colzas, et plus tard des tournesols, si vous avez le rose des sainfoins, le rouge des trèfles et l'or des blés mûrs, c'est aux agriculteurs et à leurs décisions que vous le devez. Mais il est évident que tout cela n'est pas fait dans un but esthétique et pour la poésie. Cela ne fait que se superposer sur notre travail pro-

fessionnel. Et souvent, nous ignorons nous-mêmes la poésie qui en émane. On sait, depuis Virgile, que nous ne connaissons pas nos bonheurs.

Cet aménagement spontané, corollaire de notre activité principale, est extrêmement important, car il intéresse une étendue considérable, même dans le cas où l'homme paraît le moins toucher à la nature, dans le cas de la « pastorale » qui était sa première activité, et qui reste encore si importante. Même lorsque nous laissons les prairies vous donner tous ces verts qui sont la couleur fondamentale de la campagne, et qui revêtent, heureusement pour le spectateur, des tons extrêmement variés dans l'uniformité de la couleur, nous sommes encore des créateurs de paysage. Même sans y toucher, ou très peu, nous sommes ses conservateurs par l'exploitation, par la pâture et par la fauche. Vous vous préoccupez justement de maintenir cette activité pastorale particulièrement essentielle pour le paysage, dans certaines régions. Mais elle reste liée, elle aussi, comme toutes les activités de l'agriculture, à la présence et au maintien des hommes.

## Les collectivités locales aménagent par vocation naturelle

Puis nous aménageons aussi à un autre stade. C'est-à-dire que, au-delà de l'exploitation individuelle, la commune rurale, première collectivité de base, aménage, elle aussi, le territoire depuis un temps immémorial. Elle aménage sur un autre plan que l'agriculteur individuel, avec d'autres fonctions. Ne se préoccupant pas directement de l'exploitation du sol, elle est au service de ses habitants, de ses occupants. C'est elle qui crée le chemin, qui l'entretient, et c'est elle qui veille aux services municipaux ; c'est elle qui veille à l'école. C'est elle qui veille en principe à l'application souvent négligée des arrêtés préfectoraux. C'est elle, en somme, qui met au service des habitants qui peuplent ce territoire, un certain nombre de facilités sans lesquelles les habitants ne restent pas.

A vrai dire, là aussi, cette fonction est quasi naturelle, quasi spontanée, parce que nous avons pratiqué ce genre d'aménagement jusqu'aux temps modernes, plutôt avec le premier objectif de SERVIR une population. Aujourd'hui, étant donné l'importance qu'a pris l'objet lui-même par rapport au sujet, peut-être devrait-on renverser la proposition et dire qu'au fond, au lieu de servir la population, ce qui nécessite cet aménagement, nous aménageons d'abord, avec pour conséquence le service de la population. La proposition renversée ne va pas changer fondamentalement les relations en cause. Mais il est bien possible que les municipalités exercent dans l'avenir, avec un soin jaloux et une autorité plus grande, un service qu'elles ont jusqu'à maintenant assuré avec discrétion et modestie.

Et puis cet aménagement spontané est doublé par un aménagement absolument volontaire, avec des

butts très précis, très délibérés de service de personnes étrangères à la commune, notamment par le canal du tourisme. Cet aménagement plus récent, s'est développé dans les dernières années avec énormément de dynamisme.

## Carence d'aménagement dépérissement des fonctions

Mais d'abord, ces fonctions, estimez-vous que nous les exerçons comme il faut ?

Je serais tenté de le croire, puisque je n'ai entendu aucune critique à l'égard des municipalités, des maires ou des agriculteurs. Alors, si vous le voulez bien, je vais moi-même faire un peu d'autocritique, et vous dire très franchement ce qui, justement dans ces fonctions d'aménageur, nous paraît en péril, ce que nous négligeons, à notre corps défendant, et ce que nous souhaiterions faire mieux.

Car enfin des critiques s'amorcent tout de même sinon dans cette enceinte, au moins déjà dans la presse. Au mois d'août dernier, ce qui est récent, je lisais dans une revue un article sur le tourisme équestre. Et l'auteur se plaignait dans des termes que je tiens à vous rapporter avec précision. Il disait :

« La plupart des jolis petits chemins indiqués sur la carte, envahis d'une folle végétation, ne sont plus praticables. »

Je pense qu'il y a dans ce cas faute des agriculteurs et de la municipalité en cause. Remarquez que l'auteur ne pousse pas plus loin sa critique. Il conseille simplement à ses lecteurs d'aller voir, de faire une reconnaissance à bicyclette avant de se lancer à cheval. C'est une demi-solution, parce que, effectivement, il serait plus efficace de nettoyer le chemin que de venir voir s'il est sale. Mais, très précisément, c'est là que commence « le problème » ; il n'y a pas de raison pour que cela ne soit pas non plus un problème pour les agriculteurs.

Si nous voulons bien y réfléchir, ce phénomène est un dépérissement des fonctions. Nous n'assurons plus aujourd'hui avec suffisamment d'efficacité les travaux, les charges, les fonctions qui ont été détenus avec plus de bonheur par des générations qui nous ont précédés.

Cela a des causes. La raison principale en est dans le dépérissement rural, dans cette perte de population.

Pour tout le monde, il est facile de comprendre, je crois, que dans une exploitation agricole il y a un travail directement productif qui est appliqué au sol, pour en tirer le produit commercialisable. Il y a également tout un travail d'entretien souvent très important, qui est improductif. Dans l'exploitation agricole elle-même, ce travail improductif est déjà négligé. Bien sûr, cela ne paraît pas si l'on va de Chartres à Orléans, en traversant la Beauce. Là, le travail improductif est réduit au minimum ; les fos-



sés d'écoulement, les bordures de bois sont peu nombreuses. Dans la plaine, règne ordinairement une productivité maximum avec des charges vraiment minimales.

Mais les problèmes sont différents dans une exploitation dont le sol est jalonné par des kilomètres de haies et qui peut avoir des kilomètres de fossés à entretenir. Les charges varient considérablement d'une exploitation à l'autre. Et ce qui est vrai entre deux exploitations de superficie égale, mais qui n'ont pas la même topographie, la même configuration, les mêmes charges, est aussi vrai des communes appartenant à des régions très différentes.

On peut alors se poser la question : que va-t-il se passer dans ces circonstances ?

Ce qui se passe, c'est d'abord l'abandon du travail improductif : c'est une espèce d'enfrichement subaigu qui n'est pas la « friche sociale », qui n'est pas encore la friche de dépeuplement, mais qui est un premier symptôme de la difficulté des agriculteurs pour venir à bout de leur travail. Car il ne faut pas penser que c'est par paresse, par négligence ou par goût des friches ou des roseaux, par goût des bruyères ou des végétations folles qu'ils laissent leurs bordures de chemin, leurs bordures de bois, leurs banquettes non fauchées. Non. C'est par une certaine impossibilité de faire face au travail improductif, quand le travail productif est déjà lui-même si absorbant. Nos ancêtres, qui étaient nombreux sur le territoire que nous occupons ont pu venir à bout de ces travaux. Et je dirai même beaucoup plus : ils étaient nombreux, et pendant longtemps, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et même un peu au-delà, la campagne avec un peuplement croissant, a cherché au contraire des moyens de s'occuper. On a recherché du travail et on en a créé. On a planté des arbres. On a mis des noyers au milieu des champs, que les générations suivantes allaient arracher pour faire passer les machines. On a planté des haies qu'il faudrait tailler, élaguer, des arbres fruitiers que l'on coupe aujourd'hui pour éviter leur entretien.

A l'échelon municipal également, il y a une dégénérescence du même ordre. Vous savez bien qu'il n'est pas facile, pour une municipalité, de trouver un cantonnier actif. Et puis, même si par hasard vous avez découvert un homme susceptible de consacrer à cette tâche une certaine ardeur, vous l'employez jusqu'à maintenant à faire des bosses à la place des trous sur les chemins vicinaux, avec des moyens très archaïques, avec une pelle, une pioche et une brouette, avec des moyens qui, au XX<sup>e</sup> siècle, sont bien faits pour conduire un homme aux méditations prolongées.

Il en résulte, là encore, un dépérissement des fonctions de la commune, de la collectivité rurale qui occupe le territoire, et qui manque de moyens devant les exigences de celui-ci.

Y a-t-il des remèdes à ce dépérissement ? Oui ; mais bien souvent des remèdes trop limités. Nous pouvons sur le plan technique, imaginer des moyens un peu plus productifs. Un syndicat de voirie, par

exemple, est tout de même une solution qui peut se révéler plus productive que le cantonnier isolé.

Ce n'est pas toujours — je tiens tout de même à le préciser — absolument et universellement vrai. Par exemple, j'ai été contacté, il y a quelques années, par un entrepreneur travaillant pour le compte des Ponts et Chaussées. Par un raisonnement tout naturel et très prudent, il voulait s'assurer avant d'acheter un certain matériel, que les maires des communes environnantes signeraient un engagement de lui faire exécuter chaque année tant de curages de fossés, de manière à ne pas partir dans l'inconnu. Les risques sont peu appréciés en dehors de l'agriculture ! Naturellement, nous avons été obligés, par mesure de prudence pour les finances communales, de demander un prix ferme. Ce prix était de 150 F au mètre linéaire. Il serait proche du double aujourd'hui. Cela vous paraît faible, mais 150 anciens francs au mètre linéaire, avec un fossé de chaque côté d'une route, cela fait 300 francs au mètre linéaires et 300.000 francs (anciens) au kilomètre, ce qui ne démontre pas dans ce cas une réelle supériorité de la mécanisation sur le travail manuel. Sur une commune de 2.000 hectares — ce qui n'est pas une exception et pas encore dans les plus chargées — il y a 20 kilomètres de chemins à entretenir. Ces chemins, nous les avons améliorés autant que possible. Il y a treize ans, il n'y avait encore dans cette commune que 300 mètres de route goudronnée : pour aller à pied sec de l'église au cimetière. Nous avons, depuis, réalisé beaucoup d'efforts. Nous avons désenclavé avec une route correcte tous les hameaux.

La circulation, c'est la vie. C'est du moins un moyen d'expression nécessaire à la vie, à la campagne comme ailleurs. Mais quand nous reprenons un chemin, il faut reprofiler, recharger et revêtir. Il nous coûte 2 millions au kilomètre, et encore n'est-ce qu'une route de quatre mètres de chaussée et de huit mètres d'emprise. C'est vraiment minime, et même inadapté aux véhicules de 20 tonnes ou plus, mis en circulation aujourd'hui. Et pourtant, ce minimum coûte deux millions du kilomètre, ce qui est bien lourd pour des finances communales.

Mais ce n'est pas tout. Et ce n'est pas le pire. Cet investissement est réalisé une fois pour toutes, avec quelquefois des aides qui viennent faciliter un peu l'effort. Elles sont rares. Elles sont périodiques, mais enfin c'est ailleurs que réside la charge la plus grave, parce que plus permanente. Lorsque nous avions des mauvais chemins qui se transformaient en torrents de boue l'hiver et en torrents de poussière l'été, cela ne coûtait pas très cher à entretenir. Maintenant que nous avons revêtu des réseaux de chemins vicinaux, des kilomètres de chemins, leur entretien rationnel nous coûte 70.000 anciens francs du kilomètre par an. Ce ne sont pas des charges négligeables. Si, au contraire, nous laissons périlcliter ces chemins que nous avons créés avec beaucoup d'efforts, ce sera de l'argent gaspillé et de la peine perdue.

Nous sommes donc fondés à penser qu'il y a pour les résidents d'une région, mais aussi pour ceux qui veulent y accéder, qui veulent y séjourner, qui veu-

lent la parcourir, des problèmes absolument capitaux posés par la vicinalité. Ce sont des charges très lourdes. Est-ce que la voirie en « syndicat » va nous permettre d'y remédier ? Je l'espère. Mais, comme le disait La Fontaine : « Ce n'est pas un fort bon moyen pour payer que d'être sans bien ». Quelque soit la formule, il faut de toute manière pour exécuter des travaux avoir des ressources, des ressources proportionnelles aux charges et à la longueur des chemins et à leur nature et à leurs exigences d'entretien.

Parmi les remèdes techniques qui nous sont proposés, il y a les formules de regroupement intercommunal. Je ne voudrais pas laisser penser que tous les maires ruraux, pour conserver un siège — alors que celui-ci, la plupart du temps est très inconfortable — se refusent à entrer dans des syndicats intercommunaux où ils noieraient leur pauvre personnalité au milieu d'un collège plus important.

A vrai dire, il est souvent difficile, dans les communes rurales, de trouver des personnes qui veulent bien porter sur leurs épaules les soucis de la collectivité, et je crois qu'il y aurait plus de personnes, peut-être, à vouloir participer (puisqu'on a évoqué ici-même les problèmes de participation) à ce travail, à cette « œuvre », si elles savaient que les moyens en sont effectivement accessibles.

## Une fiscalité fondée sur le peuplement s'effondre en même temps que lui

Ces remèdes techniques risquent d'être très insuffisants en l'absence des remèdes financiers, et je voudrais expliquer comment les ressources s'amenuisent en face d'une charge qui grossit. En fait, que se passe-t-il ?

Dans le passé, l'histoire a connu un certain équilibre, une certaine proportionnalité entre le nombre des habitants et l'étendue occupée. Le peuplement se trouvait réparti, disons, d'une manière relativement équilibrée. L'Auvergne, dont on se sert aujourd'hui pour caractériser un pays en voie de dépeuplement intensif, a été une pépinière d'hommes très féconde. Nous pouvons affirmer, je crois, que le peuplement était réparti d'une manière équilibrée sur l'étendue. Dès lors, lorsque la fiscalité s'adressait à l'habitant, elle s'adressait en même temps à l'étendue. Et inversement. La proportionnalité à l'égard d'un élément assurait la proportionnalité à l'égard de l'autre.

Or, aujourd'hui, le phénomène est cassé parce qu'il n'y a plus de proportionnalité entre le peuplement et l'étendue. Au contraire, nous avons un divorce très prononcé, et ce phénomène n'est pas observé uniquement en opposant Paris et quelque secteur du désert français. Il s'observe sur le terrain dans un simple arrondissement, dans un département, sur quelque chose, déjà, de très limité.

La population fuit nos communes rurales où elle manque d'activité, et notre fiscalité est toujours,

comme par le passé, accrochée à ses « quatre vieilles » contributions : le foncier non bâti, le foncier bâti, la taxe mobilière et les patentes.

Alors, Messieurs, considérons un peu l'évolution des ressources d'une commune en voie de dépeuplement. Sans que son étendue bouge, et alors que ses charges s'accroissent parce qu'elle veut moderniser son réseau de chemins, et qu'elle veut avoir une meilleure école :

La patente fuit avec les commerçants,

Le foncier bâti fuit avec la maison en déshérence, avec la maison qui tombe en ruines.

La cote mobilière fuit avec l'habitant qui s'en va.

Messieurs, qu'est-ce qu'il nous reste ? Il nous reste l'étendue, il nous reste le territoire. L'étendue qui n'a pas varié, l'étendue dont l'équipement nous demande des sacrifices plus lourds. Il nous reste le non bâti.

Or, pouvons-nous penser à l'autofinancement du désert ? Pouvons-nous demander des majorations perpétuelles de contributions à ce seul non bâti, dont le revenu foncier est bloqué depuis 1939 et qui, depuis cette époque, a perdu 40 % de son pouvoir d'achat ?

Je mets en cause, ici, évidemment, en dehors des facteurs naturels de dépérissement, un certain nombre de facteurs réglementaires et législatifs qui, au lieu de s'opposer à ce dépérissement, me paraissent avoir le grave inconvénient de l'accélérer ! Nous restons alors avec des contributions difficiles à majorer sur un revenu foncier qui a perdu son pouvoir d'achat qui ne parvient même pas à remplir ses obligations vis-à-vis des exploitations, et qui est actuellement vidé à peu près pour un quart par les seules contributions.

Or, ce n'est un mystère pour personne que les pouvoirs publics, débordés par les nécessités de l'aménagement et de l'équipement, veulent demander aux collectivités locales un effort supplémentaire, et qu'ils pensent que nous allons pouvoir contribuer plus efficacement à l'entretien de notre propre pays, notre propre petite patrie, fut-elle déserte.

## Des réformes fiscales insuffisantes et mal adaptées

A ce propos, il y a deux réformes fiscales qui ne sont pas des mystères. L'une date de 1959. Elle n'est pas encore en application, et ne peut être accusée d'avoir déjà fait des dégâts. Une autre doit entrer en application en 1968.

Examinons un peu ces deux réformes et voyons si elles ont vraiment envisagé le phénomène, ou si elles sont en train de venir à notre secours en le corrigeant.

Actuellement, la réforme de 1959 prévoit la suppression des quatre vieux piliers, des quatre contributions : foncier bâti, foncier non bâti, patente et

mobilière. Mais la réforme les remplace par une taxe sur le foncier bâti et une taxe sur le foncier non bâti, par une taxe d'habitation à la place de la cote mobilière et par une « taxe professionnelle » à la place des « patentes ». Si bien que cette réforme est surtout une réforme de langage ! Mais je ne pense pas qu'elle atteigne profondément les bases contributives et n'influence leur rendement.

Il y a un autre sujet d'alarme pour nous. Nous voyons bien clairement ce divorce entre la population qui fuit et le territoire qui reste. Alors, est-ce que l'Etat, les pouvoirs publics, vont venir à notre secours par la distribution de crédits publics, de crédits de solidarité nationale ? Pas du tout ; et même on tend plutôt à renforcer le phénomène. De quelle manière ? En distribuant encore cette aide par tête d'habitant, alors que les habitants diminuent, ce qui revient à aider de moins en moins quand le besoin augmente de plus en plus.

C'est la deuxième réforme fiscale qui nous occupe sur ce point. En 1968, au lieu de répartir aux communes rurales les fonds provenant de la taxe locale, on va leur distribuer des fonds qui proviennent de l'impôt de 5 % sur les salaires. Mais enfin, il s'agit surtout de l'origine des fonds distribués, et nous ne voyons pas encore poindre une manière très différente de les distribuer. Aussi, nous sommes fondés à nous inquiéter.

Cette inquiétude nous fait regarder le problème d'un peu près et je voudrais vous livrer quelques chiffres qui donnent au moins un exemple (je dis bien : c'est un exemple, sans affirmer que c'est partout la même chose. Il y a peut-être des cas où c'est pire, d'autres où c'est moins grave). Mais, pour illustrer les déséquilibres qui s'installent dans un environnement proche, voilà les chiffres que je puis vous donner :

Examinons les ressources qui proviennent de la taxe locale. En somme, parcourons les trois étages d'une petite région rurale, et leur distribution en région rurale :

- à un chef-lieu d'arrondissement,
- à un chef-lieu de canton de cet arrondissement,
- à une commune rurale de ce canton.

La taxe locale, en 1964, dans une commune rurale de 350 habitants, nous a donné le minimum garanti à l'époque : 4.000 anciens francs par habitant. Au chef-lieu de canton, cette somme était de 475 francs, et à l'arrondissement de 12.800 francs par habitant. C'est-à-dire que, non seulement nous ne pouvons plus subvenir à nos charges, mais que l'argent des isolés dépensé au cours de leurs achats en ville reste à la ville. Si bien que c'est une aggravation de notre situation, avec avantage au peuplement et désavantage pour l'étendue.

Le résultat, c'est que l'arrondissement a assuré, dans ces conditions, 60 % de son budget, avec les seules ressources de la taxe locale ; que le chef-lieu de canton a assuré à peine 33 % de son budget avec

les mêmes ressources, et que la commune rurale n'assurait même pas un tiers de ses ressources insuffisantes.

Il y a donc toujours, dans cette fiscalité, qui a été justifiée à une certaine époque, qui n'a pas toujours présenté les inconvénients d'aujourd'hui, un décalage, un divorce. La situation a évolué et nous sommes restés avec des structures, mais aussi avec des législations qui ne sont plus adaptées aux cas que nous vivons.

Peut-être devrons-nous alors chercher d'autres solutions. Et je suis très partisan qu'elles ne soient pas simplement des solutions de mendicité aboutissant plus ou moins à nous faire entretenir.

Cela nous amène évidemment à envisager quels sont les rapports, futurs, possibles entre les villes et les campagnes.

## Les relations possibles des villes et des campagnes

En effet, nous faisons partie d'autre chose que de cette unité autonome en voie de dépérissement, dont les possibilités de service diminuent, dont la population s'affaiblit, compromettant une vie totalement indépendante.

Nous allons nous « raccrocher ». Mais à qui ? mais à quoi ? et comment ? Je pense que nous allons nous raccrocher à notre environnement naturel et cela met en cause, effectivement, les relations possibles entre la ville et la campagne, pour former des unités urbaines et rurales plus équilibrées.

A ce sujet, je pense d'ailleurs, Monsieur le Président, que le colloque du C.E.N.E.C.A., au mois de mars dernier, a apporté beaucoup de lumière sur les différents types de relations possibles entre la campagne et la ville. Il y a plusieurs solutions et plusieurs conceptions. Et je crois que l'avenir de ces campagnes sera énormément déterminé par les conceptions que nous allons mettre en œuvre dans le cadre de l'aménagement de l'espace rural, déterminé par les conceptions générales qui vont présider à cet aménagement.

Il s'agit en effet de savoir si nous allons aggraver les déséquilibres ou si, au contraire, nous allons savoir rapprocher les choses et les gens, raccrocher le tissu rural au tissu urbain, raccrocher les petites villes aux plus grandes pour former ce corps national que nous devons composer ensemble, comme des organes composent finalement un organisme.

Ces conceptions sont différentes, et cette différence se justifie dans « la nature des choses ». Entre villes et campagnes, il y a, pourrait-on dire, des relations de proximité, il y a des relations d'éloignement. Et si nous faisons rapidement le tour de ces types de relations, peut-être pourrions-nous un peu mieux dégager ce que l'aménagement peut apporter pour chaque cas aux agriculteurs, à l'espace rural, au main-

tien de la population, peut-être verrions-nous mieux comment il peut le faire et quelles conceptions il faut mettre en œuvre pour y parvenir.

## Relations d'environnement et de proximité

Dans un premier temps, nous trouvons un type de relations sur lequel je ne veux pas m'étendre. Car ce n'est pas la « symbiose » dont il a été question comme thème de cet exposé, c'est la phagocytose : la ville couvre le terrain, l'occupe avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins de difficultés. Ce n'est plus un cas de symbiose, la campagne a été gommée.

Mais il y a des cas de relations différentes. M. Gaston Bardet, au colloque du C.E.N.E.C.A., a fait allusion à ce mode de relations entre villes et campagnes, qu'on appelle la ville-fédération. Cette conception nous paraît relativement séduisante en nous paraissant réaliste. Elle a pour elle l'expérience, vécue déjà dans un certain nombre de campagnes françaises, de la déconcentration industrielle. L'on s'est aperçu qu'on ne pouvait pas implanter des usines dans le moindre bourg sous prétexte de le sauver, que l'industriel ne venait que là où il y avait déjà une population justement assez fixe, assez importante; que cette population d'ailleurs ne souhaitait pas avoir affaire à un seul industriel mais à un groupe d'industriels entre lesquels une certaine concurrence ou au moins une certaine émulation peut prendre naissance. M. Bardet prétend, à la suite de ses études, et avec une expérience que nous tendons à confirmer, que la véritable étape, le premier étage sur lequel peuvent se rencontrer la vocation urbaine, la vocation agricole et la vocation industrielle, c'est la plupart du temps l'arrondissement.

Dans cette conception, il s'agit donc d'accrocher à un pôle urbain suffisamment consistant, un arrière-pays agricole relativement mesuré et dans lequel la ville est à la disposition de la campagne, et la campagne en relation quasi spontanée avec la ville. Là, peut-être, les besoins qui s'expriment, les tendances qui se manifestent, ne viennent pas tellement de déséquilibres urbains, de nature interne. La campagne a plus besoin de la ville que la ville de la campagne. Le chef-lieu d'arrondissement n'a pas encore atteint la dimension, la concentration nécessaires pour provoquer chez les citoyens un certain nombre de troubles mentaux. Ou en tout cas, ces troubles sont subaigus, ils ne sont pas encore extrêmement graves ? A cet échelon, c'est au contraire la campagne qui a besoin de la ville, et nous ne pouvons pas prétendre que nous allons vivre uniquement au sol, de la terre, et, accessoirement de poésie, en regardant les étoiles.

Nous avons besoin de la ville. Les agriculteurs ont été longtemps soupçonnés de quitter la campagne, parce qu'il n'y avait pas de cinéma. On disait fréquemment : « S'il y avait le cinéma, on resterait à

la campagne ». Eh bien non. La première chose que ces agriculteurs demandent, qu'ils exigent, ce sont des facilités de scolarisation pour les enfants. Or, c'est la ville, sa proximité ou sa facilité d'accès qui peuvent les leur assurer dans l'avenir.

Actuellement, dans les campagnes en dépeuplement, parmi les causes qui accélèrent terriblement cette décrépitude du peuplement, il y a ce fait capital des difficultés de scolarisation des enfants.

Nous avons pallié cette disposition fâcheuse avec de pauvres moyens par le transport scolaire. Dans tel syndicat intercommunal, nous « ramassons » — pour employer le terme courant — les enfants pour le C.E.G., le C.E.S., les divers établissements de l'université cantonale ; nous « ramassons » également des élèves d'école primaire.

Les problèmes sont tout de même ardues à résoudre : à la dernière rentrée, une école primaire rurale ferme, parce qu'elle n'a pas atteint le nombre fatidique de seize élèves. Il faut organiser le transport de ces enfants dans une commune voisine. Le prix agréé par l'autorité préfectorale est de 9.000 francs anciens par jour. Peut-être économise-t-on un poste d'instituteur, mais l'économie globale ne me paraît pas sérieusement réduite. Les trois autocars qui circulent dans le canton pour amener les enfants au C.E.G. coûtent 21.000 A.F. par jour.

Cela provoque aussi des problèmes secondaires : des difficultés au point de regroupement scolaire. Car, lorsque vous envoyez au maire d'une commune les enfants de la commune voisine, et que sa cantine est trop étroite, il doit aménager un certain nombre de choses et prendre des charges nouvelles pour une collectivité avec laquelle il va devoir traiter, négocier.

De même, le simple chef-lieu de canton a la charge de loger des enseignants et enseignantes plus nombreux. Ce chef-lieu de canton est quelquefois fort embarrassé pour leur fournir des logements. Il leur octroie en la circonstance des indemnités de logement qui ne sont pas très en rapport avec le coût réel de leur loyer. C'est-à-dire que le transport scolaire, en déplaçant les enfants, déplace surtout les difficultés. Mais il ne les résoud pas toujours d'une façon éclatante. Et je suis persuadé que l'imperfection du système actuel, malgré nos efforts, est encore une cause assez dramatique de fuite et de découragement de la population rurale.

C'est une question épineuse, difficile. Toute solution nécessite des investissements et de l'organisation, mais, de toute façon, une telle situation impose aux familles rurales une certaine servitude. Il va falloir que les enfants, à défaut de se promener à pied, fassent de longs trajets en autocar, atteignant parfois 2 heures 1/2 par jour, et passant un temps considérable dans les transports en commun ruraux. Cette solution n'est pas parfaite, tout en étant coûteuse.

En dehors de ce souci premier de scolarisation des enfants, nous trouvons un autre souci : celui de l'emploi des personnes adultes. Ces personnes adultes ne

vont trouver leur activité que dans le centre qui saura réunir cette activité urbaine, industrielle et agricole. Autrement dit, très souvent, à l'arrondissement, ou dans un canton important ou suffisamment actif.

Nous nous trouvons certes devant des sujets de réflexion difficiles, car nous nous demandons ce qui va se passer. Est-ce que, dans le cas où cette conception se matérialiserait, les agriculteurs ou les ruraux vont aller travailler à l'arrondissement et vont conserver leur résidence rurale ? ou bien au contraire, vont-ils aller définitivement grossir le chef-lieu d'arrondissement ?

Je ne prends pas position sur cette question. Je n'en sais rien. Cela dépendra de nombreux facteurs pratiques, c'est-à-dire de facilités de communications, du climat en hiver, cela dépendra du goût, de l'attachement des personnes ne question pour leur petite patrie, leur logement familial et l'activité rurale éventuellement conservée. J'imagine que les réactions seront diverses, et que notre souci doit être d'assurer, en toute circonstance, et quel que soit le choix exercé par les individus, une plus grande solidarité entre ce noyau industriel et cet environnement agricole. C'est le meilleur moyen pour que les choix se fassent conformément aux aspirations des hommes, et non sous la pression d'éléments purement matériels.

A titre d'exemple de possibilité (je ne dis pas que ce soit la meilleure ou que ce soit la seule formule), il me souvient, au cours d'un voyage en Allemagne, d'une conversation avec un maire d'une petite commune rurale des environs de Hanovre. J'étais curieux de savoir comment il réagissait à des difficultés qui pouvaient être identiques. Or ces difficultés étaient tout de même relativement différentes. D'une part, beaucoup de gens du village allaient travailler à Hanovre, mais avec de bonnes communications, 25 kilomètres paraissent une distance possible. De plus, il y avait même des citoyens de Hanovre qui venaient de plus en plus habiter ce village. Mais la législation, la réglementation venait un peu épouser cette tendance naturelle. Et si j'ai gardé bonne mémoire de ces conversations, la commune rurale de résidence recevait environ 10.000 F par habitant travaillant au dehors. C'est là l'institution d'une sorte de compensation, de péréquation équitable, et nullement déshonorante, entre le lieu d'activité et le lieu de résidence.

Peut-être y a-t-il un moyen, dans cette voie, d'assurer un certain équilibre entre les charges et les ressources dans des ensembles plus équilibrés que ces prétendus ensembles, formés par la juxtaposition de collectivités qui s'ignorent alors qu'elles concernent les mêmes personnes.

C'est un exemple que je livre à vos méditations. Je ne prétends pas qu'il soit absolument transposable, mais je crois que — nantis de nos péréquations de « taxes locales » — nous avons vraiment mal exploré la voie des péréquations rationnelles entre la campagne et les villes, péréquations d'une part possibles et d'autre part justifiables.

## Relations d'éloignement

Quittant le domaine des relations de proximité, nous trouvons le phénomène qu'il paraît difficile de passer sous silence : celui de la grande ville, cet enfer parisien, cette espèce d'encéphalite aiguë dont on se plaint avec acuité, mais qu'on n'est pas arrivé à corriger extrêmement bien. Je ne sais même pas si on se prépare à la corriger avec le Paris de treize millions d'habitants, avec 45.000 hectares de bonne terre agricole de l'Ile-de-France fixée en Z.A.D. Or 45.000 hectares, c'est déjà quatre fois et demi la surface du Paris actuel !

Mais, en dehors de Paris, nous avons d'autres villes dont la promotion au rang de « métropoles d'équilibre » se reconnaît déjà aisément à un certain nombre de déséquilibres : dans le logement, dans la circulation, dans le stationnement, dans tous ces caractères qui sont empruntés au modèle parisien et qui consacrent une grande cité.

Les relations avec ces grandes villes présentent ce caractère paradoxal que les rapports des agriculteurs, des ruraux semblent beaucoup plus faciles avec elles qu'avec les petites villes avoisinantes. C'est, en fait, que la nature de ces relations est assez différente.

En effet, ce que nous demandons aux petites villes, c'est de développer leurs activités pour accueillir des emplois, pour les ruraux. Nous avons avec elles des relations de vie quotidienne, des relations d'affaires, et c'est bien connu, les relations quotidiennes sont souvent plus difficiles que les relations épisodiques, ou les relations de vacances. On s'entend souvent mieux de loin que de près. Il est donc plus facile de s'entendre avec cette grande ville qui va déverser son flot temporaire de passagers, de touristes, de campeurs, sur nos campagnes pendant quelques semaines, quelques jours ou quelques heures, que de s'entendre avec l'arrondissement pour savoir ce que nous allons faire avec lui, à travers les difficultés de chaque jour.

## Le camping

Les agriculteurs ne sont pas du tout indifférents à ce phénomène du tourisme hebdomadaire, du week-end, dont les gens ont besoin pour se retrouver, se détendre, se relaxer, et qui prend de plus en plus d'ampleur. Les agriculteurs accueillent les campeurs. A part des exceptions absolument rarissimes, qui ont beaucoup fait parler, les agriculteurs ne trucident pas les campeurs, encore moins au propre qu'au figuré. Au contraire, ils font preuve de beaucoup de dynamisme en la circonstance, puisque sur quelque 3.300 terrains de camping répartis sur le territoire français, il y en a environ 1.500 qui sont la création d'agriculteurs ou de personnes privées. C'est-à-dire qu'en gros, l'initiative municipale et l'initiative privée se sont réparties à peu près par moitié la création des campings.

## Les villages de vacances

Autre étage du phénomène : en dehors du camping et du nomadisme touristique, il y a d'autres formules, comme la résidence ou le village de vacances. Au lieu de rester trois jours ou huit jours, ou va rester trois semaines ou un mois. C'est une formule qui intéresse l'agriculteur également, puisque nous trouvons en France environ 7.000 gîtes ruraux, 7.000 habitations d'agriculteurs, plus ou moins à l'état d'abandon, et dans lesquelles, pour recevoir les citadins avec la dignité due à leur état, on a réalisé un certain nombre d'aménagements qui étaient inconnus de l'habitat rural. 7.000 gîtes en développement, en passe de devenir 10.000, ce n'est pas la preuve d'une indifférence.

Seulement, lorsque nous nous référons à la France comme à l'étranger, à tous les excellents exemples du colloque du C.E.N.E.C.A. en mars 1966, nous voyons que partout ces logements et ces gîtes nécessitent des investissements préparatoires. Aidés par la puissance publique tutélaire, ils ont comme contrepartie un engagement de location à prix modéré. Il faut déjà bien des vacances pour amortir les investissements. Sauf quelques cas exceptionnels, cela n'est en fait, ni pour les agriculteurs, ni pour les communes, une ressource monumentale. La Chambre d'agriculture du Tyrol estime, si j'ai bien lu le rapport du C.E.N.E.C.A., qu'une chambre louée chez l'agriculteur lui rapporte à peu près l'équivalent d'un hectare de surface agricole en plus !

Mais cela exige également des contreparties : la fermière doit servir un certain nombre d'estivants, ce qui est une surcharge de travail. On estime, en Autriche, dans les régions où le phénomène est important, que six estivants chez un agriculteur représentent quatre heures de travail pour la fermière. Ce n'est donc pas une source considérable d'enrichissement pour les agriculteurs, et ce sont des ressources modestes encore laborieusement gagnées.

## Résidences secondaires

A l'étage encore supérieur, si nous montons les gradins de la durée de séjour, après cette résidence de vacances, nous trouvons la résidence secondaire.

C'est là un phénomène extrêmement important et qui nous intéresse peut-être encore plus que le tourisme baladeur.

Certaines caractéristiques sont frappantes. Malgré les travaux méritoires de M. Villot, les statistiques sur le sujet sont embryonnaires, mais peut-être ne sont-elles pas beaucoup plus fausses que lorsqu'elles seront développées. Elles nous disent qu'il y a environ 1.500.000 résidences secondaires en France, et un rythme de développement extrêmement considérable. Les uns disent 60.000, les autres 100.000 par an ! Entre ces deux évaluations, il y a déjà une grosse différence, puisqu'elles varient presque du simple au double ! Mais, quoi qu'il en soit, c'est un développement mar-

qué. D'après des échantillons repiqués dans la nature, on a pu constater certains faits : ces résidences secondaires ne se répartissent pas n'importe où. Ce n'est pas une ressource absolument universelle pour l'ensemble du territoire. Elles se répartissent sur les côtes où l'on s'installe à une distance raisonnable du littoral pour ne pas subir de « coups de fusil ». L'on s'installe à quelques kilomètres, soit en camping, en village de tentes, en résidence secondaire. Avec la voiture, le vélomoteur, on va à la mer, on se rend à la plage, et on profite vraiment de la campagne.

Ces résidences secondaires ne sont pas, comme on pourrait le penser, des phénomènes absolument ruraux. D'après les proportions que j'ai enregistrées au cours de la lecture de « rapports », il y a simplement 25 % des résidences secondaires qui sont installées dans les communes de moins de 500 habitants. Il y en aurait 45 % qui appartiennent à des communes ou à des agglomérations semi-rurales, c'est-à-dire comptant plus de 2.000 habitants. Et il y en a à peu près 35 % qui, elles, sont des résidences purement urbaines.

Ces résidences urbaines se répartissent, évidemment, dans les villes périphériques des grandes métropoles. Il n'y a pas longtemps, le maire d'une commune assez importante de la région parisienne nous disait : « tous ces terrains agricoles qui sont sur cette pente de la vallée, parce qu'il y a une route et une ligne électrique qui passent dans le bas, ont une viabilisation assurée peut-on dire, d'une manière spontanée. Depuis quelques années, ces terrains s'arrachent et, aujourd'hui, dans cette ville, à une quarantaine de kilomètres de Paris, les commerçants feraient, estime-t-on pendant le week-end, autant d'affaires que pendant tout le reste de la semaine.

On voit à quel point ce tourisme aussi profite aux agriculteurs !

La résidence secondaire entraîne donc un certain nombre de phénomènes : le pompiste à essence, le garagiste, le bistrot, l'épicier, le boulanger, le pâtis-sier, le marchand de bonbons pour les enfants ; je crois effectivement que tous ces gens des petites villes ou des villes moyennes peuvent en tirer un parti assez avantageux.

Pour certaines localités urbaines, la position peut être relativement bonne : pendant que les agriculteurs des communes environnantes leur apportent, sous forme de la taxe locale, une partie de l'argent qu'ils ont dépensé à la ville, maintenant, ce sont les Parisiens qui apportent, eux aussi, dans la cassette municipale les ressources provoquées par leurs achats. Cela doit normalement améliorer la situation dans les villes des régions assez intensément et régulièrement fréquentées. Il faut que le phénomène atteigne un certain intensité pour être vraiment ressenti. Mais, s'il ne se manifeste pas, ou se révèle insuffisant — ce qui restera un cas très général — il serait naturel de demander à la solidarité nationale, organisée à plusieurs étages, de contribuer un peu à mieux répartir les ressources en raison des charges, de contribuer à l'entretien d'un territoire, habité, gardé, exploité par quelques-uns, mais au bénéfice de tous.

## Résidences principales

Puis, il y a la résidence principale, qui peut se développer, elle aussi, en plus et à côté de la résidence secondaire.

Cette résidence principale, c'est encore mieux pour la campagne que la résidence secondaire, mais il faudrait éviter de croire que cela apporte à l'agriculteur des ressources considérables.

La résidence secondaire du citadin offre à l'agriculteur un certain nombre d'occasions de services. Elles sont manifestes : Il faut, avant l'arrivée des Parisiens, allumer le feu, ouvrir les fenêtres, entretenir le jardin, faire le ménage. Un certain nombre de services sont demandés. Je ne pense pas qu'ils soient dégradants. Il n'y a pas de sots métiers. Au contraire, les agriculteurs doivent apprendre à collaborer avec les citadins dans ces échanges. Mais enfin, c'est encore assez limité pour les agriculteurs par rapport à ce que peuvent réaliser à cette occasion les commerçants.

A bien considérer le phénomène des résidences secondaires et des résidences principales, il est capital de remarquer que cela n'apporte pas un fleuve d'or ; cela n'apporte pas grand-chose aux agriculteurs pris individuellement. Mais cela peut apporter beaucoup à leur collectivité rurale. Car si le phénomène prend une certaine intensité dans un milieu rural de moins de 500 habitants, si les résidences secondaires deviennent de plus en plus nombreuses, si les résidences principales se multiplient, voilà un nombre croissant de personnes qui vont être mêlées au nombre de nos contribuables et des abonnés de nos services publics, ce qui présente un incontestable intérêt majeur. Leur maison les rend susceptibles de nous payer la taxe d'habitation ou, pour l'instant, la cote mobilière. Le foncier bâti est susceptible d'être taxé s'il ne s'agit pas d'une construction neuve. Ils vont supporter leur part de la taxe de voirie, et souscrire un abonnement au Syndicat d'adduction d'eau.

Nous pouvons également espérer que le commerce se trouvera un peu maintenu par la population et que les patentes elles-mêmes cesseraient de décliner, en prélude peut-être à un nouveau développement.

Ce sont des gens qui vont venir d'une manière sporadique ou continue, mêlés au milieu rural, et qui vont en accepter les charges. Je souhaite, pour eux comme pour nous, que ces charges soient un peu mises à jour, de manière qu'elles ne soient pas insupportables et qu'elles nous permettent encore un développement d'activité. Mais, pour eux comme pour nous, c'est déjà un avantage pour une commune rurale, de sentir un apport de citadins qui vient partager son sort, ses charges... et ses efforts.

## Le sol, instrument de travail ou terrain de jeux ?

Dans cet amalgame en milieu rural de populations urbaines et agricoles, il y a un autre intérêt, plus profond, plus difficile à saisir.

Nous avons beaucoup parlé — ici, depuis 48 heures

— des « valeurs » à la poursuite desquelles étaient les citadins. Ruraux, nous avons l'impression qu'ils cherchent des richesses que nous détenons, nous, en abondance, même si nous ne les exploitons pas très bien. Baigner en milieu rural et partager ses soucis, c'est une chose. Pour beaucoup, c'est un rêve. Mais si l'on croit que la terre aussi façonne les hommes, si l'on croit que la terre est éducative, je pense qu'un certain nombre de valeurs rurales sont encore à la disposition de ceux qui ne savent pas où les trouver.

L'isolement, le silence, mais bien plus encore la consécration aux choses de longue haleine, l'effacement des personnalités devant l'œuvre à poursuivre à travers les générations : ce sont là des valeurs qu'on n'enseigne pas aisément à ceux qui reprennent pied dans la campagne, mais que la campagne — toute seule — leur fera redécouvrir. Je crois que si les ruraux eux-mêmes les éprouvent profondément, il s'établira un jour où l'autre, sporadiquement d'abord, et plus intensément ensuite, une certaine communication qui peut gagner les cœurs. Et peut-être qu'alors les ruraux et les citadins sont voués à redécouvrir ensemble un certain nombre de choses qu'ils ont oubliées les uns et les autres, quand ils étaient trop séparés. Mais aujourd'hui encore, ne paraissent-ils pas sur le point d'oublier certains aspects fondamentaux des richesses qu'ils ont reçues. Dans ce vaste terrain qui nous est offert à nous, en France, qui possédons le plus vaste de l'Europe et le moins peuplé, on peut s'inquiéter de voir s'aggraver des abandons dont certains, quelquefois viennent d'un manque d'énergie des individus, du peuplement, d'un manque d'énergie des pouvoirs publics, d'un manque d'énergie de la collectivité nationale, en face des efforts nécessaires pour la mise en valeur, non pas de noyaux, mais de tout l'ensemble du patrimoine qui nous est échu.

Actuellement, les milieux agricoles, gagnés eux aussi par la mentalité productiviste — mentalité légitime mais dangereuse si elle est exclusive — sont pris par la tendance qui consiste à considérer le sol comme un simple instrument de production. Si bien que nous risquons d'aboutir, si nous n'y prenons garde, à ce que le sol soit considéré des deux côtés : d'une part comme un instrument de travail, de production, d'autre part comme un terrain de jeux.

Avec ces thèmes, qui, hélas, préfigurent ceux de l'avenir, si nous ne savons pas réagir comme il faut, je redoute que les vraies valeurs que recèle la campagne soient profondément oubliées.

On se demande aujourd'hui ce que nous allons faire faire à notre jeunesse, ce que nous allons faire faire aux hommes qui ne savent plus quoi faire, qui s'abrutissent, ou qui s'agitent ! En dehors de tous les parcs naturels, le champ vous est ouvert de l'espace rural français qui attend des collaborations effectives, à la condition fondamentale qu'on le voie comme il est, et qu'on le veuille comme il pourrait être.

Mais on a dit hier, que les gens ne savent plus voir et qu'il faut leur « montrer ». Parmi les agriculteurs également, tous ne savent pas « voir ». Mais voir

quoi, avant tout ? Est-ce qu'il suffit de voir pour comprendre ? Si nous voulons avoir, au fond, la véritable vision de la campagne, la vision des problèmes qu'elle nous pose pour sa conservation et pour son enrichissement, il faudrait que nous voyions l'essentiel. Or « On ne voit qu'avec le cœur ; l'essentiel est invisible pour les yeux ». Et si je puis emprunter encore à Saint-Exupéry une constatation précieuse sur les fondements de l'ordre et de la vie : « Je fonde l'amour du domaine — a-t-il écrit — et voici que tout s'ordonne, la hiérarchie des bergers et des moissonneurs. »

Dans notre aménagement du territoire, je crois profondément nécessaire que les équipes de pointe qui le préparent, commencent, pour ordonner leurs idées, pour ordonner leurs activités, à partager cet amour du domaine qui est un amour organisateur. Ensuite, à l'étage des réalisations, il sera non moins nécessaire que cet amour soit communiqué, parce que c'est aussi un amour régénérateur. Et c'est au fond, lui seul qui, à travers les réalisations que nous saurons en tirer, et en mesure d'assurer l'avenir de nos campagnes.

M. MONNET. — *Nous venons d'entendre de la part de M. Flandrin un exposé très lucide, souvent spirituel, un peu cruel quelquefois dans la façon dont il a analysé la réalité de la vie paysanne avec toutes les inquiétudes de ceux qui restent attachés au sol, au domaine et au village, en voyant la rapidité du phénomène de désertification, de désertion en tout cas, des villages et des campagnes. Il a évoqué beaucoup de problèmes où j'ai retrouvé, en effet, ceux que nous évoquions au mois de mars dernier dans notre colloque sur l'aménagement de l'espace rural.*

*Ce que j'ai profondément ressenti, c'est précisément cet appel qu'il faisait, lui, représentant direct d'une commune villageoise, à ceux qui ici, pour la grande majorité, sont des représentants de la civilisation citadine, en quête à la fois de défendre la nature et de sauver aussi pour les gens de la ville cet air pur dont ils ont besoin.*

*J'ai retrouvé ce qui était placé en exergue dans notre exposition l'année dernière ; il faut aménager l'espace rural afin que tous, hommes des champs, hommes des villes, puissent vivre heureux, égaux et solidaires. C'était bien là notre pensée. C'est exactement ce que vous avez exprimé.*

## **OBJECTIFS D'AVENIR DE LA FORET FRANÇAISE ET DE L'ESPACE NATUREL**

### **M. Y. BETOLAUD**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, plusieurs des éminents conférenciers qui m'ont précédé ont commencé leur exposé en se présentant. Je crois que c'est une bonne idée, et pour vous indiquer un peu à l'avance la nature de mon propos je ferai de même, en vous disant que je suis un technicien, devenu sans doute depuis quelque temps, je le crains, un technocrate. De toute manière mon domaine est celui de la technique et de la biologie.

Je tâcherai donc de rester dans le concret et de suivre pas à pas à travers la forêt le chemin, malheureusement intellectuel, qui m'est imparti, et au terme duquel nous serons amenés à définir les objectifs d'avenir de la forêt française et de l'espace naturel.

Pour aborder ce thème très vaste, je crois qu'il faudra, tout en se limitant, essayer d'abord de montrer, pour ceux qui n'en ont pas une parfaite connaissance, comment la forêt française est devenue ce qu'elle est actuellement, c'est-à-dire la substance que nous avons à aménager, et de voir ensuite quels sont les objectifs que l'on peut lui assigner.

## **Notes pour une philosophie**

En exergue de mon propos, je voudrais rappeler une phrase écrite par Albert Einstein dans son très beau livre de jeunesse : « Comment je vois le monde », dont le thème, je crois, est dans l'esprit de nos journées d'études :

« La plus belle chose que nous puissions éprouver, c'est le côté mystérieux de la vie. C'est le sentiment profond qui se trouve au berceau de l'art et de la science véritables. Celui qui ne peut plus éprouver ni étonnement ni surprise est, pour ainsi dire, mort ; ses yeux sont éteints. »

La création de ces premiers parcs naturels constitue pour un pays un acte politique important car il traduit une modification d'éthique : c'est une première étape vers un nouveau comportement de l'homme vis-à-vis du milieu dans lequel il vit.

A l'encontre de nombreuses philosophies orientales qui demandaient de respecter, sauf nécessité absolue, tous les êtres vivants, au nom de principes moraux, la civilisation occidentale depuis ses plus lointaines origines a fondé ses règles de vie sur la suprématie incontestée de l'homme par rapport à la nature.

C'est ainsi que nos grands penseurs et nos principaux écrivains ont généralement placé au centre de leurs préoccupations l'homme et son comportement, conservant comme Corneille et Descartes une vision romaine de l'Univers. Si Rousseau, Bernardin de Saint Pierre, Châteaubriand et les Romantiques décrivent la nature, ils le firent de façon sentimentale et littéraire, chantant la beauté des forêts vierges et les vertus des bons sauvages. Cette vue poétique des choses fit très souvent passer les protecteurs de la nature, dans l'esprit du public, pour des esthètes et des rêveurs.

Et pourtant, un drame se nouait, sans que l'opinion publique y soit sensibilisée : l'homme détruira-t-il le milieu dans lequel il vit ? Ses descendants survivront-ils à l'inconscience dont il fait preuve ? L'excès de sa puissance ne conduira-t-il pas l'espèce humaine, comme tant d'autres, à disparaître de la planète ?

Mardi 27 septembre 1966, après-midi, présidence de M. MONNET.



Ce vieux concept de la légitimité de la conquête et du remodelage du milieu naturel provient sans doute des premiers temps de l'humanité, lorsqu'elle ne pouvait vivre qu'en se défendant contre son entourage, et en y prélevant sa subsistance. Cette nécessité est devenue réflexe et, alors même qu'il n'en a plus besoin, l'homme détruit, et tue, par peur, par orgueil, par incompréhension ou par inconscience.

Jusqu'à une date très récente, il a été fort difficile de lutter contre cette tendance, d'autant plus que souvent le besoin subsistait encore, et que les efforts des protecteurs de la nature ont le propre de ne pas être spectaculaires ; lorsqu'ils sont victorieux, par principe même, le public ne voit rien, aucun signe n'indique que les richesses naturelles sauvegardées ne doivent d'exister encore qu'à une rude bataille menée par des hommes le plus souvent inconnus.

Telle est l'histoire de la forêt française dont la protection et la mise en valeur se confondent avec la naissance de la Protection de la nature en France.

\*

## Notes pour une histoire

Avant d'aborder l'analyse des objectifs que l'on peut assigner à notre patrimoine forestier, il est important de savoir quelle est l'origine de l'état actuel de la forêt française. En effet, la forêt n'est pas une quelconque plantation d'arbres, comme on pourrait le croire, que l'on peut constituer ou reconstituer aisément, à volonté. C'est, au contraire, une biocoenose complexe, c'est-à-dire un ensemble d'êtres vivants, végétaux et animaux, certains de grandes tailles, d'autres microscopiques, qui sont solidairement indispensables les uns aux autres. Il convient d'être très attentif à l'évolution de ces équilibres biologiques, souvent fragiles.

C'est ce qui explique que dans toutes les analyses forestières on est obligé de prendre en considération non seulement les données écologiques, mais également les données historiques.

Vous savez, et on vous l'a dit fort bien ce matin encore, que la forêt française, telle que nous la voyons, n'est qu'un modeste reliquat de la forêt gauloise qui couvrait les trois quarts du pays.

Cette forêt était soumise à une économie de cueillette. On y ramassait des fruits sauvages, du bois de chauffage, un peu de bois d'œuvre, et surtout on y faisait paître les animaux. Lorsque le taux de population a commencé à augmenter, et lorsqu'une certaine sécurité a commencé à régner dans le pays, ce fut le début des grands défrichements dont on vous a également parlé. Assez vite, le pouvoir central s'est rendu compte que le pays entier courait de très grands risques. Cette forêt, étroitement liée au maintien d'une civilisation rurale qui en dépendait étroitement, se réduisit de façon alarmante pour atteindre, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, une superficie voisine de celle de nos forêts

actuelles, soit 11 millions d'hectares, représentant le 1/5<sup>e</sup> du territoire national.

Philippe VI de Valois, fut le premier, je crois, dans le monde, à édicter un acte officiel de protection de la nature ; l'ordonnance de Brunay de 1346. Par cet édit, il a organisé le service forestier, il a fixé les procédures et il a prescrit des directives culturelles, imposant des règles aux divers propriétaires — privés, seigneurs, abbayes, ou collectivités — au nom de l'intérêt public qui s'attache à la protection des ressources naturelles du pays.

A partir de cette date, et par un curieux hasard, tous les cent cinquante ans environ, la législation forestière va être profondément modifiée. Cent cinquante ans, c'est la durée d'une révolution de futaie de hêtre. Je ne crois pas qu'il y ait une relation de cause à effet entre ces deux chiffres, mais je crois que périodiquement, à un rythme voisin de celui de la forêt, il apparaît indispensable d'affirmer que la nature doit être préservée et aménagée, et de redonner une certaine vigueur à des règles et à une discipline que l'on a souvent tendance à oublier.

Après l'ordonnance de Brunay, ce furent les édits de François I<sup>er</sup>, puis la grande ordonnance de 1669 de Colbert, puis le code forestier de 1827, enfin la très récente réforme de l'organisation forestière française de décembre 1964.

## Notes pour une économie

Je ne m'étendrai pas sur les textes les plus anciens. Vous savez qu'en application de la grande réforme forestière de 1669, qui la première comporte dans ses attendus des considérations économiques extrêmement intéressantes, il a été procédé à une enquête sur les possibilités forestières du pays, notamment en bois d'œuvre et en bois de marine, car la marine était, à l'époque, un élément important de la puissance française. Colbert voulait donc avoir des forêts en état d'entretenir une marine importante. 200 à 250 ans plus tard nous récoltons les bois qui étaient destinés à construire des bateaux ; ils servent désormais à l'industrie du tranchage et valent des sommes considérables. Nous allons nous promener le dimanche dans des futaies de très grande beauté, et elles sont le résultat direct des travaux entrepris en application de l'ordonnance de 1669. Les meilleurs forestiers furent alors nommés grands maîtres généraux réformateurs ; ils firent pendre quelques agents accusés de corruption, en envoyèrent d'autres aux galères, puis entreprirent la transformation des forêts dont beaucoup passèrent alors du traitement en taillis à celui de la futaie.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut nettement moins forestier ; on vécut un peu sur l'acquit. Mais cependant on réfléchit beaucoup aux grands problèmes de la nature, et je crois que c'est surtout cette fécondité de la pensée des chercheurs qui reste le caractère le plus marquant de cette époque.

## Notes pour une juridiction

Parmi les idées qui ont fait leur chemin — nous en verrons l'application car on les retrouve toujours — il y a celle de l'affranchissement de la propriété privée de toute servitude : servitude seigneuriale, bien entendu, mais également tutelle de l'administration. Or, tout notre droit forestier ancien était imprégné du sentiment que la forêt était nécessaire à tous et devait donc être contrôlée par la puissance publique. En tant que propriétaire d'une forêt, on pouvait en retirer un certain nombre de produits ; néanmoins, les autres habitants avaient des droits d'usage que l'on devait respecter, et l'Etat pouvait prélever certaines catégories de bois dont il avait besoin. D'où le désir d'affranchir le droit de propriété de toutes ces entraves. On en est ainsi arrivé à la suppression pure et simple de l'administration forestière sous la Révolution.

Bien entendu les abus se multiplièrent très vite et Napoléon dût recréer rapidement un service forestier pour y mettre bon ordre.

Dans les bois des particuliers ce contrôle ne pouvait aller très loin, car la notion de droit de propriété restait extrêmement forte. Nous verrons d'ailleurs à propos d'une question particulière comment les idées ont évolué à ce sujet.

La théorie des physiocrates a également pesé sur toute l'activité forestière du XIX<sup>e</sup> siècle. Les physiocrates pensaient qu'il fallait laisser s'exercer sans contrainte le libre jeu du commerce, et que le fait d'avoir dans le patrimoine de l'Etat des forêts qui mettaient sur le marché des produits en quantité importante faussait les lois de l'offre et de la demande et constituait un très grave risque.

## Notes pour une administration

Cette idée, un peu théorique, n'a pas été perdue pour tous ; le baron Louis et quelques-uns des ministres des Finances qui lui ont succédé la mirent à profit pour vendre 200.000 hectares de très belles futaies domaniales provenant de la réformation de 1669, notamment dans la région de Paris, afin de boucler les budgets. Ces forêts furent très généralement coupées à blanc par leurs acquéreurs.

Cependant, dans un autre domaine, le XVIII<sup>e</sup> siècle devait préparer des actions forestières d'un intérêt considérable, et c'est là un aspect positif : on s'est intéressé aux sciences naturelles et à l'étude des phénomènes naturels. L'idée s'est fait jour que l'on pouvait lutter contre les grands cataclysmes, contre l'érosion des sols, les crues des torrents, l'envahissement des zones littorales par la mer et les sables. Et les premières expériences vinrent vérifier les théories échafaudées à ce sujet.

C'est ainsi que des essais de fixation de dunes furent entrepris à La Teste (Gironde) entre 1787 et 1793. Ces travaux devaient prendre de l'extension

grâce à Brémontier qui a su mobiliser l'opinion et les pouvoirs publics ; le décret impérial du 14 décembre 1810 a fixé les bases de l'action dans ce domaine. Le massif forestier landais hautement productif, en quasi totalité artificiel, de près d'un million d'hectares est protégé par 100.000 hectares de dunes littorales, qui ont été fixées de main d'homme ; elles stabilisent le littoral, arrêtent l'envahissement de l'arrière-pays par les sables, et permettent à l'une des plus importantes richesses forestières de notre pays de se développer.

En montagne, et tout près d'ici, je pense à la montagne de Lure par exemple, une action analogue a été entreprise, toujours en partant des mêmes idées, dont les chefs de file furent Fabre et Surell dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tout d'abord — c'était une première atteinte au droit de propriété — Napoléon rétablit le contrôle du défrichement des bois et forêts, au nom de l'utilité publique qui s'attache au maintien des sols en montagne et à la régularisation du régime des eaux ; il faut noter que cette mesure intervenait à une époque où la civilisation rurale de la montagne était très intense, et mobilisait tous les terrains disponibles de la manière la plus complète possible, comme cela a été dit ce matin.

## Notes pour une législation

La lutte contre l'érosion était cependant une nécessité impérieuse, et pour ce faire il fallait absolument éviter les défrichements abusifs. Or Napoléon, qui savait pourtant ce qu'il voulait, n'a pas pu aller jusqu'à prendre un texte de portée générale. Il a été obligé de se contenter de promulguer une loi transitoire pour vingt-cinq ans, tant les réactions furent vives.

Ce texte provisoire a été repris à titre provisoire encore en 1827, et, pour le rendre définitif, ce fut extrêmement difficile. Lors des débats au Parlement, on avait parlé en 1827 d'une mesure « inconciliable avec le respect dû au droit de propriété ». Quand en 1859 Napoléon III demanda que la mesure devint définitive, ce qu'il obtint, son ministre fut accusé de présenter une « loi communiste ».

A la même époque furent promulguées — et c'est l'aspect positif de l'action en montagne — les lois de 1860 et 1864 sur le gazonnement et le reboisement des montagnes, auxquelles succéda la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, texte actuellement encore en vigueur.

Des travaux furent ainsi déclarés d'utilité publique dans 139 périmètres couvrant 522.000 hectares de terrain ; l'Etat acquit 368.000 hectares pour y effectuer des travaux de reboisement, d'amélioration des alpages, de correction des torrents, de lutte contre les avalanches, de fixation des glissements de terrains, etc.

L'administration créa de toutes pièces des massifs forestiers aussi prestigieux que l'Aigoual, le Ventoux,

ou la montagne de Lure. La gratuité de ces efforts fut doublement récompensée, car non seulement les sols ruinés furent fixés, mais encore ces boisements sont devenus de très belles forêts de production — l'Aigoual en est un bon exemple — et des lieux extrêmement agréables pour les touristes d'aujourd'hui.

Pour mener à bien tous ces travaux, il avait fallu reconstituer l'administration des Eaux et Forêts, créer une école forestière à Nancy et promulguer le code forestier.

## Notes pour une industrialisation

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la faible atteinte au droit de propriété concernant le défrichement, la forêt privée est gérée dans la plus grande liberté ; les propriétaires l'orientent principalement vers le taillis sous futaie, qui permet à la fois de fournir le bois d'œuvre nécessaire à la construction des maisons, et le bois de chauffage provenant du taillis.

Dans les forêts de l'Etat et des collectivités, l'Administration forestière reprend l'œuvre de Colbert et poursuit la conversion des taillis en futaie feuillue ; elle entreprend également, plus tard, un vaste programme d'enrésinement destiné à créer des futaies de conifères. Cette évolution fondamentale a lieu à une époque où notre économie prenait un tournant très important.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les industries fonctionnaient au bois de chauffage. Cinquante ans après, les deux tiers des usines métallurgiques n'utilisaient que du charbon minéral. Par contre, l'urbanisation et la construction du réseau de chemin de fer et de son matériel roulant nécessitaient de plus en plus de bois d'œuvre ; d'où cette volonté de transformer les forêts publiques en futaies, dont je viens de parler.

Là encore, quelques déboires devaient attendre le service forestier, puisqu'en 1888 le ministre Viette arrêta cet élan, et demanda le retour au traitement en taillis de 300.000 hectares de peuplements en voie de conversion en futaie, cédant ainsi à la pression de maîtres de forge quelque peu attardés qui craignaient de ne pas avoir suffisamment de bois de feu pour leur industrie. Malgré cet à-coup déplorable le bilan du XIX<sup>e</sup> siècle reste néanmoins positif pour les forêts publiques.

Au XX<sup>e</sup> siècle, après une période de stagnation due à différents facteurs, et notamment aux pertes cruelles subies par le corps forestier qui fut décimé pendant la guerre de 1914-1918, il faudra attendre la Libération pour retrouver la conception d'une véritable politique forestière.

Les besoins en bois du pays, la lourdeur du déficit de notre balance extérieure dans le domaine des produits ligneux, la mutation accélérée de l'agriculture entraînant l'abandon de nombreuses terres, devaient conduire à des mesures dynamiques : création du Fonds forestier national, textes sur les groupements forestiers, extension aux successions en matière fores-

tière de la loi de dégrèvement fiscal, textes sur les espaces verts forestiers, loi du 22 juillet 1960 sur les parcs nationaux, loi du 6 août 1963 sur l'amélioration de la forêt privée, etc.

Ainsi résolument, depuis une vingtaine d'années, le Parlement et le gouvernement ont pris des mesures permettant non seulement d'aider à la transformation des forêts publiques afin qu'elles puissent répondre aux besoins du pays, mais encore d'inciter et d'orienter la forêt privée vers une amélioration conforme aux besoins de notre économie.

## Notes pour une urbanisation

Dans le même temps s'est fait sentir d'une manière de plus en plus nette le besoin en espaces verts, en forêts de tourisme et en parcs, ce besoin d'un monde de plus en plus urbanisé, pour l'étude duquel nous sommes réunis aujourd'hui.

Créée en forêt de Fontainebleau en 1861, la première réserve forestière artistique du monde avait seulement pour but de préserver des sites fort appréciés par les promeneurs et les peintres de l'école de Barbizon. Actuellement, nous en sommes à rechercher des solutions de masse, car ce sont des millions de voitures qui quittent les différentes agglomérations tous les week-ends pour aller en forêt. Ces visiteurs, il faut les accueillir. Une nouvelle préoccupation est née : l'utilisation de la forêt pour les loisirs des citadins.

Annonçant un ère nouvelle, la loi du 23 décembre 1964 vient de modifier complètement l'organisation forestière française, en confiant la gestion et l'équipement du domaine forestier de l'Etat et des collectivités publiques, représentant près de 4 millions d'hectares, à un établissement public, l'Office national des forêts, placé sous la tutelle du ministre de l'Agriculture.

Il s'agissait de créer un organisme spécialisé dans la gestion forestière, doté d'une autonomie lui permettant d'atteindre les objectifs multiples assignés aux forêts publiques de demain, cependant que la direction des forêts du ministère de l'Agriculture conservait la tâche de définir et de faire appliquer la politique forestière nationale d'ensemble et d'assurer la tutelle de l'Office.

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

❖

## Les objectifs d'avenir

Le long exposé que nous venons de faire sur l'histoire de la forêt française nous a permis de suivre l'évolution des idées, de constater les difficultés rencontrées, de comprendre les causes de la situation présente et, surtout, de voir naître les objectifs actuels de la forêt française et de l'espace naturel.

Bien que cela soit indispensable, il est très difficile, en matière forestière, de faire de la planification. En effet, la lenteur des révolutions forestières fait que très souvent les placements sont à quarante ou cinquante ans ; c'est donc une analyse prospective à long terme qu'il faut mener à bien à l'occasion de l'établissement de chaque plan de développement économique et social.

Cette constante réflexion n'exclut nullement l'esprit d'entreprise, ni même d'audace. C'est ainsi que Lyautey, en tournée dans le Moyen-Atlas, demandait au directeur des forêts du Maroc pourquoi on ne reboisait pas une montagne complètement dénudée qui autrefois avait été boisée. Il lui fût répondu : « Mais il faut deux cents ans pour que les cèdres deviennent adultes ! » et Lyautey de répliquer : « Il n'y a donc pas un jour à perdre, Monsieur le directeur. »

C'est ainsi que les massifs forestiers d'origine artificielle dont nous parlions tout à l'heure — les Landes, l'Aigoual, le Ventoux, le Canigou — sont, au fond, un peu le résultat d'un pari sur l'avenir. Cela n'empêche qu'heureusement il y a des placements forestiers d'une rentabilité plus certaine et d'un rendement plus immédiat.

En tous cas, il est important de souligner à nouveau — cela a déjà été dit ici — que la continuité est essentielle en matière forestière. C'est un peu pour cela que je me suis appesanti sur la partie historique : tout abandon, tout retour en arrière dans le domaine de la nature s'apparente à une catastrophe.

### « Multiple use » de la forêt de demain

Quels sont les objectifs que nous pouvons entrevoir pour la forêt de demain ? Le but à atteindre doit être, je crois, ce que les Américains appellent le « multiple use » de la forêt, c'est-à-dire un ensemble d'objectifs concomitants : économique, physique et social.

Il y a d'abord un but économique, que nous avons vu naître au cours des âges, et qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire, va de plus en plus en se développant. Les besoins en bois du marché français, comme ceux du marché mondial, sont en expansion continue. Toutes les analyses économiques, notamment celles de la F.A.O., montrent qu'ils vont aller en augmentant dans les années à venir, plus particulièrement en ce qui concerne les bois de haute qualité et les bois destinés à la matière première de l'industrie de la cellulose.

A cet égard, il est intéressant de signaler que, durant les cinquante années à venir, la France sera le principal pays du Marché commun où l'on pourra entreprendre des opérations de vaste envergure de reboisement, d'amélioration des peuplements, et de plantation des terres incultes. La superficie boisée du pays devrait passer de 11 à 14 millions d'hectares et atteindre ainsi le quart de notre territoire national.

Voilà pour le rôle économique de la forêt, sur le-

quel je ne m'étendrai pas car ce n'est pas notre propos ici, bien que le sujet soit d'une grande importance.

Le rôle physique de la forêt, nous l'avons vu en parlant de la fixation des dunes du littoral de Gascogne, de la restauration des terrains en montagne, de la régularisation du régime des eaux. C'est un rôle lui aussi important, auquel s'adjoint une fonction biologique de la forêt qui est indispensable pour régénérer l'atmosphère et maintenir les équilibres biologiques, et sans doute psychiques, qui sont nécessaires dans un monde industrialisé et urbanisé. La forêt est là encore un élément essentiel de l'aménagement du territoire.

Pour nous aujourd'hui c'est l'étude du troisième objectif, qui est au centre de nos préoccupations : l'adaptation de la forêt et de l'espace naturel à la civilisation urbaine et aux loisirs constitue un objectif vraiment nouveau, celui sur lequel il faut que nous insistions le plus. Il s'agit là d'un véritable rôle social conféré à une partie importante de notre territoire, le tiers si nous incluons l'espace naturel à côté de la forêt.

Par le maintien et l'extension des espaces verts forestiers formant le tissu conjonctif et le poumon des zones urbanisées, par l'aménagement touristique des forêts-promenade, par la création de parcs nationaux et régionaux, l'aménagiste moderne influera directement sur le cadre et les conditions de notre vie. La mise au point des techniques nouvelles nécessaires pour atteindre ce but demandera sans doute de nombreuses études. Déjà les premières orientations se dessinent. C'est là, je crois, que les journées d'études auxquelles nous participons prennent pour nous un intérêt absolument considérable.

Pour ne retenir que ce dernier objectif, je voudrais néanmoins souligner que très souvent — et le plus souvent — on peut espérer atteindre dans chaque forêt (et c'est une question très importante) plusieurs objectifs à la fois.

On est tenté de classer les forêts, de se dire : « Cette forêt sera productive..., celle-ci aura un rôle de promenade..., celle-là aura un rôle physique... » Je pense cependant que chaque forêt doit jouer en même temps ces différents rôles, à des degrés variables, bien entendu, dans l'espace et dans le temps.

C'est ainsi que, lorsqu'on construit un grand immeuble à proximité d'une lisière de forêt, les cantons voisins deviennent de ce fait des cantons de promenade que l'on doit aménager comme tels. Egalement une forêt de protection pourra acquérir un intérêt touristique, ou plus simplement une forêt suburbaine jouera un rôle capital dans l'épuration de l'atmosphère.

En application de ce principe on exclura tout classement arbitraire assignant de façon systématique une destination unique à chaque massif. Par contre, l'aménagement forestier pourra poursuivre dans chaque parcelle un objectif prioritaire, tenant compte des besoins dominants à satisfaire à cet emplacement, mais faisant place également aux objectifs secondaires.

C'est donc un aménagement très souple que nous allons rechercher, qui dans chaque canton, dans chaque petite parcelle, essaiera de cerner la destination la meilleure, ou les destinations les meilleures.

Je crois par ailleurs qu'il est très enrichissant pour le touriste de se trouver en contact avec les activités et les techniques forestières, et qu'il serait mauvais de lui donner l'impression d'être dans un parc artificiel, sans intérêt économique, et sans activités professionnelles propres. Il est souhaitable, au contraire, que le citadin comprenne la vie de la forêt et de ceux qui la servent, et le « multiple use » qui exclut tout artifice, est à cet égard excellent.

## Le forestier, architecte de la nature

Quant à dire que les peuplements forestiers doivent être conduits de façon exclusive, en fonction du goût des promeneurs, là je m'interroge. Sans doute faut-il tenir compte des souhaits des touristes dans la sylviculture des forêts très parcourues, mais peut-être est-il bon également de faire comprendre et apprécier les boisements productifs qui ont, eux aussi, leur beauté.

L'architecture fonctionnelle n'est-elle pas la plus belle ? Les cathédrales ont été conçues pour prier, les couvents pour méditer, les maisons pour habiter, et cela n'exclut pas leur valeur esthétique. La forêt, elle aussi peut, à mon sens, produire et être belle. Il faut que le forestier devienne l'architecte de la nature.

La forêt à objectif social affirmé est souvent qualifiée d'espace vert forestier. Là, on arrive à des considérations juridiques en quelque sorte, qui ont malgré tout leur importance, puisqu'elles sont directement liées à la vie des hommes. Il est nécessaire de faire place dans les plans d'affectation des sols à des zones vertes importantes, en dehors même des villes, zones qui constituent une des pièces essentielles de l'aménagement du territoire.

Pour essayer d'analyser ce nouveau rôle imparti à la forêt et à l'espace naturel, il peut être pratique d'étudier successivement les problèmes concernant, en matière d'espaces verts forestiers ou naturels :

- le besoin quantitatif et qualitatif,
- la protection et l'extension,
- l'aménagement.

\*\*

## Besoins en espaces verts forestiers et naturels

Je parlerai fort peu de l'analyse de ce besoin, que ce soit sous l'angle quantitatif ou qualitatif, des voix infiniment plus autorisées que la mienne vous ont en effet expliqué, avec cependant des conclusions

parfois quelque peu différentes, comment l'on pouvait essayer de cerner ce qu'attendent les populations urbaines, suivant l'importance de la ville, suivant la nature de l'habitat, suivant l'âge des habitants.

Il y a là toute une série d'études sociologiques à réaliser, qui ne sont pas de ma compétence, mais dont les résultats sont indispensables aux forestiers, et que nous souhaitons vivement voir mener à bien, de manière à nous permettre d'installer en forêt des équipements correspondant vraiment aux besoins ressentis par la population, qu'il s'agisse des adultes, ou des jeunes.

Je me contenterai toutefois, en matière de besoins à satisfaire, de noter deux simples faits.

D'abord l'importance considérable du courant qui envahit les forêts urbaines est évidente. Je ne sais pas si les cadres sont très attirés par la forêt, et si les gens qui ont une formation moins intellectuelle sont peu attirés par elle, comme cela a été avancé, mais je dois constater que tout le monde y va, sinon par goût, du moins par nécessité. Et nous, gestionnaires de ce domaine, nous avons le devoir d'accueillir la population qui y vient en grand nombre.

Au plan de l'analyse qualitative du besoin, en attendant les résultats d'analyses détaillées, très fines, qui sont entreprises actuellement, on peut dire, en première approximation, que les gens recherchent de plus en plus le silence, un certain aspect naturel et sauvage du cadre, en un mot l'impression de retrouver la nature. C'est dans cette voie qu'avec toute certitude de ne pas nous tromper nous devons, pour l'instant, nous engager ; ceci correspond à un équipement assez léger des forêts en faveur du tourisme. Nous rejoignons-là les idées qui ont été mises en application en Allemagne, notamment dans des Naturparks.

## Protection et extension des espaces verts forestiers et naturels

Je vous ai parlé tout à l'heure de la question de la protection et de l'extension des espaces verts forestiers et naturels.

Il est extrêmement important que les espaces verts indispensables à la population soient protégés lorsqu'ils existent, et créés dans le cas contraire. Voilà qui est évidemment facile à dire, mais bien plus difficile à réaliser.

Il est nécessaire, d'abord, de déterminer les limites des espaces en question, ce qui ne peut se faire sans un plan d'affectation des sols. Il s'agit là d'une des formes de l'aménagement du territoire.

Il faut, ensuite, imposer l'interdiction de défricher — lorsqu'elle est nécessaire — aux propriétaires des forêts et aux administrations, que ce soit dans les forêts privées ou dans les forêts publiques ; il est en effet d'une nécessité absolue que tous, quels qu'ils soient, appliquent les règlements, même quand ils sont sévères. C'est une tâche ingrate mais essentielle.

Il m'est arrivé, dans un pays voisin et ami, de demander ce qui se passait lorsqu'un projet d'autoroute devait traverser un parc naturel. Et l'on m'a répondu de la façon la plus naturelle : « Mais la route contourne le parc comme elle contournerait une montagne », et cela aux frais du maître d'ouvrage !

En France, malheureusement, nous sommes encore loin de cette réaction. Toutefois, une réglementation a été établie, qui permet de protéger les espaces verts boisés les plus indispensables. Il y a des servitudes non-aedificandi sévères, mais également une formule plus souple qui dans certains cas permet de concilier les impératifs du logement et les besoins de protection ; elle consiste à regrouper les constructions, lorsque c'est possible, sous forme de hameaux ou le long des routes, et de rassembler l'espace restant sous forme d'une forêt ou d'un parc susceptible d'être aménagé pour le public.

Il n'en reste pas moins que la meilleure protection de l'espace vert destiné au public est encore son acquisition par l'Etat ou les collectivités. Des projets ont été formés, dans le cadre du V<sup>e</sup> plan, par l'Etat, le District de Paris, et certaines collectivités, pour l'acquisition de quelques massifs forestiers absolument indispensables devant l'extension de l'urbanisation. Il s'agit de superficies assez réduites, je dois le dire, mais cette action, pour limitée qu'elle soit, n'en est pas moins d'une grande importance pour les générations à venir, car on prépare ainsi les futurs « bois de Boulogne » des villes de demain.

Enfin, une politique des espaces verts forestiers ne saurait être statique et négative, il faut également créer des espaces verts lorsque cela est nécessaire et possible. On se heurte très souvent à des problèmes financiers et techniques délicats. Mais dans d'autres pays, aux U.S.A., en U.R.S.S. (en Ukraine en particulier) des forêts-promenade ont été créées de toutes pièces : je pense que de nombreuses banlieues, qui sont si affligeantes à voir et si tristes à habiter, retrouveraient peut-être un peu de sourire, un peu de joie de vivre, si elles pouvaient être entourées d'un écran de verdure.

Une action de ce type est actuellement en cours sur le littoral du Languedoc-Roussillon, où, en accompagnement des aménagements touristiques, on crée de toutes pièces des espaces verts forestiers. Des projets sont également échafaudés pour la région de Paris, notamment dans la banlieue Est en faveur de laquelle il est si nécessaire d'intervenir le plus rapidement possible.

Cet objectif de protection et d'extension des espaces verts forestiers et naturels, nous le retrouvons bien entendu dans les parcs nationaux, qui sont dotés d'une législation propre, et dans les parcs naturels régionaux où l'on appliquera de façon exemplaire toutes les réglementations ayant pour but de sauvegarder la nature et les sites.

Mais une telle action de protection et d'extension de nos richesses naturelles n'a de sens que si elle est faite au profit de l'homme. Et c'est ici qu'interviennent les problèmes capitaux relatifs à l'aménagement dans un but social de la forêt et de l'espace naturel.

## Aménagement touristique de la forêt et de l'espace naturel

Cet aménagement, pour répondre aux besoins de la civilisation des loisirs, est extrêmement difficile à organiser.

D'abord, parce que le touriste a tendance à détruire le milieu dans lequel il va si un aménagement comportant un équipement approprié n'est pas mis à sa disposition. Il y a également des problèmes de propriété qui se posent. Il faut, enfin, comme il vous a été dit, que le touriste ne porte pas préjudice au travail des agriculteurs, des sylviculteurs ou des éleveurs.

C'est donc en premier lieu dans les forêts de l'Etat et des collectivités publiques que s'exercera tout naturellement ce tourisme de week-end et de vacances. Une surveillance y existe ; le problème de la propriété ne s'y pose pas de la même façon que dans les forêts privées ; enfin l'Etat et les collectivités publiques ont vocation pour prendre en charge le financement des équipements qui s'imposent et qui sont destinés à favoriser les loisirs de ceux qui n'ont pas la chance de posséder une résidence secondaire à la campagne.

A cet égard, une question de principe se pose : doit-on accorder de façon générale des concessions en forêt domaniale, permettant à des personnes privées, des clubs ou des comités d'entreprise d'aménager à leur profit un lieu de détente privilégié ? La réponse à cette question n'est pas simple, mais, en règle générale, je pense que, quel qu'en soit l'intérêt, tout usage privatif de la forêt publique doit être prohibé, afin que celle-ci reste le dernier refuge de ceux qui ne peuvent pas aller ailleurs, et afin d'éviter que les promeneurs ne se heurtent sans cesse, au cours de leur marche, à des barrières ou des grillages dont l'inconvénient n'est pas à démontrer. Il ne faut pas que les citadins quittent leurs cellules de béton pour retrouver, pendant leurs loisirs, des espaces verts enclos.

L'aménagement à des fins touristiques d'une forêt, c'est-à-dire la réalisation de travaux d'équipement et la conduite des peuplements, doit se faire de façon coordonnée, dans le cadre d'un programme d'ensemble soigneusement conçu. Il faudra tenir compte des besoins des usagers, des critères esthétiques et culturels, enfin de la nécessité d'assurer la pérennité de la forêt dont l'équilibre peut être perturbé par l'arrivée massive de visiteurs. Tel a été le but de l'instruction ministérielle d'octobre 1964 qui a donné les premières directives du ministère de l'Agriculture en matière d'aménagement touristique des forêts soumises au régime forestier.

Je n'entrerai pas, parce que ce serait beaucoup trop long, dans le détail des différents équipements prévus. J'indique simplement d'une manière énumérative :

D'abord, le problème des routes. Nous voulons peu de routes ouvertes à la circulation automobile dans les forêts touristiques ; il ne faut surtout pas de voies

à grand trafic, mais des routes de promenade, à vitesse réduite, pas très larges, permettant aux gens de s'approcher des sites les plus agréables, mais sans y entrer avec leurs véhicules.

Se greffant sur le réseau routier, des parkings devront être aménagés et c'est là un problème difficile : en effet, le touriste souhaite le plus souvent ne pas trop s'éloigner de sa voiture pour pique-niquer, et d'autre part la présence de voitures en forêt dénature le site. C'est ainsi que les grands parkings constitués par des aires bétonnées ou goudronnées devront être, en règle générale, proscrits ou, en cas de nécessité absolue, rejetés en bordure de la forêt. A l'intérieur de celle-ci au contraire, et, s'articulant sur les routes de promenade, de petits parkings devront permettre aux touristes d'arrêter leur voiture dans un relatif isolement ; différentes formules existent, telles que les parkings en épi, ou les parkings en grappe, qui permettent de répartir les véhicules en bordure du peuplement forestier.

## Des sentiers adaptés aux promeneurs

J'insisterai un peu plus sur le problème des chemins et sentiers pour piétons, qui constituent l'une des pièces maîtresses de l'équipement touristique d'une forêt. C'est, en effet, grâce à eux que l'on peut espérer intéresser les citadins à la nature et leur apporter la meilleure détente. Le réseau devra être pensé non pas en fonction des nécessités des exploitations forestières, mais afin de répondre aux besoins du tourisme.

Là, je ferai une petite incursion dans l'espace naturel non forestier, en examinant le cas des alpages. Il est assez caractéristique de voir que les sentiers de montagne, qui étaient fonctionnels bien entendu, avaient pour but de permettre de se rendre le plus rapidement possible du hameau situé dans le fond de la vallée jusqu'à l'alpage ; les gens avaient à l'époque des jarrets d'acier, et le chemin suivait presque la ligne de plus grande pente. Que voulons-nous maintenant ? Intéresser à la marche et à la découverte de la nature des gens qui ne se déplacent pas volontiers à pied. Pour cela, il faut des sentiers à pente plus douce, et des sentiers suivant les courbes de niveau, qui permettent de merveilleuses promenades relativement faciles. On ne peut donc pas utiliser toujours tel que l'ancien réseau de chemins et de sentiers.

En forêt, c'est la même chose. Le quadrillage géométrique des anciennes parcelles ne convient pas pour la promenade. Il faut concevoir des sentiers plus sinueux, mieux adaptés aux promeneurs. Ils partiront du parking, et reviendront au parking. La durée de promenade sera indiquée. Certains de ces chemins, suivant une formule en honneur à l'étranger, pourront être des chemins de découverte de la flore, de la faune, de la géologie, avec une signalisation discrète — il ne faut pas faire une forêt de panneaux — qui indiquera les éléments du milieu naturel méritant de retenir l'attention des promeneurs.

Ceux-ci sont, en effet, souvent désœuvrés en forêt,

et certainement susceptibles d'être intéressés par le milieu si varié qui les entoure.

Je pense que cette formule pourrait permettre de faire comprendre le but des opérations sylvicoles entreprises. Des panneaux peuvent donner des indications sur la nature et les motifs des coupes et des reboisements. Il est frappant de voir comment les gens s'indignent en toute bonne foi devant des coupes qui sont parfaitement normales, régulières, et même indispensables. S'il leur était dit de quoi il s'agit, peut-être comprendraient-ils et arriveraient-ils à saisir cette idée qu'une forêt doit naître, vivre et mourir, et qu'il faut la renouveler.

On peut également envisager des chemins qui, par un tracé judicieux, permettraient aux promeneurs de suivre l'évolution de la forêt depuis sa naissance jusqu'au terme de sa révolution. Tout naturellement les gens comprendraient ce qu'est la sylviculture.

Je n'insisterai pas, parce que qu'ils sont bien connus de vous et on en a parlé longuement ici, sur les sentiers de grandes randonnées, ni sur les parcours d'escalade qui, dans certaines forêts, certains massifs montagneux, présentent un intérêt sportif des plus grands.

Le cheval est, par ailleurs, un très bon compagnon de la forêt. Il faut donc y penser, et la réalisation de pistes cavalières fait partie de l'aménagement touristique des forêts. Je n'en parlerai pas plus longuement bien que le sujet ne manque pas d'intérêt.

Les emplacements de pique-nique sont également très importants. Leur aménagement est difficile. Il est lié au problème du parking, au moins actuellement en attendant le jour où les gens mettront leur pique-nique dans leur sac à dos. Nous n'en sommes pas là. Des problèmes très concrets se posent à ce sujet, touchant à la propreté de la forêt et à la lutte contre l'incendie.

A ce sujet, j'ai relevé dans les propos qui ont été tenus ici une remarque qui me paraît très exacte : il ne faut pas toujours interdire ; il faut de temps en temps autoriser. Ainsi, en matière d'incendie, les Américains et les Canadiens, ont mis au point des sortes de barbecues installés en forêt dans des emplacements où le risque d'incendie est nul ; les gens peuvent y faire chauffer leur repas s'ils en ont envie. Je ne dis pas que de tels engins doivent être placés dans la forêt des Maures en plein été, mais dans certaines forêts moins sensibles au feu on pourrait faire un pas dans ce sens.

Bien entendu, le problème de la propreté est très important. Je n'insisterai pas sur cette question qui appelle à la fois des mesures d'équipement, d'éducation du public et de surveillance.

Les emplacements de pique-nique peuvent être aménagés de façon assez simple, avec des bancs et des tables rustiques, comme cela se fait souvent à l'étranger, et comme cela commence à se faire en France.

Les aires de jeux ne devront pas être oubliées. Il est indispensable de prévoir la possibilité de se distraire pour les jeunes et les moins jeunes ; jeux d'enfants,

terrains de pétanque, peut-être même de volley, tout cela est compatible avec un aménagement discret de quelques clairières, sans tomber dans la création de vastes complexes sportifs qui transformeraient radicalement le site.

A propos de complexes sportifs ou d'autres installations analogues dont on pourrait envisager l'installation en forêt, comme les campings, je crois qu'il faut mettre en garde contre le risque de destruction du cadre naturel recherché par les promeneurs.

Les campings importants nécessitent toute une infrastructure, des voies d'accès, des adductions d'eau, des lignes électriques, des lignes téléphoniques, donc des tranchées dans les peuplements forestiers. Par ailleurs, les campeurs doivent aller au village pour faire leurs courses, pour se ravitailler, pour voir le médecin. Il n'est pas très souhaitable que les peuplements forestiers soient parcourus par des tranchées ; il n'est pas très souhaitable non plus que les femmes et les enfants traversent les forêts le soir, pendant longtemps s'ils sont à pied, pour aller jusqu'à un lieu habité. Donc, je crois que le camping devra se trouver à la limite et en bordure de la forêt.

## Prédominance de l'eau

On rejoint ainsi une notion d'aménagement du site naturel protégé, qui me paraît très importante : les équipements de la civilisation doivent être à l'amont, à l'extérieur du site ; le milieu naturel, lui, ne doit être accessible que par des sentiers ou par des chemins. Projeter l'installation dans le milieu naturel me paraît être le meilleur moyen pour le détruire.

Bien entendu, il faut éviter soigneusement que la forêt publique ne soit considérée, pour la réalisation d'installations même très valables et intéressantes, que comme étant un terrain gratuit où l'on peut construire à bon marché. Or c'est trop souvent dans ces termes que le problème se pose, le cadre de verdure n'étant qu'un alibi.

Les sites remarquables existant en forêt ; les étangs, les points de vue, les monuments, les ruines, etc., doivent être mis en valeur ; je passe sur ce problème, en insistant quand même peut-être un peu sur l'aménagement des plans d'eau qui est très important, car de plus en plus le sport et le tourisme sont axés sur l'eau. Les gens aiment pêcher, se baigner, se promener au bord d'un étang, faire de la voile ; bien entendu, l'emploi de canots à moteur sera interdit.

Je ne m'étendrai pas sur les questions relatives à la propreté de la forêt, et à sa protection contre l'incendie, qui sont des problèmes très techniques, dont j'ai dit un mot à propos des emplacements de pique-nique. Je crois que nous pouvons seulement retenir un point capital en la matière : il s'agit de la formation civique des citoyens ; des thèmes de propagande nationale intéressants me paraissent devoir être développés à ce sujet.

La sylviculture devra, quant à elle, s'adapter au tourisme. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le citoyen doit pouvoir apprécier une forêt productive. Encore faut-il que cette forêt corresponde à ses besoins. Il y a des moments où il sera nécessaire d'agrémenter le site par des changements d'essences forestières, pour que le paysage soit plus agréable, ou encore pour faire des rideaux de verdure.

## La chasse : sujet délicat

Le très délicat problème de la chasse dans les forêts touristiques se pose à nous. Dans les massifs situés dans le tissu urbain il n'y a plus de gibier bien entendu, mais dès qu'on s'éloigne un peu de la ville, le gibier se maintient malgré les promeneurs. Cependant qui dit gibier dit chasse, et le promeneur, lui, fait moins bon ménage avec le chasseur.

Là, il n'y a pas de règle absolue. Je crois cependant qu'il est nécessaire de garder des forêts vivantes, afin que les touristes voient des animaux ; il faut donc qu'une certaine forme de chasse subsiste, ne serait-ce que parce que les chasseurs, en assurant une garde, permettant le maintien du gibier. Dans certains cas on pourra n'autoriser la chasse qu'en semaine ; dans d'autres on se contentera de simples reprises avec des filets, et dans des cas moins aigus la chasse pourra s'exercer normalement sous réserve de quelques précautions, étant entendu que la promenade est surtout fréquente en forêt au printemps, la saison de chasse se situant pendant l'automne et l'hiver.

Je ne vous parlerai pas du problème de l'aménagement touristique des forêts privées. Il est très délicat. Il se posera notamment dans les parcs naturels régionaux. Nous l'étudions, mais nous en sommes tout à fait au début. Le type d'aménagement touristique que je vous ai décrit pour les forêts publiques n'est pas rentable. Or, il est normal que le propriétaire veuille rentabiliser sa forêt, et il risque de le faire soit en réalisant des équipements payants, qui ne seront peut-être pas toujours conformes à l'esprit du tourisme social, soit en demandant à l'Etat de subventionner des investissements non productifs.

Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque le propriétaire organise des installations payantes, cela peut être très bien s'il s'agit de parcours de pêche touristique, de chasse, d'équitation, ou de terrains de camping. Mais il peut aussi s'agir de véritables luna-parks et alors cela devient extrêmement regrettable.

Quant à l'aide financière de l'Etat au propriétaire pour aménager sa forêt, nous l'envisageons, mais il est certain que l'Etat doit être garanti de l'amortissement des investissements qu'il aura aidé à faire. Cela nécessite de passer une convention, et de prendre des assurances sur l'avenir. C'est un problème délicat.

Je vous dirai, pour terminer, un simple mot sur l'aménagement touristique des espaces naturels non forestiers. Là, pour répondre à une question que



m'avait posée M. Blanc, je voudrais affirmer avec force que l'exploitation pastorale est absolument compatible avec le tourisme en montagne ; il s'agit même de beaucoup plus encore que cela. M. Bardel nous a montré hier que l'exploitation pastorale est indispensable au tourisme pour des motifs de maintien des sols et de protection contre les avalanches ; les troupeaux animent également la montagne l'été, et c'est un élément attractif pour le touriste.

Au plan économique, si la transhumance n'existait pas et si on l'inventait maintenant, on dirait qu'il s'agit d'un type d'exploitation révolutionnaire, puisqu'il peut associer le capital fourrager de la montagne en été, et celui de la plaine en hiver, avec un capital cheptel qui peut appartenir soit aux habitants de la montagne, soit à ceux de la plaine. L'association de ces différentes possibilités dans des combinaisons diverses est, je crois, une forme extrêmement intelligente de l'exploitation des richesses pastorales des alpages. C'est d'ailleurs dans nos montagnes que se sont créées nos premières coopératives agricoles, parmi lesquelles les coopératives fruitières du Jura.

Dans le cas où l'alpage est sous-pâturé, où le troupeau commence à se réduire, on pourrait envisager une nouvelle forme d'exploitation qui permettrait de rentabiliser ces terrains, très souvent communaux. M. Bardel nous a dit que dans le parc national italien du Grand Paradis il y avait, sur 60.000 hectares, 3.000 bouquetins, et près de 3.500 ou 4.000 chamois. On peut se demander si les pelouses ne pourraient pas être exploitées par des animaux sauvages, lorsqu'il n'y a plus de possibilité d'assurer leur exploitation par des animaux domestiques. On créerait des chasses touristiques. Je crois que de très nombreuses personnes fortunées accepteraient volontiers de payer aux communes propriétaires des alpages des sommes élevées pour tirer, à l'approche ou à l'affût, un bouquetin ou un chamois, qui leur serait désigné par un garde. Ce serait là une forme nouvelle d'exploitation des alpages, lorsque le problème du recrutement des bergers ou les sujétions concernant l'entretien du bétail ne permettent pas de maintenir une exploitation pastorale.

## La grande question du siècle

Vous me permettez, ayant commencé mon exposé par une citation, de présenter ma conclusion en citant Gustave Thibon, qui a dit, parlant des parcs :

« Privé d'air et d'aliment naturel, isolé au sein des foules et manié comme un pantin par les modes et les propagandes, où l'homme retrouvera-t-il un climat où son corps et son âme puissent respirer ?

« C'est à cette question, la grande question du siècle, que répond la création d'un parc national. Car le sauvetage de la nature s'identifie avec le sauvetage de l'homme : l'être dépend du cadre où il vit comme les poumons de l'atmosphère. »

Ce que je vous ai dit de la forêt et de l'espace naturel, il va falloir en faire la critique, puis l'insérer dans la doctrine des parcs naturels lorsque les conclusions de ce colloque seront tirées, à la clôture de nos travaux.

Mais on peut dès à présent affirmer que la forêt a un rôle éminent à jouer vis-à-vis des hommes, et qu'en échange ceux-ci ont des devoirs vis-à-vis de la nature dont leur vie dépend. Autrefois, le nomade détruisait en passant avec ses troupeaux, et le sédentaire conservait. Maintenant, le monde s'est sédentarisé dans son habitat, mais il a acquis un redoutable pouvoir de destruction en accédant à la vitesse.

Le court terme devient la mesure de notre vie : or, dans notre domaine, le court terme exige une sévère discipline si l'on veut maintenir les équilibres biologiques et économiques indispensables.

Au droit classique doit se substituer un nouveau droit, tissé d'obligations réciproques et de limitations imposées au nom d'un intérêt qui dépasse la protection d'une civilisation pour atteindre la survie même de l'espèce. L'instinct de domination non contrôlé de l'homme sur la nature doit être remplacé par un constant réflexe de modération et de prise en considération des équilibres biologiques complexes.

A cet égard, il serait souhaitable de profiter de la présence en forêt de citadins, souvent désœuvrés, pour développer leurs connaissances sur le milieu qui les entoure. Les sentiers botaniques ou autres, les parcs d'animaux sauvages, les musées de la nature, les visites guidées de la forêt peuvent être d'un intérêt considérable pour la formation du public.

Mais pourquoi n'irait-on pas plus loin encore, et n'installerait-on pas, comme aux Pays-Bas, de véritables musées là où le public prend ses vacances, ou se rend en week-end ; je pense au magnifique musée Kroller Muller, situé dans un parc de nature, à côté d'Arnheim. En France, nous avons également en forêt de belles constructions, des châteaux, de vieilles abbayes — telle l'abbaye de la Verne dans le Var — et peut-être pourrait-on leur donner une semblable destination. Si un véritable musée ne pouvait être établi pour des raisons techniques ou financières, la présentation de collections plus modestes pourrait cependant intéresser les visiteurs épris d'art et de culture, ou plus simplement surpris en forêt par le froid, la pluie ou l'ennui.

Quoi qu'il en soit, notre civilisation devra profiter de toute occasion pour parfaire la culture du public. L'importance du courant qui entraîne périodiquement les citadins vers la forêt ne peut être négligée. Il convient, à cette occasion, de leur faire connaître et comprendre les lois de la nature, et peut-être plus encore, tant il est vrai « qu'il y a plus à apprendre dans les forêts que dans les livres ».

## Débat

M. G. MONNET. — *Je remercie M. Bétolaud de son exposé, qui, d'un bout à l'autre, nous a vivement intéressés, et qui a été, comme cela était naturel, à prédominance forestière ; sa conclusion allait bien au-delà.*

Mardi 27 septembre 1966, après-midi, présidence de M. MONNET.

## Un moyen d'action : l'Office national des forêts

M. DELABALLE. — Je voudrais ajouter un complément à l'intervention excellente et complète de M. Bétolaud, que je pense utile de vous apporter dans la recherche des solutions du problème qui nous rassemble, c'est-à-dire le rôle de la forêt dans une politique d'aménagement du territoire.

Il n'est, sans doute, pas inutile dans nos réflexions de connaître les moyens de mise en œuvre d'une telle politique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Un moyen essentiel a été forgé : l'Office national des forêts, établissement public qui a repris à son compte le personnel et les terrains de l'administration des Eaux et Forêts ; il a reçu comme attribution la gestion de la forêt domaniale — soit au moins 1.400.000 hectares — et la gestion, au sens le plus large du terme, puisque la loi lui donne tous pouvoirs techniques et financiers d'administration.

Il assume aussi la gestion de la forêt appartenant aux collectivités locales, soit 2.500.000 hectares qu'il gère pour le compte de l'Etat, puisque c'est lui qui surveille la soumission au régime forestier des forêts ; et, bien entendu, pour le compte des propriétaires eux-mêmes, c'est-à-dire des collectivités.

Gérant, par conséquent, de 4 millions d'hectares, il est évident — et M. Bétolaud l'a évoqué — que c'est essentiellement sur ces 4 millions d'hectares que les pouvoirs publics auront le plus de maîtrise, pour pouvoir mener une politique forestière d'aménagement du territoire, grâce à cet établissement public qui a reçu la vocation d'être entrepreneur de services, et qui, par conséquent, pour le compte de l'Etat, des collectivités, ou même des particuliers, peut mettre en œuvre toutes études, tous travaux qui concourent à l'aménagement.

C'est un établissement public qui, au plan financier, fait son affaire de la gestion de la forêt domaniale par des recettes affectées, et de sa vocation d'entrepreneur de services, par le remboursement du coût de ces services.

Enfin, c'est un établissement public qui a reçu le statut d'un établissement industriel et commercial. C'est sur ce point que je voudrais être très clair : L'Office national des forêts n'a pas reçu comme objectif de faire du commerce, mais dans les interventions de service public qui sont et qui vont être les siennes, on a voulu lui donner la souplesse et la clarté d'un établissement public industriel et commercial.

Voilà, très schématiquement, ce qu'est l'Office national des forêts. Ceux qui en ont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966, la responsabilité, pensent qu'il est raisonnable de leur part d'avoir l'ambition de servir et de forger un instrument moderne, qui permette de

mettre en œuvre, avec les facilités dynamiques nécessaires, une politique d'aménagement des ressources naturelles en matière d'aménagement du territoire.

Voilà, Monsieur le Ministre, tout ce que je voulais dire, parce que je pense que ceux qui sont derrière cette table, qui l'ont été ce matin et le seront encore ce soir, ont hâte de passer le flambeau à ceux qui sont de l'autre côté.

M. G. MONNET. — Je vous remercie d'avoir bien voulu préciser quel est le rôle que le ministère de l'Agriculture a décidé de confier à un office indépendant, qui doit en effet trouver un mode de financement qui, par les recettes provenant de la bonne gestion, de la vente des coupes, permettra d'entretenir le domaine forestier de l'Etat, et qui pourra aussi prendre en charge, comme maître d'œuvre pour le compte de collectivité ou de particuliers, les travaux qui lui seront confiés.

En effet, je crois que l'Office peut jouer le rôle qu'indiquait son directeur dans l'aménagement de l'espace ouvert aux particuliers qui ont besoin de retrouver le grand air. C'est là une occasion de mettre en valeur, de la façon la plus rationnelle et en même temps, je crois, la plus économique, tous les moyens de divertissement qu'ils peuvent désirer.

M. G. MONNET. — Nous reprenons maintenant nos débats dans cet amphithéâtre : c'est bien la première fois de ma vie que j'ai l'occasion de parler devant un aussi beau paysage, en plein air, dans un amphithéâtre.

Je n'étais pas là hier ni avant-hier, n'ayant pu arriver qu'hier soir, je ne sais donc pas ce qui a été dit fort exactement pendant les deux premières séances de votre colloque. J'ai lu ce petit journal (1) qui est si bien fait, qui, je crois, donne une idée assez précise des échanges de vue, mais j'ai tout de même dans mon esprit beaucoup d'incertitude qui, peut-être, sont partagées par un certain nombre d'entre vous.

Ce matin, M. Chiva a exposé de la façon la plus claire le lien qui unit l'homme et l'espace rural, la part qui a appartenu à l'homme dans la façon dont a été modelé le paysage, et le processus rapide qui, actuellement, transforme le paysage à la suite de l'évolution économique et sociale de notre France et de toutes les régions industrielles.

Après lui, M. Flandin a fait entendre, dans une fougue qui, tous, nous a beaucoup touchés, un cri d'inquiétude et de l'agriculteur et de l'administrateur d'une commune rurale, et il a même été au-delà du sujet dont nous avons à délibérer ; il est allé bien au-delà du problème de l'organisation des parcs régionaux, mais je crois qu'il avait raison de faire comprendre qu'au moment où il s'agit de réaliser des

(1) Journal tiré chaque nuit sur la précédente journée et distribué dès 7 h aux participants.

choses qui sont généralement d'abord conçues dans l'intérêt des gens de la ville, au moment où certains sollicitent une contribution financière de l'Etat qui doit être très importante, les populations agricoles s'inquiètent de savoir si, elles-mêmes, qui ont des besoins encore plus impérieux, ne risquent pas d'être tenues, dans une certaine mesure, en dehors de cette réalisation.

## Une nouvelle contribution à la définition du parc régional

Je crois qu'il ne serait pas bon d'entrer dans des controverses sur les problèmes fiscaux qu'il a évoqués ce matin ; c'est véritablement en dehors de notre sujet, mais il est indispensable de revenir sur cette idée de ce que doit être un parc régional dans notre esprit. Je ne crois pas qu'il y ait une doctrine très définie, et notre colloque a précisément pour objet, en échangeant nos vues, de faire un peu avancer les idées. Qu'appelle-t-on un parc régional ? Les grandes réserves naturelles comme celle de la Vanoise, on sait que ce que cela veut dire ; il s'agit là vraiment de sauvegarder la nature et l'homme n'y a été pris en considération que dans les préparcs. C'est autour de la Vanoise, dans le préparc, qu'alors se pose avant tout le problème humain. Nous savons qu'il existe certaines formes de parcs régionaux comme celui de Saint-Amand qui sont faits, ceux-là, très nettement pour le divertissement ou l'agrément et l'éducation des gens de Lille, Roubaix, Tourcoing, qui ont besoin, en effet, d'avoir à proximité de chez eux cet élément de détente et de revivification que la solidarité nationale leur doit. Cela ne met pas beaucoup en cause l'élément rural puisque déjà la forêt de 6.000 hectares existe et qu'il n'y aura pas à trouver comment s'intégrera la vie agricole dans ce parc régional, même quand nous entendons M. Toepfer nous dire qu'en Allemagne c'est sur 2 millions d'hectares qu'on est arrivé à créer cette forme de conservation de la nature et d'aménagement de l'espace qui englobe une agriculture restée vivante.

C'est là où je comprends toujours très bien la préoccupation de M. Flandin qui dit : nous, agriculteurs, que devenons-nous dans ces parcs régionaux et dans quelle mesure les pouvoirs publics ont-ils pensé à cet aspect du parc régional ?

Tout à l'heure, m'informant de ce qu'avait pu dire M. O. Guichard, j'ai vu dans le rapport au moins une dizaine de régions dans lesquelles on étudie la création d'un parc régional. On m'a dit : mais, les parcs régionaux, il y en aura de formes les plus diverses. M. Betolaud a très justement montré, tout à l'heure, le rôle que peuvent jouer la forêt et les agricultures boisées dans l'organisation de parcs régionaux, et je crois que le sujet a déjà été très largement développé, mais M. Betolaud est à votre disposition si vous avez dans cette direction des questions à lui poser qui lui permettront de développer encore sa pensée.

Qu'en sera-t-il des parcs régionaux si on veut les faire dans cette nature qu'on avait très justement tout à l'heure l'occasion de magnifier ? C'était M. Toepfer qui le faisait de notre salle du déjeuner ; quelle place continueront à jouer les agriculteurs dans un site qui aura été classé en région protégée, en parc régional ? (Toepfer, voir p. 99).

Je crois bien que c'était l'interrogation qui était dans le cœur de M. Flandin, et que c'est là le sujet que nous devrions aborder. Mais s'il y en a d'autres aussi, puisque nous avons eu trois exposés, la tribune est ouverte à tous ceux qui voudront intervenir.

## Une mythologie de la forêt

M. COUELLE. — Je voudrais indiquer que la civilisation méditerranéenne a été complètement démunie, toujours, de forêts. On a détruit les bois ; nous voyons cela ici, nous le voyons en Afrique du Nord et dans tout le bassin méditerranéen. Pourquoi ne pas créer — et je reviens à ce que disait M. Toepfer — une mythologie de la forêt que nous n'avons absolument pas et qu'ont tous les peuples germaniques ? Ne croyez-vous pas que la presse pourrait intervenir, que l'on pourrait créer une « idéologie de la forêt » déjà chez les jeunes, et créer une sorte de mode. Cela me semble très important.

M. BETOLAUD. — Le sujet est fort intéressant et on pourrait en parler longuement. L'idéologie, peut-être est-ce beaucoup, malgré tout ; je crains un peu ces idéologies, mais il est certain qu'il faudrait développer l'éducation et arriver à une certaine magnification de la forêt, en faisant comprendre à la fois son intérêt et sa beauté, au plan esthétique et même peut-être au plan éthique. Nous y adhérons tout à fait, mais c'est une chose qui ne peut être l'œuvre que de quelques personnes privées. Si de bonnes volontés voulaient s'engager dans cette voie, elles ne pourraient que recevoir notre appui.

M. COUELLE. — Vous avez la presse.

M. BETOLAUD. — Seulement, les organismes administratifs ne sont pas toujours très bien placés pour lancer des grandes propagandes ; je pense que ce serait plutôt une action privée désintéressée ; elle n'est pas coûteuse d'ailleurs.

Dans le domaine plus particulièrement éducatif, est-ce que la formation d'une idéologie ne commence quand même pas un peu par l'éducation des enfants ? Nous avons fait des livres en deux parties, maître et élève pour la Corse, justement, qui est bien un pays méditerranéen et où le problème est grave, et je dois dire que cela a eu beaucoup de succès. Doit-on le développer plus loin ? Je le souhaite, mais dans d'autres départements, doit-on aller au-delà de cette forme d'éducation ? Peut-être l'idée de planter des arbres dont on avait parlé il y a quelques temps ?

M. MADIOT. — La journée de l'arbre avait été demandée lors du gouvernement Mendès-France, par

la première Commission jeunesse du ministère de l'Agriculture. Depuis 1954 nous n'en entendons pas parler.

M. COUELLE. — Je vais vous parler d'une expérience personnelle. Je vis sur le tas ; je crée des paysages, des régions et, naturellement, je suis obligé de toucher un peu à tout. En Sardaigne, où je n'ai pas encore planté cette année-ci — le programme interviendra l'année prochaine — j'ai commencé par faire supprimer les chèvres. Depuis trois ans, il n'y a plus de chèvres sur 12.000 hectares ; on a vu déjà le résultat.

En Grèce, le mont Simède était absolument dénudé. J'ai suivi l'expérience des Eaux et Forêts grecs et c'est absolument saisissant. Ils ont reconstitué une espèce de bois sacré en faisant des petits trous à la main ou autrement, dans des anfractuosités de rochers, et ils ont planté des petits cyprès d'un mètre au maximum, mélangés avec des oliviers, des petits amandiers et des petits pins d'Alep ainsi que quelques caroubiers, tout cela très serré. Il n'y avait rien il y a six ans ; j'en possède des photographies, malheureusement pas ici, c'est extraordinaire. Cela s'est passé de la façon suivante :

Les forestiers ont planté ces arbres avec l'aide de la population — il faut dire qu'il y avait un grand chômage — la première année, avec des tonnes d'eau sur les routes ; ils sont venus avec des arrosoirs et, toutes les semaines, ils ont mis un peu d'eau. L'année suivante ils en ont mis tous les dix-quinze jours, très peu, la valeur d'un arrosoir, et, au bout de deux ans, fini, plus d'eau. C'est un pays où, vous le savez, les précipitations sont très faibles. La forêt commence à exister ; ces arbres ont actuellement deux, trois mètres.

M. BETOLAUD. — Je suis tout à fait d'accord avec vous ; c'est d'ailleurs ce que nous avons essayé au Maroc où nous avons tenté une campagne de plantation d'arbres ; ils ne reprenaient pas tous, loin de là, mais les gens arrivaient à s'y intéresser.

## Le touriste changé en pèlerin

M. COUELLE. — Je rejoins M. Madiot ; c'est une expérience que je tente actuellement, et j'ai rencontré une adhésion communale : c'est encore en Grèce, dans un site que j'aménage autour d'un temple pour en faire un centre de développement archéologique. Mon thème est de pouvoir changer le touriste, que j'abhorre sur certains plans, en pèlerin. J'étais, il y a quelques années, à Lascaux ; j'ai eu le « choc Lascaux » ; cette chose extraordinaire, une des plus grandes émotions de ma vie ; puis sont arrivés deux autocars ; à ce moment-là les grottes n'étaient pas encore fermées, et des bandes d'enfants sont descendus en chantant une ineptie... Ce n'est pas possible. Au Parthénon vous voyez la même chose. Vous avez des lieux sacrés ; des lieux qui sont pour nous quelque chose d'émotionnel, d'extraordi-

naire, et vous voyez de vieilles dames américaines qui arrivent, avec le kodak, etc. Il n'y a plus de place pour l'émotion.

J'essaie donc de créer des bois sacrés dans ce site. Cela a été approuvé, et, pour ce faire, je vais exactement copier ce qu'ont fait les Eaux et Forêts ; mais comme j'ai très peu d'argent, j'ai intéressé les communes et les enfants des écoles. Actuellement, sont préparés des plans de chaque arbre et au moment voulu les enfants viendront et ils auront leur arbre. J'ai fait un petit truc tout bête ; j'ai trouvé des bagues pour les poules, des bagues en plastique qui peuvent s'élargir, et sur ces bagues ils ont mis leur nom et ils attendent le moment d'avoir leur arbre avec leur nom ; et je vous assure qu'ils viendront l'arroser ; ils auront des gourdes, des bidons, mais ils viendront tous les jeudis arroser leur arbre, et je suis certain qu'il y aura là un jour une forêt.

## Les incendies, le vandalisme

M. BETOLAUD. — Pour essayer de développer ce mouvement, on pourrait très bien envisager la création d'une commission interministérielle analogue à celle que nous avons pour les parcs naturels régionaux, en y associant l'Education nationale, les Affaires culturelles et tous les ministères ainsi que toutes les initiatives privées qui s'intéressent à ces problèmes, pour arriver à leur donner un développement dans les écoles. Nous nous en rendons bien compte, sur le plan, par exemple, plus pratique des incendies ; malgré le vote de la loi récente, c'est par l'éducation, par la création du respect de la forêt, d'une compréhension de celle-ci, que nous arriverons à ce résultat. Ce serait très intéressant de pousser cette expérience.

M. DELABALLE. — Cette intervention est importante et ce que vous nous proposez est marqué au coin de l'évidence. Je ne pense pas que l'on puisse avancer, en matière forestière et que l'on puisse avoir une politique forestière sans une éducation du public ; cela paraît évident. Je vous promets que ce sera pour les dirigeants de l'Office une des obsessions des années à venir. Cela me paraît fondamental.

M. ... — On a parlé hier de vandalisme et j'aurais souhaité que l'on développe ce thème un peu plus longuement, parce qu'on prend simplement un vandale pour un nuisible ou un voyou et qu'en général c'est un homme qui ne sait pas assez aimer, probablement ; ce n'est certainement pas par la contrainte ni par des interdits qu'on arrivera à ralentir les incendies de forêt, les tas d'ordures, les gaspillages ou simplement le manque d'émotion nécessaire pour aborder certaines choses où il vaut mieux ne pas venir. C'est un crime de laisser venir quelqu'un voir une belle chose en mauvais état de grâce. C'est certainement un problème majeur.

M. COUELLE. — Il faut mettre les gens en état de sentir qu'ils entrent dans un univers poétique.

M. LAURANS. — Je voudrais signaler une initiative que beaucoup connaissent peut-être et qui rejoint vos préoccupations. Il existe, à Rambouillet, une société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt dont l'emblème est un arbre et qui se préoccupe, justement, d'aider à la conservation de la forêt. Cette société travaille en parfaite collaboration avec les Eaux et Forêts puisque le forestier de la région en est le vice-président. Elle a pour but, en particulier, d'enseigner aux jeunes la connaissance des arbres de la forêt. Il y a un certain nombre de petits concours ; on plante des arbres, on met des pancartes « respectez, aimez la forêt qui vous accueille », etc. Pour attirer les jeunes, le président a trouvé une astuce qui a été assez efficace : il a fait distribuer de petits souvenirs par l'acteur qui a incarné Thierry-la-Fronde. Cela a amené évidemment de nombreux jeunes. On distribue aussi des plans de la forêt. Tout ceci n'est pas nouveau, mais cela montre quand même que ces préoccupations ne sont pas étrangères à bon nombre de gens qui, en France, aiment les forêts. J'ajoute que cette société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt a à peu près les mêmes préoccupations que toutes celles que nous avons évoquées ce matin, et que c'est en quelque sorte une petite initiative privée qui a créé, non pas un parc régional, mais qui a pris l'initiative d'un certain nombre de mesures qui sont voisines de celles que vous envisagez d'officialiser.

Dr RICHARD. — Je suis tout à fait d'accord sur ce qu'a dit M. Couelle et j'admire ce qu'il a fait en Grèce, mais je m'inscris en faux contre ce qu'il a dit à propos de l'absence de mythologie de la forêt dans les pays méditerranéens. Lisez Calendar, la forêt de la Sainte-Baume et d'autres ; et vous avez des arbres sacrés ; vous avez le platane de Causse, l'arbre sacré des Ridoux et bien d'autres en France, le châtaigner de Grimaud ; je crois qu'on ne créé pas une mythologie mais qu'on la fait ressurgir.

M. COUELLE. — C'est entendu, vous parlez en lettré, mais croyez-vous que la masse soit au courant de tous vos arbres sacrés ?

## L'exemple maghrebin

M. COCHE. — Le docteur Richard a parlé de cette rive occidentale de la Méditerranée, mais, vous l'avez dit pour la Grèce, j'ajouterai que dans tout le Maghreb et même le Sahara, nous sommes dans des pays forestiers qui, évidemment, sont d'essences différentes des pays germaniques : n'oublions pas qu'autrefois — et je ne parle pas d'époques préhistoriques — on allait à l'ombre de la Saoura. Regardons ce qui se fait aujourd'hui en Tunisie ; l'ombre des oliviers est légère, mais je crois que personne ici ne sera contre l'ombre de l'olivier ou du cyprès ; c'est proprement méditerranéen. Evidemment, il y a ce cliché de la chèvre ; il faut tuer la chèvre ; elle est chargée de tous les péchés ; elle a remplacé le bourricot de La Fontaine, mais il y a des possibilités d'utilisation de la chèvre, et si nous avons connu en Afrique du Nord une

dégradation des sols — et étant dans l'armée très longuement et saharien, j'ai souffert chaque fois que, revenant en avion, je voyais le cercle de la stérilité s'étendre — il faut bien voir que les populations nombreuses ont été refoulées dans des montagnes où elles ne seraient jamais allées et où elles n'auraient pas détruit la végétation si elle n'avaient pas été refoulées pour certaines formes de cultures beaucoup plus rentables dans les plaines horizontales où, autrefois, elles pâturaient. Là on peut dire qu'il y avait surcharge humaine. Il y a des questions d'équilibre, mais je suis certain, et M. Betolaud le sait bien mieux que moi, qu'au Maroc en particulier on peut dire que nous avons une couronne de cèdres extraordinaire, qu'elle peut s'étendre du Liban au Maroc et ainsi de suite ; mais mon propos n'est pas celui-là. Je voudrais revenir sur deux points importants : à la rencontre de nos parcs régionaux et du rural que, malgré tout, on retrouvera au moins dans les périphéries et surtout dans les espaces dont parlait M. Betolaud.

## Des « sas de décompression »

Le premier point est celui-ci ; il a été soulevé dans un congrès récent par des hommes qui se préoccupent, sur le plan international, de la conservation de la nature. Nous sommes à une époque où l'homme, las de la compression dans les villes, part dans la nature et entraîne de graves dégradations.

Je pense que, de même que l'on donne à un plongeur des chambres de décompression, il ne faut pas trop médire des Ermenonville et des Luna Park. Je pense que c'est à partir de l'amusement qui en découle que l'on peut permettre à beaucoup d'adultes de ne pas aller, avant d'être un peu en état de grâce, dans la pleine nature. Vous conviendrez aussi que, l'état de grâce, c'est extrêmement subjectif ; et si on commence à dire « suis-je en état de grâce ? »... Chacun l'est toujours un peu.

Je crois donc qu'il faut donner aux citadins des possibilités de défoulement ; je pense surtout aux adultes, car l'enfant, instinctivement, malgré la ville, est beaucoup plus prêt à aller vers un parc, jusqu'à des parcs régionaux où, alors, nous pourrions, sans préchi prêcha, ni quoi que ce soit, simplement par les avenues que nous aurons créées, les acheminer doucement. C'est ce que je voudrais voir dans certains musées comme le musée de la montagne où il faudrait être pris par un certain silence, ensuite par un bruit d'avalanche, le chant d'une caille ou le sifflement d'une marmotte avant d'arriver à une certaine compréhension du paysage.

Donc, entre la cité — et je souhaite que la joie de vivre commence sur le lieu du travail et dans l'habitat car, enfin, il est paradoxal de créer des conditions telles que l'on augmente la pression qui achèvera de détruire la nature — à partir d'une cité qui deviendrait humaine, des sas de décompression et de défoulement.

Je le disais à une réunion à laquelle assistait M. Claudius Petit : quand vous prenez l'autoroute du sud qui est véritablement une très belle route, et que vous arrivez par cette combinaison de courbes de la route, de ponts, de paysages vers la forêt de Fontainebleau, l'état de grâce augmente peu à peu et puis, brusquement, au moment où réellement vous allez oublier les soucis et tout, où vous allez arriver dans cette merveilleuse forêt, vous vous trouvez devant cet énorme immeuble qui, à l'entrée de Fontainebleau, réunit toutes les horreurs.

Je crois donc qu'il est très important, pour protéger les parcs régionaux, de prévoir autour ou ailleurs des sas de décompression où les gens se défouleraient.

## Des éducateurs et des hôtes

Le deuxième point est le suivant — et là je me tourne vers M. Betolaud en particulier, car son administration certainement va avoir, et a déjà, Dieu merci (il n'y a qu'à voir les textes qui sont sortis) des responsabilités considérables :

Dans ces zones que vous voulez bien introduire dans cette forêt que vous voulez, non seulement protectrice mais éducatrice, il va falloir qu'il y ait des hommes pour éduquer les visiteurs, pour qu'il n'y ait pas de catastrophe. Il faut donc prévoir une formation de base, d'abord du garde forestier devenant vraiment le conseiller de ce public un peu béotien — on ne peut pas lui en vouloir — qui deviendra de plus en plus attentif, grâce à tous les procédés que vous avez indiqués.

Il serait extrêmement important que nous pensions les problèmes qui se posent à nous d'urgence, actuellement, à l'échelle où ils se posent. Il ne s'agit plus de faire en France trois petites expériences intéressantes devant lesquelles nous nous extasions en disant : « Oh que c'est joli ! » Ce n'est pas cela ; il faut travailler à l'échelle de M. Toepfer, il faut partir et les jeunes attendent ardemment vos parcs forestiers qui vont les instruire. Il n'est que de voir, l'été, sur nos plages, les jeunes s'agglutiner autour du C.R.S. qui fait magnifiquement son travail d'éducation des jeunes, avec des gestes précis, qu'il s'agisse de volley-ball, de natation, jusqu'au moment où il saute au sauvetage ; or ceci vaut dans toutes les disciplines, partout. Mais nous avons besoin d'un très grand nombre de gardes forestiers, d'un très grand nombre de moniteurs d'éducation et de bien d'autres choses, d'hôteliers de base sachant recevoir, et cela est un grand débouché pour le rural.

L'autre jour, dans un plan de développement rural pour une région extrêmement précise, j'ai été amené à constater amèrement que sur 30 maires réunis, 29 sur 30 comprenaient ce qu'un développement touristique allait leur apporter sur le plan de leur commune, alors que le secrétaire général d'une chambre d'agriculture raisonnait uniquement en agriculteur et non pas en rural.

Je crois que l'agriculteur doit vraiment faire cette évolution rurale, et, pour cela, il faut véritablement qu'on lui donne, à lui et à ses enfants, les moyens d'information et de formation qui lui permettront de ne pas devenir un citadin pour avoir le droit de retrouver le monde rural à l'échelle de ses besoins.

M. BETOLAUD. — Pour répondre à l'intervention du général Coche au sujet du garde-forestier, sans être Normand, je dirai qu'il faut que les deux partis fassent un pas en avant. D'un côté, nous souhaitons vivement que ce que nous appelions autrefois soit des « gardes », soit des « préposés » des Eaux et Forêts, deviennent de véritables moniteurs. Dans les parcs nationaux, nous avons de véritables gardes, que l'on appelle « gardes-moniteurs » pour bien montrer qu'ils ont la double formation ; mais il se pose alors un problème de personnel, et M. Delaballe répondra. Il est certain que si nous arrivons à avoir le personnel suffisant, nous sommes mille fois d'accord. S'il n'est pas suffisant, nous essaierons tout de même de faire ce que l'on pourra avec les moyens du bord ; mais il est indéniable que c'est une orientation vers laquelle nous devons tendre.

C'est un premier point, mais je crois également qu'il faut puiser dans le vivier, alors lui, beaucoup plus large, qui n'est pas limité par les mêmes éléments, qui est celui de la jeunesse, afin qu'elle s'auto-éduque. On pourrait très bien envisager des visites guidées de la forêt faites par des jeunes étudiants de la Faculté des Sciences, par exemple ; on pourrait très bien imaginer — et d'ailleurs cela existe dans certains endroits — des amis de la forêt qui connaissent suffisamment bien les lieux, qui viennent aider les agents forestiers.

Mais M. Delaballe pourrait peut-être donner son avis sur le problème des agents.

M. DELABALLE. — On ne peut pas donner de réponse satisfaisante à un problème comme celui-là sans être obligé de nous ramener un peu au ras de terre. Il est évident que ceux qui ont la charge de la gestion de la forêt disposent actuellement d'un encadrement qui correspond à cette seule gestion, et que l'ouverture d'une vocation d'éducation et de formation d'hommes va leur prendre du temps qui ne sera plus consacré à leurs attributions de gardiennage, de sylviculture et d'exploitation.

Cela ne veut pas du tout dire que l'intervention du général Coche ne soit pas pertinente et qu'il ne faut pas aller dans le sens qu'il souhaite, mais celui qui a la responsabilité de la mise en œuvre peut-être d'un encadrement supplémentaire et des crédits nécessaires pour assurer cet encadrement.

## La « civilisation » des loisirs

M. COCHE. — Alors, qu'on ne parle plus de civilisation des loisirs. Personnellement, c'est un terme que je me refuse, comme Serge Antoine, à employer, mais je dois constater quand même que nous entrons

dans l'ère des loisirs. Chacun d'entre nous se rappelle comment, avec quels déchirements cruels pour les populations, nous sommes entrés dans l'ère industrielle. C'est toute l'histoire du monde du travail dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Il est à penser que maintenant nous partons vers des formes d'activité qui seront peut-être un jour des formes d'industrie, de commerce des loisirs. Nous voulons qu'elles nous mènent vers un mieux être et une éducation ; mais il faut des moyens et il faut des cadres. Or, quand je prends la question, comme tout à l'heure avec M. Betolaud, du garde-forestier moniteur à la base, je prends la question tout à fait petite, mais dans mon esprit c'est bien autre chose. Il est bien certain que nous serons obligés de demander dans toutes les professions que des hommes jeunes et ardents se penchent sur ces questions, fassent les stages nécessaires à travers le monde pour vraiment s'informer et venir nous faire part de leurs connaissances, cela pendant quelques années ; il faudra que ces hommes devenus des spécialistes des loisirs ne rentrent pas ensuite dans leur profession, mais qu'ils se valorisent : nous n'arriverons jamais à une civilisation des loisirs si nous ne pensons pas dès maintenant dans toute son ampleur le problème des cadres de cette civilisation. S'il n'y avait pas les Arts et Métiers et d'autres écoles, il n'y aurait pas de civilisation industrielle.

Mme AUZAS. — Je voulais simplement demander au général Coche ce qu'il entendait par « permettre à l'agriculture son évolution rurale » ?

M. COCHE. — Qu'un jeune agriculteur qui est un très bon technicien de son tracteur ou de son élevage puisse, à ces formes économiques de production, ajouter des formes complémentaires qui soient celles que va lui apporter l'introduction des citadins dans son milieu rural.

Je voudrais revenir sur un point. On a beaucoup parlé de la montagne. Il faudrait que le jeune agriculteur montagnard, et nous nous en soucions beaucoup, soit suffisamment informé et formé à tous les métiers et à toutes les professions qui vont graviter autour du tourisme pour qu'il reste maître chez lui, dans sa petite patrie, qu'il ait son mot à dire, qu'il ne supporte pas ce qui parfois est une très lourde colonisation.

## L'accouchement du milieu rural futur est difficile

M. FLANDIN. — Je voudrais répondre à un certain nombre d'observations qui ont été faites par vous-mêmes, Monsieur le Ministre, sur l'intérêt que pouvait présenter le démontage d'une espèce de mécanique grâce à laquelle les campagnes françaises étaient en train de dépérir. Cela n'intéresse pas directement les parcs régionaux, mais cela les intéresse tout de même indirectement à plusieurs titres.

Ce que je vous ai dit du système fiscal, bien sûr, c'est un exposé assez aride, un peu en dehors du sujet, mais je crois que dans les causes de dépéris-

sement de la campagne il en existe un certain nombre que nous subissons : ce sont des causes d'évolution technique, de progrès scientifique, de progrès génétique qui amènent des progrès immenses mais qui, dans l'immédiat, gâchent des situations acquises, cassent le milieu rural et font que l'accouchement du milieu rural futur ne sera pas sans douleur.

A côté de ces phénomènes que nous subissons et auxquels nous ne pouvons rien, il y a d'autres phénomènes auxquels nous pouvons quelque chose, parce qu'une législation peut se modifier. Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de mettre le doigt sur ce que je crois être une plaie qui pourrait peut-être recevoir quelque désinfectant, quelque agrafe de manière à se cicatrifier le plus vite possible.

C'est là la relations que j'ai faite entre l'aménagement de l'espace rural et les parcs régionaux.

Puis, je sens bien qu'il existe parmi tous les auditeurs le sentiment que d'abord vous appartenez tous, comme scientifiques, comme chercheurs, à différentes disciplines, et que moi, comme agriculteur, je représente l'indiscipline, je représente aussi la base qui supporte un peu tout. Nos points de vue sont légèrement différents, sont difficiles à accorder et vous sentez peut-être chez nous une réaction sur laquelle je veux m'expliquer.

Vous vous dites : au fond, ces agriculteurs, qui ont fait des efforts indubitables pour accueillir les touristes, accueillir les campeurs, les résidents secondaires, ces agriculteurs espèrent tirer de ces gens un profit financier indiscutable, sinon aujourd'hui, du moins demain ; peut-être redoutent-ils donc d'abord que nos parcs régionaux soient une concurrence, ensuite que, par des dispositions législatives, ils n'aient même plus accès à cette concurrence, c'est-à-dire que l'exploitation du tourisme soit, demain, réservée à des spécialistes.

Je ne crois pas que ce soit là l'attitude fondamentale des agriculteurs. Ceux-ci sont comme tous les Français, ils ne sont pas d'un avis unanime. Vous allez trouver, dans des localisations spéciales, dans votre région ici, dans des régions particulièrement destinées au tourisme comme les régions montagneuses ou les régions côtières, déjà des installations qui redouteront effectivement la concurrence du parc régional qui les empêcherait de développer leur activité. Mais je pense que, dans notre espace rural immense, le plus grand d'Europe, il y a une place énorme pour une autre réaction, une réaction qui va dans le sens de la vôtre et que j'ai cru discerner dans les propos du Dr Topfer ce matin, qui nous a dit que les agriculteurs allemands ont commencé par craindre les parcs régionaux, les parcs naturels, qu'ils les ont redoutés et que maintenant ils les demandent. Cela est très humain et souvent très agricole. Nous aurions intérêt à méditer un proverbe chinois qui dit : « Prends bien garde à ce que tu demandes de peur de l'obtenir ».

Peut-être ne devons-nous pas demander une extension des parcs régionaux, mais nous ne devons pas

les redouter non plus, et cette réaction des agriculteurs qui devient favorable aux parcs régionaux, je me demande si elle ne procède pas de la mentalité suivante :

*Il y a, dans le monde des agriculteurs, des hommes d'affaires ; il y en a de plus en plus. Ces hommes d'affaires, ils sont évidemment disposés à jouer le jeu de la concurrence. Puis, il y a le vieux fond traditionnaliste, et, aujourd'hui, Dieu sait combien cloué au pilori, cette vieille mentalité paysanne, cette vieille mentalité rurale pour laquelle le patrimoine compte plus que la personne et qui cherche avant tout à persévérer dans l'être, à faire franchir des étapes successives à son exploitation.*

### Manque d'idées ?

*M. Bétolaud, tout à l'heure, nous a cité quelques difficultés, en tout cas il a imaginé un système pour lutter dans la montagne contre la végétation envahissante, l'érosion humaine, et il nous a dit : si on ne trouve pas le moyen de mettre des vaches, on va mettre des bouquetins, ou des moufflons, ou des chamois.*

*A ce sujet, je prêche toujours pour mon saint et je défends la conviction que j'ai affirmée ce matin : le dépérissement rural est une plaie dont nous ne connaissons pas toutes les conséquences, parce que je dois vous signaler que dans le Massif Central où tout de même l'alpage, la transhumance du bétail est une tradition immémoriale, ce sont aujourd'hui des éleveurs nivernais, mais voisins, qui envoient dans le Cantal des animaux qui font près de 400 kilomètres en chemin de fer pour aller exploiter les alpages du Cantal. J'en suis très heureux pour eux ; je ne suis pas adhérent à leur groupe. J'ai choisi une autre solution, mais je reconnais que c'est profitable pour mes voisins d'avoir saisi cette occasion. Je reconnais que vos soucis concernant la montagne seront éliminés par une action relativement lointaine. Les agriculteurs qui viennent de loin et ceux du pays n'ont plus l'initiative : ils ont perdu le pouvoir de façonner les choses. Ont-ils un manque d'idée, un manque de moyen ou même un manque de réaction aux pressions qui sont exercées sur eux par les organismes publics ? Je l'ignore mais j'avoue que, tout en me félicitant que des éleveurs de ma région tirent profit de ces circonstances, j'estime éminemment regrettable pour l'équilibre rural de cette région que ce ne soient pas les agriculteurs résidents qui aient pu prendre en charge ses réalisations.*

*Je vais dire aussi à M. Chiva qui, ce matin, est resté sur quelques points d'interrogation auxquels il espérait que je pourrais répondre — et je suis passé à côté ! — et qui nous a dit que l'on pouvait se poser cette question qui est fondamentale, à savoir « quels seront, en somme, les seuils d'intervention, le seuil optimum et le seuil minimum de population ? », l'exemple que je vous citais tout à l'heure nous prouve à quel point il est difficile de les déterminer. Je pense que des techniciens se pencheront*

*sur le problème et qu'avec des paramètres, avec la surface de référence, à la rigueur l'âge moyen de l'exploitant, l'espérance de vie moyenne et l'âge de la grand-mère, on finira par tirer des conclusions indiquant qu'à tel endroit il y a danger et qu'il faut tirer la sonnette d'alarme. Mais, vous savez, ce sera un peu comme chez le médecin : on y va quand on ne se sent pas très bien ; on ne se sent pas bien avant d'aller chez le médecin et nous sommes les premiers à dire que cela ne va pas. On va peut-être prendre notre tension, nous faire des analyses de sang ; on cherchera les microbes et les bactéries, mais d'abord, il y a une réaction de l'organisme vivant lui-même qui vous dit : je ne me sens pas bien et déjà, à ce moment-là, je crois que le seuil est atteint, parce qu'on ne peut pas tout mettre en paramètre et on peut parfois se poser énormément de questions sur les différentes options à prendre.*

*Je voudrais insister sur ce point ; je crois que vous risquez très souvent d'avoir raison ; vous ne risquez guère de vous tromper si vous répondez aux aspirations de ceux qui sont restés, au moins avant que le stade des dégradations ne soit trop grave. Mais je déplore, évidemment, le manque de liaison avec la paysannerie qui, bien sûr, n'est pas très bien placée pour s'exprimer, et pas facile à réunir.*

*Mon général, vous disiez tout à l'heure que tout de même chez les maires, heureusement pour l'honneur de la corporation, vous aviez trouvé beaucoup de compréhension. Dans le cas où ils sont là, en effet, où on leur expose les questions, ils sont encore capables de réagir. Mais je sais bien qu'ils sont condamnés, ces maires ; il est presque vrai de dire que le dernier service qu'ils puissent rendre à leur commune c'est de disparaître et de se saborder pavillon haut. J'admets que nos formes administratives sont un peu périmées et je dois dire une chose : si nous étions absolument certains qu'en relâchant l'emprise à peu près directe que nous avons sur les choses, nous rendrions un service et que les choses iraient mieux parce que nous serions effacés, nous consentirions volontiers ce sacrifice parce qu'il s'agirait d'un sacrifice courant dans le monde rural, courant dans les familles, même en dehors du monde rural ; nous le ferions très aisément, mais, avant de signer le contrat, nous voudrions signer une assurance sur la vie, et je passe alors à l'observation qui a été faite par Mme Auzas :*

### Villes et campagnes

*Cette observation est tout à fait pertinente ; elle est même l'objet d'un débat fondamental en agriculture, dans les écoles de pensée qui se disputent le milieu agricole. Il y a en effet une question fondamentale que je n'ai pas abordée ce matin : les villes et les campagnes joueront-elles à chat perché ? Nous souhaitons, certes, qu'une activité industrielle et commerciale s'accroche sur un pôle urbain suffisant, l'arrondissement, comme disait M. Bardet, de manière à pouvoir en retirer un certain peuplement ;*



une autre théorie veut que les agriculteurs soient regroupés dans un village, qui sera déjà une petite ville, et que ce soit, cette fois-ci, les agriculteurs qui aillent travailler à la campagne. Il en résulte pour l'équipement, un certain nombre d'économies. Il faut moins de canalisations électriques, moins d'adductions d'eau ; les lotissements sont plus faciles. Il faut donc, d'après cette théorie, regrouper les agriculteurs dans un centre ; tous les matins les agriculteurs iront en voiture, à pied ou à cheval, avec leur tracteur au besoin, dans leurs champs, pendant que les femmes iront au marché sur place et que les enfants iront à l'école sur place.

Voilà l'alternative : ou bien nous allons avoir des ruraux à la campagne, des citadins à la ville et nous allons essayer d'harmoniser leurs relations, ou bien nous allons jouer à chat perché, nous allons mettre les agriculteurs dans la ville et nous allons envoyer les citadins à la campagne en fin de semaine.

Je me demande si les économies qui vont être réalisées par ce système valent bien la chandelle, parce que si on veut que les citadins aient tout de même un milieu de vie décent, il faudra maintenir la route pour qu'ils puissent aller chez eux puisque ce sont eux qui vont occuper nos habitations d'aujourd'hui ; il faudra qu'ils aient quand même de l'électricité, il faudra, autant que possible, qu'ils aient de l'eau. Je ne sais pas si les économies seront importantes, mais je redoute terriblement une chose : tous nos villages n'étant pas encore équipés avec cet équipement de base, n'est-ce pas là une occasion magnifique de nous dispenser, non pas l'aménagement de l'espace rural au point de vue touristique, mais l'aménagement minimum, l'aménagement de base. Mais alors, que deviendra vraiment une campagne dont on aura retiré le peuplement ? Parce qu'il faut que vous imaginiez l'échelle du phénomène. De sa nature, on peut en discuter, mais son intensité, son importance, c'est encore plus grave.

J'imagine que dans une région comme la mienne nous allons totaliser, avec dix communes, environ 25 à 30.000 hectares ; nous allons avoir des champs à quinze kilomètres du village centre, et nous ne serons même pas 5.000 en tout dans ces villages centres. Je me demande ce que va devenir cet immense arrière-pays, parce que le jour où nos routes ne seront plus empruntées par les agriculteurs, par les machines agricoles, je crains qu'elles soient l'objet de beaucoup plus de négligence qu'aujourd'hui, même si nous transférons la charge de leur entretien à des collectivités plus importantes. Il y a tout de même une philosophie générale dans cet aménagement de l'espace rural : ou bien vous nous considérez toujours comme les aménageurs naturels et, dans les difficultés auxquelles nous devons faire face vous nous aidez à assumer la tâche pour laquelle nous sommes faits, ou bien vous dites que nous ne pouvons plus le faire et que vous allez le faire à notre place.

Ce sont deux possibilités, mais je crois encore que l'efficacité est du côté de la permanence, du côté de la résidence. Nul n'est mieux placé pour veiller sur

un territoire que celui qui l'habite, qui l'exploite absolument en permanence.

Madame Auzas, voilà ma réponse à la question que vous avez posée ; mais dans la pratique j'imagine que les deux systèmes pourront coexister et, malheureusement, chacun aura des raisons.

Mme AUZAS. — Comment voyez-vous, dans la pratique, le mode de vie de l'agriculture ?

M. FLANDIN. — Cela dépendra du pays. Je ne sais pas ce que sera un agriculteur pour lequel la terre ne sera vraiment qu'un lieu de production.

M. CHIVA. — Je me permettrai simplement de restituer les quelques questions que j'ai pu poser ce matin. Contrairement à ce que vous avez dit, je crois que nous sommes ici peu nombreux à faire comme métier la recherche et l'analyse, mais c'est un peu mon métier de poser tous les termes d'un problème.

Je suis personnellement, je l'avoue, un peu gêné par l'imprécision de la notion de ces parcs régionaux. Que sont-ils ? Ceci mis à part, dans la partie qui m'a été impartie, à savoir la composante espace rural de ces éventuels parcs régionaux, j'ai simplement voulu mettre en évidence la complexité et le dynamisme du phénomène que nous avons à prendre en considération ; pour la fertilité des débats je crois qu'on a tout intérêt à revenir à ce propos initial ; que veut-on faire sous ce vocable ?

A cet égard je crois que l'apport de M. Flandin en tant que matériau potentiel d'un de ces parcs est capital. Il me semble que du point de vue didactique nous nous engagerions dans une voie trop complexe en discutant le problème de l'aménagement de l'espace rural à l'échelle de toute la France.

## Arrêter la destruction provoquer la conservation

M. CHARNAY. — Tout paraît montrer que ce débat magnifique pourrait être repris pour l'exploiter à partir de couples contradictoires :

Il y a d'abord l'opposition fondamentale entre le parc régional que l'on veut, sans bien savoir de quoi il s'agit, et l'aménagement de l'espace rural pour lequel on a des données très précises que je dirai après.

Je suis venu ici à l'égard des parcs régionaux avec une certaine prévention et je dirai même une prévention certaine. Or, voici le paradoxe : peu d'arguments ont été donnés pour les justifier et cependant je pense qu'il faut, de toutes nos forces, les développer le plus vite possible, pour une raison majeure : nous gelons un territoire, nous interdisons les interventions qui sont encore intempestives — mais vraies celles-ci — et nous avons le temps de réflexion. Mais vos préoccupations, quand vous avez abordé l'analyse des parcs régionaux, ont toujours été de voir comment on pourrait créer une certaine diversité.

Or, si je prends la conférence de M. Chiva, il a indiqué deux idées forces, me semble-t-il, dans la mesure où j'ai pu réduire : la fragilité des équilibres biologiques d'où la nécessité de cette ténuité du conservateur de la nature, d'où cette nécessité absolue de maintenir les hommes où ils sont et d'en ramener encore si nous pouvions.

Or, ces deux actions sont-elles incompatibles ? Non, parce que je m'en tiens objectivement — je le peux, quand je le veux — au débat : les parcs régionaux peuvent être rapidement institués au niveau d'une décision du pouvoir, mais ces milliers de suscitations de conservation de la nature devraient rapidement se déclencher, si nous voulions fermement entreprendre la campagne de télévision qu'il est nécessaire de faire immédiatement, et c'est possible. Vous connaissez l'émission « Bonjour Monsieur le Maire ». Imaginez la force de frappe peu onéreuse que nous pourrions avoir avec une séquence de cinq minutes toutes les quinze jours pour commencer. Vous connaissez la magie de la télévision ; on pourrait montrer comment on peut ressusciter un village, comment on sent l'attention à la nature par la médiation de ce paysan qui la connaît et qui seul peut lui donner son humanisation.

Je vais arrêter parce que c'est trop abstrait, mais je me suis occupé quelquefois de questions complexes, et il est prouvé que nous avons toujours intérêt à poser les choses sur le plan dialectique.

Ces journées, je le crois, sont admirables comme documentation ; la qualité est extraordinaire et il y a une complémentarité rigoureuse de tout ce qui a été dit. Il faut chercher le point de départ, institutionnaliser, arrêter la destruction, susciter, provoquer la conservation.

## Multiplés destructions du milieu

M. BALLOSSIER. — Je voudrais profiter de la présence parmi nous de M. Chiva pour lui poser deux questions et, peut-être, compléter par un point d'expérience l'une de ses propositions.

M. Chiva nous a dit qu'au travers des temps les sociétés ont eu l'intelligence de ne pas détruire le milieu ; elles ont vécu à la mesure de leurs moyens. La question que je pose est la suivante :

Est-ce qu'une société, à une époque déterminée, n'a pas dépassé la mesure ? J'en voudrais pour témoignage la civilisation technique moderne, l'agriculture extensive américaine qui a ruiné très rapidement les sols, heureusement à une époque où les moyens techniques lui permettaient d'y pallier — la vallée de Tennessee en donne l'exemple — et lui permettaient de les restaurer. Il n'empêche que l'on peut trouver des moments où une agriculture industrialisée détruit les sols, et ce que disait M. Flandin ce matin des paysans qui n'entretiennent plus l'environnement et qui ne produisent que sur la parcelle utile en laissant le reste, montre bien qu'à un mo-

ment donné cette agriculture de production industrielle peut partiellement détruire le site.

On a parlé d'Israël, les paysages des kibboutz sont une désolation ; leur environnement est un tas d'ordures car la main-d'œuvre est trop chère et on n'entretient pas l'entourage, ce qui fait que ce paysage produit par cette agriculture industrielle des kibboutz n'est pas très beau.

M. CHIVA. — Je suis d'accord avec vous dans la mesure où il s'agit — et je crois l'avoir dit — d'un état que l'on trouve dans les économies traditionnelles et industrielles.

On peut multiplier les exemples d'économies agricoles monétaires, à rentabilité excessive, qui ont abouti à des catastrophes.

M. BALLOSSIER. — Je voudrais aborder un deuxième aspect ; pour maintenir le paysage il faut maintenant des hommes et vous nous disiez en conclusion qu'il y avait un problème de seuil minimum. Je crois que c'est un problème que nous allons rencontrer dans les parcs ; je ne suis pas sûr que ce soit le seul. Nous n'avons malheureusement pas en France d'expérience d'aménagement de parc, mais nous avons des expériences d'aménagement de stations de sports d'hiver qui sont finalement un aménagement de milieu naturel pour un but de loisirs. Or, j'ai pu constater, dans un certain nombre de cas, et précisément dans le cas de l'aménagement d'une station dans le massif du Queyras et du Guil, que pour maintenir une vie agricole nous avons été obligés de faire des modifications de structures car, pour maintenir une agriculture, pour maintenir les pâturages sur les pistes dont on a parlé hier, il a fallu envisager de refondre une série de fruitières qui, économiquement, étaient dépassées, de les regrouper dans la vallée, de faire participer l'aménagement à la reconstruction d'une fruitière moderne avec ses moyens de transport.

Autrement dit, je pense qu'il y a effectivement une question de seuil minimum et de seuil maximum, et c'est là où je me sépare complètement de ce que nous a dit M. Flandin. Il y a aussi, une évolution des structures qui, économiquement, sont dépassées, qui ne seront pas maintenues même par des subventions ou des moyens artificiels. Il faut les remplacer par de nouvelles structures mieux adaptées à la production économique.

## Un exemple du Tchad

M. HANSBERGER. — A la suite de ce qu'a dit M. Flandin en ce qui concerne les agriculteurs, je voudrais vous faire part d'un exemple assez curieux : il y a quelques temps de cela, avec le secrétariat aux missions à l'urbanisme et à l'habitat, j'ai été chargé d'une mission au Tchad, pour définir les conditions d'urbanisation du Tchad, les conditions des villes dans ce pays. Je me suis aperçu tout de suite, ce que personne n'avait constaté, que Fort-Lamy, la

capitale, est habitée à 80 % par des agriculteurs. Le problème urbain, au Tchad, se pose à ce niveau là ; 80 à 85 % des habitants ne peuvent pas être autre chose que des agriculteurs. Donc, en définitive, le fait même du phénomène d'urbanisation spontanée, c'est-à-dire de l'attirance de ce qui est dans l'imaginaire des gens, la ville, a créé au Tchad des problèmes urbains qui ne sont pas dissociables des problèmes ruraux ou agricoles (je ne sais pas comment on peut les appeler là-bas). Ceci est un cercle vicieux ; ce n'était ni mon métier ni ma mission, mais simplement je pense que si nous transposons (mais il est inutile de le faire), si nous regardons attentivement ce phénomène passé, on peut en mesurer les conséquences : effectivement, dans la double alternative qu'a indiquée M. Flandin, c'est-à-dire maintenir les gens dans l'espace rural où ils sont, ou les envoyer à la ville, il est absolument certain qu'indépendamment des problèmes de parcs régionaux, et nous y reviendrons, le fait de ne pas maintenir des populations agricoles là où elles sont, là où est leur zone d'activité, va créer à ce moment-là un problème urbain qui va, non seulement conforter celui que nous connaissons et qui est suffisamment important, mais, en plus, va changer ses dimensions, et c'est mon métier de parler de dimensions.

A la suite de ce que vous disiez une chose est certaine, et tout le monde l'a dit : nous sommes tributaires des écoles, des transports, etc. On souhaite que les agriculteurs ne soient plus que 14 ou 20 % je crois de la population française. C'est quand même 20 %. Il ne faut pas fondre en même temps, à mon avis, le problème de l'espace, de l'aménagement rural et le problème de cette fonction urbaine de loisir qui va se développer dans cet espace. C'est justement ajouter à la difficulté un problème de dimension nouvelle, c'est-à-dire que là où il y a des hommes, s'ils n'y restent pas il faudra bien qu'il y en ait d'autres. Ce seront uniquement des gens de service mais qui vont sûrement poser pratiquement les mêmes problèmes qui se posent sur le plan de l'équipement avec ceux qui existent, sauf qu'ils ne seront pas agriculteurs, c'est-à-dire qu'il faudra que ces gens-là reprennent des racines profondes dans le pays.

A ce moment-là, au point de vue parcs régionaux, nous nous trouvons dans un monde rural vidé de sa substance et avec des problèmes de dimension quasi insurmontables.

Ce sont des convictions tout à fait a priori, mais je vous assure que le phénomène que j'ai rencontré dans le Tchad, sur lequel d'ailleurs la conclusion de mon rapport n'en était pas une, m'a extrêmement frappé ; c'est le phénomène du dépérissement de l'espace et des problèmes de changement de dimension qui se sont posés et qui sont, au Tchad, insurmontables.

M. MONNET. — Je veux remercier M. Hansberger d'avoir évoqué par un exemple tiré loin de la France, cette liaison intime qui existe entre le développement

des villes et la désertion des campagnes ; la nécessité de ne pas étudier les problèmes les uns sans les autres.

M. FLANDIN. — Je suis parfaitement d'accord avec M. Ballossier quand il dit : voilà le moment où je me sépare de mon voisin car il est partisan du maintien des structures. Pas du tout, je suis partisan du maintien de la vie, quelles que soient les formes de vie que nous devrions adapter pour les promouvoir.

M. MONNET. — Je voudrais donner la parole au représentant de l'Education nationale qui est ici.

M. TENDRON. — Une simple mise au point rapide à propos de l'ouvrage de « La nature dans votre commune » qui vous a été distribué et où quelqu'un a cru relever un oubli, le ministère de l'Education nationale. Il faut vous dire que cette brochure a été rédigée en grande partie dans notre service du Museum d'histoire naturelle qui dépend du ministère de l'Education nationale et dans les services de la conservation de la nature dépendant du ministère de l'Education nationale et s'occupant de ces problèmes depuis un certain temps. C'est une des réalisations qui a été faite grâce à la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale, avec la collaboration d'un certain nombre d'autres ministères. Nous espérons que cette brochure portera ses fruits. Peut-être avons nous été trop discrets ; nous n'avons pas placé en tête « ministère de l'Education nationale » mais le service de conservation de la nature et le Museum d'histoire naturelle appartiennent bien au ministère de l'Education nationale, et, c'est, je crois, l'une de nos vocations que de faire connaître ce qu'est la conservation de la nature. Nous aurons l'occasion demain après-midi de vous exposer quelles sont nos théories et peut-être d'essayer de simplifier un peu ce problème qui se complique à notre avis beaucoup en ce moment.

## L'EXPERIENCE ALLEMANDE

### M. A. TOEPFER (1)

président du Verein Naturschutzpark

Le « Verein Naturschutzpark » fut créé en Allemagne, en 1909. Il a pour but la création de vastes régions de la nature protégée (parcs nationaux) et parcs naturels. Deux parcs nationaux furent créés avant la première guerre mondiale, à savoir :

— le célèbre parc national (Naturschutzpark) de la « Lüneburger Heide », situé en Allemagne du Nord et s'étendant sur 20.000 ha ;

— le parc national « Hohe Tauern » (Alpes de Tardis) situé dans les Alpes et s'étendant sur 30.000 ha.

De grandioses paysages avec leur flore et leur faune sont sauvegardés, dans ces parcs, pour la science et pour la postérité. Au début du siècle, les parcs

(1) La première partie de ce texte est un résumé de l'allocation prononcée à Lurs au cours d'un déjeuner de travail.

nationaux (Naturschutzparke) n'avaient pas encore le caractère de zones de détente vu qu'en dehors des grandes zones industrielles des villes, la nature était partout belle et reposante.

Ce n'est que 50 ans plus tard que le « Verein Naturschutzpark » demanda la création, en Allemagne, de 25 à 30 parcs naturels (Naturparke) d'une protection moins sévère que pour les parcs nationaux ainsi que celle de parcs européens qui joueraient, de plus, le rôle de liens entre les Etats et entre les peuples. La forte expansion non ordonnée des villes, le développement de l'industrie et de la technique, les nombreuses maisons de week-end, la construction des routes et les besoins militaires sans cesse croissants avaient, en effet, considérablement empiété sur la nature. Parallèlement, le besoin de détente dans un beau paysage, situé loin du bruit, se faisait de plus en plus ressentir par les citadins privés d'air pur. Les parcs naturels doivent être la contrepartie de la supracivilisation technique de notre ère, ils doivent jouer le rôle de « sanatorium de plein air » pour nos contemporains tourmentés et travaillant dans les bureaux, dans les fabriques et dans les usines et disposant de plus de temps pour les loisirs et de meilleurs moyens d'évasion.

Les parcs doivent être situés dans des paysages à la fois beaux et paisibles, ils doivent offrir aux promeneurs de l'air pur, d'agréables sentiers et de belles allées cavalières. Les engins motorisés, les campings, les restaurants ainsi que tout ce qui pourrait causer du bruit et polluer l'air doit être concentré à la périphérie des parcs. L'exploitation agricole et forestière ne doit pas, par contre, être entravée au sein des parcs.

La république fédérale d'Allemagne a créé jusqu'en 1966 — et ce en l'espace de 10 ans — 33 parcs naturels s'étendant sur une superficie de 2 millions d'hectares. De plus, le premier parc européen, le parc naturel allemand-luxembourgeois, put être réalisé. Nous collaborons étroitement avec la Belgique, la France et la Hollande en vue de la création d'autres parcs naturels européens et espérons voir un jour aussi la création d'un parc allemand-tchèque. Ce grandiose développement repose en majeure partie sur l'initiative privée.

Actuellement, la grande initiative française en vue de la création de parcs nationaux et de parcs naturels régionaux est accueillie avec joie par tous les pays de l'Europe et en particulier par l'Allemagne. Plus que la plupart des autres pays européens, la France a encore le privilège de posséder de merveilleux paysages situés loin du bruit et à faible densité de population.

Bien volontiers, nous mettons à la disposition de nos voisins nos expériences et nos aménagements. Le beau village historique de Wilsede, situé au sein de l'ancien parc national allemand (Naturschutzpark) « Lüneburger Heide », est prêt à accueillir à tout moment — si le désir en est exprimé — des congrès franco-allemands et européens.

\*

Avant d'ébaucher et de traiter (1) succinctement les problèmes que pose notre époque au paysage, permettez-moi de jeter un coup d'œil sur le passé.

Les rapports des hommes avec la nature ont varié de tout temps suivant les peuples. Les hommes réagissent de même différemment en art, en littérature, dans la vie publique, dans la législation et en face de l'influence de la civilisation moderne et de la technique sur le paysage.

Goethe et son époque ont éveillé, en Allemagne, un nouvel élan vers la nature. Le romantisme a approfondi ce mouvement. Cela se passait avant l'avènement de la grande technique.

La fin du siècle dernier a vu naître chez nous, aux Pays-Bas, en Scandinavie, en Suisse et en Grande-Bretagne un mouvement en faveur de la protection de la nature et du terroir, mouvement qui devait répondre aux exigences de l'ère de la technique avec ses grands moyens de transformation et d'enlaidissement de cet héritage, qui nous est à tous si cher : les paysages et les cités.

Nous connaissons les remarquables résultats auxquels a pu aboutir, grâce à un profond idéalisme, ce mouvement. Les efforts de ce mouvement furent couronnés, dans le domaine de la protection de la nature, par la loi de 1935 (Reichsnaturschutzgesetz) qui vise la protection de milliers de petites, de moyennes et de grandes régions naturelles et de paysages, de même que la protection de nombreux monuments naturels. Le merveilleux résultat de ce qu'on est convenu d'appeler la protection classique de la nature a pu être obtenu grâce à de nombreuses aides désintéressées, intrépides, infatigables et grâce à des bienfaiteurs animés de l'esprit de sacrifice. Ce résultat nous rappelle sans cesse la reconnaissance et le respect, que nous devons à ceux qui nous ont précédés et il nous engage à les imiter.

L'ancienne protection de la nature, dite protection classique de la nature, visait avant tout la conservation et la sauvegarde. Bien qu'ayant été reconnue et encouragée officiellement, elle était restée avant tout, néanmoins, l'affaire de sociétés privées et d'associations, qui ont fait un précieux travail durable de pionniers. Le temps n'était pas encore venu pour faire appel à la masse.

Mais cette situation changea après la Seconde Guerre mondiale, le triomphe écrasant de la technique, de la rationalisation du travail, des loisirs auxquels on pouvait désormais consacrer de plus en plus de temps, des nouvelles possibilités économiques, du besoin — sans doute favorisé par la motorisation — de sortir des villes et des cités industrielles. Le paysage séduisait. Il devint pour la masse l'événement. C'est ainsi que se développa la disponibilité et la réceptivité pour les anciennes et les nouvelles exigences du mouvement en faveur de la protection de la nature. Les concepts de protection de la nature, de sauvegarde du paysage, de parcs naturels et autres

(1) Extraits d'une conférence prononcée le 10 octobre 1965.

furent favorablement accueillis. Peut-être le programme allemand des parcs naturels — à caractère essentiellement social — programme annoncé en 1956 et réalisé en grande partie depuis — a-t-il contribué à rendre populaire l'idée de protection de la nature et de sauvegarde du paysage. Journaux et revues, radio et télévision, sociétés et associations se consacrent heureusement de plus en plus à ces problèmes et à ces exigences actuels.

Le « Naturschutzring » allemand groupe toutes les sociétés et toutes les associations intéressées et compte plus de 2 millions de membres. Au sein du Conseil allemand pour la sauvegarde du paysage, la république fédérale d'Allemagne a créé une commission compétente pour résoudre les grands problèmes se rapportant à l'aménagement du territoire et à la sauvegarde du paysage. Cette commission est composée de 12 personnalités indépendantes nommées par le Bundespräsident.

Permettez-moi, à présent, d'énumérer les différentes conceptions, qui répondent aux questions essentielles relatives au paysage allemand et européen. Il est vrai qu'à la plupart d'entre vous je n'apporterai que peu d'éléments nouveaux, c'est pourquoi je les prie de bien vouloir être indulgents :

Les côtes, les rives et les bords des lacs, de même que les lisières des bois devraient toujours se trouver — si cela a un sens et si cela est possible — à 50 m de toute construction et de toute route. Ils ne devraient pas non plus abriter des parkings et des campings, mais être aménagés en espaces verts avec des sentiers.

Nous souhaitons que tous puissent avoir accès aux beautés de la nature : aux côtes, aux rives, aux rivages, aux sommets des montagnes en se limitant bien sûr aux chemins de fer de montagne, de même que, dans les forêts et dans les champs, aux sentiers. Les clôtures et les panneaux d'interdiction ne sont valables — dans la mesure où ils n'ont pas été érigés pour des causes économiques ou pour tout autre motif impérieux — que pour le petit jardin. La propriété, même celle d'un grand parc — qu'elle soit possession publique ou possession privée — rend socialement responsable en face de la communauté. Ceux que cela concerne ne peuvent pas rendre de plus grand service à la société d'aujourd'hui qu'en pensant et en procédant noblement, et inversement. La conservation de cet ordre social, la conservation en particulier de la propriété privée sous-entend des sacrifices, qu'on ne devrait pas se laisser extorquer.

Mais parallèlement au désir de voir tout le monde pouvoir accéder aux beautés du paysage, il y a le désir de pouvoir compter sur la discipline, sur l'ordre et sur le sens de la responsabilité de tous dans la nature. On ne fume pas, on ne fait pas de tapage dans la forêt et dans les landes. On ne salit pas la nature. On tient les chiens en laisse, on tient compte des panneaux et on respecte la propriété d'autrui au moins autant que la sienne.

À présent, nous nous adressons aux chasseurs. Nous voudrions qu'ils soient complaisants et compréhensifs

envers les touristes civilisés, qu'ils rencontrent dans leurs districts et qu'ils ne leur montrent pas un visage sombre. Nous devrions tous être ravis du nombre — espérons le sans cesse croissant — de vieux et de jeunes, qui savent se réjouir de la beauté de leur terroir et qui sont prêts à la garantir à tout moment. Nous n'aimons pas voir les vastes paysages envahis de nouvelles constructions, de cités, de caravanes, de campings et de parkings. Là où ils se trouvent déjà on devrait à tout prix créer des espaces verts tout autour. Ces mêmes espaces verts devraient entourer la périphérie des villages et des villes, toutes les constructions industrielles et techniques, les halles et les entrepôts.

Nous n'aimons pas voir des couleurs criardes et artificielles dans le paysage. Un bon architecte s'adapte et se subordonne volontiers. Il ne veut pas se faire remarquer, mais s'accommoder. Il se base sur le style architectural existant et utilise pour les murs et les toits des matériaux de construction à toute épreuve et en usage dans la région. En Basse-Allemagne, nous préférons le matériel de construction chaud et durable et dont l'entretien est peu onéreux : la brique. Nous abandonnons les maisons à étages aux régions surpeuplées, qui manquent d'espace et qui disposent d'un sous-sol approprié pour de telles constructions. Les maisons à étages nous apparaissent dans le vaste paysage et dans les agglomérations rurales comme une provocation onéreuse.

Nous essayons également de nous adapter en ce qui concerne les clôtures. Les haies vives sont presque toujours belles et appropriées et permettent même aux oiseaux de nicher. Les routes devraient onduler à travers le paysage et lui être adaptées.

Nos autoroutes sont restées généralement exemplaires et ce, malgré l'aménagement du territoire. Les ponts, lorsqu'ils se présentent sous des formes simples et plaisantes, peuvent être beaux même s'ils sont en béton. Dans la nature, nous préférons voir les ponts en pierre ou en bois plutôt qu'en acier.

Si possible, des arbres devraient toujours border les routes. Les forêts ne devraient pas être traversées par de nouvelles grandes routes, mais être contournées et ce à cause de la forêt, du gibier et des hommes. De beaux arbres isolés de même que les haies vives animent et enrichissent très souvent singulièrement la nature et offrent aux oiseaux de quoi se reposer et nicher.

Les routes à grande circulation devraient être bordées, près des agglomérations et près des parcs naturels, d'arbres et d'épais sous-bois, qui feraient écran contre le bruit et la lumière.

Nous aimons tout particulièrement et respectons dans les champs, les bois, les villages et les domaines, de même qu'au bord des chemins, des routes et des places, les vieux arbres séculaires. Jeunes et vieux devraient, sans cesse, réapprendre à les ménager et à les soigner.

Les vieilles constructions — témoins frappants du passé auquel elles nous relient — ont autant droit à

notre sympathie et à notre respect. Nous n'aimerions nous sentir privés ni des murailles rêveuses et couvertes de mousse de nos vieilles ruines de châteaux, ni des tombeaux préhistoriques ou d'autres témoins des temps passés.

Examinons le problème posé par la forêt. Nos forêts, qui sont devenues de plus en plus monotones — de vrais fournisseurs en bois et en matières premières — devraient redevenir des forêts à arbres à feuilles caduques, où se cachent, parmi les fades sections de forêt, des laies. Nous souhaitons avant tout que les forêts de conifères soient entourées ou éclaircies par des arbres à feuilles caduques, comme ce fut le cas à maints endroits il y a quelques années encore. Les prés en bordure des forêts et les pâturages devraient être conservés, sauvegardés et exploités judicieusement par les responsables des parcs naturels comme éléments de décoration et comme herbage. Dans les forêts, par principe, seules les grandes routes devraient être ouvertes à la circulation. Tous les autres chemins et toutes les autres laies devraient être réservés aux touristes et aux cavaliers. Les enclos pour les animaux de la région et les sentiers d'études peuvent favoriser et éveiller, à juste titre, de la curiosité et de la compréhension pour la forêt et pour toutes les créatures.

La forêt est fondamentale. Elle représente très souvent une partie déterminante de notre paysage. Depuis les temps les plus reculés, nous lui sommes proches par le cœur. Si tous les signes ne sont pas trompeurs, la forêt nous sera désormais, et ce sous l'influence de la civilisation moderne, plus proche encore. La forêt de demain sera, plus que nous ne pouvons le prévoir de nos jours, « forêt de détente », tout en remplissant ses devoirs économiques et culturels.

La civilisation technique a doté le paysage de chemins de fer, d'installations électriques, de haldes, de postes d'essence, de parking, de carrières de sable, de canaux, etc. Il a déjà été question des routes. Si possible, les remblais de chemin de fer devraient toujours être recouverts de verdure. Dans les installations des lignes électriques et des lignes téléphoniques, on devrait également prendre en considération le paysage. Dans les zones protégées et dans les parcs naturels, ces installations devraient à tout prix être souterraines. Les postes d'essence devraient être entourés de verdure. Nos stations d'essence embellissent fréquemment, dès à présent, le paysage. Les parkings devraient également être cachés dans la verdure. Les grands parkings devraient être pourvus d'installations sanitaires pour éviter qu'on encrasse le paysage environnant. Les carrières sont, tout comme les sablières et les haldes de déblais, de lourdes atteintes au paysage. A la fin de l'exploitation le paysage devrait être remis le mieux possible en état. Les sablières et les autres lieux d'exploitation de matières premières peuvent être transformés en attrayantes pièces d'eau ou en lacs. Ces grandes ou petites réalisations peuvent être illustrées par des exemples précis. A cet effet, je me permets de rappeler la remise en état et l'aménagement exemplaire

de la grande région minière déserte de la rive gauche du Rhin, où l'on exploitait la lignite.

Les canaux, de même que leurs installations techniques, peuvent enrichir, lorsqu'ils sont encadrés de berges et de verdure, le paysage et ce surtout lorsqu'ils nous épargnent des bruits de moteur et qu'ils nous offrent des plages avec des bateaux à rames et des voiliers. Lors de la construction des canaux ou la canalisation des fleuves, l'urbaniste devrait avoir les mêmes droits — comme c'est le cas pour la construction des grandes routes — que le technicien.

Le désir de nombreux citoyens d'avoir un deuxième pied-à-terre est louable. Mais la construction de ces pieds-à-terre ne devrait être tolérée que dans les villages ou à leur périphérie et nullement dans le vaste paysage. L'exode rural vers les villes permet aux citoyens de venir s'établir dans les villages. D'ailleurs, ce qui a été dit à propos des constructions érigées dans la verdure est valable aussi pour les propriétés rurales délaissées.

Les campings et les piscines devraient être aménagés — à cause de l'approvisionnement en courant, pour des raisons sanitaires et par mesure de sécurité — près des habitations.

L'action méritoire de certains hommes infatigables et désintéressés a abouti à un résultat définitif et presque oublié de nos jours : les réclames ont disparu de nos paysages, de nos villages, de nos ponts et de nos routes. Elles devraient en disparaître intégralement. Là où les indications sont nécessaires, ainsi par exemple près des hôtelleries, près des postes d'essence ou ailleurs, on devrait adapter les modèles d'il y a une centaine d'années. Les réclames que nous concevons couramment ne sont dignes que des journaux, des illustrés ou des enveloppes. Tant bien que mal on peut supporter les réclames à la radio et à la télévision.

Simultanément, nous refusons d'admettre les réclames apposées sur les moyens de transport publics ou privés et circulant dans la campagne.

Tout naturellement nous pensons, en parlant de notre paysage, au règne animal de chez nous. Nous déplorons la disparition ou tout au moins la diminution de certaines races, et tout particulièrement la forte réduction de certains rapaces. Nombre de ces rapaces sont des aides désintéressées et précieuses pour l'agriculture et la sylviculture. Nous verrions avec satisfaction le développement du monde animal chez nous. Avec reconnaissance, nous saluons les efforts entrepris par le professeur Grzimek et ses amis en vue d'augmenter le nombre des grands-ducs.

L'agriculture et la sylviculture emploient de plus en plus de produits chimiques pour détruire les parasites. Ces êtres nuisibles composent très souvent la nourriture d'autres animaux, espèces supérieures, et tout particulièrement des oiseaux. De nos jours, certaines publications consacrées à cette question ont éveillé l'attention du public. L'industrie chimique devrait être consciente de ses responsabilités.

Passons, à présent, au problème des parcs naturels :

j'ai consacré mon introduction aux loisirs, à la motorisation et au besoin évident de l'homme qui le pousse hors des régions surpeuplées des villes et des zones industrielles dans la nature. Ce mouvement ne cessera pas de se développer dans les années à venir. Le slogan : « Descends et marche », les chemins de ronde et le démarquage des sentiers près des parkings ne cesseront de stimuler et d'influencer.

Tous les hommes, dont le nombre augmentera d'année en année, ont-ils le droit de parker et de circuler comme ils l'entendent ? Ont-ils le droit de mettre, de par leur conduite indisciplinée, forêts, landes et marécages — et peut-être même les constructions rurales proches — en danger ? C'est là qu'intervient le mouvement en faveur de la protection de la nature. Il réclame l'aménagement de beaux et vastes paysages isolés de tout bruit et à faible densité d'habitants. C'est là que l'homme peut se promener, respirer l'air pur, aller à bicyclette ou faire de l'équitation. On laisse la voiture à la périphérie, sur les grands parkings, qui sont pourvus d'installations sanitaires. Campings, pensions, auberges de jeunesse et auberges pour adultes devraient également se trouver en bordure de ces régions et devraient de préférence s'adosser aux cités existantes. Les agriculteurs, les ouvriers agricoles et les ouvriers forestiers ont été invités à sous-louer des chambres. Par ailleurs, l'aménagement des parcs naturels offre aux agriculteurs encore d'autres occasions en vue d'augmenter leur budget. Les parcs naturels sont bénéfiques pour l'agriculture et la sylviculture et sont en même temps une source de détente et de joie pour tous les hommes.

C'est aux responsables des parcs que revient le devoir de veiller aux installations nécessaires : parkings, chemins de ronde et autres sentiers démarqués, paniers à papier et éventuellement des bancs, des endroits pour bivouaquer et des abris. Ils doivent

également veiller à l'ordre et à la propreté. La police contrôle l'ordre.

La protection de la nature et la sauvegarde du paysage ne doivent pas être séparées, mais être appliquées à l'ensemble du paysage et au service des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Notre génération a pour mission de protéger et de sauvegarder le paysage en vue de l'aménagement du territoire allemand et européen. Cette mission nous incombe puisque bien des choses, qui doivent se produire, ne peuvent se faire ou être évitées que par notre génération.

Le temps est venu de créer et de préparer des instances de poids et des moyens soumis au Bund et aux Länder et se rapportant à toutes les questions de la protection de la nature, de la sauvegarde du paysage et des parcs naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire, à la création de chaires correspondantes dans les universités allemandes, à l'intervention de personnalités compétentes officielles auprès des « Bezirksregierungen » allemands et peut-être aussi auprès des « Landkreisen », mais se rapportant surtout à la création, dans les écoles allemandes, d'un enseignement adéquat basé sur des promenades éducatives et à l'éducation des consciences humaines.

Je conclus avec le paragraphe 5 de l'introduction de la « Charte verte de la Mainau » : « L'aménagement et la préservation de résidences saines, de zones de détente, de régions agricoles et industrielles est indispensable pour garantir le bien-être », et le désir :

que les hommes — les bénéficiaires du paysage — qui seront de plus en plus nombreux contribuent, en payant 1 Pf. de plus par litre d'huile et d'essence, à la sauvegarde et à la protection de la nature. Puissent-ils le faire avec bonne humeur pour la protection du paysage et le bien-être de tous !

## LA CONSERVATION

### LES MUSEES ET LES PARCS NATURELS

#### M. QUONIAM

M. SORLIN. — *Nous abordons un nouvel aspect des travaux de ce colloque qui est fort important : celui de la culture et de sa conservation. Dans quelle mesure et par quels moyens l'institution des parcs régionaux est-elle de nature à permettre la connaissance, la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine culturel, telles sont les importantes questions qui vont vous être exposées aujourd'hui par les différents conférenciers.*

*Je commencerai par demander à mon collègue à la présidence, M. Quoniam, inspecteur général des musées de France, de vous dire quelques mots sur la première intervention, et de vous présenter l'éminent conférencier qu'est M. Georges-Henri Rivière.*

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Avant de présenter M. Georges-Henri Rivière, permettez-moi de vous dire, en même temps que le plaisir tout personnel que j'éprouve à me trouver parmi vous, ma vive satisfaction de voir les musées de France participer à ces journées d'études sur les parcs naturels régionaux.

Dans quelle mesure, sous quelles formes nos musées peuvent-ils concourir à la réalisation du grand dessein qui nous rassemble ici ? C'est ce que notre conférencier d'aujourd'hui se propose de montrer, au moins en ce qui concerne l'activité muséographique dans laquelle il est passé maître et dont les objectifs paraissent, à bien des égards, coïncider, ou pouvoir se conjuguer, avec ceux que vise l'aménagement de ces parcs : l'ethnographie et l'histoire régionale.

Certes, d'autres disciplines, d'autres types de collections pourraient participer à l'entreprise. Et l'intérêt de celle-ci, je suis ici pour en témoigner, n'échappe pas à la Direction des musées de France, qui voit, dans l'équipement culturel des parcs naturels régionaux, une occasion non pas tant de créer de nouveaux établissements que de regrouper certaines séries

d'œuvres ou de documents en des endroits mieux adaptés à leur mise en valeur et susceptibles d'attirer un plus grand nombre de visiteurs. La nature de ces regroupements, les modalités selon lesquelles ils devraient être opérés appellent, pour chaque parc, une enquête à laquelle, éventuellement, nos services se livreront bien volontiers. Commençons par examiner les suggestions, les idées, les exemples que va nous soumettre M. Rivière. Son exposé sera sûrement la meilleure façon d'aborder le problème inscrit ce matin à l'ordre du jour.

Pour présenter sa personne, d'abord, j'oserai dire que Georges-Henri Rivière est la sociabilité personnifiée ; ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas encore en recevront rapidement la preuve au cours de ces journées d'études. C'est, avant toute autre, cette précieuse qualité qui lui a permis de jouer un rôle de premier plan dans les musées de France et d'exceller dans une science éminemment humaine, dont la pratique fait autant appel à l'intelligence du cœur qu'à celle de l'esprit. C'est elle, également, qui, au lendemain de la dernière guerre, l'a porté à la direction du Conseil international des musées, dont il aura été, pratiquement, le créateur.

En sa qualité de conservateur en chef du Musée national des arts et traditions populaires, Georges-Henri Rivière assume une grande responsabilité. Il lui appartient, comme tel, de veiller, directement ou indirectement, à la sauvegarde de tout ce qui, dans le domaine de l'ethnographie nationale, peut et doit être conservé ; or, vous n'ignorez de quels ravages, de quels désastres s'accompagne trop souvent dans ce domaine, comme dans celui voisin de l'archéologie, la transformation accélérée de nos villes et de nos campagnes. Et vous devinez que la sauvegarde, à son tour, relance la recherche qui l'a déclenchée.

C'est pour mener à bien cette double mission, conservatoire et scientifique, que l'an prochain le musée national des Arts et Traditions populaires sera transféré dans un nouveau siège, à la construction et à l'aménagement duquel Georges-Henri Rivière aura donné le meilleur de lui-même. De même qu'il aura imprimé de la marque de son expérience et de son dévouement nombre de musées de province, tout spécialement les grands musées consacrés à l'ethnographie et à l'histoire d'une région : ceux de Bretagne,



à Rennes, de Normandie, à Caen, d'Aquitaine, à Bordeaux, en attendant le Musée savoisien, à Chambéry, le Musée dauphinois, à Grenoble, etc.

Nous ne pouvions, à Lurs, souhaiter meilleur porte-parole des musées et meilleur garant de leur concours.

## UN PATRIMOINE CULTUREL

### EN PERIL :

## L'ANCIENNE MAISON RURALE MOYENS POUR LE SAUVEGARDER

### M. G.-H. RIVIERE

Mon propos est le suivant : esquisser une analyse de cette manifestation de la société traditionnelle qu'est la maison rurale, évoquer les moyens qui s'offrent pour en préserver et mettre en valeur l'héritage, souligner à cet égard le rôle privilégié du parc naturel et culturel.

Qu'on excuse mes erreurs, mes omissions : le sujet est complexe et difficile et je n'ai pu, écrasé que je suis par des tâches multiples, y consacrer le temps que j'aurais voulu.

C'est moins de mon expérience personnelle que de celle de l'institution que je représente — le Musée des arts et traditions populaires — que je tiens les thèses que je vais exposer. Depuis que cette institution est née, elle n'a cessé de s'intéresser à la maison rurale.

La maison rurale, ce fut d'abord pour moi, avant 1914, une expérience vécue, liée à un groupe de villages en bordure du plateau picard, au travers desquels se ramifiait la parenté de mes ancêtres paysans. Avec leurs maisons aux matériaux variés : pans de bois, torchis, pannes des petites exploitations, briques, pierres et ardoises des grands domaines. Dans l'unité profonde de cette œuvre séculaire, un message qu'ont perçu les plus âgés d'entre nous, celui de la société rurale, avant qu'elle ne meure sous nos yeux.

L'expérience pensée, elle, n'est venue que bien plus tard. Après mes périples de musicien sacré et profane, mes aventures de para-surréaliste, ma phase d'organisateur du Musée de l'homme. Une fois conservateur du Musée des arts et traditions populaires.

## Quelques étapes d'une persévérance

Remontons ensemble, pourtant, un peu, à mon déluge personnel. Pour égrener, si vous voulez bien, quelques-uns de mes souvenirs.

En 1928, envoyé à Stockholm par le Dr Rivet, je vais en Suède, j'y découvre le Musée de plein air de Skansen : ma première expérience d'un de ces musées de maisons, dont la Suède a inventé la formule à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1937, le Musée des arts et traditions populaires est fondé. Nous entreprenons nos premières enquêtes, en Sologne et au Pays basque. L'habitation rurale en est le principal objectif.

La même année, nous organisons, Demangeon et moi, dans le cadre de l'Exposition internationale des arts et techniques de 1937, une exposition sur la maison rurale. Le célèbre géographe y présente sa classification morphologique que tous connaissent. Nous en conservons les modèles au Musée des arts et traditions populaires.

En 1939, Albert Demangeon publie dans « Folklore paysan », périodique dont l'assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture nous confie la direction, un article dans lequel ce maître des études sur la maison propose de créer en France des musées de plein air, en tant que conservatoires de la centaine de types d'architecture rurale qu'il dénombre en France. La réponse de la Direction générale des beaux-arts est favorable, qui songe au parc de Chambord et au Mont-Valérien, la guerre met fin à ces projets.

1941-1946 : notre institution réalise dans toute la France une grande enquête sur la maison rurale traditionnelle, à laquelle participent un grand nombre d'étudiants architectes. Les géographes Marre, Farcher, Choley, l'historien Albert Soboul, le sociologue Henri Lefebvre (notre brillant conférencier d'hier) sont nos conseillers. L'enquête obéit successivement à trois méthodes : la première étroitement descriptive, la seconde interprétative déjà, la troisième situant vraiment la maison dans son contexte économique, social et culturel. Les journaux de route, les carnets de croquis, les clichés photographiques en sont intégralement conservés, joints à quelque 15.000 relevés sur calques, concernant quelque 1.800 exploitations représentatives des principaux types d'architecture rurale. Au demeurant, une immense archive pour sa plus grande part inédite, si heureux que nous soyions d'en favoriser la diffusion auprès des centres départementaux d'archives, et l'exploitation par les chercheurs et les techniciens.

1959 : alors directeur du Conseil international des musées, j'organise à Stockholm et à Copenhague — toujours la Scandinavie — un colloque sur les musées de plein air. Ce colloque en codifie la théorie et la pratique, il jette un cri d'alarme sur la disparition rapide des témoins de l'architecture rurale, il souligne que les musées de plein air constituent le meilleur moyen pour en préserver le souvenir. Déjà, d'un bout à l'autre de l'Europe, et jusqu'au Canada, en Afrique et aux Etats-Unis, les musées de plein air se multiplient.

La même année, l'Etat et la ville de Paris signent la convention en vertu de laquelle un terrain est mis à notre disposition au Jardin d'Acclimatation, pour y construire le nouveau siège du Musée des arts et traditions populaires, et y établir à son voisinage l'amorce d'un musée de plein air. Le premier point aboutit, mené à bien par le ministre des Affaires

culturelles. Le second échoue, vaincu par des obstacles que je veux oublier.

1965-1966 : l'espoir naît, durant les discussions du V<sup>e</sup> plan, d'un début de solution, il ne tarde pas à s'évanouir. Heureusement, enfin, durant les mêmes années, à Chambéry, la rencontre d'un maire dynamique, ministre du Tourisme, d'un jeune et entreprenant conservateur (que nous allons entendre), d'un architecte savoyard, ancien de notre « chantier » des années 1941-1946, et d'un conservateur en chef... que vous connaissez fait marquer un point, un gros point, un bon point : la création est décidée, sur un beau terrain qu'octroie la ville, d'un musée de plein air de la demeure savoisiennne, dont les plans sont déjà préparés, les prospections entreprises, les projets d'étude accordés, et que favorisent la Direction des musées de France et l'Inspection générale des musées de province.

Septembre 1966 : nous sommes ici, à Lurs : une amitié solide s'est nouée entre la délégation et notre musée, j'allais dire entre ce pot de fer et ce pot de terre, entre le premier qui ne nous a pas brisé, et le second, dont les morceaux sont recollés par le premier ; les musées de plein air sont dans l'air, un civil très militaire, un militaire très civil rompent pour eux des lances, ce n'est pas à blanc... que tire Jean Blanc. C'est assurément du système des parcs naturels régionaux, tous le comprennent déjà, que viendra le salut, le message de la société rurale, un souvenir de ses créations d'architecture seront préservés.

Mon propos, à ce point de mon exposé, est de tenter de caractériser la maison rurale traditionnelle de notre pays, d'en marquer l'éphémère apogée, puis au souffle de la révolution industrielle, l'irréremédiable décadence.

## La maison rurale traditionnelle

Mais qu'est-ce d'abord que la maison rurale traditionnelle ? Un peu sommairement, et par commodité, nous en proposons la définition suivante :

Un type de maison, lié ou ayant été lié à un système de production agricole, agro-pastorale ou pastorale, sous un ou plusieurs toits, à cour ouverte ou fermée, bloc à terre ou à étage, aurait dit Demangeon. Avec, d'une part l'espace d'habitation : la salle commune, surtout, où les membres du groupe domestique cuisinent, mangent, veillent, dorment, meurent. Avec, d'autre part, l'espace d'exploitation : granges, écuries, étables, remises, édicules de la basse-cour, etc.

Ce double caractère de technicité et d'humanité est fondamental ; on s'en souviendra dans l'étude des moyens de protection.

Or, la maison rurale traditionnelle a été construite sans architecte ; c'est généralement l'œuvre d'artisans de village, voire de ses futurs occupants ou d'une entraide de voisinage, faite de matériaux locaux tels

que le bois et la pierre, la terre cuite ou crue, ou de matériaux façonnés localement, tel le fer.

Nous sommes en France : pas ou peu de polychromie, la maison rurale traditionnelle est de blancheur tempérée, de douce grisaille, de rouille, elle participe du paysage, elle en est une autre expression minérale ou végétale.

Auprès de ce caractère que l'on pourrait appeler, en empruntant ce vocabulaire à celui de l'histoire naturelle, d'homochromie, un autre caractère s'impose : celui de la diversité. Diversité qu'expriment les matériaux, les modes de bâtir, les niveaux de vie, comme me le disait avant 1914 mon village de Santerre. Diversité que ce village ne pouvait m'exprimer dans son cadre étroitement régional. Diversité des conditions géographiques et des modes d'exploitation

Plus difficile à dégager à première vue, mais non moins essentiel, est le caractère de mobilité. Il se traduit dans le temps : au fil des siècles, avec l'évolution des modes de vie, l'enrichissement, l'ouverture plus ou moins grande aux courants de l'extérieur, les matériaux, les modes de bâtir. Il se traduit aussi dans l'espace. La maison, comme on nous le disait hier à propos des terroirs, se déchiffre comme un document d'archives. La multiplicité des strates sociales, la complexité des activités techno-économiques composent pour une même région, pour une même période une sorte de musée de l'architecture rurale : de la hutte forestière, de l'échoppe du sabotier, de l'habitation des modernes troglodytes, survivance des plus lointains témoignages de la maison des hommes, à la grande ferme aux champs des derniers siècles, héritière à sa manière des villas gallo-romaines, précurseur avant-coureur de l'usine.

Vous voyez quelle richesse historique on trouve dans la maison.

Elle atteint son apogée dans les décennies qui précèdent la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui le suivent. En très gros et cela n'a que valeur de schéma, car selon les régions il y a des décalages et des anticipations, en très gros, cette époque de 1770 à 1830, constitue une apogée qui découle avec plus ou moins de décalage, selon qu'il s'agit de l'expression technique ou de l'expression culturelle, d'une certaine promotion, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des strates les plus aisées de la paysannerie : moins de pisé, de torchis, de chaume ; plus de pierres, de briques, de tuiles, d'ardoises ; et, pour le pan de bois, plus de raffinement. Mais surtout, et cela est le signe sur lequel je me permets d'insister le plus, un surcroît de parure, une floraison d'épigraphie, une multiplication des effets de stéréotomies, des ferronneries ornées, des girouettes, des épis de faitage historiés. La maison se veut plus belle. Avec les dates, les noms, les emblèmes du couple bâtisseur que porte le linteau de l'entrée principale, la maison qui n'apparaissait autrefois qu'agie, devient vécue, devient pensée. Il en est de même pour le mobilier, pour le costume. De même, dans nos campagnes, c'est la plus grande époque des styles régionaux : styles nourris d'emprunts à la

société supérieure et porteurs de valeurs nouvelles, styles différenciés à l'infini avant que ne surgisse, peu après, l'uniformité. Cet apogée dure moins d'un demi-siècle. On devait cette parure à l'artisanat. Il conserve pour un temps son importance technico-économique dans la société rurale. Son intervention n'y est plus qu'utilitaire ; un développement sans précédent des microcultures rurales avait mûri cette épigraphie, ce symbolisme ; ils se fanent au souffle de l'industrialisation.

L'architecture rurale perd son âme, son corps se maintient ; il y règne encore dans son espace une sorte de continuité.

## Dislocation de l'ancienne communauté villageoise

Des facteurs de plus grande importance, entre temps, se sont manifestés, qui retentissent sur l'architecture rurale. Cela depuis le début du siècle dernier, surtout depuis les toutes dernières décennies, phénomène en relation avec la dislocation de l'ancienne communauté villageoise.

Là où l'économie est en dépression et où les villages se vident, les maisons périclitent d'abandon ; là où l'économie est en développement, où s'élève le niveau de vie, des déchirures apparaissent dans le tissu de l'architecture traditionnelle ; elles s'élargissent, elles deviennent guenilles et bientôt le tissu est détruit. Du moins ce qu'il en reste est-il travesti. Quant aux constructions nouvelles, alors que l'architecture désormais aurait dû relayer un artisanat défaillant, elles s'exécutent comme à la sauvette ; un bricolage trivial ne se répand que trop sur les villages. Ils revêtent l'aspect de banlieues.

Comment transmettre encore un héritage dégradé à ce point ? Faute d'en sauver la chanson, comment en sauver l'air, même réduit à quelques notes ? Faisons un tour d'horizon.

## Moyens de protection de l'héritage

Des problèmes se posent, des solutions se proposent. On me pardonnera d'en parler dans une sorte d'oubli des appartenances ministérielles. Dans un mélange des systèmes de la culture et de l'éducation nationales. En prenant pour modèle, à défaut de l'incarner, cet esprit de synthèse dont la délégation nous offre l'exemple.

Parcs naturels et parcs culturels sont solidaires : l'admirable film que nous avons vu sur la Vanoise a fait place à l'œuvre des hommes. Si humanisé qu'il soit, le marais de la Brière est l'expression d'un phénomène naturel. Tout se tient dans notre France de la nature sauvage à la maison du village. On me l'avait enseigné à l'Unesco quand j'étais membre de son bureau pour les monuments, les fouilles et les sites : la réserve naturelle n'a pour but que de maintenir dans leur écologie des spécimens de la flore et de la faune. Le parc, sans renoncer pour autant à les maintenir, les met en valeur au bénéfice du public.

Une interpénétration des deux systèmes n'est pas exclue. La Brière a ses espaces interdits. Les edelweiss, sur les pentes escarpées de la Vanoise, s'offrent, s'offrent déjà à la vue du visiteur respectueux.

Ces considérations méthodologiques ne sont pas hors de mon propos, bien au contraire. L'ethnologue, lui aussi, a droit à la réserve. Sa réserve à lui, est dans la maison rurale en tant que spécimen typique, dans sa totale intégrité d'habitation et d'exploitation : solution de la conservation absolue, avec sa fixité, auprès de la solution de la conservation relative, avec sa mobilité ; solution délectable puisque achevée, solution douloureuse dans la mesure où elle exclut la vie pour mieux la rendre après l'avoir prise.

Je parle aussi de la protection sur place :

Le service des monuments historiques protège d'une manière ou de l'autre un certain nombre d'éléments d'architecture rurale : fermes, pigeonniers, moulins, éléments unitaires ou ensembles d'éléments participant de sites et de villages protégés. Mes amis seront bien plus qualifiés que moi pour en parler. Je leur demande de préciser, ce n'est pas à moi de le faire, si le choix de ces spécimens, de ces ensembles a répondu ou non à des critères d'ordre géographique et ethnologique, ou artistiques ; si les choix ont été effectués dans le cadre d'un plan ; si les classements s'étendent aux éléments intérieurs de la structure et à l'équipement et quels en sont le nombre, la répartition géographique et la typologie ; si des publications vont être faites à leur sujet.

La meilleure réalisation d'un classement sur place, selon moi, c'est encore cet exemple extraordinaire du musée du Moulin d'Ambert, du musée de la Papeterie dont le représentant, quelque peu citoyen de Lurs, se trouve parmi nous et dont il dira certainement un mot dans ces journées. Ce musée est une réalisation extraordinaire, le plus beau peut-être des musées locaux existant en France. Vous qui l'avez construit, mon cher ami, à coup de savoir, à coup de compétence, mais aussi avec votre argent ! C'est vous qui avez tout fait, qui avez eu les idées et les moyens, et croyez que nous en sommes profondément reconnaissants, avec tous ces jeunes apprentis que vous amenez chaque année pour voir ce beau spectacle et participer à cette fête de la fabrication du papier, menée selon les anciennes méthodes, que vous avez si bien mises en valeur dans votre beau moulin d'Ambert.

(Applaudissements.)

## Les musées de plein air

J'en arrive aux musées de plein air. Que sont-ils donc ? Ce sont des musées de maisons authentiques, je dis bien authentiques. Il s'agit de maisons extraites de leur milieu, et transférées dans des enceintes exploitées muséographiquement. Ces échantillons sont choisis en raison de critères ethnologiques : types et niveaux d'exploitation, types de matériaux et de modes de bâtir. Les équipements extérieurs et intérieurs sont intégralement conservés. Ils comportent, le cas échéant, un minimum d'éléments d'environne-

ment ; ils sont séparés les uns des autres par des éléments végétaux, permettant à la fois de les isoler et de déterminer le sens de la visite.

Les méthodes de démontage, de remontage et d'entretien sont rigoureuses ; les opérations sont faites sous le contrôle d'ethnologues, de technologues, voire comme par exemple à Copenhague d'ethnologues-architectes. Il y a un ethnologue-architecte qui est attaché au musée de plein air de Copenhague.

De tels musées existent à plusieurs centaines d'exemplaires en Europe. Le plus ancien d'entre eux a été créé à Stockholm dans les années 1880, un des plus récents est celui de la Belgique flamande. Il en existe aux Etats-Unis et au Canada ; notamment, dans ce dernier pays, celui qui, près de Montréal, rassemble particulièrement des types d'influence française.

Au plan international, les musées de plein air constituent un groupe particulier : le comité de l'I.C.O.M. (Conseil international des musées) pour les musées d'ethnologie. Leur première réunion s'est tenue il y a une dizaine d'années à Stockholm — j'en parlais tout à l'heure. La dernière réunion en a été tenue ces jours-ci à Bucarest, en présence de notre ami Manoury qui vous en parlera.

Ces projections me permettent de saluer encore l'initiative de Chambéry et de son maire. Le plan s'est fait avec facilité. L'ami Cottard, l'architecte savoyard dont nous avons parlé, n'a eu qu'à ouvrir ses dossiers, le plan du nouveau musée en est vite sorti. On verra dans le futur musée maisons de pierre et chalets de bois ; peut-être y entendra-t-on la chanson aquatique, le bruit métallurgique d'un martinet.

En somme le principe fondamental de tels musées est de représenter, selon des critères ethnologiques et sous une forme spectaculaire, un ensemble de spécimens caractéristiques d'une région donnée. Les visiteurs sont admis à pénétrer dans les maisons.

Selon une statistique établie, il y a quelques années, le musée de plein air de Stockholm recevait chaque année en moyenne une quantité de visiteurs égale au tiers de la population suédoise.

Je crois savoir que le nouveau musée de plein air établi dans le Limbourg belge connaît, en ce qui concerne cette province, un succès analogue.

Une documentation existe au sujet des musées de plein air au Centre de documentation de l'I.C.O.M., dans la maison de l'Unesco. Elle vous est ouverte cordialement, recommandez-vous de moi pour y accéder. J'attacherai beaucoup de prix à ce que, dans les observations qui seront présentées cet après-midi, on nous pose quelques questions, que l'on nous fasse quelques critiques auxquelles nous nous efforcerons de répondre et aussi qu'apparaissent quelques témoignages de personnes qui ont vu des musées de plein air. Nous estimons en effet que si on n'en a pas vu, on soit fermé aux musées de plein air, et que beaucoup des objections qui leur sont faites tiennent à ce que les Français ne voyagent pas assez, ou du moins qu'ils voyagent dans un espace supérieur, qui n'est pas celui des musées de plein air.

## Contribution des parcs naturels et culturels

La réalisation en cours d'un ensemble de parcs naturels et culturels, leur répartition dans l'espace de notre pays, offrent de grandes possibilités pour l'introduction de musées de plein air... Il y a aussi la disposition favorable des autorités de la délégation qui suit ce projet avec une grande largeur de vues.

Pour simplifier les choses, je prendrai trois cas concrets avec lesquels j'ai pu me familiariser plus ou moins ces derniers temps. Ils montreront justement la variété des solutions : il n'y a pas de solution standard en la matière, en France. La France est un pays varié ; les complications régionales, les appartenances sont également variées. Dans certaines régions, certaines solutions conviennent, qui ne conviennent pas à d'autres. Il sera passionnant de chercher chaque fois la solution de protection de l'habitation rurale, adaptée à la conjoncture d'un parc.

Je commence par la Brière. M. Laurans et M. Blanc, ici présents, et moi-même, plus le conservateur du musée d'art breton de Nantes, mon vieil ami Gauthier, nous avons visité le mois dernier, ensemble, le célèbre marais. Nos conclusions à tous quatre ont été les suivantes :

Un « sanctuaire » serait constitué, comportant un ensemble de quelques maisons, choisies en raison de leur bon état de conservation. Elles seraient acquises par l'Etat, l'une d'elles aurait son intérieur traditionnel intégralement reconstitué, l'autre présenterait à l'intérieur un petit musée d'histoire de la Brière conçu sur le plan de synthèse chronologique : histoires naturelle et humaine, ethnologie.

Plusieurs autres maisons constitueraient les cadres d'un comptoir de vente de productions artisanales de la Brière, et des services d'accueil et d'information. On favoriserait pour les groupes un itinéraire comportant l'arrivée et le départ sur les canaux du célèbre marais, à l'aide de bateaux plats du type local.

Il y a d'autres possibilités de distractions, que je n'énumère pas pour ne pas être trop long, mais nous en avons discuté ensemble.

A St-Amand, un véritable musée de plein air pourrait être créé dans l'enceinte du parc. Il rassemblerait des échantillons de la maison rurale représentative des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et des Ardennes ; ce serait là le type vraiment d'un grand musée régional avec peut-être une vingtaine d'échantillons de ces régions aux types d'habitations aussi différents.

Chambéry offrira l'exemple exceptionnel d'un musée de plein air situé dans une ville. Il serait comme l'antenne, le vestibule du parc national de la Vanoise.

En somme, trois solutions différentes inspirées de cas concrets.

Trois anciens du « chantier ATP » sont, ou peuvent être les experts de ces trois projets : Cottard pour la

Savoie, nous l'avons dit ; Lecroart pour le Nord ; Montfort pour la Brière.

Cette disponibilité d'archives et d'experts peut se reproduire dans la plupart des régions françaises.

Que dire du projet des Monts d'Arrhée ? En saluer d'abord la pertinence, appliquée à cette admirable région. Peut-être suffira-t-il de compléter de quelques échantillons transportés de petits ensembles conservés sur place, sortes de sanctuaires arrachés à l'évolution. On en préserverait, on en restituerait dans leur état ancien les intérieurs : avec ces armoires, ces coffres, ces lits clos sculptés, rivalisant en beauté avec les mobiliers, chers à Jean Blanc, de Saint-Véran-en-Queyras. Saint-Véran et la basse Bretagne datent beaucoup leurs maisons et leur mobilier : un excellent moyen pour en suivre l'évolution au cours des siècles, pour situer à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au début du xviii<sup>e</sup> siècle l'apogée dont j'ai parlé.

Si on englobait dans le parc l'île d'Ouessant, ce serait l'occasion de présenter, s'il en reste un — l'année dernière il n'y en avait plus qu'un alors que quelques années plus tôt, il y en avait six ou sept —, un de ces moulins à vent qui ont à peu près trois mètres de haut : un bijou technologique. Peut-être aurait-on aussi le moyen, sur une des côtes de Bretagne, de présenter quelques-uns de ces types de bateaux à voiles : telle la Bisquine du golfe du Morbihan, morte depuis peu. On pourrait en étudier la possibilité avec le merveilleux spécialiste de la batellerie, notre plus grand expert français en bateaux, notre ami Beaudouin, le fils de votre collègue architecte.

La Camargue, comme la Brière d'ailleurs, se prêterait à une réalisation modeste, autant que sensationnelle, empruntée aux plus récentes expériences de musées américains : un petit musée d'écologie naturelle et humaine, à structure totalement chronologique, des facteurs naturels et humains apparaîtraient dans leur ordre d'entrée dans le développement du pays : liquidation de ces rideaux de fer que les routines muséographiques font tomber entre les disciplines scientifiques.

## Principes et moyens d'une enquête nationale

Il n'est pas d'action sérieuse, que n'oriente une recherche systématique. Comment s'y reconnaître, pour sauver l'essentiel, dans cette infinité de villages, cette profusion de spécimens de maisons qu'offre la France traditionnelle, et dans ces millions de cas d'urgence qu'en révèle l'actuelle situation ? Quels meubles sauver, quand la maison brûle ?

Le groupe des architectes de notre ancien chantier pourrait coopérer, je l'ai dit. Peut-être, comme l'a proposé l'année dernière le directeur de l'Architecture, alerté lui-même par un architecte professeur à l'École des beaux-arts, pourrait-on, en s'inspirant des méthodes bien rodées ayant présidé aux anciennes enquêtes, favoriser la création d'équipes d'étudiants

architectes, autour de nouvelles enquêtes ? Tous nos camarades de l'ancien chantier ne cessent de le dire, l'expérience qu'ils ont acquise a marqué profondément leur vie professionnelle, elle leur a enseigné la réalité sociale, elle les a ouverts aux problèmes humains.

J'ai beaucoup parlé de notre chantier. Je devrais pourtant saluer la grande œuvre de l'École française de géographie humaine. Dès avant 1914, l'effort en était admirable. A vrai dire, c'est davantage à l'inscription dans l'espace, et aux caractères morphologiques, plus qu'au contenu humain, qu'au fonctionnement interne qu'elle s'est surtout adressée. Mais que de beaux travaux ! Au premier rang desquels il faut saluer cette immense monographie des Alpes françaises, qu'a laissé Blanchard : savant à souliers à clous, toujours en route, l'œil et l'oreille ouverts !

C'est dire l'importance d'un vaste dépouillement de la bibliographie, qu'on pourrait confier à un groupe de vacataires. Le dépouillement s'étendrait à nos archives du chantier. De nouvelles enquêtes de terrain pourraient être lancées, pour procéder aux contrôles indispensables. Avec l'idée de dégager les critères d'une véritable classification, d'un choix entre tant d'échantillons qui s'offrent. Avec l'idée aussi de découvrir des échantillons disponibles, pour en garnir les musées de plein air. Mais de quels critères s'agirait-il ?

J'avoue une certaine méfiance à l'égard du critère du pittoresque. Plus solide m'apparaît le critère artistique : depuis peu, à dire vrai, et grâce au renouvellement de l'histoire de l'art auquel nous commençons à assister, avec par exemple un André Chastel : cette nouvelle tendance, en effet, s'intéresse à l'architecture mineure, ce genre d'architecture qui, jadis, était ignoré dans les traités et dans les monographies.

Il y a aussi le critère d'historicité : en pleine vigueur, depuis que, orientés par des pilotes, des découvreurs d'histoire sociale comme les Lucien Febvre, les Marc Bloch, les Braudel, de jeunes historiens fondent une école d'anthropologie historique. Il faut s'appuyer sur eux.

Empruntons aux naturalistes l'idée du spécimen-type, la typicité est le critère essentiel qu'il faut dégager. Au travers de toutes les difficultés qu'on peut imaginer, tant l'arbre empêche de voir la forêt.

Le critère de globalité est à retenir aussi : je veux dire que, pour être retenu, un échantillon doit se présenter dans son intégrité. L'essentiel n'est pas de sauver un morceau de maison, une cheminée, même sarrasine, un linteau, même historié, mais la maison tout entière, avec ses dépendances.

(Projections.)

## Une œuvre de générations

Plus s'avancera le processus d'industrialisation plus on assistera à une intégration de la société urbaine et de la société rurale. Un espace humain nouveau se

constituera progressivement, dont nous voyons s'esquisser en France les premiers traits. Le concours que lancent le ministère de l'Agriculture et le Ceneca, sous l'impulsion du président de ce dernier organisme, M. Georges Monnet, ici présent, notre président d'hier, pose pour la première fois, pensé en termes d'agronomes, d'économistes, de sociologues, d'ethnologues, d'urbanistes, d'architectes, les problèmes du nouvel espace, y compris ceux d'une nouvelle architecture d'habitation et d'exploitation. Comme le disait, l'année dernière, en conclusion à notre petite exposition de la porte de Versailles, accueillie par M. Monnet, une inscription : « Conserver n'est pas tout, à nouveaux programmes, nouvelle architecture ».

Notre société industrielle est à la recherche d'un nouvel équilibre, elle ne peut l'atteindre sans restaurer l'intégration de la nature et de l'homme, telle que l'avait réalisée, avant de disparaître, dans l'espace rural, la société traditionnelle, avec sa culture matérielle, ses vêtements, ses nourritures de la vie quotidienne et cérémonielle, son étiquette sociale, ses rites des âges de la vie et des moments de l'année, ses langues vernaculaires, ses expressions de danse communautaire, de musique ethnique et de phénomènes paramusicaux, de littérature orale, d'arts plastiques mineurs et majeurs. Message que reflètera le miroir des parcs.

Mais, jeunes amis, le vieux vous le dit, quelle œuvre avez-vous devant vous ! Comme le disait hier, en termes émouvants, M. Flandin, une œuvre de générations.

## LE PARC REGIONAL ET LE MUSEE DE MAISONS

### M. QUONIAM

Ce que M. Georges-Henri Rivière vient de nous exposer, de façon si intéressante, offre certainement une solution au problème de l'aménagement culturel des parcs naturels régionaux. Je dis : une solution, car, encore une fois, on pourrait concevoir d'autres formes de participation des musées à cette œuvre. Elles seront étudiées le moment venu.

De toute façon, il s'agit d'une solution originale, au moins en France, comme l'a trop éloquemment montré la carte que vous a présentée le conférencier. Les musées de plein air où sont ainsi rassemblés des types traditionnels d'architecture rurale, ne sauraient être considérés comme des villages reconstitués. Je le dis tout particulièrement à l'intention de nos collègues qui représentent ici les monuments historiques, que ces reconstitutions concerneraient au premier chef. Si un village ancien mérite d'être conservé, il doit l'être intégralement et dans son cadre naturel, *in situ* : nous sommes bien d'accord sur ce point. La formule que propose M. Rivière est différente : c'est celle

d'un « musée de maisons », qui réunit des bâtiments dont la conservation sur place ne peut être, pour une raison ou une autre, envisagée, mais qu'il y aurait intérêt, voire urgence, à sauver. Formule parfaitement compatible, me semble-t-il, avec la conception du parc naturel régional.

En effet, à ce type de musée, le parc naturel offre, d'abord, l'espace nécessaire : pour éviter, précisément, que la « collection » ainsi rassemblée ne prenne l'allure d'un village, il faut que les maisons ne soient pas trop rapprochées les unes des autres. Il est donc indispensable de disposer d'une grande superficie, et dans un cadre naturel.

Second avantage, et non des moindres, procuré par le parc au « musée de maisons » : un nombreux public, placé dans des conditions optimales de réceptivité. Troisième : une structure juridique et administrative qui offre les meilleures garanties pour le fonctionnement de l'« établissement ».

Ainsi, parcs naturels régionaux et musées pourraient se prêter un mutuel concours. Pour sa part, la Direction des musées de France ne peut que s'en réjouir.

## CONSERVATION DU SITE, DU MILIEU HUMANISE ET DU MONUMENT CULTUREL

### M. M. PARENT

M. SORLIN. — *Je vais donner la parole à M. Michel Parent que vous connaissez, lui aussi : il est inspecteur principal des Monuments historiques, chargé d'importantes missions par le ministère des Affaires culturelles ; dans le cadre qui nous préoccupe, il a une mission que nous considérons comme essentielle, et qui consiste à participer à l'élaboration du programme d'établissement des futurs parcs régionaux. A ce titre M. Parent a déjà, depuis des mois, parcouru la France en compagnie de ses collègues des autres ministères, en vue de définir les espaces naturels à l'intérieur desquels la création des parcs régionaux peut être envisagée. Je crois savoir qu'ils sont déjà au nombre de treize ; c'est dire la part importante que M. Parent a prise dans les problèmes que nous avons à discuter aujourd'hui. Sur ces questions qu'il connaît parfaitement, je lui cède immédiatement la parole.*

M. PARENT. — La présente journée d'études est consacrée à « La culture ». C'est, implicitement, mais sans doute volontairement, aborder cet entretien sous l'invocation d'un vocable dont l'ambiguïté paraît redoutable.

Qu'est-ce que la culture ?

Lorsqu'on invoque le nom de la science, par exemple, il peut y avoir contestation au sujet de la fixation des frontières entre ce qui est la science et ce qui ne l'est pas, et cette frontière peut se déplacer avec le temps. Mais enfin, un consensus commun à ceux qui élaborent la science et à ceux qui restent extérieurs à elle, mais qui sont inévitablement concernés par elle, s'est formé assez fermement pour en donner, par un certain nombre de qualifications, une définition juste et claire ; du moins pour en dessiner au moyen de certains traits, un authentique visage, si changeant que puisse être ce visage, comme tout ce qui est vivant et humain.

Ici même, l'usage de certains autres vocables, tout aussi courants, comme celui de « nature », s'est révélé au cours des débats lourd de beaucoup d'incertitudes... Mais c'était précisément notre objectif, grâce à ce contact entre des disciplines diverses, d'apporter d'abord le trouble en chacun, dans le domaine qui n'est pas le sien, et où il est tenté de se contenter de visions fausses parce que trop schématiques. Ainsi la « nature » nous est-elle, en réalité, cachée souvent par un certain nombre de clichés sommaires plutôt que révélée par eux. Ici, à plusieurs reprises, on nous a aidé à prendre conscience de nombreuses ambiguïtés au-delà desquelles on peut seulement percevoir comment elles peuvent être levées. Au terme du processus, telle notion se retrouve singulièrement enrichie non plus d'ambiguïtés, mais d'ambivalences. Le mot devient en quelque sorte actif. Au lieu d'obscurcir la pensée, il la polarise. Il joue en quelque sorte un rôle de plaque tournante entre les divers cheminements qui s'entrecroisent. Alors le domaine propre qu'il recouvre, arrive à être circonscrit. C'est l'aventure vécue par la notion de « nature » au cours des entretiens précédents, officiels et surtout officieux. C'est l'aventure qu'il serait souhaitable de vivre en compagnie de cet autre mot de « culture ». Mais il était à préjuger qu'en quelque sortie si fluctuante soit elle, la notion de « nature » retombe sur ses pieds car elle appartient, ne cesse d'appartenir au concret : c'est le concret même.

Mais la « culture »...

Parler de la culture à propos de « parcs naturels régionaux », c'est confronter la notion abstraite la moins délimitée à une notion concrète encore supérieure et qui reste à naître, dont l'objectif de notre colloque est, précisément, de l'accoucher : entre ces deux nébulosités, ce présent-passé indistinct et ce futur incertain, quel contact établir avec sûreté ?

De fait, en écoutant certaines professions de foi, moi qui ai participé dès l'origine et sur le terrain, à l'élaboration des premiers brouillons de la future carte de France des parcs, me suis-je demandé, s'il était finalement légitime d'accommoder ces parcs à une action spécifique de la culture. Autrement dit, la culture peut-elle s'accommoder d'une partition géographique ? N'est-il pas préférable qu'elle ignore la distinction territoriale du « parc » et du « non-parc » ? Bien plus, si le parc est susceptible comme on l'a dit tour à tour, d'être d'un côté une « réserve » et de

l'autre un « abcès de fixation », alors l'authentique action culturelle ne devrait-elle pas être plutôt que l'objet des « parcs » celui d' « anti-parcs », où le fait humain ne serait ni interdit ou restreint comme dans les « réserves », ni par ailleurs conditionné par son accumulation même, comme aujourd'hui dans les concentrations urbaines, voire déjà dans certaines concentrations de loisirs champêtres ou maritimes.

En définitive, on n'ira pas plus loin en matière d'action culturelle à propos de « parcs », sans sauter le pas, sans rechercher malgré le péril, une certaine définition de la culture ; du moins puisqu'on pose ici, aussi complètement que possible le problème de la finalité des parcs, nous devons poser, si brièvement que ce soit, mais inévitablement, le problème de la finalité de la culture.

La question peut d'autant moins être esquivée, que nous aurions pu certes, éviter de consacrer une journée à la « culture », éviter de présenter les parcs sous ce jour, ou sous ce « faux-jour » ; mais — et c'est bien significatif — les références au « vocabulaire » esthétique, artistique, littéraire, en un mot « culturel », n'ont cessé d'être évoquées au cours des précédentes journées cependant consacrées aux aspects des parcs les plus tangibles, les plus matériels, ou comme on dit les aspects « positifs » (comme si une réflexion tant soit peu poussée, et le souci d'un avenir non immédiat étaient, eux, « négatifs »...).

C'est ainsi que ceux qui ont la charge d'accommoder à nos exigences — et à celles de nos fournisseurs — le fait moderne du « nomadisme » de celui du « polysédentarisme », ne cessent d'invoquer les mots : « site », « beauté », « esthétique », et le pire de tous, le mot « pittoresque » et bien entendu le mot « culturel », avec le souci sérieux de donner à ces mots une traduction chiffrée, un poids d'argent, de francs actuels sinon de francs constants, et avant tout, sous le nom de rentabilité, de « francs futurs ».

Mais en outre, la qualification esthétique est un alibi bien plus général encore et, peut-on même penser, de toute l'activité humaine. Ici même le mot « beau » est venu sur les lèvres de ceux qui nous ont parlé des forêts, d'efforts musculaires, ou de bienfait moral de la marche et de la solitude. Ici et là, c'est la justification permanente d'un dépassement occulte, ou d'une dissipation marginale à l'intérieur d'un monde qui ne se fixe pourtant que des impératifs de l'ordre économique et collectif, de l'ordre de l'échange des biens, de l'ordre strict du quantitatif, c'est-à-dire en fin de compte, de la plus grande fourniture de biens pour la plus petite fourniture d'efforts.

Mais, au fait, puisque nous ressentons tant de difficulté à définir la culture, et qu'il faut cependant en donner une définition, puisque le plus éloigné d'elle de tous les discours nous y ramène, et qu'on ne peut nier du moins que sa présence éclatera quoi qu'on fasse à l'intérieur de n'importe quel périmètre tracé sur le sol par l'économiste, l'aménageur ou le politique, acceptons donc un instant de parler de la culture dans les termes qui sont ceux de l'économie.

Précisons :

Ce qu'il y a de sûr, au moins, dans la culture, c'est qu'échappant à telle ou telle étiquette, c'est actuellement un phénomène universellement ressenti et vécu. Vécu et ressenti, nous ne dirons pas forcément « tel » un phénomène économique ou « en tant que » phénomène économique, mais nous dirons plutôt qu'entre le phénomène économique et le phénomène culturel il existe au moins, à côté de leur différence de nature, cette particularité commune, que d'une part les biens matériels et d'autre part les biens culturels sont vécus et ressentis par l'homme à la fois :

- 1) comme un produit de l'homme ;
- 2) comme un besoin de l'homme ;
- 3) enfin comme un moyen dont dispose l'homme.

En employant à dessein ces termes de la trilogie économique, produit-besoin-moyen, il semble bien, comme nous l'avons dit, que nous jouions le jeu, que nous tenions le pari, de parler aussi sérieusement de la culture, que les gens dits sérieux en parlent futillement, en la réduisant à un phénomène marginal dont ils comptabilisent par prudence les effets, en oubliant très imprudemment qu'il n'est pas d'effet sans cause.

Soulignons bien que notre démarche ne consiste pas ainsi à réduire la culture à l'économique, que d'analyser avec quelque rigueur ce en quoi, en temps donné, le nôtre, la culture est ressentie comme un produit de l'homme, comme un moyen dont dispose l'homme. Car nous n'attendons pas une réponse chiffrée à la question ainsi posée. Nous n'attendons des faits aucune interprétation abusive mais seulement leur description. Nous attendons en quelque sorte une réponse de l'histoire, mais de la plus contrôlable, de celle qui se déroule sous nos yeux, de celle que nous faisons.

A. — En quoi et comment la culture est-elle ressentie comme un produit, c'est-à-dire comme un effet de l'activité humaine, effet qui entraîne l'existence d'un dépôt, d'un dépôt inévitablement matérialisé, qu'il s'agisse d'un objet d'une maison, ou d'une musique ? Vis-à-vis d'un tel dépôt, l'homme peut se comporter de trois façons :

a) Il peut conserver systématiquement les dépôts culturels accumulés comme le résidu de la civilisation en évolution, les mutations de la civilisation ne cessant de créer du passé avec du présent, et par conséquent des dépôts culturels accumulés, qui impliquent en somme l'élargissement constant des musées, et l'accélération de l'histoire aidant, cela peut aboutir et aboutit déjà à livrer directement l'œuvre d'art au musée à peine sortie de l'atelier. Ce dépôt est, à ce point-là en quelque sorte, un témoin, voire un échantillon. Il pétrifie l'instant. Conscient du mouvement qui l'entraîne et qu'il active lui-même, notre contemporain, par un réflexe compensateur, essaie d'arracher les moments fugitifs qui composent sa vie, et les formes, les couleurs et les sons qui l'environnent si fugitivement à la destruction. Cette pétrification, il a commencé à la pratiquer sur des formes des

civilisations les plus lointaines, du moins sur les débris de ces formes, dont il a pu hériter. Pourquoi ?

b) Parce que l'homme, à l'opposé de ce comportement de conservateur, peut détruire systématiquement les formes culturelles dont il hérite. On peut même dire que ce qui a provoqué le phénomène et le soudain réflexe de conservation du *xx<sup>e</sup>* siècle, ce fut le phénomène systématique de destruction du *xix<sup>e</sup>*. C'est l'époque où les mutations se sont soudain accrues. Les dépôts culturels des siècles antérieurs dont on s'était accommodés sont devenus gênants. L'abbatiale de Cluny qui fut la plus grande église du monde est détruite en 1812 parce qu'elle gêne la circulation du piéton : quand il se rend à la mairie, elle l'oblige à en faire le tour. La mutation dans les cerveaux et les consciences est telle que la plus petite velléité individuelle a les plus grands effets destructeurs du dépôt culturel.

c) Mais entre ces deux comportements extrêmes, il existe un comportement intermédiaire qui consiste à conserver le dépôt culturel en le transformant. La transformation, à y regarder de plus près, se décompose en une conservation partielle et en une destruction partielle résultant généralement d'une affectation de l'objet différente de celle pour laquelle il a été fait. C'est parce que la transformation du dépôt culturel concilie la mutation de la civilisation environnante et la préservation d'une partie des formes de l'objet culturel (en général son apparence), qu'elle est le mode le plus fréquent du comportement de l'homme moderne vis-à-vis du dépôt culturel.

Remarquons d'ailleurs que sa conservation intégrale, à travers les moyens de la muséographie est, en fait, illusoire. La conservation intégrale transforme aussi à sa façon le fait de culture et de civilisation en un fait d'archives et de connaissance. Le fait culturel ne se survit qu'à condition d'admettre en particulier son morcellement. Si le fait culturel déposé était conservé dans son intégralité, il gênerait la civilisation. Il la condamnerait à l'immobilité : il contredirait la vie. La conservation serait synonyme de mort. Mais en admettant le morcellement du fait culturel, le conservateur de musée le réduit à des objets disjoints de leur contexte, qui peuvent seulement ainsi se mettre sous vitrine. Or quel que soit le talent dépensé dans sa présentation, l'objet isolé de son contexte vivant sera à jamais mutilé. Il se sera opéré autour de lui et en lui-même par rapport à l'homme une irréversible mutation. Cette mutation sera au moins évidente dans le regard que l'homme porte sur l'objet, dans les pensées de l'homme qui environnent ce regard. L'objectif du muséographe sera certes d'essayer de restituer par l'analyse, par la connaissance, par la confrontation, la prise de conscience de toute la vie globale dans laquelle l'objet de culture s'insérerait. Mais la limite de cette connaissance, c'est l'impossibilité de la rendre concrète sans mettre en péril l'objet lui-même. De toute façon, la reconstitution objective du passé s'arrête à un certain niveau de la fragmentation. Si le conservateur veut préserver une maison rurale dans sa forme exacte, et avec le contenu intégral qu'elle avait à



« son » époque, il devra certainement l'arracher à l'usage des paysans ou des résidents actuels, à la terre du village sur laquelle elle a été édifée. Il l'arrachera d'un corps vivant en mutation, pour la préserver en tant qu'objet de connaissance, pour nous permettre de mieux connaître concrètement la vie rurale en cette maison à une certaine époque, mais par là même, il désarticulera, il détruira un autre fait culturel qui est ce village lui-même, il feindra d'ignorer que les relations spatiales et vitales entre cette maison et ses voisines sont elles-mêmes indispensables à la conservation de cette maison en tant que fait culturel, et que nous n'appréhenderons efficacement ce fait culturel des relations entre les maisons d'un village qu'en le vivant nous-mêmes avec nos jambes et nos yeux, notre effort et notre participation, et non seulement en le considérant sur une maquette ou sur un plan.

C'est pourquoi, il y a lieu d'apprécier sans préjugé, issu du scientisme systématique qui est une position philosophique déjà ancienne, issu de la bonne fortune des sciences exactes, mais qui enfieuvre soudain un domaine qui le déborde, la multiplicité diverse des rapports de l'homme avec le milieu qui l'environne, c'est-à-dire en particulier le dépôt culturel de ses devanciers.

Car l'homme peut être enclin à exercer son héritage culturel, ses facultés de transformation comme il les exerce sur cette autre partie du milieu environnant qu'est la nature elle-même. En fait, la nature dans laquelle il vit étant en général déjà humanisée par ses devanciers, c'est d'un même geste qu'il transforme la nature et la culture dont il a hérité, la nature ayant du reste fourni les éléments premiers de la culture que ses devanciers ont élaborée.

C'est une autre forme de mutation et ne nous y trompons pas non plus, également de morcellement. De la vis du pressoir on fera un lampadaire, et d'une dame-jeanne une lampe de chevet sous un abat-jour. Ne portons pas de jugement de valeur, pour l'instant, sur ces mutations faites de morcellement et de recombinaison que nous sommes tentés d'apprécier très diversement selon notre humeur. Notons que le phénomène aujourd'hui si courant dans l'ameublement n'est pas spécifique de notre époque. Il s'opère à l'occasion de toute forte brèche provoquée dans la continuité historique des cultures. C'est ainsi qu'au haut Moyen Age, on réemploie les pierres façonnées ou sculptées des édifices antiques abandonnés dans la confection des églises ou des maisons en construction. On a ainsi souvent perdu le sens de l'iconographie du bas-relief qu'on incorpore néanmoins dans le nouvel édifice soit en lui attribuant un autre sens, soit aucun sens, pour la seule nécessité de l'utiliser en lui-même, pour la seule nécessité en quelque sorte de « bricoler » et par là même on crée un mystère, une étrangeté, une césure dans le nouveau dépôt culturel qu'est le nouvel édifice.

Le « bricolage » n'est pas non plus spécifique de ces époques de remise en question entre deux phases de haute culture. C'est aussi le fait de la perpétuelle remise en question, d'une culture dite « sauvage » selon Lévi-Strauss, et qui, sans cesse, constituant des

objets avec les éléments d'autres objets, n'atteint pas le stade où l'accumulation de ce qu'elle produit l'entraîne dans des mutations profondes et pour commencer la conduit à l'avènement de l'architecture. Le bricolage est également à la base des jeux auxquels les enfants sont les plus attachés. Mais ce qui caractérise les jeux de nos enfants, c'est la médiocrité des éléments de base, par opposition à la qualité de l'usage qu'ils font de l'ensemble. Car l'investissement essentiel est celui de leur imagination infiniment plus fertile que celle de leurs parents dégradant la qualité technologique et formelle d'une admirable vis de pressoir à n'être plus qu'un porteur d'abat-jour dont une simple tige ferait aussi bien l'office. Lorsque Picasso se saisit d'une selle et d'un guidon de vélo et en fit la mémorable sculpture d'une tête de taureau espagnol, il agit avec le génie évident d'un enfant et le même don d'humour joyeux et naïf que celui de l'enfant. Au contraire l'usage de la vis de pressoir en tige de lampadaire est dépourvu de toute signification neuve. Ainsi certains bricolages consacrent-ils les dégradations naturelles d'un dépôt culturel ancien ; tandis que d'autres créent un dépôt culturel nouveau. Certains, notons-le, font entrer les éléments non commercialisés de l'ancienne production artisanale dans le circuit économique ; d'autres se saisissent des plus courants produits de l'industrie et du circuit commercial moderne, pour tenter de composer avec eux des œuvres uniques.

A l'extrême il suffit au pop'artist de nous contraindre à poser sur tel ou tel objet de fabrication courante un autre regard que celui de l'usager habituel de cet objet, pour que cet objet soit déjà par lui-même assez bricolé pour qu'il constitue désormais de l'art à l'égal de la Joconde, tandis que la Joconde elle-même sera traitée comme une matière première à partir de laquelle aussi brutalement, aussi commercialement, aussi industriellement que possible, on réalisera affiches, étiquettes, et toute provocation imaginable à participer au cycle de la consommation industrielle, en même temps qu'on fera prendre conscience de sa non-signification par la dérision. On n'en finirait pas d'énumérer ces jeux de reflet, ces jeux de glace sur des verres brisés, à travers lesquels on peut se demander si le fait culturel est en train aujourd'hui de se dissoudre ou au contraire de se renouveler ou de s'exalter. En découvrant la beauté « primitive » des étalages d'un super-market, l'artiste plus sûrement que le consommateur ou le fabricant de ses produits qui subit l'hypnotisme de ce phénomène sans réaliser sa cause esthétique, bouscule violemment la frontière entre ce qui fut culturel et ce qui désormais peut l'être. A se demander si à l'image de l'Univers de la cosmologie, la culture est désormais une sphère dont le centre est partout et l'enveloppe nulle part.

Nous pouvons au moins conclure l'examen du fait culturel sous l'espèce d'un produit, d'un dépôt qui confronte l'homme à son passé, en considérant que cette qualité de produit « beau » ne constitue aucun caractère électif qui justifiera, soit la conservation soit la destruction. Le réflexe de conservation systématique aboutit à un monde absurde et dérisoire. Et cependant plus l'ouverture vers un monde différent

se fait évidente, plus le besoin de conserver est actuellement vécu et ressenti impérieusement.

B. — C'est bien qu'à vrai dire la culture en soi n'est pas ressentie seulement comme un produit, un dépôt accumulé d'âge en âge, mais comme un permanent besoin à satisfaire. Ce besoin, il y a peu, fut méconnu en tant que besoin collectif et proclamé en tant que besoin d'une élite. Par certains côtés, nous continuons à vivre la culture en fonction de ces besoins d'élite, même si ce n'est plus la même que l'on sous-entend, ou même si les « élites » sont nombreuses à se prévaloir du mot et à se contester mutuellement, ou même si enfin c'est le parvenu le plus inculte qui invoque contre l'artiste lui-même le privilège de l'élite. D'ailleurs, par d'autres côtés, nous affectons d'accepter de définir les besoins culturels sur un mode extensif et collectif, mais alors il importe d'aller par l'analyse jusqu'au bout de ce que ce processus implique.

C'est ainsi que dans les faits, la culture ainsi définie est incorporée à la production industrielle en vue de la consommation masse. Une fois les besoins naturels du vivre et du couvert (couvert c'est-à-dire alimentation, vêtement, et logement) assurés, on s'est vite aperçu que la culture pouvait constituer par excellence le marché ouvert de la production, car s'il est inconcevable de manger dix repas par jour, la consommation de dix tableaux ou de dix chansons est possible. Qui plus est, comme pour la drogue en matière de musique ou de peinture, la consommation appelle la consommation.

De fait la connaissance de la musique — même de celle qu'il est convenu d'appeler la bonne — a-t-elle été considérablement développée par le disque et son exploitation commerciale.

Mais d'autres formes d'expression sont plus rebelles à la multiplication qu'implique la commercialisation qui entend répondre à un besoin. La fréquentation de l'architecture à travers son image, peut être utile au professionnel, à l'initié. Mais la photographie ne constitue-t-elle pas souvent, en même temps qu'un incontestable appel, un véritable écran entre l'homme et l'essentiel du phénomène architectural ? Elle masque en tout cas l'essentiel du phénomène qui lie l'homme à l'architecture et qui est du domaine du vécu.

La visite touristique entend approcher plus authentiquement l'architecture et en même temps, peut susciter une clientèle de plus en plus vaste et pour y répondre, elle prend des formes de plus en plus commercialisées. Or, tout homme susceptible d'apprécier l'architecture fuit inexorablement cette forme de contact. On touche au dilemme de la recherche des motivations de l'homme par le recours de la publicité. Pour assurer la grande diffusion d'un produit, on proclame à l'éventuel client qu'en le choisissant il se distinguera des autres hommes : il sera, comme on dit, « personnalisé », apprécié esthétiquement en raison de l'impression de solitude qu'il recèle, et dégradé par la présence de la foule. Comme en physique la présence de l'observateur modifie l'objet de l'observation, l'objet de fixation de nos exigences culturelles peut être dissous par les conditions mêmes de

son usage. La multiplication de l'objet de culture réalisée dans le dessein de satisfaire une exigence humaine conçue comme un besoin analogue à celui des objets de consommation courante, conduit à une nouvelle absurdité. Au-delà du trouble que le partage provoque, on peut même considérer avec une certaine suspicion l'œuvre qui étant assimilée par tous, a modifié le champ mental commun, au point que la vie courante est imprégnée de ses références. L'œuvre ainsi distillée, a perdu non seulement tout pouvoir de surprise, mais aussi toute la signification qu'elle représentait pour son créateur : en son temps elle constituait la conquête d'un terrain inexploré, une contestation, une révélation et une élévation. Aujourd'hui, elle a trop déteint sur le voisinage pour qu'elle ne nous apparaisse pas comme teintée par le voisinage, comme une justification des habitudes et des facilités. Ainsi les fables de La Fontaine qui furent un délice d'humour et d'impertinence, peuvent constituer les alibis du plus épais et conformiste « bon sens ». Quand une société a assimilé le message d'une œuvre, l'œuvre s'exclut finalement de la culture vivante. Si Stendhal reste un auteur d'avenir, c'est qu'on ne l'a pas encore très bien compris. Mais la plupart des auteurs modernes posent à leur public des énigmes si volatiles, qu'en dépit de leur réputation d'hermétisme une ou deux années suffisent à dissiper et à intégrer dans la conversation courante de ceux-là mêmes qui n'ont jamais cessé de les ignorer.

Ionesco écoute les concierges, consigne la féroce et incohérente absurdité des dialogues de concierges, provoque d'abord la réprobation puis révèle une certaine dimension dramatique. Mais dès que le journaliste cite Ionesco, et que le concierge cite le journal, l'évolution même du langage dissout l'œuvre de Ionesco. Non seulement il n'y a plus surprise, mais nous nous sommes tous, y compris le concierge, décalés par rapport à la source de l'humour dramatique de Ionesco, au point qu'il n'y a plus désormais de drame chez le concierge ni d'humour chez Ionesco.

Ceci pour en venir à conclure que dans son usage, la culture ne reste pas intacte. En tant que produit, c'est un produit fongible. En tant que besoin c'est un besoin incessant. Il est curieux de constater que précisément, c'est là le thème que l'économie de la civilisation industrielle a adopté pour assurer son fonctionnement : à la civilisation traditionnelle qui conservait les objets toute une vie, voire plusieurs siècles durant, elle a substitué par la publicité et le mythe de la mode la dégradation spontanée ou provoquée de la valeur de l'objet acquis, afin de susciter son renouvellement.

Certes, il a fallu pour qu'elle y parvienne un certain nombre de révolutions techniques, puis sociales et politiques. Mais face à la culture et à la civilisation à peu près fixe du peuple d'avant 89, c'est le mouvement de l'incessant renouvellement de la culture aristocratique déjà engagé depuis la Renaissance, qui a constitué le modèle des schémas de la civilisation nouvelle dont la seule constante est désormais le mouvement.

C. — Or, dans ce mouvement, la culture est ainsi essentiellement ressentie comme un besoin de décou-

verte et de perpétuel renouvellement de l'homme. Puis à travers le tourbillon que ce besoin a ainsi engendré depuis la Révolution et ressenti comme la nécessité de reprendre haleine en quelque sorte, de retrouver les valeurs du passé pour mettre fin au désarroi que ce mouvement suscite et la culture est alors ressentie comme un produit, comme un dépôt qui implique une exigence conservatoire et nous avons vu quels problèmes cette exigence posait.

Mais le mouvement de la culture en mutation perpétuelle étant lancé, et celui de la civilisation dans son ensemble ayant suivi, celui de la production industrialisée et commercialisée impose sa loi propre à tout ce qui compose la civilisation, et c'est ainsi que dans le cycle commercial, la culture en vient à être monnayée : elle constitue un marché : le produit, c'est-à-dire le dépôt culturel mis en jeu par le commerce, ne l'est plus en fonction de sa nature propre, mais de sa facilité à être vendu, échangé, multiplié, et absorbé grâce aux moyens de l'intoxication commerciale. Le besoin culturel n'est plus à ce degré, cette exigence qui marqua une étape importante de la civilisation — en gros l'âge classique —, mais c'est un phénomène suscité par l'exigence de la production et de l'enrichissement du producteur.

En gros disons que si la culture continue à être ressentie comme un besoin et un produit, elle est objectivement vécue par la société comme un moyen. Dans ce plan, elle paraît ainsi réductible au phénomène économique, et complètement traduisible en monnaie et fatalement dégradée, elle paraît jouer sa chance dans la civilisation de consommation et de mouvement.

A vrai dire il n'en est rien.

Pourquoi ? Parce que dans ce mouvement aveugle qui aurait, s'il était totalement livré à lui-même, à la fois ses somptueuses nuits iconoclastiques, et ses délirants feux d'artifice, intervient toujours le correctif éthique sous la forme de l'Etat.

Comme l'Etat maintient le pain à bas prix, pour que le plus indigent des hommes puisse se nourrir, l'Etat se donne bonne conscience culturelle en faussant la loi sacrée de l'offre et de la demande en matière culturelle. Il crée l'école laïque et obligatoire. Il ouvre les universités.

Par rapport à leur coût et à la valeur d'échange des objets qui les constitue, on peut dire que l'entrée dans les musées est pratiquement gratuite. Lorsque la culture est la motivation d'un déplacement, par exemple la visite du Mont-Saint-Michel, l'Etat recueille 1 F sur 2 ou 300 dépensés dans ce but en une seule journée. En fait, à jager le budget de 0,23 % du ministère des Affaires culturelles par rapport au budget total de l'Etat, et son incidence infime et pratiquement non chiffrable dans le revenu national, on peut dire que le patrimoine culturel est impunément offert à qui veut le prendre, offert à ceux qui en usent soit directement, soit eux-mêmes dans un but commercial. On se comporte vis-à-vis de la culture, comme vis-à-vis de la nature avant qu'on la place sur un nouveau continent dans le carcan des droits de propriété. La

nature est à tous et on y puise, on l'épuise sans se soucier de son renouvellement. Le propriétaire peut se comporter également comme le pire des usufruitiers. On nous a conté à ce sujet l'éloquente histoire des forêts au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est symptomatique que le photographe qui capte telle image de site, impose à celui qui utilise cette image un droit de propriété et de suite, mais qu'il en soit tout à fait quitte vis-à-vis du site. C'est l'histoire du voleur qui crierait s'il était volé.

En conclusion, un dépôt culturel strictement géré comme un bien commercial, pourrait peut être trouver les ressources qui permettraient par la consommation de la rente et non du capital d'en assurer l'entretien. Mais ce n'est pas possible — on le sait bien — parce que cela impliquerait un tel droit de suite, qu'au nom du droit de propriété, l'expansion de la culture serait tarie, et que cela équivaldrait socialement à remonter le cours d'une histoire irréversible.

Pour renverser cette tendance, la contrainte et la participation ; chacun, cela va de soi, ayant manifesté résolument ses préférences pour la participation plutôt que pour la contrainte. Mais contrainte et participation me paraissent l'une et l'autre avoir surtout été abordées soit en vue d'un retour à un certain état de civilisation traditionnelle, soit en tant que dérivatif d'une oppression délibérément acceptée.

La récréation et le passé ou la récréation dans le passé constituent précisément la vision la plus falsifiée de la culture, de ce qu'elle fût, et espérons, de ce qu'elle sera.

Pour que la culture persévère dans son être, il faut d'abord éviter d'extrapoler quantitativement tel ou tel état de fait. L'analyse du passé ne sera enrichissante que si elle nous fait comprendre, justement, les mutations de nos pensées et de nos institutions, de celles qu'elles ont provoquées. Et on ne saurait à propos de « parcs » laisser espérer l'institution de zones de fixations ou de retour historique de prétendues réharmonisations localisées qu'environnerait le déchaînement accentué et progressif des dégradations générales des êtres et des choses.

Ce fut un singulier changement de vocation de la loi auquel on assista en 1830. La loi c'est-à-dire la contrainte qui avait été employée systématiquement en vue de libérer l'individu et la propriété de l'engagement dans ses structures sociales, fut alors utilisée pour restreindre les droits du propriétaire d'un monument historique, et entraver la liberté qu'avait chaque individu de la détruire.

Mais si la préservation du patrimoine culturel ne s'impose qu'à partir de 1830, pour se fixer dans ses règles juridiques actuelles, en 1913, c'est que jusque-là, le dépôt culturel, était ou bien préservé de soi, ou bien, inversement, parfaitement disponible à la destruction, mais cette destruction n'étant concevable qu'en vue d'une substitution immédiate : l'église romane remplacée par une église gothique, l'église gothique par une église classique, le château féodal par une résidence classique...

Ce que nous nommons la culture c'était alors une réalité vivante, dans une totalité vivante : l'église et le château se conservaient ou se renouvellaient de soi, en raison de leur usage, mais aussi grâce aux vertus qu'exigeait cet usage et qu'elles possédaient par l'adéquation de leur fonction, non pas seulement dans un sens littéral, mais dans un sens qui englobait toutes sortes d'exigences, le plaisir du contact de notre main sur une forme, le plaisir de notre lecture d'un symbole, etc.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, tout le fond de pensée et tout le fond de société auxquels ces ensembles de monuments successifs se réfèrent, avec ce qu'ils avaient de commun et aussi avec ce qu'ils avaient de différent, ces ensembles deviennent aussitôt des collections de choses mortes. Malgré le Concordat, malgré la « Restauration », les châteaux et beaucoup d'églises tombent en ruine, mais justement c'est la ruine qui est à l'origine de l'entité de la culture conçue d'une façon toute séparée de son contexte, mais rattachée bientôt à un nouveau contexte, celui d'un savoir qui est en train de surgir et qu'elle va du reste alimenter.

Le monument est alors en décomposition et, comme tel, il irradie, il livre au dehors ses dernières vitalités par un phénomène de dissipation. Ce qui était fermé en lui dans son être en exercice, qui était vécu mais non explicité, se dégage et touche l'artiste et le savant. La ruine, c'est le monument qui révèle en effet sa structure, et l'archéologue parachèvera par l'esprit cette dissection anatomique qui extrapole la décomposition spontanée. Quant à l'artiste, le touche d'avantage le phénomène d'ensevelissement de la ruine par la nature, par une nature reconquérante, et se révèlent des accords profonds et encore inconnus entre la nature et la culture ; l'accord superficiel de la broussaille et de la pierre sculptée dégradée est en réalité le signe d'accords plus internes provenant d'évidentes filiations entre la nature, l'homme et son œuvre ou directement entre la nature et le matériau de l'œuvre, mais que la présence de l'homme, justement intercalé, entre eux quand le monument avait une fonction, rendait moins évidente.

Epousailles provisoires sans doute mais certaines de la culture avec cette nature qui vient d'hériter de la place vacante laissée par Dieu.

Autre fait remarquable : cette mise à nu, cette dissection et cet ensevelissement du cadavre monumental ne reconnaissent en principe plus de prévalence à la création la plus récente. Jadis, chaque époque condamnait spontanément toutes celles qui l'avaient précédée. En 1830, la sensibilité va suivre la science dans son éclectisme, mais cependant des hiérarchies naissent : le style qui doit l'emporter, c'est bien celui dont les structures sont les plus manifestes au cours de la procédure de décomposition de la ruine. C'est celui qui met en quelque sorte ses « tripes à l'air », mais en même temps c'est celui dont les modes structurales et décoratives sont les plus proches de la nature.

Vous avez reconnu, je pense, l'art gothique...

Le romantisme a éveillé cette espèce de « belle au bois dormant » et le naturalisme va la nourrir de sa corbeille. Mais pour lors, dans la carence, dans la vacance de l'esprit créateur entièrement engagé dans d'autres aventures, le style gothique inspire aussi des constructions nouvelles : le style troubadour. Mais j'ai cru comprendre qu'il existait aussi, de-ci de-là, quelques vellétés de « troubadouriser » la nature. Serions-nous en passe de refaire le parcours des bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle ? Le parcours de cette société sans racine qui se cherchait des ancêtres ; de cette société matérialiste qui se cherchait des formes de spiritualité ; de cette société d'échange et de mouvement qui se cherchait des figurations de l'inaliénabilité et de la fixité...

En somme, il n'y a plus au XIX<sup>e</sup> siècle de culture au sens où nous l'entendons quand nous parlons des siècles précédents, qui n'avaient pas d'ailleurs de culture autonome distincte de l'histoire des hommes et de la vie de chacun. La culture ne pouvait alors être définie comme un résidu à justification esthétique. C'était une façon de vivre et de travailler qui impliquait la recherche de la qualité. Au contraire à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la culture est séparée du travail et de la vie. On prend conscience de la qualité en dehors de l'un et de l'autre. La culture est alors définie comme une notion esthétique résiduelle et en particulier à travers la notion du monument et de ruine monumentale. Il en va bientôt de même pour la notion de nature et de sa préservation. Le monument avait été à l'état de ruine, exalté par la présence de la nature. Par une espèce de retour sur un plan différent, le législateur et peut-être aussi l'artiste voient la nature à travers la notion de monument. La loi parle d'ailleurs de « monument naturel », et l'on se met à classer des rochers et des cascades.

Arrivé à la notion de panorama, il a bien fallu cerner des parcellaires plus étendus.

Enfin, encore autour de ces sites ainsi définis, on peut peut-être aménager des « zones protégées ». Aujourd'hui sites classés, sites inscrits, sites protégés peuvent investir la totalité d'un village et de son environnement.

Le village en tant que cellule complète est un moyen d'enseignement d'archives, de délectation esthétique, mais est-il absurde de penser aussi que beaucoup de villages ou de quartiers anciens recèlent derrière leur apparence des structures inspirées par la défense et d'autres exigences traditionnelles disparues, mais qui restent valables pour d'autres fonctions ?

Si s'élaborait une véritable science des espaces théoriques à propos de réflexions comme celles que nous a proposées le docteur Chanoit, n'inventerait-on pas des structures préférentielles propres à ce qu'on appelle peut être improprement l'équilibre de l'individu mais qui engage en tout cas à la fois son corps et son esprit, à l'action, à la méditation, au repos ? Qui peut nous affirmer alors que parfois on ne les retrouverait sur des structures existantes propres à tel ou tel village (par exemple celui qui fut choisi comme

siège de nos débats et qui semble attester que de tels lieux prédisposent à la patience et à l'effort ?

L'aménagement, c'est-à-dire la spécification des vocations des territoires me paraît ainsi poser :

1° d'une part le problème de la conservation des structures, de certaines structures architecturales ;

2° d'autre part celui de la création de structures architecturales nouvelles ;

3° enfin liant l'ensemble, se pose la question d'animation des uns et des autres, et liant les unes aux autres.

Si l'on peut tirer un enseignement du passé, ce n'est pas de chercher à reconstituer des relations externes, c'est seulement de marquer que sous divers modes, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la culture a été intégrée à la vie, au point que la conciliation entre la création, la conservation et les inévitables destructions, allait en quelque sorte de soi.

C'est pour préparer un nouvel âge, au-delà de ce XIX<sup>e</sup> siècle prolongé que nous vivons, et pour préparer l'homme à se réincarner à nouveau dans sa culture, que la création de « réserves de vie » propres à la fois à la sauvegarde des structures héritées viables et à la création de structures neuves dégagées des inextricables contradictions de notre époque est souhaitable.

Il faut que la culture sorte d'une ère d'amortissement pour entrer dans une ère d'investissement.

Il n'est pas certain qu'il faille multiplier les Brasilia, c'est-à-dire offrir aux hommes du XXI<sup>e</sup> siècle des citées achevées correspondant à leur besoin du XX<sup>e</sup>, à celui d'un citoyen qui est entièrement soumis au cycle de la surconsommation, de la dégradation accélérée de l'objet de consommation. Mais que dans les réserves de sol à l'abri de l'expansion désordonnée des villes qui résultent de ce cycle infernal de la consommation, soient parsemés des expériences architecturales élémentaires qui réinventent de nouvelles relations entre les hommes et une nécessité.

A ce stade, la notion de création et celle d'animation se rejoignent, alors que je crains que ce soit justement une erreur et une conséquence de ce qui vient d'être dénoncé, que de les séparer.

D'aucuns craignent que la notion de « parc » s'identifie à celle de réserves dans le sens d'une espèce de gel, de pétrification d'une nature qui est en réalité en perpétuel mouvement. Telle est aussi la culture, infixable et en perpétuel devenir. On nous a dit que la nature était volontiers méchante et qu'il ne fallait pas cesser de la tenir en respect, mais la culture en elle-même n'est pas forcément une compagne soumise. A propos de virilité, on sous-entend toujours l'affrontement sportif. Là, on exige le dépassement, alors qu'en matière culturelle on s'efforce d'aplanir les difficultés. On feint d'ignorer que la culture est d'abord un combat. Faute de le livrer l'homme perd la domination de ses vocations véritables et c'est ainsi qu'il lui arrive d'être manœuvré par il ne sait même plus quoi. Craignons qu'après les époques des

contraintes les plus oppressives vienne celle des consentements préalables et systématiques.

La réserve naturelle peut devenir une réserve culturelle, c'est-à-dire à la fois une préservation de l'héritage vivant et un champ de création dégagé de la confusion et des forces de désagrégation de notre époque.

D'ailleurs tout se tient : nature et culture dans leur signification fondamentale périront ensemble ou seront sauvegardées ensemble.

## INTRODUCTION AU DEBAT

### M. SORLIN

Je remercie en votre nom M. Michel Parent de cet exposé, dans lequel il a su tirer la philosophie des rapports entre la culture et la nature, entre l'évolution de ce dépôt culturel dont il a parlé et du patrimoine naturel qui en est le support. Je pense, effectivement, qu'il a bien défini dans quel sens cette évolution doit se produire.

Je voudrais aussi vous dire, en me plaçant sur le plan de la Direction de l'architecture, combien le ministère des Affaires culturelles, dans ses services de protection des monuments et des sites, attend la réalisation des futurs parcs régionaux.

Je prendrai quelques rapides exemples pour illustrer mon propos.

Vous savez que, comme l'a excellemment souligné M. Parent, notre législation de protection des monuments et des sites est ancienne. Elle date, aujourd'hui, dans sa conception même, puisque c'est en 1913 que l'on a consacré la nécessité de classer isolément les monuments historiques, et en 1930 que la loi a donné la possibilité de protéger les sites que M. Parent qualifiait de ponctuels, tels qu'un rocher, une cascade ou un monument naturel.

Aujourd'hui, la pression de l'évolution économique sur notre patrimoine culturel est devenue si intense que nous ne pouvons plus nous contenter de ces notions et de ces méthodes périmées. Il faut analyser la situation dans laquelle nous nous trouvons à la lumière de cette évolution, faute de quoi, les conservateurs de ce patrimoine risquent d'être rejetés comme des éléments anachroniques par la société moderne.

Pour y parvenir, un certain nombre d'expériences sont en cours, et elles rejoignent précisément les préoccupations qui ont été exprimées à cette tribune à propos des parcs régionaux.

On n'analyse plus aujourd'hui un site comme un belvédère ou comme un point de vue isolé, mais comme un tout homogène dans lequel la culture, l'esthétique et toutes les valeurs qu'évoquait M. Parent se trouvent concentrées. C'est une vallée, c'est une côte, c'est un vaste paysage comme celui que

nous découvrons depuis le lieu où nous sommes ; cela constitue une entité qui ne peut pas être préservée dans tel ou tel de ses éléments, mais doit l'être comme un tout. De même, dans la protection de nos villages et de nos villes, la loi du 4 août 1962, à laquelle M. Parent faisait allusion, nous paraît être une étape très importante, puisqu'elle s'appuie sur la notion d' « ensemble ».

Nous voulons, comme l'a dit notre ministre à la tribune du Parlement, intégrer le passé dans l'avenir, et modeler notre action sur les formes de l'activité économique moderne. Pour y parvenir, il faut revitaliser ce que nous protégeons, ce dépôt culturel qui est placé entre nos mains. Une telle revitalisation n'est pas possible avec les seuls moyens du ministère des Affaires culturelles, nous en sommes parfaitement conscients ; nous n'y parviendrons que par la conjonction des actions de toutes les administrations qui planifient l'économie de notre pays, au premier rang desquelles figure, bien entendu, l'organisateur de ces journées, la Délégation à l'aménagement du territoire.

Nous ne nous cachons pas que la tâche qui nous est fixée est immense et que nous n'y parviendrons pas en quelques années ni même en quelques décennies, mais nous savons bien que c'est dans la mesure où nous pourrions intégrer nos préoccupations dans l'évolution économique où nous sommes engagés que nous arriverons véritablement à préserver ce dépôt culturel.

Je crois que l'un des meilleurs moyens de réaliser cette intégration à la vie est précisément de la placer dans le mécanisme que vous êtes en train de construire. C'est dans cette perspective que nous avons à travailler tous ensemble.

Nous pourrions cet après-midi, après l'exposé que nous fera le professeur Tendron sur la conservation de la nature, ouvrir une discussion sur les points qui ont été successivement développés ce matin par M. Rivière et par M. Michel Parent. Je ne saurais trop vous demander au cours de ce débat, étant donné l'ampleur des problèmes qui seront posés, de vous montrer concis et précis à la fois. Je crains que si nous ouvrons un débat sur les points particuliers qui intéressent chacun d'entre-nous, nous arrivions à déborder le cadre de l'activité de nos journées. Je vous recommande donc de nous imposer à nous-mêmes une nécessaire discipline, afin que l'essentiel soit dit, soit convenablement et rapidement dit.

## Débat

M. SORLIN. — *Messieurs les Ministres, mesdames, messieurs, nous ouvrons les travaux de notre séance de cet après-midi.*

*La discussion-débat sera animée par M. Balachowsky et par M. Quoniam, après avoir entendu un exposé de M. Tendron sur un sujet fort intéressant qui concerne la conservation des richesses naturelles.*

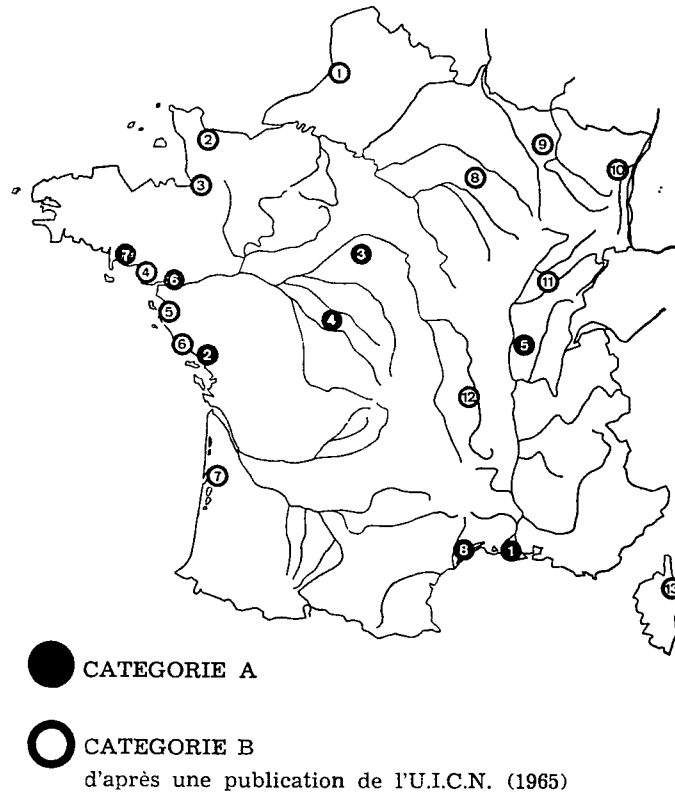
Mercredi 28 septembre 1966, après-midi, présidence de M. SORLIN.

M. BALACHOWSKY. — *En effet le sujet est important car nous vivons à une époque, à la croisée des temps, où on peut encore conserver des espaces verts et la nature, alors que peut-être demain il sera trop tard pour le faire. En effet, si nous pouvions jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce qu'était la nature il y a un million d'années, par exemple dans le paysage que vous avez sous les yeux, vous verriez sensiblement les mêmes arbres, les mêmes plantes, toutes les essences végétales qui existaient à l'époque et qui existent encore aujourd'hui plus ou moins dégradées ; elles existaient à cette époque-là et il y avait dans la nature des troupeaux de ruminants, des animaux qui pour la plupart ont disparu, le long des rivières tumultueuses et des villages de castors, comme Tei-lhard de Chardin a pu les décrire dans un de ses écrits récents. Il manquait une seule chose à ce paysage, et on l'attendait : un feu de bivouac de trappeurs ou de chasseurs. Cela n'existait pas, et s'étaient les lois naturelles qui régissaient la nature.*

*Une autre fresque, c'est celle de l'avenir, celle qui nous a été brossée par le Pr Darwin, petit-fils du grand Darwin qui, après avoir fait des calculs statistiques assez savants nous donne une idée de ce que sera l'humanité à la fin du deuxième millénaire, c'est-à-dire vers l'an 3000. Si l'humanité continue à se reproduire au rythme actuel, vers l'an 3000 nous serons à la surface du globe plus de trois milliards d'individus, c'est-à-dire une densité à peu près égale à ce que représente une foule dans les rames de métro au moment des heures d'affluence, et ceci sur l'ensemble des terres immergées, y compris les pôles et les territoires insulaires. L'expression même de Darwin est d'ailleurs la suivante : « L'humanité sera aussi dense que les moisissures à la surface d'un vieux fromage ».*

*Nous voici, par conséquent, entre ces deux fresques, l'une du passé — d'un passé récent car un million d'années cela ne compte pas dans l'histoire du monde —, l'autre encore beaucoup plus proche, qui se rapproche de nous, celle qu'a imaginée le Pr Darwin pour l'an 3000 ; nous voici intermédiaires entre ces deux temps de la nature, telle qu'elle était autrefois et telle qu'elle aura disparu complètement en l'an 3000. Elle a déjà disparu pratiquement de beaucoup de territoires, notamment européens. Si l'on prend l'exemple de la Belgique — je ne veux pas ici, bien sûr, faire allusion à mes collègues belges : ce n'est pas de leur faute si leur pays est industriel et très peuplé ; on pourrait d'ailleurs dire la même chose de la Hollande ou du Danemark — nous aurons une idée des problèmes identiques, qui se poseront en France lorsque nous serons à peu près cent millions de français, c'est-à-dire dans assez peu de temps. C'est à ce moment-là que nous verrons que les bois, les forêts auront presque partout disparu, que les cultures seront implantées dans des centres industriels, autour des usines, que nous compterons les quelques champs de blé qui continueront à se cultiver : il faudra bien toujours manger, mais l'humanité se trouvera presque prisonnière de cette civilisation industrielle dont elle aura supprimé la beauté, parce que la nature, c'est-à-dire les espaces verts, les sites*

## « LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE EN FRANCE »



## Catégorie A

Zones considérées comme ayant des fonctions essentielles dans leur état naturel, tant pour l'équilibre hydrologique d'une région que pour la conservation des populations européennes d'oiseaux migrateurs.

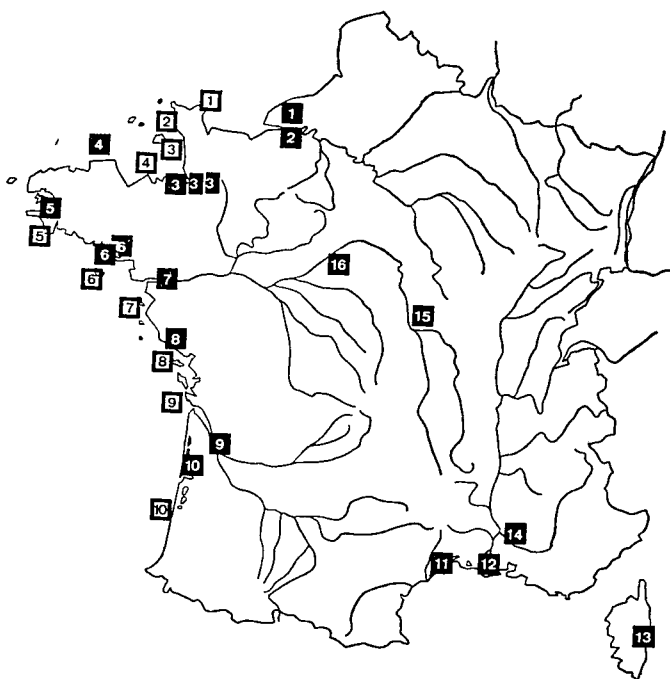
- 1) Camargue : 142.500 ha environ.
- 2) Baie de l'Aiguillon et « marais du sud de la Vendée » : 100.000 ha environ.
- 3) Sologne : 375.000 ha environ.
- 4) La Brenne : 100.000 ha environ.
- 5) Dombes : 100.000 ha environ.
- 6) Basse Loire, Brière et lac de Grand-Lieu : 20.000 ha environ.
- 7) Golfe du Morbihan : environ 50.000 ha.
- 8) Etangs du Languedoc : 27.000 ha environ.

## Catégorie B

Dans cette catégorie sont classées des zones humides importantes, mais qui, par rapport à celles classées en « Catégorie A », abritent des concentrations d'oiseaux aquatiques moins importantes et des espèces plus courantes.

- 1) Complexe des estuaires picards : 55.000 ha environ.
- 2) Baie des Veys : 34.000 ha environ.
- 3) Baie du mont Saint-Michel et marais de Dol : 30.000 ha environ.
- 4) Embouchure de la Vilaine et marais de Redon : 11.000 ha environ.
- 5) Baie de Bourgneuf et marais bretons : 50.000 ha environ.
- 6) Marais d'Olonne : 1.500 ha environ.
- 7) Bassin d'Arcachon : 10.000 ha environ.
- 8) Champagne humide : 60.000 ha environ.
- 9) Etangs de Lorraine : 22.500 ha environ.
- 10) Ried d'Alsace : 30.000 ha environ.
- 11) Région de la Bresse, avec les plaines inondables de la Saône et du Doubs : 180.000 ha environ.
- 12) Plaine du Forez : 50.000 ha environ.
- 13) Etang de Biguglia : 1.500 ha environ.

## GRANDES RESERVES FRANÇAISES D'OISEAUX AQUATIQUES



■ Réserves.

□ Phares équipés de projecteurs afin de ne pas nuire aux mouvements migratoires.

d'après « Réserves françaises d'oiseaux de mer et de marais U.F.D.C.C. ».

## RESERVES

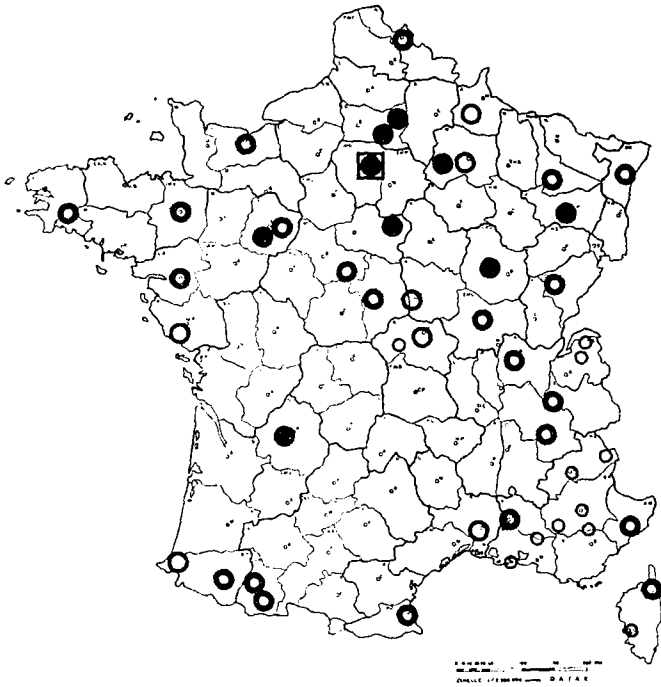
- 1) Embouchure de la Seine.
- 2) Mare Saint-Opportune.
- 3) Réserves de Saint-Malo.
- 4) Sept Iles.
- 5) Cap Sizun.
- 6) Réserves du Morbihan.
- 7) Embouchure de la Loire.
- 8) Pointe d'Arçay.
- 9) Embouchure de la Gironde.
- 10) Bassin d'Arcachon.
- 11) Etangs de l'Hérault.
- 12) Camargue.
- 13) Casabianda.
- 14) Donzère-Mondragon.
- 15) Etangs de la Nièvre.
- 16) Etangs de Chambord.

## PHARES EQUIPES DE PROJECTEURS AFIN DE NE PAS NUIRE AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES

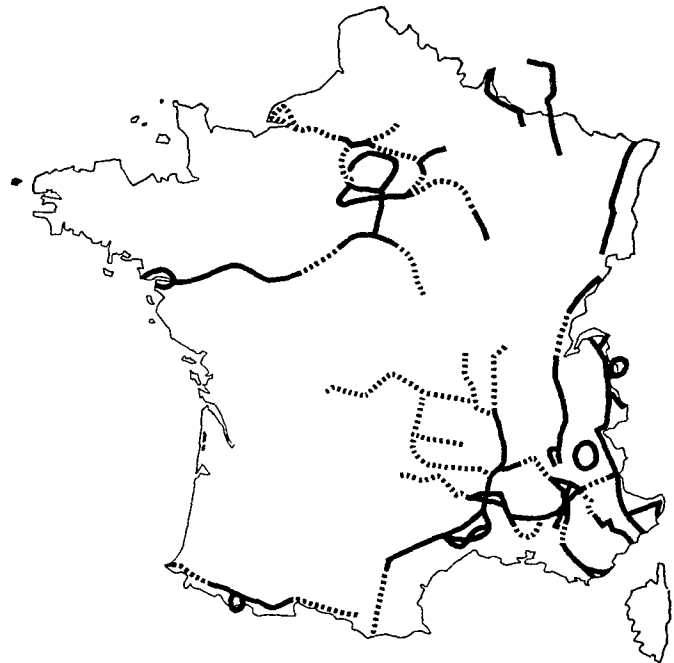
- 1) Gatteville.
- 2) Carteret.
- 3) Chausey.
- 4) Cap Fréhel.
- 5) Eckmühl.
- 6) Belle-Ile.
- 7) Ile d'Yeu.
- 8) Les Baleines.
- 9) La Coubre.
- 10) Contis.










MUSEES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES



SENTIERS DE GRANDE RANDONNEE



-  Musée A.T.P. national.
-  Musée A.T.P. spécialisé.
-  Musée A.T.P. principal.
-  Musée A.T.P. avec collections.
-  Petit musée

-  Sentier balisé.
-  Sentier en cours de balisage.

*d'après la carte du Comité national des Sentiers de grande randonnée.*

*naturels tels que nous les connaissons encore (en lambeaux bien sûr et non comparables à ceux qui existaient autrefois), auront alors complètement disparu.*

*Par conséquent, il serait grand temps — en Europe où l'augmentation des populations va vite, mais d'ailleurs ne va-t-elle pas vite partout dans le monde ? — d'essayer d'arracher des espaces verts, de les recréer, de les regrouper de façon que l'humanité puisse se replonger un peu dans ce passé dont elle a tant besoin et qu'elle recherche. Inutile de dire à quel point elle recherche la nature ; il n'y a qu'à voir la sortie de Paris les vendredis ou samedis soir et les retour du lundi pour constater comment cette foule s'évade vers les campagnes pour retrouver la fournaise urbaine le reste de la semaine.*

*Je voulais simplement tracer ces quelques fresques parce qu'elles peuvent servir de thème à développer un sujet important. M. Tendron va vous parler précisément de ce problème de la conservation des sites et des richesses naturelles.*

## CONSERVATION DES RICHESSES NATURELLES

### M. G. TENDRON

Messieurs, je voudrais tout d'abord rappeler qu'aujourd'hui devait se trouver parmi nous notre collègue et ami, qui vient de disparaître, M. Miche-Hervé Julien, et j'aimerais que nous placions cet après-midi un peu sous sa pensée.

Je voudrais également vous dire comment est organisé cet après-midi consacré à la conservation de la nature. J'ai prié quelques-uns de mes collègues de bien vouloir y participer et M. Lacoste, M. Brosselin qui remplace M. Julien, M. Soubeyran, M. de Vilmorin et M. Kesteloot interviendront pour éclairer certains problèmes plus particuliers que ceux que je vais essayer de vous traiter. En effet, ce que je crois très important, c'est de montrer que toutes les recherches fondamentales qui sont entreprises dans un organisme scientifique, tel que le Museum national d'histoire naturelle, ont un prolongement pratique qui se retrouve dans les méthodes de gestion d'un patrimoine dont il est le principal garant, mais dont il n'est pas chargé, et c'est ainsi que d'autres administrations, ainsi que vous l'expliquera M. Soubeyran, prennent cette responsabilité et essaient de concilier au mieux les intérêts de la nature et ceux de l'homme.

Depuis le début de ces journées, nous avons beaucoup entendu parler de nature, et ceci surtout dans le but d'essayer de sauvegarder des espaces pour la détente et le loisir. Nous avons noté que certains

orateurs ont évoqué la nature vierge, il y a bien longtemps qu'elle n'existe plus. D'autres définitions ont été données, à tel point que nous nous demandons si vraiment il n'y a pas une confusion totale dans les esprits, et si dans les années futures, les fleurs et plantes en matière plastique ne seront pas assimilées à des éléments de nature. Je pense qu'il y a là un danger qui ne fera qu'augmenter le fossé qui existe déjà entre l'homme et la nature. C'est la raison pour laquelle je voudrais remettre le problème vraiment à sa place et essayer de vous faire comprendre ce qu'est en fait la nature et ce qu'elle représente de vital pour l'homme.

\*\*

### La disparition des ressources

Celui-ci a, au cours des âges, pris conscience de l'organisation du monde et approfondi sa connaissance des phénomènes naturels. On aurait pu croire que cet effort pour connaître la vérité, qui devait lui permettre dans une certaine mesure, non seulement de voir mieux autour de lui, mais aussi de prévoir, aurait favorisé une action pour écarter tous les dangers qui le menacent en méprisant les lois les plus élémentaires qui régissent la nature. Or, en dépit des nombreux avertissements que certains désastres naturels lui ont donné, il n'a cessé depuis son apparition sur terre de considérer la nature comme un fonds de richesses inépuisables. Il dilapide, et d'autant plus qu'il a maintenant pris possession de l'ensemble des continents et des mers, les ressources non renouvelables comme les ressources renouvelables. Nous connaissons trop bien l'inquiétude que nous causent souvent, une fois leur gisement épuisé, les ressources non renouvelables du globe qui relèvent du règne minéral et sont sujettes à la loi de la limitation. Il est probable qu'il n'existe aucune pénurie universelle sérieuse, immédiate ni sans espoir de remplacement pour un minéral essentiel. Mais il est également évident que la demande de produits minéraux croît à une telle allure que, à moins de modifications fondamentales dans la structure économique de la société humaine, il nous faudra envisager, finalement, la disparition, par épuisement, de nombre de nos réserves minérales. Si, de la sorte, en ce qui concerne les ressources minérales, on peut avec un certain optimisme augurer à coup sûr que le développement scientifique permettra de réaliser des produits de remplacement pour maintes substances que nous risquons de voir diminuer ou disparaître, par contre la question des ressources naturelles renouvelables que sont l'air, les sols, les eaux, les végétaux et les animaux est à la fois complètement différente et beaucoup plus pressante.

Les progrès scientifiques et techniques n'empêcheront pas l'homme de continuer à dépendre des ressources renouvelables. Aussi la connaissance et l'application des lois les plus simples de la biologie et de l'écologie sont-elles indispensables pour le maintien de toute vie sur la terre. Si la biologie est une

science déjà ancienne, l'écologie, qui s'en est détachée, est de conception plus récente. Elle s'est révélée d'une importance considérable dans la connaissance des rapports entre les êtres vivants et le milieu physique dans lequel ils vivent.

La communauté biologique ou naturelle, qui comprend les diverses populations végétales et animales vivant dans un milieu déterminé, est un complexe à conserver en équilibre dynamique, ce qui implique une attention constamment portée vers son développement, vers les altérations de structures dues à ce développement, vers ses affections pathologiques. « La nature groupe par définition l'ensemble des êtres vivants, les lieux où ils vivent et les conditions qui régissent leurs rapports mutuels ». Les actions et interactions des êtres vivants, entre eux, se traduisent par des équilibres naturels dont la stabilité est une pure illusion. Interventions multiples d'une part, lente évolution d'autre part, rendent très relatif cet état d'équilibre, nous dirions même très précaire. Celui-ci étant déjà à la merci de nombreux phénomènes naturels, il devient téméraire à l'homme d'ajouter le poids de son action sans avoir étudié et envisagé sous tous ses angles la portée de ses entreprises. Il est évident que dès le début de l'humanité, l'homme a agi sur son habitat et l'a sérieusement influencé, souvent même dans un sens peu favorable. Les modifications des paysages au cours des siècles en sont la preuve. Mais c'est surtout depuis la période « mécanique » que la transformation s'est accélérée et que l'on peut considérer, non sans inquiétude, la dimension des dévastations. La rupture des équilibres est un fait courant.

« Dans la nature tous les êtres vivants sont liés entre eux par des impératifs alimentaires se situant dans le cadre d'une lutte constante pour la place qu'ils occupent dans l'ensemble biologique et pour leur nourriture. »

Ils forment des chaînes où se retrouvent des organismes que l'on classe en trois catégories, à savoir :

— des « producteurs » qui sont les plantes vertes dont la propriété est de pouvoir transformer, par photosynthèse ou chimiosynthèse, l'énergie lumineuse en énergie chimique potentielle, sous forme de matières organiques élaborées à partir du monde minéral ;

— des « consommateurs » qui se nourrissent de ces matières organiques complexes. Les animaux sont les consommateurs : les herbivores vivent directement des plantes et les carnivores vivent des autres animaux ;

— des « décomposeurs » ou « bioréducteurs » qui jouent le rôle final et vivent de cadavres ou de déchets en les décomposant de façon à assurer la minéralisation progressive de la matière organique et son retour au monde inorganique (Paul Duvigneaud).

Dans la réalité, le système est plus complexe mais fondamentalement il est le même. Quand on étudie une communauté on a tôt fait de s'apercevoir que l'on se trouve beaucoup plus en face d'une « toile alimentaire » que d'une « chaîne ». Cependant on constate des répétitions dans les dessins de cette toile et on

peut aisément en déduire que les « consommateurs » de première main sont généralement des êtres de petites tailles mais très nombreux, ceux de seconde main sont plus gros et moins nombreux et ainsi de suite. On arrive à établir de la sorte une « pyramide des nombres ».

On se doute bien que toute atteinte à l'un quelconque des composants de ces associations vivantes — qui groupent en équilibres instables des végétaux et des animaux soumis à des lois naturelles bien établies — peut être à l'origine de réactions en chaîne dont les conséquences sont imprévisibles. Et l'on voit sans peine l'importance de la productivité primaire dont dépendra toute la vitalité et la richesse des populations consommatrices.

## Ecosystème et biosphère

L'écologie vient de nous montrer que chaque être vivant dépend des facteurs abiotiques du milieu dans lequel il vit. Il leur est lié intimement et la lumière, la température, l'humidité sous toutes ses formes interviennent pour former ce que l'on appelle l'environnement.

En agissant sur le milieu, l'homme peut avoir un effet favorable ou au contraire une action fort dangereuse. L'expérience a prouvé que dans sa hâte à réaliser certains projets, il a souvent négligé les mesures élémentaires qui eussent évité la dégradation du milieu. Il oublie d'étudier les divers aspects que peut revêtir toute intervention nouvelle sur les divers composants du milieu naturel, pour se cantonner au seul côté, apparemment positif de son action.

Quoi qu'il en soit l'interdépendance de tous les éléments du milieu naturel est un postulat fondamental de notre vie sur la terre et de notre bien-être.

## L'homme consommateur

Or l'homme s'incorpore dans cet ensemble comme un consommateur. A l'origine, il s'inscrivait dans le cycle. Mais petit à petit en luttant contre son milieu, il a cherché à s'affranchir et par un phénomène inverse à asservir la nature pour ses propres besoins. C'est ainsi que pour se nourrir plus facilement il a remplacé la végétation non comestible par des espèces comestibles comme il substitua des plantes non directement utiles par celles qu'il peut utiliser. L'agriculture s'est développée de cette façon, et par la même occasion il a raccourci les chaînes alimentaires car il a tenté d'éliminer tous les animaux qui étaient susceptibles de participer à sa production. Cet aspect compétitif a eu pour résultat de modifier le milieu, de simplifier le système écologique, de développer considérablement la production et de permettre à l'homme de subvenir dans une certaine mesure, à la demande d'une population en continu et extraordinaire accroissement.

Il devient alors logique de penser qu'une communauté naturelle simple offre plus de sécurité à

l'homme. Ceci n'est qu'apparent et les écologistes estiment que la diversité a pour conséquence la stabilité. Des expériences et des observations en ont fourni des preuves et ont permis d'établir que l'équilibre de la nature est plus assuré par un système complexe qui offre de nombreuses possibilités de compensation ou de substitution, alors qu'un système simple se trouve directement perturbé par la modification d'une de ses parties. Citons, par exemple, le cas de la monoculture qui présente, nous n'en doutons pas, d'énormes avantages de productivité et de facilité d'exploitation mais qui place l'agriculteur sous la dépendance d'une seule récolte qu'un fléau peut anéantir.

Sans aucun doute l'homme a réalisé, en remplaçant les communautés naturelles, des systèmes qui sont mieux adaptés à ses besoins, mais qui sont très fragiles. Il a changé les végétations de place, il a modifié le système hydrographique, il a transformé les paysages par là même il a rompu avec la nature, il l'a amenue, il l'a vidée de nombreuses espèces animales et végétales, il l'a déséquilibrée. Pour maintenir ces communautés simplifiées, il est obligé de faire appel de plus en plus à des moyens artificiels et si ceux-ci sont parfois plus nécessaires que souhaitables, ils n'en sont pas moins dangereux à employer car ses connaissances sont encore insuffisantes et son expérience trop récente.

Mais il n'a rien changé au système initial et le processus de vie est toujours de même. Il a simplement fait de la terre un champ de ressources pour lui-même. Dans ce cas, on pourra objecter qu'il ne s'agit plus d'écologie, mais d'économie. Et c'est bien là que se retrouve l'erreur fondamentale car l'homme, avec sa tendance à se libérer de son milieu, oublie qu'il en fait partie intégrante, que les ressources renouvelables ou non sont une partie de ce milieu et que l'écologie et l'économie sont complémentaires pour traiter au mieux les problèmes de sa survie et de sa prospérité.

## Sauvegarder à tout prix les ressources du globe

Les progrès scientifiques et techniques sont tout à l'honneur des hommes et ils ont prouvé à maintes reprises leur ingéniosité, mais ils montrent, hélas trop souvent, une certaine insouciance, un tempérament destructeur et gaspilleur. Devant la poussée démographique mondiale, le maintien et la conservation des ressources naturelles passent au premier plan des préoccupations générales et nécessitent une administration avisée.

Sols, eaux, flore et faune, indissolublement liés, doivent être respectés et traités intelligemment et sagement. On ne doit pas les dissocier. C'est pour cela que, seules, nos connaissances biologiques et écologiques contribueront, dans une large mesure, à l'amélioration positive des ressources en fournissant les données fondamentales indispensables pour une exploitation rationnelle de la nature, qu'il s'agisse d'agriculture, de sylviculture, d'élevage, de mise en valeur des

terres incultes, de lutte contre les parasites, de prospection de nouvelles ressources...

D'autre part, la biologie et l'écologie fourniront toutes les bases fondamentales d'une conservation et d'une protection efficaces d'un fonds dont l'exploitation est, depuis quelques dizaines d'années, telle que l'humanité consomme plus que les intérêts.

Conserver les ressources naturelles, c'est rechercher les moyens « limitant, dans toute la mesure du possible, mais sans nuire à une économie bien conçue, les pertes et dégâts de tous types et spécialement les pertes de productivité, infligées à la biosphère par des actions humaines et souvent irréflechies ».

Protéger la nature, c'est s'efforcer de « maintenir en place des éléments naturels, menacés par l'homme bien que leur destruction ne soit pas nécessaire et dont le maintien s'impose pour des raisons scientifiques, culturelles ou simplement touristiques ».

## Lutter et se souvenir...

D'une part, l'on exercera un contrôle permanent sur l'exploitation des ressources naturelles en général et sur la flore et la faune en particulier ; on luttera contre l'érosion et la stérilisation des sols ; on mettra tout en œuvre pour sauvegarder un des éléments les plus précieux de notre globe, l'eau, en luttant contre la pollution, en protégeant les nappes aquifères et en régularisant les eaux de surfaces non sans avoir étudié sérieusement les répercussions sur l'environnement ; on aménagera la vie sauvage (chasse, pêche)...

D'autre part, on n'oubliera pas que la nature sauvage conserve un caractère qui attire de plus en plus les citadins et qu'il faut protéger les derniers paysages naturels. Les réserves et les parcs rempliront cet office et offriront en outre, suivant leur affectation, des terrains d'étude aux scientifiques, des lieux de repos, des sources agréables d'enrichissement, des connaissances pour le grand public que l'on souhaiterait plus respectueux de cette nature qui lui apporte la vie.

Il est évident que les conditions d'application de ces principes de bases ne sont pas les mêmes dans toutes les parties du globe, ni même dans toutes les zones d'un même pays. Assurer la conservation d'un capital et sa gestion pour le faire fructifier au maximum demande une forte connaissance des problèmes, une grande intelligence et une nécessaire souplesse dans les méthodes. Suivant les lieux, les régions, on ira de la conservation intégrale du paysage à la modification totale des communautés biologiques en passant par tous les aménagements adaptés du milieu naturel. Mais on évitera, par-dessus tout, les changements brusques et radicaux. Pour qu'un nouvel équilibre se substitue à l'ancien, il faut parfois longtemps : il faut, en effet, que se recréent entre les divers composants de la communauté naturelle ces liens indispensables à leur maintien. Hier on vous a dit justement qu'une forêt ne se crée pas du jour au lendemain ; c'est exactement le modèle de ce qui se passe à tous les échelons de la vie de la nature.

## L'espace rural, les zones industrielles et les zones urbaines

Dans les pays industrialisés et urbanisés à l'excès, le problème de la conservation de la nature est primordial. Il faut, à tout prix, arriver à un équilibre harmonieux entre l'espace rural, les zones industrielles et les zones urbaines. Quatre grands faits humains dominent l'évolution des pays en plein développement et président aux rapports présents entre l'homme et les milieux naturels qui l'entourent : le premier est l'augmentation continue de la population, suivant un rythme variable selon les pays mais entraînant, quoiqu'il en soit, des besoins croissants en végétaux, animaux et minéraux. Le deuxième est le développement continu des moyens techniques, conséquence du progrès scientifique, qui peut être pour la nature la meilleure et la pire des choses. Le troisième, qui est la tendance à l'urbanisation aboutissant à la soudure des agglomérations voisines, à l'extension des grands centres et parfois au déséquilibre régional au profit de capitales monstreuses. Le quatrième, très récent, est la civilisation des loisirs qui touche plus particulièrement les pays parvenus à un haut degré d'industrialisation et d'urbanisation. L'homme moderne passe le plus clair de son temps enfermé dans des bureaux, des usines, au milieu des bruits, de l'agitation, soumis aux effets néfastes des pollutions et, inconsciemment, cherche à fuir cette vie artificielle pour se retremper dans un milieu naturel équilibré.

Ces quatre faits peuvent avoir chacun pour leur part les conséquences les plus désastreuses sur les milieux naturels et aboutir dans les cas extrêmes à leur disparition complète et irréversible, si l'organisation et l'aménagement de territoire ne se basent pas, entre autres, sur les études de climat et de sol, sur les connaissances biologiques et écologiques qui font loi et sur la notion fondamentale plus particulière « qu'à chaque type et milieu naturel correspond une utilisation déterminée qui peut être maintenue sans perte de productivité ».

Actuellement, presque toujours, les préoccupations économiques prévalent et les facteurs biologiques, écologiques et esthétiques entrent rarement en ligne de compte. De là viennent de nombreuses et graves erreurs. Entretenir et administrer sainement un territoire, c'est lier l'écologie et l'économie. L'une se soucie du monde vivant, l'autre de l'espèce humaine. Fondamentalement, il est hasardeux de les dissocier et l'expérience l'a maintes fois prouvée.

Dans la pratique, les conceptions modernes de la conservation de la nature doivent donc être associées à celle de l'économie générale en vue de créer un équilibre harmonieux entre l'homme, ses besoins économiques et le milieu naturel sans lequel il n'y a pas de vie possible.

## Une indispensable complicité

Mais pour cela une nouvelle forme de collaboration doit désormais s'instituer entre les hommes de sciences, les ingénieurs et les techniciens, les industriels, les économistes, les responsables en un mot de la vie de la nation. Trop souvent chacun d'entre eux, confiné dans sa spécialité ignore tout des préoccupations des autres. Le biologiste, le naturaliste ne s'intéressent pas toujours aux problèmes quotidiens et s'enferment dans leur tour d'ivoire, ne réagissant que lorsqu'il est trop tard pour éviter le pire des dommages.

Dans l'intérêt général, des écologistes doivent faire équipe, dans l'étude des plans d'aménagement, avec les ingénieurs et les techniciens des autres disciplines. Les préoccupations doivent être communes et interférer. Il est très difficile d'amener des secteurs distincts à coopérer, d'autant plus qu'existent des antagonismes. L'inflexion d'une politique des pouvoirs publics dépend énormément de l'autorité et de l'importance de ses secteurs qui ont tendance à l'orienter dans le sens de leurs propres conceptions.

D'autres part dans un régime démocratique, l'influence de l'électeur sur l'élu est telle que l'action de ce dernier dans les assemblées reflète les désirs et les besoins de celui qu'il représente. Pour qu'un mandat général de sauvegarde de la nature soit confié aux pouvoirs publics, il est indispensable que toute la masse des citoyens soit informée et éduquée dans ce sens.

La situation actuelle exige qu'un enseignement, qu'une éducation et qu'une information concernant les problèmes de conservation de la nature soient donnés à tous les niveaux et par tous les moyens modernes. Chacun doit connaître le milieu où il vit et prendre conscience de la responsabilité qu'il a en le modifiant pour son propre usage.

En France, nous nous trouvons dans ce domaine à un tournant important. Il y a quelques années encore les protecteurs de la nature se recrutaient parmi les élites et les intellectuels du monde scientifique, littéraire, artistique...

Aujourd'hui non seulement les groupements privés se multiplient mais, grâce à la nouvelle politique des structures, les contacts et la coordination entre les divers ministères, organismes, ingénieurs, techniciens et personnalités du monde scientifique s'établissent. La consultation des écologistes devient ainsi possible. Mais de même que les corps d'ingénieurs agricoles, des travaux publics, de l'industrie sont constitués de longue date, il est urgent que l'on pense à former des écologistes appliqués susceptibles de venir collaborer avec leurs homologues des autres disciplines.

## Sauvegarder n'est pas faire du folklore

On a trop tendance encore, dans les commissions d'aménagement du territoire, à croire que la sauvegarde de la nature se cantonne au seul aspect touristique du problème. Il suffit de parourir les brochures officielles exposant les programmes d'action régionale pour s'en assurer.

Pour tirer parti au maximum d'un territoire, il y a lieu avant tout de connaître les divers types de milieux naturels qui le composent, de dégager les facteurs qui régissent leur équilibre, et gouvernent leur répartition sur le terrain, enfin comprendre et prévoir leur réponse aux modifications de l'ambiance et aux interférences d'origine humaine. C'est à la suite d'une telle étude qu'il sera possible de déterminer la vocation de chacune de ces portions.

La répartition, les dimensions des zones agricoles, forestières, urbaines, industrielles, touristiques s'équilibrent harmonieusement sous ces conditions. Alors seulement la révolution technique et industrielle en cours prendra un sens pour tous, lorsque nous aurons réussi à maintenir une nature vivante dans le cadre de la modification d'un paysage humanisé.

Désormais les mesures en faveur de la conservation de la nature doivent être à l'échelle de la puissance technique.

Mais alors comment le parc naturel régional peut-il s'intégrer dans un plan d'ensemble de conservation de la nature ?

Quelle est sa place dans une conception générale d'aménagement du territoire, et qu'elle peut être sinon sa nécessité, tout au moins son intérêt ? En fait, pour être naturel, il doit s'établir sur les bases fondamentales que nous avons exposées précédemment. Il doit également permettre à l'homme des villes de se retremper dans un milieu naturel, et par conséquent être aménagé pour le recevoir. C'est dire que le parc régional sera l'expression d'un territoire bien harmonisé et équilibré.

Il est évident que le parc régional sera alors pour nous le modèle, le terrain d'une expérience, où l'espace rural, les zones de nature sauvage, les zones d'habitation, les aménagements de loisirs voisineront, se fonderont de manière à créer une cellule bien vivante où l'homme trouvera l'équilibre indispensable à sa santé. Cet exemple, ce modèle devront montrer que la vie n'est possible que dans un ensemble étudié suivant des lois naturelles simples, et que tout l'aménagement du territoire d'une nation devrait être ainsi conçu.

Nous allons maintenant demander à M. Lacoste de vous dire dans quelle mesure nous avons déjà fait certaines études en vue de réaliser ces conceptions. Ensuite, M. Brosselin nous décrira certaines expériences locales qu'il a faites, et M. Soubeyran exposera comment nos recherches, nos travaux et notre orientation, qui peuvent paraître très théoriques, sont appliquées pratiquement dans le cadre de la gestion d'un patrimoine, et comment une législation peut permettre d'arriver au respect et à la conservation de ce patrimoine sans que la vie économique soit pour cela perturbée. C'est ainsi que d'une conception scientifique théorique du parc naturel régional on peut atteindre une conception administrative pratique qui devrait pouvoir donner satisfaction à tous.

## CONSERVATION OU AMENAGEMENT DES ENSEMBLES NATURELS

M. A. LACOSTE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord exposer brièvement quelques conceptions qui, en tant qu'écologiste, paraissent fondamentales à tous projets concernant la conservation ou l'aménagement des ensembles naturels.

En premier lieu, il semble nécessaire de mettre en garde contre une certaine conception statique de la nature, conception qui paraît résulter de la notion, un peu trop communément répandue, d'équilibres naturels.

En réalité, les équilibres naturels sont très rarement réalisés. La nature est quelque chose d'essentiellement mouvant ; parler constamment de la stabilité des ensembles naturels, équivaut en somme à momifier la nature.

La nature doit donc être conçue en termes d'évolution, en termes dynamiques, et notre rôle est non seulement de protéger cette nature, c'est-à-dire d'éviter qu'un certain nombre de facteurs interviennent et y entraînent une évolution régressive, mais encore de mettre en évidence les facteurs favorables qui permettront, d'une façon continue, une évolution dans un sens progressif.

Il semble également indispensable de lever une certaine équivoque qui paraît toujours s'attacher au mot nature, en particulier au sujet des rapports qui existent entre l'homme et la nature.

Tout cela, évidemment, vient un peu appuyer ce qu'ont déjà dit un certain nombre d'orateurs, mais il semble dangereux, et non fondé d'ailleurs, d'opposer d'une façon permanente les termes de « naturel » et les termes « d'artificiel », parce qu'en réalité si l'on réserve le terme de « naturel » à ce qui n'a jamais été façonné par l'homme, alors il existe fort peu d'ensembles naturels.

### L'homme, facteur biologique

Pour l'écologiste, l'homme représente, à côté de la faune et de la flore, un facteur biologique qui régit de la même façon que les facteurs climatiques ou pédologiques l'ensemble du milieu naturel. Il n'est donc pas question d'empêcher l'homme de s'exprimer à l'intérieur des ensembles naturels : cela équivaudrait à vouloir en chasser certains représentants de la faune pour cause de dégradations !

Il s'agit donc seulement de déterminer les valeurs pour lesquelles le facteur écologique homme entraîne une évolution régressive des ensembles naturels.

## La conservation, première vocation fondamentale du parc naturel

Je voudrais maintenant envisager ce que pourraient être les trois vocations fondamentales du parc naturel régional, vocations qui, toutes trois, nécessitent, me semble-t-il, des bases écologiques.

Tout d'abord, une vocation de conservation. Pour que celle-ci soit complètement remplie, il faut comprendre que la destruction de la nature peut se faire selon deux processus :

D'une part par un processus de destruction brutale, processus qui est trop évident pour s'y attacher ici, d'autre part, ce qui est moins évident, par un processus de dégradation progressive qui résulte de la modification d'un ou de plusieurs facteurs écologiques régissant le développement de l'ensemble naturel.

L'ignorance de ce phénomène peut conduire avec la meilleure conscience, à des bouleversements considérables, parce qu'à l'opposé de la destruction brutale de la végétation et de la faune, limitée en principe à un niveau stationnel, cette dégradation progressive s'étend en général à l'ensemble d'un écosystème. Je vais prendre un exemple concret pour essayer d'expliquer cette notion, exemple que j'emprunterai à certains cas, bien connus, de perturbations dues à l'établissement de retenues ou de canaux, ouvrages qui, d'une façon générale, entraînent une variation du niveau des plans d'eau, que ce soient des plans d'eau de surface ou des plans d'eau souterrains. C'est ainsi qu'au lac-barrage d'Eguzon, dans l'Indre, des recherches récentes ont montré que les variations brutales et de forte amplitude du niveau du plan d'eau avaient d'abord pour principale conséquence la destruction plus ou moins rapide de la flore littorale, destruction suivie par la disparition de la petite faune benthique qui se nourrit de cette flore et y est abritée, faune représentée par des mollusques, des petits crustacés, des protozoaires, etc. Par la suite apparaissent rapidement des perturbations dans le peuplement piscicole elles-mêmes suivies, à plus ou moins longue échéance, par des perturbations dans le peuplement avicole.

Ainsi, en quelques années, dans ce lac-barrage, toutes les productions, aussi bien animales que végétales ont été irrémédiablement compromises par suite de la modification d'un facteur écologique capital entraînant la perturbation des chaînes alimentaires. Le maintien du niveau du plan d'eau dans ses limites naturelles est d'ailleurs un facteur également très important pour les groupements terrestres. C'est ainsi qu'en Gironde nous avons pu constater que l'approfondissement intempestif d'une petite rivière qui s'appelle Eyron, avait entraîné et entraînait encore la dégradation très rapide de plusieurs centaines d'hectares de pins maritimes, par suite de l'abaissement consécutif du niveau du plan d'eau.

La protection de la nature exige donc, et cela pourrait être réalisé dans le cadre des parcs naturels régionaux, avant toutes réalisations à l'intérieur des

ensembles naturels, la mise en évidence par un certain nombre de recherches, que ce soient des recherches hydrologiques, pédologiques, micro-climatique, etc. de la valeur des principaux facteurs écologiques régissant, et conditionnant le maintien et le développement des principales biocénoses régionales.

## Mise en valeur et non simple conservation

Envisageons maintenant la deuxième vocation fondamentale qui pourrait être celle d'un parc naturel régional. Ce serait une vocation de mise en valeur, non seulement des ensembles naturels inclus dans le parc, mais des ensembles naturels qui gravitent autour de ce parc.

Dans cette optique, un parc naturel régional pourrait être conçu, parmi d'autres vocations, comme une sorte de champ expérimental de base permettant l'étude détaillée des biocénoses régionales les plus intéressantes. J'entends intéressantes non seulement dans un sens scientifique, mais aussi bien dans un sens économique ou esthétique.

L'étude détaillée de ces biocénoses est nécessaire car il faut bien comprendre que pour la mise en valeur des ensembles naturels, il faut d'abord de façon certaine savoir ce qu'ils sont avant d'envisager ce qu'ils pourraient être.

Un certain nombre d'exemples montrent que des études très détaillées des groupements végétaux et des groupements animaux, études qui peuvent ressembler au départ à de pures préoccupations naturalistes, ont souvent des prolongements économiques importants qui peuvent rejoindre et permettre de résoudre en grande partie le problème de la vocation des terres.

C'est ainsi qu'en Provence il a été reconnu, à la suite d'études phytosociologiques, que de grandes étendues d'emplacements incultes où se développe actuellement une association végétale d'un certain type (1), constituent, en réalité, par la nature de leur sol, un emplacement idéal pour l'implantation de cultures fourragères. D'autres espaces qui sont, par contre, envahis par une association d'un autre type (2) seraient tout à fait favorables à la culture de l'asperge.

Ces exemples dont la portée peut, à tort, paraître limitée, mais que nous avons choisis parce que simples et s'intégrant facilement dans un cadre régional, ont pour but de montrer que dans certaines parties du territoire qui apparaissent à la fois stériles et de peu d'intérêt touristique ou scientifique, une étude écologique détaillée pourrait souvent permettre une mise en valeur rapide.

Un exemple opposé, maintenant : un certain nombre de recherches hydrologiques, phytosociologiques, et l'établissement d'inventaires faunistiques, ont per-

(1) Association à *Suaeda fruticosa* et *Trifolium maritimum*.

(2) Association à *Schoenus* et *Plantago crassifolia*.

mis de montrer que certains terrains marécageux du littoral côtier de la Gironde, qui ont été volontairement asséchés durant ces dernières années et qui n'offrent qu'un rendement, au point de vue pastoral et cultural, tout à fait limité, deviendraient beaucoup plus rentables par une remise en eau. Celle-ci permettrait le repeuplement au point de vue piscicole et avicole et permettrait surtout une régularisation du régime hydrologique actuel qui est très défavorable à l'activité économique et touristique de la région, avec un assèchement intense en été, et, au contraire, des crues catastrophiques en hiver.

Il semble donc que le parc naturel régional pourrait constituer un cadre idéal pour ce genre de recherches et pourrait ainsi contribuer, dans une large mesure, à une remise en valeur des territoires deshérités.

### Une vocation éducative

Deux mots pour terminer sur un troisième type de vocation de ces parcs naturels régionaux : une vocation à la fois éducative, récréative ou simplement de délasserment, où l'écologie peut encore trouver une place privilégiée. En effet la faillite ou la réussite des parcs naturels régionaux sur ce point est liée avant tout à l'intérêt que l'on porte encore actuellement aux choses de la nature.

Or, à cet égard, je crois qu'un certain nombre de doutes ont déjà été émis dans cette assemblée ; il serait donc indispensable, semble-t-il, dans le cadre des parcs naturels régionaux, de pouvoir non seulement réaliser un cotoiement de l'homme et de la nature, mais de pouvoir aussi bien donner au touriste, au citadin voisin ou même au paysan, la possibilité de connaître et de comprendre les phénomènes naturels qui lui valent à tel endroit de s'égratigner dans une lande, à tel autre de patauger dans un marais.

## **PREMIER SOUCI DANS LA LOCALISATION D'UN PARC : LA PROTECTION DU PAYSAGE, DE LA FAUNE, DE LA FLORE**

**M. M. BROSELIN**

Je vais essayer d'être beaucoup plus concret et je vous dirai franchement que cela m'arrange. J'ai le redoutable honneur ici de remplacer M. Michel Hervé Julien qui ne peut plus, hélas, être des nôtres, et vous mesurerez le vide qu'il a laissé quand vous saurez que son exposé a dû être réparti entre plusieurs personnes. Il est donc bien difficile de remplir la tâche qui était la sienne.

Mercredi 28 septembre 1966, après-midi, présidence de M. SORLIN.

La meilleure solution pour vous faire connaître son œuvre, est justement de parler de ses réalisations, et à partir de ces exemples concrets d'essayer d'en tirer quelques enseignements.

### La réserve du Cap Sizun

Je prendrai comme type de son action la réserve du cap Sizun.

Le cap Sizun est une zone de falaises située entre Douarnenez et la pointe du Raz. Dans ces rochers abrupts, depuis toujours, des oiseaux de mer se rassemblent pour nicher. Cette région était protégée jusqu'à il y a une dizaine d'années par son inaccessibilité. On retrouve ce que l'on a déjà vu ailleurs : pas de route, des landes, une agriculture archaïque. Cette richesse naturelle a été menacée simultanément par deux phénomènes : un projet de route en corniche et le remembrement.

Evaluez un peu ce qu'il a fallu dépenser comme trésors d'ingéniosité, de salive, de persuasion, en l'absence de toute trésorerie, pour arriver à mettre en réserve, avec un bail de 99 ans, une cinquantaine d'hectares communaux ? Le résultat ne s'est pas fait attendre : la route a été faite un petit peu à l'intérieur ; les colonies ont prospéré et maintenant il y a là un pôle de tourisme extrêmement actif à la période des nids. On peut en effet regarder très facilement ces oiseaux sans les effaroucher ; ils se sont très bien habitués à la présence humaine pour autant qu'on ne les dérange pas.

On y trouve notamment des espèces reliques pour la France comme le petit pingouin. Cela étonne toujours beaucoup les gens de savoir qu'il y a des pingouins nicheurs en Bretagne parce qu'on confond toujours, ou souvent, cette espèce avec les manchots qui vivent uniquement dans l'Antarctique. Cela pose d'ailleurs des problèmes avec certains visiteurs qui sont très déçus quand ils ne voient pas ces oiseaux. Il faut dire que les pingouins ont un rythme d'activité qui n'est pas toujours celui des touristes.

Il a fallu rapidement assurer un gardiennage ; il a donc fallu embaucher un garde et pour ce faire aménager la réserve en vue du tourisme c'est-à-dire faire payer un droit d'entrée. Finalement cette « réserve naturelle » qui avait au départ une justification de protection, donc une « réserve » pour reprendre la définition de M. G.-M. Rivière ce matin, est devenue rapidement un parc, puisque si je ne m'abuse c'est la différence que vous avez faite entre réserve et parc : du moment qu'une réserve est vouée à l'admission du public, cela devient un parc. Cette réserve naturelle privée à vocation de parc sur une de ses bordures peut donc facilement s'intégrer dans un parc régional à vocations et à buts multiples, comme le parc des monts d'Arrée, et cela permettra de baptiser ce parc à la fois de naturel et de régional, sans avoir peur de la terminologie. Pourquoi régional ? Par son caractère qui lui est propre bien sûr, mais



aussi pour faire ressortir la nécessité d'une conception plus souple que celle, assez rigide, des parcs nationaux.

Cette réalisation nous la devons donc à un scientifique conscient, ce type de personnalité qui est souvent assimilé aux rêveurs, poètes ou illuminés, et elle a trouvé rapidement sa justification économique.

### Les animaux à l'origine...

Ce n'est peut-être pas par hasard non plus que la prise de conscience a été réalisée à partir d'animaux en danger. Nous avons vu que dans la genèse du parc de la Vanoise le bouquetin avait eu le même rôle. En effet, si on analyse d'autres créations de réserves, on retrouve aussi les animaux : Rouzic ; les Sept-Iles, avec le macareux ; la Camargue avec les flamants, etc. on peut rapprocher cela de ce qu'ont dit M. Lacoste et M. Tendron. C'est toujours le sommet de la pyramide écologique qui commence à se dégrader, comme dans une maison où ce sont toujours les tuiles du toit qui partent en premier. Cela est symptomatique : la dégradation visible des étages supérieurs peut refléter une dégradation encore invisible de la base de la pyramide indispensable à la survie de son sommet. Et il ne faut pas oublier que nous sommes, en tant qu'hommes au sommet de la pyramide...

Comme agronome, je voudrais attirer votre attention sur d'autres problèmes qui sont plus généraux.

Si, aujourd'hui, nous avons la réserve de Camargue au lieu d'avoir du sel, et des rizières, nous le devons à des esprits scientifiques avisés, mais si nous avons la Brière pour pouvoir y faire un parc régional, c'est bien parce qu'il n'y a pas eu de technicien suffisamment imbu de sa technique — et il s'en est fallu de peu —. Si elle avait été complètement drainée n'aurions-nous pas gaspillé un potentiel formidable ?

Quand on veut remédier à un processus de désertification, il faut réfléchir avant de vouloir entreprendre quelque chose, parce que le remède peut être encore pire que le mal. A quoi sert de gagner quelques hectares par exploitation agricole, par exemple de passer de dix à douze hectares ? On recule un peu pour moins bien sauter et c'est tout. A quoi sert de récupérer 500, 1.000, ou 10.000 hectares par an alors que l'agriculture en perd allègrement plus de 100.000 chaque année par urbanisation et autres transformations irréversibles, souvent dans les meilleures sols. Et ce que l'on peut « récupérer » sera toujours situé dans des zones marginales d'économie agricole précaire. Cela amène un gaspillage considérable au niveau de ce qu'on appelle la mise en valeur, un autre gaspillage au moment où il faudra donner des subventions et peut-être une autre perte encore quand on essaiera enfin de retourner à l'état premier. En effet, il est absolument aberrant de vouloir faire retourner au secteur primaire quelque chose qui est potentiellement orienté vers le secteur tertiaire. Cela ne résoudra absolument pas le problème des agriculteurs qui sont de toute façon coincés entre une mécanisation galopante et des surfaces exigües très peu extensibles.

### Attention aux erreurs économiques

C'est donc une erreur économique fondamentale ; on n'a pas le droit de la faire et on n'a encore moins le droit de la présenter comme une solution sociale, alors que d'autres problèmes autrement vitaux sont complètement négligés : je veux parler de la scolarisation. Ce n'est pas parce que vous faites une école que les enfants de l'agriculteur auront une promotion s'ils ne sont pas capables de trouver à la maison un milieu favorable aux études.

J'ai été conseiller agricole dans une partie du Massif Central extrêmement dure et je vous assure qu'il est vraiment pénible de voir des enfants, nantis d'un excellent potentiel intellectuel, complètement « éteints » parce que chez eux il y a seulement une ampoule de 20 watt dans la salle commune. Ils ne peuvent absolument pas s'épanouir, et sont condamnés à quel avenir ? Si on regarde bien ce qui se passe à l'heure actuelle, on s'aperçoit qu'on est en train de faire du gaspillage sur deux plans : sur le plan des ressources naturelles et sur le plan de la promotion intellectuelle de l'homme. On se croit obligé de « défricher » la nature, mais on laisse « incultes » les hommes.

Je prendrai un exemple concret : celui de la baie de l'Aiguillon en Vendée. On est en train d'engloutir là, des milliards, alors qu'il y a potentiellement une seconde Camargue ! Et pendant le même temps, dans le département de la Vendée, les primes à l'habitat rural n'ont pas été versées depuis trois ans. Ce n'est pas le même organisme peut être, mais l'argent vient toujours de l'Etat.

Pour en revenir au cap Sizun, cette réalisation a aussi le mérite de montrer la nécessité de la participation de toutes les bonnes volontés conscientes de l'impérieuse nécessité de conserver notre patrimoine humain historique et naturel.

L'information doit se faire au niveau le plus bas possible. Quand on a la chance d'avoir une structure de base déjà en place, il faut l'utiliser et ne pas la frustrer par des parachutages qui viennent d'en haut. En effet, si nous faisons cela, nous aurons automatiquement le rejet du projet comme celui d'un corps étranger. C'est un problème psychologique qui a déjà été souligné, mais j'y reviens car la lutte de vitesse entre la dégradation et la préservation est quelque chose de dramatique, nous ne pourrions gagner que si nous luttons tous coude à coude. Ce n'est pas une question d'âge, mais une question de conscience et j'allais dire une question de civisme.

Michel-Hervé Julien, dans ses réalisations, a eu le mérite de penser tous ces problèmes à la fois, notamment à celui très important de la formation des jeunes.

Pour être moins connu que les Glénans, le centre d'Ouessant où il y a des stages chaque année pour la formation, j'allais dire primaire, d'ornithologistes, est une réalisation importante. Cette année ont eu lieu

le vingtième et le vingt et unième stage depuis une dizaine d'années. Il est donc passé, à raison d'une cinquantaine de personnes par stage, près d'un millier de jeunes à Ouessant.

## Jeunes et bénévoles

Qu'en reste-t-il ? Il en résulte que la recherche ornithologique française est fondée sur du travail bénévole et il y a environ six cents bagueurs bénévoles qui travaillent ainsi pour la recherche scientifique.

Mais ces jeunes ont du même coup pris conscience des problèmes qui se posent tant pour la conservation des espèces que pour la protection de leurs biotopes et donc de la protection de la nature en général ; ils demandent des réalisations ; ils demandent une adaptation de la législation quand elle ne cadre plus, et si nous les décevons nous serons balayés par eux.

Dans le domaine du patrimoine humain nous devons à M. Michel-Hervé Julien le sauvetage du dernier moulin d'Ouessant, mais j'ai bien peur qu'il ne lui survive pas, la tempête de ces derniers jours l'a presque emporté.

Vous voyez donc que la vitesse des dégradations nous pose beaucoup de problèmes et qu'il est grand temps que nous nous en préoccupions. Il est heureux que cette prise de conscience se fasse dans tous les milieux et en particulier dans ceux qui sont chargés d'administrer la France. Leur combat qui était le nôtre autrefois et qui le reste, doit être gagné.

M. TENDRON. — *Nous commençons à nous diriger maintenant vers les réalisations pratiques. Tout à l'heure nous sommes partis du théorique, mais descendant la pyramide, nous allons vers une expression de gestion qui nous montrera comment, à partir de théories, nous arrivons à une application. Ensuite certains d'entre nous parleront d'éducation et d'enseignement indispensables l'un et l'autre.*

## UNE LEGISLATION POUR LE RESPECT ET LA CONSERVATION D'UN PATRIMOINE

M. A. SOUBEIRAN

Depuis le début de ces journées d'études, ont été développés des motifs pour lesquels la conservation de la nature présentait un intérêt grandissant au plan général : le premier qui a été mis en avant, est la nécessité d'offrir aux habitants des grandes cités un cadre — un espace — où ils puissent se détendre ; où ils puissent également se distraire tout en fortifiant leur santé physique et morale. C'est peut-être

le motif qui a fait prendre corps au concept de parc régional. Mais nous avons également entendu développer à plusieurs occasions l'intérêt de la conservation de quelques paysages de nature pour leur équilibre et leur esthétique, parce qu'ils sont beaux et provoquent ainsi une émotion admirative qui favorise une certaine élévation de la pensée, et peut être une certaine élévation des références morales. Enfin, et c'est le dernier point qui a été abordé, la conservation de la nature se traduit par la mise en réserve d'une potentialité de recherche scientifique, d'évolution des complexes biologiques, d'expérimentations, par l'entretien et la préservation d'un capital génétique limité dont nous pouvons penser qu'ils serviront hautement les intérêts et la cause de l'homme.

J'ajouterai à ces motifs ce devoir moral que nous avons envers les générations futures de ne pas détruire à jamais et de manière systématique, par in conscience ou négligence, le creuset duquel nous sommes sortis.

Les pouvoirs étendus que l'humanité s'est forgée, le nombre sans cesse croissant de la population, ont fait que les interactions entre l'homme et la nature ne s'exercent plus comme autrefois en conduisant à l'établissement de périmètres mouvants d'équilibre mais s'exercent de plus en plus dans le seul sens de l'homme sur la nature. La nature recule sans être remplacée.

La prise de conscience de ce fait, par étapes successives, par des hommes de disciplines souvent très différentes mais dont les conclusions se traduisaient toujours par la même phrase : « Il faut conserver la nature », a conduit à la mise en place progressive de dispositions réglementaires diverses de protection visant à des sauvegardes particulières, de types et de buts variés.

\*  
\*\*

Notre pays s'est ainsi imposé des points de résistance, de pérennité de la nature : ces points sont les réserves. Les plus complètes sont les réserves intégrales où la nature se retrouve livrée aux seuls facteurs naturels. Mais il existe aussi des réserves dirigées, des réserves spécifiques de faune ou de flore, des réserves artistiques, etc. Il est d'ailleurs à noter, à cause de l'objectif également culturel des parcs dont nous essayons de cerner le contour, et comme cela vous a été rappelé hier après-midi, que c'est la défense d'une harmonie de nature — pour les yeux et la promenade — celle d'un peuplement de la forêt de Fontainebleau, qui a conduit à la première mise en réserve dans notre pays, et même au monde, en 1861. De même, c'est la défense de la nature en tant que paysage — que « site » — qui a fait la première en 1930, l'objet d'une réglementation particulière.

L'évolution des idées, l'avancement des techniques, les craintes de plus en plus vivement ressenties devant le peu de place laissé à la nature par nos activités d'exploitations nos activités industrielles, nos activités agricoles (le cas de la transformation des pays bocagés a été évoqué ici), nos activités de loisirs et l'espace

qu'elles réclament (envahissement des bords de mer, de la montagne), ont abouti peu à peu à un essai de réhabilitation de la nature.

Les réglementations sur les réserves, sur la protection des sites, etc., qui conduisent à des protections quasi ponctuelles dont la répartition qui, pour n'être pas dans chaque cas laissée au hasard n'en est pas moins globalement difficile à coordonner, posent de graves problèmes de contrôle, de surveillance et, dans le cas où l'objet protégé le réclame, d'entretien.

De plus, et cela aussi a déjà été souligné, elles se présentent comme une succession d'interdictions, et elles se comportent un peu comme un épouvantail.

Les buts que permettent de poursuivre ces réglementations se traduisent, la plupart du temps, dans la réalité, par des réalisations très concentrées et très petites. L'attention est portée sur une superficie du territoire réduite, limitée par des objectifs strictement définis qui est alors extraite de son contexte local dont l'évolution continuera à se faire suivant les lois habituelles d'un monde industriel, pour être comme figée et rendus à la nature.

Je viens de faire quelques remarques critiques sur les dispositions réglementaires existantes, mais elles présentent tout de même un très grand intérêt :

— tout d'abord, elles ont le mérite d'exister et donc d'être disponibles immédiatement,

— ensuite, elles ont permis de mettre à l'abri d'une destruction accélérée quelques-uns des types de nature les plus intéressants sur le plan scientifique ou culturel de notre pays.

Mais il faut bien reconnaître que son application reste difficile faute de moyens. Les territoires qu'il serait souhaitable de protéger pour y conserver la nature ne sont pas forcément domaniaux ou la propriété de collectivités publiques et les servitudes et les contraintes qu'impose une mise en « réserve » peut apparaître exorbitante aux autres propriétaires. Et cela leur paraît d'autant plus sensible que, théoriquement, cette servitude s'applique sans transition dans l'espace entre le régime de protection et celui de la totale liberté de gestion laissée à la parcelle contigüe.

Des difficultés considérables peuvent donc se présenter pour l'application de cette réglementation dont pourtant la forme constituait un pas énorme dans le sens d'une défense de la nature.

Le contexte social, les disponibilités de l'administration en personnel et en moyens étaient et continuent à être en effet des facteurs limitants et extrêmement contraignants.

Mais peu à peu, par suite des constatations précédentes, par suite également de la progression extrêmement rapide des équipements modernes nécessaires d'infrastructure ou autres qui arnaquent le pays — je pense aux routes, aux complexes industriels, aux

stations de sports d'hiver, aux stations balnéaires, etc. — la nécessité s'est fait sentir de ne plus traiter la conservation de la nature d'une manière isolée purement passive, mais au contraire de l'affecter d'un coefficient dynamique qui permette d'entraîner l'adhésion de l'opinion publique.

Ce n'est pas le hasard qui a fait que la loi sur les parcs nationaux, qui constitue l'instrument juridique dont nous disposons actuellement le mieux adapté à la protection d'une nature d'une exceptionnelle qualité, soit intervenue dans le cadre d'un train des lois sur l'orientation agricole. La dynamique, la force constructive introduites dans la conservation de la nature ont été de n'en plus faire aux yeux du public une « chose » (et ce mot est intentionnel) statique figée, apparemment morte, à laquelle seuls quelques adeptes privilégiés paraissaient s'attacher, mais au contraire de l'harmoniser et de la faire entrer dans le cadre des actions concertées dont le règlement se fait au grand jour, que l'on expose, que l'on discute, et qui s'intègrent au développement économique, social, touristique et culturel de toute une région.

La protection de la nature est donc ainsi mieux ressentie comme une nécessité utile à tous et conduite pour le service des populations. Elle n'apparaît plus autant comme une entrave aux libertés individuelles, et aux entreprises de quelques-uns. Le concept de « protection de la nature », suscité par une rupture de plus en plus rapide des équilibres successifs qui se sont établis au cours de l'histoire entre l'homme et son support de vie, vise à déterminer et asseoir un nouvel équilibre. Les activités anarchiques et conquérantes de notre société doivent être analysées, puis retenues ou déplacées de façon à tenir à nouveau compte du besoin devenu pressant de ne plus gaspiller des ressources naturelles limitées.

Je rappellerai brièvement le mécanisme de création d'un parc national : après une étude qui a démontré l'intérêt exceptionnel d'un secteur de nature, la décision de créer un parc est prise, et le projet est soumis à l'enquête publique. Tenant compte des observations formulées, le décret de création est alors pris en Conseil d'Etat. Ce décret définit les modalités de gestion et les servitudes particulières à ce parc. On y prévoit les grandes lignes du programme d'aménagement dont la réalisation incombe à l'établissement public chargé du parc. L'absence de transition entre la zone protégée et le reste du territoire que j'évoquais tout à l'heure est ici palliée par l'institution d'une « zone périphérique » à l'aménagement de laquelle *concurrent* tous les ministères intéressés *en liaison* avec l'établissement public chargé du parc.

\*  
\*\*

La manière de concevoir la protection de la nature et les moyens à employer pour l'assurer ne peuvent être homogènes sur toute l'étendue de notre territoire. Tous les paysages, tous les types de richesses naturelles, tous les « gisements » de nature n'ont pas

la même valeur et ne sont pas qualitativement semblables. Les objectifs de protection de la nature sont donc aussi variés que l'est la nature elle-même. Des différences profondes existent entre des ensembles montagneux grandioses faiblement peuplés soumis à une activité pastorale traditionnelle et une région de plaines et de collines marquée par une longue emprise des techniques agraires ; des différences encore avec les régions industrielles hautement urbanisées, où se dressent des cheminées d'usines où la place est mesurée particulièrement pour le séjour de l'homme.

Nous avons vu la solution qui a été apportée par la création de parcs nationaux à la prise en compte raisonnable de la protection de la nature dans le premier de ces cas, celui des zones montagneuses où la population n'est pas très dense. La part de notre territoire à leur consacrer est relativement facile à déterminer. Elle ne représentera, en définitive, qu'une faible proportion de celui-ci et nous nous devons donc de la réserver.

D'autre part nous citerons simplement que le souci d'intégrer la nature à l'urbanisation et à l'implantation voisine de complexes industriels est pris en compte par les plans d'urbanisme et les réglementations qui s'y rattachent : en particulier la protection des espaces verts existants et également — et je ne saurais trop insister sur l'esprit qu'y avait apporté le législateur — création de nouveaux espaces verts. Ceci rejoint en effet ma remarque sur le dynamisme à donner aux solutions nouvelles propices.

Enfin il faut maintenant prendre conscience de la grandeur du territoire restant, une fois sorties les zones susceptibles de recevoir le statut de parc national et celles à aménager dans le cadre des plans d'urbanisme des grands centres, et à chercher pour lui les moyens d'aboutir à l'harmonie des entreprises humaines entre elles et avec leur milieu.

C'est l'objet de notre réunion ici à Lurs, et chacun d'entre nous a placé ses espoirs à ce sujet dans nos futurs parcs naturels régionaux. J'espère que nous ne serons pas déçus.

Je conclurai alors en exprimant qu'en matière de conservation de la nature nous ne saurions être déçus si leur établissement permettait simplement de mettre en œuvre les réglementations existantes, ce qui n'exclura pas par la suite leur perfectionnement.

On peut penser que le désir de tous de créer ces parcs assurera la convergence des bonnes volontés, qu'elles soient publiques ou privées, et permettra d'obtenir l'application de ces dispositions déjà existantes d'abord sur leur emprise ; mais également leur réalisation présentera la qualité essentielle de pouvoir devenir un modèle vivant de ce que nous pouvons vivre et même prospérer sans pour cela détruire partout la nature pour la remplacer, en quelques endroits seulement, par de l'artificiel.

Enfin, plus tard, par le terrain d'expériences qu'ils représenteront, ils serviront encore la cause de la protection de la nature.

## LES BENEFICIAIRES DU PARC

M. J.-B. DE VILMORIN

Je vais vous parler rapidement des bénéficiaires des parcs régionaux. Si l'on protège la nature, si l'on crée des parcs naturels régionaux, c'est avant tout pour les hommes, pour leur bien physique et moral.

Il s'agit, d'une part de faire profiter chacun des beautés qui sont offertes par ce musée vivant qui sera présenté par le parc naturel régional ; d'autre part d'éviter que les hommes eux-mêmes soient responsables de la détérioration de la nature en général.

Le côté culturel — je parle sciences naturelles puisqu'il a été évoqué ce matin sur un autre plan — est facile à imaginer. A l'instar de beaucoup de pays étrangers, il est nécessaire de prévoir un équipement culturel dans les parcs naturels régionaux, et un personnel, même réduit et temporaire, capable de renseigner et d'éveiller la curiosité du visiteur.

Cet équipement peut être très simple : un musée — diorama comme il en existe un très joli au parc zoologique du Tertre Rouge à La Flèche qui est sobrement et admirablement conçu. Il comprendra en outre une salle de conférences et de projections, des visites guidées...

Je pense également aux sentiers verts et rouges que M. Morel a créés en Seine-et-Marne où, de temps en temps, très discrètement, un arbre ou un arbuste est étiqueté avec son nom en latin et en français. On peut même vendre des cartes postales présentant la faune et la flore du parc régional avec une légende, et aussi prévoir un petit laboratoire d'études qui permettra aux jeunes et aux étudiants de venir passer quelques jours pour se tremper complètement dans l'ambiance de la nature et de son étude. Tout ce qui précède ne correspond qu'à des exemples ; l'on peut en imaginer de nombreux autres.

Il est également nécessaire, pour chaque parc régional, de prévoir une information sous forme de dépliant comme cela est fait à l'entrée de beaucoup de parcs américains. Il ne s'agit pas de jouer aux gendarmes, le sourire n'est pas à proscrire, bien au contraire. Quand vous entrez dans le parc naturel de Crater Lake en Orégon, on vous distribue un dépliant que vous renseigne sur les plantes rares que l'on n'a pas le droit de cueillir ; on vous demande de faire attention aux ours parce que lorsqu'on les caresse ils deviennent méchants ! De même la Forêt Pétrifiée est placée sous la sauvegarde du public. Le visiteur a besoin de responsabilités et on lui dit : compte tenu de l'augmentation de la population et des visiteurs, si chacun d'entre vous emporte un centimètre cube de bois pétrifié, en 2070 la forêt pétrifiée aura disparu. C'est suffisant ; le public devient respectueux ; on éveille ainsi la curiosité, l'intérêt, le respect, et l'on instruit.

Mais, pour parvenir à ce résultat, en dehors des règlements législatifs, il faut créer un véritable réflexe chez l'utilisateur de la nature, le premier, c'est-à-dire l'homme.

Messieurs, je vous propose simplement de considérer la protection de la nature comme un produit commercial qui est offert à tout le monde, et pour « le vendre », nous allons faire de la publicité. Il faut une publicité discrète, bien conçue mais systématique. La protection de la nature doit être ancrée dans l'esprit de chacun. Il s'agit de créer le réflexe, c'est-à-dire le geste, et lorsque nous aurons créé le geste il n'y aura plus par exemple, de papiers gras ; il y aura moins d'incendies de forêts, et ceci peut se faire d'une façon très souriante, très simple. Encore une fois, c'est un exemple américain ; vous entrez dans l'Orégon, il y a des petites pancartes vertes et blanches, charmantes, qui vous disent : « gardons l'Orégon vert ». Je n'ai pas vu de papiers gras en Orégon, ni de bouteilles de bières vides le long des routes.

En France, il existe déjà un code de la nature. Le comité d'information-diffusion de la Société nationale de protection de la nature, en effet, en a créé un vivant et parlant. Il a été repris du reste par la délégation à l'aménagement du territoire, il s'agit du hérisson « Sylvain » qui dit : « guerre aux détritus » ; « halte au feu » ; « du silence », etc. des choses aisées à comprendre qui doivent, par la publicité, devenir un leit-motif et conduire au réflexe.

Je crois que les sociétés privées s'intéressant à la conservation du milieu naturel peuvent jouer un rôle important dans le domaine de la formation du public, l'exemple de M. le préfet Gandouin avec la SARRAF est extrêmement précis et valable.

Pour terminer on a parlé — et je regrette que le professeur Lefebvre ne soit pas là ce soir — du viol collectif. Je crois que le parc naturel régional n'est pas du tout la porte ouverte au viol collectif de la nature ; au contraire, il doit conduire à l'amour collectif de la nature.

## UNE EXPERIENCE BELGE

### M. E. KESTELOOT

Mesdames, Messieurs, je serai bref ; j'ai trois petits points à traiter :

Tout d'abord, en tant qu'étranger ici, je remercie très sincèrement les promoteurs et les organisateurs de ces journées de m'avoir invité. Je vous certifie que c'est une expérience exceptionnellement intéressante pour moi.

Mon second point sera pour appuyer les thèses et les dires de M. de Vilmorin. Je voudrais en deux mots vous résumer une expérience belge.

### La réserve naturelle « le Zwin »

Nous avons le long du littoral, à la frontière belgo-hollandaise, une réserve naturelle qui s'appelle le Zwin ; c'est tout petit ; 150 hectares. C'est un « mini-parc naturel », mais il joue un rôle extrêmement important, surtout au point de vue éducatif.

Mercredi 28 septembre 1966, après-midi, présidence de M. SORLIN.

Cette réserve est divisée en trois secteurs bien définis. Vous entrez d'abord dans le secteur éducatif, c'est-à-dire là où s'opère l'initiation, la préparation à la connaissance des phénomènes observables dans la réserve. Il y a des volières d'oiseaux, des expositions ; on est mis dans l'ambiance. Une fois initié, éduqué, on pénètre dans la réserve elle-même, où des sentiers discrets vous guident vers les points les plus remarquables où vous pouvez observer des oiseaux, les plantes, etc.

Enfin, il y a la troisième zone qui est la réserve intégrale mais qui est séparée du reste par un fossé à allure toute naturelle, on ne passe pas mais les visiteurs ne se rendent pas compte de cette interdiction d'accès à un domaine qui leur est défendu parce que trop vulnérable, car c'est là où se situent les colonies d'oiseaux.

Cette réalisation fournit aux protecteurs de la nature un instrument éducatif important : on organise des expositions et toutes sortes de manifestations et il y a surtout 250.000 visiteurs par an, principalement pendant la saison d'été. Le long de notre littoral où il ne reste pratiquement plus de nature sauvage, nous avons pu jusqu'ici préserver ce site. Il restera préservé parce que c'est une entreprise qui s'est avérée utile et économiquement valable. Il faut voir les problèmes de conservation de la nature d'un point de vue réaliste. Je suis à votre disposition tout à l'heure si vous le voulez pour plus de détails concernant l'organisation de cette réserve.

Le troisième point est qu'en tant qu'étranger je crois pouvoir me permettre de vous dire que la France a gardé un capital nature d'intérêt et d'importance européennes. M. Flandin l'a dit hier : l'espace rural français est le plus important de l'Europe. Il a raison. La France est en quelque sorte une synthèse de l'Europe en beaucoup de domaines, également au point de vue nature. Ne serait-ce que pour parler de votre flore, qui représente pratiquement toutes les plantes européennes. L'abbé Fournier n'a-t-il pas écrit une flore intitulée « Les quatre flores de France ? » Je ne vous parle pas des mammifères et des oiseaux. J'aurais pu vous faire un exposé beaucoup plus long sur les lieux de reproduction, les relais de migration, etc., mais je n'insiste pas. Croyez-moi, la place de la France est extrêmement importante, ce qui fait que les pays limitrophes et les autres pays européens vous regardent avec une certaine envie.

Les efforts de conservation que vous voulez faire par la création de parcs naturels nous intéressent au plus haut point.

### St-Amand en... Belgique

Il y a un autre point de vue : vous êtes en train de créer un parc naturel à Saint-Amand. Ce parc naturel est situé à dix ou quinze kilomètres de la frontière belge : vous en créez d'autres et très souvent aussi dans des régions frontalières, ce qui fait que vous vous adressez aussi, je l'espère, à un public étranger.

Il est évident que le public belge viendra dans le parc de Saint-Amand et là, vous faites aussi une

œuvre de pionnier pour initier le public mais aussi les autorités à l'idée de parcs régionaux en Belgique. Maintenant déjà, répondant à votre initiative, il est envisagé de prolonger éventuellement en territoire belge cette expérience. Nous ne savons pas encore exactement comment mais il existe également chez nous de l'autre côté de la frontière des marais, des plans d'eau, des bois, des forêts, nous permettant de faire un prolongement du parc naturel régional français en territoire belge. Voilà ce qui pourrait constituer un résultat positif et concret.

Je pourrais vous en parler encore beaucoup plus longtemps, mais le temps passe, je reste toutefois à votre disposition pour toutes les questions que vous désirez me poser.

## Débat

M. TENDRON. — *J'espère que ces différentes interventions vous ont montré l'évolution que je voulais au départ vous montrer, c'est-à-dire que le parc régional a une vocation scientifique ; il a également une vocation économique, une vocation touristique et pédagogique ; et finalement il a une vocation européenne. Je crois qu'on peut concevoir qu'un parc régional doit inscrire dans ses grandes lignes ces différentes vocations.*

## Les ruraux et les parcs

DOCTEUR RICHARD. — *J'espérais pouvoir intervenir avant-hier à propos de la santé de l'homme et les parcs naturels. Mais je crois que ce n'est pas trop déplacé aujourd'hui car, comme on l'a expliqué, l'homme fait partie d'un écosystème et j'ai préféré tout de même attendre ce jour ; deux nuits de réflexion après ce qu'avaient exposé mes deux honorables confrères Veil et Chanoit n'étaient pas superflues.*

*Leur dire, devant tous, sur quels points de leurs savants exposés ex cathedra il m'était impossible d'être entièrement d'accord, en tant que médecin généraliste praticien, conseiller de santé depuis plus de vingt ans, eût été passionnant, certes, mais sans doute lassant pour bon nombre d'entre nous. Je me sentais très peu médecin au cours de ce débat de lundi, mais je me sentais, par contre, beaucoup plus paysan que jamais ; c'est pourquoi j'ai eu la patience d'attendre.*

*C'est très simplement, très modestement, au nom des paysans, des gens de pays montagnards surtout, que j'ai tenu à vous dire ici combien je suis, avec d'autres, surpris et peiné, qu'on ne nous ait jusqu'à présent pratiquement parlé que de la santé de l'homme urbain, de ses préoccupations, de ses besoins de rééquilibration, que de la nécessité de créer ou de sauvegarder des parcs naturels, nationaux ou régionaux pour lui, le grand frustré.*

*Je ne veux nullement contester ces préoccupations, ces besoins, ce déséquilibre et cette frustration. Je pense en avoir conscience autant qu'un autre et en avoir analysé et compris les raisons profondes. Mais je veux aussi et avant tout dire que, nous autres éducateurs et responsables de la santé du monde rural, nous pensons et n'avons jamais cessé de penser ce qui suit :*

*Les parcs naturels doivent se faire — et se faire avant qu'il ne soit trop tard — pour les paysans d'abord qui ont encore le courage de tenir contre vents et marées, contre toutes tentations d'un modernisme outrancier, dans ces pays encore beaux, encore sains, encore équilibrés, en les laissant eux-mêmes choisir leur prospective.*

*Ces ruraux, ces paysans ont déjà, vous le savez, le sentiment d'être, eux aussi, frustrés. Ils ne veulent pas être dépossédés ; ils ne veulent pas être considérés comme les sacrifiés, comme les « gammas », comme des sauvages mis en réserves dans cette grande entreprise nécessaire de la réalisation des parcs naturels. M. Flandin nous l'a bien dit, hier, exprimant l'opinion d'un grand nombre de maires ruraux de France : ils ont aussi une santé totale, globale, santé du corps, du psychisme et de l'âme (pourquoi donc avoir honte d'en parler) ? Cette santé du rural, du paysan est atteinte déjà, depuis longtemps atteinte par le mépris silencieux dans lequel on le tient, et par les confrontations qu'il a souvent avec le monde urbain.*

*Ceci se traduit, cliniquement, par des allergies psychosomatiques, par des dépressions, bien étudiées.*

*Je me permets, à ce propos, de conseiller à tous la lecture de l'excellente thèse du Dr Claude Chauvin, de Sablé, sur « les psychoses dépressives en milieu rural montagnard ».*

*Nous devons penser à respecter l'homme rural et ses droits de premier usager de la nature. Nous devons l'aider à comprendre mieux certaines réalités sociales, déjà exposées en ces journées et ailleurs. Nous devons l'aider aussi à prendre conscience de sa supériorité biologique sur les urbains déracinés. Il n'en est pas toujours conscient.*

*Lundi soir nous avons vu les images merveilleuses du monde alpin si cordialement présentées par M. Bardel. Nous avons vu ces splendeurs émouvantes, mais nous avons tous vu aussi les drames qui se préparent ou se jouent déjà, parce qu'on avait oublié que l'homme paysan et ses activités traditionnelles étaient le tissu noble de soutien des pentes montagnardes. MM. Monbeig et Chiva l'ont parfaitement dit.*

*Nous n'avons plus le droit, maintenant, de l'ignorer et de ne pas en tenir compte en premier chef dans la réalisation des parcs naturels. Nous devons penser à sauvegarder l'équilibre entre la nature et l'homme rural, condition inéluctable de sa santé, de son bonheur... et de celle des citadins.*

*Un malade — c'est-à-dire un homme en déséquilibre biologique, physique, psychique ou... spirituel — irait-il demander à un médecin du corps ou de l'es-*

prit qui serait lui-même visiblement déséquilibré, de lui rendre la santé et de le reconforter ?

C'est là ce que je tenais à dire : nous devons respecter et aider celui qui tient la terre et qui accueillera les citadins en fonction seulement du respect que ceux-ci auront de son équilibre personnel : familial, social et professionnel.

## Un parc dans les Cévennes ?

Un dernier point sur lequel je tenais à attirer votre attention :

« ... l'idée des parcs naturels est une idée anglo-saxonne » a dit quelqu'un lundi. Je me trompe peut-être, mais, à ma connaissance, c'est Olivier de Serres qui en a parlé le premier dans son « Théâtre d'agriculture et Ménage des champs ». C'est un Cévenol, et ce sont aussi des Cévenols qui vous demandent, en 1966 (ils le demandent depuis 1955) de reconnaître légalement les Cévennes comme parc naturel méditerranéen au service de la nation et de la santé.

Notre équipe a fait ses preuves, a réalisé déjà bien des choses dans ce sens, grâce à l'aide d'amis citadins. Il ne doit pas s'agir d'endormir par anesthésie ou par hibernation les ruraux, mais de les rendre conscients des dangers et des avantages non moins certains les uns que les autres qui les attendent en les sensibilisant au contraire et en les associant étroitement à la création des parcs naturels.

Nous avons préparé le terrain depuis plus de douze ans, comme l'ont fait nos frères d'Oc des « Alpes de Lumière » et du « Carroux ». Tout est prêt chez nous, en Cévennes, si on veut bien nous aider encore mieux à sauvegarder pour mieux accueillir.

M. SORLIN. — Je propose la méthode suivante : que l'on reprenne l'ordre des orateurs de la journée, c'est-à-dire que les débats soient d'abord guidés par M. Quoniam, puis que je prenne les problèmes touchant les monuments et les sites et enfin le Pr Balachowsky reprendra les questions relevant de la protection de la nature.

Si vous en êtes d'accord je demande à M. Quoniam de vouloir bien ouvrir les débats concernant les musées et de provoquer les questions.

M. QUONIAM. — S'agissant des musées il y a une précision à donner ici à la suite des entretiens et des communications qui ont été faites ce soir. Il s'agit des musées, sauf des musées de sciences naturelles. C'est là une distinction qui me paraît mauvaise ; peut-être pourrait-on parler, si les naturalistes n'y voient pas d'inconvénient également des musées de Sciences naturelles.

Je crois que M. Bechmann avait une question à poser à propos de l'exposé de M. Rivière.

## Déménager ou conserver sur place

M. BECHMANN. — On est souvent choqué, à première vue, lorsque l'on déplace des monuments d'Egypte comme Abou Simbel, mais on considère que c'est une fatalité ; il est certain que l'on est un peu choqué lorsque l'on déplace des bâtiments et si je commence par prendre cet exemple c'est pour montrer qu'à l'arrivée je ne peux pas aller contre les conclusions de M. Rivière et que je considère que c'est une nécessité. Néanmoins certaines questions se posent : lorsqu'un bâtiment qui a été conçu pour une certaine orientation, un certain milieu, un certain ciel, un certain environnement est déplacé, comme on déplace un tableau ou une sculpture — qui sont des choses mobiles — dans un musée, il est certain que l'on dénature beaucoup de choses. Il est indispensable de le faire pour des raisons éducatives ou autres que M. Rivière nous a expliquées ; d'autre part, et M. Rivière me l'a d'ailleurs expliqué directement, je pense, que beaucoup de précautions sont prises de façon que chaque bâtiment se présente sans que le contact du voisin qui n'a rien à faire à côté de lui le gêne.

Toutes ces précautions sont prises, mais il semble qu'à l'instar de ce qui se fait dans beaucoup de pays étrangers, il faudrait trouver des dispositions économiquement valables pour que les bâtiments qui sont dans leur site y demeurent, tels qu'on rencontre des vieilles fermes en Angleterre, le petit hameau de Saint-Nicolas en Suisse, un vieux village sur lequel j'ai vu des documents en U.R.S.S., et différents exemples d'éléments gardés absolument dans leur site, quelquefois évidemment isolés, mais pour lesquels il devrait être possible d'organiser des circuits puisqu'actuellement les gens se déplacent facilement. On retrouverait ces éléments de musées chacun dans son site originel, éventuellement même, dans certains cas, l'intérieur étant, comme le disait quelqu'un ce matin, reconstitué mais ayant changé peut-être de vocation parce que c'est la vie qui continue.

Je crois donc qu'il faudrait introduire en plus des dispositions qui protègent les ensembles, certaines dispositions permettant de protéger, en supplément à l'action des quelques organismes privés qui s'en occupent, ces éléments isolés, de les rendre viables parce qu'ils représentent une réalité beaucoup plus valable que les éléments mis dans les musées.

M. RIVIERE. — Je crois qu'en réalité il est absurde de poser les deux systèmes, car ils sont complémentaires. Il est évident que dans certains cas le transport s'impose. Vous avez certaines cabanes de montagne dont l'utilisation n'est pas possible dans ces conditions.

Ce que je remarquerai pour commencer c'est que les pays qui protègent le plus sur place des éléments sont également ceux qui font le plus de musées de plein air, c'est-à-dire les pays scandinaves. Nous avons discuté très longtemps de cette question avec les experts quand nous avons fait les grands colloques sur les musées de plein air et nous avons constaté qu'il était possible aussi de classer certains éléments

sur place. Il n'y a aucun doute. Mais nous devons voir cela sur le plan national et pas seulement sur un plan étroit. Nous devons voir des ensembles de maisons qui répondaient à des types extrêmement variés, qui ne peuvent pas être gardés sur place car cela entraînerait de trop gros frais. Il est évident que lorsque vous rassemblez une trentaine de types dans un musée de plein air et que vous avez une rentabilité avec cette trentaine de types, la conservation, l'entretien, la surveillance rationnelle permettent une exploitation possible.

Je crois donc qu'il ne faut surtout pas opposer les deux ; c'est par cette opposition mystique qu'on est arrivé justement à ne rien faire, ce qui est le cas de la France. Il faut aller beaucoup plus avant dans la compréhension des besoins, selon les circonstances, comme je l'ai fait moi-même avec les exemples que j'ai donnés de la Brière où la conservation sur place s'impose, ou l'exemple du parc régional de Saint-Amand où nous voulons d'un seul coup constituer un musée de plein air, ou l'exemple de Chambéry où nous avons un musée de plein air en dehors du parc. C'est vous dire qu'il y a une grande variété de solutions. C'est ainsi, dans l'étude des cas concrets, mais aussi en fonction d'un recensement national des types que l'on est encore bien loin d'avoir mis au point, que l'on pourra arriver à une politique rationnelle.

C'est pourquoi j'ai proposé une étude générale pour bien définir les types de la maison rurale en France, pour appliquer les efforts nationaux à des points, soit de classement sur place, soit de musées de plein air. C'est ainsi que l'on aboutira, je crois, à des solutions rationnelles.

Cela dit, pour les classements de musées sur place, il faut prendre beaucoup de précautions, car lorsque vous avez un musée sur place il faut un conservateur, un gardien, cela entraîne des frais. Si on en fait beaucoup, nous multiplions les difficultés de M. Quoniam. D'autre part dans les musées de plein air il faut aussi étudier très sérieusement l'implantation, art que nos amis scandinaves ont poussé très loin, car leurs maisons sont toujours orientées comme il convient, et il y a toujours un minimum d'environnement qui — même s'il n'atteint pas à la restitution du pays intégral, ce qui serait l'idéal —, permet de leur donner une écologie tolérable.

Enfin ce qui compte avant tout c'est le sauvetage. On a parlé justement du moulin de l'île d'Ouessant ce matin ; maintenant il n'y en a plus. On nous a parlé des Landes ; il n'y a plus de bergeries circulaires dans les Landes. Plutôt que de nous disputer sur des systèmes et de doser les applaudissements dans les amphithéâtres, il est beaucoup plus intéressant de chercher des solutions d'ensemble, selon une idée générale de la politique de conservation de l'habitat rural. J'espère que je verrai encore cela avant de « crever ».

M. CHARNAY. — Voici une proposition qui a été faite il y a quatre ans, qui rentre dans vos vues.

Nous pensons que lorsqu'un C.E.G. de campagne

est édifié près de fermes en désuétude, on pourrait conserver ces fermes. Mais voici quelque chose de plus. On a imaginé que des enfants iraient par groupes de huit revivre dans l'état primitif, sans lumière artificielle, sans rien, pour se situer dans le temps. Il me semble que l'intérêt majeur de votre conservation du passé pourrait être de donner à l'homme le sentiment de la rapidité de l'évolution et le moyen de se situer en voyant que ce qu'il a comme progrès est une chose soudaine. Cette existence de trois ou quatre jours, par exemple, selon un mode de vie de jadis, pourrait être préparée par un film, des conversations, des cours. Ainsi les garçons se resitueraient et auraient peut-être une meilleure approche du progrès actuel. C'est à voir ; peut-être est-ce à essayer : les faire revivre dans les vraies conditions.

M. PARENT. — Nous sommes tous d'accord pour déclarer que ce n'est pas du tout contradictoire, bien entendu de penser conservation sur place et conservation dans les musées. Je remarque simplement, pour avoir entendu divers exposés à propos des musées, qu'aussi bien les musées d'histoire naturelle que les musées ethnographiques, se distinguent, même je crois des autres musées, en tout cas des monuments historiques et des maisons rurales classés, par le fait qu'ils sont extrêmement rentables, puisque j'ai entendu parler de plusieurs centaines de milliers de visiteurs dans les deux.

Par conséquent je crois qu'il faudra tout de même tenir compte de ce fait, qu'étant donné que les exigences sont différentes, elles sont réelles de tous les côtés ; il y a des investissements qui ne sont pas rentables à courte échéance, et qui sont non pas de la dilapidation, mais au contraire un investissement affectif national considérable : il faudra leur consentir des moyens appropriés, sans espoir d'une rentabilité immédiate. Cela, à mon sens, devrait donner une idée de la proportion des exigences financières des programmes.

M. QUONIAM. — Peut-être pourrions-nous demander à M. Manoury, qui a l'avantage de vivre les musées de plein air, de nous donner rapidement son expérience. Il s'agit d'un musée de plein air qui sera installé sur le territoire de la ville de Chambéry dont un des représentants est ici, et qui sera aménagé, je pense, dans les années prochaines.

## Le musée de plein air de Chambéry

M. MANOURY. — Il s'agit d'abord de quoi ? D'un Musée de l'habitat rural savoisien, musée ethnographique de plein air, pour reprendre le terme arrêté au cours de la Conférence de Stockholm dont parlait ce matin M. Rivière, consacré à l'habitat rural savoisien.

Où sera implanté ce musée ? Pour le moment en effet nous sommes encore en cours de réalisation : il n'y a pas encore de transfert exécuté à Chambéry. Cette implantation sera effectuée sur un terrain municipal qui porte le nom de terrain de la Calamine et



qui se trouve très proche du centre de la ville, à cinq minutes à pied très exactement d'un antique musée, le Musée savoisien.

Pourquoi Chambéry ? Je pourrais vous répondre, paraphrasant Montaigne, parce que ce sont eux, parce que c'est moi, mais en fait il y a à cela bien des raisons. La Savoie constitue une région historique originale ; il est intéressant de faire un Musée de l'habitat rural savoisien dans la mesure où cette région a connu une autonomie historique de plus de huit siècles, malgré l'imprécision relative de ses zones ethnographiques qui sont à cheval sur plusieurs frontières, vers la Suisse, vers l'Italie, ou à l'intérieur vers la Bresse ou vers le Dauphiné.

D'autre part Chambéry, ancienne capitale de la Savoie, en demeure la capitale culturelle, bien qu'elle ne soit pas la ville ayant la plus forte population.

Enfin la présence du Musée savoisien à Chambéry et la présence du parc national de La Vanoise, proche de Chambéry donnent à Chambéry une vocation particulière pour un tel musée, qui sera articulé d'une part avec le Musée savoisien qui présente ou qui devrait représenter — car c'est un musée qui a été créé pour cela mais il est en réorganisation complète —, une vue synthétique de l'histoire et des traditions savoisiennes, d'autre part avec le parc national de La Vanoise.

Il faut tout de même apporter ce correctif que le musée de plein air ne sera pas limité aux maisons de la zone périphérique du parc. Le Musée savoisien sera un musée à vocation régionale : on y verra donc les principaux types d'habitat des deux départements entre lesquels la Savoie a été divisée, lors de son rattachement à la France, il y a un siècle.

Enfin, dernière raison de cette implantation chambérienne, c'est plus exactement un groupe de raisons — des raisons humaines — : présence à Chambéry d'une municipalité extrêmement dynamique qui a fait sienne, avec enthousiasme, ce projet ; rencontre et sympathie entre les autorités de la Direction des musées de France, M. Rivière, les personnalités locales ; constitution spontanée d'une équipe locale dans laquelle on trouve le directeur du parc national de La Vanoise, M. Bardel, et toute une série de personnalités actives, ce qui fait que nous n'avons pas de cloison, que nous faisons un travail tout à fait coopératif dont le parc d'un côté, le musée de plein air de l'autre, constituent en somme les facettes.

Je veux dire qu'il m'arrive de participer, au côté de M. Bardel, modestement à son travail dans le parc. M. Bardel de son côté et les personnes qui s'occupent de la zone périphérique apportent leur concours dans la création de ce musée de plein air.

Deuxième série de raisons qui ont commandé l'implantation du musée dans les conditions où elle va se faire : je vous ai dit que c'était sur un terrain municipal. Il est évident que cela facilite beaucoup les choses. Ce terrain est proche du centre de la ville, c'est-à-dire de l'articulation avec le Musée savoisien,

articulation que les visiteurs eux-mêmes sentiront. D'autre part ce terrain offre un dispositif naturel très favorable. C'est un terrain en pente, avec des vallonnements assez variés pour que l'on puisse implanter une douzaine de constructions, en les séparant suffisamment les unes des autres, non pas en reconstituant autour de chacune d'elles un environnement complet — on vous a dit ce matin que ce n'était d'ailleurs pas le but — mais en leur donnant un environnement suffisant et en les séparant suffisamment pour concilier la notion de musée et ce que l'on veut faire.

## Mode de création d'un musée

Comment ce musée va-t-il être créé ?

Tout d'abord, j'insiste là-dessus, les bâtiments qui constitueront les objets du musée seront tout à fait distincts du bâtiment de service qui devra être construit pour l'accueil des visiteurs. Nous n'allons pas faire un pastiche ; nous ferons un bâtiment moderne, discret, pour l'accueil des visiteurs, après quoi il y aura le musée lui-même constitué par une série de maisons objets.

La première opération, c'est la détermination du programme. Celle-ci a été grandement facilitée par les travaux déjà existants de M. Godard dont on vous a parlé ce matin, architecte qui a participé aux travaux du chantier 1425 du musée des Arts et Traditions populaires, il y a une vingtaine d'années, et qui a continué ensuite des études personnelles sur l'habitat rural savoisien. M. Godard connaît très bien l'habitat rural savoisien.

Il existe d'autre part des études telles que la thèse de M. Robert sur cet habitat. La conjonction de ces différents travaux et la réflexion d'un certain nombre de personnalité qui connaissent très bien ces questions, ont permis l'élaboration relativement assez rapide d'un programme qui est fondé sur un certain nombre de critères dont M. Rivière a parlé ce matin.

Nous avons retenu trois points de vues :

— le point de vue de l'usage, c'est-à-dire que nous présenterons dans ce numéro, d'une part l'habitat permanent, habitat d'hiver et habitat d'été, se subdivisant lui-même en cohabitation totale, partielle, ou en habitations séparées, et les bâtiments de remue qui correspondent à cet habitat permanent.

— le second point de vue est celui de l'implantation. Il y a des habitats groupés tels ceux de Haute-Tarentaise, de Haute-Maurienne, des Belvédères et des habitats dispersés. On a retenu comme exemple Boège, Le Beaufortin, Bornes et Sablé.

— enfin, troisième point de vue, le point de vue des matériaux : habitats de pierre, habitats de pierre et de bois, et habitats de bois.

Je suis très schématique et je pose peut-être un peu les choses en étant trop rapide, mais je pense qu'il vaut mieux être clair.

Deuxième étape : choix des spécimen. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous avons déjà repéré un certain nombre de bâtiments qui correspondent à ce que nous cherchons, et nous avons même la chance que deux d'entre eux étudiés par M. Godard sont l'un à vendre, l'autre... nous allons essayer qu'il le soit.

Cette recherche des spécimen donne lieu d'ailleurs à une activité très sympathique. La municipalité, les différents fonctionnaires de la ville ont accueilli cette idée, et on me téléphone, on m'envoie des notes pour me dire : nous avons vu une maison intéressante à tel endroit. Il y a une sorte d'action de la population. Cela me paraît un aspect éducatif intéressant et assez original.

Il n'est pas question de laisser le choix des objets à la fantaisie de n'importe qui. Il est simplement question d'être aidé dans le dépistage des maisons objets par des gens de bonne volonté, ce qui n'engage absolument pas à retenir leur choix ensuite, mais ce qui les intéresse au projet.

Troisième étape : la négociation des achats immédiats en ce qui concerne un des spécimen.

Quatrième étape : là entre en jeu l'architecte à nouveau qui devra, sur les spécimen retenus, procéder à des relevés extrêmement minutieux.

J'espérais pouvoir vous montrer quelques documents que j'ai apportés ici (mais ceux que cela intéresse pourront me les demander) donnant des exemples de relevés parus dans la revue « Musées » ou dans une documentation que j'ai ramenée récemment, relevés préalables à tout transfert. On doit pouvoir retrouver très exactement la place de chaque brique, de chaque poutre, de chaque pierre, de chaque élément de construction numéroté avec, là encore, un correctif : il est bien évident que dans la mesure où une maison comporte des éléments visibles, ces éléments disparaissent et on doit les reconstituer autant que faire se peut dans les techniques qui avaient été employées pour les faire à l'origine.

Pour parler d'une expérience récente que je viens d'évoquer, j'ai vu, au musée de plein air de Klough, en Roumanie, des équipes d'artisans villageois qui sont venus accompagner la maison achetée dans leur village, la remonter et procéder eux-mêmes à la reconstitution tout à fait exacte. Ce n'est pas un pastiche, c'est une nouvelle facture du même élément, en ce qui concerne les éléments détruits au cours du transport.

Ensuite, quand les relevés architecturaux auront été faits, il faudra étudier les problèmes posés par le transport, non seulement par le transport des matériaux et le risque couru en cours de route, mais aussi les problèmes posés par l'implantation de la maison sur le terrain, car même si l'on a déterminé dans un programme général l'emplacement de cette maison devra avoir par rapport à d'autres, il y a des problèmes de détails : si cette maison est précédée d'un petit

pont, accompagné d'une porte ou de détails semblables, il faut voir de quelle manière on transférera aussi ou on ne transférera pas cet élément.

Enfin, dernière étape, le transfert proprement dit : après quoi, lorsque la maison est transférée, commence l'étape la plus longue, celle de la conservation dont les problèmes sont aussi très importants et méritent une étude approfondie. Mais nous sommes, je crois, aidés en cela par l'expérience d'autres pays qui nous précèdent de loin dans la voie des musées de l'habitat rural en plein air.

J'ai eu récemment des contacts avec un conservateur finlandais qui m'a donné très facilement la solution d'un problème qui se posait à nous, à savoir le transfert en basse altitude d'une construction en bois de mélèze qui se trouve normalement en altitude plus élevée. L'expérience prouve que lorsque l'on fait un tel transfert le bois de mélèze noircit et se putréfie en trois, quatre mois. Il existe des traitements fort bien connus qui permettent d'éviter de tels dégâts, de tels inconvénients.

Tout ce travail, naturellement, se fera sous le contrôle scientifique du Musée national des arts et traditions populaires avec comme acteur essentiel l'architecte dont j'ai déjà parlé et avec la participation technique des équipes de la ville de Chambéry, sous son contrôle.

Tout cela fait peu de monde si l'on compare cette équipe à ce dont disposent les musées étrangers. Dans une ville d'une importance équivalente à Chambéry, en Roumanie, j'ai vu trente personnes attachées à un musée à peu près de l'importance de celui dont je suis responsable. Pour l'instant je suis tout seul, mais les Français se rattrapent par l'esprit inventif. Il ne faut jamais désespérer parce que finalement, au total, nous gagnons quand même.

En conclusion, c'est une opération très importante régionalement, cela va de soi, nationalement aussi je crois, parce que c'est une opération pour le moment originale ; en tout cas elle a la primauté. Elle est intéressante sur le plan national dans la mesure aussi où elle va constituer un musée d'une province intéressante, ayant son originalité, présentant des types d'habitats variés et se rattachant à d'autres types, ou français ou étrangers. C'est même une conservation intéressante à l'égard de l'extérieur.

Là, je voudrais simplement, pour conclure, vous faire part, en résumant à l'extrême, de conversations très émouvantes que j'ai eues avec des collègues polonais, yougoslaves, allemands qui m'ont dit, pendant la rencontre de laquelle je viens, à Bucarest : « Nous attendons avec impatience que la France crée des musées de plein air ; vous êtes pour nous un pays vers lequel nous avons le regard tourné. Vous êtes, à bien des points de vues, un pays qui nous sert d'exemple et nous vous supplions — moi je n'y peux rien, j'ai reçu leurs doléances — nous vous supplions de faire très vite quelque chose parce que nous avons besoin que vous démarriez enfin dans ce domaine qui est probablement le seul à l'heure actuelle où vous êtes en retard. »

Je crois que lorsque l'on entend des choses de ce genre exprimées aussi nettement on n'a plus le choix, il faut agir.

M. DANET (directeur des Trétaux de France). — Je voudrais poser une question à M. Rivière, après avoir exprimé l'admiration que j'ai pour lui.

Personne n'a parlé d'un endroit où l'on pourrait se réunir, dans ces parcs si extraordinaires. Ne pensez-vous pas que cette réunion pourrait justement être un théâtre, comme la preuve nous en est donnée ici ? Ne pensez-vous pas que ce serait intéressant, puisque dans ces parcs ces hommes seront détendus et pourront mieux apprécier les œuvres des grands poètes.

M. RIVIERE. — Cela déborde de mon ethnologie, mais je sais qu'il y a en effet, dans un certain nombre de grands musées de plein air, des théâtres qui ont été prévus, où sont données des représentations théâtrales, musicales ou folkloriques au bon sens du mot.

M. DANET. — Sinon, cela donnera une côté extraordinaire à ces parcs. Je trouve extraordinaire de voir cela, mais ne pensez-vous pas qu'il y a un côté disons un peu musée dans le sens peut-être très grand et très beau, mais qu'il y a aussi un côté plus vivant si, le soir, les gens peuvent se réunir comme nous faisons exactement aujourd'hui.

M. COCHE. — Mon intervention se rattachera à ce qui vient de nous être dit de si intéressant sur le musée de Chambéry, et, étant donné toute la dynamique qu'il y a encore à l'heure actuelle en Savoie et la conjonction que l'on remarque d'hommes attachés à la progression de cette province, votre musée sera certainement quelque chose d'extrêmement vivant ; mais, précisément, si je me permets de demander quelques instants, c'est pour me faire je crois l'interprète, sans la trahir, de la population d'un de vos cantons qui nous a demandé d'étudier les conditions de sa survie, alors qu'elle était sans inquiétude parce qu'elle avait beaucoup de travail à cause d'un grand barrage. Or, le barrage terminé, on s'est aperçu peut-être un peu tard, qu'une grande partie des pâturages n'y était plus et que d'autre part il n'y aurait plus de travail.

Dans les ressources que nous avons été amené à inventorier, nous n'avons pas négligé la forêt, le bois ; nous avons constaté, c'était normal étant donné le travail, que l'on ne débardait même plus le bois. Nous avons encouragé une certaine renaissance. Nous étions certainement dans le droit fil d'une action savoisiennne puisque vous avez créé une école de bûcherons.

Vous allez faire un musée dans lequel, malgré ce que nous a dit M. Parent ce matin, vous transporterez des maisons. L'orientation suivant laquelle vous avez répondu à M. Bechmann est parfaite, mais ne pensez-vous pas qu'en fait votre productivité si remarquable de Chambéry (avec les hommes des chambres de métiers), certains de ces démontages pourraient être faits par des gens vraiment « du bois », en parti-

culier, et ne pensez-vous pas que vous pourriez avoir un prolongement sur la vie, rendre ce musée très vivant en montrant aux touristes qui tiennent à se fixer en Savoie qu'ils peuvent construire pour le XXI<sup>e</sup> siècle, mais à partir d'un certain style, et surtout qu'il y ait là une école de base pour vos artisans. Redonner confiance à beaucoup d'entre eux, car beaucoup savent encore admirablement travailler, mais ils sont au point d'équilibre où ils vont faire appel à des entreprises qui n'ont plus leur talent. Et pourtant ce que le touriste, pour se fixer, cherche, c'est une maison ayant des traditions.

Je crois donc qu'à partir de musées comme ceux que vous êtes en train d'établir, il peut y avoir un prolongement sur l'avenir pour les ruraux ; il y a encore de très grands talents sur le plan des meubles, sur le plan de l'habitat, du moins en Savoie. Je vois donc à ce musée un rôle considérable par cette conjonction de la chambre des métiers et d'autres, pour la promotion d'un habitat répondant aux besoins du touriste, mais qui soit vraiment dans la nature des choses, dans la nature de vos cantons aussi différenciés, et qu'il y ait un style pour vous dans l'avenir qui continue, un style du Chablais et d'autres. Là, on répondrait à beaucoup d'objections car le musée ne serait plus seulement une image du passé mais contribuerait de façon véritable à nous inscrire dans l'avenir.

## Conservation et modernisme

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je voudrais faire simplement une réflexion à ce propos. Je me proposais de la faire plus tard parce qu'il s'agit d'une réflexion faite par le docteur Richard tout à l'heure, nous parlant avec beaucoup d'amour de l'homme rural qu'il connaît bien. Il y a tout de même une phrase qu'il a dite que je rapproche de ce qui vient d'être exprimé : mettre en garde contre un modernisme exagéré.

Je suis totalement contre cette prétention, car précisément ce que nous sommes en train de faire, en prenant conscience de notre responsabilité devant la nature, c'est un acte de modernisme exagéré ; nous sommes dans notre temps complètement ; les autres n'ont pas pris conscience assez fortement comme nous commençons à le faire. Nous voulons que les autres prennent conscience de cela dans un mouvement d'un modernisme aussi exagéré qu'on le peut.

D'abord, le modernisme, cela ne veut rien dire ; on est un homme contemporain ou un homme du passé. Je rapproche cela de ce qui vient d'être dit. Je crois que le musée de plein air va être une espèce de catalogue de modèles pour gens qui vont vouloir venir se réinsérer. C'est une vue du passé et peut-être, me direz-vous, ce serait préférable d'avoir une maison construite à l'imitation exacte de celle qui a été là plutôt que d'avoir celle qui nous domine. Je vous l'accorderai volontiers, d'abord parce qu'on ne la verrait pas. Mais cela dit, si c'était une maison vraiment bien et d'un modernisme exagéré, c'est-à-

dire fortement « pensée » de notre temps, non seulement cela ne me serait pas indifférent, mais je préférerais vivre dans une maison qui soit vraiment celle de mon temps que je mettrais à côté des autres, avec autant de courage que ceux-là ont mis la leur.

Lorsqu'on a relevé les maisons de Saint-Malo, bien qu'étant à ce moment-là responsable, je me suis permis de dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre que je trouvais la chose monstrueuse et que sans doute les corsaires devaient remuer dans leurs cercueils parce qu'eux étant corsaires au temps d'un certain style et d'une certaine époque, ils avaient construit à la place d'autres maisons, des remparts qui étaient vraiment ceux de leur temps, et ils n'auraient jamais compris qu'après un désastre, une guerre, une destruction, on puisse refaire ce que eux avaient fait quelque temps avant. Je crois qu'il faut nous préserver de cela. Le musée de plein air n'est pas un musée de catalogue, c'est un musée qui permet de donner aux gens le goût d'aller voir sur place et dans le contexte ce qu'ils ont vu là rassemblé artificiellement. Quand on a vu un musée de plein air à l'étranger, on a envie bien vite de prendre le train ou la voiture pour aller voir sur place une région plus étendue où l'on retrouvera au naturel ce que l'on a vu dans le musée à l'artificiel. Quand on a vu un beau Gréco au musée du Louvre, on a envie bien vite d'aller là-bas et on attend impatiemment que toutes les suspensions idéologiques aient disparu pour au moins aller à Tolède.

Il faut bien replacer les choses afin qu'il n'y ait pas de malentendu et qu'il n'y en ait pas non plus sur le fait qu'il faut montrer à l'homme rural qu'il est d'un modernisme exagéré en n'ayant pas de complexe parce qu'il est un homme rural, en lui montrant qu'il peut aider les autres à retrouver exactement le contact avec la nature et la participation avec celle-ci.

## Le parc naturel centripète et centrifuge

M. QUONIAM. — J'ajoute un mot personnel ; l'intervention de Claudius Petit nous a fait progresser dans l'idée que l'on doit se faire du musée, ou plus exactement de la muséographie dans le parc naturel régional.

Le parc naturel attire ; les gens qui y viennent sont placés dans un milieu d'équilibre ; c'est le terme qui a été employé à plusieurs reprises, équilibre écologique, équilibre naturel ou sens le plus simple, mais aussi équilibre mental pour l'individu, et je crois que cet équilibre est l'élément constituant de la société. Le parc naturel va rendre à la vie ces hommes qui y auront passé un moment. Il doit leur communiquer le désir de voir des choses qu'ils n'auraient pas eu envie de voir s'ils n'étaient pas venus dans ce milieu qui a été préparé pour la nature et pour eux. C'est pourquoi, si l'on envisage de construire des musées dans un parc naturel, on peut aussi envisager que le parc naturel dirigera des gens vers des mu-

sées constitués ailleurs et auxquels ils ne penseraient pas, même les musées de leur ville.

Voyons le parc de Saint-Amand ; l'idée m'en est venue déjà. Voici un parc dont le centre, si vous tracez un cercle autour, en plaçant la pointe sèche du compas sur ce centre et si vous ouvrez le compas de vingt-cinq kilomètres, vous vous apercevez que vous avez dans ce cercle une des plus impressionnantes collections de peintures de France, avec les musées de Lille, de Douai, de Valenciennes ; que vous avez à proximité immédiate, dans le même cercle, un des centres archéologiques du plus impressionnant : il est unique, c'est l'ancienne capitale de la Belgique, Bavay, où nous avons un musée à construire aussi, mais qui lui sera un musée, comme le dit M. Claudius-Petit, classique ; la partie couverte d'un ensemble que l'on quitte pour aller voir in situ. Je crois que c'est là un des aspects importants dans notre éthique du parc naturel régional qui vient d'être découvert par M. Claudius-Petit et qu'il faut exploiter. C'est le côté non seulement centripète mais centrifuge du parc naturel, c'est un endroit où l'homme se rééquilibre et où il a envie de voir autre chose, pas seulement des arbres et la nature, mais aussi ce qui est humain. Je crois qu'il y a eu là une intervention très importante et que nous devons noter.

## Le musée du papier de Richard de Bas

M. PERAUDEAU. — Je m'appelle Peraudeau, mon prénom est Marius ; depuis bientôt cinquante ans je vends du papier et du carton et ma profession est d'être l'agent de très importantes sociétés de production de papier et de carton. Depuis toujours j'ai une très grande passion pour l'histoire des papiers qui est une merveilleuse histoire, et inéluctablement quand les circonstances l'ont permis je me suis intéressé au dernier des moulins à papier qui venait de s'arrêter, mais qui avait pendant plus de six cents ans fonctionné dans les mêmes lieux, avec le même matériel — reconstruit évidemment car il s'use —, mais sans que rien ait été changé dans les méthodes, ni dans les matières, ni dans les produits.

Cela c'était en 1940. Vous verrez de quelle façon les choses se sont passées sur le petit livre que je vous ai fait remettre ce matin, et ceux d'entre vous qui n'ont pas pu en avoir parce que je n'en avais pas suffisamment, n'ont qu'à donner leur nom et leur adresse sur la fiche que j'ai apposée à cet effet et je me ferai un plaisir de leur envoyer ces documents.

Donc, dans ce moulin à papier acheté en 1940, dont la restauration a commencé aussitôt, la remise en route a eu lieu vers 1942 : à partir de 1942 nous avons fait du papier à la main de la même façon qu'on le faisait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle ! Bien entendu l'idée est venue de faire un musée du papier, qui était et reste encore le seul musée en France. Cette idée m'avait germé spontanément dans l'esprit, et c'est tout naturellement que je suis allé voir M. Georges Henri Ri-

vière et, en 1943, le 3 juillet, M. Rivière inaugurerait ce petit musée, cet humble musée à l'époque, que j'avais réalisé suivant ses directives.

C'était le premier musée du travail, car c'était véritablement et c'est resté un musée actif, étant donné que tous les visiteurs qui viennent voient faire toute la fabrication du papier, après avoir vu et regardé tous les documents que nous avons pu rassembler et qui se sont multipliés considérablement depuis.

Ce musée, au début, attirait peu de monde, puis assez rapidement, après la libération, les gens sont venus ; d'abord des touristes, des voisins, puis des gens de la profession qui étaient beaucoup plus importants. D'année en année nous avons vu une progression constante, très régulière. Cette année, par rapport à l'année dernière, nous avons constaté quatre mille cents visiteurs de plus, c'est-à-dire que nous avons dépassé cette année plus de trente mille visiteurs.

Au bout d'une dizaine d'années, les résultats touristiques, les conséquences de cette attraction dans ce pays d'Ambert, dans le Puy-de-Dôme, qui avait vu s'implanter l'industrie du papier d'une façon formidable au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, ces résultats touristiques ont attiré l'attention de M. le Préfet, à l'époque M. Peyronie ; celui-ci m'a demandé de présider le petit sous-comité de tourisme au sein du comité d'expansion économique.

Je lui ai suggéré de faire, à l'instar du Musée historique du papier, une sorte de chaîne de petits musées du travail, et cela en collaboration avec mes collègues qui présidaient les sous-comités d'agriculture et d'industrie. Dans ce pays, on faisait beaucoup de dentelle à la main, comme dans la région du Puy ; bien qu'il n'y ait plus de jeunes dentelières, on fait encore beaucoup de dentelle ; aussi dans l'espoir de redonner un renouveau à la dentelle, j'ai suggéré de faire un musée de la dentelle à la main. Il est fait, il vit très bien par ses propres moyens, par la dentelle que l'on y fabrique et que l'on y vend. Il reçoit chaque année entre cinq et sept mille visiteurs.

Puis, pour aider mon collègue de l'agriculture, je lui ai suggéré de faire un musée du fromage de Fourme, ce qu'on appelle la fourme d'Ambert ou de Meautrisson qui est un fromage assez réputé. Cela a été un musée de folklore qui a été conçu, monté, avec quelques objets ; puis nous en avons eu davantage car on nous maintenant beaucoup de cadeaux. A l'origine c'était pour aider les paysans dont nous souhaitons ralentir l'exode.

Donc voilà une chaîne de petits musées qui s'est complétée par un musée de spectacles dans une jolie petite chapelle du xi<sup>e</sup> siècle, la Chapelle des pénitents blancs, spectacles sonores avec des explications musicales.

Voilà un ensemble de petits musées qui vivent par eux-mêmes, qui reçoivent chacun à peu près le même nombre de visiteurs, le musée du papier étant évidemment en tête avec son chiffre de trente mille.

Puis venant dans ce pays de Lurs, depuis treize ans, attiré par Maximilien Vox, — puisqu'étant du métier, je suis très près des graphistes —, je suis venu régulièrement tous les ans et j'ai été conquis, comme vous l'avez été certainement par la beauté du paysage et par l'attrait de ce village. J'ai acheté beaucoup de maisons en ruines, pas chères, mais comme je n'avais pas beaucoup d'argent j'ai pensé que la meilleure utilisation et la plus urgente et peut-être la plus utile était de transformer toutes ces maisons écroulées en ce petit théâtre sur lequel vous étiez assis tout à l'heure.

Voilà donc une expérience faite un peu à l'instar de M. le professeur Toepfer, avec cette différence énorme qu'il a d'immenses moyens financiers et que je n'en ai pas beaucoup, mais comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, peut-être ai-je fait de l'aménagement du territoire en l'ignorant.

M. QUONIAM. — Merci M. Peraudeau, et pour ce que vous avez fait et pour le théâtre dans lequel nous nous trouvons.

En ce qui concerne les musées, nous pourrions en parler fort longtemps, mais le temps nous presse et je pense que nous devons passer à l'autre volet.

M. MANOURY. — J'ai omis tout à l'heure une chose importante et M. Bardel m'incite à en parler parce que c'est une illustration directe de deux choses qui ont été dites.

Indépendamment de ce musée de plein air, il y a déjà des maisons qui certainement seront conservées sur place ; il y a notamment à Bessan une maison (j'ai déjà eu à en parler avec vous et avec M. Rivière) qui est une ancienne hôtellerie dans une partie de laquelle sera sans doute installé le logement du garde du parc, tandis que l'autre partie se visitera comme un type de maison de Bessan.

Cela illustre directement ce qui a été dit ; on trouvera au musée de plein air une maison de Bessan qui incitera les visiteurs à aller voir à Bessan même les maisons. Cela illustre votre propos, et d'autre part le fait que deux systèmes ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Je vous prie de m'excuser d'avoir fait une deuxième intervention mais dans le cadre de l'expérience que nous vivons je crois que c'est important, et c'est une illustration vivante de ce qui peut être fait.

M. RIVIERE. — Un seul mot extrêmement rapide puisqu'on a parlé tout à l'heure des musées d'Histoire naturelle et des Musées historiques et ethnographiques. Surtout qu'on ne les sépare pas, qu'on les intègre dans les petits musées que l'on fera dans les parcs pour expliquer le développement des activités naturelles et humaines. Si nous faisons un musée dans la Brière, que l'on ne croit pas que l'on va faire d'un côté les sciences naturelles et de l'autre l'histoire humaine de la Brière. Il y a une succession d'époques qui, depuis la formation de la forêt, sa pourriture dans le marécage et ensuite les établissements humains également avec ce qui s'est passé au Moyen

Age, les communaux, la modification du paysage de la Brière par les grands travaux qui ont été faits à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, plus l'évolution actuelle, cela demande une intégration des sciences naturelles et de l'histoire. Surtout qu'on le fasse, d'ailleurs comme dans les pays les plus évolués à cet égard, qu'on fasse l'intégration et non pas la ségrégation.

## Les monuments et les sites

M. SORLIN. — Le débat est maintenant ouvert sur les problèmes touchant à la protection et la mise en valeur des monuments et des sites, dans le cadre des parcs naturels régionaux. Si vous m'y autorisez, avant d'ouvrir le débat, je voudrais dire quelques mots et essayer de l'orienter.

Je voudrais tout d'abord dissiper un malentendu, pour autant qu'il existe, en ce qui concerne la politique et la volonté du ministère des Affaires culturelles sur le plan de la protection des grands sites.

Pendant fort longtemps, je vous l'ai dit succinctement et M. Parent a beaucoup développé cette idée et cette philosophie dans son excellente intervention ce matin, les ministères des Beaux-Arts, devenus ministère des Affaires culturelles, ont protégé ce qu'on appelle aujourd'hui des sites ponctuels, des villages au grand maximum, parfois même des choses insignifiantes comme des arbres isolés. Généralement quand on protège un arbre, c'est qu'il est arrivé dans un état de développement tel qu'il est presque à la fin de son existence et qu'on est obligé de passer par le décret en Conseil d'Etat dans les dix ans qui suivent.

Aujourd'hui, avec l'évolution des choses, et sous la pression des phénomènes économiques et sociaux, on est arrivé à une conception dont je disais ce matin qu'elle rejoint celle qui guide la délégation à l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la notion d'ensemble historique ou naturel : c'est aussi la conception de la direction des Affaires culturelles.

Mais, et là je voudrais attirer votre attention et rejoindre la préoccupation exprimée par l'intervention de Claudius-Petit et de M. Quoniam, il ne s'agit à aucun titre d'une sclérose. Je veux bien préciser que l'intervention du ministère des Affaires culturelles n'est pas une intervention conservatoire au sens « passéiste » du mot ; il s'agit, je l'ai dit et je le répète, d'une intervention qui tend à adapter le paysage aux fins de la vie dans laquelle nous sommes. Il arrivera, par exemple que l'on construise à l'intérieur d'un grand site protégé, notamment dans ce que nous appelons les zones de protection — je n'entre pas dans le détail des procédures qui sont assez complexes — ; on aura alors le droit de protéger un vaste paysage : il est très convenable, par exemple, qu'autour du village de Lurs considéré comme pivot et point de départ d'un site majeur important, on institue la zone de protection prévue par la loi du

2 mai 1930. Jusqu'à une époque récente, et ce serait presque une autocritique, nous considérions qu'il était impossible d'insérer dans ces paysages autre chose qu'une architecture que nous appellerions traditionnelle, ce qui signifie du pastiche. Il n'était pas concevable que l'on édifiât dans les villages de Provence, de Corse ou dans ces régions où l'architecture a des caractères que vous connaissez, avec ses tuiles rondes, etc., autre chose que des maisons de volume, de forme, de couleur et de revêtement traditionnels.

Je dis qu'aujourd'hui, nous avons évolué et que la met d'avancer qu'une bonne architecture moderne de conception que nous avons de ce problème nous perquité, à la condition qu'elle soit faite par un architecte de qualité et qu'elle soit susceptible de s'intégrer dans un paysage, est plus tolérable qu'une architecture qui tendrait au pastiche.

Sur ce plan, je crois que le ministère des Affaires culturelles et la Direction de l'architecture sont « dans le vent ». Mais je voudrais ajouter aussi qu'ils le sont dans un autre domaine qui, à nos yeux, n'est pas moins important.

J'ai dit un mot ce matin des problèmes des ensembles urbains. Il y a ici d'éminents architectes qui sont particulièrement au fait de cette question, notamment Michel Marot qui s'est vu confier par les deux ministères des Affaires culturelles et de l'Équipement le soin de réanimer le quartier du Marais à Paris, avec deux autres de ses confrères et les quartiers anciens de la ville de Troyes.

Dans ces quartiers, le problème que pose la réanimation va, en cascade, déclencher toute la question de l'architecture moderne en liaison avec l'architecture ancienne. Certes, nous en sommes en balbutiement, et M. Marot sait bien de quoi je parle, puisque là encore les études sont trop peu avancées pour pouvoir tirer des conclusions définitives, mais je crois pouvoir dire qu'il n'est pas exclu d'imaginer que dans ces villes, avec les ensembles urbains anciens de qualité y figurent, on imagine un système de construction qui permette un mariage heureux entre une architecture moderne de qualité et une architecture ancienne dont il est question de maintenir les formes en les réanimant et en les adaptant aux conditions de la vie urbaine moderne.

Ceci est une position dont on peut discuter, car elles sont toutes sujettes à caution et à discussion, mais il était bon que vous sachiez dans quel sens nous nous orientons aujourd'hui. M. Parent l'a dit ce matin dans les termes les plus clairs pour qu'il n'y ait pas de confusion sur la volonté qui nous anime d'intégrer une fois de plus, comme le disait André Malraux, le passé dans l'avenir.

Ceci dit, la discussion est ouverte. Pour l'instant j'ai deux demandes d'intervention, la première est de M. Maheu.

M. MAHEU. — Mon intervention va être très brève du fait que vous venez d'apporter largement les précisions que je souhaitais entendre de votre bouche.

En effet, j'avais été un peu inquiet, à l'audition de l'exposé de M. Parent, par cette opposition entre le passéisme et le futurisme, sous-jacente à son exposé.

Vous avez dit que le *xx<sup>e</sup>* siècle était la caricature du *xix<sup>e</sup>*. Ce n'est pas exact. Pour prendre un exemple, je dirai qu'en trente ans, la conception de la protection des sites au sens où elle est envisagée au ministère des Affaires culturelles, a complètement évolué. Ceci dit, il faut sans doute aller plus loin. En effet il convient de passer de la protection ponctuelle à la protection des ensembles, et pour tout dire à la composition dans une perspective de développement. A l'intérieur de ces ensembles, non seulement il faut aménager et protéger ce qui existe, mais je dirai qu'il faut à l'avenir prévoir les programmes d'équipement et les principes directeurs de structure, en milieu urbanisé, dans cet esprit. Tant que l'administration des Ponts et Chaussées sera libre d'élargir des routes ou d'en mettre n'importe où sans se préoccuper de cela, le problème restera mal posé et donc non résolu. Si vous permettez à d'éminents architectes d'édifier d'admirables maisons modernes à Lurs, mais aussi d'y mettre quelques stations électriques supplémentaires, ce n'est pas la peine, ils n'ont qu'à rester chez eux.

Donc, non seulement protection mais surtout promotion des sites ; il faudrait même rayer du vocabulaire le terme de protection des sites, car sauf dans des cas très rares et particuliers, la protection par voie d'interdits doit s'effacer devant la mise en valeur et dans la promotion, laissant place au développement.

Vouloir protéger au sens classique l'ensemble des sites français est dépassé. Mais je crois que cette séparation entre le passéisme et le futurisme est très nocive, et l'intervention de M. Claudius Petit tout à l'heure était essentielle à ce sujet. Je ne veux pas insister sur ce point ; je marquerai simplement que dans les sites protégés il faudrait prendre garde d'intégrer les éléments d'héritage du passé et non pas les séparer des éléments nouveaux.

A cet égard, il y a peut-être un risque de cette nature dans la création des parcs naturels, peut-être une déviation possible.

### « Passéisme » et « futurisme »

M. M. PARENT. — Evidemment, sur cette question, nous sommes au cœur du débat à la suite de l'affirmation de M. Claudius Petit, et je pensais l'avoir précédé dans le même sens par les explications que j'ai pu donner au sujet de la structure. Je me suis sans doute mal exprimé à un certain moment si on a pu penser que j'opposais un *xx<sup>e</sup>* siècle aussi archaïsant que le *xix<sup>e</sup>* aux entreprises que vous voulez manifester dans les espaces des parcs régionaux aussi bien qu'ailleurs. Seulement, tout de même, je crois qu'il faut faire attention à certains malentendus parce que là on entre dans du concret et il ne faut pas esquiver les difficultés.

Il pourrait tout de même paraître absolument contradictoire de dire en même temps que l'on considère les ensembles et non plus les éléments ponctuels et de dire un instant après que l'on va intégrer des choses extrêmement dissemblables entre elles et les faire cohabiter.

Je pensais avoir insisté sur la prévalence, en tout état de cause, de la structure, car si, pour reprendre l'exemple dans lequel nous habitons en ce moment, on ne maintient pas la structure fondamentale du village, et cela répond à la question que vous posiez au sujet de l'équipement, il n'y a plus à vrai dire de Lurs. Si de proche en proche, tel ou tel propriétaire construit et modifie non seulement les volumes, non seulement les matériaux, mais les structures élémentaires de base du village, je me demande si on n'arrivera pas à la constitution totale d'un nouveau village et si, franchement, il n'est pas plus souhaitable de donner leur chance aux architectes de notre temps dans un village neuf.

Je crois, en fin de compte, qu'il faut laisser la possibilité dans les parcs régionaux d'avoir des villages neufs. Il en sera question demain ; je pense que cela peut être une grande chance de l'architecture, une possibilité de recherche particulière de la qualité, car lorsqu'on parle d'architecture neuve, on bute tout de même sur des problèmes de dépenses plus élevées que lorsque l'on fait une architecture quelconque. Je pense, a priori, que des expériences, qui ne seront pas fatalement incluses dans les villages anciens, pourraient être tentées. Le théâtre dans lequel nous nous trouvons de temps en temps donne bien un exemple d'une conversion relative d'un espace, mais qui a été maintenue à l'intérieur d'une structure. Ces structures, j'ai essayé de les définir précisément parce que je me demande si pour avoir été des structures aussi permanentes, elles ne relèvent pas d'une notion qui dépasse l'architecture elle-même. Comme le docteur Chanoit l'a évoqué, elles relèvent de la même biologie humaine et je pense qu'il faut les respecter. Pour moi c'est aussi important ; c'est peut-être plus important que l'objet que l'on a évidemment la ressource de conserver, d'isoler, qu'on a la possibilité de reconstituer dans les familles d'objets qu'on appelle les musées ; il y a là une réalité vivante encore et il est certain que cela pose tout de même des problèmes de détails, des problèmes de doctrines qui pourront être mis au point peu à peu.

En tout état de cause, il y aura à respecter l'échelle, les matériaux et d'ailleurs c'est dans ce sens-là que M. Marot a fait des études extrêmement pertinentes pour la Corse et qu'à ce titre-là il n'y a pas un divorce aussi complet qu'on pourrait peut-être le dire entre une certaine attitude qu'a pu avoir le service des monuments historiques et celle qu'il peut avoir maintenant.

De toute façon, si on allait dire aux gens qui ont voulu s'installer à Lurs, parce que Lurs était Lurs, que de proche en proche, dans quelques années, toutes les maisons seraient modifiées et les rues bouleversées, il serait évidemment superflu — c'est peut-être possible ou envisageable — de se pencher sur ce

problème : il n'y aurait qu'à laisser faire les choses et occuper le service des monuments historiques et les services de la construction à d'autres tâches. Cela est très difficile, très délicat ; on arrive à l'examen extrêmement fin de la chose ; il n'est pas possible d'aller plus loin. Il était important de préciser cela cet après-midi au stade de l'action.

En terminant, je voudrais en profiter pour répondre à M. Danet qui a posé une question qui m'est chère, à savoir le problème de l'équipement d'un monument culturel moderne dans un parc régional. Il peut compter sur moi qui ai l'occasion de monter chaque année dix théâtres provinciaux et de les démonter, pour ne pas oublier, au groupe de travail des parcs régionaux ministériels, de penser à l'aménagement des théâtres, justement en les insérant, par exemple, comme on en voit un à Lurs, à une plus grande échelle.

Ce que je peux lui dire, c'est qu'il n'est pas forcé que cet équipement-là soit lié au musée. Mais en tout état de cause, j'en ai déjà parlé ce matin d'une sorte de nécessité d'animation et je pensais notamment aux théâtres. Il est heureux que nous en ayons un ici pour faire la démonstration.

M. MONNET. — Ce débat pose en effet pour tous un problème délicat, car nous sommes amoureux du passé et nous sommes des hommes modernes. La campagne veut vivre et souffre et a besoin de s'adapter aux conditions économiques actuelles et doit envisager sa restructuration. Elle ne peut pas le faire si elle reste prisonnière de forme du passé, et c'est pour cela que le ministère de l'Agriculture a ouvert un concours qui fait appel à des équipes pluridisciplinaires dans lesquelles au moins deux architectes devront figurer, concours qui a pour objet d'étudier certains projets dans un certain nombre de secteurs pilotes qui ont fait l'objet d'études très minutieuses de la part du ministère de l'Agriculture ou de sociétés d'études ou de la Chambre d'agriculture quand il s'agit par exemple du département de l'Ain. Nous demanderons précisément à la fois aux agronomes, aux sociologues, aux ethnologues, aux paysagistes de concourir avec des architectes pour faire, sur ces trois secteurs pilotes qui sont : Saint-Bonnet dans les Alpes, Bresse-Revermont dans l'Ain, et Mauxon dans le Morbihan, des projets concrets qui montreraient précisément comment allier le modernisme des conceptions avec les nécessités économiques actuelles et aussi avec le respect du site, et, chaque fois qu'on le pourra, le respect de la tradition.

C'est donc un appel que nous lançons à des équipes qui déjà se sont fait inscrire assez nombreuses ; elles peuvent le faire jusqu'au premier novembre pour ceux d'entre vous qui voudraient prendre part à ce concours, la porte est grande ouverte.

## L'architecture magnifie le site

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je voudrais simplement présenter deux réflexions : je suis pleinement d'accord avec M. Parent : On ne liquidera pas la querelle ni aujourd'hui, ni demain car ce qu'il a dit à propos du village de Lurs, en prenant cet exemple, c'est en

réalité le problème de la vie. Il est vain de vouloir figer une architecture, de vouloir figer une forme, de vouloir figer des formes de villages, parce que cela correspond au caractère d'un temps. Il y a des besoins d'un temps et cela ne correspond plus après. Mais je voudrais aller plus loin dans ce que l'on appelle, d'une manière plus large, la protection des sites.

L'architecture dans un site est toujours quelque chose d'anachronique, et c'est l'architecture qui « magnifie » le site et qui le crée, qui fait en sorte que tout à coup là où il n'y avait rien, il y a quelque chose. Le site n'est pas une espèce d'espace dans lequel on s'insère et dans lequel on se plie. Quand les Romains ont construit le pont du Gard, ils ont créé le site en détruisant le site ; il y avait une vallée, ils ont fermé la vallée, ils ont créé un site fantastique. On pourrait poursuivre les grands exemples. Quand les Grecs ont mis le Parthénon à sa place, ils ont créé le site et ils l'ont magnifié et lui ont donné une signification. Quand Vézelay a été construit, Vézelay est devenu Vézelay, et le promontoire qui est là est devenu tout d'un coup très caractéristique et très typique.

Il faut vraiment faire très attention et ce que vous disiez est très juste ; il n'y a pas de définition ; il y a une manière de penser les choses partagée collectivement. Le drame c'est que la France ne partage pas collectivement ce souci de protéger les sites.

Quand on vient ici, et que l'on arrive par la route d'Apt, on passe à Apt et l'on voit des grands écriteaux pour nous inviter à la réflexion, « visitez Apt, son Eglise du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> siècles, etc. ». Or la première chose que l'on voit, c'est un dépôt de voitures et de ferrailles qui n'est pas caché, mais qui pourrait l'être par une haie d'arbres, par exemple, ou une palissade comme dans les pays nordiques. Puis, un peu plus loin, on voit un joli petit site valonné qui lui aussi est empli de voitures que l'on est venu déposer là, après avoir enlevé les plaques minéralogiques et les numéros, sans doute pour qu'on ne reconnaisse pas le propriétaire. On va encore un peu plus loin et l'on découvre alors un collège, fruit de l'intervention de l'Etat en faveur de la protection des sites dans cette vallée particulièrement remarquable ! Ce collège montre évidemment ce qu'est l'architecture qui n'est pas « d'un modernisme exagéré », pardon de reprendre cette formule ; ce n'est pas une querelle d'hommes ni une querelle sur le fond. Je vous ai expliqué tout à l'heure pourquoi je crois qu'il faut bien se pénétrer de cela. Dans ce propre village ici, il y a quelques poteaux que l'on a envie d'aller démonter le soir. S'il y avait un petit commando et si l'électricité ne tombait pas dessus, on arriverait bien à enlever quelques poteaux.

Il n'y a donc pas de conscience collective qui permette de protéger les sites. Cela ne se fera pas à coups d'inspecteurs — excusez-moi, vous qui êtes les responsables — des monuments historiques ; cela ne se fera pas avec un ministère ; cela se fera avec l'ensemble, avec une action de formation, d'éducation. Il faut commencer par mettre les instituteurs dans de belles écoles ; il faut leur donner une forma-



tion humaine qu'ils n'ont pas ; il faut en faire autant avec les professeurs, avec les lycéens, les collégiens, avec tout le monde pour que les Français partagent le sens de leurs responsabilités comme le font les Finlandais.

M. SORLIN. — Je vous remercie d'avoir bien fait valoir ce point de vue.

Je voudrais aussi ajouter un mot pour préciser un peu ma pensée à la suite de la question posée tout à l'heure.

D'abord, il est bien certain que lorsqu'on protège un ensemble au titre des sites, on ne peut pas le protéger in abstracto, s'il ne s'accompagne pas d'un plan, et cela, j'ai oublié de le dire, mais c'est fondamental. Ce plan ne peut pas être uniquement l'œuvre du ministère des Affaires culturelles ; c'est par la coordination, et je pense rejoindre en partie les propos de M. Claudius-Petit et ses préoccupations, par la coordination de l'action de toutes les administrations publiques intéressées à l'expansion d'une région lorsqu'il s'agit d'un site étendu — à fortiori lorsque cet espace est à vocation de parc régional — qu'on arrivera vraiment à orienter le développement de ce site dans le sens que nous souhaitons. Aussi sommes-nous déjà en train, à titre d'expérience, de faire un certain nombre de projets sur des sites de qualité, et je citerai la presqu'île de Saint-Tropez où il est plus que temps d'intervenir pour que, avec l'aide d'un architecte de grand talent, avec le concours de tous les ministères intéressés, le ministère de l'Équipement et tous les ministères qui s'occupent de l'équipement public, on arrive véritablement à définir une grande orientation.

Cette expérience, si elle se révèle valable, aura valeur d'exemple.

Sur le deuxième point essentiel que soulève M. Claudius-Petit, le problème de l'éducation publique, je n'ai pas besoin de dire bien sûr, que nous sommes complètement d'accord. Ce n'est seulement une déclaration d'intention que je fais là ; je voudrais dire que nous nous en préoccupons de façon très active et je citerai deux exemples concrets :

1) L'ensemble des émissions de télévision que nous pensons réaliser très prochainement car elles touchent maintenant un public de plus en plus considérable, avec l'aide active de M. Parent. On peut dire, sans révéler un secret d'État, que M. Parent — avec notre concours, sur le plan des idées, mais il est le réalisateur effectif — a conçu un ensemble de treize films qui permettront de donner au public une idée de ce qu'est un monument, un site, un ensemble, et de la façon dont on a à le traiter et à le respecter, ce qui est je pense un projet qui verra le jour très prochainement, puisque les contacts étaient pris avec la télévision.

D'autre part, nous inspirant, car nous avons à prendre des exemples, et une fois n'est pas coutume, de nos voisins espagnols, nous sommes en train de penser à la réalisation d'un certain nombre de petites brochures à l'intention des instituteurs mais aussi des

maires, des entrepreneurs de villages, des tâcherons et des propriétaires, pour leur dire, dans le cas où ils font un travail sur un édifice ancien, dans un site protégé, ce qu'il fait faire et ne pas faire, d'une façon très simple et très didactique, très élémentaire, avec des planches qui indiquent quels sont les matériaux que l'on recommande, les moyens de les mettre en œuvre, et surtout les initiatives à déconseiller.

Je pense que voilà quelques exemples de la volonté que nous avons de suivre les recommandations excellentes de M. Claudius-Petit. Certes, l'action de l'État ne doit pas s'arrêter là, mais c'est un début dans la voie que vous nous avez fixée, et effectivement celle dans laquelle nous espérons pouvoir nous engager maintenant d'une façon plus active.

## L'expérience de la Marne

M. LEBLANC. — Je voudrais, à titre d'information, résumer l'action qui a été entreprise dans le département de la Marne, à l'initiative du préfet de la Marne, et préfet de région, pour essayer de sauvegarder, non pas des sites exceptionnels, car si le département de la Marne a le privilège de posséder des monuments prestigieux ce n'est pas un département hautement touristique disposant de sites exceptionnels ; il possède néanmoins des enclaves rurales intéressantes, la montagne de Reims par exemple. Aussi espérons-nous voir naître dans les années qui viennent un parc national régional, dans l'Argonne, la vallée de la Marne et autres...

Cette action — et là nous retombons au niveau basement bureaucratique de l'étude des permis de construire — vise à donner un certain caractère aux constructions nouvelles, à faire en sorte qu'elles n'enlaidissent pas les villages, et, en même temps, à sauvegarder ce qui existe.

Pour atteindre cet objectif, le préfet de la Marne a d'abord fait appel aux architectes ; il leur a demandé d'étudier les normes d'une architecture qui pourrait s'intégrer dans le cadre des villages champenois, sans en altérer le caractère et aussi sans tomber dans le travers du plagiat. Cet appel a été entendu ; le syndicat des architectes de la Marne a fait un travail extrêmement intéressant, dans lequel il a rassemblé les plans les plus valables et a tenté de définir des critères efficaces. D'autre part, il établit actuellement un cahier des charges qui pourrait en premier lieu être appliqué à dix villages témoins.

Nous avons fait également appel aux six cents maires du département, en soulignant tout l'intérêt qui s'attachait à la sauvegarde de l'aspect de leur commune.

Nous avons fait appel — et là nous suivons la suggestion de M. Claudius-Petit — aux professionnels du bâtiment également, en leur demandant de faire très attention à la qualité des travaux qu'ils entreprenaient ; enfin il a été fait appel, c'est bien naturel, aux

administrations, à l'ancien ministère de la Construction, aux Ponts et Chaussées, au Génie rural, à l'Electricité de France notamment.

L'ensemble de cette action se traduit donc actuellement par une liste de treize villages témoins choisis parmi ceux où l'activité de la construction est relativement importante et où nous avons trouvé une certaine réceptivité, un accueil favorable chez les maires et chez les animateurs locaux.

Pour ces treize villages, il est demandé un certain nombre de précisions complémentaires à l'occasion de chaque demande de permis de construire, et on s'efforce de redresser ce qui paraît fâcheux.

Le syndicat des architectes de la Marne a accepté notamment de redresser bénévolement les propositions et les projets qui seraient faits par des tâcherons, des amateurs, et d'essayer de convaincre le pétitionnaire d'accepter ces rectifications.

Nous sommes au début de l'action ; il est encore trop tôt pour dire quels en seront les fruits, mais ce qui est important de noter c'est que l'objet est de convaincre les gens — non pas de les enseigner, ce serait prétentieux — mais au moins de les éclairer et de demander une amélioration locale, certes, mais que nous souhaitons importante.

M. MAHEU. — Je crois qu'en effet il est très important que les instances administratives qui sont chargées de la protection, de la promotion des sites, se situent au niveau du préfet de région et je dirai près de lui, car de plus en plus c'est le préfet du développement, le préfet de l'économie ; c'est à travers lui que tout passe, il est le passage obligé de tout ce qui se fera de bien ou de mal.

M. SORLIN. — L'animateur, le responsable régional est à côté de vous et il est auprès du préfet de région.

M. ... — Il faudrait modifier quelques structures tout de même, car à l'heure actuelle cette action d'homme à homme, de confiance, de persuasion, d'émulation entre les différents services est excellente, mais nous n'avons pas encore les structures nécessaires. L'architecture départementalisée, les directions départementales ont d'ailleurs des tâches considérables, pratiques, qui ne leur permettent pas de s'élever toujours au niveau qu'il faudrait, celui que nous abordons au point de vue de la construction, et seul un organisme régional pourra obtenir la qualité de la recherche, de la réflexion qui sera une amélioration possible de tout ce que nous constatons aujourd'hui, car les expériences faites sur les zones sensibles, sur les sites élargis, sur des zones comme la Camargue ou le golfe de Fos, ne peuvent avoir de signification que s'ils sont pris dans le plan général.

M. MOREL. — Je voudrais faire une remarque qui sera brève. Elle se situe d'ailleurs à l'échelle des pré-occupations des naturalistes et des protecteurs des sites vues sous l'angle culturel.

Je suis forestier praticien et j'ai eu comme tel l'occasion de prendre contact avec l'enseignement. J'ai

été amené à participer à l'enseignement, à enseigner des jeunes gens aussi bien au niveau de l'école primaire qu'au niveau de l'Institut agronomique. Cela a constitué toute une gamme d'expériences. D'autre part, j'ai eu l'occasion de contacter des gens sur le terrain, de voir leur réactions vis-à-vis du site classé et ceci m'a amené à constater à quel point les jeunes, notamment les élèves des écoles, ignorent les sites dans lesquels ils se trouvent et sont incapables d'interpréter les paysages dans lesquels ils vivent. Les paysages, quelqu'un l'a dit l'autre jour, je crois que c'était M. Monbeig, ce sont des archives ouvertes. Je pense qu'il serait extrêmement important d'obtenir que l'enseignement, dès l'école, soit orienté spécifiquement vers l'étude du milieu local, aussi bien du point de vue du site, et je crois qu'un effort a déjà été demandé, mais surtout du point de vue de la biologie. Il faudrait montrer aux élèves comment évolue ce paysage, comment l'homme le façonne, quelle place y ont les animaux sauvages, pourquoi ils sont en danger, pourquoi et comment on peut les protéger. Il faut que cela soit inscrit non seulement dans les programmes ce qui est la première démarche, mais surtout il faut que l'on donne aux enseignants le moyen d'appliquer ces programmes. Pour ce faire, je suggère qu'on leur remette des notices et des études, même ronéotypées, qui soient spécifiquement appliquées à chaque site et même, en allant jusqu'au bout, à chaque village.

Je souhaiterais que des équipes de chercheurs ou des équipes d'historiens locaux, de naturalistes, de géographes puissent fournir, jusqu'au niveau de l'école primaire, une documentation appropriée pour qu'enfin les jeunes sachent interpréter et comprendre le paysage dans lequel ils vivent et son évolution.

M. SORLIN. — Je crois que votre intervention assure la transition toute normale avec la troisième partie de l'ordre du jour de cet après-midi et c'est à M. Balachowsky qu'il appartient maintenant d'orienter le débat.

M. BALACHOWSKY. — J'ouvre donc la discussion sur la troisième partie qui est la question des parcs et des réserves naturelles.

## Les leçons de Ganagobie

M. MOREL. — Je vais reprendre la parole et je voudrais vous livrer quelques réflexions de forestier praticien d'abord, je vous l'ai dit, puis de forestier qui vient d'être arraché à sa pratique et placé dans une Direction de l'espace rural qu'il est d'ailleurs question de démolir, et qui a réfléchi de ce fait durant plusieurs mois sur ce que pouvait être le rôle de son service. C'est aussi la réflexion d'un mauvais élève et de quelqu'un qui vient de faire l'école buissonnière, parce que je vous avoue qu'avec ces méthodes de penser de praticien, je suis amené bien souvent à considérer qu'il faut partir du particulier au général autant que du général au particulier. Réfléchir sur ce que vous démontre un paysage, ce que vous dé-

montre un site biologique, est au fond une façon de parvenir à tirer des conclusions qui peuvent s'appliquer ailleurs.

Un peu ébloui, un peu étourdi par tout ce que j'avais entendu d'exposés généraux, je me suis permis de sécher quelques amphes, et avec certains de mes collègues, dont je tairai le nom, je suis allé voir sur le terrain, autour de Lurs, ce qui se passait, et là j'ai vu quelque chose qui est en pleine évolution. Je regrette que nous ne soyons plus dehors, parce que ce paysage que nous avons sous les yeux, est éloquent à mon sens. Ce paysage est d'abord le résultat de l'influence de l'homme sur un abstrait : le professeur Monbeig nous a dit que l'action de l'homme avait évolué ; elle évoluera encore. Le paysage s'est modifié, il se modifie sous nos yeux, il se modifiera. Est-il nécessaire de faire quelque chose, parce qu'au fond nous autres forestiers praticiens, nous allons être chargés, au moins pour partie, d'appliquer le résultat de vos réflexions et nous allons participer à cette mise en œuvre des parcs naturels, comme nous avons participé à la mise en œuvre des parcs nationaux ; nous aimerions bien savoir ce que nous devons faire et dans quel sens travailler.

Qu'est-ce que j'ai vu ? J'ai vu que ce pays était en voie peut-être de désertification rurale. Il y a un vieillissement de la population rurale, une régression ; or nous savons tous qu'en même temps la population augmente et que les gens circulent de plus en plus, ont des moyens de transport et ont de plus en plus de loisirs : on nous a dit dans les hôtels, ici, tout auteur, qu'à certains moments l'afflux des touristes était énorme. Tous ces gens se répandent dans la nature et ils admirent pour commencer des paysages comme celui-là que nous avons sous les yeux.

Dans ce paysage, qu'est-ce qui peut évoluer ? Y a-t-il un risque de perdre quelque chose ? D'abord ce paysage est beau, je crois que tous le monde le concèdera ; il est magnifique ; chacun de nous, en écoutant les exposés à l'extérieur, laissait errer ses regards sur ces courbes magnifiques, sur ces horizons charmants dont les petites parcelles, d'ailleurs en voie de regroupement manifeste, constituent un élément important. Par conséquent le cultivateur intervient, mais à côté du cultivateur qui, lui, regroupe, rappelle, et qui fait déjà des parcelles beaucoup plus étendues que celles que nous livre le cadastre de la commune, à côté de cela, il y a tout un élément que l'on appelle dans cette région « provincial » et que l'on appelait autrefois le saltus, c'est-à-dire la région de broussailles, de libre-pâturage, et la forêt. Or ce saltus évolue ; il est en train de se reboiser naturellement ; il est en train de disparaître progressivement, si l'évolution des choses n'est pas trop freinée par les incendies, parce que le pâturage libre du mouton est en régression et la sylve, elle, est en progression. Moins pâturée qu'avant elle produit des quantités médiocres de pins de plus ou moins bonne qualité. On est en droit de se demander si les utilisations secondaires de la forêt ne vont pas l'emporter sur les autres. Ces utilisations secondaires sont pour le moment la chasse, il y a du gibier ici, mais demain

on va faire des sociétés communales de chasse : le règlement d'administration publique est en cours de gestation, et nous espérons tous que ces sociétés vont s'organiser pour avoir une plus grande abondance de gibier. S'il en est ainsi il est à craindre qu'on ne ferme au public certains espaces, que l'on interdise l'accès de certaines de ces forêts ; dans l'ensemble néanmoins, il y a peu de chose à redouter et il est très vraisemblable que tous ceux qui le voudront pourront pendant des dizaines d'années, peut-être mêmes des siècles, continuer à pouvoir se promener librement entre les champs, entre le saltus et la sylve et, par conséquent, jouir pleinement de ce beau paysage.

Il y aura peut-être une seule précaution à prendre ; elle peut paraître secondaire mais je voudrais la souligner : il y a des chemins qui disparaissent dans toute cette région, qui sont des chemins vicinaux, des chemins de commune et qui, à l'occasion des regroupements fonciers ou des remembrements, ou même à l'occasion de simple appropriation privée, ne sont plus ouverts au public. Cela est très dommage et je crois qu'une des premières choses à faire en matière de protection de la nature, c'est précisément de maintenir ces chemins pour que les touristes pédestres puissent continuer à venir.

Une fois pleinement rassuré sur ce milieu qui nous entoure immédiatement, je suis allé plus loin. Je suis allé jusqu'à Ganagobie qui est un magnifique opidum ancien, un peu plus haut, sur un éperon calcaire. J'y ai vu quelque chose qui est très beau et m'apparaît menacé. Il suffirait de la volonté de quelques-uns, ou de l'activité mal dirigée, pour gâcher irrémédiablement ce site et pour le démolir. Là, il y a une question de protection des sites, mais là encore nous sommes armés.

J'ai pensé que jusque-là il ne s'imposait nullement d'instaurer un parc naturel, à fortiori un parc national. Mais ce matin — et je m'en excuse vis-à-vis de tous ceux qui n'y sont pas allés, qui n'ont pas fait comme moi l'école buissonnière — je suis allé plus haut, jusqu'à la montagne de Lure, et là, au point de vue site et surtout au point de vue biologique, j'ai vu des choses étonnantes, extraordinaires. J'ai vu des oiseaux que l'on ne voit pas tous les jours. J'ai eu le privilège de rencontrer un milan royal, puis un aigle royal. C'est magnifique. J'ai vu une sapinière reliquée. Or tout cela est-il en danger ?

Il faudrait regarder de plus près, je n'ai pas pu le faire. Il y a une partie domaniale, une partie communale dans ces paysages forestiers voisins, et il y a une partie privée. Sur cette montagne de Lure il y a encore des parcours de troupeaux. Si la première idée qui vient serait de les supprimer pour essayer de laisser faire la nature, M. Bardel nous a montré excellemment l'autre jour que quand on supprimait le pâturage on risque de jouer un rôle d'apprenti-sorcier, et de faire disparaître en réalité ce que l'on voulait protéger.

Il n'en reste pas moins que, ponctuellement, il faut sauvegarder cette sapinière et sauvegarder certaines

stations de plantes rares. Il y a là probablement des mesures à prévoir et à prendre.

Quelles sont-elles ? Ce sera au spécialiste de la réglementation de nous le dire, mais manifestement, si on fait une politique de parcs naturels, c'est à des sites comme ceux-là qu'il faut s'intéresser, et c'est un problème qui tout de même me paraît assez différent de celui qu'on évoque en même temps au cours de ces journées, qui est le problème des forêts suburbaines. C'est le problème de ces massifs des environs des grandes villes, où l'on voit arriver tous les promeneurs du dimanche. Il faut, là, absolument essayer de protéger une certaine forme de la nature, d'ailleurs très influencée par l'homme, la maintenir, et en même temps faciliter les accès. Ici, il faut certainement faciliter les accès mais à un degré moindre.

Pour le site de Ganagobie on a installé une route, qui d'ailleurs, à mon avis, est fâcheuse parce qu'elle permet aux automobilistes d'arriver directement au cœur même de l'ancien opidum ; il faudra certainement le faire pour la montagne de Lure, mais ce sera une route plus rude. Il faudra absolument éviter d'agrandir ce réseau routier et de le porter trop loin.

Il y a là matière à réflexion. Ce sont évidemment les mêmes techniques qui vont s'imposer, mais avec une intensité dans l'application très différente, parce que, de toute façon, nous n'aurons pas ici le même nombre de visiteurs.

Voilà quelles sont les réflexions d'un praticien.

Nous allons vous demander — je pense que ce sera le problème qui se posera dans les jours qui viennent — ce que nous devons faire exactement et de quelle façon il faut protéger tout cela. Quand nous contemplons de tels paysages, nous ressentons le besoin de voir protéger certaines formes de faune et de flore autant que de sites. Ce sont des réserves dirigées qu'il faut y installer ; il faut une intervention humaine aussi bien pour la protection du site, aussi bien pour maintenir le site, que pour maintenir des équilibres biologiques dont on a dit tout à l'heure qu'ils étaient sans cesse renouvelés et sans cesse précaires.

Je pense que vous nous donnerez toutes indications sur ce que nous devons faire, sur ce que nous devons prévoir, mais je voulais souligner à quel point tout cela est actuel, et je voulais surtout conclure que cette protection et cette action en faveur de la nature ne doivent pas se faire seulement ponctuellement en faveur de parcs nationaux ou de parcs naturels mais aussi en faveur de tous les paysages de France.

M. BALACHOWSKY. — Pour répondre aux questions posées en ce qui concerne les parcs nationaux ; il n'y a pas de problème puisque, par définition, ils seront protégés et intégralement protégés. Pour les parcs régionaux, c'est évidemment une législation à trouver ; nous sommes là pour cela. Nous sommes réunis, en somme, pour voir comment nous pourrions faire au mieux pour sauvegarder ce qui peut être sauvegardé et améliorer ce qui peut l'être. Par consé-

quent, pour les arbres isolés dont vous avez parlé, je crois que vous avez dit tout à l'heure qu'on pourrait même classer un arbre ?...

M. SORLIN. — Cela ne se fait plus maintenant parce que cela comportait beaucoup d'inconvénients. On peut classer des ensembles forestiers ; la forêt de Fontainebleau vient d'être classée comme site.

M. BALACHOWSKY. — Une relique de sapinière peut être intéressante.

M. SORLIN. — Comme réserve naturelle on peut le faire, soit au titre des sites, soit au titre de la législation sur les réserves naturelles.

M. BALACHOWSKY. — Jusqu'ici on n'a rien fait. Nous commençons seulement à essayer de faire quelque chose.

M. BROSELIN. — Depuis le début de ces journées il me semble avoir perçu deux tendances entre évidemment ceux qui désirent d'abord protéger les monuments et ceux qui désirent, d'un point de vue plus naturaliste, défendre la flore. Il ne faut absolument pas qu'il y ait divorce...

M. SORLIN. — Il n'y en a pas ; il faut bien maintenir le contact, soyez rassuré !

M. BROSELIN. — Je ne le suis pas du tout.

M. SORLIN. — Je ne crois pas que ce soit dans l'esprit d'aucun des participants.

M. BROSELIN. — Je ne pense pas qu'ils le veuillent, mais il faut que tout le monde comprenne bien que j'ai la charge d'une petite ville classée, que j'ai en même temps celle de la Camargue : je tiens à ce que les flamants roses vivent en Camargue et à ce que ma ville conserve ses maisons Renaissance.

M. SORLIN. — Là-dessus vous pouvez être entièrement rassuré, il n'y a pas d'ambiguïté.

M. BECHMANN. — J'ai eu entre les mains les rapports très intéressants et très anciens de M. Julien Hervé Julien sur les parcs de Bretagne. Ces rapports avaient été établis avec la collaboration de l'urbaniste de l'époque, M. Dufourné, et la collaboration de différents secteurs.

Avant de passer à la suite, je voudrais d'abord demander si toutes les personnes ici, qui ont connu ou n'ont pas connu Hervé Julien, et les ministères intéressés, ne pourraient pas envisager de donner son nom à un des parcs, un des premiers parcs naturels qui sera créé en Bretagne, puisqu'il a étudié la Brière, les monts d'Arrée et différents autres.

Je crois que nous sommes très nombreux à vouloir que l'on s'en souvienne.

M. ANTOINE. — Je crois qu'il faut faire très attention : la nature nous donne une leçon de modestie. Nous aurons des héros pour faire des parcs et conserver la nature ; nous aurons certainement des martyrs de la France plus belle que nous voulons. L'engagement dans lequel on pourrait être tenté d'aller en

donnant des dénominations aux parcs, me paraît personnellement quelque chose d'assez dangereux. Nous avons trop d'inquiétudes les uns et les autres pour ne pas écouter cette grande leçon de modestie que nous avons apprise ici. Nous ne réussissons que collectivement et les réussites de la nature sont des réussites modestes.

M. BECHMANN. — M. de Vilmorin nous a parlé de la propagande et de la diffusion ; M. Brosselin nous a donné quelques exemples et nous a lu le rapport de M. Julien. M. Lacoste nous a donné des exemples d'accidents faute d'étude d'éléments naturels, et M. Tendron nous a donné une formule excellente disant comment conserver et faire fructifier son capital. Cela suppose une bonne connaissance des problèmes. Cette phrase évoque une comparaison avec La Bourche qui est évidemment un domaine dont l'écologie est très complexe et où plusieurs procédés sont possibles pour faire fructifier et conserver son capital.

Un premier procédé consiste à prendre des valeurs fixes, mais qui risquent de rapporter peu et d'être progressivement dévaluées. On peut comparer cela à la position des conservateurs, des folkloristes qui n'ont pas compris qu'il n'y avait pas d'équilibre mais déséquilibres successifs, que ce soit nature ou fonction humaine.

Deuxièmement, on peut prendre des valeurs peu connues, acheter des pétroles et attendre que l'on fabrique des moteurs à réaction pour qu'ils valent très cher. C'est un pari. On peut comparer cela à un investissement massif dans une technique nouvelle et peu connue.

Troisièmement, on peut répartir les risques en avouant que l'on peut difficilement tout prévoir, et pour cela répartir les risques en des valeurs diverses, ou acheter des valeurs d'une société d'investissement qui procède à cette répartition avec une compétence qu'on lui reconnaît. Je compare cela à celui qui fait appel à des équipes d'études de recherches et d'exécution polyvalentes, et, je pense, d'une manière aussi irréversible que les équilibres naturels. C'est le procédé sage.

Je voudrais simplement poser la question à M. Brosselin, à M. Lacoste, à M. de Vilmorin et à M. Tendron : comment conçoivent-ils cette collaboration avec les différents spécialistes, afin d'essayer d'avoir une bonne connaissance et une bonne maîtrise de tous ces problèmes ?

Il me semble que c'est une question essentielle notamment en vue de l'aménagement des parcs naturels.

M. TENDRON. — C'est, je crois, une chose fort simple. Il s'agit simplement d'un travail d'équipe et, d'ailleurs, je dirai que M. Saint-Marc est là, et que ce travail est commencé dans certains endroits. Il a été fait pour Saint-Amand, il est fait actuellement pour le Morvan et il sera fait pour tous les projets qui pourront être proposés. Nous sommes là pour cela. Il y a un service de conservation de la nature

qui a été créé spécialement dans ce but ; je n'ai pas essayé de faire de la propagande tout à l'heure, ce n'était pas le but de mon sujet. Je voulais surtout faire comprendre la nécessité de penser un parc naturel sur des lois fondamentales, puisqu'on veut qu'il soit naturel. Alors, sachant ce que l'on sait de la nature, j'ai constaté à plusieurs reprises que l'on ignorait ce qu'était la nature, j'ai donné une définition. Peut-être ai-je parlé trop vite, elle a peut-être échappé, mais j'espère qu'elle apparaîtra demain dans le journal qui paraîtra. Cette définition, je crois qu'il suffit de la lire, d'y réfléchir et de voir que c'est la place fondamentale de l'ensemble de la vie, car il faut que tout soit vivant. Des parcs doivent être vivants, depuis la base jusqu'au sommet ; il faut y trouver la vie complète.

## Le parc n'est pas une bonne conscience

M. CLAUDIUS-PETIT. — Pourrais-je poser une question, en enchaînant à M. Tendron :

Je crains un peu que dans la pratique administrative, donc dans la vie de la nation, le parc régional naturel, un peu comme le parc national, donne une bonne conscience à l'administration considérée comme un tout, et même une bonne conscience à la nation qui se dirait : « tout va bien, nous sommes pourvus, puisque des moustiques jusqu'aux petits crustacés, en passant par les mollusques et les petits oiseaux, tout est conservé, puisque nous avons la Brière, puisque nous avons les Ardennes, la Camargue, les Cévennes, Lurs, etc. tout va très bien », et puis que je t'arrête la Loire pour l'envoyer sur Paris, que je te coupe telle autre rivière pour l'envoyer ailleurs, que je te fende la forêt de Fontainebleau avant de la classer (car on ne l'a pas classée avant de l'avoir fendue ; on l'a fendue d'abord et on l'a classée après), ce n'est pas un accident c'est une méthode, et ensuite tout le reste y passe.

Je redoute beaucoup cet aspect des choses, c'est-à-dire que le parc régional naturel soit l'exutoire permettant ensuite de faire des villes inhumaines, de faire des villes sans nature, sans aucun contact. On dira : l'homme ira se recréer dans les parcs. Or il faudrait qu'il puisse se recréer quotidiennement. Voilà la réflexion que je voulais me permettre de faire.

Je ne dis pas que ce soit dans les intentions, ce n'est pas ce que vous voulez, mais je le crains un peu, je crains que nous fassions des parcs naturels régionaux si bien, si merveilleux qu'ensuite de quoi l'administration dira : « allons-y pour le val de Loire ! ».

M. TENDRON. — Je vais vous répondre tout de suite : il est évident, et c'est impératif, qu'il ne faut pas croire que l'on va faire des parcs régionaux ou même des réserves à droite et à gauche, un parc par-ci un parc par-là, la conservation de la nature sera assurée. C'est faux. Si on a bien compris ce que j'ai dit tout à l'heure, j'ai bien montré l'interdépendance de tous les éléments. Si vous détruisez autour de votre parc régional, vous le mettez en

*l'air et finalement il va se passer la chose suivante c'est que de fil en aiguille vous trouverez que tout le territoire doit être aménagé selon des conceptions à base de conservation de la nature, et votre parc régional aura un reflet particulier parce qu'il comprendra certaines installations, certains aménagements que d'ailleurs on ne peut pas mettre impunément, et qu'il faudra également étudier. Mais s'il faut de l'eau pour une canalisation, il faudra la trouver autour, aménager autour ou conserver autour. On est obligé de s'étendre de région en région. Et ce n'est même pas la nation, même pas seulement la France, mais dans certains cas ce sera aussi la frontière, puis les autres pays. D'ailleurs il existe un comité européen de sauvegarde de la nature. Il n'a pas été créé pour rien, mais dans ce but. La conservation de la nature est un problème mondial, ce n'est pas un problème local, mais il faut bien faire quelque chose sur le plan local ; il faut créer la cellule, une cellule qui ne doit pas être cancéreuse comme certaines qui se sont créées autour des îles, mais une cellule vivante qui doit faire vivre tout un territoire et dans le monde entier.*

## Des justifications philosophiques

*M. CLAUDIUS-PETIT. — Nous sommes bien d'accord, et je pense que cela doit être formulé clairement quelque part, à savoir que le parc régional naturel n'est pas une fin en soi, qu'il est une zone de plus grande intensité de conservation de la nature et qu'il est en plus un élément permettant une pédagogie afin d'amener la nation tout entière à se préoccuper de ce point d'équilibre naturel.*

*Mais si je mets tant les points sur les i, vous comprenez, c'est que je sais ce que c'est lorsque l'on arrive à l'Assemblée nationale — je n'y suis plus pour l'instant, j'en parle donc avec beaucoup de détachement. Quand il est question de certaines zones où l'on interdit la chasse des oiseaux migrateurs, quand on explique aux députés français et à certains responsables régionaux ou locaux que c'est dans l'intérêt mondial, ils vous répondent : nous, on s'en moque, parce que nos électeurs ils ne sont pas mondiaux, ils sont là, et ils veulent aller à la chasse ou mettre les filets !*

*Cela dit, je voudrais essayer de creuser encore plus loin ce que nous a dit M. Brosselin ce matin. Je ne crois pas que ce soit du tout en désaccord avec le fond de sa pensée, et je voudrais simplement essayer de simplifier peut-être l'origine de notre raisonnement.*

*Il a dit, à un moment donné, que, au fond, tout cela est un problème de conscience et de civisme, puis il a eu un très beau mouvement en disant : et puis si les anciens ne nous comprennent pas, nous les mettrons dehors !*

*Il a raison. L'ennui c'est que je ne suis pas certain que tous les jeunes seront comme lui, derrière lui,*

*avec lui, pour mettre les anciens dehors. C'est cela que je regrette d'ailleurs, parce que je crois que les jeunes feraient bien de prendre conscience des nécessités pour nous mettre dehors. Mais ce n'est pas de la conscience, c'est du cynisme, et c'est plus que cela, c'est quelque chose qui est biblique, c'est le sens de la responsabilité devant ce que nous recevons. Nous sommes comptables de la nature que nous avons reçue et je trouve que c'est très émouvant ; personnellement j'ai eu ce choc, lorsque pendant la guerre, en 1943 j'ai eu dans les mains à Alger le petit rapport traduit en français — c'était une traduction toute nouvelle — de M. Lilientha, rapport qu'il présentait au Congrès. Dans sa première phrase il disait à peu près ceci : il rappelait solennellement à tous les gens du pouvoir aux Etats-Unis que l'exploitation des richesses naturelles n'avait de justification que son entretien ; que c'est l'entretien des richesses naturelles qui justifie leur exploitation. Il rappelait que l'entreprise dont il était le patron tendait à recréer tous les sites.*

*Je pense que c'était une chose importante, et il est peut-être dommage que dans beaucoup de documents législatifs ont ait perdu l'habitude de mettre des justifications philosophiques. Nous devrions tenter de reprendre cela un peu comme l'on faisait dans les lois fondamentales qui ont créé l'enseignement ou autre en France. Il y avait toujours des explications. Je peux vous dire que personne en France n'a conscience de cette responsabilité devant la nature que nous avons reçue. Aucun des élus responsables n'en a conscience. La pollution des eaux a été quelque chose d'incroyable, de même que la légèreté des maires, mes collègues, contre lesquels je me bats chez nous dans une vallée, pour tenter de mettre un égout collecteur, pour faire revenir les petits poissons dans une rivière qui a un joli nom, l'Ondaine, mais qui est devenue synonyme de son affluent, le Merdan dont le nom dit bien ce que cela veut dire ! Nous menons ces batailles en pure perte, et c'est toujours au bout du compte parce que l'économique domine, comme cela a été très bien dit : aujourd'hui, c'est toujours l'économique qui a le pas sur l'humanisme. On ne consent pas à faire humainement ce qu'il faut pour que l'homme soit servi ; on le sert en paroles, on lui permet de faire de bonnes spéculations, de se réunir en colloques, ensuite de quoi les moyens d'action ne lui sont pas donnée. De plus, il ne veut pas se les laisser donner. C'est toute l'histoire de la pollution des eaux. Il faudrait le dire, le crier, cela représenterait dix à quinze francs anciens par mètre cube d'eau consommée, c'est-à-dire très peu de chose, mais on ne veut pas consentir à cela à cause des petits intérêts électoraux. On pense qu'il vaut mieux mobiliser l'argent ailleurs.*

*Je crois donc que sur ce point-là il faudrait une prise de conscience énorme, et c'est parce que je suis convaincu que celle-ci est totalement à faire dans tous les milieux où s'élaborent les décisions du pouvoir, et ensuite dans les milieux où les décisions sont prises et appliquées, qu'il est indispensable de bien présenter les parcs régionaux — et je reviens à la première partie de mon intervention — comme étant sim-*

plement des éléments qui commencent. C'est le premier maillon d'une chaîne, mais il doit être entièrement forgé. Sinon, il faudra faire, bien sûr, le parc naturel régional, ce sera mieux que rien, mais il aura perdu la moitié de son sens.

M. BROSELIN. — Je voudrais ajouter un mot dans le sens de Monsieur le Ministre, à savoir que l'investissement pédagogique est certainement le plus rentable, peut-être pas à court terme, mais à long terme, et dans pédagogie j'inclus aussi bien l'information que l'exemple des parents, et que la répression, puisque la sanction, quelle soit en bien ou en mal, est un instrument pédagogique.

Je voudrais également ajouter un petit complément à ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai jeté une pierre aux technocrates de l'agriculture, mais je crois qu'il y a un élément essentiel à dégager au niveau de la base, au niveau de l'agriculteur lui-même, puisque nous avons parmi nous un brillant journaliste agricole, il faut en profiter. Nous sommes du point de vue de la position de l'agriculture à l'heure actuelle au stade où en était la révolution industrielle à ses débuts, c'est-à-dire à l'avènement de la tronçonneuse et du bulldozer ; c'est la révolution agricole et si le paysan n'évolue pas, il détruira complètement son paysage dans une monoculture qui n'offrira plus aucun intérêt, comme dans sa maison d'habitation, comme dans ses bâtiments d'exploitation.

Il y a déjà une prise de conscience au niveau des bâtiments, en particulier du fait des femmes d'agriculteurs ; la vulgarisation, là, a un rôle important à jouer. Je pense qu'il faudrait le lui faire jouer aussi sur l'autre plan, à savoir celui de l'équilibre du paysage et celui de la conservation. M. Flandin pourrait nous donner des éléments dans ce domaine.

M. FLANDIN. — Personnellement, je suis tout disposé à travailler à la vulgarisation de toutes ces notions. Je sais que l'architecture agricole en particulier n'est pas toujours décorative, au moins dans ce qu'elle a de moderne, avec les silos, le parpaing de ciment et la tôle ondulée. Cela ne vaut pas les toitures de chaume où la tuile de Bourgogne, mais comme on ne peut pas non plus demander à l'agriculteur de se priver des moyens de production qui deviennent de plus en plus nécessaires, quoiqu'ils ne soient pas décoratifs, je pense que nous devons l'inciter en tout cas, dans l'architecture de sa maison, dans sa disposition, dans la propreté des abords et des annexes, dans les clôtures, dans la haie, etc., dans tout ce qui est recommandé par la protection de la nature, nous devons l'inciter à faire mieux. Il le peut, il le fait d'ailleurs, et je disais à midi à l'un de mes voisins que ce que j'ai le plus remarqué, alors que je vous ai tant parlé peut-être du travail improductif qui n'était pas fait par un agriculteur débordé, ce que j'ai remarqué c'est que cet agriculteur dont l'exploitation était mal tenue parce qu'il était débordé de travail, une fois la retraite venue se mettait à entretenir ce qui était son logis de retraite. Ce n'est donc pas parce qu'il a le goût de la saleté ou le goût du négligé qu'il ne le fait pas, c'est parce qu'il n'en a pas le temps.

Vous pouvez compter sur moi pour essayer de vulgariser toutes ces notions qu'il vous serait agréable de voir vulgariser et que je partage complètement, mais en échange, je vous demanderais aussi de m'aider à ce travail, dans toute la mesure du possible. Et je sais que je puis compter déjà sur un bon nombre d'amis parmi vous, que les contacts que j'aurai pris à Lurs qui me sont déjà si profitables à moi-même, je pourrai les répercuter j'espère aux lecteurs et abonnés de la France agricole.

## LETTRE DE SAMIVEL

La création de parcs naturels régionaux, telle qu'elle est définie dans le projet que j'ai sous les yeux, comporte un aspect culturel évoqué par la phrase suivante :

« Conserver un patrimoine de sites et témoignages scientifique et artistiques intéressant de nombreuses disciplines. »

Il est en effet bien évident que toute entreprise de création proprement dite se trouve doublée et même précédée d'une action de protection à l'égard de ce qui existe déjà.

Permettez-moi dès lors de signaler un cas typique :

A 45 km au nord de la Côte d'Azur et à peu près à la verticale de Menton se trouve, entre 2.000 et 2.600 m d'altitude, et à l'air libre, un vaste ensemble de gravures rupestres, préhistoriques et autres, principale attraction d'un site comportant par ailleurs des beautés naturelles remarquables.

Cet ensemble se composera de :

1) au moins 45.000 gravures martelés sur les dalles. Datation approximative : du Bronze au deuxième Fer.

2) un cycle dit « pré-Merveilles » : nombre indéterminé de pétroglyphes du type barbe de flèche et d'autres styles, d'origine et de date inconnues.

3) Une autre série « post-Merveilles » comportant également un nombre indéterminé de gravures ou d'inscriptions datant apparemment de la Renaissance à nos jours (armes, blasons, pentacles, devises, inscriptions en grec, latin, italien, etc.).

Tel quel, cet ensemble du mont Bégo (près de Saint-Dalmas-de-Tende), dit encore « des Merveilles » (La Vallée des Merveilles ne couvre qu'une partie des zones engravées) est incontestablement le premier le premier ensemble de gravures préhistoriques de France à l'air libre et probablement aussi le plus important et le plus varié d'Europe.

Or, il est actuellement non seulement menacé, mais EN ETAT DE DESTRUCTION PARTIELLE à la suite de la multiplication des actes de vandalisme qui se manifestent, hélas, depuis que cette région s'est trouvée incorporée au territoire national après la dernière guerre (graffiti stupides, abrasion des gravures par outils métalliques, tentatives d'extraction, etc.).

Malgré les efforts constants de la petite « Association pour l'étude, la défense et l'illustration du val des Merveilles » dont je me trouve actuellement être le président, l'inertie des pouvoirs publics, des administrations responsables, reste à peu près totale. Aucune mesure sérieuse n'a été prise pour stopper les actes de vandalisme et assurer la protection d'un site et d'un ensemble d'un intérêt extraordinaire sur le plan culturel.

En attendant l'annexion infiniment souhaitable de cette zone au futur parc de Mercantour en projet, l'initiative urgente et indispensable à prendre est celle d'un GADIENNAGE SAISONNIER officiel. Autrement dit, la mise en place entre début juin et fin septembre (période de pointe de la fréquentation touristique... le reste de l'année, la montagne se protège à peu près elle-même grâce à un fort enneigement)... d'au moins quatre gardes aptes à assurer la surveillance de cette région et habilités à dresser des contraventions aboutissant normalement aux sanctions pénales prévues par la loi.

Les seules petites actions actuellement entreprises sont le fait d'initiatives privées et en tout premier lieu celle de notre faible Association qui d'ailleurs s'est heurtée trop souvent à un mur d'indifférence. Nous nous sommes efforcés d'alerter l'opinion publique, d'enseigner le public par voie d'affiches, articles, conférences. Grâce à une entente avec les sociétés de chasse, nous avons mis sur pieds un semblant de gardiennage, mais ce gardiennage est tout à fait inefficace sur le plan légal puisque les contraventions dressées par les deux gardes actuels ne peuvent pas comporter de suites en justice.

Au cours d'une récente réunion (fin juillet) à la préfecture de Nice, réunion tenue en la présence du directeur administratif au ministère des Affaires culturelles, au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de préciser une fois de plus que la seule mesure efficace

et urgente était l'établissement d'un gardiennage, il a été répondu par la personnalité précitée qu'elle ne disposait d'aucun fonds pour une telle entreprise. La situation peut en somme se résumer de la manière suivante :

En 1966, la France ne serait pas assez riche pour payer pendant quatre mois d'été un gardiennage destiné à empêcher la destruction du plus grand ensemble de gravures rupestres existant sur le territoire national !

Je laisse ce fait à vos méditations. Et je me permets de souhaiter, Monsieur le Secrétaire général, qu'à l'occasion de la prochaine réunion de Lurs, les personnalités présentes soient invitées à émettre, je l'espère à l'unanimité, un vœu de ce genre :

« Que la ou les administrations concernées et responsables prennent de toute urgence toutes les mesures propres à assurer la défense contre le vandalisme et la conservation de l'ensemble des gravures, préhistoriques et autres, du mont Bégo, dit Montagne des Merveilles, département des Alpes-Maritimes. Mesures comportant en premier lieu et dès l'été prochain l'établissement d'un gardiennage efficace et officiellement assermenté durant la période de fréquentation touristique des zones à protéger, véritable musée de plein air et le plus important complexe de ce genre en France. Vous remerciant d'avance de votre bonne attention à cette lettre et des suites que vous aurez l'amabilité de lui donner dans le cadre de la réunion de Lurs, je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués. »

SAMIVEL — Saint-Paul - 06.

Président de l'Association des Merveilles.

Membre du Conseil de direction des Amis du Parc national de la Vanoise.



## **CRÉATION ET ÉQUIPEMENT**

---

### **INTRODUCTION**

#### **M. CLAUDIUS-PETIT**

Je voudrais placer notre journée sous un certain patronage spirituel, et, ce matin, en me levant, j'ai pensé tout à coup à une phrase par laquelle débute ce livre que Le Corbusier écrivit, je crois, en 1934 « Quand les cathédrales étaient blanches ».

« Je voudrais conduire à l'examen de conscience et au repentir ceux qui, de toute la férocité de leur haine, de leur frousse, de leur indigence d'esprit, de leur absence de vitalité, s'emploient avec un acharnement néfaste à détruire ou à combattre ce qu'il y a de plus beau dans ce pays, la France, et dans cette époque, l'invention, le courage et le génie créatif tout particulièrement attaché aux choses du bâtiment, en ces choses où coexistent la raison et la poésie, où font alliance la sagesse et l'entreprise. »

### **DE L'INVENTAIRE DES BESOINS D'ÉQUIPEMENT A LEUR INSERTION ET A LEUR EXPRESSION**

#### **M. G. THURNAUER**

Je suis chargé ce matin d'introduire cette journée dont le thème est comme vous le savez axé sur les équipements des parcs régionaux ce qui peut signifier « création » par opposition ou juxtaposition ou intégration à la notion de « conservation », thème de la journée d'hier.

Avant d'esquisser ce que pourrait être un inventaire sommaire de ces équipements en fonction des types de besoins qu'ils ont à satisfaire, de dire quelques mots sur l'organisation spatiale de ces équipements par rapport aux limites d'un parc et de ses abords, puis d'introduire le problème de leur traduc-

tion architecturale, il m'apparaît nécessaire de replacer le problème du parc naturel régional dans le contexte global de l'aménagement régional.

En effet, le choix d'un site pour un parc régional considéré comme grand équipement doit faire l'objet de nombreuses études non seulement au regard de données géographiques mais aussi au regard de données urbanistiques. D'autre part, la localisation en fonction de ces données urbanistiques peut réagir sur le programme même du parc régional et sur la forme de ses équipements. Une infrastructure de ce type, si elle est aux portes d'une grande agglomération ou si elle est située dans une zone à dominante agricole, peut être assez sensiblement différente.

Il paraît donc nécessaire avec le concours de géographes et d'agronomes de faire un inventaire des sites suffisamment vastes, variés et riches pour faire l'objet d'un éventuel classement en parc. Puis, peuvent intervenir des considérations de circulation et d'équilibre régional pour que la localisation retenue soit par exemple au cœur d'une vaste région à l'écart de toute urbanisation importante probable, soit au contraire dans un point géographique au carrefour de grandes circulations, rehaut des villes importantes, existantes ou à créer, soit enfin à proximité même d'une urbanisation dense, pour que le parc soit utilisé comme contraste net par rapport au fait urbain proprement dit. Ces études font partie d'une pensée globale et doivent donc être entreprises par la cellule de réflexion, chargée de l'établissement du schéma directeur d'aménagement d'une région. Je signale que les conceptions hollandaises sur ce problème sont intéressantes à connaître.

De la même manière qu'on est accoutumé à parler d'armature urbaine c'est-à-dire de hiérarchie ou de différenciation de fonction, on peut être amené à penser aux programmes des parcs régionaux en termes d'armature verte ou de sites de nature. L'aménagement régional suppose donc une conception claire de ce problème de nature lié au phénomène urbain, et ceci à des échelles très variables où le parc régional doit se situer en fonction de ses équipements. Si par ailleurs on pense aux caractéristiques climatologiques et sociologiques d'une région, et des « attitudes » moyennes qu'elles peuvent provoquer vis-à-vis de la nature et de sa « consommation » au sens

noble du terme, on voit se dessiner une infinité de types possibles d'équipements qu'un parc régional pourrait proposer et la variété d'organisation spatiale et d'expression architecturale qui pourrait en découler. D'autant plus que cette « attitude » peut être extrêmement fluctuante en raison de l'évolution d'une société dans laquelle la dialectique ville-nature a une grande importance.

Les quelques constatations que je viens de faire nous amènent à être particulièrement modestes sur le caractère limité d'un inventaire des besoins d'équipements pour les parcs régionaux. Ceux que je vais évoquer maintenant sont peut-être les plus évidents parce qu'ils répondent à des fonctions relativement simples à saisir.

## Un équipement didactique

Parlons tout d'abord des éléments liés au thème de la culture et des besoins de connaissance à propos de la nature en soi ou de l'homme et de la nature. Le caractère didactique de ces équipements devrait être très ouvert pour pouvoir s'adresser facilement à la masse et replacer chaque sujet traité dans le cadre régional et dans son évolution en y intégrant des perspectives d'avenir chaque fois que cela est possible. Ces sujets mériteraient soit la création de plusieurs musées d'importances différentes soit la création d'un grand musée à plusieurs départements. Il faudrait aborder la géologie et la géographie avec la climatologie et la pédologie. Puis la botanique et la zoologie. Dans ce cadre se situeraient l'Arboretum, la pépinière, le jardin botanique et horticole, le parc zoologique, la réserve...

On aborderait ensuite les activités rurales : l'agriculture, l'exploitation forestière, l'élevage, la pêche, la chasse. L'exploitation forestière de fait pourrait être vue à l'intérieur du parc, de même une ou deux exploitations agricoles modèles, donc économiquement viables.

Puis on passerait à l'habitat rural et à son architecture, aux arts et traditions populaires dans le monde rural. C'est là que le musée de plein air prendrait place, avec la conservation ou la reconstitution d'éléments les plus caractéristiques. On a suffisamment parlé de cette question hier et d'une manière hautement compétente pour que je n'y revienne pas maintenant.

Enfin un autre sujet pourrait être abordé : ce serait celui de l'évolution de l'occupation du territoire, dans un contexte économique et historique, excellent moyen d'introduire auprès du public les problèmes d'aménagement du territoire, avec les grandes étapes de la maîtrise de la nature par l'homme, y compris les aspects actuels et futurs. Ici pourrait être traité le thème de la ville et la campagne, de l'architecture dans les beaux paysages, du tourisme dans la région.

Ces équipements muséographiques seraient complétés de toutes les facilités annexes aujourd'hui indis-

pensables à une culture de masse, comme salle de conférence ou de projection, salles d'expositions temporaires, librairie spécialisée, petits laboratoires. Il ne faut pas oublier que de tels équipements seraient largement utilisés par les enfants d'âge scolaire dans les perspectives d'un enseignement plus dynamique, et dans le cadre d'une vaste politique d'information.

## Equipements sportifs et d'accueil, culturels et de circulation

A la culture de l'esprit, s'ajoute celle du corps. Les équipements sportifs pourraient être nombreux, satisfaisant des goûts variés : plaine de jeux avec terrains, piscine et plan d'eau pour l'aviron ou la voile, sports hippiques avec ranch, manège et terrain de concours, enfin même éventuellement un stade ouvert avec gradins naturels.

Les équipements d'accueil et administratifs devraient faire l'objet de programmes soigneusement étudiés pour atteindre le juste équilibre souhaitable, ceux-ci dépendant tout particulièrement de la localisation du parc régional, de ses abords et du caractère qu'on voudrait lui donner. L'hébergement pourrait comporter quelques hôtels, des villages de vacances, une auberge de jeunesse, des lieux de camping : tous éléments à caractère collectif. A cela s'ajouteraient les équipements pour la restauration : restaurants champêtres, auberges, self-service et les quelques équipements commerciaux élémentaires.

Enfin la manière de traiter les problèmes de circulation dans un parc régional ressort aussi de l'inventaire des équipements nécessaires et est fonction d'un parti général de la circulation approprié au parti général d'aménagement : routes, parkings, ponts, allées cavalières, chemins piétonniers, passerelles, digues, barrages, ports, etc., équipements auxquels il faut ajouter l'ensemble du mobilier extérieur, tel que panneaux de signalisation, éclairage, bancs, bornes-fontaines, clôtures, corbeilles à papier, installations sanitaires, liste qui n'est évidemment pas limitative.

Hier, quelqu'un a fait remarquer qu'on pourrait ajouter à ces équipements — puisque le parc est et sera vraisemblablement un très grand lieu de rencontre, des équipements culturels axés sur les activités théâtrales. C'est une suggestion qui paraît pouvoir également être retenue.

Toute cette énumération, peut-être un peu fastidieuse, est forcément incomplète, mais elle montre un large éventail de possibilités de programmes, et partant, l'ampleur des problèmes à résoudre quand il s'agira d'organiser dans l'espace et dans le temps, tout ou partie de ces équipements.

Dans le schéma d'aménagement du parc, la disposition spatiale doit être essentiellement organique en répondant au mieux à la morphologie du terrain, à la qualité des sites, aux relations entre les types d'équipements, mais aussi, ce qui est beaucoup plus difficile, en répondant à cette dialectique fondamentale

entre foule et individu, ou solitude et rencontre, replacée dans le thème de la « consommation » de la nature.

Il va de soi que les équipements auront tendance à être regroupés par centres d'intérêt ou par caractéristiques dominantes, ce qui reviendra à proposer quelques noyaux d'activité répartis sur le terrain. Et c'est ici que se pose le problème des limites du parc proprement dit et de l'aménagement de ses abords. Par exemple, certains équipements d'accueil pourroñt se trouver en périphérie, d'autres au contraire localisés à l'intérieur. Une sorte de zoning s'établira de fait avec une certaine souplesse, pour que la contrainte « nature » s'exerce au mieux dans tous ses aspects possibles. L'accès au parc, la distribution des usagers, les relations entre les centres d'intérêt imposent le choix d'un style de circulation avec des modes de transport aussi variés que l'automobile, l'autocar, les voitures hippomobiles, le cheval, la bicyclette et bien entendu la marche à pied.

Les expériences récentes à l'étranger ont montré que vouloir nier le « fait automobile » est une grave erreur. D'autre part les dimensions même d'un parc ne permettent pas d'y interdire la circulation. On peut imaginer des parkings de dissuasion en périphérie avec relais de transports collectifs par petits autobus ou télésièges. Les voitures devront néanmoins desservir les centres d'intérêt et des parkings devront y être implantés. Les types de voirie seront hiérarchisés depuis les routes branchées sur les autoroutes régionales, pour les accès, jusqu'aux chemins de forêt. Ces chemins piétonniers ou allées cavalières seront prépondérants mais aussi isolés que possible pour réserver de vastes zones dont la voiture sera exclue, et où la solitude pourra être retrouvée. Pour ces problèmes de circulation, là non plus, pas de solution toute faite, mais certains grands principes et surtout une méthode de recherche.

## Et sur le plan de l'architecture

Cette constatation est *a fortiori* valable pour le problème architectural que posent le développement des équipements et les travaux neufs qu'on sera amené à exécuter. Et nous retrouvons à ce propos une autre contradiction dialectique d'importance qui fera l'objet d'échanges de vues aujourd'hui entre nous : je veux parler du binôme conservation-crédation.

On peut analyser cette question en partant des différents problèmes à traiter.

Sur le plan de la nature, la conservation ne signifiera nullement que toute création soit exclue : reboisement de certaines zones, création de pépinières ou jardins d'essai, aménagement de plans d'eau, mise en culture de certaines parcelles dans le cadre d'une ferme modèle, etc. Ces travaux seront certainement entrepris suivant les techniques les plus avancées.

Sur le plan des constructions, la conservation de villages existants, la reconstitution d'anciens bâtiments de ferme ou d'habitat traditionnel rural s'imposeront. Si certains de ces bâtiments existants ou reconstitués

peuvent abriter de petits programmes tels qu'annexe de musée, bureau d'accueil ou auberge champêtre, il n'en sera pas de même pour les programmes plus importants. Un grand musée digne de ce nom obéit aujourd'hui à des règles extrêmement précises d'espaces, de circuits, de lumière. Il peut en être de même avec d'autres règles pour un hôtel, une piscine, un restaurant cafeteria, un pont et que sais-je encore ? Pour ces éléments, la création architecturale est absolument nécessaire et doit pouvoir s'exprimer totalement. Notre propos est de montrer qu'au nom d'un concept de nature et partant, dans un esprit de conservation plus que d'exploitation au sens noble du terme, certains seront tentés de tomber dans le pastiche ou le folklore en construisant ici un musée en architecture néo-basque, là un pont en rondins de bois dans le style « rivière Kwai », là des sanitaires avec un toit de chaume, et ici, des vestiaires de piscine en style végétal 1900.

Or ce type de construction est tout à fait prisé par le public mal informé, anxieux de l'avenir et inquiet dès que l'on sort du cadre formel auquel il est habitué : l'erreur serait de confondre une fois de plus l'esprit avec la forme. Le fait de construire dans un parc régional, ne peut être une contrainte à la création que dans la mesure où c'est la totalité qui prime, c'est-à-dire le but du programme global, c'est-à-dire la nature. Encore s'agit-il de faire jouer cette contrainte dans son sens positif. Contrainte d'adaptation au site dans son ensemble et dans sa localisation précise, contrainte parfois de matériaux dans un souci de mimétisme. Mais on peut aussi parfaitement s'adresser à d'autres matériaux. Imaginons une passerelle pour bicyclettes au-dessus d'un ravin, en béton ou en acier, en câbles suspendus, dont la légèreté et la forme joueraient en contrepoint avec le site naturel. L'éventail des matériaux n'est pas à proscrire. Comme à chaque fois en matière de création, il s'agit de cas d'espèces. Et à l'extrême, une belle composition architecturale peut, par ses qualités esthétiques, enrichir un beau site naturel, dans une harmonie dynamique.

Il paraît donc particulièrement important qu'à propos de la création de ces parcs régionaux, une architecture vivante puisse être développée, sans tomber dans le sentimentalisme passéiste de la conservation des formes. Puisque nous sommes réunis à Lurs, dans ce haut-lieu des arts graphiques, je pense que ce qui vient d'être dit pour l'architecture est aussi valable pour la signalisation et le choix de la typographie qu'il conviendra d'utiliser.

Pour alimenter les débats qui vont avoir lieu sur ces sujets, il est apparu aux organisateurs de ces journées qu'il serait utile de donner la parole à quelques architectes choisis pour leurs expériences face aux problèmes de la construction adaptée à la nature ou pour les tendances qu'ils représentent ou pour les responsabilités administratives qu'ils assument. Vous entendrez tout à l'heure Michel Marot, Jacques Couelle et Claude Parent qui ne manqueront pas, par leurs exposés, de vous faire réagir sur cette question de la manière la plus positive.

## Contradictions dialectiques et aménagement global

Je voudrais conclure en attirant votre attention sur un point qui me paraît intéresser l'urbanisme dans son ensemble, et donc dans une certaine mesure l'avenir de notre société.

Partout dans les problèmes que nous évoquons ici depuis quelques jours, nous avons rencontré ces contradictions dialectiques comme « foule et individu » — « ville et nature » — « conservation et création » — « passé et futur ». Or ces contradictions tournent toutes autour du même thème qu'est l'aménagement global. Tenter d'analyser ces contradictions, c'est affermir notre mode de pensée, c'est augmenter notre lucidité en comprenant mieux les motivations profondes. C'est finir par dépasser ces contradictions pour choisir et agir.

Comme l'a dit Claudius-Petit hier, le parc naturel régional est un maillon indispensable à une politique de la nature. Mais ce maillon doit être replacé dans un concept global. Car après tout, il ne s'agit ni plus ni moins que de la valeur que le concept « nature » a dans notre société. Et à quel niveau comptons-nous placer ce concept dans l'échelle de nos valeurs ?

D'où le danger du cordon sanitaire placé autour d'un parc en y emprisonnant la nature pour la sauver, pour échapper à cette mauvaise conscience que nous avons d'une part du gaspillage du patrimoine naturel, et d'autre part de l'incapacité que nous avons à bien maîtriser le phénomène urbain. La ville nous fait peur, comme dans une certaine mesure l'avenir. C'est là que le problème est grave, et c'est lui qu'il faut tenter de résoudre. La nature est porteuse de signes que ce soit par la beauté d'un parc ou par la couleur d'une fleur sur un balcon. Il faut réinvestir dans ces signes. Mais la ville aussi est porteuse de signes. La tâche est donc immense, bien au-delà des querelles de chapelles ou de formes. L'essentiel est d'éduquer et d'informer, pour que le message que nous avons à apporter soit profondément reçu.

\*\*

## TENTATIVE D'INTEGRATION DANS LE SITE : MIMETISME DES MATERIAUX

**M. M. MAROT**

Je vous demande beaucoup d'indulgence, car évoquer l'architecture est assez difficile avec des mots. Aussi je vous prie de vous attacher plus à l'esprit de ce qui va être dit qu'à la lettre.

Jeudi 29 septembre 1966, matin, présidence de M. CLAUDIUS-PETIT.

Le sujet est donc « Tentative d'intégration de l'architecture dans le site par mimétisme des matériaux ».

C'est le fruit de quinze ans de voyages, dans le but de regarder les paysages et les réalisations architecturales faites à travers le monde, et c'est plus particulièrement le fruit de cinq années de mission d'architecte-conseil en Corse. La Corse étant un admirable site naturel, il est difficile de guider les architectes ou les non-architectes pour faire régner une certaine harmonie.

On constate que le souci d'harmonisation d'un site est un problème récent dans l'architecture. Il y a plus de cent ans, cette harmonie était naturelle. A cette époque les hommes vivaient plus près de la nature ; leur inspiration, leurs émotions, leurs matériaux, leurs techniques s'y rapportaient directement. L'architecture était en quelque sorte le prolongement de cette nature visible. Les maisons paraissaient être des rochers plus géométriques ; les routes et les terrains suivaient exactement la topographie, les cultures étaient plus traditionnelles, le monde créé par l'homme ne se détachait pas de la roche, de la pente et de la végétation.

Depuis cent ans, la société est en complète mutation et s'affranchit de la nature. La révolution industrielle nous a lancés dans une course déséquilibrée qui remet toujours en question les idées précédentes. Nous constatons, depuis cent ans, un enlaidissement du domaine construit, non seulement du fait des tâtonnements dans l'utilisation des matériaux nouveaux ou l'application de méthodes nouvelles, mais du fait aussi de la multiplicité de choix et de la perte d'un fil conducteur.

L'ordre naturel qui engendrait l'harmonie a été remplacé par d'autres lois d'un autre ordre. Il faut que notre génération trouve le fil conducteur qui engendrera l'harmonie, sans pour cela contrarier une évolution qui apporte sa part de bienfaits.

La création de parcs naturels régionaux découle du souci de conserver des traces de cet ordre naturel qui engendra pendant des siècles une harmonie et un équilibre. Les générations futures pourront aussi goûter les charmes d'une époque révolue et trouver le contrepoids d'une course vers un monde de plus en plus artificiel.

Dans les parcs naturels régionaux nous devons faire face aux problèmes ordinaires de l'architecture, mais avec la volonté très nette de s'intégrer au paysage et éventuellement, de s'y fondre.

Pour cela, nous disposons de plusieurs solutions :

- 1° adopter l'architecture traditionnelle avec les matériaux naturels d'il y a cent ans,
- 2° adopter des formes ou des matières encore plus naturelles, soit en imitant le rocher, soit en couvrant toutes les constructions de végétation, soit en les faisant disparaître sous terre,
- 3° adopter une palette de couleurs à laquelle devra se conformer tout matériau de façade et de couverture.

Les deux premières solutions sont idéales mais offrent l'inconvénient d'être figées dans une seule formule et de devenir à la longue économiquement impossibles parce que ne répondant pas, dans une certaine mesure, à l'évolution de la construction et de la vie.

Ces deux solutions risquent d'être abandonnées pour la troisième, et c'est pourquoi nous nous attachons à cette troisième solution qui a l'avantage d'être une méthode plus générale, s'adaptant tout aussi bien au cas particulier des parcs régionaux qu'à tous les sites qu'ils soient naturels ou artificiels.

L'expression architecturale dépend de quatre éléments : le site, le programme, le volume, la peau.

C'est certainement sur la peau que l'architecte peut agir avec le maximum de liberté.

Combien de fois, grâce à elle, il a pu améliorer les volumes qu'un programme avait imposés au site. Combien de fois c'est à cause d'elle qu'il a compromis les volumes d'une architecture qui aurait pu être très belle. Loin de nous la prétention de croire que la peau est la clé la plus importante de l'architecture, mais depuis quelques années déjà, depuis que l'Europe est sortie de la misère de la guerre et de l'après-guerre, il n'est personne qui n'ait été choqué par une maison aux couleurs agressives, d'autant plus insolites que rien n'en explique le choix dans le paysage environnant. Ce sont les innombrables abus de ce genre qui nous incitent à donner une grande importance à la peau d'un édifice.

Naturellement, la couleur n'est qu'un aspect de la beauté d'une construction, mais elle est si légèrement choisie, si rapidement étendue et si voyante à si bon compte qu'il faut être vigilant à son égard et draconien.

On constate que dans un paysage une couleur clinquante est ordinairement plus visible qu'un volume gigantesque. Par exemple, dans le maquis corse, une maison blanche est plus choquante qu'une tour génoise ou une énorme forteresse en pierre du pays. De plus, les couleurs clinquantes par rapport au milieu ambiant font ressortir davantage les mauvaises proportions et les mauvais détails d'une construction. L'établissement d'une palette pour chaque type de site est l'A B C des moyens d'intégration des constructions à la nature, de leur harmonisation entre elles. C'est la seule façon d'éviter l'enlaidissement des panoramas ; c'est la façon de créer un minimum d'unité entre les édifices.

Dans le cas des parcs naturels régionaux, la palette doit se rapprocher des couleurs naturelles, soit par l'utilisation des matériaux environnants, soit par camouflage au moyen d'écrans de végétation, soit par l'emploi d'enduits ou de matériaux de même couleur que les sols, les roches, les mousses et les lichens.

En Corse, nous avons fait une étude en ramassant des pierres, des feuilles, et nous avons essayé de les analyser pour les représenter graphiquement dans le fameux triangle des couleurs.

Il s'agit d'un triangle vaguement arrondi dont le périmètre représente les violet, indigo, bleu, vert,

jaune, orange et rouge les plus purs. Au milieu se trouve le blanc.

A l'intérieur de ce triangle peuvent être positionnés toutes les couleurs visibles et les échantillons ayant été choisis parmi les couleurs les plus vives. Nous fûmes étonnés de les voir se rassembler dans un espace ne dépassant pas 3 % de la surface totale.

D'autre part, si nous disposons ces échantillons au hasard, nous sommes toujours enchantés de l'harmonie qui s'en dégage, de là nos conclusions : n'importe quelle couleur choisie dans la surface groupant ces échantillons ne peut choquer. Cette constatation confirme que la palette peut supporter les erreurs de chantier et représente donc une certaine facilité d'application.

La palette concerne évidemment au moins 90 % des surfaces de façade, afin de donner aux volumes une couleur globale, mais 10 % de ces façades restent libres pour personnaliser le bâtiment ; ces 10 % représentent, en gros, les accessoires mobiles tels que les volets. Pour ces derniers, les mousses et lichens aux couleurs vives peuvent fournir une source d'inspiration.

Il se trouve que cette palette ayant pour base les couleurs naturelles, est suffisamment limitée dans le triangle des couleurs pour donner aux fabricants de colorants, de matériaux, l'assurance de ne pas se disperser dans leurs recherches et leurs productions, tout en répondant parfaitement à l'intégration au site. Il demeure cependant nécessaire, comme au temps jadis où les matériaux étaient naturellement beaux et limités, d'en confier l'utilisation à des architectes qualifiés pour qui l'originalité est davantage dans la mesure que dans le délire.

Puissent les parcs naturels régionaux cristalliser des recherches sur les couleurs naturelles des paysages afin de déboucher sur une base d'harmonie applicable dans n'importe quel lieu où l'on construit. Les parcs régionaux prouveront ainsi que par une analyse approfondie de la nature ils contribueront dans le domaine des couleurs à faire avancer l'architecture — et l'harmonie — de même que les structures architecturales ont profité de l'analyse des végétaux et des minéraux.

## DE L'USAGE DE LA TRADITION A UNE INTEGRATION DE FORMES NOUVELLES AU SITE

**M. J. COUELLE**

S'il fallait que je me présente, je dirais que je suis un franc-tireur de l'architecture, hors de l'école mais familier des écoles. J'ai été conduit à bâtir par l'archéologie, l'étude approfondie du passé, sa connaissance : pendant des années j'ai essayé de comprendre les raisons profondes et le mécanisme de ce que j'appelle l'habitat instinctif.

Vous m'excuserez de parler de moi mais c'est obligatoire dans ce genre d'exposé.

J'ai fondé, avec le professeur Brocas, de la Sorbonne, le professeur Bordes — l'homme des amibes — le professeur Roche du Polytechnicum de Zurich, le Centre de recherches des structures naturelles qui s'est donné comme mission l'étude des corps organisés et l'étude de la constitution physique de la matière. J'ai appris à lire à livre ouvert — en toute modestie — le spectacle de la nature. Bilan de dix années de nos recherches collectives : un certain nombre de découvertes et d'inventions qui ont une application pratique. Mais, véritablement, ce sont les bêtes, les oiseaux faiseurs de nids, les fourmis, les termites, tout ce qui vit et rampe qui ont été mes véritables maîtres. Mon architecture s'assimile aux colonies des milieux marins, aux madrépores, aux spongiaires que j'assimile aux immeubles collectifs. C'est du reste très curieux et j'aimerais beaucoup y revenir.

Considérez mes propos comme ceux d'un homme qui cherche et qui est encore loin d'avoir trouvé tout ce qu'il pressent ; j'ignore tellement de choses, mais je connais la vie des plantes et des arbres, comment ils évoluent avec le rythme du soleil et des équinoxes ; je m'informe d'où viennent les vents. Ceci est de première importance tant pour l'étude des sites que pour l'implantation des habitations de l'homme. Je n'innove rien de cette manière, mais je m'appuie sur des savoirs oubliés. J'ai construit, bâti, planté sous des climats différents, ensembles, villages, routes, parcs et bois. Je vous livre le fruit de mes expériences, c'est-à-dire ce que je crois qu'il faudrait éviter et ce qu'il conviendrait peut-être de faire. Je vous parle comme un créateur de formes qui veut donner avec amour et qui s'est engagé résolument dans des voies nouvelles.

## Un éloge de la folie

Comme vous, je suis à la recherche des espaces libérés ; c'est pour cela que je voudrais, avant tout, faire l'éloge de la folie, folie s'entendant bien dans l'esprit du XVIII<sup>e</sup> siècle, domaine plus ou moins étendu de la libération, du défoulement de l'être.

Sans toutefois remonter à Adrien — je pense à la vallée des Monstres, près de Viterbe, en Italie, que chacun connaît, où la nature a été entièrement recomposée, ou aux spectacles agencés de Tivoli — la folie est une création importante, sous une forme, comme il a été exposé par d'éminents sociologues qui m'ont précédé. La folie est, au théâtre de la nature, le coup de cymbale avant le lever du rideau.

Mon avant-propos n'est pas de parler des parcs attrapés, mais il est bon d'assimiler un paysage à un spectacle variant avec les heures, le temps, les saisons, le soleil, la pluie ou la brume. C'est ce spectacle permanent qu'il faut préserver, conduire et

machiner s'il est besoin. Je n'ai jamais hésité à le faire. Un paysage est une suite d'horizons, un jeu de plans et de rideaux qui dépend d'une structure géologique qui en fait son originalité. Il s'anime aux jeux optiques de la lumière et des ombres que la couleur de la végétation enrichit. Le théâtre de la nature donne des spectacles toujours nouveaux ; les décors se renouvellent avec le temps. C'est dans les musées, au Louvre, par exemple, en étudiant les peintres, que l'on peut se rendre compte des modifications profondes qui peuvent affecter le même milieu dans un temps relativement court et qui s'accélère ; de Poussin, à d'Aubigné, à Corot, des premières photographies au temps présent, de nos souvenirs d'enfance à aujourd'hui.

C'est ce qui nous préoccupe tous et qui est extrêmement grave.

La Provence, par exemple, était un pays couvert de chênes, de châtaigniers et d'ormes ; si l'olivier apporté par les Grecs a maintenant un droit de cité, on a vu, au XVII<sup>e</sup> siècle s'implanter le mûrier, au XVIII<sup>e</sup> siècle le cyprès et le pin parasol ; les ormes ont été décimés au siècle dernier par une maladie ; ils ont été remplacés par des platanes venus d'Asie et par des pins d'Alep. Or, le paysage de Provence est inséparable de l'olivier, du cyprès, du pin et du platane, et, aujourd'hui encore nous sommes en plein drame car les pins maritimes sont dévastés sur de très grandes étendues, au point que la physionomie du littoral méditerranéen-provençal va s'en trouver absolument transformée. C'est une chose que nous vivons actuellement, mais c'est tout ce spectacle qu'une architecture intégrée doit compléter, cadencer, pour en redevenir l'ornement.

La trame du paysage s'appelle route, sentier, chemin, voie d'eau, mais il ne faut pas oublier que, lorsqu'on prend un sentier ou une route dans un sens et que l'on va ensuite dans l'autre sens, l'horizon bascule : ce n'est plus le même pays. L'homme, dans un paysage, est le centre d'un horizon circulaire. Je dois dire que si la notion de sauvegarde de la nature par la création de parcs régionaux ou nationaux s'est imposée aux hommes de gouvernement, aux forestiers, aux sociologues aussi, comme aux responsables de la santé des jeunes, je me considère dans ce cénacle comme le représentant des artistes et des poètes.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait faire appel à eux lorsque les règles du jeu seront établies, ainsi que les moyens véritables de réalisation ?

Nous sommes ici des bâtisseurs en petit nombre. Notre présence explique que nous refusons de nous faire complices et de céder à la facilité dans un confortable attentisme. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus. Les parcs naturels n'ont de raison d'être que s'ils sont liés à la vie sous toutes ses formes et s'ils constituent le prolongement d'une architecture convenablement élaborée. Notre souci est d'incorporer l'architecture des sites au paysage et d'être les ouvriers de son harmonie.

J'entrerai dans le vif du sujet, après toutes ces approches, étant donné le peu de temps qui m'est dévolu, mais comme avec un falot j'essaierai d'éclairer un peu au hasard.

## De l'isolement collectif

André Lefebvre a parlé de l'imaginaire social et de l'habitation pavillonnaire. Je suis, on le sait, résolument contre cette manière d'habiter ; mais si elle semble emporter l'adhésion du plus grand nombre, j'espère que, par une propagande appropriée et intelligente, on pourra changer cette conception périmée ; en effet, si le centre urbain s'accroît, l'environnement obligatoirement, l'étouffe et c'est la catastrophe que l'on voit partout dans les villes :

(Croquis)

90 petites filles sont dans un pré ; le même pré avec ces petites filles faisant trois rondes... quand elles sont alignées dans le pré elles en couvrent toute la surface ; si elles font des rondes, l'espace couvert est moins grand.

Si nous faisons des habitations pavillonnaires dans une sorte de cimetière attristant où chacun a le voisin d'en face comme vue, nous sommes dans la promiscuité. Je suis pour arriver à grouper des maisons dans un centre, comme je vous l'ai dit, et pour arriver à faire de l'isolement collectif.

J'ai fait une première expérience en employant des moyens normaux, en ne cherchant pas autre chose qu'une intégration au paysage, très simple, à Castellaras. C'était une colline avec un centre et avec un château que j'ai construit du reste il y a 43 ans, car j'ai commencé très jeune. Autour de ce château, j'ai disposé des maisons qui sont des petites maisons, non pas pour milliardaires comme on l'a dit, mais des petites maisons de 60, 100, 150 mètres carrés. Naturellement il y a un accès, qui est par derrière et, par endroit, il y a une deuxième couronne de maisons ; chaque maison a son petit jardin et chaque maison a une vue sur le paysage.

En condensant toutes les habitations, cela a permis de faire de grandes économies sur les services, sur le centre organique de la maison ou de l'ensemble : les amenées d'eau, les égouts, etc. mais chaque maison a son petit jardin.

Par contre, ces gens qui sont dans leur cimetière, veulent avoir leur maison et ils veulent pouvoir en faire le tour, mais ils n'ont pas de vue.

La preuve a été faite qu'on pouvait avoir une maison, avec des œillères sous une forme quelconque, où l'on peut s'isoler, où l'on a un petit jardin et vue sur le paysage.

On peut implanter plusieurs petits villages de ce genre dans un paysage, et il est facile, avec cette forme de conglomérat de maisons autour d'un site de loger le même nombre de gens à l'hectare que dans notre « cimetière ». Vous avez un paysage qui

peut rester intact, et vous avez ainsi une architecture de forme géologique qui était autrefois une architecture de défense où l'essentiel seul comptait, c'est-à-dire les accidents de terrain. Aujourd'hui, il n'est plus question de cela, mais vous avez dans cette conception de maisons la possibilité d'avoir, à un endroit les écoles, ailleurs le cinéma, là les marchés, là les lieux de plaisir et de sport, et d'avoir sur le plan social une communion entre tous ces villages voisins pour éviter ce qu'il est convenu d'appeler les querelles de clocher.

Il ne faut pas oublier qu'un bâtiment n'appartient pas seulement à celui qui l'a commandé ou à celui qui l'utilise mais aussi à celui qui le regarde, car il fait partie du paysage ; or si un horizon est profané c'est un horizon perdu. Nous connaissons les impardonnables attentats au site qui sont commis sous prétexte d'utilité publique. On a connu les écoles de villages, ces cubes dressés dans de magnifiques petits villages ; je ne parlerai que de deux exemples qui pourraient facilement être évités : les réservoirs, les châteaux d'eau et les transformateurs d'électricité.

Combien d'horizons et de lieux sont altérés de cette sorte et sans raison, car il est aujourd'hui aussi simple de faire des réservoirs enterrés et de concevoir des transformateurs semi-enterrés. Il en existe en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et j'en ai fait, pour ma part, environ 2 à 300 en Sardaigne.

Excusez-moi de m'arrêter à ces détails, mais ils sont tout de même importants, et je ne parle pas des cimetières ! On peut très bien concevoir des transformateurs à moitié enterrés, dissimulés dans la verdure, avec des poteaux d'une forme aussi plus harmonieuse. Je cite ces deux cas, transformateurs et châteaux d'eau parce que ce sont vraiment des altérations aberrantes mais on pourrait en citer bien d'autres.

Je reviens à mon projet de villages qui peuvent émailler les territoires. Première proposition : capacité 200 à 400 habitations pouvant répondre à tous les besoins d'une résidence principale et servir aussi de résidence secondaire. Je ne m'étends pas sur les aspects multiples. Chaque habitation a totalement son indépendance, une terrasse et un jardin.

## Du village sur la colline

### à... l'épi de maïs

Je voudrais vous montrer ce que j'imagine comme village, que j'ai étudié, et dont un premier va être réalisé.

Une colline, un accès sur le haut de la colline ; je vois ce que l'on pourrait appeler un crypto-portique, c'est-à-dire une dalle de béton qui recevrait toutes les voitures — un accès, une sortie, et la circulation automobile dans le village est avalée, plus de voiture.

Le détail est très simple ; les voitures étant ici, sur cette dalle de béton, les maisons sont disposées au-dessus. Ce crypto-portique, c'est la partie de la mai-

son et de l'ensemble qui est entièrement utilisée pour les garages, les salles de jeux, les ateliers dont il a été parlé pour permettre aux gens de bricoler. La circulation se fait sur cette place, avec l'entrée, la sortie.

Des maisons, vous avez trois sortes de vues : sur les bois pour la maison 1 ; vue des frondaisons pour la maison 2 et ce que j'appelle vue de grand horizon pour les maisons placées plus haut.

Le détail et l'étude de cette conception dans un plan normal est vraiment très réconfortant car vous pouvez combiner, dans ce conglomérat de maisons, des jardins, des terrasses, et chacun peut avoir dans la maison même, dans son petit royaume, arbres, vue, isolement et tous les services.

Après une première expérience qui reste à faire et qui est du reste pratiquement et financièrement au point, pour pouvoir réaliser d'autres choses, j'ai constaté — et cela s'attache à ces maisons, là aussi — que le plus bel appartement dit de plain-pied se trouve immédiatement avoir des limites. L'homme est dans un volume qui se mesure à un plan : la plante des pieds. Il lui convient, pour trouver sa place véritable, d'être dans une autre dimension. Aussi, je pense qu'il doit se déplacer horizontalement, verticalement et obliquement. J'ai constaté que l'homme est paresseux ; la vie dans la coquille-maison est évidemment plus agréable car elle peut posséder une grande salle avec mezzanine ou une ou deux petites pièces à un étage supérieur. C'est tellement vrai que j'ai été amené à faire un certain nombre de tests et, en particulier, j'ai fait réellement, en léger, des habitations témoins comportant le même nombre de mètres carrés et de mètres cubes volume. J'ai fait visiter ces maisons peut-être à 40 ou 60 personnes (cela se passe à La Galère, près de Cannes) et sans aucune hésitation toutes les personnes qui ont visité ces maquettes grandeur ont estimé que celle qui était établie sur deux plans était plus grande, plus spacieuse. C'est tout de même très important.

En deuxième proposition, je voudrais parler d'immeubles collectifs conçus selon des formules de plastique extérieure et rompant délibérément avec la formule H.L.M., machine à habiter. Je suis en train de les construire ; ils existent à Port-La Galère dans les Alpes-Maritimes ; ils s'incorporent dans la verdure et s'inscriront géologiquement dans le site, et, pour ce faire, pour ne pas avoir d'hésitation ou d'erreur, je me suis contraint à faire des maquettes à l'échelle de cinq ; il y en a actuellement 24 mètres de long ; ce sont ces éléments que je ferai circuler de façon que vous puissiez vous rendre compte.

Je pars de structures les plus simples — H.L.M. — avec uniquement cinq modèles d'ouvertures standards, portes, fenêtres ; tout est disposé comme une combinaison... vous voyez le nombre infini de formes que l'on peut donner avec très peu de choses. Les maisons sont évidemment étudiées selon la plastique personnelle. Pour parvenir à les faire il y a des petits systèmes dans le préfabriqué qui simplifient la construction.

Ma dernière proposition est celle que j'essaie actuellement de mettre au point avec toute une équipe et je compte y arriver ; je compte beaucoup sur mon ami Prouvé pour me trouver des solutions particulières parce que dans les lieux qui nous sont dévolus pour habiter nous avons un site horizontal. Je vous ai montré tout à l'heure des collines, c'est pratiquement facile, mais dans un site horizontal il faut arriver à créer des collines, à créer des volumes. Je pense à une implantation de maisons en rond ; entre les vides, je voudrais agglutiner des éléments de construction qui les relient entre eux et qui laissent le plus grand espace au soleil, aux plantes. Ce sont simplement de grandes tours où passent les escaliers, toutes les servitudes, eau, égout, etc. Déjà sont étudiées des cellules d'habitation qui viendraient s'incorporer et qui seraient toutes isolées ; qui auraient un étage, et qui seraient agglutinées comme les graines autour d'un épis de maïs.

J'étudie actuellement la préfabrication d'éléments pouvant être construits au sol et pouvant se réunir même dans l'air ; j'aimerais beaucoup, cette après-midi, pour ne pas alourdir mon exposé, que l'on me pose des questions. Je pourrais, j'espère, y répondre. Supposez que vous ayez des maisons qui soient dans le vide, ici, derrière ; vous en avez une autre et vous avez déjà tout un horizon, d'où une plastique de construction qui se trouve réalisée, et le soleil peut passer au travers de toutes ces formes, et je prévois dans le premier groupe de constructions, des jardins de façon qu'il y ait des arbres à une certaine hauteur, qu'il y ait de la verdure sans que cela ressemble à un arbre de Noël.

En bas, passeraient des routes, des fleurs, des plantes, une végétation ; au besoin un lac. La première réalisation qui est étudiée actuellement comportera des plans d'eau entre les maisons de façon que les bateaux puissent passer.

J'attends beaucoup de ce genre de construction et je m'y accroche. Chaque ensemble sera travaillé en trois ou plusieurs pièces de façon que ce qui sera déjà fait serve pour les grues et appareils de levage. Toutes les ouvertures sont du côté bénéfique ; nous retrouvons le système des madrépores et des spongiaires.

Dans les espaces aménagés — je parle des parcs naturels — transformer les échappées des villes et les touristes en pèlerins est mon souci majeur pour des ensembles que je prépare en Grèce. Cela n'est pas difficile à obtenir dans des sites préservés. Il suffit de canaliser la circulation automobile, de créer des parkings discrets, d'imposer des types hôteliers et des raisons de dispersion par des attractions indépendantes attirant des publics divers. C'est très important, chaque hôtelier ou concessionnaire d'industrie faisant payer une taxe spéciale affectée à un fonds d'entretien du site et aux fouilles — c'est ce que je fais en Grèce, et ce qui a été accepté par le gouvernement.

Pour terminer, je voudrais vous parler d'une expérience personnelle et de la joie sans pareille qu'il m'a été donnée d'éprouver par la possibilité de modeler des



paysages en utilisant comme outil des bulldozers en chaîne et de voir, sous mes yeux, se réaliser en quelques jours les formes du site tel que je souhaitais qu'elles se dégagent.

MM. Chiva et Flandin nous ont dit avec émotion que le paysan avait créé l'espace. Je demande pour l'architecte le droit d'aménager le site, de donner une expression au paysage et de faire en sorte que celui-ci soit le prolongement de la création architecturale. Pourquoi le paysan et pas nous, pas ceux qui composent le site ? C'est important. Qu'on me donne le choix du site et vingt bulldozers, mes outils, afin que je puisse faire disparaître ce qui doit être détruit parce que, dans chaque paysage il y a des excroissances, des choses qui ne sont pas belles, des restes de transformateurs électriques, par exemple, afin de recomposer les harmonies en créant des sites.

J'ai travaillé en Sardaigne sur des ensembles de 10.000 hectares ; je sais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui avec les bulldozers, que l'on peut faire un travail de remodelage du paysage alors que c'était impensable hier. Tout est à faire et ce n'est pas si difficile que cela.

## « PROTECTION DU FUTUR »

### M. P. VIRILIO

M. CLAUDIUS-PETIT. — *Les applaudissements ont marqué l'intérêt porté à cet exposé et je vais maintenant donner la parole à MM. Claude Parent et Paul Virilio.*

M. Claude PARENT. — Nous avons fondé, il y a trois ans, avec Paul Virilio, le groupe « Architecture-Principe » qui se préoccupe d'architecture théorique. Notre intervention sera assez courte, incomplète et inachevée en porte-à-faux au-dessus du temps présent. C'est, je crois, le propre de toute création.

M. Paul VIRILIO. — Nous remarquons qu'à toute idée de « réserve » est actuellement attachée celle de « reminiscence ».

Il s'agit de préserver un ordre ancien de la disparition totale, qu'il s'agisse d'un ordre naturel ou culturel et cette notion semble suffisante pour la conservation et la futuration de ces choses.

Ces îlots où se réfugient les débris de la beauté, de l'espace et de l'équilibre naturels participant à une autre notion dépressive : celle des habitations secondaires, des occupations secondaires, des loisirs, bref d'une civilisation qui pense justifier les factures de plus en plus élevées qu'elle nous présente par sa puissance de dépaysement.

Parmi ces pouvoirs de dépaysement, il en est qui soumettent l'homme plus étroitement à son état de

consommateur, d'autres qui lui permettent d'y échapper momentanément : les réserves culturelles et naturelles ont été jusqu'ici de ce genre. Elles pourraient, si nous savions les orienter lucidement, être l'occasion pour l'homme d'échapper à l'écartèlement dans lequel il se trouve et surtout de dominer l'état de crise qui s'annonce.

En effet, notre civilisation aura-t-elle les moyens de demeurer indéfiniment celle de l'ailleurs ?

Et ceci sur le plan horizontal des territoires ?

La réponse est évidemment négative.

Les U.S.A., par exemple, qui, en quelques années, ont consommé plus que l'humanité toute entière depuis son apparition, se trouveront dans quelques années dans une perturbation totale vis-à-vis des éléments naturels et il est absolument certain qu'ils devront, pour survivre, reconverter entièrement, non seulement leur industrie mais leur mode de vie et leur mentalité.

De telles perspectives nous font penser que les réserves dites naturelles ne sauraient être considérées comme des lieux amorphes.

Si les réserves demeuraient une réaction négative, une source d'étude ou bien bien-être passagers au milieu d'une actualité dont les perturbations se traduisent par des effets physiques sans précédent, elles ne tarderaient pas à disparaître aussi naturellement que celles du Congo, devant d'énormes désordres sociaux et les efforts qui seraient faits sans tenir compte de cette perspective, le seraient en pure perte.

La notion de réserve de territoire a, semble-t-il, toujours existé au même titre que celle d'enceinte.

Elle doit reprendre l'importance pragmatique qui est la sienne. La réserve est avant tout l'inscription dans la physique d'un territoire de faits dramatiques, une forme de stratégie.

La création des réserves implique donc, à mon sens, l'abandon de toute conception euphorique ou bucolique au profit d'une volonté d'exercice assez semblable à ce que serait le franchissement d'un sas vers de nouvelles réalités.

C'est ce rôle qu'ont joué au début de ce siècle remparts et canaux qui, en changeant de destination, ont permis la création de boulevards extérieurs, d'avenues, de même que mails, places d'armes, esplanades, permettent aujourd'hui le parking, sans parler de l'utilisation récente de terrains d'aviation pour l'implantation de zones industrielles.

Nous devons tenter d'apercevoir derrière ces changements anarchiques d'affectation, l'embryon d'un nouveau type d'économie de l'espace, qui serait l'antinomie d'un urbanisme exclusivement lié au développement proportionnel de la réalité existante et qui nous permettrait de considérer l'inscription des espaces réservés non comme un cloisonnement de plus mais avant tout comme l'accession de la notion physique de territoire à la notion de temps.

A l'exemple de « l'architecture souterraine » qui a su créer au-delà de l'histoire épisodique des styles, une infra-architecture en développement continu, les réserves devront, elles, constituer les éléments d'un infra-urbanisme, qui, au-delà de l'idée de conservation, pourrait être l'amorce d'une remise en question positive de l'organisation et de l'usage des territoires.

Ces « zones de probabilités » pourrait-on dire, devraient être « futurisées » au maximum, devenir de véritables aires d'expérimentations où pourrait être élaboré le processus nous permettant d'accéder à la création d'un nouvel espace social.

Car ne nous y trompons pas, si nous avons besoin de zones préservées, c'est parce que le mode d'urbanisation de notre territoire est actuellement incapable de faire face à son avenir.

Donc, au-delà de toute poésie, de toute muséographie, le véritable but de l'instauration de « zones blanches » sur la carte de France, devrait être de favoriser avant tout et le plus rapidement possible la réinvention de nouvelles structures pour notre société.

Si toutes les sciences ont accédé, surtout depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'expérimentation, l'architecture, elle, n'a pas eu cette chance malgré quelques timides tentatives.

Le besoin reconnu de préservation de zones naturelles, apparaissant au fond comme l'une des conséquences de ce manque de connaissance du milieu urbain, je pense que l'action la plus sage à entreprendre est de confronter enfin la cause à l'effet, en ouvrant au cœur de ces espaces, des chantiers d'architecture expérimentale, différenciée selon chaque région, à la manière des grandes abbayes du Moyen Age.

Je suis persuadé que c'est seulement de cette manière que nous pourrions assurer la préservation effective d'espaces naturels, face à l'énergie des sociétés, car l'instinct de conservation préserve avant tout le potentiel futur. Ce n'est pas sans raison qu'à Paris la Faculté des sciences a été fondée sur la Halle aux vins, l'inverse eût été infiniment plus difficile.

Il est donc indispensable, simplement pour les préserver, de charger les espaces naturels d'un potentiel maximum.

Il faut créer des zones futurisées à l'extrême où nous réunirons tous les éléments, toutes les disciplines, nécessaires à la réinvention de l'espace humain. Ceci les ferait bénéficier auprès de la population des visiteurs et des expérimentateurs d'un intérêt spécifique constamment renouvelé.

Elles permettraient, d'autre part, de polariser l'intérêt des nouvelles générations. Inconsciemment, celles-ci sont en train de réinventer l'initiation.

La beat-generation américaine a mis en valeur le parcours. Les provos d'Amsterdam, cet été, ont tout simplement voulu réinventer les rapports sociaux dans leur cité, sans parler des expériences des Fran-

çais Siffre et Marquand sur la claustration et la chaleur. Chacune de ces manifestations montrant bien le passage de la contemplation à l'exercice.

Les parcs régionaux sont une grande occasion. Ils seront une réussite dans la mesure où, à partir de ces « polders temporels » un nouveau mode d'urbanisation s'instaurera et s'étendra à l'Europe entière.

Les sites auront alors retrouvé, au-delà de leur conservation, l'actualité.

Nous ne devons rien de plus à la nature qui nous supporte.

## IL FAUT CREER DES ZONES FUTURISEES

M. C. PARENT

Pour bien faire comprendre la nécessité absolue de l'expérimentation, il faut rappeler le constat qui a été fait en permanence dans les journées précédentes : régression territoriale inéluctable de l'espace naturel composé par l'homme incapable de maintenir plus longtemps des frontières trop distendues. Impossibilité de la fixation entomologique de l'espace et de l'activité rurale actuelle, à cause de la rupture de l'équilibre entre l'espace naturel composé et l'espace bâti.

Ce dernier, mal engagé dans les villes, est en prolifération autonome. Aucune activité artificiellement créée sur l'un ou l'autre de ces deux facteurs ne peut résoudre le problème posé actuellement. Le but de l'expérimentation est de retrouver, grâce à une réflexion, grâce à une conversion appliquée sur des territoires d'un minimum de 200.000 hectares, la confrontation de ces deux espaces, pour tâcher d'y inventer, d'y imaginer leur équilibre futur.

Les réserves sont le seul endroit où puisse se faire en simultanéité la matérialisation de nouvelles structures d'utilisation du sol, à la fois dans les domaines du bâti et du cultivé. C'est sur ces structures à imaginer, à matérialiser, à confronter à l'utilisation, que pourra se greffer une philosophie de l'habiter. Car, il faut abandonner la notion de l'homme consommateur pour celle de l'habitant. Dans la société de demain, le fait d'habiter devient le fait social fondamental, la base de toute politique.

On voit bien la différence capitale qu'il y a entre cette action en profondeur sur les notions mêmes d'occupation du sol, cette reconquête, cette refonte des espaces et les activités plus ou moins salvatrices que l'on n'a pas cessé de préconiser tout au long de ce colloque. Elles se référaient sans cesse au passé, puisqu'elles prênaient, par exemple, la protection

d'un vocabulaire, la thérapeutique des sports, le tourisme guidé, l'exaltation de l'amateurisme, etc., toutes solutions connues et inventées en d'autres temps pour répondre à d'autres préoccupations.

A ce titre, par exemple, l'activité sportive se réfère, dans son action sociale, des conditions de vie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, qui n'ont plus rien à voir tant quantitativement que qualitativement avec les problèmes à résoudre.

On pourrait faire la même analyse pour le boy-scoutisme, la botanique, l'explication du monde des forêts, toute activité de détente aux résultats localisés et superficiels. Que dire de l'extrapolation des mouvements de voile, qui avec les dériveurs, arrive à semer le virus de la conurbation jusque dans la mer, sur les franges du littoral. C'est la confirmation ultime de la domination maléfique de l'objet de consommation sur le support.

Au niveau de la structure, au contraire, on peut entreprendre une action sur le futur à découvrir et non plus sur l'actualité futurisée qui bouche toujours l'avenir.

Une structure peut être considérée comme une ossature support matérialisé sur lequel prend appui le mental, liaison entre les éléments de l'univers : terre, air, mer et homme ; l'architecture et l'urbanisme sont les véhicules du transfert entre le mental et le monde préhensible grâce à la matérialisation de la notion d'espace.

Nous devons préciser tout d'abord les principaux tests à mettre en place pour permettre la réalisation et l'expérimentation de nouvelles structures supports ; dans un second temps, voir la réaction immédiate en forme d'appel, ou d'attraction qu'auront ces expériences-là sur la population intérieure à la zone, périphérique immédiate et sur la population des très grands centres à plus ou moins grande distance.

## Exploration de la notion de temps

Dans nos villes, nous constatons l'abandon du temps proportionnel au déplacement géographique, caractéristique d'un urbanisme linéaire et son remplacement par « l'urbanisme temps » qui fait intervenir le temps abstrait de parcours et non la distance comme facteur principal de déplacement. Il y a soumission à la notion de vitesse. Nous devons, dans ces zones, faire des recherches de déplacement lent : temps du piéton par exemple, abandon de la vitesse comme facteur capital de l'urbanisme, réhabilitation de la distance parcourue et sensibilisation à la nature du parcours.

## Exploration de la contraction spatiale

Si cette réhabilitation de la notion de parcours est nécessaire, c'est parce que la notion de circulation a pris le pas sur celle d'habiter et d'occuper. La distension de nos villes, qui correspond à l'extrapolation abusive de la structure horizontale inactuelle, n'a fait qu'amplifier la dissociation des deux fonctions.

Quand on pense qu'actuellement l'emprise de la circulation croît au carré de l'espace utilisé à proprement parler pour l'homme et par l'homme, on est conduit à l'asphyxie du sol. Il faut opérer, dans nos expérimentations, la contraction de l'espace bâti en « intégrant » (en langage mathématique) circulation et habitation. La mise en place de cette structure d'association a pour conséquence immédiate la diminution de ce qu'on a appelé dans un exposé précédent le temps contraint, c'est-à-dire le temps inutile à l'homme.

Vous trouvez d'ailleurs à Lurs, pays méditerranéen un embryon primaire et spontané de la notion de circulation habitable. Mais sa mise en application dans la ville ouvre des perspectives nouvelles : prise de position par rapport à l'automobile, reléguée au rang de moyen et non plus fin en soi ; remise en valeur du parcours. La systématisation de l'emploi des rampes permet l'utilisation concrète de l'architecture. On peut la parcourir. Les notions de façade, de murs, de cloisons, au sens traditionnel du mot disparaissent. Ces éléments deviennent actifs en se pliant au parcours.

## Exploration de l'orientation

Si l'on pousse la circulation habitable jusqu'à ses conséquences d'efficacité, l'architecture dite « active ». qui en découle, modifie son orientation spatiale. Il y a basculement dans le psychisme de la représentation polarisée de l'architecture. La hauteur devient largeur.

## Exploration de la dimension

Les villes actuelles sont autobloquantes pour l'expérimentation des dimensions nouvelles de l'architecture et de l'urbanisme. Or, nous savons que la contraction et la réalisation de la circulation habitable nécessitent un passage à l'échelle supérieure. Cette démarche se fait un argument décisif de l'impasse actuelle où a abouti l'exploration systématique de la verticale sur les structures distendues des villes horizontales. Il faut rechercher les dimensions de nouvelles unités d'urbanisation et explorer notamment les rapports de ces dimensions avec celles du paysage. L'étude du principe de la domination du site reste à faire.

## Exploration du surplomb

La prise de conscience visuelle du monde est en train de se modifier complètement. Chaque jour davantage, le survol du paysage devient pour l'homme habitant une nécessité. Cette notion de survol se substitue à la vision horizontale et réintroduit les visions plongeantes et contreplongeantes. L'étude structurelle du porte-à-faux répondra à ce nouveau besoin psychique. Elle se complètera de l'exploration de l'instabilité déjà expérimentée dans les rampes.

## L'exploration des matériaux

Nous aborderons cette étude non pas en fonction de la recherche d'un accord, d'une intégration à une nature en perpétuel changement et modification, mais plutôt du point de vue de la résonance psychique sur les individus ; par exemple le rugueux, le lisse, le sonore, le silencieux.

L'ensemble de ces expérimentations doit, pour être positif, se prêter à la confrontation permanente avec l'homme.

Cette mise en action matérialisée du futur constituera l'attraction primordiale dans les espaces réservés. C'est elle qui déclenchera un mouvement d'intérêt de la population dans l'ensemble du territoire et parviendra jusqu'au processus de la participation et même, de l'initiation (notamment chez les jeunes).

L'orientation vers le futur a toujours davantage intéressé les hommes qu'un retour masochiste vers le passé. La France, jusqu'en 1930, fut intéressée par l'avenir et trouvait une sorte d'initiation très populaire dans les grandes expositions qui ont toujours été orientées vers le futur. On doit inverser un courant d'idées rétrogrades qui a érigé en dogmes le culte du passé.

Redonner confiance dans le futur urbanisé de l'homme, grâce à l'expérimentation concrète par le public, étudier dans le vif les réactions des hommes sur de nouvelles propositions d'urbanisme naturel et bâti, représentent la dernière chance que peuvent donner à l'homme les espaces de réserve. Ils ne sont pas faits pour protéger la nature ; ils ne sont même pas faits pour protéger l'homme ; ils sont destinés à permettre à l'homme l'accession au futur.

## INTRODUCTION AU DEBAT

### M. J. PROUVE

Mon intention est d'être bref, je crois que c'est souhaitable ; je serai aussi terre à terre, et vous voudrez bien m'en excuser ; c'est probablement mon activité qui m'y incite. En fait, je suis fabricant et, en fabrication, on ne parle pas beaucoup.

Cette activité de fabricant m'a enseigné une chose que je considère comme très importante, c'est qu'il ne faut jamais, sous peine de dérailler, dissocier l'esprit de la matière. Nos ancêtres ont tellement pratiqué ce principe qu'étant à Lurs nous pouvons admirablement le constater.

Cet après-midi il s'agit d'architecture. Je suppose qu'il n'est pas question d'en faire un cours, que nous

ne sommes pas venus pour cela ; il est encore plus évident que cette avant-dernière séance de travail ne peut se dérouler, à mon avis, que sous le signe de l'urbanisme et de l'architecture actuels. Je n'ose même pas dire ceux de demain, mais disons d'aujourd'hui ; urbanisme et architecture que nous avons le devoir de créer, et cela tout en réalisant ; mais en réalisant tout de suite. En parler serait inutile, et on parle beaucoup trop de l'architecture. Je dis « réaliser tout de suite » car il faudra peut-être aussi détruire tout de suite. Ne risquerait-on pas d'accentuer le malaise des citadins que nous sommes par le refuge tellement facile et dangereux dans un passé prestigieux que seul le musée doit révéler, cela pour la connaissance, mais c'est le présent qui nous intéresse. Alors, quelle belle occasion va nous procurer le parc qui, en avance sur la ville, provoquerait, forcerait l'évolution de cette dernière dans laquelle finalement nous vivons tous, forcément. En fait, le parc serait à la base de l'enseignement de la civilité qu'il faut susciter par la responsabilité collective. Des universités permanentes dans les parcs, peut-être, dispenseraient entre autres enseignements sur la nature, celui de l'adaptation aux cités nouvelles. Une qualité d'enseignement telle qu'elle devrait conduire les esprits par l'exemple à la revendication, ce qui serait préférable aux parcs repousseurs de la ville par un retour à la rusticité. En somme, il faut associer le parc à la ville, et c'est là que l'architecture apparaît ; c'est l'esprit et la main de l'homme dans la nature qui, elle, sait ce qu'elle veut et qui fait sa mutation assez facilement.

Il faut équiper pour enseigner, pour accueillir, pour abriter, loger et nourrir ; réunir pour les échanges et pour les loisirs (c'est un mot que je n'aime pas beaucoup, je pense que vous êtes d'accord avec moi). Imaginerait-on pour cela une autre architecture que la plus techniquement avancée ? Une architecture qui se ferait sous le signe de l'économie qui régit notre temps ? Une architecture qui serait exemplaire ? C'est la seule qui, à mon avis, pourrait être à égalité de valeur avec celle du passé, que nous devons très judicieusement conserver ; ce qui m'incite à regarder très intensément mon ami Rivière dont la lucidité sur ce sujet a plus de quarante années. Son émouvante compétence me fait rappeler ses paroles d'hier. Nous espérons, ceux de ta génération, Rivière, voir cela avant de mourir. Je crois que tu as dit « crever », ce qui, dans le désarroi actuel est peut-être plus exact ; c'est une affaire de génération.

Je me tourne aussi vers M. le ministre Monnet plus jeune que jamais sur ces questions, et vers ceux qui, actuellement, pratiquent — par exemple Philippe Viannay — qui, tout à l'heure j'espère, prendront la parole ; vers ceux aussi qui ont charge des jeunes et dont certains sont ici.

Je crois que c'est dans le principe général que nous devrions aujourd'hui échanger des idées, car les constructeurs architectes capables de créer existent ; ils ont la science avec eux ; ils sont jeunes et il suffit de leur passer la main. Existe aussi la marge des jeunes dont l'esprit explose, bien justement d'ailleurs,

en nous attendant au tournant, voilà qui confirme ce qui a été amorcé ce matin et si bien dit par Claude Parent.

Je voudrais en rester là pour cette entrée en matière. Personnellement je crois que le drame est là ; je ne sais pas si je serai suivi, mais c'est une opinion personnelle ; je crois que ces créations de parcs peuvent être la grande occasion qu'il ne faut pas manquer dans ce pays où il y a tant d'occasions manquées.

## Débat

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je souhaite que cette discussion soit aussi complète que possible en même temps que doit s'y trouver de la passion et aussi de l'objectivité et le respect de l'adversaire. Il s'agit de tenter de découvrir un cheminement dont le point extrême m'a été donné ce matin, me semble-t-il, par notre ami Charnay, lorsqu'il m'a dit qu'il faudrait arriver à ce que dans les parcs l'homme soit son hypothèse.

Je donne la parole à M. Charnay puis nous aborderons les points techniques, compléments de nos travaux d'aujourd'hui, avant de reprendre la discussion générale.

## L'homme et son hypothèse

M. CHARNAY. — Je ne parlerai pas des détails. Je voudrais vous associer à ma prise de conscience. C'est un des plus beaux moments de ma vie. J'ai vu des hommes qui ont apporté, tous, de l'authentique, et je veux vous amener à cette prise de conscience, si vous me permettez de l'aborder sur le plan philosophique.

J'ai été très amusé d'entendre M. Flandin dire qu'il avait recueilli la pierre qu'un autre lui avait lancée. Vous êtes tous magnifiquement nécessaires dans la mesure où vous pousserez vos positions à la limite.

Je voulais un jour faire méditer des enfants de 13 ans, et je leur ai dessiné un papillon avec de très grandes ailes qui voulaient toujours s'agrandir. Je leur ai dit : d'un côté c'est le passé, de l'autre c'est l'avenir. Essayez, mes enfants, de réaliser que vous allez naître dans un train en marche qui ne s'arrêtera jamais ; vous n'en sortirez pas et vous verrez de seconde en seconde par la portière, comme au cinéma, une séquence, mais comme cela va aller toujours très vite vous n'aurez pas le temps de vous rappeler ce qui vient de passer et vous n'aurez plus jamais le temps de penser à ce qui va arriver. Le corps de l'insecte, c'est le présent, qui tombe, privé de son vol.

Or, ici, c'est le dialogue de ceux qui veulent tirer l'homme vers ses origines pour qu'il ne se perde pas, et de ceux qui veulent l'expérimenter. C'est cela qui

est grandiose, qui veulent le lancer dans l'avenir pour qu'il avance, aussi lucidement que possible.

La plus grande idée de vos parcs régionaux, je crois, c'est que ce sont des parcs où l'homme sera son hypothèse pour trouver son devenir. Je suis un tout petit peu prophète ; croyez-moi, vous avez vécu de très grandes journées, et c'est peut être dans quelques temps que vous direz comme les soldats de Napoléon savaient le dire « Nous en étions ».

Vous êtes des soldats de l'avenir, parce qu'il y a ici d'abord ceux qui disent : sauvegardons, c'est-à-dire gardons nos plus grandes dimensions du passé ; c'est très beau ce qui se passe ici, et je pense que vous êtes immensément amis dans la mesure où vous vous personnaliserez pour défendre farouchement le passé et pour offrir audacieusement l'avenir. C'est très grand ce que vous faites.

Une phrase encore que j'allais oublier si vous permettez, parce que c'est très beau : c'est que lorsque vous avez bien fait comprendre cela aux enfants, par conséquent à nous-mêmes, vous leur dites : la conscience, c'est-à-dire mon présent en moi, déploie le temps comme la dimension de l'être ; nous sommes un être collectif ici : ceux qui veulent pieusement sauver le passé et ceux qui veulent passionnément ouvrir l'avenir ; mais vous êtes les deux frères siamois d'un même être dans la mesure où vous acceptez, les uns et les autres, d'être cette conscience totale, la conscience qui déploie le temps comme la dimension de l'être (1).

M. CLAUDIUS-PETIT. — Quelqu'un a-t-il maintenant des informations à donner qui se placeraient sur le plan de l'information et de la participation à apporter comme éléments de la discussion ?

(1) Au cours d'une discussion du lendemain, M. Charnay ajoutera :

Hier on avait retenu la notion : l'homme étant sa propre hypothèse, et un esprit pertinent et chagrin m'a dit : si nous continuons, il ne sera pas l'hypothèse du parc régional mais la conséquence. Je veux dire par là qu'une approche essentielle a été oubliée — et on ne pouvait pas tout faire. Si nous faisons des enquêtes pour déterminer quelles seront les structures qui répondront aux besoins définis par les enquêtes, nous risquons de trouver la surface de l'homme, les besoins superficiels. Or, nous voulons faire une géographie volontaire, ne faut-il pas vouloir aussi réaliser une hominisation volontaire ?

Je suis ici sur le plan pédagogique ; nous constatons une véritable dégradation des facultés supérieures de l'homme ; le pouvoir de synthèse, le pouvoir d'attention, le pouvoir de concentration, le pouvoir de contemplation, mais ces besoins, j'en suis certain, demeurent au fond, sous la couche des besoins que nous satisfaisons par notre civilisation superficielle. Je veux dire par là : ne faut-il pas analyser quelles structures particulières nous devrions proposer pour susciter de ce que de toute ma foi en l'homme je crois qui existe, c'est-à-dire ces besoins profonds de plénitude humaine.

Je vous dis cela à l'échelle de la synthèse et des horizons, traduisez plus pratiquement : n'y a-t-il pas des agencements à imaginer pour inciter à s'arrêter, à contempler, à respecter, à aller faire de l'observation, c'est-à-dire toute une pédagogie de la restauration d'un homme qui se dégrade dans notre civilisation. Hominisation volontaire par une géographie volontaire. Voici le thème. Qui voudrait travailler avec cela ?

M. MICHAUD. — *Un mot pour répondre à M. Couelle. Il aurait pu trouver aussi en France des transformateurs enterrés.*

M. FLANDIN. — *Me permettez-vous de faire une observation à propos de l'exposé de M. Couelle ?*

*Je voulais simplement lui dire que je suis agriculteur et, étant entouré d'un certain nombre d'architectes, je devais bien m'attendre à ce qu'on jette une pierre dans mon jardin. Cela ne me fait pas peur car j'en ai plein mes champs. Les conceptions que vous avez exposées ne me choquent pas. Je crois que j'ai été assez mal compris de quelques-uns d'entre vous. M. Virilio et d'autres nous ont un peu reproché de poétiser la campagne, de rejeter l'urbanisation. Au contraire, je pense que le compte rendu des débats ou la discussion vous montreront l'inverse, puisque j'ai essayé de vous dire, au contraire, que nous ne pouvions plus vivre dans une société rurale en décomposition parce qu'il ne restait plus que les éléments paysans et que les autres éléments s'étaient enfuis plus loin de nous, et que ce qu'il fallait, c'était recréer une unité, qu'il fallait retrouver le commerce, l'industrie, l'artisanat pour recréer une société rurale. C'était donc un premier malentendu que j'espère dissipé.*

*En second lieu, je n'ai pas voulu non plus réserver la campagne aux agriculteurs. Si j'ai cité Saint-Exupéry avec cet amour du domaine qui est le propre des agriculteurs, pour son entretien, je sais aussi que l'amour du domaine est le vôtre et que Saint-Exupéry dit lui-même que l'ordre naîtra de la passion des architectes. Donc, nous ne refusons pas du tout aux architectes le droit de façonner la terre et de renouveler la face de la terre. Seulement, nous devons simplement vous signaler que nous avons des contraintes techniques, en plus de cet amour du domaine qui nous conduit peut-être à inventer des formules nouvelles. Certaines constructions de villages qui sont des formules révolutionnaires de construction ne sont pas adaptées à l'agriculture moderne, puisqu'un gros village avec ses rues concentrées en étoile rappelle la structure de chasse à courre que M. Bétolaud a évoquée dans une forêt ; cela ne convient pas à l'agriculture moderne.*

*Ce que nous voudrions, c'est que notre amour mutuel du domaine, notre passion soient concordants et que vous sachiez ce qui est le bien de l'agriculture, puisque, pour conserver ce que vous allez créer vous avez besoin des agriculteurs, c'est-à-dire de ne pas donner à votre génie architectural une expression totalement libérée des contraintes qui sont celles de l'homme de la terre.*

M. BECHMANN. — *Les parcs naturels s'adressent avant tout à l'homme. C'est donc un objectif social. Je voudrais parler d'un élément essentiel dans toute réalisation et, en particulier, dans toute réalisation sociale, et je serai obligé de prendre quelques points de comparaison dans le domaine de l'architecture et de la construction : il s'agit des moyens.*

*On a trop tendance, soit à négliger les moyens lorsqu'ils sont financiers, soit, au contraire, à en faire le*

*centre de la conception aux dépens de l'esthétique, de la durabilité, de la réponse même à la fonction, car je prétends — et je sais que je ne suis pas toujours suivi — que la dépense possible est un élément essentiel de la composition même en matière de construction comme en matière de parc à aménager. C'est même parfois une contrainte bénéfique, dans beaucoup de cas, car cela permet au concepteur d'être plus libre, quelquefois, d'exiger la confiance, d'échapper au contrôle trop minutieux du maître de l'ouvrage et de lui demander carte blanche dans le cadre de certains moyens, dans le cadre d'un programme pour faire le mieux possible. Je bénis souvent cette contrainte dans mon travail et je prétends en tirer l'obligation d'un effort, d'une pensée, d'une étude plus poussée et bénéfique.*

*Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit avec M. Lefebvre ; encore faut-il que cette dépense soit bien répartie. Celui qui réalise oublie trop que c'est la dépense totale qui compte seule et que l'entretien futur entre en jeu également. Or, de façon générale, on constate que pour économiser 1 ou 2 %, trop souvent des instances financières incompetentes, qui ignorent tout de la technologie actuelle, perdent 10 ou 20 % sur l'ensemble du fait d'une réalisation dont on n'aura pas eu les moyens d'étudier de très près tous les détails afin d'appeler les exécutants avec un minimum de précision et qui coûtera très cher. Parfois l'usage de moyens puissants qu'évoquait M. Couelle est rentable, mais ce n'est pas au « pifomètre », au parapluie sur le chantier que nous avons le droit de gaspiller des moyens.*

*Je réclame la priorité de la conception appuyée sur l'expérimentation qui est indispensable, dont on vient de parler. Il faut exiger des architectes urbanistes beaucoup de choses, des choses très précises, complètes, que, malheureusement l'état de fait actuel ne leur donne pas les moyens de faire et, par voie de conséquence qu'ils n'ont souvent pas la capacité pratique de faire.*

*Vous avez les architectes que vous méritez. Naturellement des intérêts puissants — ceux des exécutants — sont désireux que l'état de chose persiste, qu'on gaspille 10 ou 15 % à leur bénéfice par une imprécision de préparation, ces 10 ou 15 % qui permettraient de donner pour le même prix des éléments complémentaires de standard de vie ou de confort parmi lesquels au premier chef des espaces verts, des parcs naturels.*

*On ne songerait pas à sortir une automobile sans les études poussées qui permettent d'en apprécier le prix ; en matière de construction et d'aménagement on est contraint de bricoler l'étude ou de se rattraper ailleurs ; alors, à quoi bon des architectes dans ce que seront prochainement les domaines nouveaux des parcs naturels et ce qui les entoure ? Il faut absolument prendre l'habitude d'intégrer d'une façon normale, saine, cette notion de moyens financiers et de meilleure répartition de ces moyens dans toute conception et dans toute réalisation.*

## Le « parc blanc »

M. COCHE. — Serait-il permis de demander à M. Couelle de compléter son exposé sur un point qui nous ramènera au sujet :

Il a étudié jadis, je crois, ce qu'il a appelé le « parc blanc », dans la montagne, avec la route des cimes. Peut-il nous donner quelques éléments d'information complémentaires à ce sujet. Ce serait assez dans la ligne de ce que vous demandez.

M. COUELLE. — Je ne demande pas mieux : j'ai consacré deux ans de ma vie à cette étude. On a probablement déclaré la guerre pour m'ennuyer, parce que je n'ai pu la réaliser. J'ai fait un travail considérable et je serais très heureux, je l'ai dit à la radio et à la télévision ce printemps, et même aussi au colloque « prospective de montagne » qui s'est tenu, que l'on s'en inspire. Nous avons, en France, une attraction extraordinaire, qu'on ne trouve dans aucun pays sauf dans la Cordillère des Andes, c'est le système alpin français depuis la Méditerranée jusqu'au lac de Genève, avec des séries de vallées.

Mon idée était la suivante : c'était de créer une attraction unique au monde, de ski, de promenade et d'excursion de parcours en haute montagne. J'ai eu l'occasion de voir encore cet hiver que les stations des basses vallées sont à peu près pourries, abîmées, défigurées par des constructions et, petit à petit, la plaine remonte. Il est temps encore de réagir, mais je laisse le soin à d'autres, parce que je suis actuellement attiré dans d'autres directions, de reprendre le flambeau. C'est absolument passionnant. Vous pouvez, depuis Breuil et même de Zermatt, avoir une route des cimes jalonnée. Mon projet comportait 43 petits chalets qui se situaient entre 1.500 et 2.000 mètres ou 2.500 mètres jusqu'à 3.000 mètres d'altitude. Nous avons étudié, avec l'équipe des éclaireurs skieurs tous ces parcours qui ont été balisés, qui ont été travaillés sur les cartes ; les éclaireurs skieurs ont étudié les zones d'avalanche, les zones dangereuses et mon idée était d'arriver à faire une série de stations. Le mauvais skieur aurait fait un parcours, le meilleur, deux ou trois ; entièrement balisé, et chaque station aurait pu être reliée — pour ceux que le parcours ennuyait — aux appareils de remontée mécanique ou aux stations existantes.

J'ai fait ce parcours à pied, de façon assez dangereuse quelquefois, mais c'est absolument incroyable de beauté. Si vous voulez remettre la jeunesse et les autres hors des zones de ski tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, avec les boîtes de nuit et remonte-pentes, c'est la solution. Nous avons sur toute la longueur des Alpes un parc naturel extraordinaire. C'est à d'autres de reprendre le flambeau. Je crois que cela a déjà été travaillé, mais c'est extraordinaire.

## Les pictogrammes

M. PEIGNOT. — Une petite information d'ordre technique qui va ne paraître qu'un détail, mais le jour où les parcs seront créés, avant même qu'ils le soient, vous allez éprouver le besoin de faire de la signalisation. Ainsi qu'on l'a fait remarquer tout à l'heure,

la signalisation, cela ne s'improvise pas, et le problème des pictogrammes est actuellement d'actualité.

Si donc vous avez à penser à ces problèmes, je voudrais simplement saisir l'occasion de votre présence ici pour vous dire que le problème a déjà été agité par M. Louis Armand pour l'Union internationale des Chemins de fer et par la direction des Aéroports de Paris, en liaison avec tous les aéroports d'Europe, car on veut créer maintenant un langage international accessible à tout le monde. Je voulais donc vous supplier, le jour où vous attaquerez le problème, de ne pas ignorer qu'il a déjà fait l'objet d'une étude par une équipe d'artistes graphistes avec l'appui du professeur Roland Barthes, sociologue éminent, que vous connaissez. Nous avons mis sur pied une méthode pour le compte des aéroports de Paris qui ont voulu lancer l'affaire, et une méthode de raisonnement que nous avons appelée la grammaire d'un langage nouveau.

Il faut, évidemment, coordonner l'ensemble des problèmes de recherches de pictogrammes autour d'un système, d'une méthode de raisonnement qui auront été adoptés, tout en considérant bien qu'évidemment le jour où il faudra créer des pictogrammes pour les parcs nationaux ou régionaux, il ne faudra pas les traiter de la même manière que les pictogrammes de la circulation, ceux des aéroports ou des chemins de fer, mais qu'il s'agit tout de même d'un ensemble et que les problèmes doivent être pensés en coordination.

Vous demanderez à ce moment que l'on fasse la signalisation de l'eden, du paradis terrestre ; il ne faudra donc pas la penser avec les mêmes moyens, il faudra la penser avec une sensibilité différente, mais déjà un organisme est en place qui doit servir à noyauter, à organiser ces recherches-là.

M. SAINT-MARC. — Je voudrais faire une remarque qui concerne l'art architectural. Un point préoccupant dans l'architecture moderne, c'est que bien souvent les villes modernes sont tristes, et elles sont tristes parce qu'elles sont monotones et que souvent elles ont été faites sans joie, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas cette variété dans le paysage urbain et cette adaptation au paysage naturel que l'on trouve dans les villes anciennes. Malheureusement, certains ont un peu trop tendance à concevoir une unité d'habitation idéale sans l'insérer à la fois dans le paysage naturel au milieu duquel elle doit se trouver et sans composer également un paysage urbain où elle soit variée. Ce qui fait le charme de Lurs comme celui, en plus grand, de Venise, c'est l'extrême variété de sa structure ; les petites rues étroites et, ailleurs, des rues beaucoup plus larges, les angles, et les places qui sont aménagées à certains endroits ; la possibilité de flâner ; les arcades. Il y a une très grande variété dans la composition du paysage, et je crois que là il y aurait un effort à faire si on voulait véritablement que les villes, les villages modernes que l'on pourrait créer dans les parcs naturels, s'insèrent dans la nature et qu'ils soient en harmonie au lieu d'être, au contraire, quelque chose d'un peu artificiel.

M. CLAUDIUS-PETIT. — La comparaison qui a été faite entre la ville moderne et Lurs m'étonne, parce

que justement après avoir parlé de la variété de Lurs je fais une réponse de constructeur qui est que rien n'est plus homogène que Lurs alors que justement la ville moderne à laquelle vous avez fait allusion est une ville d'architecture de truquage infâme dans lequel nous vivons en permanence.

## Des pleins inutiles ou des réserves pour demain ?

M. P. VIANNAY. — Si l'on disait, en gros : les parcs régionaux sont une possibilité de recherche, là encore il faut distinguer deux niveaux : il y a des besoins massifs, évidents. Le parc de St-Amand ; inutile de faire un dessin, c'est évident. Donc, là on peut faire une étude de marché, faire des études de rentabilité, s'il le faut, en face ; cela se ramène presque à la santé publique, mais à partir du moment où il s'agit de parcs régionaux considérés comme des harmonies régionales comme cette région des Alpes de Lumière ou l'éventualité d'un parc maritime régional, à ce moment-là, que faut-il ?

Primo, on l'a dit, réserver un avenir, et, secundo, (et je regrette beaucoup que l'ingénieur général Michaud ne soit plus là) il faut, en réservant cet avenir, bien se garder de ne pas y mettre du plein inutile, car la France a un terrible défaut, elle ne sait pas détruire et quand, quelque part, par malheur, on a fait des gares marchés abusives ou du béton en bloc quelque part, on dit : il faut que cela serve, et autour d'un grain de sable inutile on bâtit tout un système parce que cela existait.

Sans vouloir en rajouter, je crois qu'il faut admettre que le parc régional doit être la possibilité de toute une série de recherches architecturales et qui peuvent avoir, du fait même qu'elles sont inessentiels par rapport aux besoins fondamentaux ressentis, une grande liberté ; on ne peut pas le faire à Marseille par exemple, comme me le disait dernièrement M. Defferre qui doit faire face à des besoins immédiats, à une pression qui pousse : « si c'est laid on démolira » avouait-il. Tandis que dans le parc régional on peut donner la durée, et là je crois que c'est fondamental.

Pourquoi les Alpes de Lumière de l'abbé Martel ressemblent-elles à quelque chose ? Parce qu'il y a quinze ans ou vingt ans qu'on s'en occupe.

Vous avez cité le centre nautique des Glénan ; cela fait vingt ans qu'on a pu expérimenter. Déjà les architectes, qui n'étaient qu'étudiants en architecture, ont pu se servir des Glénan comme base d'essai. Ce qui n'était pas réussi, ce n'était pas grave, on le démolissait, cela avait coûté 300.000 F et on recommençait. On est arrivé à déterminer une architecture qui est de l'ordre d'environ 30.000 anciens francs du mètre carré construit et qui, en plus, est très jolie. Là-dessus, grâce à l'intelligence d'un certain nombre de fonctionnaires de l'équipement sportif, on ne nous a pas trop ennuyés parce que ce n'étaient peut-être

pas absolument conformes aux normes. On nous a laissé une paix royale et cela a permis beaucoup de choses.

Je voudrais terminer par une dernière idée : les jeunes architectes se plaignent beaucoup. Il y a eu ces temps-ci une étude avec des journalistes, d'où il est ressorti qu'ils regrettaient beaucoup de ne pas pouvoir faire comme dans d'autres professions, journalistes, futurs scientifiques, etc., des expérimentations, des travaux réels expérimentaux, alors qu'ils doivent se mettre à construire uniquement avec des normes qui leur ont été transmises. D'autre part, même pour ceux qui réalisent déjà, il faut beaucoup s'entretenir. Il y a toute une force de création dont on peut hésiter, évidemment, à la libérer sur des chantiers urbains, mais qui pourrait être libérée sur des chantiers expérimentaux, et je pense que les parcs régionaux pourraient être utilisés. Nous rejoignons ce qu'a exposé M. Madiot, à la fois la notion de chantiers et de chantiers d'études puisque, sur ces parcs régionaux, la poussée ne se fait pas sentir.

Je crois que c'est le vrai problème des parcs régionaux ; ce sont des endroits où il faut à la fois préserver un avenir, et, comme le vide exerce une terrible attirance, empêcher les administratifs zélés de bourrer cet espace de vide avec des choses non encore ressenties ou répondant à de faux besoins, même si des référendums ou des enquêtes mal faites semblent révéler de tels besoins.

M. MAHEU. — Une petite phrase à propos de ce que vient de dire Philippe Viannay sur l'expérimentation :

Vous savez combien j'y suis attaché, et vous même aussi, mais il semble qu'il serait très bon, effectivement, que dans les parcs naturels régionaux, on laisse place à l'expérimentation ; il serait mauvais de réserver l'expérimentation aux parcs naturels régionaux, parce qu'à ce moment-là on risquerait de susciter l'objection : ce que vous faites là n'est pas transposable précisément dans le monde où on se bouscule.

## Refuter la pression des besoins immédiats

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je voulais ajouter une réflexion dans ce sens-là ;

Le hasard de la vie veut que M. Maheu ait assuré avec un grand soin le secrétariat d'un groupe de travail du Plan où nous avons abouti à des résolutions de ce genre. Puis il y a eu un autre groupe de travail sous l'angle de la recherche où nous avons posé, en principe, la nécessité d'une expérimentation, non pas d'un logement, mais l'expérimentation totale d'une ville avec tout ce que cela suppose comme moyens de recherche dans tous les sens et dans toutes les orientations. Pour l'instant, c'est sur une voie de garage, mais on pourra peut-être arriver à faire sortir ce train de cette voie de garage. Ce que vient de dire Philippe Viannay est essentiel.

J'ajouterai, pour aller encore davantage peut-être dans le sens de ce qui a tout de même été précisé par



M. Maheu, qu'il faut absolument — mais absolument — réfuter l'argument de la pression des besoins immédiats pour justifier la médiocrité de ce que nous faisons dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitation ou dans le domaine des constructions scolaires. On peut prévoir cinq ans à l'avance les besoins scolaires, et l'on peut prévoir dix ans à l'avance les besoins de la construction d'une ville. On peut donc commencer les études dix ans avant. On peut longtemps étudier pour réaliser très vite au lieu de faire ce que nous faisons chez nous, c'est-à-dire attendre longtemps administrativement la décision de faire quelque chose et une fois que c'est décidé dire aux architectes : vous avez trois semaines pour faire tel avant-projet et trois mois pour donner le projet d'adjudication. Résultat : il y a une précipitation et il n'y a pas d'élaboration consciente.

Il faut donc réfuter cet argument, et nous allons dans le même sens si bien éclairé par l'intervention de Philippe Viannay ; il ne faut pas qu'il y ait antinomie car il faut qu'il y ait une recherche dans tous les cas, mais surtout il faut que nous affirmions qu'il est absurde de poser en axiome, comme cela a été fait quelquefois par certains intervenants, que l'architecture d'aujourd'hui est fatalement triste, qu'elle va causer des traumatismes, qu'elle va rendre tout le monde malheureux, que la ville devient inhumaine, etc., le tout assorti de réminiscences parce qu'elle n'est pas inscrite dans le respect d'un ordre naturel.

Je me suis promené l'an dernier longtemps dans les rues de Florence, je me suis demandé ce qu'il y avait de naturel dans l'architecture de Florence, là où pendant des siècles l'esprit a soufflé. L'esprit a soufflé dans un endroit complètement artificiel et où le naturel a été entièrement banni, sauf les humains qui circulaient dans l'artificiel. Le traumatisme, c'est vraiment vite dit. Reporter tous les maux de notre temps sur cela... Je suis persuadé que bien des traumatismes viennent de l'impossibilité dans laquelle sont les gens d'acheter la robe qui est au-dessus de leurs moyens, d'acheter la salle à manger, l'automobile, etc., qui sont au-dessus de leurs moyens, et comme ils n'y parviennent pas, ils sont malheureux, ils se sentent frustrés et cela leur cause des traumatismes autrement importants, je vous assure, que les formes nouvelles d'architecture. Le sentiment de frustration, c'est tout simplement le sentiment d'une insatisfaction personnelle à posséder ce qui est insaisissable, et ce besoin inassouvi de posséder toujours davantage ; c'est cela qui traumatise les gens beaucoup plus que le reste. Alors, ne confondons pas. Sur ce point-là, nous avons tout de même apporté quelque lumière ; sur le problème de l'expérimentation, M. Prouvé voudrait dire quelque chose.

## Grandeurs et misères de l'expérimentation

M. PROUVE. — Peut-être suis-je naïf, mais j'avoue que je ne sais pas très bien ce que veut dire expérimentation, car elle se pratique partout sauf malheureusement dans l'architecture. Il y a une cause à

cela. M. Claudius-Petit avait tenté de la faire démarrer, cette expérimentation, mais elle a disparu avec lui quand il a quitté le ministère.

Je disais qu'elle se pratiquait partout et je crois qu'elle tient avant tout à un certain respect des compétences. Je pense que dans notre métier d'architecte, de constructeur, s'il y avait plus respect des compétences accompagné d'une libération totale, l'expérimentation se ferait instantanément. Dans notre monde actuel, elle est terriblement bridée parce que l'action d'expérimentation est impossible en soi. Je ne crois pas à l'expérimentation pour l'expérimentation ; le petit cadeau que l'on fait à un architecte de faire un chantier d'expérimentation ; l'expérimentation n'est valable que dans la pratique, dans la vie. Elle ne se fait pas parce qu'elle ne peut pas se faire dans l'état actuel de l'organisation du travail dans notre métier ; voilà ma conviction.

M. MAHEU. — En réponse à ce qu'a dit M. Prouvé sur l'expérimentation, je voudrais préciser que non seulement il est important que la recherche en architecture puisse s'exercer (que cette recherche ait lieu pour une part dans la vie de tous les jours, c'est évident), mais aussi qu'il soit procédé de manière systématique à l'évaluation du produit architectural obtenu sur les chantiers expérimentaux. En effet, l'expérimentation signifie recherche, mais aussi contrôle des résultats, puis leur diffusion. A cet égard, on est loin de compte, très loin.

M. C. PARENT. — Je croyais que, ce matin, nous avions bien expliqué que dans la vie actuelle, courante, il était absolument impossible d'expérimenter. Je pensais que vous étiez tous d'accord et que vous aviez compris, et je vois qu'on remet ceci en question en disant : si, on peut encore expérimenter un peu, etc. Ce n'est pas vrai. Notre théorie c'est qu'en dehors de circonstances absolument exceptionnelles et déterminées, donc obligatoirement par un engagement d'un pouvoir, il est impossible d'expérimenter quoi que ce soit dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme qu'il soit bâti ou naturel ; parce que pour les paysans, c'est pareil ; c'est comme pour nous.

M. STERN. — Une seule question : est-ce que cette impossibilité tient à la nature des choses ou au monde moderne ? Est-elle limitée, par exemple, à la France à cause d'un certain nombre de réglementations, d'usages établis, etc. ?

M. PARENT. — Je connais très bien tout de même le substratum français et on peut répondre qu'en France c'est tout à fait impossible de par la nature des choses, de par l'organisation des règlements, mais surtout de par le potentiel, le contexte des villes existantes actuellement. Pourquoi le problème se pose-t-il aujourd'hui ? C'est parce qu'avant que l'espace français soit si encombré, notamment les villes avec les grandes urbanisations, des villes réalisées étaient une expérimentation de fait. Bien sûr, on ne se posait pas la question ; c'était de fait.

M. Virilio a cité l'exemple des abbayes du Moyen Age ; l'expérimentation était de fait ; elle se cristalli-

sait autour d'elles par sa mission expérimentale, elle allait au-delà des domaines, maintenant ce n'est plus possible. Allez cristalliser une expérimentation à 30 ou 40 kilomètres de Paris ! Vous avec les villes satellites, vous avez Sarcelles, vous avez des choses qui sont mort-nées.

Voilà ce que je pensais avoir fait comprendre ce matin, et je vois qu'on les remet en cause constamment.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Nous sommes ici pour discuter tout ce qui est dit, y compris ce que vous avez démontré. Il ne faut pas s'étonner que l'on mette en discussion toutes ces idées ; on pourrait même longuement discuter ce que vous venez de dire parce que si par expérimentation vous entendez toujours expérimenter à partir de la table rase, alors il faudra que nous attendions les bombes atomiques pour enfin pouvoir expérimenter sur la table rase. Vous ne pouvez pas exclure la possibilité d'expérimentations tenant compte de l'existence des villes actuelles ; elles constituent un fait qui est une donnée du problème ; cela ne veut pas dire que nous ayons tout loisir puisque vous savez que sur ce plan-là, il n'y a pas de désaccord. Nous pouvons fort bien être d'accord pour expérimenter vraiment à l'état pur et je crois que c'est nécessaire, que c'est souhaitable, désirable, mais en même temps il n'est pas exclu, il n'est pas indésirable de souhaiter expérimenter en tenant compte de ce qui est. Je crois qu'il faut être réaliste.

## Les parcs et les non-parcs

M. M. PARENT. — A ce stade du débat, l'intervention dans la discussion d'économistes et même de financiers d'une part, et également de distingués architectes de l'autre, a fait surgir le conflit qui est le conflit pratique que nous avons à résoudre dans le Comité interministériel des parcs, qui a montré la nécessité du débat de Lurs, à savoir sur le terrain comment on allait « quadriller » un parc ; autrement dit ce qu'on allait mettre dans le parc et ce qu'on n'allait pas y mettre. Evidemment, tous les problèmes qui ont été soulevés, celui que j'ai soulevé en particulier, et ceux qui ont fait l'objet de toutes les journées, ne pouvaient pas ne pas être évoqués. Tous les problèmes philosophiques et pratiques qui se posent à toutes les disciplines, non seulement dans les parcs mais également en dehors. Cependant, il est certain que nous mettons toujours en cause une action générale dans tous les domaines parce que nous sommes en état de crise profonde ; mais il va sans dire qu'il se posera, à un moment donné et précis, la justification de la limite qui est, pour l'instant, fictive et qui va être réelle, que va déterminer des espaces contradictoires et complémentaires qui seront d'un côté les parcs, de l'autre côté les non-parcs.

Beaucoup de choses, jusqu'ici, ont été suggérées, en particulier les musées. Par exemple, il n'est pas question de n'en mettre que dans les parcs, et, par conséquent, tout en étant très heureux d'apprendre que ce sont des éléments d'expérience, de conserva-

tion de nature ou de chantiers d'expériences d'architecture, il faut bien savoir si nous les mettons partout ou lesquels nous mettrons strictement à l'intérieur, lesquels, enfin, nous excluons. Pour arriver à des limitations concrètes et précises et à définir ces deux mondes contraires mais pas contradictoires, je crois qu'il faut revenir à une complémentarité des fonctions générales des parcs que les débats successifs ont évoqués et qu'il faut essayer de lier les conclusions des journées principales à la conclusion de la journée actuelle.

En effet, ce n'est peut-être pas très net, très clair pour ceux qui, malheureusement ont pris le train en route, et n'ont pas passé comme nous studieusement six jours à l'école de Lurs, mais il est peut-être utile de rappeler les synthèses de chaque journée pour savoir comment chacune d'entre elles s'insère à l'intérieur de l'actuelle, étant entendu que l'actuelle concerne l'architecture et que l'architecture débouchant sur l'organisation de l'espace, c'est bien justement là qu'on nous attend au tournant et que les conclusions des journées précédentes n'auront de valeur que si elles s'insèrent dans l'organisation architecturale de l'espace dont nous avons à débattre aujourd'hui.

Par conséquent, je reprends la hiérarchie successive des journées. Nous avons d'abord évoqué avec grand profit les problèmes de conservation naturelle à l'origine ; puisque les premières journées, avant qu'elles aient traité ensuite le point de vue de la conservation pure, ont été consacrées à l'existence de ce capital air, arbres, etc. que nous possédons. On nous a indiqué les lois et, parmi les lois, nous avons remarqué semble-t-il, deux choses essentielles : nous avons entendu les géographes et les philosophes nous rappeler ce qui a été confirmé hier : d'abord la légalité du mouvement de la nature. On l'a un peu perdu de vue bien que cela ait été rappelé hier, à savoir que la nature est en mouvement ; que la nature, dans les exemples historiques évoqués, a depuis longtemps, depuis quelque 300 millions d'années tout de même, intégré le traumatisme du phénomène humain, et quand on vient de construire, il y a trois, quatre ans, une canalisation de la Durance, il y a un phénomène supplémentaire introduit dans la nature qui s'est parfaitement intégré. Cela a changé complètement l'organisation de la Durance ; cela a été un phénomène qui a été absorbé, qui a été admis, qui n'a pas paru être contraire à l'évolution de la nature puisque celle-ci les prévoit, les intègre et y participe.

Par contre, nous savons qu'il y en a d'autres qui sont rejetés à la fois par l'homme et par la nature, et ce sont tous les phénomènes dont nous avons parlé, qui se situent autour des villes et s'y développent, et qui envahissent maintenant la nature.

Au passage, je voudrais souligner que dans cet acquit en mouvement, il est bien entendu qu'on n'oublie pas ce que l'homme a créé lui-même et que certaines choses intégrées dans la nature doivent être réservées par la contrainte. Or il ne vient pas à l'esprit de les mettre en cause. On a cité Lurs, on a cité la place de la Concorde ; on ne pose pas, pour l'instant, le problème de la rentabilité de la place de la

Concorde sinon peut-être la détruirait-on totalement, on ne se contenterait pas des berges. On conserve, dans un mouvement d'arrière-garde la place de la Concorde. Par conséquent, il y a encore un souvenir qui est actuellement presque à l'état archéologique mais qui existe quand même un peu dans les consciences, qui fait que, quelle que soit la non rentabilité de la place de la Concorde, il faut la conserver ; par contre, on n'est pas très sûr que la Seine soit indispensable et on va peut-être jeter une couronne dessus !

Voilà les premières conclusions de la journée qui étaient nécessaires mais qui, évidemment, ne font que poser le problème. En gros, la nature avec quelques petits villages. On a tout de même le sentiment profond, sans aucun problème de rentabilité, que certains de ces villages constituent des structures qui sont encore vitalisantes ; la leçon de retour qui n'est pas celui des paysans mais celui des citadins le prouve, comme il y a un problème qu'on a appelé, en gros, conservation. On verra si le calcul général qu'évoquait M. Maheu, que j'évoquais dans d'autres enceintes, peut être fait ; mais c'est un problème de mathématiques et de finances. Je crois qu'il faudrait qu'il soit fait, mais de toutes façons, ce sont des choses qui doivent être maintenues.

On nous a dit ensuite, et cela a été le propos en particulier de M. Rivière et d'autres intervenants, que la formation pédagogique, par conséquent la constitution des musées, était un moyen en dehors de la contrainte, parce que la contrainte n'est qu'un moyen d'arrière-garde et de résistance pour faire admettre qu'il faut conserver ce patrimoine à la fois naturel et acquis. Mais c'est là où je commence à me poser une question qui me paraît grave : ce musée, que va-t-il dire ?

D'après ce que nous avons entendu, il va organiser le développement de la connaissance. Sur la première colonne que je viens de traiter il va mettre, en photographies, en cartes, en évocations de toutes sortes, en visites d'élèves, en incitations, la connaissance de la nature, de ses lois, et, pour l'instant, il va s'arrêter là. Quand il abordera le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, que va-t-il faire, ce musée ? Il va être obligé de dénoncer l'oubli de ces formes. Par conséquent il va résulter deux idées de cet enseignement :

Primo, l'envie et le regret du passé,

Secundo, il constatera la crise dans laquelle nous sommes, et là je ne sais pas si on saura aller assez loin dans un musée que l'on aura mis dans un parc naturel, jusqu'à dénoncer ce qui continue à se faire ailleurs. Autrement dit, je pose la question de savoir si, dans le musée de M. Rivière il y aura la dénonciation de l'architecture des cités actuelles tout entière, de celles qui se font aujourd'hui et de celles qui vont se faire dans six mois, qui sont dans les plans.

On sait bien qu'une pédagogie de cette nature, même si elle est active, même si elle est moderne comme sait le faire M. Rivière (et je le sais puisque sur le plan de la muséographie j'ai été son élève) est

insuffisante, et qu'avec la radio, tous les moyens d'information qui sont justement dans les structures actuelles, on ne transformera quand même pas l'individu. Alors, on fait appel à une troisième catégorie, qui a été évoquée, c'est l'action, c'est-à-dire que si l'on ne veut pas que ces parcs soient seulement des réserves naturelles, des réserves d'informations sur la nature, des incitations pédagogiques, mais soient des champs d'actions, et d'actions qui ont déjà fait leurs preuves comme leski ou autres exercices qui par opposition aux servitudes de la ville amènent de plus en plus nombreuses des masses d'individus conditionnés dans la ville vers une vie naturelle, il faut prévoir ces possibilités d'actions. Seulement, indépendamment des problèmes que cela pose entre les relations massives instituées entre ces lieux d'exercice et la ville, il est certain que plus on généralise ces activités hors des villes, plus on constitue des entités séparées entre ces villes et ces lieux d'exercice et plus on rend la santé à ceux qui les pratiquent, mais on fait du mal à ceux qui ne les pratiquent pas.

Quand on multiplie les objets d'exercice — la fabrication des skis par exemple — on crée des usines à Paris qui vont les fabriquer ; par conséquent on contribue, dans ce cycle, à aggraver le mouvement indéfini de développement de la région parisienne.

Par conséquent, il faut prendre conscience de ces relations. Le parc est un lieu d'exercice, permettant le développement des activités ; évidemment c'est un exutoire, mais il est certain que si, simultanément, les moyens ne sont pas trouvés pour modifier ce cycle, ce sont évidemment des combats d'arrière-garde.

En outre il est certain que l'organisation de l'usage de la nature par ces moyens va en faire une consommation et que la nature sera consommée, à ce moment-là, par les usagers qui viendront avec la mentalité de compenser leur absence d'exercice par un excès compensateur d'exercice. Nous faisons tous du sport pendant un mois et ensuite onze mois de bureau ; nous sommes évidemment ce même individu qui, pendant onze mois se détruit, et qui pendant un mois améliore sa santé physique, morale, etc. Jusqu'à présent c'est la seule chose que l'on ait faite. Il ne s'agit pas d'en médire ; il s'agit de la situer dans la totalité ; il va contribuer à accentuer la dégradation ; c'est ce qui explique la réaction du paysan qui ne veut pas que l'on fasse du ski près de chez lui, parce que le lieu s'en trouve transformé, et le paysan, comme l'a dit M. Flandin, n'a plus qu'à devenir un citadin pour venir faire à son tour du ski dans le lieu où il était.

C'est pourquoi nous en arrivons tout de même, je pense, à une colonne blanche qui a été évoquée ce matin et qu'on ne peut pas ne pas approcher à l'occasion des parcs régionaux. On peut dire que l'expérimentation architecturale, c'est un autre lieu qui doit la faire, qui doit s'en préoccuper. Seulement, justement, dans la pratique, nous sommes en train de tracer, non pas des réserves mais des surréserves, et c'est là qu'est le problème. Si nous étions en Sibérie, nous serions dans la situation de ces moines qui cristallisaient des villes futures autour d'eux et qui ne se posaient d'ailleurs pas le problème de la rentabilité.

Il se posait après, mais d'abord, ils créaient un espace humain dans un espace vide. Mais nous n'en sommes plus, en France, à ce stade qui pouvait être le problème du Brésil ; nous en sommes, nous, au problème suivant : l'aménagement du territoire nous offre une chance exceptionnelle, mais à tout le monde à la fois, à ceux qui veulent garder les maisons qui disparaissent et qu'il faut conserver, à ceux qui se soucient des biotopes et aussi des espaces dans lesquels on pourra constituer des réserves où l'on pourra contribuer à restructurer ce monde. Il n'y a pas d'autre moyen, ou alors il faudrait savoir que l'on créera une autre entité, mais j'en doute. Je trouve cela déjà inespéré, extraordinaire, que les mouvements de dégradation générale où l'on va et où l'on ne traite que les problèmes quotidiens, on ait pu penser aux réserves en soi.

A ce moment-là, si on peut relier la colonne deux de l'information, la colonne trois de l'action et la colonne quatre de l'invention, c'est-à-dire si l'information va jusqu'à la conception de la vie future, si l'action ne se borne pas à être une action sportive mais si elle engage les hommes dans une action de création d'un univers futur dans les lieux libres, il est impensable de faire des mouvements qui seront peut-être de ski, mais de les faire dans la création d'une architecture future. En même temps l'éducation, la pédagogie ne seront pas seulement une promenade dans un musée mais seront, comme on l'a dit ce matin, un exercice sur le chantier. Tant qu'on n'aura pas lié ces trois notions d'information pédagogique cristallisées par la notion du mot de musée, par les mots sport et ski et, dans la réserve, la structuration future matérielle et pensée par ceux dont c'est le métier de l'avenir, on n'aura rien fait, en particulier dans la première colonne de la conservation.

Dr RICHARD. — Je remercie M. Parent qui a rassuré le représentant des Ardéchois que je suis ici avec d'autres. Il y a quand même une chose qui me choque parfois, c'est que depuis douze, quinze ans, presque vingt ans même, nous demandons des parcs en France et que, jusqu'à présent, nous en sommes encore à discuter la définition de ce que peut être un parc à tel point que nous embrouillons les idées jusqu'à confondre un luna park suburbain avec un parc national genre américain. Or, nous avons demandé pour la France, il y a douze ans — M. l'abbé Martel peut en témoigner, vous aussi M. Claudius Petit, puisque vous étiez à ce moment-là président de la Fédération des parcs naturels français et j'espère que tout à l'heure vous nous direz ce que nous proposons à ce moment-là — nous avons demandé, avant le vote de la loi, avant même l'élaboration de cette loi, qu'il y ait effectivement une loi créant les parcs, qui respecte les caractères des régions françaises. Nous avons demandé que cette loi ne soit pas calquée sur les parcs américains ou africains, mais qu'elle tienne compte justement de tout ce qui vient d'être dit par M. Parent, qu'elle tienne compte à la fois de la nature à conserver dans des réserves plus ou moins ouvertes au public, des réserves sportives, qu'elle tienne compte de ce tissu de soutien paysan qui est à aménager et où les expériences architecturales ont une certaine

part et qu'elle tienne compte, tout autour, d'une troisième zone qui n'a pas été nettement définie dans la loi sur les parcs nationaux français. Celle-ci, zone de protection, se trouverait plus proche des villes, et pourrait présenter des parcs d'attractions qui ne seraient plus à proprement parler des attractions purement naturelles.

M. CHARNAY. — Messieurs, en préambule, je vous demande de croire que tout ce qui a été dit individuellement, je l'ai, avec un respect infini — c'est un besoin chez moi — intégré, compris en profondeur, et je pourrais vous surprendre en vous restituant votre pensée.

Ce préambule étant fait, un petit vent malin semble s'amuser à emporter l'objet du débat. Jamais je ne suis méchant, même quand je suis dur. Vous avez sorti la notion d'expérimentation ; si on donnait un morceau de papier à chacun de nous en demandant de définir le mot d'abord, tout le débat serait d'aplomb ; alors, permettez-moi de vous rappeler que l'expérimentation est un processus qui commence par une inquiétude sur quelque chose.

Je fais une hypothèse, ou pour vérifier la loi que je présente, ou pour modifier la fonction qui semble ne pas répondre à un certain besoin que j'ai observé. Je dis à des architectes : Messieurs, voici votre programme de fonctions, et croyez que cela a été étudié ; on a multiplié les enquêtes parce qu'en France on ne se lance pas à la légère ; il faut bien étudier les besoins qu'il faut satisfaire, et on apporte plusieurs solutions ; on n'a pas le droit de prononcer un jugement esthétique, et ce sera un jugement fonctionnel ; l'esthétique viendra après. On bâtit et on constate que cela répond ou non à l'hypothèse.

Cela dit, j'ai eu la grande chance, par l'amitié d'une éminente personnalité qui se trouve ici, de me promener dans Paris et autour ; nous avons fait je ne sais combien de dizaines de kilomètres pour inventorier les quelques accidents heureux. Or, attention, je reviens au niveau de l'hypothèse inscrite dans un projet, il n'y a pas d'hypothèse qui se réalise sans liberté : est-ce que, oui ou non, à Sarcelles, on a eu la liberté ? Je réponds oui. Est-ce qu'ailleurs on a eu la liberté de mouler du nougat de Montélimar ? (je ne dis pas où) ou ailleurs a-t-on demandé à Buitoni de faire quelque chose ? Ailleurs encore il y a une pleine, entière liberté qu'on n'a pas eu souvent dans l'histoire. La preuve, c'est que les accidents aussi sont des résultats de la liberté. Peut-être s'il y avait quelqu'un de Firminy, ici, je citerais un accident heureux où on a pris la liberté — dans ce cas on n'en avait pas beaucoup et on avait du mérite de faire quelque chose d'exemplaire.

Je pose une question de méthodologie fondamentale et c'est grave. Tout se passe comme si nous pouvions nous mettre en situation d'hypothèse nous-mêmes, c'est-à-dire que nous sommes déjà dans des situations à observer : exemple, quand le ministère de l'Education nationale a commencé à faire des résidences, au bout de quelques mois il s'est aperçu

qu'on achetait des 2 CV pour les fuir. Il y avait donc une situation qui était digne d'observation sociologique et on pouvait peut-être se demander si la structure correspondait parfaitement à la fonction que l'on croyait devoir satisfaire, c'est-à-dire de faire rester les gens en place en les rendant heureux.

J'ai tellement cru à ces humbles choses qu'il y a quatre ans j'ai envoyé un dossier de quatre pages au ministre actuel où je démontrerais que l'on pouvait faire des chambres d'étudiants pour les expérimenter et que cela coûtait 20 millions pour l'ensemble, parce qu'une chambre d'étudiant seule ne veut rien dire ; c'est un espace qui peut être organisé pour réaliser l'interdépendance de l'espace intime, sacré, insonore, de l'espace collectif où on apprend à vivre en groupe et où on apprend la démocratie en ouvrant le frigidaire d'une certaine manière, tous ces petits détails.

Je résume ; je vous demande instamment : 1° d'être un peu méthodologue — et je n'y mets pas de méchanceté parce que je ne peux pas être méchant, ce n'est pas possible ; je n'ai pas de mérite, je ne peux pas. Peut-on faire une enquête sur les accidents heureux, et après c'est facile.

Je vous demande de reprendre tous les débats ; je répète ce que j'ai dit ce matin ; il y a une richesse extraordinaire, et si vous n'exploitez pas cela, malheur à vous, vous commettriez un véritable crime parce que vous n'auriez peut-être plus la chance de recommencer ensuite. Méfiez-vous.

## L'architecture, ça se montre

M. CLAUDIUS-PETIT. — Ce qui vient de nous être dit est un rappel dont nous mesurons chacun l'importance et qui est heureux. Je me permettrai seulement de plaider même pour les erreurs qui ont été dénoncées, non pas pour les excuser mais pour les situer. Il n'est pas tout à fait juste de dire que les gens qui ont fait Sarcelles étaient libres entièrement ; ce qui a été dit sur la liberté nécessaire, la liberté qui doit être assurée au créateur, est une invitation qui s'adresse à toutes les commissions qui existent et à l'ensemble de l'administration et du pouvoir.

J'aime bien la Bible, même lorsqu'elle est écrite par des contemporains, et dans ce livre que j'ai là par hasard, il y a une phrase qui dit bien des choses :

« Ces yeux qui voient, ces gens qui savent, il faut leur laisser construire le monde neuf. Lorsque les premières cathédrales blanches du monde neuf seront debout, on verra, on saura que c'est vrai, que cela a commencé avec quel enthousiasme, quelle ferveur, quel soulagement ; la preuve sera là. Peureux, le monde réclame la preuve d'abord. »

Je crois qu'il y a là quelque chose qui doit être dit à ce moment du débat pour, peut-être, nous ramener au cœur de nos préoccupations. Aujourd'hui, nous devons parler d'architecture, de construction. Depuis le début, dans beaucoup d'exposés, on sentait la peur de l'architecture, la peur de l'exprimer ; on en a une

peur panique, on veut la cacher, et je dois dire que j'ai été même surpris d'entendre des définitions par un homme excellent qui nous a parlé surtout d'architecture comme s'il fallait toujours la mouler, la fonder, la cacher. Je crois, au contraire, que si vraiment on y croit, il faut la montrer. On ne doit ni l'enterrer, ni la recouvrir de fleurs. Quand on met de l'ampélopsis au pied d'un mur, une fois sur vingt c'est pour faire de l'architecture, mais les dix-neuf autres fois c'est pour cacher, parce que, précisément, ce n'est pas de la bonne architecture. Moi, je crois à l'architecture que l'on montre et quelquefois que l'on peint pour la voir davantage et non pas pour la cacher. La Hollande est là pour nous dire la beauté d'un vermillon au milieu de la nature, la beauté d'un vert éclatant. De la même manière, j'ai vu en Irlande une rue entière dont chaque maison était peinte d'une couleur différente ; c'était des maisons en torchis qui étaient repeintes tous les ans à une certaine date, la fête patronale de la rue en question. Ces maisons en torchis tenaient debout à cause de la croûte formée par les couches de peinture que l'on additionnait depuis cent vingt-cinq ans. Les chapelles roumaines qui sont toutes entièrement peintes pour qu'elles se voient davantage et pour qu'elles chantent la joie du Seigneur, le rouge « sanguine » de certaines villes d'Italie ou de certaines villes du sud de la France, ne sont pas là non plus pour s'associer avec la nature mais pour tranquillement rompre avec elle. Jusque dans nos petites maisons du nord de la France, blanches avec le soubassement noir. Vous n'avez dans la nature autour de cela aucun blanc et aucun noir, et pourtant ces maisons, comme elles sont belles ! Les petites maisons blanches des marais salants du sud de la Bretagne, totalement différentes des maisons que l'on trouve ailleurs en Bretagne et qui sont, elles aussi, peintes en blanc, tout cela montre bien que quand on est heureux et fier de son architecture, on la montre. Je ne crois pas qu'il faille là-dessus avoir des complexes.

De plus, toujours pour parler de l'architecture et de la création, l'ordre naturel, les maisons qui ressemblent à des rochers, il y a des quantités de maisons, en France et dans le monde, qui ont été construites avec de la terre et de la manière la plus artisanale et, en même temps, la plus naturelle, puisqu'on façonne la terre, on la moule. Et puis, il y a des architectures qui n'ont rien à voir avec l'ordre naturel. Le mont Saint-Michel n'a rien à voir avec l'ordre naturel. Les pierres ont même été transportées ; elles sont venues de bien loin et on a créé ce qu'est le mont Saint-Michel. Et on pourrait en parler longtemps.

Je crois donc qu'il faut, sur le plan de l'architecture, éviter les ambiguïtés ; c'est ce qui me permet de dire à notre ami, Jacques Couelle, qui, ce matin a utilisé la formule « les H.L.M., machines à habiter », non, les « H.L.M. » ce sont des machins à habiter ; c'est injurieux pour les machines ; une machine, c'est beau quand c'est bien fait.

M. COUELLE. — Je suis d'accord, mais je n'ai pas voulu être si dur.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je reprends les choses pour essayer de décortiquer les mots qui sont ambigus, car beaucoup de choses sont ambiguës, et je crois que nous devons nous en méfier. Notre ami Charnay a reparlé de l'expérimentation avec méthode ; je voudrais ajouter à ses réflexions celle que j'ai entendue souvent exprimer par Jean Prouvé et qu'il rappelait tout à l'heure peut-être d'une façon un peu trop elliptique.

Dans beaucoup de domaines industriels, on fait l'expérimentation à partir d'un élément certain ; on prend un modèle tel qu'il est, on le gonfle, on le dégonfle, on le démonte, on le remonte, on le change, on le modifie, on en fait autre chose et, finalement, d'une petite réalisation, d'un petit moteur de rien du tout on en fait un moteur qui gagne les courses automobiles, simplement parce qu'il y a eu une suite. C'est une expérimentation appliquée qui s'ajoute. Pour la maison, le drame, c'est qu'on ne peut pas bien suivre cette expérimentation et que l'on ne peut pas travailler sur des programmes suivis et dans une liberté pour toutes sortes de raisons. Si vous mettez la cuisine à moins de 12 mètres carrés, elle ne compte pas dans l'allocation logement, tandis que si vous lui mettez 12 mètres carrés au lieu de 8,50 m, elle compte comme une pièce ; si elle compte comme une pièce, vous pouvez escamoter une chambre et dire quand même que vous avez un appartement de quatre pièces, et l'allocation logement marche, etc. Petite cause, grands effets ; la quasi totalité de nos normes viennent précisément de ces incidences assez bizarres.

Il y a un domaine où le « prince » (puisqu'on appelle maintenant le prince celui qui nous gouverne, et là je ne pense pas à un homme, je pense à l'ensemble du pouvoir) est maître ; il est le maître parce qu'il commande et qu'il paie. C'est le cas de l'Education nationale.

Pourquoi l'Education nationale envahit-elle l'ensemble de la France d'un mobilier d'une médiocrité fantastique puisque précisément ce mobilier sort d'une seule officine qui s'appelle le Bureau central du mobilier du ministère de l'Education nationale ? Les chaises les plus mal commodes, celles qui donnent des scolioses en même temps qu'elles mutilent, non seulement la colonne vertébrale et les épaules mais aussi les yeux, les chaises les plus abominables sont dans nos écoles. Voilà un exemple typique d'une responsabilité ; on peut citer tout le mobilier scolaire. M. Charnay s'y est épuisé et comme dans toutes les bonnes histoires, il a été vaincu au moment où il remportait la victoire. Peut-être que de son écrasement sortira quelque chose qui, précisément, sera à sa gloire ; ainsi l'histoire sainte sera respectée dans le déroulement de ce qui concerne notre ami Charnay ; personne n'en sera surpris ; les grandes réussites commencent par des catastrophes.

C'est ce que je voulais dire, pour essayer de relancer le débat, juste avant la pause, afin de vous puissiez y penser.

## L'ethnologie n'est pas une nostalgie

M. RIVIERE. — Je vais donner le mauvais exemple en parlant : je me réfère au papillon de mon ami Charnay ; moi, je suis les ailes de gauche, c'est-à-dire les ailes du passé, ce qui d'ailleurs m'ennuie beaucoup, parce que tous ceux qui me connaissent bien savent qu'il y a beaucoup des ailes de droite et je crois que mon ami Jean Prouvé y a rendu hommage. Maintenant, je me tourne vers mon ami Parent qui a eu la gentillesse de se dire mon élève ; c'est vrai, mais il y a longtemps et, entre temps, le maître a beaucoup appris, et il ne demande qu'à apprendre. A son ancien élève, encore, il peut apprendre deux choses : la première, sur l'ethnologie, la seconde sur la muséographie. Qu'on ne croie pas surtout que l'ethnologie est une discipline du regret du passé ; en aucune manière. L'ethnologie s'applique à la société traditionnelle ; c'est une analyse des mécanismes sociaux, des conditions techniques, spirituelles et sociales de l'ancienne société traditionnelle, mais en aucun cas, elle ne pourra se présenter comme un modèle ; absolument pas ; nous voulons expliquer une ancienne société qui a atteint un point d'ailleurs magnifique de réalisation mais dans des conditions qui sont complètement changées. Cette société traditionnelle est morte et ceux qui en ont la nostalgie, ce n'est pas chez nous qu'il faut les chercher.

Voilà pour l'ethnologie et d'ailleurs quand nous avons fait l'enquête du chantier 1.425, nous avions d'excellents architectes et nous n'avons cessé de leur dire : nous étudions ces maisons mais pas du tout pour les reproduire ou pour faire des styles régionalistes ; pas du tout. Le régionalisme en architecture ne vaut absolument rien ; voilà l'opinion du Conservateur en chef du Musée des arts et traditions populaires.

Deuxièmement : la muséographie. C'est une discipline, en effet, de diffusion, d'explication ; c'est une leçon de chose par certains moyens spécifiques. Il y a une muséographie d'histoire naturelle, une muséographie d'ethnologie. Celle d'histoire naturelle, hélas, on ne sait pas ce que c'est, en France. Quand on va dans les musées américains, on voit des choses sensationnelles sur l'explication de la nature, que ce soit aussi bien dans les grands musées des villes que dans les musées des parcs, dont on n'a absolument pas la moindre idée dans les réalisations françaises ; c'est le désert chez nous pour la muséographie naturaliste ; il faut le dire. Ceux qui connaissent Chicago et bien d'autres villes du nouveau monde, la Suède ou l'Allemagne (je ne parle pas de l'Italie ou de l'Espagne, il n'y en a pas) et beaucoup d'autres pays savent que c'est une discipline extrêmement avancée qui explique la nature, qui en explique le respect, la connaissance, l'utilisation.

Quant à la muséographie de l'ethnologie, je reviens à mon propos de tout à l'heure, il n'est pas du tout question que notre muséographie à nous, enseigne le regret du passé ; elle en donne l'explication, la compréhension, l'amour, certes, mais certainement pas la nostalgie, et si nous avons un faible pour les musées

de plein air à propos des parcs, c'est parce qu'ils ont l'espace et que l'espace manque dans les villes et que nous ne pouvons pas réaliser cette forme de musée dans les villes ou les banlieues des villes ; il n'y a pas de terrain, alors que les parcs nous offrent une solution miraculeuse pour classer cette partie de la leçon et de l'explication des sociétés que peuvent constituer les musées de plein air.

Il y a aussi une muséographie de l'actuel et même du futur. Dans les grands musées régionaux que nous faisons, comme le musée de Bretagne, à Rennes, qui est maintenant aux 4/5 réalisé, il y a une succession de salles dont les premières expliquent la nature comme fondement de l'évolution de l'homme, la succession des périodes avec même l'intégration progressive des phénomènes naturels dans l'histoire, et cela se termine, dans les plans d'un certain nombre de nos grands musées nationaux, par ces salles de prospective qui doivent enseigner le développement, enseigner l'urbanisme, enseigner les nécessités de la transformation, apprendre aux gens à comprendre les nécessités des changements, faire cette éducation, à telle enseigne que nous avons maintenant de nouvelles formes de muséographie intégrée qui arrive, dans cette perspective chronologique générale, à inscrire tous les développements humains et, parallèlement, l'intégration de la nature.

Je voulais vous rassurer, s'il en était besoin, car je suis assez connu d'un certain nombre de mes camarades architectes, et je voulais leur dire en conclusion : n'ayez pas peur de l'ethnologie ; ne croyez pas que c'est une discipline du regret, de la nostalgie ; ayez confiance dans la muséographie, car elle aidera à faire comprendre tout ce que nous voulons faire comprendre, l'aile droite, l'aile gauche du papillon, et finalement celui qui est au milieu, qui est l'homme dont nous avons tous besoin et dont nous sommes ici les apôtres et les serviteurs.

M. PROUVE. — Je dirai simplement que je suis très rassuré, parce que si j'ai dit tout à l'heure que c'était une affaire de génération, je me suis très mal exprimé, et M. Rivière a répondu à tous mes soucis...

### Pas d'antiquomanie...

M. PARENT. — Je voudrais alors, non pas inquiéter tout le monde, mais rassurer mon ami et maître Rivière, parce que je faisais, en effet, allusion à une époque si lointaine que c'était du temps où il écoutait encore ses élèves.

Je n'ai jamais dit, moi non plus, que les musées étaient conçus de l'intérieur. Je connais trop Georges-Henri Rivière ; je le penserais peut-être si ce n'était pas lui, si c'était certains autres de mes collègues qui avaient cette responsabilité, mais il n'est pas question pour moi de penser cela. Néanmoins, il faut savoir qu'au niveau des équipements futurs, des équipements culturels — d'abord du parc, ensuite des phénomènes ressentis psychologiquement par les hommes qui nous

entourent — les choses ne vont pas comme à l'intérieur des intentions précises des muséographes et même de leur action. Je veux dire par là, et j'en suis un exemple vivant, comme M. Rivière, que notre action à la Direction de l'architecture où pourtant nous avons comme directeur M. Querrien que je n'ai pas à présenter, et l'action des musées dont M. Rivière est l'incarnation, est regardée et présentée comme l'entretien d'enveloppes de mythologie : c'est de nous que l'on attend l'affirmation dans ces colloques, le maintien et le développement dans les parcs.

Bien sûr, nous allons faire notre métier, j'espère, c'est-à-dire que M. Rivière va faire des musées comme il sait les faire, et, nous, nous continuerons à ralentir la dégradation des choses, ou à prolonger certaines pierres sur des monuments et à faire en sorte qu'ils ne tombent pas tout de suite et qu'ils vivent encore un peu. Mais je veux dire par là que cette action est interprétée, qu'on le veuille ou non, si bien que soient faites les restaurations, et si bien que soient faits les musées, elle est interprétée globalement par le pays dans un mouvement d'antiquomanie extrêmement puissant et qui représente, dans la France moderne, quelque chose de beaucoup plus puissant que la direction des musées ou que la direction de l'architecture, parce que l'antiquomanie fait partie aussi de notre milieu de consommation où elle est peut-être encore plus puissante que le ski ou la voile.

Par conséquent, pour réagir contre cela et pour qu'il n'y ait plus cette confusion, je pense qu'il est important que les équipements culturels ne soient pas que des musées parce que nous allons nous trouver au moment où il faudra bien dire ce que c'est ; il faudra, à la fin de ces journées, se poser la question que j'ai posée tout à l'heure ; que va-t-on mettre dans les parcs qu'on ne mettra pas ailleurs, si nous voulons exprimer tous nos rêves, si nous voulons les exprimer aussi bien dans les parcs qu'ailleurs. Certes, il y aura quand même un ameublement dans les parcs : espérons que ce ne sera pas celui de la Commission de l'Education nationale que vous avez cité. C'est là où je m'interroge. Comme le sport le montre, c'est par l'action, et non pas seulement par le regard sur l'inventaire de ce qui existe, qu'on convertira la mentalité pour arriver justement à faire que cela entre dans le circuit économique. On ne peut pas se borner à faire consommer la nature et la culture à l'intérieur des parcs, fût-ce par l'intermédiaire des musées et fût-ce par un certain nombre de disciplines : il faudra bien qu'il y ait des endroits où l'on propose des structurations. C'est ce que nous entendons par l'expérience des structures nouvelles. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas des hommes pour y vivre, autrement dit qu'on puisse trouver un endroit où l'exercice de la liberté du créateur se manifesterait pour répondre à un besoin précis.

J'ai cité hier la nécessité de faire des villages neufs, précisément dans les parcs, à un point choisi ; mais, alors que la liberté du créateur, au lieu d'être soumise à toutes les contraintes, s'exprime sur une cohésion de création de structures, que l'on pourra

juger et qui pourra appeler justement des gens à la fois pour y vivre et pour y changer de mentalité. Si nous ne changeons pas la pure action d'information sur les gens, ils s'en détournent pour réclamer les objets de l'antiquaire, le pavillon, suivant la passivité qu'ils connaissent dans les villes parce qu'ils sont habitués à cela.

## Que mettre dans les parcs ?

M. MAHEU. — *En fait, la question est la suivante : que va-t-on mettre dans ces parcs ? C'est un peu le problème qui nous réunit depuis plusieurs jours.*

*Effectivement, si on pose la question dans l'abstrait, on risque d'aboutir à un catalogue, à une liste naturellement maximum des équipements pour satisfaire tout le monde : et les musées et les maisons de la culture, et ceci et cela ; ou, au contraire, d'aboutir à un choix un peu arbitraire. Je me demande, si, en réalité, ce choix ne s'opérera pas de lui-même en fonction de la situation géographique possible de tel ou tel parc et, bien entendu, de la situation humaine, de l'environnement, car au fond qu'est-ce qui intéressera les gens ? Pourquoi iront-ils ? De quoi ont-ils besoin ?*

*J'imagine le parc régional proche d'une grande cité, plus proche du type parc de détente et de loisir comme celui qu'on envisage de faire au Tremblay ou à Issy-les-Moulineaux ; dans d'autres régions, au contraire, ce sera l'exemple que vous citez de St-Amand ; dans d'autres cas enfin, ne sera-ce pas simplement une très belle région où, a priori, les risques d'évolution rapide ne sont pas trop à craindre ; un simple périmètre de protection sévèrement observée où l'on ne se croira pas obligé d'installer des équipements.*

*Je me demande si l'analyse concrète des situations géographiques possibles — car je suppose que le choix est quand même limité — ne permettrait pas de dégager des critères qui, sans être abstraits et valables pour tous les parcs, permettraient de rendre le choix plus concret.*

## Le côté expérimental des parcs

M. CLAUDIUS-PETIT. — *Je voudrais répondre à M. Parent que ce qu'il dit est peut-être plus satisfaisant dans l'énoncé que sur un plan d'application pratique, et je m'explique : quand votre frère suppose qu'il est nécessaire de faire 20.000 logements pour démontrer expérimentalement ce qu'il désire, c'est-à-dire qu'il l'exprime par la fonction oblique, je n'imagine pas que cette expérimentation puisse se faire dans un parc naturel, parce que l'on ne fait pas une architecture sur quelque chose qui n'existe pas, c'est-à-dire sur un programme qui n'est pas celui d'une ville, et, 20.000 logements c'est une ville, et le programme d'une ville ce n'est pas d'être au milieu d'un parc de réserve naturelle ou en bordure d'un tel*

parc. Il faut donc se méfier beaucoup de la similitude des mots, et ce qu'a dit M. Maheu me permet d'insister justement sur cet aspect des choses :

*Le parc des Cévennes a un caractère propre. Si l'abbé Martel nous parlait des 40.000 hectares de la montagne de Lure et des 100 et quelque mille hectares où il n'y a pas un seul habitant, qui se trouvent circonscrits ici dans un tout petit secteur et qui sont séparés simplement par quelques petits villages ; si en même temps le même abbé Martel venait nous dire le nombre incroyable de documents, de témoins de l'histoire et de phénomènes de renouvellement de la nature, d'un coup il nous permettrait de découvrir que dans tel parc nous ferons telle chose, dans tel autre nous ferons telle autre chose, dans celui des Ardennes, nous ferons autre chose, etc.*

*C'est pourquoi, empiétant un peu sur ce qui sera dit demain, je me permets de souligner combien il sera utile que tout ce qui se rapportera, comme réglementation ou législation, aux parcs régionaux, soit beaucoup plus soupagement imaginé que ce qui a été fait pour les parcs nationaux. Il faut éviter les lourdeurs et les rigidités. Je me permets de dire tout haut ce dont je parlais tout bas hier à un des responsables de ces problèmes : je souhaite que l'on utilise au maximum la loi si commode, qui est une des lois vraiment fondamentales de notre esprit démocratique : est la loi de 1901. Il faut l'utiliser pour aller jusqu'à ce que Jean Prouvé appelle une sorte de compétition entre les parcs régionaux, non pas compétition pour écraser l'autre, mais compétition pour faire valoir la qualité de certaines initiatives ; on verra comment et on comprendra peut-être pourquoi des parcs (et je pense toujours à cette action de l'abbé Martel dans le secteur) peuvent partir justement de la découverte de ce qu'étaient les gens de la préhistoire, intéresser tous les contemporains au moindre caillou trouvé en marchant dans leurs champs, et comment aussi on arrive à associer tout le passé à la vie contemporaine jusqu'à faire en sorte que les plus belles découvertes sont faites ici par les paysans lorsqu'ils labourent ou lorsqu'ils marchent dans leurs vignes. A partir de là, d'autres choses sont venues et la vie contemporaine, et dans d'autres endroits ce sera l'inverse. Mais il ne faut pas perdre de vue, justement, ce côté expérimental des parcs régionaux ; il s'agit d'une expérience qui concerne « l'homme qui est devenu son hypothèse » — je reprends cette phrase extraordinaire ; l'expérimentation architecturale, c'est autre chose et, en apportant une conclusion à nos inquiétudes, nous n'avons pas encore tout de même exorcisé suffisamment cette espèce de crainte panique de l'architecture de notre temps.*

*On a parlé de futurisme et j'ai remarqué que le mot était toujours entouré de guillemets, ce qui souligne l'ambiguïté du terme. Quand on est obligé de mettre un mot entre guillemets, c'est qu'il a une signification qui n'est pas tout à fait celle de la langue courante.*

*Puis on a parlé de cette sorte de préparation de la vie future, de l'expérimentation de l'architecture.*



J'avoue que, là, je suis en pleine ambiguïté ; je ne suis pas à l'aise ; parce que l'architecture future, c'est celle que l'on fait maintenant. Je veux dire que quand vous la construirez, votre architecture, ce sera celle de maintenant, et vous n'y pouvez rien ; dans une chose aussi tangible (car ce n'est pas évanescence), l'architecture, le futur, c'est le présent, et c'est le présent dans lequel, précisément, la vie ne sera pas conditionnée pour rester sclérosée.

Je suis allé, il y a quelques jours, dans deux cloîtres faits par Palladio, qui ont été remis en état, à Venise. Je vous assure que je verrais bien cela dans un collège animé par l'esprit de M. Charnay et cela ne serait pas tellement contradictoire. Je crois même que ce serait une sorte de ligne normale de conduite. Je veux dire par là que vous ne pouvez pas concevoir une architecture sans un programme. Vous pouvez envisager que le programme soit sur une hypothèse d'une société évoluée, une société différente, encore faudra-t-il la définir. Or, de toute manière, dès que vous ferez 20.000 logements vous ne ferez pas vivre l'humanité future dans vos 20.000 logements ; vous ferez vivre l'humanité de maintenant, et votre architecture future sera simplement une architecture qui permettra une évolution des conditions de la vie.

C'est pourquoi il est, à mon avis, inutile de parler d'une architecture futuriste qui n'est qu'une architecture qui intègre une certaine prévision, une certaine prospective. Qu'est-ce que l'architecture conscient de ce qui est, qui est, qui construit pour maintenant en oubliant que son bâtiment va durer un siècle ? Or c'est précisément l'extraordinaire et effroyable responsabilité de l'architecte qui rend son métier passionnant, de songer qu'il fait vivre maintenant des gens dans une enveloppe qui existera encore dans cinquante ou dans cent ans. Et, de cette responsabilité là, nous devons nous efforcer de rendre l'architecte de plus en plus conscient. Mais, pour cela, il faut lui donner la liberté car il n'y a pas d'expression de responsabilité sans liberté, et si nous avons une architecture dont nous ne sommes pas toujours fiers ou dont nous nous méfions, c'est précisément parce qu'elle a été créée dans des conditions, soit de pressions collégiales exprimées par des commissions, par des groupements, soit sous la pression d'une administration qui n'exprime que des normes et qui oublie la vie, et que finalement l'architecte n'a jamais pu dire librement ce qu'il avait à dire ; on s'est méfié de lui, on n'a jamais permis qu'il puisse avancer.

Imaginez un peu ce que serait la médecine ou la chirurgie si elles étaient entièrement soumises à des décisions de l'administration de la santé qui déterminerait les conditions dans lesquelles les opérations du cœur doivent être faites ! La liberté éminente du chirurgien lui donne sa responsabilité, et il va jusqu'à faire ce qui pourrait effrayer tout le monde et dont une émission récente à la télévision a permis de mesurer un des points d'arrivée actuels.

J'ai toujours imaginé, pour ma part, que l'architecte et le chirurgien devraient être mis à égalité dans le sens des responsabilités humaines. L'un et

l'autre sont responsables de la manière dont nous vivons ; sans doute qu'en 1985, beaucoup de personnes se promèneront avec des cœurs artificiels ou des greffes, mais si, en même temps, ils sont mutilés par une architecture qui n'aura pas été suffisamment imaginée et pensée dans la plénitude de la responsabilité des architectes, évidemment ils seront traumatisés. On leur permettra de vivre d'une certaine manière et, en même temps, on les empêchera de s'épanouir librement dans une architecture qui aura été imaginée pour eux.

Voilà, je crois, ce qu'il fallait bien situer, vu sous mon angle car ce sont des réflexions personnelles qui n'ont pas d'autre valeur que des réflexions d'un homme qui essaie de comprendre le mystère de la création dans un monde qui se veut de plus en plus démocratique et où, cependant, il est indispensable de rappeler de temps en temps que la démocratie n'est jamais synonyme de l'oppression de l'administration et qu'elle n'est jamais non plus exprimée par des décisions collégialement décidées. La création suppose toujours que l'information soit donnée par le plus grand nombre possible d'hommes mais la décision, c'est-à-dire l'acte de créer doit toujours être prise sous la responsabilité d'un homme.

Je voudrais vous rappeler un mot prononcé par Manessier récemment à l'occasion de tout un colloque sur l'art sacré. Il racontait comment Jean XXIII (on peut parler de lui sans faire de cléricisme puisqu'il est admis par tout le monde) apprenant la présence à Rome d'un nombre important d'artistes, dont Manessier, dont Pignon — vous voyez que c'était très éclectique, les communistes étaient là — a exprimé le désir de les recevoir. Il les reçoit et il leur dit : « Messieurs, votre présence ici, au Vatican, a pour moi une très grande valeur parce que, moi-même, dans ces murs, je suis le prisonnier de tout un monde, tandis que vous, les artistes, vous êtes les hommes de la liberté. »

Eh bien, partout où le pouvoir s'exerce, je souhaite que celui qui l'exerce à son niveau, soit tout à fait conscient que sa seule raison d'être est de permettre aux hommes libres dans leurs moyens d'expression de s'exprimer librement lorsqu'ils parlent, lorsqu'ils écrivent, lorsqu'ils pensent, lorsqu'ils créent professionnellement. Le pouvoir, quel qu'il soit, lorsqu'il passe commande à un architecte, doit lui donner à accomplir un programme, à en assumer la responsabilité. Il doit donc définir le programme avec autant de netteté, de précision qu'il le désire, ensuite de quoi il a le droit de dialoguer avec lui ; mais il a le devoir absolu de faire confiance à l'architecte et, ensuite, de lui donner liberté de création contre toutes les médiocrités envahissantes qui seraient là pour l'empêcher d'apporter quelque chose de neuf qui sera l'expression de la société d'aujourd'hui dans une vision de l'avenir, car je ne vois pas autrement ce que pourrait être le futurisme.

M. PROUVE. — Je m'adresse à M. Parent. J'ai dit tout à l'heure, très nettement, que personnellement, il n'y avait que le présent qui m'intéressait

parce que je pense que nous disposons de tellement de choses pour faire le présent, que c'est déjà beaucoup de savoir s'en servir.

J'aidit aussi que je fabriquais et — quand je fabrique — le futur, pour moi, ne veut rien dire parce que je n'imagine pas qu'on puisse avoir une pensée qui ne se réalise pas instantanément, parce qu'elle est morte au départ si elle ne se réalise pas. Donc, le futur, c'est l'inconnu. Ce qui est intéressant, c'est ce qu'on peut faire immédiatement.

M. PARENT. — Nous nous sommes placés, ce matin, au niveau de l'architecture théorique ; on l'a annoncé et nous n'avons jamais employé le mot d'architecture ; nous avons employé le mot d'expérimentation de structures. Or, nous procédons par hypothèse et non pas par formulation d'une architecture avec sa plastique, etc. Dans les sciences, il y a aussi réalisation immédiate, dans l'industrie, dans l'électronique ; il a bien fallu qu'il y ait quand même des gens qui se placent en dehors des contingences de l'actualité dans le domaine de la théorie et qui procèdent par hypothèses successives. Ils ont eu la chance d'obtenir du pouvoir ou des industriels qu'on leur confie l'expérimentation de ces hypothèses. Nous réclamons pour l'architecture, à l'occasion des parcs

nationaux, uniquement cette simple chose : donnez-nous la possibilité d'expérimenter, c'est-à-dire de soumettre à l'expérience selon une méthodologie, comme dit M. Charnay, tout à fait scientifique, les hypothèses que certains architectes théoriciens vont peut-être formuler. C'est tout ce que nous demandons : l'appréhension de ces hypothèses concrétisées sur la réalité et là je dis à M. Claudius-Petit, tout à fait indépendamment du contexte puisque c'est dans une zone a priori isolée du contexte urbanistique, donc qui n'entraînera pas un mouvement de population extraordinaire.

Au contraire, la réalisation de certaines hypothèses entraîne un mouvement de population extraordinaire. M. Claudius-Petit cite tout le temps Ronchamps, les Tourettes, qui sont pourtant des réalisations architecturales, pas des structures en expérimentation, et il a indiqué tout à l'heure le drainage de population que cela entraîne. Si on arrive à la théorie de l'expérimentation architecturale, il va y avoir un brassage de population fabuleux.

M. PROUVE. — Ronchamps est une réalité et non pas du futur.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Nous allons arrêter ici ce débat.

## LES STRUCTURES DE CRÉATION D'ANIMATION ET DE GESTION

### UNE LEGISLATION POUR LES PARCS

M. J.-F. THERY

Il est logique que soit réservée pour cette dernière journée l'intervention de l'homme de loi. Le métier du juriste consiste en effet à inscrire dans le droit, aussi exactement que possible, la volonté de la nation, ou de ses mandataires.

Tout au long de ces journées, il me semble que nous avons vu s'exprimer, se développer, se préciser, une volonté d'un contenu particulièrement riche, aux aspects multiples et quelquefois antinomiques ; il est important de préserver cette richesse, parce qu'elle est issue de l'observation de la vie et de la passion de l'humanisme.

Il faudra donc répondre aux besoins immédiats, dont les sociologues ont su montrer la dramatique urgence, mais il faut aussi savoir s'en abstraire pour préparer le futur en laissant libre cours à l'inspiration des artistes, aux intuitions des prophètes, aux prévisions des techniciens de la prospective.

Il faudra faire l'éducation des générations nouvelles, faire de nos parcs des instruments pédagogiques susceptibles d'éveiller les hommes de demain à la conscience de leurs propres besoins de silence, de beauté, de respect de la vie, mais il faudra aussi répondre à l'appel de la génération présente qui souffre dès aujourd'hui du bruit, de l'entassement, de l'insalubrité.

Nous donnons donc aux parcs naturels régionaux des objectifs très ambitieux. Lorsqu'ils s'inscriront dans la réalité, nous leur verrons des visages très différents. L'un sera d'abord le poumon de la ville ; l'autre sera, selon l'excellente expression de Philippe Viannay, une « harmonie régionale » ; bien des gradations, bien des combinaisons sont possibles selon le site choisi, l'activité humaine à réanimer, ou le besoin auquel il faut répondre. Mais notre dessein ne sera accompli que si, derrière cette infinie variété des physionomies, prévaut une unité d'inspiration.

Pour respecter la volonté que vous exprimez, le

Vendredi 30 septembre 1966, matin, présidence M. H. BEAUGÉ.

juriste devra donc faire en sorte d'assurer au parc naturel régional

d'une part, l'unité dans l'inspiration

d'autre part, la souplesse dans la mise en œuvre.

### Garantir l'unité dans l'inspiration

Quelle que soit la vocation particulière d'un parc naturel régional, quelle que soit sa dimension, nous pensons tous qu'il doit procéder d'un esprit commun.

De cet esprit, on a, depuis dimanche, mis en relief de nombreux traits. M. Olivier Guichard a souligné la vocation culturelle des parcs naturels régionaux. Le colonel Beaugé a montré l'absolue nécessité d'empêcher leur transformation en entreprise commerciale, et de mettre au second plan les soucis de rentabilité au profit d'une vocation de gratuité. M. le professeur Lefebvre a insisté pour que le parc soit l'œuvre de ses propres usagers. Jusque dans la protection de la nature et des sites, cet esprit doit se manifester : car, ainsi que l'a dit M. Maheu, nous recherchons à la vérité, non la conservation, mais la promotion des sites.

Cet esprit doit être respecté si l'on veut vraiment faire une politique cohérente. Or on peut dès maintenant être certain qu'il sera le plus souvent menacé, non seulement par les intérêts privés commerciaux qui ne manqueront pas de chercher à tirer profit de l'activité touristique créée par le parc, mais aussi par l'évolution même des régions réanimées, où des appétits peuvent naître...

Pour garantir l'unité dans l'inspiration, il me semble nécessaire de recourir à deux types de précautions : d'abord, ne pas couvrir n'importe quelle action du « label » de parc naturel régional ; en second lieu garantir, sinon l'autogestion, du moins la prise en charge du parc par ses usagers.

Ne pas couvrir n'importe quelle action du « label » de parc naturel régional, c'est une tâche qui ne peut s'exercer qu'au niveau national, et qu'il revient à l'Etat de prendre en charge.

Le titre de « Parc naturel régional » doit être protégé, comme la loi protège le titre de « Parc natio-

nal », celui de « musée », etc. Ce titre doit avoir une signification juridique officielle. Il est indispensable que seule puisse jouir du titre de parc naturel régional la réalisation qui aura reçu ce label de l'instance officielle habilitée à le délivrer.

Cette instance officielle doit être unique, afin d'assurer au mieux l'unité d'inspiration que nous recherchons. Elle ne saurait donc trouver sa place qu'au niveau national. Sa définition et sa création me paraissent être le premier acte juridique nécessaire à la mise en œuvre des travaux de ce colloque.

Quelle sera cette instance ?

La création d'un parc concerne de multiples administrations et il paraît difficile de confier à un ministère déterminé l'entière responsabilité d'une opération aussi complexe. La meilleure solution semble bien de confier à un comité interministériel le pouvoir d'accorder ou de refuser le « label ». On peut envisager, soit de conférer ce pouvoir nouveau au Comité interministériel des parcs nationaux, en étendant ainsi sa compétence à l'ensemble des parcs naturels, soit au contraire de créer un nouveau Comité ; les deux formules ont leurs avantages, qu'il faudra étudier et comparer avant de se prononcer définitivement.

Mais il ne suffit pas de s'assurer, au départ, de l'orthodoxie du projet de parc pour lequel l'agrément est sollicité. Il faut encore faire en sorte que l'inspiration initiale se maintienne au cours des années. Il ne s'agit certes pas de la figer, de paralyser une évolution qui peut être bénéfique ou simplement nécessaire, il s'agit seulement de contrôler cette évolution.

Qui va exercer ce contrôle ?

On peut imaginer de nombreuses solutions. Trois d'entre elles me paraissent mériter particulièrement l'examen :

Le contrôle peut être exercé au niveau régional ou interrégional ; le préfet de région — ou l'un des préfets de région intéressés — paraît alors tout naturellement indiqué pour y pourvoir.

Le contrôle peut aussi s'exercer au niveau central. On pourra le confier alors, soit à une structure administrative nouvelle dotée d'un échelon central et d'un échelon régional, soit à un fonctionnaire de haut niveau d'une administration centrale.

La création d'une structure administrative nouvelle (d'ailleurs légère) présente des avantages séduisants : son service central pourrait assurer le secrétariat du comité interministériel, et jouer le rôle d'un bureau d'études ; quant au fonctionnaire régional, il aurait, sous l'autorité du service central, une mission d'inspection, de conseil, et d'« assistance technique ». Mais, en revanche, il faut reconnaître qu'elle comporte des inconvénients et des incertitudes : le fonctionnaire régional, qui aura rarement plus d'un parc dans sa circonscription, ne risque-t-il pas de se poser en « superdirecteur du parc » ? La création d'un service administratif spécialisé ne risque-t-elle pas de réin-

roduire une centralisation, une uniformité des conceptions qui sont précisément étrangères à l'esprit dont nous voulons garantir la permanence ?

C'est pourquoi mes préférences vont à la troisième solution : la désignation d'un fonctionnaire d'administration centrale, « *intuitu personae* » pour être le tuteur — ou le parrain — de chaque parc naturel régional. Cette technique n'est d'ailleurs pas nouvelle ; il existe d'ores et déjà, en matière de défense notamment, des fonctionnaires chargés de suivre, au nom de leur ministre ou même de l'ensemble du gouvernement, telle question particulière. Elle me paraît bien adaptée à la nature de la tutelle à exercer : chargé d'un seul parc, ce fonctionnaire ne ressentira pas la tentation de l'uniformisation ; son choix sera d'ailleurs opéré en fonction de la physionomie propre du parc dont il sera appelé à suivre la réalisation et le développement : pour un parc essentiellement sylvestre, on fera plus volontiers appel à un forestier ; un parc dont l'intérêt sera axé sur la mise en valeur de richesses architecturales ou culturelles sera confié à un administrateur civil des Affaires culturelles, etc.

Ce fonctionnaire, une fois désigné, comment va-t-il exercer ce contrôle ?

Ce n'est encore ni le lieu ni le moment de définir des attributions précises. Il faut cependant indiquer de quelles sortes de moyens d'action on pourra disposer.

En premier lieu, le fonctionnaire-tuteur devra être associé à l'exercice de la tutelle administrative, chaque fois que le parc naturel régional aura pour gestionnaire un établissement public.

Il devra, en second lieu, intervenir par une « assistance technique » appropriée (réalisation d'études et de travaux, intervention des services de l'Etat au profit du parc, etc.) et, bien entendu, par une assistance financière : il faut prévoir que de telles interventions seront souvent indispensables, et le fonctionnaire-tuteur devrait pouvoir utiliser une sorte de petit fonds d'intervention pour réaliser, par exemple, des acquisitions foncières, dans le but d'enrayer une spéculation ou de désarmer une opposition.

Il devra, enfin, dans les cas extrêmes, avoir la possibilité de provoquer le « retrait » du « label » lorsqu'un parc naturel régional, malgré les précautions prises, deviendra une entreprise commerciale de loisirs, ou s'écartera de façon irréversible des orientations définies par le comité interministériel.

Je suis persuadé que les difficultés qui seront rencontrées par les parcs naturels régionaux viendront essentiellement des pressions économiques qui tenteront de tirer profit de la « clientèle » du parc. Or, l'expérience de l'urbanisme nous apprend qu'aucune réglementation, aussi précise et aussi parfaite soit-elle, ne résiste à l'assaut des intérêts économiques puissants. Seuls des moyens d'action économique et l'appui de l'opinion peuvent avoir, contre de telles pressions, une chance d'être efficaces : c'est pourquoi, pour garantir la permanence d'un parc naturel régional, il est indispensable d'en organiser la prise en charge par les usagers eux-mêmes.

## Organiser la prise en charge du parc par ses usagers

La vraie garantie de l'existence et de la permanence de parcs naturels régionaux tels que nous avons tenté de les définir au cours de ces journées réside dans la volonté des habitants et des usagers.

On n'imposera pas la création d'un parc depuis un bureau parisien. Le parc naîtra de la volonté consciente et éclairée des collectivités locales, d'un véritable choix politique local sur une méthode de développement. Il ne vivra que de l'effort et de la foi des habitants et des usagers. Sinon, n'importe quelle réglementation restera lettre morte. La forme progressive et dynamique du capitalisme français contemporain est le capitalisme immobilier : or, c'est de la spéculation immobilière que naîtront sans doute, pour les parcs, les dangers les plus pressants.

Habitants et usagers devront donc être étroitement associés à la gestion du parc. Celui-ci doit devenir leur œuvre, en quelque sorte leur enfant. Il doit leur avoir coûté des efforts et de l'argent. Cette participation indispensable pourra s'effectuer par l'intermédiaire d'une puissante « Association des amis » du parc naturel, groupant des associations, des sociétés locales, des animateurs, des savants, des élus, des particuliers, des mouvements ou groupes de jeunes, etc. Ces précieuses structures locales pourront d'ailleurs prendre en charge elles-mêmes, avec une large initiative, la réalisation de telle ou telle partie du plan d'aménagement de leur parc, et imaginer les moyens d'y insérer leur activité.

D'autres modalités de participation sont, bien entendu, possibles. En toute hypothèse, s'il est nécessaire de maintenir « l'unité de l'esprit » par les moyens que l'on vient de retracer, il me paraît tout aussi important d'assurer, dans la mise en œuvre, une grande souplesse.

## Assurer la souplesse de la mise en œuvre

S'il est capital d'assurer l'unité d'inspiration de l'ensemble des parcs naturels régionaux, il me paraît aussi important de sauvegarder une nécessaire diversité dans la réalisation de chaque parc en particulier. Chaque parc, en effet, devra chercher son originalité, et chaque maître d'œuvre devra pouvoir adopter librement les solutions juridiques, administratives, artistiques ou autres, les plus adaptées.

Pour s'inscrire dans la réalité, un parc naturel régional aura besoin d'un « patron », et au service de ce « patron », d'une série de moyens d'action.

## Un maître d'œuvre aux multiples visages

En premier lieu, un « patron », c'est-à-dire un maître d'œuvre responsable. Je crois au génie de l'homme responsable. Pour naître, un parc aura besoin d'un homme décidé à lui faire voir le jour, un homme dont le destin soit lié au succès de son œuvre. Cet

homme sera difficile à choisir. Il ne faut pas définir à l'avance son « profil », ni sa formation, ni même sa carrière : le choix de l'homme dépendra du projet à réaliser.

Ce qui est essentiel, c'est que ce maître d'œuvre soit responsable, et donc qu'il ait la confiance des promoteurs du parc, et soit en même temps décidé à suivre la politique définie à l'échelon national, ce qui implique qu'il ait également la confiance du comité interministériel. Pour permettre cette double investiture, on pourra employer la procédure de la liste d'agrément : une telle liste sera dressée périodiquement par le comité interministériel, et les collectivités locales promotrices exerceront leur choix sur cette liste, ou encore proposeront l'agrément de leur candidat.

Quels seront donc ces « promoteurs » du parc dont on vient de parler et comment interviendront-ils ? C'est là une question essentielle, et dont il convient, à ce point de l'exposé, de dire un mot. Pour assurer le succès d'un parc régional, il me paraît indispensable que sa création ne soit pas décidée dans l'abstrait par un bureau de planification. Le but d'un parc naturel régional est de contribuer à réaliser une « harmonie régionale », et ce but ne saurait être atteint sans l'adhésion complète des habitants de la zone concernée et de leurs représentants. Aussi, aucun parc ne doit naître d'une initiative centrale : il n'y aura de parc régional que demandé, réclamé, par les collectivités locales intéressées. Ces collectivités seront donc les promotrices du parc, et, soit dit en passant, si l'Etat pourra apporter son aide sous diverses formes, elles devront en assumer la responsabilité financière. Ces collectivités constitueront entre elles un organisme chargé de la réalisation de leur parc, ou, éventuellement, s'en remettront à une société d'équipement, ou même à une société privée. Mais il est sûr que le maître d'œuvre individuel sera soutenu administrativement et financièrement par les collectivités promotrices, et recevra leurs directives par l'intermédiaire d'un organisme que l'on pourrait qualifier de « maître d'œuvre juridique » et dont il sera, normalement, l'employé.

Quelle sera la forme de cet organisme ? Faut-il chercher à en définir des caractéristiques originales, et à en tenter la définition législative ? Je ne le pense pas. La plus grande souplesse est ici nécessaire.

Le plus souvent, pensons-nous, les collectivités locales désireuses de créer un parc naturel régional constitueront un organisme de droit public : syndicat de communes, syndicat mixte, établissement public, la forme la plus adaptée étant sans doute le syndicat mixte, qui permet d'associer aux collectivités territoriales des établissements publics industriels et commerciaux. On sera contraint d'avoir recours à un organisme de droit public chaque fois que la réalisation du projet impliquera l'intervention d'expropriations ou de toute autre prérogative de ce genre. Mais il ne faut en aucune façon exclure l'hypothèse où le « maître d'œuvre juridique » d'un parc naturel régional serait une personne de droit privé : société d'économie mixte, ou même société privée. Une telle

formule sera particulièrement adaptée toutes les fois que des personnes privées voudront s'associer à l'entreprise, et lui apporter leur aide qui peut être puissante.

Il existe d'ailleurs une forme juridique particulièrement destinée à associer l'initiative privée et l'initiative publique pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général : il s'agit de la fondation. Elle était quelque peu tombée en désuétude, mais elle suscite actuellement l'intérêt des juristes, notamment de mon collègue M. Pomey qui cherche à la rajeunir et à l'adapter aux exigences du temps présent. La fondation, on le sait, résulte de l'affectation d'un capital privé à une œuvre d'intérêt public : pour quoi ne pas imaginer que des particuliers pourraient être désireux d'affecter un capital à l'œuvre d'intérêt général constituée par un parc naturel régional ? J'indiquerai d'ailleurs que l'un des tous premiers parcs, actuellement en cours de réalisation, revêtira vraisemblablement la forme juridique de la fondation.

Il ne faut, en tout cas, se fermer aucune porte. Loin de chercher à créer, par une loi nouvelle, un organisme-miracle qui puisse réussir en toute hypothèse, il me paraît plus sage de définir peu à peu, la formule la plus adaptée, et de la choisir en toute liberté.

J'ai laissé de côté volontairement l'association de la loi de 1901, qui pourrait cependant paraître constituer la forme juridique la plus souple, et partant la mieux adaptée. D'autre part, nous avons vu plus haut qu'une « association des amis du parc » serait presque toujours constituée. Pourquoi ne pas lui confier directement la réalisation et la gestion du parc ? Cette solution de bon sens est, d'ailleurs, mise en pratique en Allemagne, ainsi que nous l'a rappelé le professeur Toepfer. Mais il me semble impossible de la recommander pour deux raisons essentielles :

— L'exemple allemand n'est pas transposable en droit français, les caractéristiques juridiques de l'association étant différentes dans les deux pays. L'association de droit allemand a une capacité juridique plus étendue à certains égards, et permet à l'Etat de mieux contrôler son action, et l'emploi qu'elle fait des subventions qu'elle reçoit.

— Je crois important de distinguer la « gestion » de l'« animation » du parc régional. Le dialogue des gestionnaires et des animateurs, des hommes de la foi et des hommes du possible, me semble devoir être un gage de vigilance et de progrès. Je crois donc qu'il faut respecter la dualité de l'organisme « maître d'œuvre juridique » et de l'association des amis du parc.

Ce maître d'œuvre, physique et juridique, aura pour tâche première de transformer une zone géographique en parc naturel régional. Pour la mener à bien, il devra disposer de moyens d'action. Nous ne nous étendrons pas sur ceux qu'il tirera de son propre fonds : la foi, l'enthousiasme, la persuasion, le génie, la science et l'amour de la nature... et des hommes. Sur un plan plus administratif, ces moyens seront essentiellement de deux ordres : financiers et juridiques.

Des moyens financiers, au risque de décevoir, je ne dirai pas grand-chose, car ce n'est pas mon propos. J'indiquerai cependant que, si nous voulons doter la France de plusieurs dizaines de parcs, comme elle en a, à la fois, la possibilité et le besoin, il ne faut pas tout attendre de l'Etat. Toutes les sources de financement doivent pouvoir être utilisées : et c'est l'une des raisons de la souplesse institutionnelle que l'on a préconisée. Quant au financement d'Etat, il sera régi par le vieil adage : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Il ne faut s'attendre à un financement de l'Etat qu'à titre subsidiaire, à titre d'impulsion, de complément, d'incitation et d'intervention, par le canal des mécanismes financiers existants.

On peut imaginer des moyens financiers nouveaux, comme la « taxe nationale d'espaces verts » dont le principe a été défendu avec talent au cours de ces journées. Mais leur mise en place, à la supposer acquise, sera longue. Dans l'immédiat, l'argent, d'où qu'il vienne, sera le bienvenu ; mais l'effort essentiel pèsera sur les promoteurs du parc. Je suis sûr que ce sera un effort productif.

J'insisterai davantage sur les moyens juridiques, que je crois, eux aussi, essentiels. En premier lieu, le parc naturel régional devra avoir les armes suffisantes pour réaliser le plan d'aménagement prévu et protéger les sites qu'il renferme. Deux démarches sont, là encore, possibles : inventer une nouvelle législation ou appliquer la législation existante.

La première idée qui vient à l'esprit est évidemment de définir les différentes servitudes et mesures de protection que l'on croit nécessaires, de dresser un inventaire précis et exhaustif des actions que l'on entend mener et de vérifier que ces mesures de protection sont, à cet égard, suffisantes, et de rédiger finalement un projet de loi qui rende ces mesures et ces servitudes obligatoires. C'est là un travail minutieux, long et difficile, qui a toutes chances de n'être pas complet et sujet à de fréquentes révisions, au fur et à mesure que l'expérience en fera découvrir les lacunes. Cette méthode a, en outre, le grave inconvénient d'ajouter un nouveau texte générateur de contraintes à une législation déjà fertile en ce domaine, législation qui est d'ailleurs fort mal appliquée, quand elle l'est.

Aussi me paraît-il plus raisonnable d'adopter une méthode plus empirique, et de choisir, dans chaque cas particulier, dans l'arsenal bien garni de la législation existante, les armes les plus adaptées à notre objet, en prenant garde de s'assurer qu'elles sont effectivement applicables.

La législation existante est disparate, touffue, et il n'est pas rare de découvrir des recoupements. Elle est actuellement en cours de révision. Les projets de réforme de la loi sur la protection des sites comportent des dispositions qui seront particulièrement bien adaptées à la protection des parcs naturels régionaux. L'esprit de cette réforme tend en effet à substituer à la protection de sites ponctuels, la sauvegarde de zones entières. Je crois que nous disposerons bientôt, avec cette réforme, d'un instrument juridique précieux.

Mais, d'ores et déjà, la législation de l'urbanisme peut nous rendre de grands services. Le parc naturel régional peut en effet se concevoir comme un groupement d'urbanisme. Le décret du 31 décembre 1958, dans son article 8, confie au préfet le soin de fixer les communes ou groupes de communes tenus d'avoir un plan d'urbanisme : les communes promotrices pourront donc, par simple arrêté, être inscrites sur la liste des collectivités en question. Elles feront alors élaborer un plan et un règlement d'urbanisme pour leur groupement, en liaison avec le comité interministériel, qui pourra les guider dans le choix des dispositions à retenir. On peut même envisager la rédaction d'un certain nombre de dispositions types à insérer dans le règlement d'urbanisme des parcs naturels régionaux. Ce plan peut d'ailleurs prendre la forme d'un « plan sommaire d'urbanisme » institué par le décret du 13 avril 1962, et le parc être constitué en zone sensible, où le permis de construire est en toute hypothèse obligatoire.

Il existe déjà quelques exemples d'utilisation des techniques de l'urbanisme pour la sauvegarde et l'aménagement d'espaces naturels, notamment dans l'arrondissement de Castres. C'est cette technique qui est envisagée pour le parc naturel régional de la Camargue.

La rédaction des clauses types des règlements d'urbanisme demandera une étude précise, mais il est déjà certain qu'il faudra prévoir en tout cas l'interdiction des dérogations. Tous les plans d'urbanisme prévoient la possibilité de dérogations, ce qui a pour effet, l'expérience en est quotidienne, de priver ces plans de toute espèce de valeur obligatoire. Car il y a peu d'exemples où les dérogations demandées par des personnes disposant d'un certain « poids » économique, aient été refusées. On pourrait étudier un système d'interdiction temporaire : un examen des demandes de dérogation pourrait être envisagé après cinq ou dix ans de fonctionnement du parc, pendant une durée limitée, puis l'interdiction serait remise en vigueur.

Concurremment avec la législation de l'urbanisme, on pourra utiliser avec grand profit les dispositions de l'article 65 de la loi de finances pour 1961, et des décrets du 25 juin 1959 et du 5 août 1961 instituant des « périmètres sensibles ». Cette procédure est déjà en vigueur, notamment sur le littoral Provence-Côte d'Azur ; elle donne, il est vrai, des résultats inégaux. Elle permet pourtant la mise en œuvre de deux mesures extrêmement utiles :

D'une part, elle donne au département un droit de préemption sur toute parcelle incluse dans le périmètre (le périmètre de préemption ne coïncidant pas nécessairement avec le périmètre sensible).

D'autre part, elle permet au préfet d'instituer une redevance départementale d'espaces verts, qui permet de taxer les opérations de lotissement ou de construction dans le périmètre au profit de la reconquête de la nature.

On peut enfin signaler qu'à l'intérieur d'un périmètre sensible, des mesures exceptionnelles peuvent

être prises pour la sauvegarde des espaces boisés, la limitation des lotissements, la police du camping, etc.

Le défaut majeur de cette procédure est d'être longue et périlleuse : les collectivités intéressées sont consultées deux ou trois fois... Mais on peut envisager de l'aménager par voie réglementaire, et d'ailleurs, si les collectivités en cause sont d'accord dès l'origine sur leur projet commun, elle peut se dérouler beaucoup plus rapidement.

Une troisième législation peut et doit être utilisée pour la création des parcs naturels régionaux : il s'agit des textes qui régissent les forêts domaniales. Bien des participants de ces journées connaissent parfaitement cette législation et les possibilités qu'elle offre. On n'y insistera donc pas.

Dans certains cas, un parc ou sa zone périphérique pourront avec profit être constitués en Z.A.D., offrant ainsi à l'administration un droit de préemption. Certains projets actuellement en cours d'étude font appel à cette technique.

Enfin, il va de soi que, si l'on n'a pas encore parlé des législations spécialisées de la protection de la nature, il convient d'exploiter au maximum leurs dispositions. La loi de 1930 sur la protection des sites, par exemple, devra être mise en œuvre aussi souvent que possible : certains sites ponctuels pourront être classés, et l'autorité promotrice du parc devra organiser systématiquement la constatation des infractions, et poursuivre leur sanction.

Bien d'autres législations pourront encore être mises en œuvre avec fruit : j'en ai dressé pour ma part une longue liste qui n'est certainement pas complète. Je crois avoir signalé les principales. On pourra les utiliser isolément, ou en association, selon la nature des problèmes à résoudre. Ainsi sera assurée la souplesse d'intervention qui me paraît nécessaire à l'institution des parcs naturels régionaux.

\*\*

La physionomie d'un parc naturel régional pourra donc, pour l'observateur juridique, être extrêmement diverse. Il pourra prendre la forme d'un organisme de droit public chargé d'aménager une forêt domaniale (cet organisme étant, d'ailleurs, normalement l'Office national des forêts lui-même) qui, pour couper court à tout problème de servitudes, procédera à l'expropriation de la forêt privée qui pourrait s'y trouver enclavée ; dans une autre hypothèse, il pourra prendre la forme d'une société d'économie mixte chargée de la mise en valeur d'une vaste région, préalablement déclarée « périmètre sensible » et dotée d'un plan d'aménagement ; le lien entre ces parcs aux visages divers sera la communion dans un même esprit, exprimée dans la charte constitutive du parc où les collectivités promotrices, les habitants, les usagers s'engageront volontairement à respecter certaines obligations extrajuridiques.

Bien sûr, si l'occasion lui en est offerte, la délégation à l'aménagement du territoire tentera de faire

inclure dans les réformes en cours toutes les dispositions nécessaires à faciliter la naissance et la vie des parcs. Elle s'efforcera de faire prévaloir la simplification et l'harmonisation des procédures. Mais il nous semble que, dès aujourd'hui, dans l'état présent du droit, nos parcs peuvent trouver les outils nécessaires à leur création et à leur fonctionnement.

Cette démarche modeste, anglo-saxonne, un peu insolite de la part d'un juriste latin — car les juristes latins, c'est bien connu, aiment à élaborer pour l'éternité de grands systèmes cohérents — me paraît finalement plus vivante, et plus susceptible de donner à chacun de nos parcs futurs l'assise juridique la mieux adaptée à ses objectifs ; elle me paraît de nature à favoriser davantage les initiatives, à mieux stimuler les imaginations. C'est dire qu'elle me paraît plus conforme à l'esprit même des parcs naturels régionaux.

## INTERVENTION

### M. H. BEAUGE

*Je remercie, en votre nom, M. Théry. Il nous a apporté un certain nombre d'informations extrêmement précieuses et très directement concrètes. En particulier, il nous a exprimé les nuances entre parc national et parc régional. Parmi les résultats heureux de ce colloque, je rapporterai entre autres d'avoir appris à parler le langage nature quand il s'agit des parcs nationaux et le langage paysage quand il s'agit des parcs régionaux.*

*Mais M. Théry nous a apporté une distinction d'approche ; c'est celle de la responsabilité de gestion. En fait, quand une collectivité se trouvera devant le projet de création d'un parc régional ou d'un parc national, à supposer que les deux solutions soient possibles, l'option sera donc la suivante : ou bien remettre à l'Etat le soin de gérer et le soin de payer, ou bien accepter une participation des charges et, en contrepartie, assumer aussi une participation de gestion, au même titre que sont gérées les collectivités locales.*

*Cela me paraît une des nuances essentielles entre parcs régionaux et parcs nationaux, ce colloque nous ayant montré pour l'ensemble la parenté étroite qui existe entre ces deux types de parcs.*

## DES PROBLEMES DE CREATION AUX STRUCTURES D'ANIMATION ET DE GESTION

### M. M. STERN

C'est certainement un honneur redoutable d'être à peu près, sinon le dernier à parler du moins le dernier à vous faire un exposé.

Il est relativement difficile de traiter le sujet qui m'a été proposé, indépendamment de celui qui vient

de vous être exposé. Je crois donc que c'était une bonne idée de la part de notre président de nous faire parler l'un après l'autre, de façon que le débat puisse s'engager sur ces deux exposés.

Avant d'entrer plus précisément dans les problèmes de création et d'animation, je voudrais essayer, comme il convient, de voir dans quel concept général (qui est celui de ces journées) se placent à la fois notre propos et nos intentions.

Il est certain que, dans cette seconde partie du **xx<sup>e</sup>** siècle, le traditionnel déséquilibre villes-campagnes prend à la fois une tournure plus spectaculaire et quelques aspects nouveaux.

L'abandon de superficies importantes, hier encore cultivées, la modification visible du terroir là où on continue, à cultiver en sont un premier volet non sans conséquences. Le besoin d'évasion, la ruée des citadins vers la verdure en constituent l'autre.

## Les parcs, éléments d'échanges

C'est sûrement de ces préoccupations si sensibles à nos générations qu'est née l'idée de ce que l'on nomme de façon peut-être pas entièrement satisfaisante les parcs naturels régionaux. Ainsi donc ces parcs ne sont qu'un moyen entre autres de donner quelque solidité aux raisons compliquées des échanges villes-campagnes. Les parcs ne constituent donc qu'un élément privilégié, certes, et surtout permanent de l'ensemble des relations à établir et à consolider. C'est dire que le parc n'est pas fermé sur lui-même, que son économie ne peut être conçue en vase clos. C'est dire aussi que toute opposition villes-campagnes que l'on pourrait évoquer à propos de ces parcs serait stérile. En particulier il faut, à mon sens, se résigner, accepter que dans cet ensemble vital que le territoire entier doit constituer, certains besoins urbains soient effectivement satisfaits dans les parcs considérés comme des zones d'aménagement naturel privilégiées.

Ainsi donc nous avons à créer les conditions qui permettent de juxtaposer, ou plutôt d'harmoniser ces deux notions : aménagement naturel privilégié, satisfaction de besoins exprimés en milieu citadin sur le terrain. Ces deux notions, si on leur laissait leur dynamisme propre, s'exprimeraient par des contradictions qui se traduiraient par des développements réciproques et, physiquement, par ces cancers qui ont été si souvent dénoncés au cours de ces journées.

Nous pouvons rassembler en certains lieux les moyens d'épaulage, d'étayage réciproque des deux vocations, afin de n'en faire qu'une au service de l'équilibre de l'ensemble. C'est donc dans ce processus que s'inscrit la création des parcs et que les problèmes commencent à se poser.

Le premier ordre de problème auquel je voudrais faire allusion est celui de la dimension : la dimension géographique d'abord.



Indiscutablement, en ce qui concerne la dimension géographique des parcs naturels régionaux, il existe un plancher et un plafond. Bien entendu, s'agissant des parcs naturels régionaux, il ne s'agit pas d'opérations ponctuelles, il s'agit d'opérations qui doivent grouper sur le même territoire un certain nombre d'objets justifiant la création du parc sur une étendue suffisante. Ceci pour le plancher.

Pour le plafond, il y a quelques facteurs contraignants : d'abord des problèmes de population et aussi des problèmes administratifs. Il sera, bien entendu, nécessaire d'accepter que certains parcs soient inter-départementaux ou même interrégionaux. Quand cela ne sera pas absolument indispensable on peut peut-être essayer d'éviter de poser des problèmes administratifs de ce type. Mais il ne faut pas s'y arrêter.

Se posent aussi des problèmes relevant de la dimension économique, des conflits à éviter entre des volontés diverses. Ceux-ci ne peuvent se régler bien entendu qu'à l'échelon des programmes régionaux, car il s'agit d'arbitrer entre le développement de certaines cultures : la refonte agricole ou forestière de certains sites, l'aménagement touristique, des problèmes peut-être d'équipements industriels ou portuaires, et ce qui est la promotion du site.

Indiscutablement, cette dimension devrait être prise en compte et les conflits qui peuvent naître devraient être arbitrés au niveau du programme régional, même si à l'occasion de la création des parcs naturels régionaux nous devons engager quelques procédures de révision des programmes régionaux. A la lumière, en particulier, des rapports entre les productions agricoles et les consommations, peuvent naître des mouvements de population qui seront la conséquence de la création de nos parcs.

La troisième dimension à prendre en compte est la dimension sociale.

Il est évident que nous aurons devant nous des mouvements de population dont nous vous parlons, soit l'impact des parcs sur les populations présentes, soit l'impact des parcs sur les mouvements de week-end et de courtes vacances des populations citadines, soit aussi les rapports entre les populations sur place et les populations venantes qui devront être étudiés et pris en compte d'une façon extrêmement précise. Enfin, la dimension culturelle, les moyens d'éducation qui devront être mis en place pour que le parc serve aussi à réintroduire dans les préoccupations et dans l'horizon des usagers tous les rythmes saisonniers, d'où un accès direct à la nature qui est si souvent interdite aujourd'hui aux citadins.

## Un acte de naissance

C'est avec l'examen de tout ceci, dans l'optique définie hier par Gérard Thurnauer, le binôme conservation-crédation, qu'avec M. Théry j'aimerais plutôt appeler conservation-promotion, que se dessinera le programme des parcs.

Le parc va donc naître. Qui va dresser son acte de naissance ? M. Théry nous a parfaitement indiqué le rôle du pouvoir central et du pouvoir interministériel indispensables pour dresser cet acte de naissance, mais, bien entendu, le pouvoir central seul ne peut pas dresser cet acte de naissance, pas plus que ne peut le dresser un petit groupe qui aurait été à l'origine de ce parc, car outre la difficulté indiquée tout à l'heure pour faire gérer le parc lors de sa création, et même de son animation par l'association (loi de 1901), il est évident qu'une telle association au départ peut comporter un certain nombre de gens ayant des idées, ayant réfléchi au problème, déjà liés à ce problème et à l'ensemble des personnes que celui-ci concerne, mais elle ne peut pas encore représenter les usagers. Toutefois, ces petits groupes représentent souvent de ces minorités agissantes sans lesquelles les problèmes ne se posent même pas. En conséquence de quoi, il faut, bien entendu, qu'elles participent à la mise en place de ces parcs et qu'elles soient présentes au moment de l'acte de naissance.

Le parc doit aussi associer, bien entendu, toutes les collectivités locales concernées. Ce n'est pas, certes, le problème le plus facile, car si, à l'échelon départemental ou régional nous trouvons des élus très ouverts à l'ensemble de ces problèmes, il est bien évident que le dimensionnement même des communes rurales françaises risque, au niveau de l'association des collectivités locales, très souvent, de nous placer devant des difficultés d'association, extrêmement sérieuses. Nous retrouvons là un problème que l'aménageur rencontre à toutes les étapes de son travail. Il est indiscutable que, quelle que soit l'évolution qui commence à se précipiter, le fonctionnement communal est encore aujourd'hui une difficulté à la fois juridique pour faire le parc et je dirai psychologique pour associer véritablement les représentants de l'ensemble des populations. Le département peut se substituer juridiquement, à la fois pour aider à créer un groupement d'urbanisme, pour décider d'un aménagement même, ce qui suppose des expropriations, mais il est bien évident que fonder une initiative départementale sur les collectivités communales n'est pas satisfaisant en soi, et que cela constitue indiscutablement une raison de plus d'organiser et de rendre permanent l'indispensable concours de volonté ou d'action d'un caractère très particulier encore mal connu que sont les parcs. Si nous ne rendons pas le concours volontaire permanent, si la permanence du concours de volonté ne se traduit pas par un organe, par ce maître d'œuvre individuel et par ce maître d'ouvrage personne morale auquel notre ami Théry vient de faire allusion, il est évident que nous ne répondons pas aux préoccupations que je viens d'essayer de souligner.

En effet, nous sommes là devant une action à laquelle il nous faudra probablement encore réfléchir longtemps avant d'en connaître à la fois les contours et les règles.

Si fructueuses qu'aient été ces journées d'étude, il n'en reste pas moins que leur fruit, le fruit de l'expérience de ceux qui, à travers le territoire et depuis

souvent plusieurs années se sont lancés dans cette aventure de la création des parcs régionaux, n'est pas encore suffisant pour que l'on puisse caractériser d'une façon complète, au-delà de la création, l'animation et la gestion de ces parcs. L'impact, en effet, est étrange et s'il est fort utile, comme on nous l'a proposé, d'utiliser les législations existantes de l'aménagement et de l'urbanisme, il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra faire attention à ne pas faire une assimilation globale, par exemple sur le plan financier.

En ville, sur le plan financier, disons que l'aménagement d'un terrain urbain, en vue de l'urbanisation, à l'heure actuelle se situe aux alentours de 25,66 F du mètre carré, c'est-à-dire qu'il faut ajouter au prix du terrain que l'on veut urbaniser une somme qui se situe en moyenne aux alentours de 25 F du mètre carré. Ce que l'on mettra comme équipement et aménagement dans les parcs sera cent fois, mille fois inférieur. La densité de l'aménagement sur le sol est totalement différente et ce sont des différences d'échelles qui ne peuvent pas ne pas être en même temps vues comme une différence de nature. Mais dans le même temps, l'impact sociopsychologique de ces investissements minuscules est, par contre, extraordinairement considérable. La population qui voit des ouvriers creuser des tranchées pour y mettre des égouts, le téléphone, etc., ne se sent pas très concernée par cela, même si elle sait que c'est pour elle, mais entre sa vie courante, sa vie quotidienne et ce travail, elle fait mal le rapport et d'ailleurs elle a raison, car la population qui voit se faire un investissement de caractère urbain n'est pas celle qui finalement en bénéficiera immédiatement et tout de suite, alors que la population qui voit travailler dans un parc est une population à laquelle cet investissement posera des problèmes immédiats.

## Un grand retentissement

Donc, à une densité faible sur le terrain correspond, en contrepartie, une densité de retentissement extrêmement grande, et c'est probablement une des caractéristiques sur lesquelles il faut réfléchir.

Quelles sont les causes de cette profonde répercussion ? D'abord, le parc va investir les populations sur place, avant même les usagers dont on parlait tout à l'heure, de responsabilités à la fois morales et économiques.

Responsabilités morales : le colonel Beaugé a bien voulu encore une fois attirer notre attention sur la différence entre le parc national et le parc régional. Le parc régional se situera souvent dans une région déjà peuplée. Donc, une population qui refuserait d'accueillir au sein du parc naturel régional tous ceux qui viendront y chercher ce que ce parc doit leur apporter, serait un très gros obstacle au succès du parc.

De même, une collectivité qui n'accepterait pas de s'engager dans cette dialectique « aide-toi le ciel

t'aidera », à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. Théry. Je pense qu'il ne voulait pas simplement dire la collectivité locale d'origine, des populations qui utiliseront le parc mais aussi la collectivité locale de réception. Si ces collectivités locales ne s'engagent pas dans cette dialectique, bien entendu, il ne se passera pas grand-chose d'autre que la définition, sur le papier, d'un certain nombre de contours.

De plus, le parc engagera le patrimoine des collectivités locales. Nous avons vu tout à l'heure, quand il s'agit d'un domaine forestier national, que les solutions sont faciles à imaginer sinon toujours à réaliser. Il est bien évident que quand il s'agit du patrimoine des collectivités locales qui disposent de prés, de bois, de forêts, dans un certain nombre de cas l'engagement de ce patrimoine (dont véritablement, à l'échelle où sont les communes à l'heure actuelle, les gens se sentent effectivement, personnellement, individuellement propriétaires) se traduit de temps en temps par la distribution de droits ou par un droit de passage, ou des choses de ce genre, ce qui fait que les gens sentent vraiment que cela correspond pour eux à quelque chose de très personnel, de très individuel ; à ce niveau-là, l'engagement des collectivités locales pour ce qui concerne le patrimoine, dont elles ont hérité et qu'elles gèrent, pose donc une autre raison du gros impact de la création du parc sur ces collectivités.

Troisième impact important, c'est que la création du parc conditionnera très largement l'évolution de l'économie locale par toute une série de cheminements dont un certain nombre sont extrêmement prévisibles et, comme tout ce qui est prévisible, explicables, et, comme tout ce qui est explicable, peut-être capables de rassembler l'accord des gens. Mais l'on sait très bien, en particulier en ce qui concerne la mentalité paysanne, que tout ce qui n'est pas immédiatement définissable (« voilà où cela doit aller, voilà comment cela ira, et quand ») se heurte à une difficulté. Le paysan veut tout savoir du point où on veut l'engager. Il a d'ailleurs probablement bien raison. Toutefois, l'impact sur l'économie locale peut paraître extraordinairement difficile. Dépasant les points facilement réglables comme la pérennité des droits de passage, des droits forestiers, des avantages, etc., ceci peut parfaitement coexister et ne pose pas de question. Allons un peu plus loin : il peut y avoir, et cela commence à se poser dans certains points, quelques problèmes concernant l'assolement. Déjà, là, nous sommes dans des difficultés assez grandes, par exemple dans le domaine de l'eau. Nous avons vu, dans beaucoup de villages de France, cet été, que nous étions en période de pointe et qu'il ne fallait pas beaucoup utiliser d'eau car cette période de pointe correspondait à une diminution de la capacité des réservoirs. Or, l'eau est un bien auquel les gens tiennent ; ils ont peur de le voir gaspillé : les robinets ouverts dans les installations sanitaires des parcs peuvent être des éléments qui les agacent énormément.

De même, il y aura une consommation accrue de produits frais, une espèce de gastronomie des parcs régionaux qui serait une chose extrêmement souhai-

table ; oui, mais les circuits par lesquels les produits arrivent vers le consommateur urbain sont des circuits très établis, que nous allons troubler une fois de plus quand nous allons venir pour des périodes courtes, pour des week-ends.

Toutes ces conséquences vont être dans la tête des gens qui vont recevoir ce parc ; ils vont se demander comment cela va marcher, et si nous n'avons pas de réponse à leur donner nous aurons des gens polis, avec lesquels il sera fort agréable d'aller boire un canon de rouge ou, dans le midi, un pastis dans le café en face de la mairie, mais qu'on n'engagera guère au-delà de ces actions fraternelles et amicales que l'on rencontre souvent à la campagne mais qui n'engagent pas l'avenir.

### Pas de centimes additionnels

Le parc implique aussi la responsabilité financière des collectivités. Je sais bien que l'apport financier de celles-ci sera quand même peu considérable à côté de l'ensemble des engagements financiers, d'ailleurs eux-mêmes, il faut bien le reconnaître, pas énormes qui seront à mettre en œuvre. Toutefois, il est évident que tous les emprunts supposent des garanties ; on le sait bien, et que l'on va donc se trouver devant des conseils municipaux à qui il faudra demander de garantir. En général, on s'en tire par des contre-garanties de la Caisse des dépôts, ou de la caisse d'épargne du département ou du Crédit hôtelier, etc. Mais, à partir du moment où on va se trouver devant une série d'actions ponctuelles, donc de responsabilités financières de collectivités locales, il est bien évident que ce système que l'on peut engager une, deux, trois fois pour la création d'une station de sports d'hiver, pour la mise en place d'un port de plaisance et des aménagements qui sont à étudier, ne pourra être employé aussi facilement.

Ce que je suggérerais personnellement — encore que le fait que je sois en train de faire un exposé ne me donne peut-être pas le droit de faire des suggestions — c'est que peut-être pour la part d'emprunts qui devront être réalisés pour les collectivités locales, on soit relativement souple pour les garanties, que l'on n'exige pas la création de ces centimes additionnels fictifs qui paraissent monstrueux aux populations urbaines, qui ne savent pas plus que les paysans ce qui se passe ; nous nous trouvons là devant une situation qui n'est pas facile et dont, personnellement, je pense qu'il faudra assouplir au maximum les conditions.

Mais tout ceci ne sont que des obstacles à franchir, que des problèmes à poser et à résoudre. Ce qui me paraît essentiel, c'est que si ce parc doit être durable, cette pérennité ne peut être assurée que d'une manière interne, car non seulement elle doit être assurée par les organes — et je n'y reviendrai pas, je crois que de ce point de vue-là nous sommes allés assez loin dans l'analyse et la prise de conscience, grâce à M. Théry — mais elle doit être aussi continue

dans l'action ; il faut assurer la continuité de l'action, et nous avons encore à réfléchir sur ce point.

On nous a proposé tout à l'heure, et c'est une très bonne idée, que cette continuité dans l'action soit garantie par un contrôle, mais à ce contrôle on n'a trouvé jusqu'à présent qu'une seule action, qui est le retrait du label.

Effectivement, personnellement, je souhaiterais que l'on trouve, pour garantir la continuité de l'action, des conditions internes, vitales beaucoup plus que des conditions de caractère juridique, car en effet les conditions juridiques ne sont pas inapplicables, bien entendu, mais on hésitera toujours à un retrait de label ; le délit ne sera pas toujours si facile à établir. Les conséquences, j'allais dire même judiciaires, d'un retrait de label, constituent pour une part un trouble moral, une atteinte à la dignité, au bon renom ; c'est s'engager dans des procédures à mon avis difficiles, et plutôt que d'imaginer comme conséquence extrême d'une déviation de l'esprit des parcs ce retrait de label auquel il était fait allusion tout à l'heure, je crois qu'il vaut mieux en même temps, comme cela a été dit aussi extrêmement bien, organiser la prise en charge par l'ensemble des collectivités et des personnes intéressées, de ce parc. On a employé beaucoup de mots, depuis la participation jusqu'à l'auto-gestion. Tous ces mots, certains plus hardis, d'autres plus modestes, recouvrent à mon avis la même réalité, celle qu'on a analysée tout à l'heure, celle qui a été présente dans nos débats, à savoir que si nous nous rappelons bien, une fois de plus, que le parc s'intègre dans un ensemble, il y a une armature urbaine, et une sorte d'armature infra-urbaine qui n'est pas à l'heure actuelle assurée ; les parcs, l'ensemble de la vie rurale, les villes constituent cette armature infra-urbaine, c'est le mot qui vient à l'esprit mais qui n'est pas solide, qui ne tient pas. Si le parc doit être effectivement un élément de soutien, un point fort de cette armature territoriale, il doit à mon avis pour vivre avoir le support de l'ensemble de ses usagers.

### Un esprit et des connaissances

L'une de mes dernières remarques sera que les usagers du parc seront bien entendu les citadins, mais pas seulement eux ; ce sont aussi les personnes et les collectivités qui les reçoivent et qui se servent aussi du parc par certains côtés et qui s'y rencontrent, bien entendu.

Il faut certainement donner à cette association qui prendra, vu la diversité des régions, certainement des couleurs très différentes et des aspects très divers, une très grande importance ; mais tout cela devra être animé, et, pour animer cet ensemble il est bien évident que nous avons deux choses. Tout le monde est maintenant d'accord pour penser qu'une chose est commune à tous les parcs et, là-dessus, une immense originalité que nous voulons préserver à tout prix, un foisonnement possible de types de parcs, de gestions, etc. mais il n'en reste pas moins qu'il existe

un esprit. Il faut aussi qu'il y ait des connaissances et que cet esprit et ces connaissances soient communs.

La très grande richesse de ces débats montre qu'il faut vraiment savoir beaucoup de choses pour aborder ce problème des parcs, ce qui me rend d'ailleurs particulièrement outrecuidant de vous en parler aujourd'hui ; mais cela me permet aussi, ayant le sentiment de nos manques, de me demander ce qu'il faut faire pour y pallier.

Certainement, il faut des échanges comme ceux que nous avons eus aujourd'hui. Espérons qu'ils auront des prolongements. J'ai vu qu'on nous demandait notre adresse, cela m'a étonné parce que je supposais qu'on la connaissait avant que nous arrivions, mais c'est probablement pour vérifier. Indiscutablement le travail entrepris par la commission interministérielle devra se poursuivre par des échanges peut-être par petits groupes, à Paris ou ailleurs. Cela nous permet de préciser notre pensée, d'aller plus loin, d'éclaircir des débats qui n'ont pas été jusqu'à leur terme au cours de ces journées qui n'ont duré que cinq jours.

Mais ce n'est pas cela uniquement qui doit être fait. Il est hors de doute que si des vocations se déclarent pour être le maître d'œuvre dont on a parlé tout à l'heure, et dont on disait bien qu'il pouvait parfois venir de la fonction publique et parfois venir du secteur privé ou d'organismes ayant déjà travaillé à ces questions, l'étendue extrême des connaissances, l'ouverture d'esprit surtout à un nombre très grand de problèmes qui ont fait l'attraction de nos journées, supposent, c'est bien évident, une formation.

Pourquoi ne pourrait-on pas imaginer, à défaut de cette école des parcs qui verra peut-être le jour, des sessions de formation, courtes peut-être, mais au cours desquelles on apprendrait beaucoup de choses si l'on utilisait les moyens modernes de formation ; en quatre mois par exemple... Pourquoi ne pourrait-on pas, d'autre part, au moment où se dessine le visage des parcs régionaux qui vont être mis en place, qui sont déjà commencés, appeler un certain nombre de gens qui s'y intéresseraient à participer à quelques sessions, courtes d'abord, dont se dégagerait peut-être pour l'avenir le programme d'une véritable « école des parcs » ?

Voilà ce que je croyais pouvoir vous dire aujourd'hui. Nous n'avons pas, M. Théry et moi, dépassé notre temps de parole.

## COLLECTIVITES LOCALES ET CYCLE D'ETUDES

### M. H. BEAUGE

Je vous remercie vivement de cet exposé qui nous a rappelé utilement les dimensions économiques, sociales et culturelles des parcs. Vous avez surtout insisté sur la participation des collectivités locales à la création comme à la gestion des parcs ; je me pen-

chets d'y revenir car c'est un des points qui me paraît des plus importants.

Il ne me paraît pas concevable, effectivement, d'équiper, de gérer, dans l'esprit que nous avons développé ces jours derniers, le territoire important des parcs régionaux, sans que les collectivités locales en soient très directement responsables. Nous en sommes conscients, bien entendu, depuis ces journées, mais également depuis un certain temps, puisque au début de chaque étude de parc le groupe de travail des parcs régionaux s'est permis de donner aux organismes responsables dans les préfectures le conseil de constituer, dès qu'un projet apparaît, à l'échelon régional ou départemental, un groupe de travail qui associe les fonctionnaires directement concernés par le projet et les représentants élus des collectivités publiques, sans parler, bien entendu, des présidents responsables des mouvements de jeunes, des associations culturelles et autres. Je crois très importante cette participation des élus, des associations...

Vous nous avez enfin rappelé l'importance de cette « école des parcs ». On éprouve, aujourd'hui, une série de besoins en cette matière, qu'il s'agisse de l'administration des forêts ouvertes aux promeneurs, qu'il s'agisse de la gestion des bases de plein air dont M. Herzog avait lancé l'idée, qu'il s'agisse de la direction des parcs régionaux. Ces animateurs-directeurs doivent se situer à un niveau élevé. Ils seront difficiles à recruter, il faudra une formation préalable. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous ; il est indispensable que, très rapidement, soit mise sur pied cette « école des parcs ».

## Quelques éléments de discussion sur les problèmes de rentabilité <sup>(1)</sup>

une comptabilité totale

M. SAINT-MARC. — *Je voudrais dire quelques mots de celui qui m'a paru vraiment le grand absent ici de bien des journées : le problème financier.*

*Je suis assez frappé par le fait qu'ici tout le monde semble assez optimiste quant à l'avenir des parcs naturels, quant à la protection de la nature parce qu'au fond tout le monde est très convaincu de la nécessité de cet effort. Mais il suffit de prendre contact avec la masse de la population pour se rendre compte qu'elle a des préoccupations qui sont fondamentalement différentes, et que chaque fois que vous parlez de problèmes de sauvegarde de beauté, chaque fois que vous dites : « Il faut enterrer ce poteau télégraphique ou cette centrale électrique, ou ce transformateur », on vous répond : « Mais cela coûte cher. » Et quand vous dites à un maire : « Il ne faut pas construire des hangars éternit juste à côté d'une église du XIII<sup>e</sup> siècle », il vous répond : « Oui, mais si je les fais en pierre, cela va coûter beaucoup plus cher. »*

(1) Discussion extraite de la journée architecture, le jeudi 29 septembre 1966, après-midi.

On rencontre ce problème du coût, non seulement à propos de la construction, mais à propos des tracés routiers. Si vous voulez protéger une forêt et que vous fassiez une déviation routière, vous allongez le tracé, ce qui représente une dépense supplémentaire. Indépendamment de toutes ces dépenses supplémentaires auxquelles entraîne nécessairement la protection d'un certain nombre de sites, vous avez aussi l'aspect d'immobilisation d'un certain capital. Je pense, par exemple, à toutes les communes qui ont des patrimoines fonciers considérables et qui sont constamment tentées de les bazararder, au lieu de protéger leurs sites, simplement parce qu'il y a un promoteur immobilier qui leur propose de le couvrir de lotissements divers et de créer une activité considérable.

C'est un problème qui se trouve au cœur de la civilisation actuelle : savoir si les richesses immatérielles nées de la nature, c'est-à-dire les satisfactions biologiques qu'elles procurent et les joies esthétiques qu'elles nous donnent, ont une valeur économique ou doivent être comptabilisées pour zéro. Si elles sont comptabilisées pour zéro, toutes les dépenses que l'on aura faites pour protéger la beauté d'un site apparaîtront comme un luxe et un gaspillage en pure perte : ce sera donc une opération qu'on ne pourra effectuer que très rarement. Si, au contraire, on considère que ces richesses immatérielles ont une valeur économique, à la fois par ce qu'elles représentent pour le tourisme, pour l'épanouissement de l'homme, et pour sa santé, on considérera que ces dépenses sont en quelque sorte un investissement rentable : par conséquent, on pourra les généraliser et les étendre.

Il faut bien se rendre compte que, dans notre société, les richesses immatérielles : l'air pur, le silence, la beauté d'un paysage, vont devenir de plus en plus rares et qu'au contraire les biens matériels, les biens de consommation, etc. vont devenir de plus en plus abondants. Par conséquent, ce qui était rare il y a cinquante ans ne le sera plus maintenant, et ce qui était abondant il y a cinquante ans risque de devenir très rare dans les années qui viennent.

Je crois que là, ni notre comptabilité économique, ni notre planification, ni notre Budget de l'Etat ne sont adaptés. Il faudrait un peu réfléchir à ce qui se passait dans l'Ancien Régime où vous vous apercevez qu'une proportion très importante du revenu national était en réalité prélevée à la fois par le pouvoir royal et par un certain nombre de privilégiés pour des dépenses d'art, et que le pourcentage que nous dépensons pour l'embellissement du pays est certainement inférieur à celui qu'on y consacrait du temps de Louis XIV, alors que le revenu national s'est développé dans des proportions que l'on sait.

Je crois que cela implique tout de même une certaine méditation financière qui devrait se prolonger par un certain nombre de mesures. On pourrait, par exemple, instituer une redevance nationale sur les espaces verts pour chaque permis de construire qui serait délivré en France. Au taux simplement de 100 NF, cela permettrait d'avoir 4 milliards d'AF

par an pour acheter un certain nombre d'espaces verts, les protéger, les mettre à la disposition du public.

Voilà quelques innovations auxquelles il faudrait penser, sinon, si nous ne faisons pas cela, nous aurons toujours des états d'âme, des vœux pieux et, en définitive, on butera toujours sur les obstacles financiers.

Je voulais faire une seconde réflexion concernant le problème de la péréquation des sols.

L'un des drames auxquels on se heurte en matière de protection de site ou de protection de la nature, c'est qu'il y a une différence pratiquement dans les régions convoitées, du simple au décuple, entre la valeur du terrain non constructible et la valeur du terrain à bâtir. Tant qu'il y aura une différence aussi considérable entre les sols, entre ce qui est terrain rural et terrain forestier non constructible et terrain constructible, il y aura toujours une énorme pression des propriétaires fonciers pour que leurs terrains, par le jeu d'une péréquation et par la modification du plan d'urbanisme, deviennent constructibles.

## Retrouver le prix des choses

M. CLAUDIUS-PETIT. — Vous avez posé, dès le départ, ce qui est une antithèse et qui ne devrait pas en être une, à savoir l'économie et l'humanisme, l'économique et l'humain. Vous parlez de rentabilité, de recherches, de comptabilité économique nationale ; vous avez raison de penser que pour l'instant cela nous est étranger, ou plus exactement étranger aux gens qui élaborent les décisions du pouvoir, mais il ne dépend que d'eux de changer les choses, surtout à une époque où le pouvoir est seul à avoir l'initiative financière, ce qui lui permet de faire avaler ce qui n'est peut-être pas toujours désiré réellement ou désiré électoralement (ce qui n'est pas la même chose) par les électeurs, par la population.

Nous sommes là justement en train de réfléchir à ce qu'il faudrait changer dans nos habitudes et nos mœurs pour que l'on puisse se mettre aussi à dépenser de l'argent pour ce qui n'est pas nécessairement rentable. Je voudrais bien que l'on dépense un milliard pour enlever la dernière voiture de la place de la Concorde ; je voudrais bien que l'on dépense un autre milliard d'anciens francs pour enlever les voitures qui sont encore à l'intérieur des cours du Louvre ; cela me choque qu'on laisse ces voitures à l'intérieur ou à côté d'un palais si prestigieux où on se donne beaucoup de mal pour découvrir les douves anciennes, les fossés, ce qui est parfait. Cela m'ennuie d'avoir enlevé Gambetta et d'avoir laissé Ford, Citroën, Renault et Peugeot. Gambetta, il nous embêtait avec ses grands gestes et sa grandiloquence ; les autres, ils nous ennuyaient avec leur ferraille.

Je crois que nous sommes là, pratiquement au cœur de l'affaire. Comment allons-nous redécouvrir dans la société les joies essentielles ? En investissant comme les seigneurs ou les rois, c'est-à-dire en n'étant pas plus bêtes que les monarques autrefois,

en investissant pour les équipements collectifs : c'est l'affaire des économistes et de ceux qui s'occupent de comptabilité nationale de faire la part de ce qui doit être consacré aux investissements collectifs ; c'est une préoccupation de l'esprit. Nous devons retrouver le prix des choses, non pas comme étant rentables, mais parce que procurant des joies essentielles, des joies humaines.

Ensuite, vous avez évoqué le problème foncier. Là, on ne peut pas entrer dans une grande discussion parce que cela nous entraînerait trop loin, mais si l'on voulait bien retenir simplement les recommandations de la commission foncière qui a préparé le V<sup>e</sup> plan, il y aurait déjà beaucoup de choses qui seraient changées dans l'utilisation des sols. En même temps, la taxe foncière pourrait nous procurer toutes les ressources nécessaires pour mieux aménager les villes afin que celles-ci ne soient plus inhumaines, afin qu'elles puissent faire face au phénomène d'urbanisation et aussi que des équipements collectifs plus larges puissent y trouver leur place. Mais pour cela il faut vouloir faire la réforme foncière. Le projet existe mais la volonté de promouvoir cette réforme complètement et non pas par petites bribes, n'est pas encore affirmée. Nous pouvons fort bien travailler, les uns et les autres pour faire prendre conscience de cela au pouvoir ou à ceux qui élaborent les décisions du pouvoir.

Sur la monotonie des villes nouvelles, je préfère laisser à Jean Prouvé le soin de répondre à cela. En réalité, ce que vous avez dit avant est la justification de la médiocrité. Je n'appelle pas cela monotonie, c'est de la médiocrité parce qu'il manque toujours un peu d'argent ; il manque toujours 5 ou 10 % ou un peu plus, et cela manque toujours à l'ensemble de ceux qui prennent les décisions ou qui les élaborent, qui vont conditionner la construction, qu'elle soit sociale ou non — d'ailleurs je ne connais pas de construction qui ne soit pas sociale, même celle des riches, finalement, a un but social. Toutes ces conditions-là conduisent à l'implacable médiocrité, et le fait qu'on ne veuille pas faire la réforme foncière conduit tous les problèmes de rénovation urbaine et de restructuration urbaine à des impasses, si bien qu'on ne peut pas les entreprendre parce que la réforme foncière n'a pas été faite et qu'il y en a plus au milieu des villes ce qui s'appelle la propriété commerciale et qu'aucun pouvoir ne se sent assez fort pour changer sur ce point un certain nombre de choses essentielles. Tant pis pour ceux qui meurent dans les quartiers de taudis, il faut sauver ce que l'on appelle en France la propriété commerciale.

C'est parce qu'on ne veut pas poser le problème au fond que les villes sont médiocres ; c'est parce que tout notre système doit être réadapté, mais nous sommes là pour montrer ce vers quoi nous devons aller pour ensuite nous imposer.

Il reste tout de même un argument plus général. Tout à l'heure, l'abbé Martel me disait que les problèmes budgétaires n'avaient pas été évoqués, que certains s'en faisaient des montagnes, qu'ils étaient importants, certes, mais que l'on ne devait pas du tout

oublier qu'un certain nombre de choses se font sans même le secours du budget. Exemple : ce qui s'est fait à Lurs ; ce qui s'est fait dans un certain nombre d'endroits ici dans le secteur ; depuis une dizaine d'années au moins, il y a des gens qui, patiemment, arrivent à convaincre les hommes qu'il y a quelque chose à faire en dehors de tout esprit de rentabilité, simplement pour faire une action humaine qui soit en même temps une bonne action générale. Le problème financier est indispensable mais il sera résolu par le changement de mentalité, non pas de l'ensemble du pays, mais de tous ceux qui, singulièrement dans l'administration, élaborent les décisions du pouvoir.

## Vers un capitalisme de la nature ?

M. ANTOINE. — Je souhaiterais que sur la question financière des parcs on aille le plus loin possible car nous avons encore des points d'interrogation. Je voudrais que l'on sache, en particulier, ce qui se passe à l'étranger.

Car s'il y a un problème de prise de conscience au niveau macro-économique de la rentabilité de la nature, il y a aussi le problème très pratique des tickets d'entrée. Nous avons une option très grave à prendre. Or, attention au contexte ; après le capitalisme industriel, notre société a tendance à entrer dans une phase qui est celle du « capitalisme de nature ». La « nature » est une valeur, après tout, et de plus en plus marchande. De quelle manière allons-nous entrer dans cette nouvelle ère ? Je crois que les faux pas, là, sont aussi importants que les vraies directions. Il faut faire attention. Car la prise en compte de la valeur du patrimoine culturel ou naturel dans la comptabilité nationale peut tout aussi bien conduire à la gratuité d'accès qu'à l'exploitation commerciale la plus effrénée.

M. PROUVE. — Je ne crois pas qu'à notre époque on puisse réaliser quoi que ce soit pour zéro ; je crois que cela répond au souci financier ; ce serait stupide et la subvention est toujours inquiétante.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je crois que la question posée par M. Antoine en complément de celle de M. Saint-Marc est très complexe. Jean Prouvé me glissait à l'oreille que la rentabilité pouvait venir quand on ne s'y attendait pas. La tour Eiffel est rentable ; Orly va bientôt devenir rentable uniquement à cause de ses visiteurs ; le parc dont nous a parlé notre ami belge hier est un parc rentable puisqu'on y fait des profits et qu'on a de quoi encore investir ; il y a aussi une activité dont pourrait nous parler mieux que personne Philippe Viannay, c'est celle des Glénans. Si l'on voulait calculer la rentabilité directe et indirecte, l'influence des Glénans sur le développement de plusieurs industries en chaîne dans le pays tout entier, on serait stupéfait par le côté rentabilité. Là, sous l'angle de la comptabilité nationale, qui pourrait essayer d'apprécier cette rentabilité directe ? Viennent aussi à l'esprit certaines initiatives du Club Méditerranée qui aboutissent à une rentabilité. Je

sais que certains peuvent trouver que l'exemple est contestable, mais j'irai jusqu'à parler du développement de l'équitation. Si l'on avait essayé de développer l'équitation par des moyens administratifs, on aurait fait cela à coups de subventions et on aurait eu finalement des vieux canassons. L'équitation s'est développée sans subvention ; elle s'est développée parce qu'il y a eu des gens intelligents qui ont su faire redécouvrir un certain sens de la nature à ceux qui se promènent à cheval. Peut-être y a-t-il des réflexions à faire de ce côté-là.

Cela dit, je ne suis pas certain que tout doive s'exprimer en termes économiques, ou alors il faut réintroduire dans nos calculs économiques ce qui ne nous paraît pas rentable et qui est essentiel, parce que beaucoup de choses économiques ne sont que des accessoires de la vie ? On peut faire une réponse par calcul économique sur tous les gadgets et sur tout ce qui nous permet de manger des produits que l'on a achetés quinze jours avant parce qu'on les a mis au froid... Et toutes les machines et tout ce que l'on acquiert pour qu'il n'y ait plus qu'à tourner des boutons. Tout cela, ce sont des calculs économiques. Mais en réalité, ce sont beaucoup plus des accessoires d'une chose essentielle, et, souvent, l'essentiel, c'est ce qui n'a pas de prix. Ce qui n'a pas de prix, c'est peut-être ce qui n'est pas rentable et ce qui cependant est indispensable à la signification de notre société ou alors, pour reprendre les mots de la fin d'une pièce de Cami, « Qui sommes-nous, que sommes-nous ? »

M. MAHEU. — Un mot simplement à propos de ce que vous venez de dire :

Je me demande, en réalité, si la prise en compte du qualitatif est quelque chose que l'on doit nécessairement considérer comme non rentable. Il me semble que c'est une vue erronée des choses ; excusez-moi de le dire, parce que beaucoup de ces éléments qualitatifs qui sont, par exemple, une meilleure architecture, un meilleur agencement interne ou externe d'un édifice, ou des parcs naturels, certes se traduisent par une dépense financière (cela coûte sans doute plus cher que de faire une très mauvaise H.L.M., seulement, au bout du compte, il y aura peut-être moins d'hôpitaux, moins de prisons à faire, etc., moins d'assistantes sociales à trouver pour les blousons noirs.

Ainsi, pour juger loyalement de l'opportunité d'introduire des éléments qualitatifs dans notre environnement il faut considérer désormais — et c'était un peu le sens de l'intervention de M. Saint-Marc — le bilan économique global des opérations d'organisation de l'espace et non pas simplement leur coût financier brut. Evidemment, il s'agira toujours de déboursier de l'argent, de demander à telle entreprise ou à l'Etat des crédits ou une contribution précise ; cela fait toujours des difficultés, mais au bout du compte l'homme y retrouvera son dû.

Je crois donc qu'il ne faut pas avoir peur de plaider la thèse contraire à celle qui a cours aujourd'hui encore et dire : ces équipements qualitatifs, au moins s'ils sont bien faits, bien conçus, sont rentables, tous comptes faits.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Vous avez raison dans un calcul économique et dans l'esprit de l'observation présentée par M. Saint-Marc. En réalité c'est vrai à un niveau, justement, où on élabore les décisions, mais c'est le problème de savoir si on fait une autoroute en la faisant payer ou sans la faire payer. Le calcul économique peut nous dire qu'il est préférable de la faire ou de ne pas la faire même si elle n'est pas à péage par les rapports indirects. C'est très important ; mais c'est toujours la même chose, la rentabilité n'est pas la même chose que le coût économique. Le coût économique d'une chose se rapproche de la définition que vous avez donnée ; le mot rentabilité couvre une chose plus ambiguë. C'est peut-être ce qu'il nous fallait exorciser. Grâce à votre intervention nous faisons une croix dessus ; le mot est exorcisé, nous sommes bien d'accord.

M. MAHEU. — Cela dit, la question posée par M. Serge Antoine reste entière.

M. CLAUDIUS-PETIT. — Je voudrais verser au dossier un petit exemple, mais sans insister, parce que je ne voudrais pas prêcher pour mon saint. Je peux affirmer que la bonne architecture est hautement rentable en ce sens que personne, il y a quinze ans, n'aurait imaginé que des touristes viendraient à Firminy pour voir cette ville ; les instituteurs ne voulaient pas être nommés à Firminy, ni les professeurs, et il fallait aller pleurer pour avoir un licencié, tandis que maintenant ils se bousculent pour venir et nous avons des professeurs agrégés ; il y a trop d'instituteurs pour le nombre d'écoles qui existent. Pourquoi ? Parce que les écoles ont changé d'esprit ; parce que l'architecture est venue, qu'elle a exercé son action, et, maintenant, les touristes viennent pour voir, non seulement ce qui est construit mais ce qui est en construction et même ce qui n'est qu'en projet parce qu'ils en ont entendu parler et qu'ils croient déjà que c'est fait.

C'est un exemple ; on peut modifier complètement le climat et rendre rentable ce qui ne l'était pas ; rendre touristique ce qui ne l'était pas, etc. Sous l'angle du calcul économique je crois que la démonstration peut être faite et que cela doit être affirmé avec force.

## Se méfier des besoins

M. VIANNAY. — Je voudrais quand même répondre en même temps à ce qui vient d'être dit et revenir un peu sur ce qui a été dit ce matin concernant la possibilité qu'offrent les parcs régionaux ; c'est une intervention qui revient un peu en arrière.

En somme, il s'agit de savoir, à travers les parcs régionaux, à quels besoins on répond.

Une attitude d'esprit très dangereuse pourrait consister à dire : on donne du pain à manger aux gens et ils ont tous envie de brioche, et on fonce sur la brioche compte tenu que c'est devenu le besoin résistent.

Je crois qu'actuellement les parcs régionaux et tout ce qui tourne autour des espaces verts, sont l'expression d'un manque. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de reporter sur le parc régional ce qui devrait se trouver dans la ville, et commencer déjà par ne pas faire une sorte de notion fourre-tout comme cela nous a été dit il y a deux jours, je le regrette, par M. Philippe Lamour ; que ce soit l'exutoire des villes, mais qu'on ne « bousille » pas la campagne.

Il y a une deuxième notion, et je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. Lefebvre, sociologue, à savoir que les besoins sont à la limite et qu'il faut y répondre. Pourquoi ces besoins existent-ils ? Ils sont peut-être simplement l'expression de frustrations beaucoup plus profondes et c'est là où il faut oser.

M. COUELLE. — Vous cherchez de l'argent. Il me semble que si l'Etat organisait un premier parc, pas très loin de la région parisienne mais dans un joli paysage, avec des petits villages comme ceux que je vous ai décrits émaillant ce parc, avec une réglementation très sévère pour les espaces nus, mais en donnant carrément à la spéculation, car il faut bien l'appeler par son nom, la possibilité de créer des villages ou des centres, de créer de la vie sous certaines conditions, à ce moment-là vous trouveriez de l'argent pour le reste.

Excusez-moi de vous parler de cette expérience de Sardaigne, mais le terrain valait 12 lires le mètre. Nous avons dépensé des sommes énormes pour faire des barrages, des routes, etc., pour créer un paysage. Cela ne se fait pas très vite parce que les moyens que nous avons ne sont tout de même pas des moyens d'Etat et sont tout de même limités, mais cela a permis de déterminer des emplacements de villages, des petites criques, des ports où le terrain se vend 5 à 12.000 lires le mètre. A ce moment-là, cela paie tout le reste et vous avez votre parc.

Vous avez actuellement un nombre incalculable de gens qui s'en vont en Espagne. Vous pourriez les fixer en France si vous leur donniez en Ardèche, au bord d'un lac quelque part en Auvergne, ce qu'ils recherchent. Ils n'auront pas le soleil, c'est entendu... mais à ce moment-là, pourquoi le parc ? Nous n'avons pas autre chose ; nous avons cela à prendre et à empêcher de faire des choses laides, et puis c'est fini.

Si vous voulez faire un parc d'attractions, c'est-à-dire amener les gens dans un endroit mais sans avoir l'argent pour le faire, il faut trouver le moyen, et je ne vois que le moyen de créer des villages ou des villes satellites dans un périmètre pas trop éloigné des grands centres

M. BECHMANN tient alors à propos d'un cas de parc municipal polonais à revenir incidemment sur la question des droits d'entrée. Il s'agit d'un parc situé près de Varsovie sur les bords de la Vistule :

Un très grand espace, de quarante kilomètres sur vingt, existait qui avait été préservé de façon un peu particulière, d'une part par son contexte maré-

café, en partie, d'autre part, par son contexte historique parce que c'était un lieu où étaient livrées traditionnellement toutes les batailles de défense de Varsovie. Il avait donc été protégé par un certain nombre de souvenirs, de cimetières.

On a décrété que cet espace serait entièrement réservé. D'autre part c'était un point d'arrêt important pour la faune en migration qui continue, paraît-il, de circuler d'est en ouest ; il y a des cerfs, des sangliers, des loups.

Le principe d'aménagement était le suivant : éviter presque entièrement toute circulation transversale dans cet espace vert qui a été ceinturé systématiquement par une sorte de filtration.

Ils ont considéré à partir d'une certaine densité de population (il y a 1 million 1/2 ou 2 millions d'habitants à Varsovie) qu'une forêt de cette importance serait simplement, si on y laissait accéder les gens librement, entièrement piétinée et disparaîtrait en partie et que la faune y serait repoussée ; mais ils n'ont pas voulu l'interdire.

Ils ont donc créé autour de la forêt et aux points d'arrivée des transports en commun, parce que les transports particuliers sont relativement réduits, une zone de dissuasion qui est composée de filtres successifs. Il faut vous dire que les Polonais s'arrêtent volontiers dans les bistrotts, au point qu'il est interdit de servir des boissons alcooliques pendant les deux jours qui suivent la paie ; on en trouve quand même puisqu'ils ont l'air de remplir leur office ; il y a donc une première ceinture de bistrotts.

Ensuite, une deuxième ceinture qui est composée de jeux de boules et d'amusements divers ; c'est la foire ; ce sont les amusements d'un niveau tout juste supérieur à celui de la vodka.

Ensuite, une zone où se trouvent des jeux sportifs, puis des espaces qui demandent plus d'efforts, et lorsque la population qui a réussi à traverser tous ces filtres arrive au contact de la forêt, il s'agit vraiment de mordus ; ceux-là — ce n'est pas grave d'ailleurs — de toute façon ils rencontrent dans la forêt des bisons, des loups, un certain nombre de bêtes ; il faut donc déjà en avoir assez envie.

Voilà donc la conception de ce parc-là. D'autre part (je schématise un peu) il est évident que cette organisation est facilitée par le fait qu'il y a un déversement de transports en commun dont le point d'application peut être à peu près déterminé. Il y a à peu près une voiture pour cent habitants et un « deux roues » pour vingt ; c'est à peu près la proportion.

Une autre zone a été créée. On a prévu à un certain endroit un barrage, et ce barrage a une particularité spéciale. Une des zones a été complètement appropriée et cédée à de grandes entreprises. Les gens sont donc entre eux et dans une certaine ségrégation. L'autre rive, au contraire, est ouverte au public, le résultat étant d'ailleurs que sur la rive ouverte au public les gens se pressent de façon affreuse ; de l'au-



tre côté, ils sont assez desserrés mais ils n'ont pas tellement envie d'y aller.

Ils ont également créé des chaînes d'espaces verts dans les différentes directions et d'espaces ruraux protégés où la construction est interdite. Toutefois le résultat de la municipalisation des terrains dans toute une zone, a été que cette zone qui ne devait pas être construite s'est remplie d'habitations du type de ce que nous appellerions des « castors » que le gouvernement n'a pas pu empêcher parce qu'il y avait une grosse crise de logement. Ces maisons étaient d'ailleurs construites avec une partie des matériaux « fauchés » sur les chantiers, ce qui renchérit considérablement le coût de la construction, mais, au total, fait plus de constructions. C'est un petit cas particulier auquel on a mis bon ordre un peu tard mais qui est caractéristique.

Le parc est ouvert moyennant un très faible redevance de principe, mais il est alimenté par les béné-

fices des installations périphériques, ce qui est essentiel. Il y a vraiment beaucoup d'installations périphériques pour y arriver.

M. Bechmann tient à préciser que, de cet exemple, on ne peut tirer aucune doctrine, bien sûr, mais l'intérêt lui paraît être dans le « filtre » des diverses installations périphériques

M. LORGNIER DU MESNIL. — A propos d'aspects financiers je souhaite que la législation sur le F.A.S.A. soit revue : il faut éviter de cataloguer les agriculteurs comme folkloriques quand ils restent quelque part.

Si on fait un effort de formation et d'information surtout par la presse ou la télévision, de façon que les gens qui fréquentent les parcs ne les abîment pas consciemment ou inconsciemment et qu'il n'y ait pas de vandalisme, les frais de cette information seraient certainement rapidement amortis par la diminution des frais d'entretien dans les parcs.

## CLOTURE DES JOURNÉES D'ÉTUDES

---

### Au-delà de Lurs

*La fin de la matinée a été consacrée à énumérer quelques questions susceptibles de faire l'objet de groupes de travail l'après-midi, étant entendu qu'en tout cas, aucune motion ni rapport « de synthèse » ne serait publié par respect pour la qualité et la richesse d'interventions ouvrant elles-mêmes toute une éthique nouvelle.*

Sont intervenus :

- M. Coche : information et formation en milieu rural.*
- M. Charnay : besoins profonds de la plénitude humaine ou « hominisation » volontaire par une géographie volontaire.*
- M. G.-H. Rivière : moyens d'animation.*
- M. Sgard : le paysage : l'intégration du site et les sollicitations de celui-ci pour la détermination de la vocation des parcs naturels régionaux.*
- M. Bechmann : collaboration entre associations intéressées à l'aménagement des espaces naturels.*

\*\*

Puis ont été abordés

- *l'opportunité de se retrouver pour faire le point en particulier à l'occasion de réalisations concrètes,*
- *la documentation : MM. Parent et Antoine ont précisé que :*

*Le groupe de travail des parcs naturels régionaux s'est déjà engagé dans la voie de la diffusion. Au plan de la « sensibilisation » la brochure « La nature dans votre commune » a été diffusée aux 38.000 maires de France et tirée à 100.000 exemplaires, ce qui est un beau succès de diffusion et surtout une bonne amorce de dialogue.*

*Au plan juridique le groupe de travail, dans ses prochaines réunions, pourrait très bien mettre au point, avec l'aide de M. Théry, du Conseil d'Etat, et de ceux qui s'intéressent à la question, une plaquette des textes actuels utiles.*

*Du point de vue des délais il est demandé la même indulgence que pour le texte des journées.*

### Les arbres

« Dites-le avec des arbres ».

C'est sur cette manière de remerciement encore inhabituel en France que se clôtura la matinée de travail.

Le colonel BEAUGE. — *Il est temps, je crois, d'adresser nos remerciements aux habitants de Lurs, à ceux qui nous ont reçus chez eux ainsi qu'à tous les autres, avec une attention toute spéciale pour M. le maire qui a si grandement facilité l'organisation matérielle de nos journées.*

*Nous devons aussi un sentiment de reconnaissance sympathique à l'équipe du journal qui a consacré à son travail jusqu'à l'essentiel de ses nuits ; je crois même savoir que la nuit dernière l'équipe ne s'est pas couchée... En votre nom à tous je lui exprime nos très vifs remerciements.*

*Monsieur Jean Blanc, vous aussi veuillez recevoir nos félicitations et nos remerciements. C'est vous qui avez été chargé de l'organisation, non seulement intellectuelle mais aussi matérielle de ces journées, et, grâce à vous, les choses se sont fort bien passées.*

*Nous devons aussi une pensée très sympathique et très particulière à M. et Mme Flavien Monod, qui ont été à la base même de notre organisation d'accueil. Grâce à eux, ce colloque s'est passé comme prévu, mieux que prévu... Je les en remercie bien vivement.*

*Il m'appartient enfin de vous remercier tous de votre contribution qui a été considérable. Depuis un an et demi nous cherchons à définir une conception française de parcs naturels régionaux ; nous avons sans doute approfondi certains points, dégrossi quelques détails de doctrine, mais par votre action vous nous avez aidés à définir la philosophie de nos parcs. En les situant dans le cadre des nombreuses disciplines qui les concernent, vous avez considérablement élargi les horizons ; vous avez fait sauter le carré vert que nous avions adopté comme sigle ; je vous en remercie infiniment. Je suis convaincu que, par la création des parcs, nous engageons l'aménagement du territoire dans une orientation nouvelle, et je vais plus loin : depuis le début de nos travaux nous avons*

écarté l'idée d'une loi propre aux parcs régionaux parce que, M. Théry nous l'a expliqué ce matin, ces parcs seront très divers, mais surtout parce qu'ils ne doivent pas être l'exception.

Ceci me paraît extrêmement important. Les parcs, en fait, seront l'image de ce que devra être, un jour, l'aménagement du territoire tout entier. Cette conception de l'aménagement du territoire sera partie de Lurs ; c'est vous qui y aurez contribué ; je vous en félicite et vous en remercie.

M. G.-H. RIVIERE. — Chers amis et chères autorités de ces journées, ce n'est pas pour un message rentré — qui l'est un peu mais qui paraîtra dans le journal merveilleux qu'on nous donne chaque jour — dans lequel je pourrai, non sans tempérer leur vivacité, dire la leçon que j'ai tirée de ces journées, mais c'est pour autre chose que j'interviens, et je pense pour cela au fabuliste La Fontaine qui avait écrit (et peut-être n'avait-il pas tout à fait raison, pour une fois) : « Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! » Peut-être que la première partie de ce qu'a écrit le fabuliste me concerne seulement puisque je bâtis, mais il y a quelque chose qui peut, peut-être, nous concerner tous dans la deuxième partie de cette phrase, car, comme l'a si bien dit notre président, nous avons été ici l'objet d'un accueil merveilleux, accueil de M. le maire dont la gentillesse nous a tous charmés, accueil de ces hôtes qui nous ont prodigué les trésors de leur hospitalité, avec même les succulences de celle-ci ; puis accueil aussi de toute la population. Nous n'avons rencontré que des visages sympathiques avec lesquels il était facile, immédiat de fraterniser. Et puis, enfin, ce décor de pierres historiques et de paysage, d'environnement. Tout cela a été un stimulant merveilleux pour nos journées, et nous voudrions quand même trouver autre chose que des paroles pour l'expression de notre gratitude ; aussi ai-je été saisi par plusieurs d'entre vous d'une idée que je trouve très belle et que nous devons soumettre à la collectivité de cette réunion, qui consisterait à laisser de notre passage, non pas seulement une trace dans les cœurs mais aussi trace dans le terroir, à savoir offrir à la municipalité de Lurs autant d'arbres qu'il y a eu de participants à ces journées (vifs applaudissements).

## ALLOCUTIONS PRONONCEES LORS DU DEJEUNER DE CLOTURE

### M. O. GUICHARD

Monsieur le Président (1), Mesdames, Messieurs, je ne me doutais pas, il y a environ dix-huit mois, quand j'ai créé le groupe interministériel de travail pour les parcs régionaux et la protection de la nature, que cela me vaudrait aujourd'hui le plaisir de vous accueillir ici à Lurs. Vous vous y trouvez, monsieur le Président, dans une atmosphère un peu particulière qui est due d'abord à ce site admirable où M. le

maire de Lurs nous a particulièrement aimablement reçus, mais qui est due aussi à une certaine qualité des habitants, des participants, à un certain esprit qui règne ici, à une excellente organisation aussi dont je voudrais — une fois n'est pas coutume — et si vous le permettez, remercier nos collaborateurs qui l'ont réalisée.

Je crois que ce qui s'est passé ici, pendant une semaine, est une chose un peu inhabituelle, je vous le disais, qui aura des conséquences qui sont extrêmement importantes pour la poursuite de notre politique commune d'aménagement du territoire, et spécialement des zones rurales françaises.

Dimanche dernier, en ouvrant ces journées, je disais que la nature doit être enfin prise au sérieux. Votre présence ici, monsieur le Président, en est aujourd'hui le témoignage et la preuve et je vous en remercie.

Je vais donner la parole à M. Georges-Henri Rivière, conservateur en chef du musée des Arts et Traditions populaires qui tient, au nom des participants au colloque, à remercier particulièrement M. le maire de Lurs. (Applaudissements.)

### M. G.-H. RIVIERE

*Nimbus, stratus, cumulus* : le nimbe de l'âge, les strates des années me valent sans doute le privilège d'accumuler ici, au nom des participants, nos débats s'achevant, les témoignages de notre gratitude pour les responsables de la réussite, des enchantements de cette rencontre.

La nature, d'abord. Outre qu'elle est héros du jour, elle nous a dispensé cette lumière, cette sérénité génératrices d'harmonie, grâce auxquelles les idées se sont confrontées sans se heurter. Voire ces averses, qui ont été comme la rosée de nos travaux : *rorate coeli desuper*.

Après la nature, les hommes. Inspiré par l'ethnologie, et sa rivale la sociologie, procédons par structures sociales. Et, usant du langage de St-Tropez, considérons successivement les *estrangers* du dehors, ceux du dedans, les gens du cru.

Estrangers du dehors ? Mais à la réflexion, déjà, le terme n'est-il pas impropre, s'agissant de la majesté, de l'universalité française de la structure ministérielle ? Autrement dit de la haute personnalité nous honorant de sa présence, et vers laquelle, j'allais dire à l'*edgard* de laquelle — ma langue est parfois fourchue — s'élève notre reconnaissance...

Et ne sont-ils pas aussi chez lui ce surintendant de l'espace national ? Et ses deux grands aides d'ici, l'un civil militant, l'autre guerrier de paix, auxquels tous trois nous devons l'initiative des Journées ? Et à leurs côtés, toujours à l'aise sur ses drailles, ce bon pasteur avec lequel tout va comme sous des houlettes, Jean, mon ancien complice en folies-bergeries ? Et tous leurs collaborateurs du secrétariat, grâce auxquels l'huile... d'olive... était dans les rouages ? Sans omet-

(1) M. Edgar FAURE, ministre de l'Agriculture.

tre uniformées et non point uniformes, clefs d'or de tous cadenas, tentatives ambulantes, nos charmantes hôtesse...

J'en arrive à une structure intermédiaire, étrangers du dehors dans la mesure où ils émanent du pouvoir général, étrangers du dedans dans celle où ils s'enracinent, fructifient localement, se tatamisent comme on dirait à Tokyo, se rené-clairissent comme on pourrait dire à St-Tropez, messieurs les intendants et subdélégués, régnaient ou non sur ces lieux, dont la présence cautionne le sérieux, la dignité de nos travaux, et qui, le moment venu, aideront à faire naître les parcs.

Venons-en aux étrangers du dedans. Ils s'incarnent en ces trois grâces de l'accueil dont les belles demeures en pente, et propices à toutes dalles de même, se sont ouvertes à nous chaque soir. L'une d'elles, ô miracle, participe, j'allais dire est l'*émanation* d'une des plus proliférantes, d'une brillante tribu, honneur de la quatrième et la cinquième Républiques.

Remercions enfin les gens du cru. D'abord, au sens large, ce Comité régional, promoteur de toute expansion, préposé à l'azur, et par qui tout se corse. Et, au sens le plus local, cette bonne ville de Lurs, que représente parmi nous, issu d'une longue lignée d'habitants du lieu, M. le maire (applaudissements). Derrière l'aimable, le malicieux visage duquel nous voyons se profiler ceux de tous ses concitoyens. Lesquels, des fenêtres de leurs maisons, dans leurs boutiques, dans le dédale merveilleux de leurs rues et ruelles, ou se détachant sur leurs sublimes paysages, nous ont donné le passeport. Jusqu'à ce vieil homme affable, conduisant avec son chargement de chaises la charrette municipale, et qui, à chacune de nos rencontres, me disait le temps qu'il ferait, et ne se trompait jamais. Cela pour insinuer que nous avons tous, auprès de nos grands souvenirs collectifs, ce petit, nos petits souvenirs personnels de cette communauté.

Nous avons dit notre gratitude envers toutes les structures. Qu'il nous soit permis d'y ajouter des témoignages plus concrets, à l'égard du moins des gens du cru.

Pour nos trois dames de Lurs, d'abord. Qu'elles veuillent bien, des mains de nos hôtesse, accepter ces modestes présents. (Applaudissements.)

Pour la communauté des habitants. Autour de cette idée que nous avons de leur offrir autant d'arbres qu'il y a eu de participants à la rencontre. Mais pour cela, chers participants, il vous reste à participer. Aussi un chaudron a-t-il été disposé à la sortie, dans lequel vous aurez à jeter votre obole, j'allais dire votre graine. Puisse le chaudron déborder, et une forêt en sortir. C'est par ce vœu que j'achèverai. Laisant à un autre membre de la célèbre tribu, et lui aussi étranger du dehors, le soin de vous entretenir de détails pratiques. Et auquel, usant des pouvoirs qui me sont ou ne me sont pas conférés *nimbus, cumulus, stratus*, je donne la parole. (Applaudissements.)

## M. LE MAIRE DE LURS

Bien que cela ne soit pas très protocolaire, monsieur le Président, vous me permettrez de vous remercier et de remercier surtout M. le délégué général à l'Aménagement du territoire d'avoir choisi Lurs comme siège de ces journées. Je le remercie au nom de toute la population du village et de la campagne, et notamment pour le cadeau que vous avez offert à la commune. Je prononcerai un souhait, surtout, c'est que vous équipiez mon village de la façon la plus parfaite pour qu'il puisse vous recevoir de façon autre que celle dont il vous a reçus ; que le beau temps soit toujours de la partie et en vous disant dans la langue de mon pays :

« Faou lus que luce ! »

## M. LE MINISTRE EDGAR FAURE

Mesdames, messieurs, monsieur le maire,

Je suis aujourd'hui parmi vous pour tirer les conclusions d'un colloque auquel je regrette de n'avoir pu participer plus longuement, car la question des parcs naturels revêt actuellement une toute particulière importance ; elle est également fort délicate.

Au commencement étaient les parcs nationaux. Nous en voici venus, aujourd'hui, à l'aménagement des parcs régionaux, entreprise qui éveille les intérêts les plus divers : sociologues et penseurs cherchent à comprendre l'évolution actuelle et ses prochains développements ; agronomes, groupes, individus s'y intéressent de façon plus précise et directe et, au premier rang d'entre eux, les collectivités locales. Nous ne pouvons et ne voulons rien faire en dehors d'elles, et c'est à vous que je m'adresse, monsieur le Maire, puisqu'ici vous les représentez toutes : municipalités, conseils généraux, organisations régionales, appelés à mettre au point avec nous cette politique des parcs régionaux.

Là encore se pose une autre question délicate et que je tiens, précisément en raison même de ce caractère, à ne pas laisser dans l'ombre : celle des intérêts économiques.

S'il est concevable que l'aménagement des parcs s'opère en dehors de ces divers intérêts, il se peut aussi que leur conjonction, aux plans public et privé, donne d'excellents résultats car certaines formules d'organisation des zones naturelles peuvent se traduire par une rentabilité suffisante pour qu'il soit fait appel à des sources de financement autres que le financement public, sans rien abandonner, bien entendu, des objectifs qui sont les nôtres.

J'en arrive enfin au problème majeur : celui des agriculteurs, des exploitants, dont j'ai quelques raisons de me soucier puisque je suis le ministre de l'Agriculture, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que je suis uniquement le ministre des agriculteurs. C'est une différence qu'il convient de marquer.

La presse m'a posé une question tout à l'heure me demandant si je voulais « rassurer » les agriculteurs. Mais, le rôle de leur ministre n'est-il pas de rassurer les agriculteurs par nature toujours inquiets — et je reconnais qu'ils ont des raisons de l'être car leur condition est difficile, emportés qu'ils sont dans une grande mutation ? — Oui, nous devons les aider. D'abord psychologiquement, c'est-à-dire les rassurer.

Cherchant depuis quelque temps à comprendre certaines thèses et certains thèmes fréquemment évoqués, notamment par les représentants les plus qualifiés de la presse, je me suis aperçu à y regarder de près qu'ils ne dissimulaient derrière cette question, malgré les apparences, aucune critique particulière sur un point quelconque de ma gestion, mais que l'on me reprochait de ne pas inquiéter davantage les paysans.

Mais comment les inquiéter ? En leur disant qu'ils vont disparaître, qu'ils appartiennent à des temps révolus ? Et sans rien leur proposer en échange ? Est-il bien nécessaire alors de les alerter ?

On m'accuse de « démobiliser » les esprits des agriculteurs. Je ne puis, en tous cas, me résoudre à les mobiliser uniquement pour l'inquiétude.

Rétrograde, passéiste, soit — mais je voudrais une fois de plus rassurer les agriculteurs jusqu'au moment où les passéistes de mon espèce seront définitivement supplantés au bénéfice de l'inquiétude.

Je tiens à affirmer qu'en aucun cas la politique des parcs régionaux ne se fera contre les intérêts des agriculteurs, qu'en aucun cas elle ne reposera sur la procédure d'expropriation. Il est procédé à suffisamment d'expropriations pour faire des choses nécessaires, certes, mais inesthétiques, pour que je ne voie pas la nécessité d'y avoir recours pour réaliser de belles créations là où ce qui existe et serait menacé par elles est également beau ainsi que nous en convainct le spectacle de cette région si nuancée et si diverse.

J'en arrive au problème même des parcs régionaux, regrettant de n'avoir pas encore acquis dans ce domaine la compétence que je souhaiterais être la mienne, faute d'avoir suivi tous les travaux et les débats de ce colloque.

Me plaçant au point de vue d'un profane, je relève la complexité du programme des parcs où l'on peut distinguer quatre lignes d'intérêt, de méditation.

Il y a tout d'abord la notion des parcs de conservation — j'allais dire des parcs-musées. Ils sont nécessaires ; nous en avons et nous en aurons d'autres, destinés à garder des essences, des animaux, des typologies, rôle proche d'ailleurs de celui du parc national — d'autant que la puissance publique seule y est intéressée — mais qu'il n'est pas impossible de confier, au moins dans certains cas et pour partie, à des parcs régionaux.

La seconde est celle d'un parc plus dynamique — un parc qui ne serait pas seulement un musée, mais se rapprocherait plutôt, dans une certaine mesure, de

la nation orientale du parc de culture et de repos. L'homme y trouverait des activités dites de divertissement, des activités sportives : chasse, pêche, équitation. Tout en rejetant, naturellement — et l'accord est unanime sur ce point — l'idée d'une sorte de diffusion de Luna-Park à travers nos campagnes, on tendrait vers la réalisation de parcs où le visiteur n'aurait pas un rôle contemplatif mais un rôle actif de participation à une vie, à une cellule de vie pleinement naturelles.

Il est une troisième conception qui paraît s'éloigner de celle de parc mais (c'est affaire de définition) peut s'y inclure : celle du site ou de la région protégés dont on veut conserver l'aspect afin qu'ils ne soient pas complètement déformés, brisés dans leur unité, par l'œuvre des hommes, volonté bien compréhensible lorsqu'on se trouve devant un paysage tel que celui qui est sous nos yeux.

Enfin, selon une quatrième notion, reste à préciser l'emplacement de régions où nous pourrions établir une harmonie entre une vie contemplative ou de repos et une vie où les activités humaines seraient prolongées et pérennisées.

Je pense en effet que, dans un certain nombre de lieux choisis nous pouvons préserver, conserver les sites, les espèces, les animaux pour les offrir à des personnes à la retraite, en vacances ou qui, simplement, choisissent plus de calme pour se livrer à des études scientifiques ou littéraires. J'estime également qu'elles doivent sentir le contact proche, direct, avec une vie économiquement productive.

Il y a parmi vous un homme dont j'admire, pour le bien connaître, l'œuvre et le talent : c'est M. Couelle qui a créé Castellaras ; il sait combien j'apprécie ce lieu druidique dont il a fait un village moderne, mais je pense qu'il sera d'accord avec moi pour estimer qu'une œuvre comme la sienne mérite d'être portée à un nouvel échelon.

Il ne faut pas que nous fassions des villages, des cantons — dans le sens le plus général de ce mot — uniquement peuplés d'individus échappant à l'activité économique locale.

Le développement des résidences secondaires dont j'ai trouvé des preuves ici en m'entretenant avec vous de vos problèmes est évidemment un moyen de valoriser le pays où nombreux sont les citoyens qui viennent chercher ce que leur refusent les villes — et M. le préfet de la région de Marseille ne me démentira pas — mais je ne voudrais pas que se créent des zones consacrées uniquement à la retraite ou aux vacances : il faut y garder la boutique, l'atelier, l'exploitation, le labourage.

J'imagine assez bien des zones de cette nature où s'opérerait une interpénétration de la vie urbaine tendant vers la campagne et de la vie rurale s'orientant vers certains modes urbains de civilisation aux avantages et aux progrès desquels ils pourraient désormais participer sans en subir nécessairement les inconvénients. Parfois on pense que le paysan, ou bien n'existera plus en tant que tel ou, au contraire, conti-

nuera à porter des sabots, à traire des vaches à la main et à enlever son fumier à la fourche, ce qui ne me paraît pas du tout inévitable.

Une symbiose de la vie urbaine et de la vie rurale serait peut-être, selon l'expression marxiste, « la fin de l'une des trois différences... »

Je m'aventure, je le sais, sur un terrain dangereux. Nous vivons dans une époque difficile, inquiétante et en même temps prodigieuse, où les mots, les notions s'usent avec une rapidité extrême.

Ecrivant l'an dernier un ouvrage où je parlais de l'écologie, je m'attirais, de la part de mon éditeur, le reproche d'employer des mots dont on ne connaissait pas la signification. Or, le livre n'étant publié que cette année, je viens de m'entendre dire « que je me servais de mots trop usés ». — Ainsi une idée neuve il y a un an est déjà défraîchie. Pourtant les problèmes demeurent, par-dessus tout, celui de l'espèce humaine, j'allais dire du règne humain, le nôtre.

On nous apprenait autrefois qu'il y avait trois règnes : le minéral, le végétal et l'animal où figurait l'homme. Tout ceci est dépassé. Il est certain que l'espèce humaine est complètement dissociée de l'espèce animale et l'inquiétude se fait jour de voir le règne humain lui-même, divisé entre une humanité surhumaine et une humanité proche de l'animalité.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter ce problème ; pourtant c'est l'un de ceux que nous aurons à résoudre un jour, car si nous voulons que l'homme continue cette marche en avant il faut qu'il garde le contact avec l'ensemble de son environnement : c'est cela, au fond, l'écologie, la science de l'environnement de l'homme en relation avec le minéral, avec le végétal, avec l'animal. C'est vers cet objectif essentiel que vous tendez dans votre étude, dans vos recherches des justes méthodes à adopter pour créer ces parcs régionaux qui compléteront les parcs nationaux.

Si j'ai, parti des thèmes de votre rencontre, parlé sur un ton qui a pu quelquefois vous paraître léger et avec une compétence limitée (pour ne pas dire une incompétence certaine), je voulais tout au moins vous donner l'attestation formelle de mon souhait et de mon désir de me consacrer, pour la part qui concerne mon ministère, à ces grandes causes.

Mon ami Olivier Guichard, dans sa position de délégué général à l'Aménagement du territoire, en est très conscient. Il a déjà œuvré beaucoup, nous l'avons vu récemment à travers toute sa politique de l'eau destinée à permettre de garder à l'homme cet élément sans prix. Il m'en avait parlé six mois avant que le président Johnson lui-même y attache une telle importance dans ses derniers exposés.

C'est pourquoi il était, me semble-t-il, indispensable de désigner un responsable qui s'occupe d'une façon générale de l'aménagement du territoire, et, en liaison avec lui, je désire moi-même, comme ministre de l'Agriculture, c'est-à-dire de l'espace rural et de la nature, travailler dans ce sens.

Mais c'est vous tous que je veux remercier de l'effort que vous avez fait, des travaux que vous poursuivez, et je désire vous donner l'assurance que j'en tiendrai le plus grand compte.

Cette époque dont nous parlions tout à l'heure est une époque d'inquiétude, et souvent même d'angoisse, car l'homme se trouve emporté dans un tel mouvement que parfois il en éprouve un sentiment de vertige. Et, pourtant, quelles perspectives s'offrent à nous, perspectives de la science, de l'aéronautique, de l'atome ! Mais nous ne serons prêts à les affronter que si nous gardons tout d'abord la perspective immédiate d'un paysage que je dirai familier, si j'avais comme vous, monsieur le Maire, le privilège d'y vivre d'une façon plus constante. Je voudrais qu'une telle réunion ne soit pas placée sous le signe du découragement, mais bien de la volonté de l'homme de se hausser au niveau de ces problèmes et de les traiter avec toute la chaleur, toute la conviction qu'ils méritent. Dans une époque où l'on parle tellement de productivité, je voudrais rendre hommage ici à la productivité de l'enthousiasme. (Applaudissements.)

## CONFERENCE DE PRESSE DE CLOTURE

### M. O. GUICHARD

● Les journalistes régionaux s'interrogèrent notamment sur l'aménagement de parcs naturels dans le sud-est de la France. M. Olivier Guichard insista sur le caractère national de ces journées et sur le fait qu'aucune décision ne devait être prise dans le cadre d'un colloque de principe. Il se borne à rappeler la situation et l'état des études en cours, études qui ont été présentées lors de la séance d'ouverture.

● Les parcs régionaux peuvent-ils couvrir plusieurs départements, plusieurs régions même ? fut-il ensuite demandé.

M. Olivier Guichard répondit : « Les exigences géographiques, nous l'avons montré à propos des agences de bassins pour l'eau, doivent précéder les exigences administratives, et non l'inverse. »

● « Le mot de parc naturel régional est-il adéquat ? » ; réponse de M. Olivier Guichard :

« Je tiens à rappeler que je n'attache aucun prix aux étiquettes et que je suis prêt à recevoir toutes les suggestions, toutes les initiatives. Néanmoins, j'insiste sur la valeur internationale, économique et touristique d'un label déjà très répandu en Europe et même universellement admis. »

● A une autre question, M. Guichard rappela que la création de parcs implique, les journées l'ont attesté, la rencontre entre de nombreuses disciplines et l'action très rigoureusement conjointe de différentes administrations. La dimension interministérielle des

parcs régionaux se retrouvera aussi bien au niveau national (groupe de travail des parcs naturels régionaux qui a été à l'origine de ces journées) qu'au niveau de chacun des parcs envisagés (groupe de travail régional animé par le préfet de région).

● Quelles seront les relations entre les parcs naturels régionaux et l'agriculture ?

Dans sa réponse, M. Olivier Guichard s'associa très fortement à ce qui avait été dit à ce sujet au cours du Congrès ainsi qu'aux conclusions du ministre de l'Agriculture, M. Edgar Faure : les parcs naturels régionaux ne se feront pas contre les agriculteurs mais pour les agriculteurs et avec eux.

● M. Guichard précisa, en outre, les modalités de relations qui existeront entre les collectivités locales et les différentes associations d'une part et les pouvoirs publics d'autre part, ces relations s'établiront à chaque étape de la création et notamment, dès le départ, au niveau des études préalables à la constitution des parcs. Celles-ci ont pour principaux buts de définir :

- les limites du parc, étant entendu qu'il ne s'agit pas de frontières ;
- les équipements du parc qui, selon les circonstances, pourront être très légers ;
- les rapports de collaboration pour l'équipement et la gestion du parc entre les initiatives et les collectivités locales d'une part, et, d'autre part, les pouvoirs publics.

● M. Olivier Guichard conclut en ces termes :

« La création des parcs naturels régionaux se fera de la sorte « en marchant » et, comme cela a été rappelé au cours des journées, en précisant au monde rural qui aime bien savoir exactement où il va, que la création de tout parc serait subordonnée à une charte qui fixera, dès le départ, les avantages, comme aussi les quelques obligations, qu'implique une telle entreprise. »

## VERS UN CYCLE D'ETUDES ET DE FORMATION

Lors du dîner qui réunissait les organisateurs, MM. Serge Antoine et Henri Beaugé ont repris l'idée d'une nécessaire « école des parcs » et ont demandé à Jean Blanc de proposer une méthode de formation.

*En 1866, Alpinus disait à un de ses amis, brillant avocat : « Tu sais le mot ; mais le pâtre sait la chose »...*

*En 1966... Mais où sont donc les pâtres ?*

Raymond Coche

Quatre mois et demi après, 14 « élèves » partaient en caravane itinérante participer au premier cycle d'études et de formation des futurs directeurs et animateurs de parcs naturels régionaux.

15 février 1966

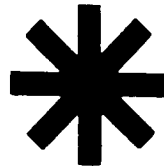
## MOTS DE DEPART DU GROUPE DE TRAVAIL DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Le carré vert

Verte, oui, notre intention l'était au départ : elle continue à l'être avec force. Le blanc, lui, à l'intérieur, symbole de notre modestie initiale quant au contenu à y mettre, n'est plus tout à fait le blanc de l'ignorance : des mythes sont dissipés, des idées-forces reçues évanouies ; d'autres exigences se dessinent, vraie culture, création continue, dialogue permanent, équipement progressif.

Mais nos journées ont fait voler en éclat le symbole du carré fermé. Non, les parcs ne seront pas indifférents au monde rural ou urbain qui les entoure. Non, il ne serait pas admissible (merci messieurs Lefebvre et Trystram) d'être indifférents aux centres des villes et de jouir poétiquement et dans le détail de ces exceptions d'un pays. Non, les parcs (merci messieurs Flandin et Rivière) ne seront pas des réserves à paysans attardés. Non, les parcs (merci monsieur Claudius-Petit) ne seront pas l'alibi, la bonne conscience d'un pays qui, cédant en plus au narcissisme juridique, négligerait le reste. Non, les parcs n'ont pas la prétention d'être la solution à tous nos maux. Mais les parcs auront l'exigence de l'exemple, la valeur d'un ferment, seront le prototype ou le point d'appui d'un nouvel humanisme.

Ou ils ne seront pas.



## CONCERT ET FILMS

Durant cette semaine d'études sur les parcs naturels régionaux, les soirées donnèrent lieu à diverses manifestations :

- une présentation du parc national de la Vanoise par diapositives commentées par M. Bardel ;
- un concert de musique ancienne par le Ricercare venu de Zurich, qui s'est tenu dans l'ancien moulin à huile de Lurs, restauré par M. Marius Péraudeau ;
- deux films présentés en avant-première : « La nature retrouvée », « Millénaires ».

## MUSIQUE AUX CHANDELLES DANS L'ANCIEN MOULIN A HUILE

— LE RICERCARE  
PRÉSENTÉ PAR  
BERNARD COUTAZ

avec

Kurt Huber	Ténor
Françoise Stein	Petit harpe, tambourin
Michel Piguet	Flûte à bec, hautbois baroque, cromorne
Christian Lange	Flûte à bec
Christopher Schmidt	Rebec, vielle à archet, orgue portatif
Bettina Bänziger	Basse de viole

### INSTRUMENTS

Flûtes à bec, soprano  
Alto et ténor  
Hautbois baroque

Cromornes alto et ténor  
Orgue portatif  
Vielle à archet

Basse de viole  
Petite harpe  
Rebec

Suite de danses tirées des éditions de Tielmann Susato, d'Attainant et Pierre Phalèse (vers 1550)

Ballades de Guillaume de Machault (vers 1300-1377)  
Danses et motets instrumentaux du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup>  
Danses et chansons du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>

Trois chansons tirées du « Schedelches Liederbuch » (1461-1467)

Suite de danses

### FACTEURS

Conrad Fehr, Zurich  
Franz Küng, Schaffhouse  
Jean-Hyacinth-Joseph  
Rottemburg (1672-1765)  
Bruxelles

Otto Steinkoph, Berlin  
Blaise Pidoux, Genève  
Instrument populaire norvégien

H. Zoelch, Markneukirchen  
O. Bradel, Passau  
Rudolf Eras, Kandern

## « LA NATURE RETROUVEE »

En janvier 1966, la décision de faire un film de court métrage sur les parcs naturels régionaux est prise. Ce qu'est un parc, le Congrès de Lurs en fin d'année en apportera la définition. Les parcs français ? une enquête doit en déterminer la localisation pour ceux proches des grandes villes, pour les autres, les propositions arrivent jour après jour.

Alors, il faut imaginer. Imaginer ce que l'on souhaite voir dans un parc, imaginer comment dans quelques années les Français profiteront de ces espaces sauvegardés.

Un voyage de repérage, en France et dans plusieurs pays voisins, permet de dégager le scénario définitif, dont le sous-titre était « Les parcs naturels régionaux en Europe ».

Résumer une « œuvre » relevant des techniques audio-visuelles, par écrit, peut paraître une gageure. C'est surtout une liste d'images que nous dresserons, l'ensemble des idées relevant des termes clés comme : conserver, développer, animer, réanimer, protéger, instruire, distraire...

Des images d'enfants, de promeneurs, de sportifs, de forêts, d'animaux, d'oiseaux, de fleurs évoquent la nation de liberté, la notion de parc naturel régional. La nécessité de ces espaces apparaît avec les images des départs du samedi sur les autoroutes, les fermettes de quelques privilégiés, les forêts bruyantes et salies de la région parisienne, les calanques envahies de la banlieue marseillaise. Et pourtant, on peut profiter de la nature sans la détruire. Le « Luneburger Heide » près de Hambourg, avec ses promenades, ses auberges, ses fermes, les animaux du parc de Haute-Veluwe en Hollande, le musée Kroller-Muller, le parc de détente pour enfants et le jardin botanique de Hasselt en Belgique, permettant d'imaginer ce que sera le parc de Saint-Amand dont les atouts sont montrés.

Des parcs avec équipement léger, c'est ce que l'on pense faire au Vercors, c'est un peu ce qui a été fait à Plitvicka Jezera en Yougoslavie. La sauvegarde d'une nature vierge, c'est la Camargue, enclavée entre le développement balnéaire et le développement industriel et urbain.

Le parc naturel, où nature et culture, terre et esprit, se confondent, c'est la haute Provence, c'est aussi le parc italien de Circeo, le « parc » de Bretagne.

Dans ces deux derniers exemples, la protection des rivages prend une place importante. Après avoir montré les musées de plein air de Hasselt et de Arnhem, le film se termine sur de nouvelles images de liberté, en soulignant que les parcs naturels doivent aider notre civilisation à conserver une dimension humaine.

*Note technique* : film en 35 mm couleurs. Copies en 35 et 16 mm couleurs. Durée 22 minutes. *Production* : films artistiques et techniques - *Réalisation* : Gérard Renateau et Ivan Ledoux. *Musique* : extraits de Cimarosa, Vivaldi, Bonporti, Bellini - Les droits non commerciaux du film sont la propriété de l'Etat. Des copies peuvent être commandées auprès de la D.A.T.A.R.



## « MILLENAIRES »

De grandes forêts ont disparu — la preuve en existe — dans les récents millénaires et au cours même des temps historiques.

Il faut savoir que souvent la cognée ou le feu des défricheurs, la dent du bétail, aujourd'hui le piétinement trop intensif ou les imprudences des promeneurs, ont trouvé ou trouvent une sorte de complicité dans la nature elle-même, quand la forêt attaquée était déjà dans un certain état de déséquilibre du fait, par exemple, d'un changement de climat auquel elle n'avait pas achevé de s'adapter. Et certaines ont même péri sans intervention humaine, au bout d'un lent processus de dégradation, quand les conditions du milieu étaient devenues incompatibles avec leur survie.

Désormais, par le nombre, par les techniques, l'homme menace de plus en plus la nature. Il ne fera effort pour la protéger que s'il l'aime et la connaît : « MILLENAIRES » l'y encourage.

Bouquetins et chamois en troupes escaladant les rochers ou dévalant les névés de la haute montagne, cerfs, biches et bêtes rousses en plaine, vol de l'oiseau royal, attaques foudroyantes, éclosions, becquées, pariades... y animent d'une vie discrète ou glorieuse la vie végétale apparemment plus lente mais, elle aussi, perpétuellement à la recherche d'une stabilité qui ne cesse de se dérober, qu'il s'agisse de la tourbière, des alpages ou de la grande forêt elle-même, Car la forêt peut mourir comme elle peut conquérir ; et c'est l'histoire d'un forêt qui périt, puis renaît, que met en images le film.

Le départ des grands animaux prélude à la progressive et implacable agonie de la futaie, puis même de la végétation plus humble qui lui succède ; une époque arrive où la vie se réfugie pratiquement dans l'eau et dans le sol, sous ses formes les plus simples, bactéries, moisissures, rares phanérogames, protozoaires, invertébrés divers, dont quelques arthropodes aquatiques. Or de cette vie discrète, mais combien active en réalité, renaîtront de nouvelles conditions de sol et de microclimat qui permettront aux végétaux supérieurs et finalement à la grande futaie, feuillue ou résineuse, de reconquérir peu à peu leur ancien domaine, de la plaine aux alpages, au long de siècles nouveaux ; dans cette reconquête la vie animale, sous ses formes les plus attachantes, reprend toute sa place et le retour des chamois, des bouquetins et de l'aigle royal la couronne dans la gloire des cimes.

Cette plénitude de vie est-elle assurée de la permanence ou ne durera-t-elle qu'un instant à l'échelle de l'éternité ?

## NOTE :

Film de 26 minutes en 35 mm ou 16 mm couleurs.  
Film du Service cinématographique du ministère de l'Agriculture.

Production : FILMS DU CENTAURE  
(Droits de projection non commerciale à l'Etat).

Réalisateurs : P. et F. de ROUBAIX.

Prises de vues : G. STROUVE  
J.-M. BOUSSAGUET  
D. TAROT  
P. de ROUBAIX  
S. BERTINO.

Musique de F. de ROUBAIX.

Les prises de vues ont été faites en 1964 et 1965, entièrement en France et principalement dans le Mercantour et la Vanoise.



## JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

LURS en PROVENCE  
25 au 30 septembre 1966

### LISTE DES PARTICIPANTS <sup>(1)</sup> AUX JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

AMAYON H., ingénieur du Génie rural, des Eaux et Forêts. Chargé de mission à la Direction générale des études et des affaires générales. Ministère de l'Agriculture.

ANTOINE Serge, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

ASTORG Michel, chargé de mission au Commissariat général du Plan

AUZAS Colette (Mme), chargée de mission au Bureau d'études et de réalisations urbaines (B.E.R.U.)

BADRE Louis, directeur des Affaires économiques à la Direction générale de l'Office national des forêts

BALACHOWSKY A.S., directeur du Laboratoire d'entomologie générale et appliquée au Muséum national d'histoire naturelle. Chef de service à l'Institut Pasteur.

BALLOSSIER Roger, directeur d'études au Bureau d'études et de réalisations urbaines (B.E.R.U.)

BARBIER Bernard, président du Centre d'études du tourisme de l'université d'Aix-Marseille.

BARDEL Maurice, ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et Forêts. Directeur du parc national de la Vanoise.

BEAUGE Henri (Lt-colonel), chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

BECHMANN Roland, architecte, secrétaire général d' « Aménagement et nature »

BETOLAUD Yves, Ingénieur en chef du Génie rural, Eaux et Forêts. Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Agriculture.

BONNELLE François, sous-préfet de Die (Drôme)

BROSSELIN Michel, ingénieur agricole de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, de la Société pour l'étude et la protection de la nature dans le Massif central, du Bureau MAR.

BURLE, chargé de mission auprès du préfet de région

CABANNE Jean, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Intérieur

CAGET Jacques, administrateur civil à la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme. Ministère de l'Équipement.

CALCAT Roland, président de l'Association Font-Vive, parc des Cévennes

CANAC, responsable régional de « Peuple et culture ». Région Rhône-Alpes.

CHANOIT Pierre, médecin des hôpitaux psychiatriques. Directeur clinique de l'Institut Marcel Rivière.

CHARNAY Henri, conseiller pédagogique

CHATELAIN André, chef des Services sites et monuments et pastoral forestier au Touring Club de France

(1) Noms et fonctions exercées au 30 septembre 1966.

- CHIVA Isaac, sous-directeur du Laboratoire d'anthropologie sociale. Collège de France.
- CIVATTE, cinémathèque du ministère de l'Agriculture
- CLAUDIUS-PETIT Eugène, ancien ministre, conseiller général de la Loire. Maire de Firminy.
- CLAUZURE Jean, ingénieur du Génie rural des Eaux et Forêts. Région parisienne.
- COCHE Raymond, expert-conseil
- COUELLE Jacques, conseiller d'œuvre
- COUSIN Robert, préfet de la région Provence - Côte d'Azur - Corse
- COUTEAUD Jean, inspecteur général des Ponts et Chaussées. Inspecteur général des ports de plaisance de France et d'outre-mer.
- DANET Jean, directeur des Tréteaux de France
- DELABALLE Christian, directeur général de l'Office national des forêts
- ESSIG François, auditeur au Conseil d'Etat. Chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale.
- EYDOUX Pierre, administrateur civil à la mission régionale de la région de Bourgogne
- FALLEVOZ Jean, directeur général adjoint de la Société centrale pour l'équipement touristique (SCETO)
- FLANDIN Pierre, agriculteur-éleveur
- GONNARD Louis, urbaniste en chef de l'Etat. Ministère de l'Equipement.
- GROSBORNE Jean-Baptiste, sous-directeur de l'Equipement. Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- HANSBERGER Robert, architecte D.P.L.G.
- HOCHSTRASSER Paul, consul général honoraire, Verein Naturschutzpark (Allemagne)
- HOSTEING Pierre, préfet du Vaucluse
- HUE François, président de la Société nationale de de protection de la nature
- HUET André, ingénieur agricole
- HUGUET Louis, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts. Directeur régional de l'Office national des forêts pour la région Languedoc-Roussillon.
- JUILLET Jacques, préfet de la région de Limousin
- KESTELOOT Edgar, chef du Service de conservation de la nature et de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique
- LABASSE Jean, professeur à l'Institut d'études politiques. Université de Paris (organisation de l'espace).
- LACOSTE Alain, maître-assistant à la Faculté des Sciences d'Orsay, laboratoire d'écologie
- LALANNE Louis, chef du Service de l'action économique. Ministère de l'Intérieur.
- LAMOUR Philippe, président-directeur général de la Compagnie nationale d'aménagement du bas Rhône-Languedoc. Président de la Commission nationale d'aménagement du territoire.
- LAURANS Raymond, directeur du Centre d'enseignement zootechnique, Rambouillet
- LEBLANC André, urbaniste de l'Etat, chargé d'étude à la mission régionale de la région Champagne-Ardenne
- LEDOUX Yvan, réalisateur du film « La nature retrouvée » sur les parcs naturels en Europe
- LEFEBVRE, ingénieur général du Génie rural, des Eaux et Forêts
- LEFEBVRE Henri, professeur de sociologie, université de Nanterre
- LEROUX Daniel, ingénieur du Génie rural, des Eaux et Forêts
- LOBUT Christian, préfet de la région pays de la Loire
- LOGNIER DU MESNIL, ingénieur du Génie rural, des Eaux et Forêts. Mission économique régionale de la région du Nord.
- MACABET Alcide, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Tourisme
- MADIOT Guy, Président de Cotravaux
- MAHEU Jean, chargé de mission à la présidence de la République
- MANOURY Jacques, conservateur des musées de Chambéry
- MAROT Michel, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux
- MARTEL Pierre (abbé), président du mouvement « Alpes de Lumière »
- MESNIL Hubert, ingénieur général du Génie rural des Eaux et Forêts, région du Nord
- MICHAUD Maurice, ingénieur général des Ponts et Chaussées, secrétaire de la Commission pour l'équipement de la montagne
- MOIRENC Jean, architecte D.P.L.G.
- MONBEIG Pierre, directeur adjoint du C.N.R.S., professeur de géographie, université de Paris
- MONNET Georges, ancien ministre, président du Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA)
- de MONTAINAC, Direction départementale de l'agriculture de la Lozère
- de MORANT Roger, préfet, président-directeur général de la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, membre de la Commission de l'eau
- MOREL Henri, chef de service auprès du directeur général de l'espace rural, ministère de l'Agriculture
- MOULIN Max, préfet de la région Rhône-Alpes
- MULLINS Cécil, sous-préfet de Castres
- NAUDET Gilles, ingénieur du Génie rural des Eaux et Forêts

- PANNIER Louis, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- PARENT Claude, architecte-urbaniste
- PARENT Michel, inspecteur principal des Monuments historiques et des sites
- PASSELAC Christian, attaché de direction générale à la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
- PEIGNOT Charles, président de l'Association typographique internationale
- PERAUDEAU Marius, fondateur du musée du Papier à Richard-de-Bas (Puy-de-Dôme)
- PERRICHON André, ingénieur en chef, direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme, ministère de l'Équipement
- PONTUS Paul-Bernard, conservateur des Bâtiments de France
- POUPINEL Jean-François, ingénieur des Ponts et Chaussées, cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports
- POYER André, administrateur civil hors classe de l'état-major des Armées
- PROUVE Jean, ingénieur
- QUONIAM Pierre, inspecteur général des musées
- RENATEAU Gérard, réalisateur du film « La nature retrouvée » sur les parcs naturels en Europe
- RICHARD Pierre, vice-président de la Fédération cévenole
- RIVIERE George-Henri, conservateur en chef du musée des Arts et Traditions populaires
- ROCHETTE, directeur de l'agriculture, Vaucluse
- ROGIE Jean-Paul, ingénieur en chef, directeur départemental de l'agriculture, Basses-Alpes
- ROLLEY René, ingénieur général du Génie rural des Eaux et Forêts de la région Provence - Côte d'Azur - Corse
- ROMAN Yvan, administrateur civil, ministère de l'Intérieur
- SAINT-MARC Philippe, conseiller référendaire à la Cour des comptes, président du Groupe central pour l'aménagement de la côte Aquitaine
- SGARD Jacques, paysagiste
- SIMON René, conservateur régional des Bâtiments de France à Rennes
- SOLELIS Paul-H., sous-préfet du Vigan, Gard
- SORLIN François, inspecteur général des Monuments historiques
- SOUBEIRAN André, ingénieur du Génie rural des Eaux et Forêts
- STERN Max, président du Bureau d'études et de réalisations urbaine (B.E.R.U.)
- TAYLOR Gérard, ingénieur-conseil, président de l'Association pour la sauvegarde des hauts plateaux du Vercors
- TENDRON Georges, sous-directeur au Muséum national d'histoire naturelle
- THERY Jean-François, auditeur au Conseil d'Etat
- THURNAUER Gérard, architecte urbaniste, mission d'étude de la basse Seine
- TOEPFER Alfred, Verein Naturschutzpark (Allemagne)
- TRAYNARD Philippe, président du Club alpin français, section de l'Isère
- TRINTIGNAC André, administrateur civil au Bureau des études économiques et sociologiques, ministère de l'Équipement
- TRYSTRAM Jean-Paul, sociologue, professeur à l'université de Lille
- VEIL Claude, sous-directeur d'études à l'École des hautes études, secrétaire général de la Ligue d'hygiène mentale
- VELAY Louis, directeur des forêts, ministère de l'Agriculture
- VIANNAY Philippe, fondateur du Centre nautique des Glénans, haut comité de la Jeunesse et des Sports
- de VILMORIN Jean-Baptiste, secrétaire général du Comité d'information-diffusion de la Société nationale de protection de la nature
- de VILMORIN Roger, maître de recherche au Centre national de la recherche scientifique
- VIRILIO Paul, urbaniste, président fondateur du groupe Architecture-Principe
- VOX Maximilien, vice-président du Centre culturel de haute Provence
- Ont également assisté aux journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux :
- THISY André, préfet des Basses-Alpes
- TOUZARD Henri-Jacques, directeur de cabinet du préfet des Basses-Alpes
- VACQUIER Roger, sous-préfet de Forcalquier
- BERGER Albert, † maire de Lurs
- BEAUDOIN Louis  
M. et Mme BESSE  
CHERON Daniel  
CONTAMIN Henri  
DIETRICH-SAINSAULIEU Gerhard  
GARNIER Christian  
M. et Mme GAUCHERON  
REY Paul.

**DIRECTION ET ORGANISATION DES JOURNÉES :**

Le groupe de travail interministériel des parcs naturels régionaux, Serge ANTOINE et Henri BEAUGE chargés de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

**Etudes**

BLANC Jean

**Organisation et accueil à Lurs**

MONOD Flavien

DELETTREZ Carole, Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'action régionale

PROUVE Catherine

**Comité d'expansion économique  
Provence - Côte d'Azur - Corse**

BERT Jean, secrétaire général

d'ANELLA Guy, secrétaire général adjoint

**Rédaction du journal quotidien**

MAINTIGNEUX Pierre, journaliste

**Sténotypiste**

GAUTRON Jacqueline

---

# TABLE DES MATIÈRES

## ET RAPPEL DU DÉROULEMENT

### CHRONOLOGIQUE

#### DES JOURNÉES DE LURS

	Page
Préface de M. Raymond Marcellin, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire .....	2
 <b>INTRODUCTION AUX JOURNEES D'ETUDES SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX, Lurs-en-Provence, septembre 1966.</b>	
Les journées de Lurs-en-Provence .....	5
Ouverture des journées par M. O. GUICHARD .....	5
Le point sur les parcs naturels régionaux en France, septembre 1966, par M. H. BEAUGÉ .....	7
Bienvenue de M. Maximilien VOX .....	10
Conférence de presse de M. O. GUICHARD .....	10
 <b>LES DONNEES « NATURELLES » DE L'ESPACE ET LES PAYSAGES</b>	
Milieu naturel et géographie volontaire, par M. J. LABASSE .....	16
Le paysage, élément dynamique, vivant et instable, par M. P. MONBEIG ....	20
Les parcs régionaux, l'observation et l'enseignement de la géographie, par M. J. PELLETIER .....	25
 <b>LES USAGERS DU PARC</b>	
Besoins profonds, besoins nouveaux de la civilisation urbaine, par M. H. LEFEBVRE .....	27
Débat .....	31
Une étude de marché, par M. J. FALLEVOZ .....	34

	Page
Débat .....	37
Les jeunes, l'autogestion, la création, par M. G. MADIOT .....	38
Deux milieux : urbain, rural ?, par M. J.-P. TRYSTRAM .....	40
Débat .....	41
Des parcs de « dissuasion » ?, par M. P. LAMOUR .....	41
Que signifie « défendre la nature » ?, par M. P. LAMOUR .....	43
L'espace, facteur d'adaptation, par le docteur P. CHANOIT .....	44
Espace naturel et santé mentale, par le docteur C. VEIL .....	49
Jeunesse et parcs naturels, par M. P. VIANNAY .....	55
Les problèmes de la jeunesse et les parcs régionaux, par M. P. TRAYNARD	59
Débat .....	62
Equipement d'un parc — mise en garde par Mme AUZAS et M. BALLOSSIER	63

#### L'ESPACE RURAL

L'espace rural : création de l'homme, par M. I. CHIVA .....	64
Les agriculteurs-éleveurs et l'aménagement rural : la symbiose villes-campagnes, par M. P. FLANDIN .....	71
Objectifs d'avenir de la forêt française et de l'espace naturel, par M. Y. BETOLAUD .....	80
Débat .....	89
L'expérience allemande, par M. TOEPFER .....	99

#### LA CONSERVATION

Les musées et les parcs naturels, par M. QUONIAM .....	104
Un patrimoine culturel en péril : l'ancienne maison rurale ; moyens pour le sauvegarder, par M. G.-H. RIVIERE .....	105
Le parc régional et le musée de maisons, par M. QUONIAM .....	110
Conservation du site, du milieu humanisé et du monument culturel, par M. M. PARENT .....	110
Introduction au débat par M. SORLIN .....	117
Débat .....	118
Conservation des richesses naturelles par M. G. TENDRON .....	122
Conservation ou aménagement des ensembles naturels, par M. A. LACOSTE ..	126
Premier souci dans la localisation d'un parc : la protection du paysage, de la faune, de la flore, par M. M. BROSELIN .....	128



	Page
Une législation pour le respect et la conservation d'un patrimoine, par M. A. SOUBEIRAN .....	130
Les bénéficiaires du parc, par M. J.-B. de VILMORIN .....	132
Une expérience belge, par M. E. KESTELOOT .....	133
Débat .....	134
Lettre de SAMIVEL .....	151
 CREATION ET EQUIPEMENT	
Introduction, par M. CLAUDIUS-PETIT .....	153
De l'inventaire des besoins d'équipement à leur insertion et à leur expression, par M. G. THURNAUER .....	153
Tentative d'intégration dans le site : mimétisme des matériaux, par M. M. MAROT .....	156
De l'usage de la tradition à une intégration de formes nouvelles au site, par M. J. COUELLE .....	157
« Protection du futur », par M. P. VIRILIO .....	161
Il faut créer des zones futurisées, par M. C. PARENT .....	162
Introduction au débat, par M. J. PROUVÉ .....	164
Débat .....	165
 LES STRUCTURES DE CREATION, D'ANIMATION ET DE GESTION	
Une législation pour les parcs, par M. J.-F. THÉRY .....	179
Intervention de M. BEAUGÉ .....	184
Des problèmes de création aux structures d'animation et de gestion, par M. M. STERN .....	184
Collectivités locales et cycle d'études, par M. BEAUGÉ .....	188
Quelques éléments de discussion sur les problèmes de « rentabilité » — extraits de la journée « architecture » .....	188
 CLOTURE DES JOURNEES D'ETUDES .....	
Au-delà de Lurs .....	194
Allocution de M. O. GUICHARD .....	195
Discours de M. G.-H. RIVIERE .....	195
M. Le Maire de Lurs .....	196
Discours de M. E. FAURE, ministre de l'Agriculture .....	196

	Page
Conférence de presse de M. O. GUICHARD .....	198
Vers un cycle d'études et de formation .....	199
Mots de départ du groupe de travail des parcs naturels régionaux .....	199
« La nature retrouvée » .....	200
« Millénaires » .....	201
Liste des participants aux journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux .....	203

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photos prises au cours des journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux .....	Encart
Parcs nationaux et parcs naturels régionaux .....	Encart
Parc national de la Vanoise .....	14
Parc naturel régional de Saint-Amand .....	15
Parc naturel régional de Camargue .....	12
Parc naturel régional d'Armorique .....	13
Grands bassins français .....	69
Principaux plans d'eau .....	69
Les forêts .....	69
Les marais .....	69
Population vivant de l'agriculture .....	70
Exploitants agricoles âgés .....	70
Résidences secondaires .....	70
Chasse .....	70
Zones humides d'importance internationale en France .....	119
Grandes réserves françaises d'oiseaux aquatiques .....	120
Musée des arts et traditions populaires .....	121
Sentiers de grande randonnée .....	121

Supplément aux *Notes documentaires*.

525-6-67 - C I Bouloi, PARIS - N° d'imp. 3374



